



communauté
de l'auxerrois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

JEUDI 16 DECEMBRE 2021

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-188

Objet : Rapport égalité hommes femmes – Exercice 2021

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 55

votants : 63 dont 8 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a adopté plusieurs mesures visant à mettre en œuvre le principe de parité consacré dans la Constitution française.

Ainsi, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, doivent désormais, par l'intermédiaire de leur exécutif, présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Vote du conseil communautaire : sans objet

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_188-DE

RAPPORT ÉGALITE HOMMES/FEMMES 2021

***RAPPORT PRÉALABLE AU BUDGET 2022
LOI DU 4 AOÛT 2014***

PLAN

I) La politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

A) Caractéristiques démographiques

B) Déroulement de carrière

C) Le temps de travail

D) La rémunération

E) Le plan d'action égalité hommes / femmes

II) Les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes telles que définies à l'article 1^{er} de la loi du 4 août 2014

I) LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

A) Les caractéristiques démographiques

Le rapport est basé sur les effectifs permanents au 31 décembre 2020.

1. Taux de féminisation

En 2020, à la Communauté de l'Auxerrois, le taux de féminisation pour l'ensemble des agents permanents est de 30 %.

Les femmes représentent 30 % des effectifs permanents titulaires/stagiaires et 27 % des effectifs permanents contractuels.

Comparés aux chiffres nationaux, ces taux sont inférieurs à la Communauté de l'Auxerrois : 30 % de femmes à la Communauté de l'Auxerrois contre 51 % dans les EPCI.

2 Part des titulaires et non titulaires sur emplois permanents

Parmi les titulaires, les femmes sont sous-représentées par rapport aux chiffres nationaux (30 % contre 58%) et sous représentées également parmi les non titulaires (27 % contre 67 % au niveau national)

3. Répartition H/F selon les filières

Les agents de la Communauté se répartissent essentiellement dans la filière administrative et la filière technique.

Il faut noter une très forte représentation des femmes au sein de la filière administrative (85 %). En revanche, au sein de la filière technique, elles sont sous-représentées (9 %).

4. Répartition H/F selon la catégorie hiérarchique

A la Communauté de l'Auxerrois, 48 % des agents permanents de catégorie A sont des femmes (60 % au niveau national). Elles sont très présentes en filière administrative (62 % de femmes).

Les femmes constituent 45 % de l'effectif en catégorie B (64 % au national) et 23% des agents de cat C sont des femmes (60 % au niveau national).

5. Postes à responsabilité

A la Communauté de l'Auxerrois, le taux de féminisation pour les postes de direction est de 43 %.

Sur le niveau responsable de service, les femmes occupent 45% des postes.

B) Le déroulement de carrière

30% des avancements de grade ont concerné des femmes, ce qui est cohérent avec leur part dans l'effectif (30 % de l'effectif titulaire est féminin)

Par rapport à l'effectif par sexe, 6% des femmes ont eu un avancement, la proportion pour les hommes est la même.

Par rapport à l'effectif global, 6% des femmes, chiffre identique à un avancement.

C) Le temps de travail

Pour rappel, en fonction des cadres d'emploi, il existe différentes durées hebdomadaires de référence, à savoir 35 heures pour la majorité des cas, 20 heures ou 16 heures pour certains cadres d'emploi de la filière culturelle.

Les conditions d'activité des emplois permanents :

- à temps complet : l'activité à temps plein, l'activité à temps partiel (choisi ou de droit) selon une quotité de travail comprise entre 50 % et 90 % du temps hebdomadaire de référence,
- à temps non-complet : il s'agit des emplois créés pour une durée inférieure à la durée hebdomadaire de référence.

A la Communauté de l'Auxerrois, 15 % des femmes travaillent à temps partiel alors que parmi les hommes, ils ne sont que 1%.

Les temps partiels sont effectués à 82 % par des femmes.

98% des femmes sont sur des postes à temps complet, les hommes sont tous sur des postes à temps complet.

Au total, les postes à temps complet sont occupés par des femmes à 75 %.

D) La rémunération

La rémunération est un élément de la situation statutaire et réglementaire de l'agent ; elle est donc essentiellement déterminée en fonction de son statut, qui établit des règles communes à tous les agents placés dans la même situation.

L'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, qui fixe les éléments de rémunération auxquels ont droit, après service fait, les fonctionnaires, est applicable aux fonctionnaires de l'Etat, territoriaux et hospitaliers.

Les éléments obligatoires (traitement indiciaire brut, indemnité de résidence, Supplément Familial de Traitement) sont calculés de façon identique quelle que soit la fonction publique d'appartenance.

Pour ce qui est du régime indemnitaire, l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose qu'il est fixé par l'assemblée délibérante ou le conseil d'administration, dans la limite de celui dont bénéficient les différents services de l'Etat. A la Communauté de l'Auxerrois le régime indemnitaire varie en fonction des grades, métiers et responsabilités.

Enfin, les conditions d'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) aux fonctionnaires territoriaux sont déterminées par des dispositions qui leur sont spécifiques.

A la Communauté de l'Auxerrois, pour les titulaires, dans les filières administrative et technique, la rémunération moyenne des femmes de catégorie A est plus faible que celle des hommes.

En catégorie B, la rémunération moyenne des femmes est plus élevée.

En catégorie C, elle est plus élevée en filière technique pour les femmes et moins élevée en filière administrative.

Globalement, sur ces deux filières, la rémunération moyenne des femmes est supérieure à celle des hommes.

E) Le plan d'action égalité hommes / femmes

Par délibération du 25/03/2021, le Conseil Communautaire a adopté le plan d'action égalité hommes femmes pour la Ville d'Auxerre.

Il comporte plusieurs axes :

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes

La veille sur l'égalité des rémunérations et des carrières

L'accent sur le recrutement de femmes dans la filière technique

La sécurisation des procédures de recrutement en termes de discrimination

La sensibilisation des encadrants et agents en matière d'égalité professionnelle

L'élaboration d'une charte des temps

La prise en compte de l'égalité professionnelle lors de la mise en place du télétravail

Ce plan pluriannuel sera suivi et évalué chaque année avec les représentants du personnel.

II) LES POLITIQUES MENÉES PAR LA COMMUNE SUR SON TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES TELLES QUE DÉFINIES À L'ARTICLE 1^{ER} DE LA LOI DU 4 AOÛT 2014

L'article 16 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a pour objet d'inciter les opérateurs économiques au respect des dispositions relatives à l'égalité entre les sexes. Afin d'assurer l'effectivité de celles-ci, c'est la voie de la sanction qui a été privilégiée, avec l'ajout de trois nouvelles interdictions de soumissionner à la commande publique attachées à la méconnaissance de la législation en la matière.

1. Les contrats concernés

Cet article s'applique à l'essentiel des contrats de la commande publique puisque le texte adopté couvre les marchés publics, les concessions ainsi que les marchés de partenariat.

2. Les nouvelles interdictions de soumissionner

Les nouveaux cas d'exclusion de la commande publique retenus par l'article 16 de la loi du 4 août 2014 visent les personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pénale pour des faits liés à la violation des dispositions sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sont ainsi interdites de soumissionner les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour discrimination, au sens de l'article 225-1 du Code pénal ; infraction qui couvre naturellement les discriminations opérées entre les personnes à raison de leur sexe, mais également, et bien au-delà, toute distinction opérée entre les personnes à raison de leur origine, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur orientation ou identité sexuelle ou

encore, notamment, de leurs opinions politiques ou de leur état de santé. Sont également exclues des contrats de la commande publique les personnes, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, en application des dispositions de l'article L.1146-1 du Code du travail, pour méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévues par les articles L.1142-1 et L.1142-2 du Code du travail.

Ces articles interdisent, sous réserve de quelques exceptions, de mentionner ou de faire mentionner dans une offre d'emploi le sexe ou la situation de famille du candidat recherché, de refuser d'embaucher une personne, de prononcer une mutation, de résilier ou refuser de renouveler un contrat de travail d'un salarié en considération du sexe, de la situation de famille ou de la grossesse sur la base de critères de choix différents selon le sexe, la situation de famille ou la grossesse, ou encore de prendre en considération du sexe ou de la grossesse toute mesure, notamment en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle ou de mutation.

Sont par ailleurs exclues les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n'ont pas mis en œuvre l'obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévue à l'article L.2242-8 du Code du travail et qui, à la date à laquelle elles soumissionnent, n'ont pas réalisé ou engagé la régularisation de leur situation.

3. Modalités de contrôle

La Communauté de l'Auxerrois applique donc ces nouvelles modalités depuis leur publication.

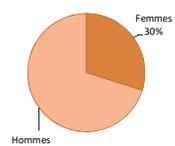
A ce titre, au niveau de la phase candidatures, elle vérifie l'attestation sur l'honneur des candidats de bien respecter les dispositions du Code du travail précitées et de n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation à ce sujet au cours des 5 années précédentes.

Pour ce faire, c'est le formulaire DC 1 (Déclaration du Candidat) qui est utilisé. Les candidats le remplissent et la Ville contrôle les informations avant d'attribuer le marché.

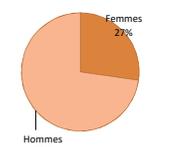
Cela répond ainsi à la double exigence de renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes d'une part, mais aussi, de ne pas complexifier encore davantage l'accès à la commande publique, notamment pour les PME, d'autre part.

Part des femmes et des hommes par filières**Titulaires**

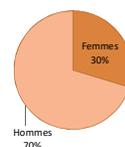
	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	86	10	96
Filière technique	23	252	275
Filière animation	1	0	1
Filière culturelle	2	1	3
Filière sociale	1	0	1
Filière médico-sociale	0	0	0
Filière médico-technique	0	0	0
Filière sportive	1	5	6
Filière police municipale	0	0	0
Filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	114	268	382

Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires)**Non-titulaires emplois permanents**

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	6	6	12
Filière technique	2	17	19
Filière animation			0
Filière culturelle			0
Filière sociale			0
Filière médico-sociale			0
Filière médico-technique			0
Filière sportive	1	1	2
Filière police municipale			0
Filière incendie secours			0
TOTAL	9	24	33

Répartition femmes-hommes des effectifs (non-titulaires)**Titulaires et non-titulaires emplois permanents**

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	92	16	108	85%	15%
technique	25	269	294	9%	91%
animation	1	0	1	100%	0%
culturelle	2	1	3	67%	33%
sociale	1	0	1	100%	0%
médico-sociale	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
médico-technique	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
sportive	2	6	8	25%	75%
police municipale	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
incendie secours	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
TOTAL	123	292	415	30%	70%

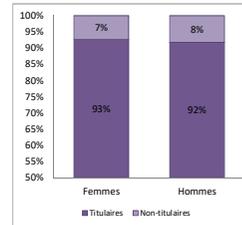
Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires et non-titulaires)**Au niveau national, dans la FPT:**

Taux de féminisation: 61 %
communes: 60 %
EPCI: 51 %
entre 5 et 49 agents: 66 %
entre 50 et 499 agents: 61 %
entre 500 et 4 999 agents: 67 %

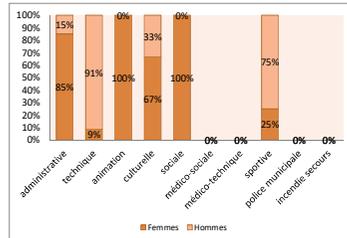
Part des titulaires et non titulaires

	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	93%	92%	30%	70%
Non-titulaires	7%	8%	27%	73%

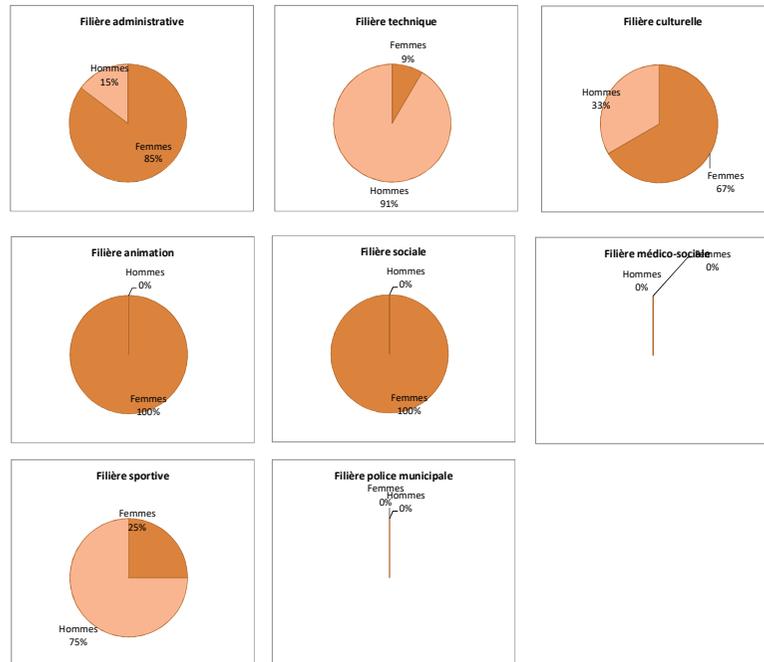
Au niveau national, dans la FPT:
 Titulaires: 58 % de femmes / 42 % d'hommes
 Non-titulaires: 67 % de femmes / 33 % d'hommes
 Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



Répartition par filières



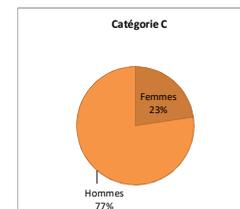
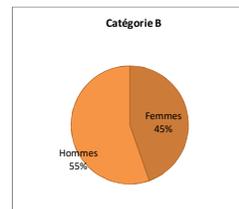
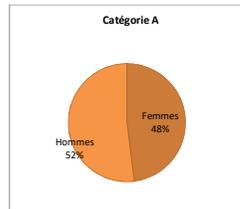
Au niveau national, dans la FPT:
 filière administrative: 82 % de femmes / 18 % d'hommes
 filière technique: 41% de femmes / 59 % d'hommes
 filière animation: 71% de femmes / 29 % d'hommes
 filière culturelle: 63% de femmes / 37 % d'hommes
 filière sociale: 96% de femmes / 4 % d'hommes
 filière médico-soc: 96% de femmes / 4 % d'hommes
 filière médico-tech: 74% de femmes / 26 % d'hommes
 filière sportive: 28% de femmes / 72 % d'hommes
 filière sécurité-police: 21% de femmes / 79 % d'hommes
 filière incendie-sec: 4 % de femmes / 96 % d'hommes
 Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



Répartition par catégorie hiérarchique

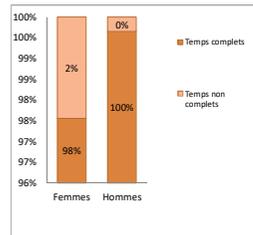
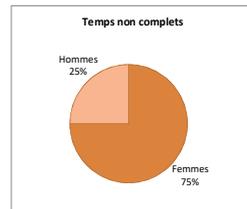
	Femmes	Hommes
cat A	24	26
cat B	33	41
cat C	66	225

Au niveau national, dans la FPT:
 cat A: 60 % de femmes / 40 % d'hommes
 cat B: 64 % de femmes / 36 % d'hommes
 cat C: 60 % de femmes / 40 % d'hommes
 Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



Temps complets / non complets

	Femmes	Hommes	% F	% H
Temps complets	120	291	98%	100%
Temps non complets	3	1	2%	0%
Total	123	292	100%	100%

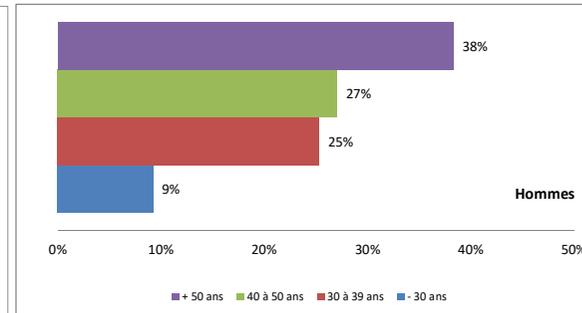
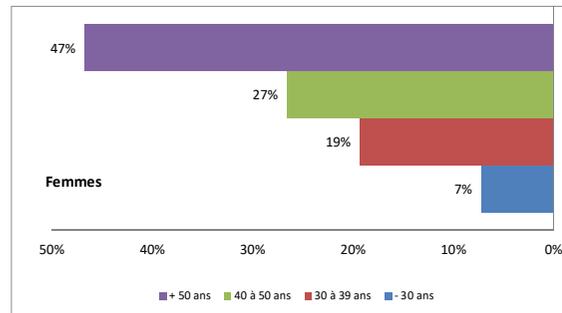


Pyramide des âges / permanents

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	58	47%	112	38%
40 à 50 ans	33	27%	79	27%
30 à 39 ans	24	19%	74	25%
- 30 ans	9	7%	27	9%
Total	124	100%	292	100%

Au niveau national, dans la FPT:

Age moyen: femmes: 43,9 ans
 hommes: 43,6 ans
 Part des moins de 30 ans: 11,3 % (idem f et h)
 Part des plus de 50 ans: femmes: 33,9 %
 hommes: 33,4 %

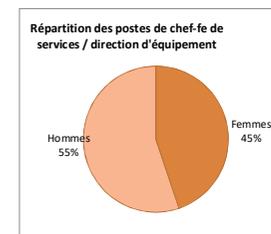
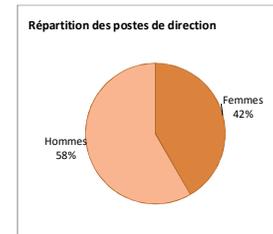
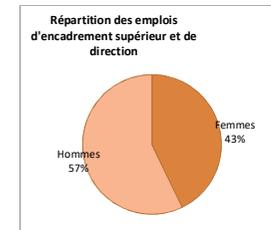
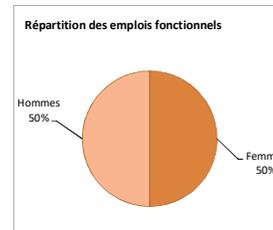


Répartition des femmes et des hommes sur les emplois fonctionnels

	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	1	1	2
postes de direction	5	7	12
emplois d'encadrement supérieur et de direction (ESD)*	6	8	14
postes de chef-fe de service / direction d'équipement	13	16	29
Total	25	32	57

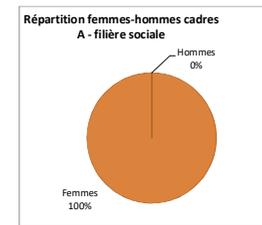
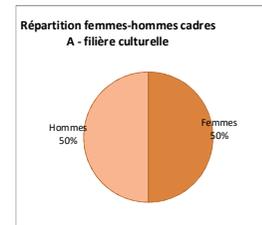
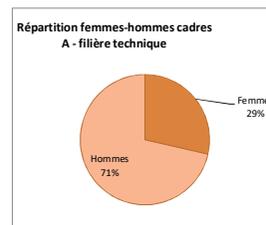
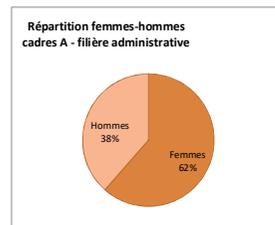
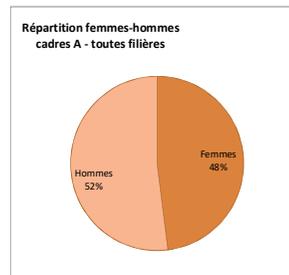
* DGS + DGA + dir + DGST + dir ST

Au niveau national, dans la FPT:
 Emplois d'encadrement supérieur et de direction: 35 % de femmes / 65 % d'hommes
 Emplois fonctionnels administratifs: 35 % de femmes / 65 % d'hommes
 Emplois fonctionnels techniques: 16,5 % de femmes / 83,5 % d'hommes
 Source: DGAPP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



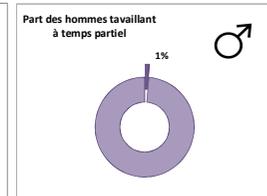
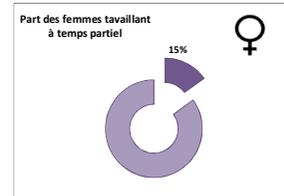
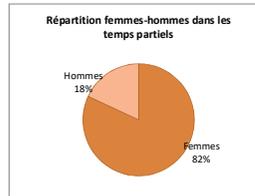
Répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois

	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative	16	10	26
cadres A filière technique	6	15	21
cadres A filière culturelle	1	1	2
cadres A filière sociale	1	0	1
cadres A filière sportive	0	0	0
cadres A filière police	0	0	0
cadres A filière médico-technique	0	0	0
Total	24	26	49



Répartition femmes-hommes sur le temps partiel

Catégorie		Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	3	0
	Temps complet	21	26
	Total	24	26
Catégorie B	Temps partiel	2	0
	Temps complet	31	41
	Total	33	41
Catégorie C	Temps partiel	13	4
	Temps complet	50	220
	Total	63	224
Total toutes catégories	Temps partiel	18	4
	Temps complet	102	287
	Total	120	291



Au niveau national, dans la FPT:

29,9 % des femmes sont à temps partiel / 6,4 % des hommes
 en cat A: 22,6 % des femmes / 5,2 % des hommes
 en cat B: 28,4 % des femmes / 8,9 % des hommes
 en cat C: 31,1 % des femmes / 6,1 % des hommes

Source: DGAPP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

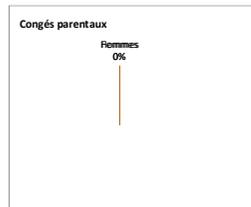
Congé parental

Femmes	0
Hommes	0
Total	0

Au niveau national, dans la FPT:

97 % des congés parentaux sont pris par des femmes

Source: DGAPP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

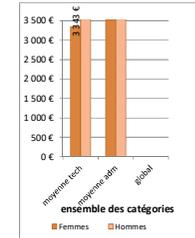
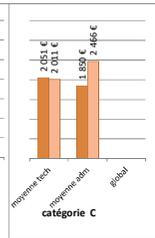
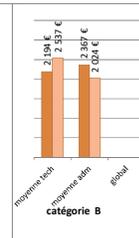
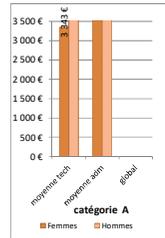


Salaires nets mensuels moyens (ramenés en ETP)

		cat A	cat B	cat C	ensemble
Femmes	moyenne tech	3 343 €	2 194 €	2 051 €	2 401 €
	moyenne adm	3 517 €	2 367 €	1 850 €	2 205 €
	global				2 296 €
Hommes	moyenne tech	4 024 €	2 537 €	2 011 €	2 125 €
	moyenne adm	4 083 €	2 024 €	2 466 €	3 348 €
					2 175 €

Au niveau national, dans la FPT:

Femmes: 1 734 € / Hommes: 1 944 €
 soit une différence de 210 € (les hommes gagnent 12 % de plus que les femmes)
 chez les cadres:
 Femmes: 2 949 € / Hommes: 3 499 €
 soit une différence de 550 € (les hommes cadres gagnent 18 % de plus que les femmes cadres)

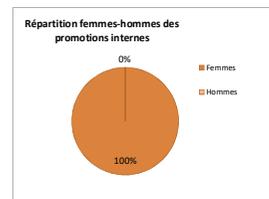
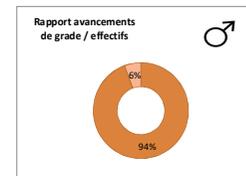
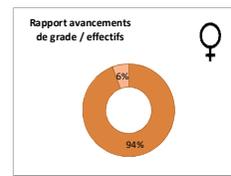
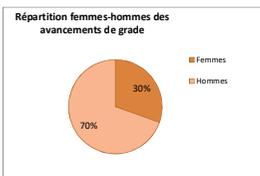


Avancements de grade

	Femmes			Hommes		
	Total	nbre d'avancements	%	Total	nbre d'avancements	%
cat A	19	1	5%	16	1	6%
cat B	30	3	10%	28	2	7%
cat C	65	3	5%	224	13	6%
Ensemble	114	7	6%	268	16	6%

Promotions interne

	Femmes			Hommes		
	Total	nbre de promotion	%	Total	nbre de promotion	%
cat A	19	1	5%	16		0%
cat B	30		0%	28		0%
cat C	65		0%	224		0%
Ensemble	114	1	1%	268	0	0%



DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-189

Objet : Indemnités des élus – État 2021

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 55

votants : 63 dont 8 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_189-DE

Rapporteur : Carole CRESSON-GIRAUD

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre.

Chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil doit être présenté. Cet état est présenté chaque année aux élus communautaires avant l'examen du budget.

Les montants indiqués dans le tableau en annexe sont exprimés en euros bruts.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte de cet état.

Vote du conseil communautaire : sans objet

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_189-DE

TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUTAIRES ANNEE 2021

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller communautaire				Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain				Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité au sein d'une SEM ou d'une SPL		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	FONCTIONS	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	FONCTIONS	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
ANTUNES Stéphane	2800.32 €			Conseiller délégué							
BARBERET Pascal	19135.80 €			Vice-Président							
BONNEFOND Christophe	19135.80 €			Vice-Président							
BRIOLLAND Nicolas	2800.32 €			Conseiller délégué	7810.75 €			Président			
CHAMBENOIT Dominique	19135.80 €			Vice-Président							
CRESSON-GIRAUD Carole	1719.17 €	70 €		Conseiller délégué							
DELILLE Gérard	2753.54 €			Conseiller délégué							
EDOUARD Chrystelle	2800.32 €			Conseiller délégué							
GUIBLAIN Armina	19135.80 €			Vice-Président							
HENRIAT Pascal	19135.80 €			Vice-Président							
HEURLEY Francis	19135.80 €			Vice-Président							
LAFORGE Emilie	2800.32 €			Conseiller délégué							
MALTOFF Odile	19135.80 €			Vice-Président							
MARAULT Crescent	47606.28 €			Président							

TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUTAIRES ANNEE 2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-200067114-20211216-2021_189-DE

MION Lionel	19135.80 €			Vice-Président							
TATON Mickaël	19135.80 €			Vice-Président							
SIOPATHIS Magloire	19135.80 €			Vice-Président							
VANTHEEMSCHE Philippe	19135.80 €			Vice-Président							
VECTEN Yves	2800.32 €			Conseiller délégué		5862.12 €		Président			

Références :

- Article L. 5211-12-1 du CGCT
- Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du [statut de l' élu](#) de l'AMF).

Remarques :

- Le CGCT précise que l'état annuel doit être communiqué aux élus **avant** le vote du budget (soit le 15 avril maximum). En pratique, cet état annuel semble pouvoir être porté à connaissance des élus bien en amont, par exemple dans le cadre des débats d'orientation budgétaire. La rédaction du texte permet également de faire parvenir ce document aux élus à l'occasion de la transmission de la convocation au conseil municipal (attention à en conserver la preuve) ;
- Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus doivent être exprimés en euros et en brut ;
- Ce document ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-190

Objet : Décision modificative – Budget principal

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 55

votants : 63 dont 8 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des crédits inscrits au budget principal 2021 en section de fonctionnement :

- en dépenses : suite à l'adoption des attributions de compensations définitives 2021
- en dépenses et recettes : afin de permettre le reversement à l'office de tourisme de la taxe de séjour encaissée dont le montant sera supérieur aux prévisions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
FONCTION	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	DEPENSES
01	014	739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	306 000,00 €
95	014	7398	REVERSEMENT DE TAXE DE SEJOUR	50 000,00 €
90	67	6745	SUBVENTIONS	- 306 000,00 €
TOTAL DEPENSES				50 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
FONCTION	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	DEPENSES
95	73	7362	TAXE DE SEJOUR	50 000,00 €
TOTAL RECETTES				50 000,00

Il convient également de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement afin :

- de réduire le montant des crédits de paiement 2021 afférents à l'autorisation de programme Tiers-lieu de 509 055.18 euros pour les inscrire en 2022
- de régulariser le versement de la subvention 2019 au syndicat mixte de l'aéroport d'Auxerre Branches pour un montant de 61 600 €
- de prendre en compte le montant des attributions de compensations définitives d'investissement 2021 (- 80 000 euros en recettes).

SECTION DE D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Programme	Libellé	Montant
FIN	020	2313		23	ADM			CONSTRUC CTIONS	367 455,18
ECO	90	204151 2		204	AER O			SUBVENTI ON INV 2019	61 600,00
POPERATI ON	90	2313	2011	23	TLIE	TLIE	AP2011 BPL	CONSTRUC CTIONS	-509 055,18
TOTAL DEPENSES									-80 000,00

SECTION DE D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Programme	Libellé	Montant
GEST	020	13146		13	FIN	MUT		ATTRIBUT IONS DE COMPENS ATION D'INVESTI SSEMENT	-80 000,00
TOTAL RECETTES									-80 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la décision modificative d'augmentation et virements de crédits au budget Principal 2021 en section de fonctionnement et section d'investissement telle que présentée ci-dessus.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 51

- voix contre : 0

- abstentions : 12 D. ROYCOURT, F. LOURY, S. FEVRE, M. CAMBEFORT, R. PROU-MÉLINE, M. DEBAIN, M. NAVARRE, F. ZIANI, P. BARBOTIN, B. Riant, G. ROMANO, Y. VECTEN

- n'a pas pris part au vote : 0

- absent lors du vote : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-191

Objet : Décision modificative – Budget annexe Mobilité durable

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 55

votants : 63 dont 8 pouvoirs

Etaients présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard RIAANT, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_191-DE

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des crédits inscrits au budget annexe mobilité durable 2021 en section d'investissement afin de pouvoir procéder, conformément à la règle comptable, à la régularisation des avances sur marché relatives à l'acquisition des bus à hydrogène.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la décision modificative d'augmentation de crédits au budget annexe mobilité durable 2021 en section d'investissement comme suit :

Gestionnaire	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
TRANS	2182	041	MATERIEL DE TRANSPORT	562 230,00
			TOTAL DEPENSES	562 230,00
TRANS	238	041	AVANCES ET ACCOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATION CORPORELLES	562 230,00
			TOTAL RECETTES	562 230,00

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
 - voix contre : 0
 - abstentions : 0
 - n'a pas pris part au vote : 0
 - absent lors du vote : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

**DEPARTEMENT
DE
L'YONNE**



communauté
de l'auxerrois

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-192

Objet : Décision modificative – Budget annexe Assainissement

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 55

votants : 63 dont 8 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au 01/01/2019, des communes membres ont fait le choix de transférer tout ou partie des résultats budgétaires de leur budget annexe assainissement à la Communauté de l'auxerrois. Par délibération 2021-072 du 24 juin 2021, le conseil communautaire a accepté le transfert de ces résultats.

Par conséquent, afin de pouvoir effectuer les écritures comptables afférentes, il convient de procéder à une décision modificative au budget annexe assainissement pour augmenter les crédits :

- en fonctionnement – recettes au compte 778 de 77 773.39 €
- en investissement au compte 1068 en dépenses pour un montant de 135 480.08 € et en recettes pour un montant de 65 066 .61 €.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de 70 413.47 € de la section de fonctionnement grâce à la recette supplémentaire au compte 778. Le solde est affecté en dépense de fonctionnement au compte 6611 afin de la régulariser une échéance de prêt 2018 en débit d'office et qui à l'époque n'avait pas été mandatée par le SAEPA Vincelles Vincelottes (4813 euros d'intérêts).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la décision modificative d'augmentation et virements de crédits au budget annexe assainissement 2021 comme suit :

Budget annexe Assainissement 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
77	778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		77 773,39 €
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	70 413,47 €	
66	6611	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	7 359,92 €	
TOTAL			77 773,39 €	77 773,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	1068	AUTRES RESERVES	135 480,08 €	65 066,61 €
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		70 413,47 €
TOTAL			135 480,08 €	135 480,08 €

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent l lors du vote : 1

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

N° 2021-193

Objet : Vote à bulletin secret

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 55

votants : 63 dont 8 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_193-DE

Rapporteur : Crescent MARAULT

Monsieur Yves VECTEN demande à ce que soit procédé à un vote au scrutin secret pour l'adoption du budget principal et des budget annexes.

Selon l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Monsieur le Président met aux voix cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De ne pas procéder au vote à bulletin secret pour l'adoption du budget principal et des budgets annexes.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 11 D. ROYCOURT, F. LOURY, S. FEVRE, M. CAMBEFORT, R. PROU-MÉLINE, M. DEBAIN, M. NAVARRE, F. ZIANI, P. BARBOTIN, Y. VECTEN, B. RIANI
- voix contre : 52
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-194

Objet : Budget primitif 2022 – Budget principal et budgets annexes

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 53

votants : 62 dont 9 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Vu les articles L.2224-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2010 portant approbation du Plan Global de Déplacements Urbains,

Considérant qu'il est nécessaire, pour les habitants du territoire communautaire hors circuits réguliers, de disposer d'une offre accessible de transports à la demande, conformément aux préconisations du Plan Global de Déplacements Urbains ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir un niveau de gamme tarifaire raisonnable sur le réseau des transports urbains ;

Considérant que le budget primitif 2022 joint (budget principal et budgets annexes), arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2022		
BUDGET	Fonctionnement	Investissement
BUDGET PRINCIPAL CA AUXERROIS	38 013 206,80 €	7 705 072,03 €
MOBILITE DURABLE	8 443 088,00 €	289 200,00 €
EAU POTABLE	3 624 000,00 €	4 315 995,00 €
PARC ACTIV. APOIGNY	16 719 503,70 €	16 621 493,70 €
ZONE DES MACHERINS	54 852,00 €	
SPANC	21 000,00 €	
PRESTATIONS DE SERVICE	92 880,00 €	
DECHETS - REDEVANCE INCITATIVE	604 576,00 €	23 150,00 €
ASSAINISSEMENT	6 557 000,00 €	10 194 120,00 €
DECHETS COLLECTE	10 518 856,00 €	1 656 900,00 €
ECO-POLE ZAE VENOY	3 786 500,00 €	2 786 500,00 €
PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES	99 500,00 €	99 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget principal et les budgets annexes, chapitre par chapitre, ainsi que les opérations listées dans le document budgétaire,
- de combler le déficit du budget annexe des transports urbains par le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre.

Budget Principal

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 51
- voix contre : 11 D. ROYCOURT, F. LOURY, S. FEVRE, M. CAMBEFORT, R. PROU-MÉLINE, M. DEBAIN, M. NAVARRE, F. ZIANI, P. BARBOTIN, B. RIANT, G. ROMANO
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Budget Mobilités**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 60
- voix contre : 0
- abstentions : 2 D. ROYCOURT, F. LOURY
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Budget Eau potable**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 56
- voix contre : 0
- abstentions : 6 S. FEVRE, M. CAMBEFORT, R, PROU-MÉLINE, M. DEBAIN, M. NAVARRE, F. ZIANI
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Budget Parc activités à Appoigny**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 53
- voix contre : 8 D. ROYCOURT, F. LOURY, S. FEVRE, M. CAMBEFORT, R, PROU-MÉLINE, M. DEBAIN, M. NAVARRE, F. ZIANI
- abstention : 1 P. BARBOTIN
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Budget Zone des Macherins**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Budget SPANC**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 60
- voix contre : 0
- abstentions : 2 D. ROYCOURT, F. LOURY
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Budget Prestations de services**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Budget Redevance Incitative**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 60
- voix contre : 0

- abstentions : 2 D. ROYCOURT, F. LOURY
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Budget Assainissement

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 60
- voix contre : 0
- abstentions : 2 D. ROYCOURT, F. LOURY
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Budget Déchets collecte

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 53
- voix contre : 0
- abstentions : 9 D. ROYCOURT, F. LOURY, S. FEVRE, M. CAMBEFORT, R, PROU-MÉLINE, M. DEBAIN, M. NAVARRE, F. ZIANI, P. BARBOTIN
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Budget Eco-pôle ZAE Venoy

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 8 D. ROYCOURT, F. LOURY, S. FEVRE, M. CAMBEFORT, R, PROU-MÉLINE, M. DEBAIN, M. NAVARRE, F. ZIANI
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Budget Parc activités H2 Mignottes

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS RAPPORT DE PRESENTATION

Le budget 2022 pourra être exécuté dès le 1^{er} janvier 2022 ce qui permet de se donner le temps de mener à bien les projets de l'année. Les services auront les moyens et les délais nécessaires à la mise en œuvre des décisions des élus.

De plus, ce budget primitif 2022 qui vous est présenté aujourd'hui est sincère : toutes les dépenses auxquelles doit faire face la communauté sont inscrites, quitte à compliquer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Les nouveaux engagements type pôle environnemental ou hydrogène sont intégrés.

Le faible dynamisme des recettes fiscales est assumé et intégré comme tel.

C'est également un budget transparent : l'ensemble des variations sont présentées et expliquées.

Ce budget 2022 va également permettre la concrétisation des premiers éléments du projet de territoire. Ces réalisations sont permises par la maîtrise des charges de fonctionnement qui est poursuivie comme en 2021.

SOMMAIRE

1/ Contexte et éléments clés	Page 3
1.1 Equilibre du budget principal	
1.2 Attribution de compensation	
1.3 Flux croisés entre budgets	
2/ Budget principal	Page 5
3/ Budget mobilité durable	Page 13
4/ Budget eau potable	Page 16
5/ Budget parc d'activité d'Appoigny	Page 20
6/ Budget zone des Macherins	Page 22
7/ Budget SPANC	Page 23
8/ Budget prestations de service	Page 23
9/ Budget déchets redevance incitative	Page 25
10/ Budget assainissement	Page 27
11/ Budget déchets collecte	Page 31
12/ Budget Eco pôle Venoy	Page 33
13/ Budget Zone d'activité H2 Mignottes	Page 33

ANNEXES

1/ Tableau PPI
2/ Tableau des emprunts du budget assainissement

1/ Contexte et éléments clés

1.1 Le budget primitif 2022 respecte les orientations définies dans le Débat d'Orientations Budgétaires à savoir :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement : l'évolution des dépenses réelles entre le BP 2021 et le BP 2022 est de 0,85%
- les crédits consacrés aux subventions d'équipement, acquisition et travaux s'élèvent à 7,47M d'euros

1.2 L'attribution de compensation et son impact sur le BP 2022

L'attribution de compensation est le support des flux financiers entre les communes membres et la communauté. Initialement, elle constituait une dépense pour la communauté puisqu'elle a été instituée lors du transfert de la taxe professionnelle des communes vers l'EPCI.

Au cours des années, cette attribution de compensation évolue sur les transferts de compétences. En effet, le législateur a instauré le principe de neutralité financière des transferts de compétences. Cela signifie que lorsqu'une compétence est transférée du bloc communal à l'intercommunalité, elle doit faire l'objet d'une évaluation en dépenses et en recettes. Le reliquat doit être compensé, en plus ou en moins selon les cas de figure, sur l'attribution de compensation.

Depuis 2021 l'attribution de compensation a été simplifiée afin de ramener son périmètre aux stricts transferts de compétences réalisés ainsi qu'à la mutualisation des services ville et communauté.

Les autres relations entre la communauté et les communes sont retracées par des flux budgétaires spécifiques.

1.3 Les flux croisés entre budgets

Les budgets annexes ont pour vocation d'isoler une compétence et donc d'avoir une vision globale du coût du service, souvent un SPIC.

Dans ce cadre, divers mécanismes de refacturation existent, principalement du budget principal aux budget annexes, mais il existe également des flux entre budgets annexes.

Ces transferts concernent à la fois des frais de personnel mais également la part des charges à caractère général qui correspond aux frais généraux du service.

BUDGET PRINCIPAL 2022 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

REMBOURSEMENTS DE FRAIS ET PERSONNELS RECUS

NATURE	LIBELLE	REMBOURSEMENT PAR LE BUDGET	MONTANT
70841	remboursement services supports	ASSAINISSEMENT	130 000,00
70841	remboursement agents affectés au service assainissement	ASSAINISSEMENT	16 000,00
		Total ASSAINISSEMENT	146 000,00
70841	remboursement services supports	DECHETS COLLECTE	150 000,00
70841	remboursement agents affectés au service déchets collecte	DECHETS COLLECTE	19 000,00
70872	remboursement frais téléphonie	DECHETS COLLECTE	9 000,00
70872	remboursement frais affranchissement	DECHETS COLLECTE	150,00
70872	remboursement assurance	DECHETS COLLECTE	3 120,00
70872	remboursement vêtements de travail	DECHETS COLLECTE	25 000,00
70872	remboursement fournitures administratives	DECHETS COLLECTE	1 500,00
70872	remboursement autres fournitures	DECHETS COLLECTE	2 000,00
		Total DECHETS COLLECTE	209 770,00
70841	remboursement services supports	EAU POTABLE	130 000,00
70841	remboursement agents affectés au eau potable	EAU POTABLE	16 000,00
		Total EAU POTABLE	146 000,00
70841	remboursement services supports + agents affectés au service mobilité	MOBILITE	156 000,00
		Total MOBILITE	156 000,00
70841	remboursement prestation de service Atelier mécanique CCAS Appoigny Yonne médian	PRESTATIONS DE SERVICE	10 900,00
70848	remboursement prestation de service – refacturation PS SM et CCAS	PRESTATIONS DE SERVICE	2 820,00
		Total PRESTATIONS DE SERVICE	13 720,00
70841	remboursement agent affecté au service redeance incitative	REDEVANCE INCITATIVE	4 000,00
70872	remboursement frais	REDEVANCE INCITATIVE	6 500,00
		Total REDEVANCE INCITATIVE	10 500,00
70848	remboursement agents mis à disposition	OFFICE DE TOURISME	32 000,00
		Total OFFICE DE TOURISME	32 000,00
70846	remboursement mise à dispoistion service - personnel	PETR	97 000,00
70876	remboursement mise à dispoistion service - frais	PETR	6 500,00
		Total PETR	103 500,00
70846	remboursement agents mis à disposition	SMAAB	38 000,00
70876	remboursement mise à dispoistion service - frais	SMAAB	2 600,00
		Total SMAAB	40 600,00
70846	remboursement mise à dispoistion service - personnel	SMYM	44 000,00
70876	remboursement mise à dispoistion service - frais	SMYM	3 200,00
		Total SMYM	47 200,00
70848	remboursement charges agent mise à dispoistiion de la ville d'Auxerre	COMMUNES MEMBRES	38 000,00
70845	remboursement prestation ADS - personnel	COMMUNES MEMBRES	89 110,00
70845	remboursement prestation DPO - personnel	COMMUNES MEMBRES	20 410,00
70875	remboursement prestation ADS - frais	COMMUNES MEMBRES	21 750,00
70875	remoursement prestation DPO - frais	COMMUNES MEMBRES	11 130,00
		Total COMMUNES MEMBRES	180 400,00
70848	remboursement 4 mois prestations ADS pour communes extérieures - personnel	PRESTATIONS DE SERVICE - COMMUNES EXTERIEURES	5 500,00
70878	remboursement 4 mois prestations ADS pour communes extérieures - frais	PRESTATIONS DE SERVICE - COMMUNES EXTERIEURES	4 500,00
		Total PRESTATIONS DE SERVICE - COMMUNES EXTERIEURES	10 000,00
		Total général	1 095 690,00

**BUDGET PRINCIPAL 2022 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
POUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET FRAIS**

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

NATURE	LIBELLE	A REMBOURSER AU BUDGET	MONTANT
6218	MAD Valérie BONNETON – CCAS à CA pour le secrétariat de la politique de la ville 50 % de son temps (agent à 80%) Avenant à prévoir	CCAS	15 300,00
6218	15 % de remboursement au CCAS de la MAD de D. Tailleur	CCAS	12 000,00
62873	Refacturation des charges de structures et courantes du CCAS à CA	CCAS	4 500,00
		Total CCAS	31 800,00
62875	remboursement à la mairie d'Auxerre les charges de fluides du CTM (selon convention)	AUXERRE	58 500,00
		Total AUXERRE	58 500,00
		Total général	90 300,00

2/ L'équilibre du budget primitif 2022 pour le budget principal

A noter que toutes les dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets sur le territoire de la communauté, hors ex communauté de communes de Coulangeois, ont été identifiées et inscrites dans le budget annexe « déchets collecte ». Les chiffres antérieurs du budget principal ont été retraités afin d'être comparables aux inscriptions proposées au BP 2021. De même sur le budget collecte une antériorité a été reconstituée.

L'objectif fixé sur le budget principal de la communauté est de contenir les charges de fonctionnement afin d'assurer l'équilibre budgétaire mais surtout pour dégager des capacités d'investissement pour la collectivité.

Cependant l'exercice est compliqué car compte tenu des compétences de la communauté une grande part des charges est constituée de contrats, contrôles obligatoires,...

D'autre part, cet objectif ne peut être atteint sans un effort de stabilisation de la masse salariale. Grâce aux décisions prises en 2020 et 2021 l'évolution de la masse salariale peut aujourd'hui être contenue à +0,4% par rapport au BP 2021 après retraitement des charges de personnel liées à l'exercice de la compétence déchets.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT : MONTANT

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Var BP 2021/ BP 2022
Impôts et taxes	23 860 175	24 646 987	24 007 694	24 254 944	1,0%
Contributions directes	23 606 385	24 428 808	13 715 394	13 135 510	-4,2%
Produit TVA transférée	0	0	10 083 000	10 384 634	3,0%
Attribution FPIC	11 211	5 357	0	0	-
Taxe GEMAPI				325 500	-
Taxe de séjour	236 677	178 700	200 000	300 000	50,0%
Solde impôts et taxe	5 902	34 122	9 300	109 300	1075,3%
Dotations et participations	10 716 149	10 734 863	10 244 150	10 583 501	3,3%
DGF	7 586 359	7 357 475	7 283 482	7 251 000	-0,4%
Compensations fiscales	898 721	957 758	814 180	1 297 541	59,4%
Dotation compensation réforme TP	1 671 195	1 809 675	1 654 385	1 666 000	0,7%
Subventions reçues et divers	559 874	609 955	492 103	368 960	-25,0%
Produits des services et du domaine (70)	1 009 378	1 069 592	1 123 172	1 510 826	34,5%
Mise à disposition de personnel (7084 + 7087)	439 548	895 271	683 872	1 093 390	59,9%
SNAS (70631)	431 068	142 239	400 000	380 000	-5,0%
Mise à disposition syndicats mixtes (70876)	138 260	31 554	11 300	12 300	8,8%
Pôle environnemental	0	0	0	0	-
Divers produits	502	528	28 000	25 136	-10,2%
Autres produits de gestion courante (75)	30 863	38 462	27 250	23 236	-14,7%
Atténuations de charges	4 838	17 290	96 400	17 000	-82,4%
Produits de fonctionnement courant	35 621 402	36 507 194	35 498 666	36 389 507	2,5%
Produits exceptionnels	14 071	87 565	0	5 000	-
Produits de fonctionnement	35 635 473	36 594 759	35 498 666	36 394 507	2,5%

CHARGES DE FONCTIONNEMENT : MONTANT

€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Var BP 2021/ BP 2022
Charges à caractère général	2 880 892	4 098 177	4 060 188	4 519 321	11,31 %
Prestations de services 611	729 169	848 378	1 187 559	1 756 010	47,87 %
pôle environnemental - 011	0	40 162	143 478	291 183	102,95 %
SNAS	0	787 800	780 644	900 391	15,34 %
Voirie ZAE	0	538 579	579 797	436 453	-24,72 %
Solde charges à caractère général	2 151 723	1 883 259	1 368 710	1 135 284	-17,05 %
Charges de personnel	14 709 076	14 829 656	15 297 291	15 357 000	0,39 %
Autres charges de gestion courante	2 585 845	2 778 405	3 256 070	3 912 101	20,15 %
Cotisation syndicats (65548)	287 631	286 014	425 505	650 500	52,88 %
Subventions (657)	1 096 765	1 132 835	1 153 515	1 048 500	-9,10 %
Indemnités & frais mission élus	240 881	252 345	341 000	297 000	-12,90 %
Subvention budget Transport	957 405	1 046 684	1 232 000	1 736 000	40,91 %
Solde autres charges de gestion courante	3 163	60 527	104 050	180 101	73,09 %
Atténuations de produits	14 586 416	13 771 835	13 412 231	13 305 103	-0,80 %
Attribution de compensation versée	9 539 893	8 802 043	8 264 900	8 006 400	-3,13 %
Prélèvement FNGIR	4 670 103	4 670 103	4 670 103	4 670 103	0,00 %
Contribution FPIC	107 715	120 526	277 228	285 000	2,80 %
Solde atténuations de produits	268 705	179 163	200 000	343 600	71,80 %
Charges de fonctionnement courant	34 762 229	35 478 073	36 025 780	37 093 525	3,0%
Charges exceptionnelles	306 711	64 847	12 000	8 500	-29,17 %
Intérêts	0	0	9 000	9 182	2,02 %
Charges de fonctionnement	35 068 939	35 542 919	36 046 780	37 111 207	3,0%

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

€	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Var BP 2021/ BP 2022
EPARGNE DE GESTION	873 245	1 116 686	-527 114	-707 518	34,22 %
EPARGNE BRUTE	873 245	1 116 686	-536 114	-716 700	33,68 %
Remboursement de capital d'emprunt	0	0	107 000	107 000	0,0%
EPARGNE DE NETTE	873 245	1 116 686	-643 114	-823 700	28,08 %
Subventions d'équipement (habitat/ fds concours)	616 187	668 737	945 846	1 176 500	24,39 %
Dépenses directes d'équipement	2 086 230	2 398 256	3 170 058	6 222 572	96,29 %
Autres dépenses financières d'inv. (10-165-45)	12 735	7 370	119 000	64 000	-46,22 %
Dépenses d'investissement hors dette	2 715 152	3 074 363	4 234 904	7 463 072	76,2%
Total dépenses d'investissement	2 715 152	3 074 363	4 341 904	7 570 072	74,35 %
FCTVA	42 263	160 074	400 000	846 000	111,50 %
Produits des cessions	0	0	0	402 000	-
AC Investissement	234 355	281 517	881 355	993 941	12,77 %
Diverses RPI (10-165-45-238)	7 504	8 807	114 000	164 000	43,86 %
Ressources propres d'inv. (RPI)	284 122	450 398	1 395 355	2 405 941	72,4%
Subventions yc DETR / DSIL	28 811	263 278	994 685	592 039	-40,48 %
Emprunt d'équilibre	0	1 600 000	789 860	3 805 092	381,74 %
Recettes d'investissement	312 933	2 313 675	3 179 900	6 803 072	113,9%

Variables de pilotage	2019	2020	2021	2022
Encours de dette au 31/12	0	1 600 000	1 493 333	5 235 451
Epargne de gestion	873 245	1 116 686	-527 114	-707 518
Epargne brute	873 245	1 116 686	-536 114	-716 700
Epargne nette	873 245	1 116 686	-643 114	-823 700

2.1/ Les recettes de fonctionnement

- Les produits des services s'élèvent à 1.510.826€. Ce chapitre recouvre:
 - les mises à disposition de personnel et remboursements de frais indirects : 1,12M€ tant au profit des budgets annexes que d'entités tiers : aéroport, office de tourisme, Yonne médian,...
 - les recettes d'entrées du stade nautique : 380.000€
- La fiscalité risque d'être impactée par le contrecoup de la crise sanitaire en ce qui concerne les recettes de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est anticipée en baisse de 449.950€. Les autres recettes fiscales sont estimées en légère augmentation.

CFE	effectif 2020	prévisionnel 2021	
BASES	28 521 050,00	24 849 000,00	
TAUX	25,70%	25,70%	
PRODUIT	7 329 909,85	6 386 193,00	6 513 916,86
74833 COMPENSATION CET	143 575,00	1 297 541,00	1 297 541,00
TOTAL CFE + COMPENSATION	7 473 484,85	7 683 734,00	7 811 457,86

TFB	effectif 2020	prévisionnel 2021	
BASES	93 729 336,00	91 322 000,00	
TAUX	0,00%	0,00%	
PRODUIT	-	-	-

TFNB	effectif 2020	prévisionnel 2021	
BASES	1 899 045,00	1 907 000,00	
TAUX	2,41%	2,41%	
PRODUIT	45 766,98	45 958,70	46 000,00

TH	effectif 2020 RP + RS	prévisionnel 2021	
BASES	105 854 909,55		
TAUX	9,21%	10 033 462,00	10 384 633,17
PRODUIT	9 749 237,17		
BASES		6 030 106,00	
TAUX		9,21%	
PRODUIT		555 372,76	555 373,00
PRODUIT TH (RR + RS)	9 749 237,17		
74835 COMPENSATION TH	814 180,00	-	
TOTAL TH + COMPENSATION	10 563 417,17	10 588 834,76	10 940 006,17

Fraction de tva nationale

TH sur résidence secondaire taux 2021= taux 2019

CVAE	4 732 062,00	4 479 950,00	4 030 000,00
IFER	629 759,00	686 357,00	693 220,57
TASCOM	1 233 525,37	1 225 662,00	1 200 000,00
TAXE ADDITIONNELLE FNB	94 000,00	96 769,00	97 000,00
ALLOCATION COMPENSATRICE	957 758,00	1 297 544,00	1 297 000,00
DCRTP	1 666 100,00	1 666 100,00	1 666 000,00
CONTRIBUTION FNGIR	- 4 670 103,00	- 4 670 103,00	- 4 670 103,00

- Les dotations et participations sont anticipées stables par rapport à 2021 :

	2019	2020	2021	Budget 2022
DOTATION DE COMPENSATION	5 712 772,00	5 608 325,00	5 497 872,00	5 498 000,00
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 873 597,00	1 749 150,00	1 753 016,00	1 753 000,00
TOTAL DGF	7 586 447,54	7 357 553,46	7 250 888,00	7 251 000,00
DCRTP	1 671 195,00	1 671 195,00	1 666 100,00	1 666 000,00

Fonctionnement					
Recettes					
Chapitre	CA 2020	2021			
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 659 845,39	928 503,00	7 963 368,03	1 583 700,00	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	17 290,22	96 400,00	96 400,00	17 000,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	320 897,39	70 000,00	70 000,00	35 000,00	
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 069 591,52	1 123 172,00	1 211 689,90	1 510 825,80	
73 IMPOTS ET TAXES	24 646 987,20	24 007 694,00	23 719 025,00	24 254 944,00	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 734 862,50	10 244 150,00	10 550 589,00	10 583 501,00	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 461,91	27 250,00	27 250,00	23 236,00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	87 564,85	0,00	11 520,85	5 000,00	
Total	Total Recettes	43 575 500,98	36 497 169,00	43 649 842,78	38 013 206,80

2.2/ Les dépenses de fonctionnement

2.2.1/ Les charges à caractère général s'élèvent à 4.519.320,86€.

On peut signaler les dépenses :

- Liées aux charges à caractère général du stade nautique : 900.391€
- A l'exercice de la compétence économique pour 851.993€ qui inclut la prestation d'animation du pôle environnemental et du Tiers Lieu.
- La communication pour 457.100€ dont la publication de l'Auxerrois magazine
- Le plan climat : 216.130€
- Les dépenses d'administration générales recouvrent tous les frais non affectables à une politique publique. Elles recouvrent les fluides des bâtiments communautaires, les frais de téléphone, d'affranchissement,...

2.2.2/ Les dépenses de personnel comprennent la rémunération des agents, les cotisations sociales, les dépenses d'assurance statutaire, les frais de médecine du travail ainsi que l'adhésion au CNAS. Sur 2022, le budget sera inscrit pour 15.357.000 €.

La maîtrise de la masse salariale est un impératif qui conduit à limiter les créations de postes et optimiser les fonctionnements pour garantir l'efficacité de l'organisation.

L'objectif reste de contenir ou réduire les effectifs à la faveur de départs de la collectivité (retraites, mutations, départs), de favoriser les réorganisations pour gagner en performance et de compenser toute création ou évolution de poste par une suppression de poste en parallèle.

Pour 2022, le périmètre du budget principal est modifié par rapport à celui de 2021. Ainsi, les dépenses relatives au personnel de la collecte des déchets, soit une soixantaine de postes permanents ainsi que tous les emplois non permanents, ne sont plus portées par le budget principal, et à l'inverse, les charges du personnel des droits des sols, soit 4 postes permanents (155 000€) y sont intégrées dorénavant. Il n'est pas prévu d'autre évolution de l'effectif par ailleurs.

La prévision comprend les avancements d'échelon, les avancements de grades et promotions internes, la poursuite de la revalorisation de la prime de résultats. Ces mesures impactent le budget à hauteur de 190 000 €. L'impact du rattrapage du SMIC n'a pu être intégré à la prévision de même que la prime inflation et la

revalorisation des grilles indiciaires en l'absence d'information détaillée
projet gouvernemental.

L'objectif de maîtrise de la masse salariale conduit à limiter au strict minimum les créations de postes, à favoriser des redéploiements internes et à supprimer des postes.

2.2.3/ Les atténuations de produits (chapitre 014)

L'attribution de compensation est estimée à 8.006.400€ contre 8.264.900€ en 2021
Le FNGIR pèse pour 4.670.103€ sur ce chapitre d'atténuation de produits.

2.2.4/ Les charges de gestion courante sont prévues à 3.912.100,84€ dont :

- 1.736.000€ de subvention d'équilibre au budget mobilité durable
- 320.000€ de cotisation au syndicat mixte Yonne Médian qui sera financé par les recettes de la taxe GEMAPI à due concurrence
- 267.995€ de crédits liés à la politique de la ville
- 275.000€ de subvention à l'office de tourisme, dont 50.000€ spécifiquement accordés pour mener l'opération « Fleur de vigne » 2022.
- 150.000€ de fonds de concours pour l'enseignement musical
- 148.000€ de cotisation au syndicat mixte de l'aéroport et
- 72.000€ de cotisation au PETR
- 70.000€ de cotisation au syndicat de la fourrière animale

Il est cependant nécessaire de souligner que, malgré ce pilotage très serré des dépenses, il n'a pas été possible de parvenir à équilibrer le budget 2021 sans anticiper une partie de l'excédent 2021. Ce sont 1.583.700€ qui sont nécessaires et qui seront autant en moins qui pourront être consacrés à l'investissement.

Pour les années à venir il sera donc indispensable de poursuivre cet exercice de questionnement systématique sur la pertinence de chaque dépense.

Fonctionnement					
Dépenses					
Chapitre		CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 098 177,00	4 060 188,00	4 662 163,79	4 519 320,96
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 829 655,89	15 297 291,00	15 262 291,00	15 357 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 771 834,96	13 412 231,00	13 339 941,00	13 305 103,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	2 858 138,94	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	632 999,53	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 612 048,44	1 644 000,00	1 684 000,00	902 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 778 404,84	3 256 070,00	4 042 008,40	3 912 100,84
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	9 000,00	10 273,00	9 182,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 846,41	12 000,00	2 023 485,43	8 500,00
Total	Total Dépenses	37 154 967,54	37 690 780,00	44 515 301,09	38 013 206,80

2.3/ Les recettes d'investissement

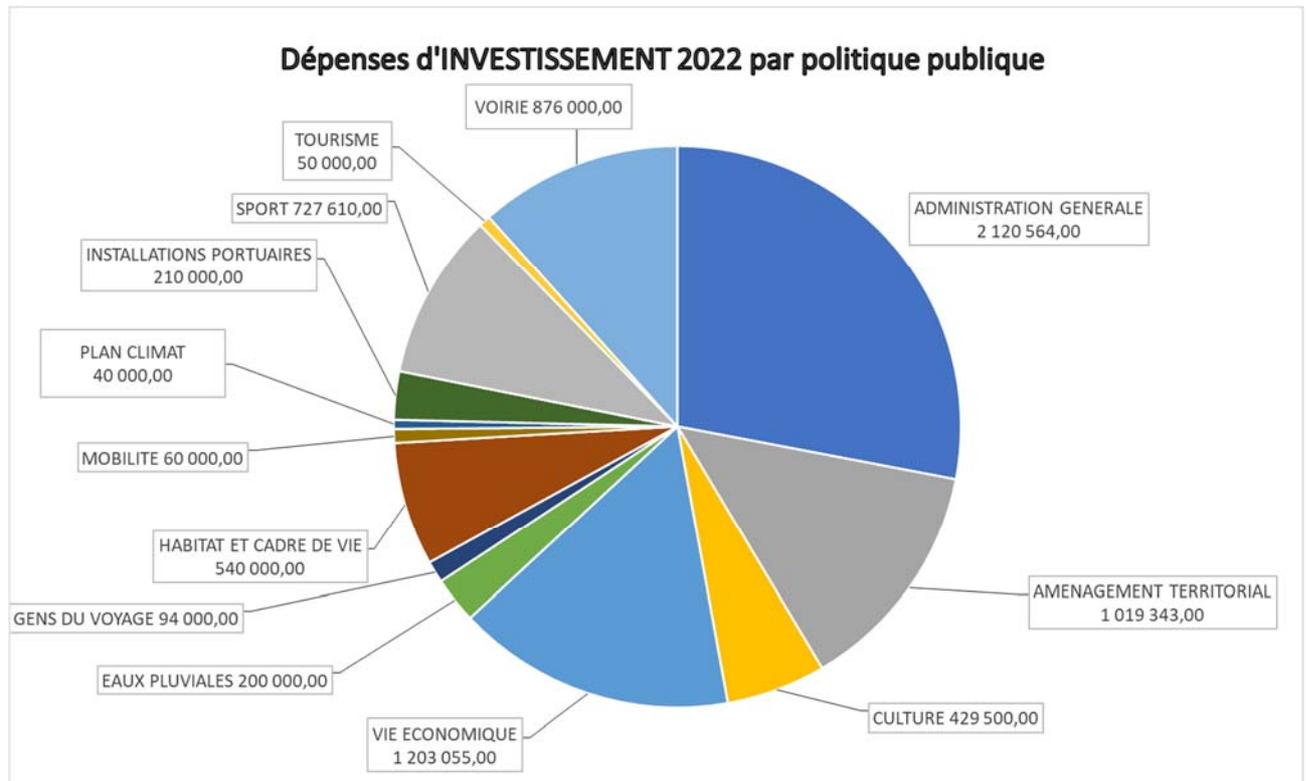
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6.803.072,03€ qui se répartissent comme suit :

- FCTVA : 846.000€

- Produit des cessions de biens (rue de Paris et rue de ...)
- Subventions : 592.039€ dont 288.706€ en provenance de ... l'aire de co-voiturage
- Attribution de compensation d'investissement reçue : 993.941€
- Prévion d'emprunt d'équilibre : 3.805.092,03€

Investissement					
Recettes					
Chapitre		CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 121 238,36	0,00	2 903 598,82	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	632 999,53	0,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	402 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 612 048,44	1 644 000,00	1 684 000,00	902 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	46 059,84	100 000,00	100 000,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	360 074,00	400 000,00	489 684,00	846 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	544 794,33	1 876 040,00	2 152 856,00	1 585 980,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 608 442,00	803 860,00	3 892 000,00	3 819 092,03
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	192 099,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	42 100,00	100 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	365,00	0,00	0,00	0,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	100 000,00	778 320,00	50 000,00
Total	Total Recettes	6 293 021,97	4 923 900,00	12 867 657,35	7 705 072,03

2.4/ Les dépenses d'investissement



Parmi les principales dépenses incluses dans la politique publique : administration générale figurent :

- Les achats de véhicules : 629.000€

- Des acquisitions de bâtiments : 563.000€
- Les dépenses d'équipement des services : 148.910€

Le remboursement du capital de l'emprunt du pôle environnemental représente 107.000€

Investissement				
Dépenses				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	320 897,39	70 000,00	70 000,00	35 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	46 059,84	100 000,00	100 000,00	100 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	40 200,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 370,00	121 000,00	123 051,00	121 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	197 845,62	486 200,00	901 766,43	825 254,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	668 736,79	945 846,00	2 202 075,58	1 176 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	415 085,27	1 526 290,00	2 431 134,03	2 599 310,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 785 325,53	1 157 568,00	1 725 172,73	2 798 008,03
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	0,00	5 000,00	5 100,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	3 878 100,00	0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	100 000,00	778 320,00	50 000,00
Total	Total Dépenses	3 441 320,44	4 511 904,00	12 254 919,77
				7 705 072,03

2.5/ Les projets pluriannuels et leur financement

Au-delà des inscriptions budgétaires 2022 certaines décisions auront des impacts sur les budgets à venir et doivent être intégrées dans un plan pluriannuel afin de vérifier leur adéquation avec les capacités financières de la collectivité.

En général la notion de pluriannualité se traduit par le fléchage des opérations dans des autorisations de programme.

L'autorisation de programme (AP) constitue l'enveloppe de crédits destinés à l'opération, les crédits de paiements (CP) constituent la limite annuelle de paiement des dépenses.

Programme	AP	Montant AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2022	Répartition des crédits de paiement ultérieurs				
					2023	2024	2025	2026	2027 et plus
TIERS LIEU	2020	1 100 000,00	580 944,82	519 055,18	-	-	-	-	-
PLU INTERCOMMUNAL	2022	600 000,00	-	60 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	-	-
PLAN DE SAUVGARDE ET MISE EN VALEUR	2022	600 000,00	-	30 000,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00	-	-
SUBVENTION OPAH-RU	2022	1 775 000,00	-	355 000,00	355 000,00	355 000,00	355 000,00	355 000,00	-
ANRU CONSTRUCTION BATIMENT STE GENEVIEVE	2022	5 000 000,00	-	87 343,00				167 000,00	4 745 657,00
Total INVESTISSEMENT EN AP :		9 075 000,00	580 944,82	1 051 398,18	725 000,00	725 000,00	725 000,00	522 000,00	4 745 657,00

Tout au long de l'année le Plan Pluriannuel d'investissement PPI a été affiné et a évolué selon les avancées des certains dossiers, type ANRU, ou en fonction d'opportunité de financement.

C'est un document cadre qui reprend les engagements d'investissement du projet de territoire. Mais c'est également un document vivant qui sera chaque année actualisée afin de tenir compte de l'avancée réelle des projets et des nouveautés à y intégrer en fonction des choix du conseil communautaire.

La notion de subvention est évidemment essentielle dans le raisonnement puisque la capacité de la collectivité à réaliser des projets dépend de la charge nette de chacun d'entre eux.

Voir tableau du PPI en annexe

3/ L'équilibre du budget primitif 2022 pour le budget mobilité durable

Le budget mobilité durable retrace l'exercice de la compétence transport au niveau de la communauté de l'Auxerrois. Cette compétence a été confiée au délégataire Transdev Auxerrois.

Dans un souci d'optimisation budgétaire et fiscale le fonctionnement de ce budget a été modifié une 1ère fois en 2020 afin de l'assujettir à la TVA.

Pour 2021 un avenant a été passé avec le délégataire pour la mise en place d'un schéma fiscal alternatif.

Dorénavant la communauté de l'Auxerrois versera au délégataire un forfait de charges de 6.968.325€ contre une contribution forfaitaire annuelle de 6.153.156€ selon les dispositions antérieures de la DSP.

En contrepartie Transdev Auxerrois reversera à la communauté les recettes du transport soit 1.011.901€.

Cette opération est neutre budgétairement mais permet à Transdev de bénéficier d'un système de charges sociales plus favorable, économie dont profite la communauté puisqu'un avenant en moins-value a été signé en 2021.

3.1/ Les recettes de fonctionnement

Mis à part les recettes tarifaires à hauteur de 1,016M d'euros, la section de fonctionnement du budget transport s'équilibre avec :

- Le versement mobilité évalué à 3,803M€
- Les participations de l'État et de la région pour l'exercice, par la communauté, de la partie de la compétence transport qui rentre dans leur champ de compétence : 1,557M€
- La participation de la ville d'Auxerre pour les navettes électriques : 200.000€
- La subvention de l'ADEME au coût de la full-maintenance des bus à hydrogène : 90.000€
- La prévision d'abondement du budget général pour équilibrer ce budget est estimée à 1.735.988€

Fonctionnement					
Recettes					
Chapitre		CA -N-2	BP N-1	BUDGET TOTAL exécutoire N-1	CONFERENCES BUDGETAIRES
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	152,73	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 422,00	16 400,00	16 400,00	16 100,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	1 011 000,00	1 011 000,00	1 016 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 554 555,85	3 803 000,00	3 803 000,00	3 803 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 977 167,50	1 757 000,00	1 397 000,00	1 847 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 071 795,92	1 232 000,00	1 863 259,00	1 735 988,00
Total	Total Recettes	6 675 094,00	7 844 400,00	8 115 659,00	8 443 088,00

3.2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement évoluent de +7,63% entre le BP 2021 et le BP 2022.

- La principale dépense de fonctionnement de ce budget DSP : 7,722M€ dont 250.000€ de surcoût de maintenance hydrogène,
 - Le marché de la billettique représente un coût de 65.000€,
 - Les rémunérations du personnel affecté à l'exercice de cette compétence représentent 245.700€ dont une partie de refacturation des services supports (RH, informatique,).
- L'augmentation de ce chapitre par rapport à 2021 s'explique par un nouveau mode de calcul de ces charges qui vise à être au plus près de la réalité des moyens humains affectés au fonctionnement de ce budget annexe,
- Il est nécessaire de prévoir un abondement de 261.6000€ au profit de la section de fonctionnement afin d'être en mesure d'honorer le remboursement du capital de l'emprunt souscrit pour l'acquisition des bus à hydrogène sur des ressources propres.

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	222 240,69	7 354 960,00	7 749 960,00	7 835 360,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	86 682,56	217 700,00	223 700,00	245 700,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 866,15	3 000,00	3 000,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	116 600,00	-25 400,00	261 600,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 635,00	90 000,00	90 000,00	27 600,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 306 083,34	32 000,00	34 216,00	29 310,00
66 CHARGES FINANCIERES	28 266,11	30 140,00	40 183,00	43 518,00
Total Total Dépenses	6 672 773,85	7 844 400,00	8 115 659,00	8 443 088,00

3.3/ Les recettes d'investissement

Sur ce projet de budget 2022 les recettes d'investissement sont constituées par les abondements de la section de fonctionnement : virement du compte 023 et dotations aux amortissements.

Investissement

Recettes

Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	257 441,04	0,00	0,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	116 600,00	-25 400,00	261 600,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 635,00	90 000,00	90 000,00	27 600,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 274,00	0,00	2 320,15	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	233 086,11	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	180 000,00	2 248 200,00	3 027 576,36	0,00
Total Total Recettes	699 436,15	2 454 800,00	3 094 496,51	289 200,00

3.4/ Les dépenses d'investissement

Le marché d'acquisition des bus étant achevé, la seule dépense d'investissement qui perdure sur ce budget est le remboursement du capital de l'emprunt.

Investissement

Dépenses

Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	11 929,79	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 422,00	16 400,00	16 400,00	16 100,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	155 734,40	190 200,00	217 200,00	273 100,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 684,54	2 248 200,00	2 848 966,72	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	468 525,00	0,00	0,00	0,00
Total Total Dépenses	711 365,94	2 454 800,00	3 094 496,51	289 200,00

4/ L'équilibre du budget primitif 2022 pour le budget eau

Le budget eau potable retrace l'exercice de la compétence par la communauté de l'Auxerrois. C'est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) : les recettes de ce budget ont donc l'obligation de couvrir la totalité des dépenses.

La surtaxe fournit les ressources du budget, son niveau détermine les possibilités d'investissement pour le maintien en état du réseau.

4.1/ Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	425 649,95	0,00	2 673 939,52	0,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 487,50	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	67 808,26	90 000,00	68 315,00	69 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 418 143,45	2 642 200,00	2 642 200,00	3 555 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27 200,00	338 000,00	60 000,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7,81	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 533,72	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	3 967 830,69	3 070 200,00	5 444 454,52	3 624 000,00

- La surtaxe sur l'eau représente 3,5M€ au BP 2022. Elle est anticipée en augmentation du fait de la hausse des tarifs et d'un ajustement avec la réalité des encaissements suite à une sous-estimation en 2021.
Pour 2022 la surtaxe est de 1,049 €/m³.

4.2/ Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	198 843,60	290 392,00	379 700,87	298 912,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	139 940,46	341 408,00	357 408,00	341 580,00
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	70 000,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	422 900,00	2 599 591,13	1 760 200,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	729 007,25	1 515 000,00	895 506,00	890 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	122 663,82	459 500,00	193 500,00	54 300,00
66 CHARGES FINANCIERES	102 187,60	41 000,00	183 912,61	72 812,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 248,44	0,00	764 835,91	206 196,00
Total Dépenses	1 293 891,17	3 070 200,00	5 444 454,52	3 624 000,00

Le total des dépenses de fonctionnement augmente de 18 % avec la répartition selon les grands chapitres budgétaires :

- charges à caractère général : +3 % pour un montant de 298.912€.

Les crédits pour frais d'études s'élèvent 205.000€ : ils concernent notamment le captage des Boisseaux ainsi qu'un travail sur les crédits de sensibilisation à des pratiques agricoles plus compatibles avec la préservation de la ressource en eau.

- charges de personnel : elles sont stables par rapport à 2021 compte tenu de l'absence de mouvement de personnel ou de modification de refacturation
- charges de gestion courante : -88% car sur ce chapitre en 2021 figurait le programme de paiement pour services environnementaux qui est subventionné à 100 % et qui figure donc pour la même somme en recettes.
- charges financières : -22,41 % du fait de la diminution des charges d'intérêts de la dette en 2022 mais en 2021 les crédits de ce compte avaient dû être abondé en cours d'année.
- Charges exceptionnelles : elles s'élèvent à 206.196€ qui seront consacrés à des aides à la préservation de la ressource. Ce type d'aide était initialement comptabilisé sur le chapitre des charges de gestion courante mais, hormis ce basculement les crédits consacrés à des aides pour la protection de la ressource restent stables.

On peut noter que l'abondement de la section d'investissement est de 1.760.200€. Ajouté aux écritures d'ordre cela permet de dégager un autofinancement de 2.650.200€

4.3/ Les recettes d'investissement

Investissement				
Recettes				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	370 218,47	0,00	1 842 938,46	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	422 900,00	2 599 591,13	1 760 200,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	729 007,25	1 515 000,00	895 506,00	890 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	599 692,90	500 000,00	500 000,00	400 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 473 338,30	414 403,00	1 286 088,70	58 357,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	195 322,00	617 347,00	0,00	807 438,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	512 162,84	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total Recettes	5 479 741,76	3 869 650,00	7 524 124,29	4 315 995,00

Les recettes d'investissement sont en hausse de 11,53 % par rapport au BP 2021 grâce à l'abondement de la section de fonctionnement.

Pour 2022 nous n'avons aucune certitude sur les subventions de l'agence de l'eau d'où l'absence d'inscription à ce titre. Au budget supplémentaire selon les retours de dossiers obtenus les crédits correspondants seront ajustés.

Une prévision d'emprunt d'équilibre est inscrite pour 807.438€.

4.4/ Les dépenses d'investissement

Investissement				
Dépenses				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	67 808,26	90 000,00	68 315,00	69 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	599 692,90	400 000,00	400 000,00	400 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	30 000,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	229 105,47	175 000,00	365 000,00	265 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 125,02	100 000,00	213 204,12	55 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 785,12	120 000,00	120 000,00	30 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 694 286,53	2 984 650,00	6 327 605,17	3 496 995,00
Total Dépenses	3 636 803,30	3 869 650,00	7 524 124,29	4 315 995,00

La totalité des dépenses d'équipement (compte 20,21,23) sont inscrites pour 3.581.995€ contre 3.204.650€ eau BP 2021.

Le tableau ci-après reprend les opérations d'investissements prévus en 2022.

Le remboursement du capital de l'emprunt est en hausse de 51,45 % mais là encore des abondements de crédits ont dû être réalisés en cours d'année 2021.

Le budget supporte 15 emprunts pour un capital restant dû de 1.686.158,64€ au 1^{er} janvier 2022.

Programme des travaux 2022 :

Antenne	Montant	Observation
	100 000,00	Travaux divers et non programmés
	60 574,00	Sectorisation du réseau
	50 293,00	Abandon de conduite (sécurité sanitaire - rationalisation du réseau)
	20 000,00	Déconnexion d'ouvrages désaffectés (sécurité sanitaire)
APPO	187 517,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue du Pont
APPO	222 751,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue du Mocquot, places de la Liberté et du marché
APPO	129 157,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue Châtel Bourgeois
APPO	47 285,00	Remplacement de la conduite et des branchements ruelle Gaillard
AUGY	130 912,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue des Chaumes
AUXE	78 217,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue Colbert
AUXE	46 826,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue du 14 juillet
AUXE	95 232,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue Farnann
AUXE	47 734,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue de l'Avenir
AUXE	73 405,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue Rantheaume - sentier de la Fontaine Ronde
AUXE	150 000,00	Renforcement de conduite rues D'Argonne et Gimbloux
BLEI	67 843,00	Remplacement de la conduite et des branchements Petite Rue
BRAN	139 315,00	Remplacement de la conduite située entre l'accélérateur et le réservoir passant
CHAM	58 746,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue de la Poire
CHAR	6 500,00	captage : remplacement d'une clôture
CHIT	118 000,00	Remplacement de la conduite rue des Voies neuves en coordination avec les travaux d'assainissement
COUL	10 000,00	Grand réservoir - Remplacement de clôture et remplacement d'une échelle
ESCO	61 000,00	Captage de Coulanges : Remplacement de clôture, réfection de la toiture du captage et remplacement de la chloration Réservoir d'Escolives : Installation de deux échelles Captage d'Escolives : Remplacement de la clôture, réfection de la toiture Gravière source : Pose d'un portail, d'une clôture et empiérement d'un chemin Captage de Jussy : Reprise de maçonnerie
GYLE	3 500,00	Réservoir : Remplacement de serrurerie et d'échelle
IRAN	7 000,00	Réservoir : Remplacement de serrurerie
JUSS	6 000,00	Réservoir : Mise en place de deux échelles à crinoline
LIND	291 316,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue de la Petite Vallée
LIND	30 240,00	Abandon de conduite Chemin des Muraille et bouclage du réseau
MONE	80 920,00	Extension de réseau (aménagement d'un parking)/ aire covoiturage
MONT	83 571,00	Remplacement d'une conduite de transport Chemin de Bleigny
QUEN	115 252,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue de la Teillère
STGE	270 354,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue de Montboulon
VENO	38 097,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue du Puits
VENO	277 808,00	Remplacement de la conduite et des branchements route de Quenne (alimentation de la zone d'activité)
VENO	29 869,00	Extension et modification du réseau liées à des demandes d'urbanismes lieudit La Chapelle
VENO	64 278,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue Principale
VENO	25 000,00	Renforcement du débit pour la zone d'activité
VINC	5 000,00	Captage : Installation d'un variateur
VINC	204 483,00	Remplacement de la conduite et des branchements rue Colette
VINC	20 000,00	Dépose du transformateur du captage d'Irancy à Vincelottes et raccordement au réseau basse tension
VINT	33 000,00	Captage d'Irancy : Remplacement du transformateur, reprise de maçonnerie, fourniture d'une échelle et remplacement de la clôture
Total	3 486 995,00	

5/ L'équilibre du budget primitif 2022 pour le budget parco

Le budget du Parc d'activité retrace l'ensemble des dépenses liées à l'aménagement de la zone. Toutes les dépenses sont imputées en section de fonctionnement puis basculée en investissement par des opérations de stocks.

Financement de l'opération AUXRPARC			
COUT GLOBAL INTEGRANT DEPENSES et régularisations PREVISIONNELLES 2022			
DEPENSES		RECETTES	
Montant total de l'opération	20 528 283,89 €	subventions	1 837 833,61 €
intégration des intérêts pendant opération	576 678,81 €	Projection des ventes	15 148 050,00 €
		financement perte 2021	898 208,00 €
		différence sur valeur de stock comptable	120 261,59 €
		réintégration 1068 en 2022	58 625,00 €
		autofinancement (=perte sur les ventes)	3 041 984,50 €
TOTAL DEPENSES	21 104 962,70 €	TOTAL RECETTES	21 104 962,70 €

En 2021, la vente de terrains a permis d'encaisser une recette de 1 767 373.80 euros

En prenant en compte cette vente et les régularisations d'écritures de stock intervenues au cours de l'exercice, la valeur du stock final est évaluée à 15 993 493.70 € à fin 2021 et correspond donc à la valeur du stock initial 2022.

5.1/ Les recettes de fonctionnement

Le budget 2022 prévoit 340.000€ d'abondement du budget général au budget annexe afin de couvrir le remboursement en capital des emprunts qui ne sont pas en fine (remboursement du capital au fur et à mesure des ventes ou alors à la fin du prêt).

Les autres recettes sont des écritures comptables de stocks

Fonctionnement					
Recettes					
	Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 929 276,68	21 106 285,00	21 106 285,00	16 379 493,70
	043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR SECTION FONCT.	111 689,89	112 000,00	112 000,00	0,00
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	0,00	1 764 283,22	1 764 283,22	0,00
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	560 000,00	0,00	369 220,00	10,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,80	0,00	0,00	0,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	238 264,92	0,00	1 000 000,00	340 000,00
Total	Total Recettes	18 839 232,29	22 982 568,22	24 351 788,22	16 719 503,70

En l'absence de décision votée en conseil communautaire inscrite sur ce budget pour 2022.

5.2/ Les dépenses de fonctionnement

Sur 2022 le marché de travaux est quasiment achevé. Il reste quelques décomptes à payer et de petites interventions annexes à financer : installation d'un transformateur, de poteaux incendie. Cela représente 386.000€.

La charge d'intérêt des emprunts est de 98 000 euros

En l'absence de décision votée en conseil communautaire, aucune vente n'est inscrite sur ce budget pour 2022.

Les autres écritures retracent les variations de stocks de terrains.

Fonctionnement Dépenses

	Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	174 593,22	0,00	836 837,08	0,00
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 218 531,75	732 705,00	732 705,00	386 000,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 765 261,22	2 277 985,22	242 000,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 059 564,62	20 261 580,00	20 261 580,00	15 993 493,70
	043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR SECTION FONCT.	111 689,89	112 000,00	112 000,00	0,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	10,92	10,00
	66 CHARGES FINANCIERES	111 689,89	111 022,00	130 670,00	98 000,00
Total	Total Dépenses	19 676 069,37	22 982 568,22	24 351 788,22	16 719 503,70

5.3/ Les recettes d'investissement

Au-delà des écritures d'ordre, un emprunt d'équilibre est prévu pour 386.000€. En fonction des ventes de terrain cette prévision sera réajustée en cours d'année.

Investissement Recettes

	Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 765 261,22	2 277 985,22	242 000,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 059 564,62	20 261 580,00	20 261 580,00	15 993 493,70
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	9 985 756,78	12 997 360,62	386 000,00
Total	Total Recettes	18 059 564,62	32 012 598,00	35 536 925,84	16 621 493,70

5.4/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement sont constituées par le remboursement du capital de l'emprunt pour 242.000€

Investissement Dépenses

	Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 020 053,94	0,00	4 854 327,84	0,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 929 276,68	21 106 285,00	21 106 285,00	16 320 868,70
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	58 625,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	964 561,84	10 906 313,00	9 576 313,00	242 000,00
Total	Total Dépenses	22 913 892,46	32 012 598,00	35 536 925,84	16 621 493,70

6/ L'équilibre du budget primitif 2022 pour le budget zone des Macherins

La zone des Macherins est une zone qui a été créée et aménagée par la communauté de l'Auxerrois. Aujourd'hui les travaux sont achevés.

Le budget de la zone va donc retracer quelques menus travaux d'aménagement, de bornages de parcelles, ... et en recettes les ventes réalisées.

6.1/ Les recettes de fonctionnement

Sur ce budget est encaissée la location d'un des lots. Cela représente 8.900€ en 2022.

On peut également noter des écritures en recettes exceptionnelles correspondantes à la vente du lot 6.

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	56 131,92	0,00	0,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 983,19	8 900,00	8 900,00	8 900,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	240 032,17	0,00	133 497,46	45 952,00
Total Recettes	305 147,28	8 900,00	142 397,46	54 852,00

6.2/ Les dépenses de fonctionnement

Les crédits sont prévus pour d'éventuels travaux d'entretien ou de petits aménagements de la zone

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	5 607,46	0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 476,66	5 400,00	5 400,00	54 842,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	190 425,08	0,00	127 880,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	10,00	10,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	115 853,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses	310 754,74	8 900,00	142 397,46	54 852,00

6.3/ La section d'investissement :

Pour 2022 aucune inscription n'est prévue sur cette section.

7/ L'équilibre du budget primitif 2022 pour le budget l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

La communauté de l'Auxerrois exerce la compétence SPANC uniquement sur la partie contrôle des installations. Ce budget vise à individualiser l'exercice de cette compétence.

Le budget n'a qu'une section de fonctionnement qui retrace en dépenses les contrôles réalisés par le prestataire et en recette leur refacturation au même prix aux usagers bénéficiaires du service.

Par conséquent c'est un budget dont les crédits sont relativement faibles et très stables.

Fonctionnement					
Dépenses					
	Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 394,86	20 000,00	38 463,27	19 990,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 778,30	1 000,00	1 010,00	510,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	211,50	500,00	500,00	500,00
Total	Total Dépenses	13 384,66	21 500,00	39 973,27	21 000,00

Recettes					
	Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	23 185,55	0,00	18 473,27	0,00
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	8 216,35	21 500,00	21 500,00	21 000,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,34	0,00	0,00	0,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	453,69	0,00	0,00	0,00
Total	Total Recettes	31 857,93	21 500,00	39 973,27	21 000,00

8/ L'équilibre du budget primitif 2022 pour le budget prestations de service

Ce budget a été créé afin de permettre soit à des communes non membres de la communauté de l'Auxerrois, soit aux syndicats mixtes de bénéficier de certains services de la communauté.

Ainsi sont érigés en prestations de service :

- l'atelier mécanique mutualisé ville/CA dont bénéficient également la commune d'Appoigny, le CCAS et le syndicat mixte Yonne Médián
Cette prestation représente 34.900€ contre 27.822€ au BP 2021.
- l'administration du droit des sols (ADS) pour lesquelles les communes hors CA de Fleury la vallée, Senan, Valravillon, Champvallon, Aillant-sur-tholon, Volgre, Villers-sur-tholon, sont bénéficiaires.
Cette prestation représente 50.000€ (au chapitre 70) contre 193.521€ au BP 2021 (comptabilisés au chapitre 74).
Cette baisse s'explique par le fait que seules les prestations proposées aux communes hors de la communauté de l'Auxerrois bénéficiant de ce service sont retracées dans ce budget. Toutes les prestations avec les communes membres de la CA ont réintégréées dans le budget général.

- le délégué à la protection des données (DPO) qui réalise les prestations pour les syndicats mixtes Yonne M Branches et PETR.

Cette prestation représente 7.980€ contre 2.500€ au BP 2021.

Ce budget ne comprend qu'une section de fonctionnement et a vocation à s'équilibrer puisque les services rendus sont facturés à leur coût exact de revient selon les mêmes règles pour tous les bénéficiaires.

Le périmètre de ce budget a vocation à évoluer en fonction des prestations proposées en service commun ou mutualisées mais également en fonction des communes souhaitant rejoindre un des dispositifs.

8.1/ Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	664,85	0,00	664,85	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	37 106,48	30 322,00	45 675,90	92 880,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	354 297,85	193 816,00	193 816,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,05	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-152 594,60	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	239 475,63	224 138,00	240 156,75	92 880,00

8.2/ Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	51 595,29	46 480,00	55 144,85	31 120,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	187 213,49	177 658,00	185 006,90	61 760,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2,00	0,00	5,00	0,00
Total Dépenses	238 810,78	224 138,00	240 156,75	92 880,00

9/ L'équilibre du budget primitif 2021 pour le budget redevance incitative

Ce budget retrace la collecte des ordures ménagères sur les communes de l'ex communauté de communes du Coulangeois. C'est un système de redevance avec une facturation en fonction des levées réalisées au-delà d'un seuil minimum.

Afin de parvenir à l'équilibre du budget une augmentation de 33€ sur la part service de la redevance incitative est proposée pour ce budget 2022. Cela porterait la part service à 155€ contre 122€ actuellement et permettrait d'augmenter les recettes d'environ 80.000€

9.1/ Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	70 359,47	0,00	65 575,70	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	98 923,00	30 000,00	30 000,00	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	458 729,30	528 500,00	528 500,00	643 576,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	41 403,31	0,00	0,00	1 000,00
Total Recettes	669 415,08	558 500,00	624 075,70	644 576,00

- Les recettes de la redevance incitative sont inscrites pour 523.690€
- Le budget principal reverse au budget redevance incitative une partie des recettes de revente des matériaux et du soutien des éco organismes calculés au prorata de la population.

Compte tenu de la reprise espérée de la valeur de revente des matériaux le calcul du prorata est augmenté également et est inscrit à hauteur de 101.386€

- Le budget principal reverse également 50% du coût salarial total (18.500€) d'une personne qui travaille pour moitié de son temps sur le budget redevance incitative et pour l'autre partie sur la partie déchets traités sur le budget déchet collecte.

9.2/ Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	287 551,17	331 000,00	337 525,70	506 526,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	133 744,90	108 500,00	137 550,00	99 900,00
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	17 000,00	47 000,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	76 773,61	90 000,00	90 000,00	23 150,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	105 709,70	5 000,00	4 995,00	5 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	60,00	7 000,00	7 000,00	10 000,00
Total Dépenses	603 839,38	558 500,00	624 070,70	644 576,00

- Les charges à caractère général s'élèvent à 506.526€ 2021.

Le marché de collecte représente à lui seul 216.326€.

L'augmentation sur ce chapitre est liée à la refacturation de l'utilisation des déchèteries par les usagers du périmètre de la redevance incitative. Le montant est estimé à 266.000€, il sera refacturé en fin d'année en fonction des tonnages de déchets traités dans les déchèteries situées sur le périmètre où s'applique la redevance incitative.

Les remboursements de charges à caractère général du budget annexe au profit du budget principal représentent 6.500€

Un prorata d'une étude globale sur le mode de gestion des déchets sur le territoire est inscrit pour 10.000 sur un budget total estimé à 100.000€.

- Les charges de personnel sont estimées à 99.900€.

La baisse par rapport au budget 2021 (108.500€) provient d'un recalcul de la masse salariale des personnels œuvrant pour tout ou partie de leur temps au profit de la collecte sur l'ex CCPC au plus juste de ce que sera l'affectation des ressources en 2021.

- Les charges de gestion courante sont proposées à 5.000€ soit une stabilité par rapport à 2021
- Les charges exceptionnelles vont également permettre de prendre en charge des annulations de titres en cas d'erreur, de recours de tiers,...

9.3/ Les recettes d'investissement

Investissement				
Recettes				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	205 842,67	0,00	170 204,51	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	76 773,61	90 000,00	90 000,00	23 150,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	637,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	283 253,28	90 000,00	260 204,51	23 150,00

Au budget primitif 2021 les seules recettes prévues sont constituées par la dotation aux amortissements (que l'on retrouve en dépense de fonctionnement)

9.4/ Les dépenses d'investissement

Investissement				
Dépenses				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	98 923,00	30 000,00	30 000,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 253,29	13 700,00	21 900,00	14 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 872,48	46 300,00	208 304,51	9 150,00
Total Dépenses	113 048,77	90 000,00	260 204,51	23 150,00

- Le remboursement du capital de l'emprunt représente

Le capital restant dû sur cet emprunt est de 26.186€ au 1^{er} janvier 2022 et il sera totalement remboursé en novembre 2023.

- Des crédits pour des investissements liés au service sont inscrits pour 9.150€ mais le montant des réalisations est en général très inférieur.

10/ L'équilibre du budget primitif 2022 pour le budget assainissement

La compétence assainissement a été transférée à la communauté de l'Auxerrois au 1^{er} janvier 2020. Le budget 2021a permis de fiabiliser le niveau de prestations requises pour la régie et de définir les travaux d'urgence à réaliser.

Fort de ce constat il apparaît que les tarifs actuels ne permettent pas de générer un autofinancement suffisant pour faire face au programme de travaux imposé par les contraintes environnementales.

10.1/ Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 400 042,32	0,00	1 788 211,85	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	142 795,00	200 000,00	402 000,00	427 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 752 237,41	5 440 000,00	4 500 000,00	5 990 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	490 093,50	0,00	0,00	140 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,42	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 144,68	0,00	192 862,04	0,00
Total Recettes	7 790 315,33	5 640 000,00	6 883 073,89	6 557 000,00

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 6.557.000€ soit une hausse de 16 % par rapport au BP 2021.

- Le produit de la surtaxe assainissement est estimé en augmentation de + 7% du fait de l'augmentation des tarifs. Il est inscrit pour 5.757.000€

- Le montant des redevances pour la modernisation du réseau de collecte figure pour 70.000€.

10.2/ Les dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 600 105,72	2 274 380,00	2 839 583,78	2 604 849,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	252 149,08	413 896,00	426 007,00	386 110,00
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	40 000,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	851 000,00	281 079,11	351 230,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 676 480,00	1 700 000,00	2 750 000,00	2 900 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	279,78	48 500,00	48 510,00	20 010,00
66 CHARGES FINANCIERES	367 452,80	326 620,00	469 790,00	294 301,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	455,18	25 604,00	28 104,00	500,00
Total Dépenses	4 896 922,56	5 640 000,00	6 883 073,89	6 557 000,00

Les charges à caractère général représentent 2.604.849€ et sont en hausse de 14% par rapport au BP 2021 :

- Le marché de prestation, pour l'exercice de la compétence en régie représente 630.000€ et celui de l'exploitation de la station d'épuration d'Appoigny 1.380.000€. Par rapport au BP 2021 ces crédits ont été ajustés à la hausse afin de tenir compte des coûts réels.
- Des travaux de réhabilitation pour le chauffage de la STEP d'Appoigny sont prévus pour 70.000€
- Les crédits inscrits au titre de la rémunération directe des personnelles : 371 110 € concernent les postes des agents affectés totalement aux missions d'assainissement ainsi que des refacturations entre budget général et budgets annexes. Le budget de rémunération du personnel est en baisse par rapport à 2020 du fait du départ d'un agent.

Les charges financières sont évaluées à 294.301€. L'ensemble des emprunts liés à la compétences assainissement ont été repris par la communauté. Cela représente 110 contrats pour un capital restant dû de 16,08M d'euros.

Voir état en annexe

10.3/ Les recettes d'investissement

Investissement				
Recettes				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	979 872,10	0,00	0,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	851 000,00	281 079,11	351 230,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 676 480,00	1 700 000,00	2 750 000,00	2 900 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	200 000,00	600 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	103 447,96	0,00	2 074 985,47	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 462 399,00	2 681 450,00	2 623 672,00	4 154 519,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	4 935 141,00	4 719 519,74	1 212 171,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	153 150,00	194 000,00	536 675,00	976 200,00
Total Recettes	4 375 349,06	10 361 591,00	13 185 931,32	10 194 120,00

Les recettes de subventions devraient représenter essentiellement par rapport à des travaux subventionnés par l'agence de l'eau.

Une prévision d'emprunt d'équilibre figure pour 1.212.171€ sur ce budget

10.4/ Les dépenses d'investissement

Investissement				
Dépenses				
Chapitre	CA 2020	BP 2021	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	659 965,83	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	142 795,00	200 000,00	402 000,00	427 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	200 000,00	600 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	35 007,40	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	40 000,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 741 228,07	2 856 949,00	3 896 949,00	1 711 500,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	146 498,89	950 642,00	2 510 008,03	288 920,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 612,27	10 000,00	76 188,78	16 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 795 076,52	6 150 000,00	4 633 661,69	6 174 500,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	126 104,14	194 000,00	732 150,59	976 200,00
Total Dépenses	5 035 314,89	10 361 591,00	13 185 931,32	10 194 120,00

Les 7,45M d'euros de dépenses d'investissement vont permettre de réaliser le programme d'investissement précisé ci-après :

Programme des études 2022 :		
Antenne	Montant	Observation
APPO	55 000,00	Études pour la mise en séparatif du secteur Nord en vue d'une programmation de travaux
GYLE	20 000,00	Maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du réseau des rues Tissier et Vigneau
GYLE	8 400,00	Maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du réseau rues Coulongeron et Grilletière
STGE	6 800,00	Maîtrise d'œuvre pour le remplacement du collecteur rue des Champs Casselins
VALL	13 720,00	Maîtrise d'œuvre pour le remplacement du collecteur rue des Tournants
APPO	18 000,00	Mise en séparatif des réseaux des rues des Ormes, Sentier et Vosves
LIND	45 000,00	Réhabilitation de la Station d'épuration des Hoches et amélioration du réseau
QUEN	59 000,00	Mise en séparatif du réseau
VINC	8 000,00	Réhabilitation du réseau d'assainissement
GYLE	14 000,00	Création d'un système d'assainissement
CHIT	36 000,00	Création d'un système d'assainissement
Total	283 920,00	

Programme des travaux 2022 :

Antenne	Montant	Observation
	100 000,00	Contrôles et tests
	20 000,00	Réhabilitation de regard dans le cadre d'opération de voirie
APPO	480 000,00	Extension et mise en séparatif du réseau de la rue du Pont et de la Planchette
APPO	100 000,00	Remplacement du dégrilleur de la station d'épuration d'Appoigny
AUXE	25 000,00	Extension du réseau d'assainissement rue du Cimetière
AUXE	140 000,00	remplacements ponctuels de collecteurs avenues Jean Jaurès et Jean Mermoz
BLEI	35 000,00	Extension du collecteur Petite Rue
CHAM	30 000,00	Ventilation de l'aire de stockage des boues
CHEV	30 000,00	Extension du réseau d'assainissement rue du Lavoir à Orgy
ESCA	175 000,00	Réhabilitation de postes de relevage
GYLE	250 000,00	Mise en séparatif du réseau rues Tissier et Vigneau
GYLE	105 000,00	Mise en séparatif du réseau rues Coulangeron et Grilletière
MONÉ	20 000,00	Extension de collecteur rue des Grillotes
MONÉ	20 000,00	Mise en place d'une passerelle au poste de relevage du Gué de la Pucelle
STBR	171 000,00	Remplacement du collecteur rue du Prés de Goix
STBR	50 000,00	Remplacement du collecteur rue de Gouaix
STBR	30 000,00	Réhabilitation collecteur à l'arrière de la salle des fêtes
STBR	95 000,00	Remplacement des déversoirs d'orage rues de Gouaix et de Paris.
STBR	60 000,00	Déconnexion d'un réseau d'eau pluvial rue des Vierges des Aides
STBR	100 000,00	Déconnexion d'un réseau d'eau pluviale route de Bailly
STGE	85 000,00	Remplacement du collecteur rue des Champs Casselins
VALL	171 500,00	Remplacement du collecteur rue des Tournants
VAUX	460 000,00	Création d'une interconnexion entre le réseau de Vaux et celui d'Auxerre
VENO	25 000,00	Extension de réseau rue Barrée
VENO	50 000,00	Extension de collecteur rue des Violettes
VINC	90 000,00	Remplacement de la conduite de rejet de la Station d'épuration
APPO	441 000,00	Mise en séparatif rues des Ormes, Sentier et Vosves
LIND	50 000,00	
QUEN	195 000,00	Mise en séparatif du réseau
VINC	380 000,00	Réhabilitation du réseau
GYLE	336 000,00	Mise en conformité de la station d'épuration d'épuration de Gy l'Evêque
CHIT	1 855 000,00	Création d'un système d'assainissement (ajustement autorisation de programme initiale
Total	6 174 500,00	

La section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 3,25M€ soit 32% des recettes totales d'investissement.

Certains travaux dont la réalisation s'étale sur plusieurs années font l'objet d'AP/CP.

Programme	AP	Montant	Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2022	Répartition des crédits de paiement ultérieurs			
		AP			2023	2024	2025	2026
ASST ORMES SENTIERS VOSVES APPOIGNY	2020	469 000,00	10 000,00	459 000,00	-	-	-	-
ASST CREATION STEP EXT RESEAU LINDRY	2020	1 197 648,08	160 698,08	103 000,00	933 950,00	-	-	-
ASST MISE EN SEPARATIF QUENNE	2020	1 007 000,00	315 000,00	254 000,00	243 500,00	100 000,00	80 000,00	14 500,00
ASST REHABILITATION RESEAU VINCELLES	2020	792 407,00	404 407,00	388 000,00	-	-	-	-
ASST MISE EN CONFORMITE STEP GY L'EVEQUE	2020	574 580,00	224 580,00	350 000,00				
ASST CREATION SYSTEME EPURATION CHITRY	2020	2 327 605,00	148 199,00	1 899 000,00	280 406,00	-	-	-
Total INVESTISSEMENT EN AP :		6 368 240,08	1 262 884,08	3 453 000,00	1 457 856,00	100 000,00	80 000,00	14 500,00

11/ L'équilibre du budget primitif 2022 pour le budget Dé

Ce budget reprend toutes les écritures relatives à l'exercice de la compétence enlèvement et traitement des ordures ménagères sur le périmètre historique de la communauté de l'Auxerrois.

Les réalisations et crédits relatifs aux exercices 2019 à 2021 ont été repris à partir de l'extraction du budget principal dans lequel ces crédits figuraient initialement.

				Exercice	2019	2020	2021	2022
Section	Sens	Chapitre	Chapitre	Nature	Total réalisé	Total réalisé	Total budgété	Montant proposé
FONCTIONNEMENT								
Dépenses								
					4 811 906,53	5 062 697,19	5 763 676,59	6 179 922,00
					2 922 350,45	2 715 769,69	2 679 870,00	2 952 155,00
								591 429,00
					651 868,00	697 557,35	697 343,00	793 000,00
					40 912,20			41 350,00
					0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
					8 427 037,18	8 476 024,23	9 141 889,59	10 558 856,00
Recettes								
					20 515,57			
					6 995,00	5 447,00	5 447,00	49 000,00
					1 450 108,80	1 217 947,49	1 151 011,00	1 713 471,00
					7 137 427,00	7 235 514,00	7 279 110,00	8 025 385,00
					939 738,49	793 089,57	700 000,00	771 000,00
					0,00			
					9 554 784,86	9 251 998,06	9 135 568,00	10 558 856,00
Résultat de fonctionnement					1 127 747,68	775 973,83	-6 321,59	0,00

11.1/ Les recettes de fonctionnement

Afin d'équilibrer ce budget il est nécessaire d'envisager une augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 0,8points ce qui permet de dégager un autofinancement de 1,38M d'euros.

		Augmentation des taux de :		0,80 points
2022		Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Zone 01	Auxerre et communes associées	69 588 611	8,90%	6 193 386 €
Zone 02	Auxerre Hypercentre	9 896 105	10,23%	1 012 372 €
Zone 03	Auxerre Collectif	7 520 993	10,23%	769 398 €
				7 975 156 €

11.2/ Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général sont estimées pour 2022 à 6.179.922€ soit + 7% par rapport au BP 2021. Cette hausse s'explique à la fois par la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP à 40€ au lieu de 30 en 2021) facturée sur le traitement des ordures ménagères et également par la hausse des prix constatée sur le marché de traitement des déchets. Ce budget intègre les dépenses de personnel permanent et non permanent auparavant portées par le budget principal et rémunéré en direct par le budget, soit des crédits inscrits à hauteur de 2 885 155 €. Des

refacturations de personnel pour des agents travaillant pour
au profit de ce budget sont prévus pour 37.500€.

				Exercice	2019	2020	2021	2022
Section	Sens	Chapitre	Chapitre	Nature	Total réalisé	Total réalisé	Total budgété	Montant proposé
INVESTISSEMENT								
Dépenses								
				040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 995,00	5 447,00	5 447,00	49 000,00
				20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
				204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00		
				21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	554 128,46	188 887,40	738 630,69	1 642 900,00
				23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		575 988,00	
				Total : D	561 123,46	194 334,40	1 325 065,69	1 696 900,00
Recettes								
				021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				591 429,00
				040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	651 868,00	697 557,35	697 343,00	793 000,00
				10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 634,00	259 701,00	101 176,00	146 471,00
				13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				166 000,00
				Total : R	660 502,00	957 258,35	798 519,00	1 696 900,00
Résultat d'investissement					99 378,54	762 923,95	-526 546,69	0,00

11.3/ Les recettes d'investissement

La section d'investissement, au-delà de l'abondement par la section de fonctionnement, est équilibrée grâce aux recettes attendues de FCTVA : 164.471€ et de subventions : 166.000€.

11.4/ Les dépenses d'investissement

Sur les 1.647.900€ de dépenses d'investissement, 700.000€ seront consacrés à l'achat d'une benne à hydrogène et 480.000€ pour des bennes d'enlèvement des ordures ménagères d'occasion afin de remplacer celles qui ont été vandalisées en 2021.

12/ L'équilibre du budget primitif 2022 pour le budget Eco

Ce nouveau budget d'aménagement de zone d'activité a été crée fin 2021. Pour 2022 les travaux d'aménagements sont prévus à hauteur de 3.786.500€ et des ventes de terrains pour 1.000.000€ viendraient contribuer à l'équilibre de l'opération sur l'exercice.

Fonctionnement			
Dépenses			
	Chapitre	BP 2021	BP 2022
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 730 000,00	3 786 500,00
Total	Total Dépenses	3 730 000,00	3 786 500,00
Recettes			
	Chapitre	BP 2021	BP 2022
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 730 000,00	2 786 500,00
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	1 000 000,00	1 000 000,00
Total	Total Recettes	3 730 000,00	3 786 500,00

Investissement			
Dépenses			
	Chapitre	BP 2021	BP 2022
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 730 000,00	66 500,00
	33 EN-COURS DE PRODUCT. DE BIENS	0,00	2 720 000,00
Total	Total Dépenses	2 730 000,00	2 786 500,00
Recettes			
	Chapitre	BP 2021	BP 2022
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 730 000,00	2 786 500,00
Total	Total Recettes	2 730 000,00	2 786 500,00

13/ L'équilibre du budget primitif 2022 pour le budget Zone d'activité H2 Mignottes

Le budget Zone d'activité H2 Mignottes est crée à compter du 1^{er} janvier 2022. Il a vocation à retracer les dépenses et recettes d'aménagement de la zone.

Pour 2022 il est prévu 99.500€ d'études et d'achat de foncier qui seraient financés par un emprunt à due concurrence.

Fonctionnement		
Dépenses		
	Chapitre	BP 2022
Total	Total Dépenses	99 500,00
Total	Total Recettes	99 500,00

Investissement		
Dépenses		
	Chapitre	BP 2022
Total	Total Dépenses	99 500,00
Total	Total Recettes	99 500,00

ANNEXES

Emprunts du budget assainissement

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Emprunts en cours (110)			BUDGET ASSAINISSEMENT									
Type	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Prochaine échéance	Montant prochaine échéance	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	CBC	
Emprunt	2007-06 AUX 062100	ASN	2 960,00 €	0,26 an ux fixe à 0		04/04/2022	2 960,00 €	2020	8 880,00 €	Fixe	1A	
Emprunt	2007-07 AUX 06429300	ASN	6 606,66 €	0,26 an ux fixe à 0		04/04/2022	6 606,66 €	2020	19 819,99 €	Fixe	1A	
Emprunt	2007-08 AUX 06070000	ASN	840,00 €	0,26 an ux fixe à 0		04/04/2022	840,00 €	2020	2 520,00 €	Fixe	1A	
Emprunt	2008-05 AUX 04301801 ME	ASN	721,20 €	1,14 ans ux fixe à 0		21/02/2022	360,60 €	2020	1 442,40 €	Fixe	1A	
Emprunt	2008-06 AUX 1002740 ME	ASN	4 770,00 €	1,14 ans ux fixe à 0		21/02/2022	2 385,00 €	2020	9 540,00 €	Fixe	1A	
Emprunt	2008-08 AUX 10001171	ASN	4 940,93 €	1,26 ans ux fixe à 0		03/04/2022	2 470,47 €	2020	9 881,86 €	Fixe	1A	
Emprunt	2008-09 AUX 1000898	ASN	2 580,00 €	1,26 ans ux fixe à 0		03/04/2022	1 290,00 €	2020	5 160,00 €	Fixe	1A	
Emprunt	2009-04 AUX 1007219	ASN	9 088,04 €	2,19 ans ux fixe à 0		09/03/2022	3 029,33 €	2020	15 146,70 €	Fixe	1A	
Emprunt	2010-01 AUX 1009341	ASN	14 401,83 €	3,21 ans ux fixe à 0		17/03/2022	3 600,47 €	2020	21 602,77 €	Fixe	1A	
Emprunt	2010-02 AUX 10200841	ASN	8 400,57 €	3,65 ans ux fixe à 0		26/08/2022	2 100,13 €	2020	12 600,83 €	Fixe	1A	
Revolving	201101 - 090655	CACIB ex BFT	1 192 500,00 €	8,21 ans)-Floor -0		15/03/2022	135 055,96 €	2020	1 457 500,00 €	Variable	1A	
Emprunt	2012-05 AUX 10344001	ASN	30 223,20 €	5,97 ans ux fixe à 0		19/12/2022	5 037,20 €	2020	40 297,60 €	Fixe	1A	
Emprunt	2012-06 AUX 10357801	ASN	59 209,20 €	5,97 ans ux fixe à 0		19/12/2022	9 868,20 €	2020	78 945,60 €	Fixe	1A	
Emprunt	2012-07 AUX 10306021	ASN	21 258,00 €	5,96 ans ux fixe à 0		18/12/2022	3 543,00 €	2020	28 344,00 €	Fixe	1A	
Emprunt	2012-08 AUX 1024334	ASN	54 366,94 €	4,28 ans ux fixe à 0		13/04/2022	10 873,37 €	2020	76 113,68 €	Fixe	1A	
Emprunt	2012-09 AUX 1023130 ME	ASN	23 510,77 €	5,14 ans ux fixe à 0		22/02/2022	3 918,47 €	2020	31 347,71 €	Fixe	1A	
Emprunt	201204 - AN096685 DO	CE	321 595,96 €	11,02 ans x fixe à 3.5		10/01/2022	8 616,40 €	2020	367 109,19 €	Fixe	1A	
Emprunt	2013-10 AUX 10410771	ASN	31 483,64 €	6,46 ans ux fixe à 0		18/06/2022	4 497,67 €	2020	67 465,00 €	Fixe	1A	
Emprunt	2014-03 AUX 1044234 ME	ASN	14 489,09 €	7,15 ans ux fixe à 0		27/02/2022	1 811,13 €	2020	18 111,35 €	Fixe	1A	
Emprunt	2014-04 AUX 1052090	ASN	30 863,49 €	7,94 ans ux fixe à 0		08/12/2022	3 857,93 €	2020	38 579,35 €	Fixe	1A	
Emprunt	201502 - MON531453EUR001 DO	SFIL	858 396,57 €	10,42 ans x fixe à 1.		01/03/2022	22 012,68 €	2020	1 008 095,54 €	Fixe	1A	
Emprunt	2017-04 / 1064655	ASN	42 859,64 €	10,82 ans ux fixe à 0		25/10/2022	3 896,34 €	2020	50 652,32 €	Fixe	1A	
Emprunt	2017-05 AUX 1072030	ASN	74 796,33 €	10,94 ans ux fixe à 0		08/12/2022	6 799,67 €	2020	88 395,66 €	Fixe	1A	
Emprunt	2018-05 AUX 1078710	ASN	104 081,59 €	11,79 ans ux fixe à 0		16/10/2022	8 673,47 €	2020	121 428,53 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-01 CHA 5780655 DO	CE	134 750,95 €	17,65 ans x fixe à 1.1		25/02/2022	2 095,45 €	2020	148 324,55 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-02 COU 3420058	CE	10 311,74 €	3,23 ans x fixe à 5.		25/03/2022	877,52 €	2020	15 748,12 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-03 CHA 3455016	CE	42 677,67 €	3,98 ans x fixe à 3.4		25/12/2022	11 599,72 €	2020	61 952,17 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-04 IRA 3468490	CE	48 192,14 €	4,40 ans x fixe à 3.		25/05/2022	10 794,89 €	2020	65 031,55 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-05 SIV 3493477 DO	CE	24 114,79 €	0,07 an x fixe à 4.6		25/01/2022	25 228,93 €	2020	69 196,75 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-07 SIE 8672604 DO	CE	875 000,00 €	8,65 ans x fixe à 3.4		25/02/2022	32 503,13 €	2020	1 075 000,00 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-08 CHE 8700992 DO	CE	101 045,09 €	11,57 ans x fixe à 3.6		25/07/2022	10 567,61 €	2020	114 022,71 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-10 MON 9476504	CE	119 566,53 €	12,98 ans x fixe à 2.4		25/03/2022	2 686,87 €	2020	134 855,30 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-100 APP 1085371	ASN	27 747,20 €	12,93 ans ux fixe à 0		05/12/2022	2 134,40 €	2019	32 016,00 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-11 ESCO 9564735	CE	55 508,85 €	7,71 ans x fixe à 1.5		15/09/2022	7 421,56 €	2020	68 370,52 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-12 CHA 98334664	CE	80 979,34 €	4,98 ans x fixe à 0.4		25/03/2022	4 101,25 €	2020	112 819,97 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-13 STB 9943257 DO	CE	23 369,12 €	13,40 ans x fixe à 1.7		25/02/2022	487,47 €	2020	26 381,33 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-14 SIE AN096790 DO	CE	1 873 666,64 €	6,23 ans x fixe à 3.6		25/03/2022	335 493,40 €	2020	2 408 999,98 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-15 COU AR095793 DO	CE	19 095,69 €	1,07 ans x fixe à 4.		25/01/2022	10 197,03 €	2020	36 582,14 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-16 SIE MIN532698EUR DO	SFIL	810 153,23 €	7,67 ans x fixe à 5.1		01/02/2022	10 665,64 €	2020	980 754,09 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-17 SIE AESN 1002716	ASN	9 512,93 €	1,75 ans ux fixe à 0		30/09/2022	4 756,47 €	2020	19 025,86 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-19 SIE AESN 064819	ASN	10 666,66 €	0,53 an ux fixe à 0		11/07/2022	10 666,66 €	2020	31 999,99 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-20 SIE AESN 070006	ASN	137 096,00 €	1,75 ans ux fixe à 0		30/09/2022	68 548,00 €	2020	274 192,00 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-21 SIE AESN 070006	ASN	114 246,66 €	0,66 an ux fixe à 0		28/08/2022	114 246,66 €	2020	342 739,99 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-22 SIE AESN 070007	ASN	7 548,00 €	0,85 an ux fixe à 0		07/11/2022	7 548,00 €	2020	22 644,00 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-23 SIE AESN 070007	ASN	12 580,00 €	0,53 an ux fixe à 0		11/07/2022	12 580,00 €	2020	37 740,00 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-24 SIE AESN 0648194	ASN	10 666,63 €	3,94 ans ux fixe à 0		08/12/2022	2 666,67 €	2020	15 999,97 €	Fixe	1A	
Emprunt	2019-25 SIE AESN 0700074 01	ASN	20 128,00 €	3,74 ans ux fixe à 0		28/09/2022	5 032,00 €	2020	30 192,00 €	Fixe	1A	



Type	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Prochaine échéance	Montant	Prochaine	Prochaine	Prochaine	Prochaine	Prochaine
			€				€	€	€	€	€	€
Emprunt	2019-26 SIE AESN 070006	ASN	319 890,64	6,58 ans ux fixe à 0		31/07/2022	45 698,67	2020	411 287,98	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-27 VAL 1608183 DO	CREDIT AGRICOLE	330 636,32	19,64 ans < fixe à 4.4		21/02/2022	6 296,17	2020	350 763,76	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-28 SIE 17162 DO	SG	575 000,00	5,67 ans }-Floor -0		28/02/2022	25 000,00	2020	775 000,00	€	Variable	1A
Emprunt	2019-29 CHE MONS31451EUR DO	SFIL	279 491,42	13,00 ans < fixe à 3.8		01/01/2023	27 746,70	2020	326 677,66	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-30 CHE MIN531450EUR DO	SFIL	8 803,80	2,00 ans < fixe à 4.8		01/04/2022	1 184,99	2020	18 228,17	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-31 STG MONS32743EUR DO	SFIL	33 342,70	3,25 ans }-Floor -0		01/04/2022	2 475,23	2020	54 976,31	€	Variable	1A
Emprunt	2019-32A STG MIN250755EUR DO	SFIL	90 339,23	7,00 ans < fixe à 4.3		01/04/2022	3 762,47	2020	114 007,28	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-32B STG MIN535976EUR DO	SFIL	25 156,36	17,58 ans }-Floor -0		01/02/2022	323,05	2020	27 710,73	€	Variable	1A
Emprunt	2019-33 VAL AESN 1029215	ASN	78 542,20	10,68 ans ux fixe à 0		06/09/2022	7 140,20	2020	92 822,60	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-34 VAL AESN 1033890	ASN	14 861,17	5,50 ans ux fixe à 0		02/07/2022	2 476,87	2020	19 814,91	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-35 VEN AESN 1002187	ASN	961,80	0,94 an ux fixe à 0		10/12/2022	961,80	2020	2 885,40	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-36 VEN AESN 1081089 ME	ASN	204 249,60	17,16 ans ux fixe à 0		27/02/2022	11 347,20	2020	226 944,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-37 VEN AESN 1081093 ME	ASN	167 615,94	12,16 ans ux fixe à 0		27/02/2022	12 893,53	2020	193 403,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-38 SIV- AESN 063516	ASN	5 006,62	0,77 an ux fixe à 0		08/10/2022	5 006,62	2020	15 019,96	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-39 AUG 1346491	CREDIT AGRICOLE	34 692,28	6,50 ans < fixe à 4.2		30/06/2022	5 833,60	2020	42 884,75	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-40 STB 1467087 DO	CREDIT AGRICOLE	294 688,53	9,02 ans < fixe à 3.6		10/01/2022	35 755,96	2020	341 890,15	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-41 IRA 1060078 DO	CREDIT AGRICOLE	74 912,19	14,37 ans < fixe à 3.8		15/02/2022	1 692,64	2020	82 343,76	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-43 STG 1055681	ASN	17 766,00	8,69 ans ux fixe à 0		09/09/2022	1 974,00	2015	29 610,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-44 STG AESN 1000906	ASN	6 044,73	0,90 an ux fixe à 0		27/11/2022	6 044,73	2020	18 134,20	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-49 SAE AESN 1011206	ASN	3 682,80	2,89 ans ux fixe à 0		23/11/2022	1 227,60	2019	7 365,60	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-51 STB AESN 1015277	ASN	8 519,20	3,46 ans ux fixe à 0		16/06/2022	2 129,80	2010	31 947,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-52 BLE AESN 1015318	ASN	2 295,60	2,89 ans ux fixe à 0		23/11/2022	765,20	2020	3 826,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-53 MOR 1019769	ASN	7 280,10	8,90 ans ux fixe à 0		24/11/2022	808,90	2010	16 178,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-55STB 1027920 1	ASN	7 838,40	5,20 ans ux fixe à 0		12/03/2022	1 306,40	2020	10 451,20	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-56 MON AESN 1044028	ASN	72 365,89	7,27 ans ux fixe à 0		09/04/2022	9 045,73	2020	90 457,35	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-57 CHE 1044147	ASN	28 564,20	6,94 ans ux fixe à 0		11/12/2022	4 080,60	2013	61 209,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-58 LIN AESN 1050168	ASN	37 093,55	12,92 ans ux fixe à 0		01/12/2022	2 853,35	2020	42 800,25	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-59 CHE 1060628	ASN	8 512,65	9,92 ans ux fixe à 0		01/12/2022	851,27	2016	12 769,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-60 APP AESN 1060678	ASN	46 028,40	10,74 ans ux fixe à 0		28/09/2022	4 184,40	2020	54 397,20	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-61 CHA 1065697	ASN	44 580,08	10,67 ans ux fixe à 0		31/08/2022	4 052,73	2017	60 791,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-62 MON 1074083	ASN	207 268,01	11,18 ans ux fixe à 0		06/03/2022	17 272,33	2018	259 085,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-63 MON AESN 1032195	ASN	28 448,77	5,30 ans ux fixe à 0		18/04/2022	4 741,47	2020	37 931,71	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-68 ESC AESN 1019865	ASN	5 660,55	8,65 ans ux fixe à 0		26/08/2022	628,95	2020	6 918,45	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-69 SAE 07080403 ME	BANQUE POPULAIRE	75 929,67	5,02 ans x fixe à 4.		09/01/2022	14 561,08	2020	97 490,71	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-70 VSS MONS34555EUR	SFIL	116 344,94	11,58 ans }-Floor -0		01/08/2022	8 529,31	2020	132 832,59	€	Variable	1A
Emprunt	2019-71 STB 20581204 ME	CREDIT MUTUEL	28 658,28	5,04 ans < fixe à 4.3		15/01/2022	5 529,37	2020	36 695,59	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-72 MON 21081102 DO	CREDIT MUTUEL	173 775,31	17,00 ans < fixe à 1.5		31/03/2022	2 909,50	2020	191 392,44	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-73 AUG AESN 1008364	ASN	6 346,36	2,62 ans ux fixe à 0		13/08/2022	2 115,47	2020	10 577,30	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-74 CHA 08783993 ME	BANQUE POPULAIRE	1 332 006,73	16,25 ans < fixe à 1.5		31/03/2022	89 731,44	2020	1 467 030,06	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-76 CHA 7128576 ME	BANQUE POPULAIRE	21 278,55	4,20 ans x fixe à 2.		14/03/2022	4 593,33	2020	29 054,18	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-77 CHA 7138215 ME	BANQUE POPULAIRE	10 918,58	6,20 ans x fixe à 2.		13/03/2022	1 726,18	2020	13 694,45	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-78 ESC MPH532700EUR DO	SFIL	18 443,77	6,00 ans }-Floor -1		01/04/2022	715,60	2020	24 320,25	€	Variable	1A
Emprunt	2019-79 ESC MIN228754	DEXIA CL	101 167,83	15,33 ans < fixe à 4.8		01/05/2022	9 255,19	2020	109 210,81	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-80 ESC MIN532702EUR DO	SFIL	61 729,96	6,17 ans < fixe à 4.8		01/03/2022	3 016,51	2020	79 315,66	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-81 ESC MIN532701EUR DO	SFIL	152 753,75	13,58 ans < fixe à 4.3		01/02/2022	3 934,18	2020	171 150,59	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-82 ESC 07137331 ME	BANQUE POPULAIRE	16 274,92	6,21 ans < fixe à 4.3		15/03/2022	2 726,61	2020	20 135,38	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-84 VEN 1354801 DO	CDC	1 262 010,14	38,33 ans 75)-Floor (01/02/2022	10 326,18	2020	1 300 000,00	€	Livret A	1A
Emprunt	2019-85 LIN 023957	SFIL	58 872,21	8,00 ans < fixe à 5.2		01/01/2023	9 212,21	2020	75 407,43	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-86 LIN 197957	SFIL	63 759,54	5,42 ans < fixe à 5.9		01/06/2022	12 945,95	2020	80 550,99	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-87 VEN 1086449	ASN	96 544,94	12,94 ans ux fixe à 0		10/12/2022	7 426,53	2019	111 398,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-88 VEN 1086443	ASN	47 792,70	17,93 ans ux fixe à 0		05/12/2022	2 655,15	2019	53 103,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-89 AUX AESN 1085020	ASN	149 559,80	12,96 ans ux fixe à 0		17/12/2022	11 504,60	2019	172 569,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-90 ESCO 07083376 ME	BANQUE POPULAIRE	15 000,00	5,53 ans < fixe à 4.2		13/07/2022	3 140,50	2020	20 000,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-91 CHE 07144175 ME	BANQUE POPULAIRE	20 296,50	1,83 ans < fixe à 3.3		31/01/2022	2 626,65	2020	39 373,76	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-92 ESC 07144705 ME	BANQUE POPULAIRE	79 967,91	6,17 ans x fixe à 3.		03/03/2022	13 078,86	2020	99 496,73	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-93 LIN MIN19004	DEXIA CL	65 774,64	5,92 ans < fixe à 5.3		01/06/2022	6 433,58	2020	74 928,42	€	Fixe	1A
Emprunt	2019-96 VEN 1354748 DO	CDC	192 231,51	38,00 ans 75)-Floor (01/04/2022	1 589,04	2020	200 000,00	€	Livret A	1A
Emprunt	2019-99 COU 400330 DO	CREDIT AGRICOLE	3 148,32	0,89 an x fixe à 0.		21/02/2022	788,57	2020	9 416,81	€	Fixe	1A
Emprunt	2020-01 GUR AESN 1088053	ASN	42 152,00	15,00 ans ux fixe à 0		01/01/2023	2 810,13	2020	42 152,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2020-04 CHE 1024450	ASN	6 096,00	4,28 ans ux fixe à 0		13/04/2022	1 219,20	2011	18 288,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2021-01 CAA 062089G DO	CE	1 180 000,00	29,32 ans < fixe à 0.7		25/01/2022	12 301,00	2021	1 200 000,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2021-02 AUX AESN 1093846	ASN	26 627,00	14,62 ans ux fixe à 0		16/08/2022	1 775,13	2021	26 627,00	€	Fixe	1A
Emprunt	2021-03 AUX AESN 1091744	ASN	67 421,00	15,00 ans ux fixe à 0		01/01/2023	4 494,73	2021	67 421,00	€	Fixe	1A
			16 046 590,10									

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Politique publique	Action/ Investissement	Montant total	Antérieurs 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
HABITAT	Subvention habitat CA (OPAH)	1 775 000		355 000	355 000	355 000	355 000	355 000						
HABITAT	Subvention habitat CA (OPAH) - réalisations 2021	385 000	385 000											
HABITAT	Complément programme subvention habitat	300 000		60 000	60 000	60 000	60 000	60 000		0	0	0	0	0
HABITAT	Aides à la production de LLS	75 000		75 000										
INSTALLATIONS PORTUAIRES	Etudes projet du port	140 000	80 000	60 000										
INSTALLATIONS PORTUAIRES	Haltes nautiques	750 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000							
AMENAGEMENT TERRITORIAL	Contournement sud	22 500 000		0	500 000	5 000 000	5 500 000	5 500 000	6 000 000					
MOBILITE	Réseau de pistes cyclables sécurisées	1 000 000		0										
MOBILITE	Hub multimodal gare Saint Gervais	2 000 000		60 000	500 000	1 000 000	400 000	40 000						
MONUMENTS REMARQUABLES	Abbaye Saint Germain (Contrat Plan Etat Région)	8 140 000	140 000	0	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
SPORT	STADE NAUTIQUE (dont bassin nordique)+contrat de chauffe	3 945 548	220 568	697 610	267 610	20 000	307 470	20 000	1 042 410	20 000	307 470	347 470	347 470	347 470
SPORT	SNAS/ Matériel aquatique	30 000		30 000										
SPORT	Equipeement sportif d'intérêt communautaire	0												
TOURISME	Balisage des chemins de randonnée	80 000	20 000	20 000	20 000	20 000								
TOURISME	Signalétique bâtiments (histoire....)	A chiffrer		0										
TOURISME	Etude déplacement de l'EPIC Tourisme	A chiffrer												
TOURISME	Embellissement des entrées du territoire de l'agglomération	A chiffrer												
TOURISME	Aides aux entreprises	220 000		30 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	10 000
VOIRIE	Programme Voirie ZAE	2 596 000		236 000	236 000	236 000	236 000	236 000	236 000	236 000	236 000	236 000	236 000	236 000
VOIRIE	Aires de covoiturage Auxerrois	645 000	5 000	640 000										
	TOTAL PROGRAMME INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE	80 168 512	3 249 913	7 399 072	6 917 110	11 247 000	11 776 470	10 309 000	12 392 067	3 457 000	5 444 470	2 417 470	2 284 470	2 274 470
	RECETTES DE SUBVENTIONS Classiques HORS ANRU : 15%	9 396 064	406 239	913 966	864 639	1 405 875	1 472 059	1 267 750	1 372 426	244 625	468 059	285 559	285 559	284 309
	RECETTES DE SUBVENTIONS ANRU : 40% du HT	1 666 667	0	29 114	0	0	0	55 667	470 886	500 000	566 667	44 333	0	0
	CHARGE NETTE DE SUBVENTION	69 105 781	2 843 674	6 455 992	6 052 471	9 841 125	10 304 411	8 985 583	10 548 755	2 712 375	4 409 745	2 087 578	1 998 911	1 990 161

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus - COMMUNAUTE DE
L'AUXERROIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006711400013

POSTE COMPTABLE : Centre des finances publiques d'Auxerre

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	29
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	33
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	55
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	87
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	88
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	92
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	93
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	94
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	96
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	97
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	98
A4 - Etat des provisions	100
A5 - Etalement des provisions	101
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	102
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	103
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	104
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	105
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	106
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	108
A8 - Etat des charges transférées	109
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	110

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	112
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	118
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	119
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	120
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	121
B1.6 - Etat des engagements reçus	122
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	123
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	124
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	125
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	126

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	127
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	131
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	132
C3.2 - Liste des établissements publics créés	133
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	135

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	136
------------------------------------------------------------	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
89024COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
BUDGET PRINCIPALSLO
BP
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	71444
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	2132
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	519.44	1.00
2	Produit des impositions directes/population	339	1.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	509.41	1.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	79.44	1.00
5	Encours de dette/population	0.00	1.00
6	DGF/population	101.49	1.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.41%	1.00
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102.30%	1.00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	15.59%	0
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.315%	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	38 013 206,80	36 429 506,80
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 583 700,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		38 013 206,80	38 013 206,80

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 705 072,03	7 705 072,03
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		7 705 072,03	7 705 072,03
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		45 718 278,83	45 718 278,83

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	9 396 180,00	0,00	4 519 320,96	4 519 320,96	4 519 320,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 962 161,00	0,00	15 357 000,00	15 357 000,00	15 357 000,00
014	Atténuations de produits	13 412 231,00	0,00	13 305 103,00	13 305 103,00	13 305 103,00
65	Autres charges de gestion courante	3 256 070,00	0,00	3 912 100,84	3 912 100,84	3 912 100,84
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		44 026 642,00	0,00	37 093 524,80	37 093 524,80	37 093 524,80
66	Charges financières	9 000,00	0,00	9 182,00	9 182,00	9 182,00
67	Charges exceptionnelles	13 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		44 048 642,00	0,00	37 111 206,80	37 111 206,80	37 111 206,80
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 644 000,00		902 000,00	902 000,00	902 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 644 000,00		902 000,00	902 000,00	902 000,00
TOTAL		45 692 642,00	0,00	38 013 206,80	38 013 206,80	38 013 206,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 013 206,80
------------------------------------------------------	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	96 400,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 274 183,00	0,00	1 510 825,80	1 510 825,80	1 510 825,80
73	Impôts et taxes	31 352 156,00	0,00	24 254 944,00	24 254 944,00	24 254 944,00
74	Dotations et participations	10 944 150,00	0,00	10 583 501,00	10 583 501,00	10 583 501,00
75	Autres produits de gestion courante	27 250,00	0,00	23 236,00	23 236,00	23 236,00
Total des recettes de gestion courante		44 694 139,00	0,00	36 389 506,80	36 389 506,80	36 389 506,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		44 694 139,00	0,00	36 394 506,80	36 394 506,80	36 394 506,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	70 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		70 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL		44 764 139,00	0,00	36 429 506,80	36 429 506,80	36 429 506,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 583 700,00
-----------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 013 206,80
------------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	867 000,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	491 200,00	0,00	735 254,00	735 254,00	735 254,00
204	Subventions d'équipement versées	945 846,00	0,00	821 500,00	821 500,00	821 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 736 290,00	0,00	2 599 310,00	2 599 310,00	2 599 310,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	549 564,00	0,00	2 191 610,00	2 191 610,00	2 191 610,00
	Total des opérations d'équipement	810 000,00	0,00	1 051 398,03	1 051 398,03	1 051 398,03
	Total des dépenses d'équipement	4 532 900,00	0,00	7 399 072,03	7 399 072,03	7 399 072,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	121 000,00	0,00	121 000,00	121 000,00	121 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	126 000,00	0,00	121 000,00	121 000,00	121 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 758 900,00	0,00	7 570 072,03	7 570 072,03	7 570 072,03
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	70 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	170 000,00		135 000,00	135 000,00	135 000,00
	TOTAL	4 928 900,00	0,00	7 705 072,03	7 705 072,03	7 705 072,03

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

7 705 072,03

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 686 110,00	0,00	1 585 980,00	1 585 980,00	1 585 980,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	789 860,00	0,00	3 805 092,03	3 805 092,03	3 805 092,03
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des recettes d'équipement	2 575 970,00	0,00	5 491 072,03	5 491 072,03	5 491 072,03
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	405 000,00	0,00	846 000,00	846 000,00	846 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	189 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	402 000,00	402 000,00	402 000,00
	Total des recettes financières	608 930,00	0,00	1 262 000,00	1 262 000,00	1 262 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 284 900,00	0,00	6 803 072,03	6 803 072,03	6 803 072,03
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 644 000,00		902 000,00	902 000,00	902 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 644 000,00		902 000,00	902 000,00	902 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition nouvelle	Affiché le VOTE (3)	1068
	TOTAL	4 928 900.00	0.00	7 705 072.03	7 705 072.03	7 705 072.03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 705 072,03
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	867 000,00
------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 519 320,96		4 519 320,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 357 000,00		15 357 000,00
014	Atténuations de produits	13 305 103,00		13 305 103,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 912 100,84		3 912 100,84
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	9 182,00	0,00	9 182,00
67	Charges exceptionnelles	8 500,00	0,00	8 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	902 000,00	902 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		37 111 206,80	902 000,00	38 013 206,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 013 206,80
------------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	35 000,00	35 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	121 000,00	0,00	121 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 051 398,03		1 051 398,03
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	735 254,00	0,00	735 254,00
204	Subventions d'équipement versées	821 500,00	0,00	821 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 599 310,00	0,00	2 599 310,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 191 610,00	100 000,00	2 291 610,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	50 000,00	0,00	50 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 570 072,03	135 000,00	7 705 072,03

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 705 072,03
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 000,00		17 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 510 825,80		1 510 825,80
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	24 254 944,00		24 254 944,00
74	Dotations et participations	10 583 501,00		10 583 501,00
75	Autres produits de gestion courante	23 236,00	0,00	23 236,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	35 000,00	40 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		36 394 506,80	35 000,00	36 429 506,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 583 700,00
-------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 013 206,80
------------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	846 000,00	0,00	846 000,00
13	Subventions d'investissement	1 585 980,00	0,00	1 585 980,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	3 819 092,03	0,00	3 819 092,03
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		850 000,00	850 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	50 000,00	0,00	50 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		52 000,00	52 000,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	402 000,00		402 000,00
Recettes d'investissement – Total		6 803 072,03	902 000,00	7 705 072,03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 705 072,03
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	9 396 180,00	4 519 320,96	4 519 320,96
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	30 000,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	2 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	134 111,00	153 902,00	153 902,00
60612	Energie - Electricité	214 792,00	210 835,00	210 835,00
60622	Carburants	199 000,00	9 000,00	9 000,00
60623	Alimentation	7 000,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	87 250,00	32 500,00	32 500,00
60631	Fournitures d'entretien	92 400,00	20 700,00	20 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	68 100,00	49 900,00	49 900,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	20 000,00	20 000,00
60636	Vêtements de travail	75 000,00	47 000,00	47 000,00
6064	Fournitures administratives	73 500,00	63 500,00	63 500,00
611	Contrats de prestations de services	5 638 359,00	1 756 010,00	1 756 010,00
6132	Locations immobilières	134 400,00	23 600,00	23 600,00
6135	Locations mobilières	8 000,00	3 000,00	3 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	41 200,00	30 155,00	30 155,00
61521	Entretien terrains	220 617,00	122 442,76	122 442,76
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	94 300,00	171 300,00	171 300,00
615231	Entretien, réparations voiries	336 000,00	100 000,00	100 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	104 276,00	133 410,00	133 410,00
61551	Entretien matériel roulant	49 000,00	13 000,00	13 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	35 500,00	15 800,00	15 800,00
6156	Maintenance	314 290,00	280 341,00	280 341,00
6161	Multirisques	45 000,00	29 000,00	29 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	12 000,00	11 670,00	11 670,00
617	Etudes et recherches	45 000,00	33 000,00	33 000,00
6182	Documentation générale et technique	16 080,00	10 200,00	10 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	84 800,00	71 200,00	71 200,00
6188	Autres frais divers	43 500,00	37 600,00	37 600,00
6226	Honoraires	32 000,00	23 000,00	23 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	45 000,00	30 000,00	30 000,00
6231	Annonces et insertions	51 036,00	22 354,00	22 354,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	71 200,00	71 200,00
6236	Catalogues et imprimés	1 666,00	2 867,00	2 867,00
6237	Publications	104 200,00	100 000,00	100 000,00
6238	Divers	15 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	5 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	14 000,00	14 000,00
6256	Missions	23 500,00	6 500,00	6 500,00
6257	Réceptions	36 500,00	140 600,00	140 600,00
6261	Frais d'affranchissement	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6262	Frais de télécommunications	115 300,00	195 900,00	195 900,00
627	Services bancaires et assimilés	1 050,00	3 600,00	3 600,00
6281	Concours divers (cotisations)	296 953,00	94 786,20	94 786,20
6283	Frais de nettoyage des locaux	177 000,00	165 532,00	165 532,00
6284	Redevances pour services rendus	59 500,00	13 001,00	13 001,00
62872	Remb. frais au budget annexe	60 000,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	4 500,00	4 500,00	4 500,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	58 500,00	58 500,00
6288	Autres services extérieurs	25 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	12 800,00	12 800,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	4 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	26 000,00	19 115,00	19 115,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 962 161,00	15 357 000,00	15 357 000,00
6218	Autre personnel extérieur	76 200,00	52 300,00	52 300,00
6331	Versement mobilité	58 142,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	52 857,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	92 719,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	8 674 161,00	15 129 700,00	15 129 700,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	158 872,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	2 213 218,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 278 205,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	418 247,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 842 275,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 802 466,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	68 748,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	34 051,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché les positions nouvelles (3) ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	510 194_2-DE
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	92 000,00	75 000,00	75 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	50 000,00	50 000,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	13 412 231,00	13 305 103,00	13 305 103,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	0,00	33 000,00	33 000,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	0,00	600,00	600,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0,00	10 000,00	10 000,00
739211	Attributions de compensation	8 264 900,00	8 006 400,00	8 006 400,00
739221	FNGIR	4 670 103,00	4 670 103,00	4 670 103,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	277 228,00	285 000,00	285 000,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	200 000,00	300 000,00	300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 256 070,00	3 912 100,84	3 912 100,84
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	24 050,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	172 613,00	172 613,00
6531	Indemnités	320 000,00	297 000,00	297 000,00
6532	Frais de mission	6 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	15 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	2 500,00	2 500,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	4 987,84	4 987,84
65548	Autres contributions	310 000,00	650 500,00	650 500,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	185 505,00	185 505,00	185 505,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	1 232 000,00	1 736 000,00	1 736 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	349 950,00	359 500,00	359 500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	803 565,00	503 495,00	503 495,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		44 026 642,00	37 093 524,80	37 093 524,80
66	Charges financières (b)	9 000,00	9 182,00	9 182,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 000,00	8 000,00	8 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	1 182,00	1 182,00
67	Charges exceptionnelles (c)	13 000,00	8 500,00	8 500,00
6714	Bourses et prix	1 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	7 000,00	3 500,00	3 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		44 048 642,00	37 111 206,80	37 111 206,80
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 644 000,00	902 000,00	902 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 560 000,00	850 000,00	850 000,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	84 000,00	52 000,00	52 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 644 000,00	902 000,00	902 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 644 000,00	902 000,00	902 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		45 692 642,00	38 013 206,80	38 013 206,80

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 013 206,80
------------------------------------------------------	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	1,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 182,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	96 400,00	17 000,00	17 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	96 400,00	5 000,00	5 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	12 000,00	12 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 274 183,00	1 510 825,80	1 510 825,80
7013	Ventes de produits résiduels	200 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	22 811,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 000,00	135,80	135,80
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	850 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	400 000,00	380 000,00	380 000,00
70688	Autres prestations de services	48 000,00	25 000,00	25 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	493 872,00	631 900,00	631 900,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	109 520,00	109 520,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	145 500,00	179 000,00	179 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	70 700,00	78 320,00	78 320,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	16 000,00	47 270,00	47 270,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	32 880,00	32 880,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	11 300,00	12 300,00	12 300,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	14 000,00	14 500,00	14 500,00
73	Impôts et taxes	31 352 156,00	24 254 944,00	24 254 944,00
73111	Impôts directs locaux	7 840 963,00	7 212 289,00	7 212 289,00
73112	Cotisation sur la VAE	4 004 001,00	4 030 000,00	4 030 000,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 234 373,00	1 200 000,00	1 200 000,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	636 057,00	693 221,00	693 221,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	10 083 000,00	100 000,00	100 000,00
73211	Attribution de compensation	3 300,00	3 300,00	3 300,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	7 344 462,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0,00	325 500,00	325 500,00
7362	Taxes de séjour	200 000,00	300 000,00	300 000,00
7382	Fraction de TVA	0,00	10 384 634,00	10 384 634,00
74	Dotations et participations	10 944 150,00	10 583 501,00	10 583 501,00
74124	Dotation d'intercommunalité	1 731 654,00	1 753 000,00	1 753 000,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	5 551 828,00	5 498 000,00	5 498 000,00
744	FCTVA	60 038,00	30 000,00	30 000,00
74718	Autres participations Etat	114 819,00	93 297,00	93 297,00
7472	Participat° Régions	230 046,00	7 000,00	7 000,00
7473	Participat° Départements	62 000,00	62 000,00	62 000,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	5 160,00	5 160,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	6 200,00	8 003,00	8 003,00
7478	Participat° Autres organismes	19 000,00	163 500,00	163 500,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	1 654 385,00	1 666 000,00	1 666 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	1 297 541,00	1 297 541,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	814 180,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	700 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	27 250,00	23 236,00	23 236,00
752	Revenus des immeubles	27 250,00	23 236,00	23 236,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		44 694 139,00	36 389 506,80	36 389 506,80
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 000,00	5 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		44 694 139,00	36 394 506,80	36 394 506,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	70 000,00	35 000,00	35 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	70 000,00	35 000,00	35 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		70 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		44 764 139,00	36 429 506,80	36 429 506,80

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

0,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
			+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		1 583 700,00
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		38 013 206,80

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	1,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	491 200,00	735 254,00	735 254,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	100 000,00	132 000,00	132 000,00
2031	Frais d'études	185 000,00	252 000,00	252 000,00
2033	Frais d'insertion	20 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	186 200,00	346 254,00	346 254,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	945 846,00	821 500,00	821 500,00
204123	Subv. Régions : Projet infrastructure	223 846,00	0,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	15 000,00	7 500,00	7 500,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	120 000,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	500 000,00	500 000,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	77 000,00	77 000,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	75 000,00	75 000,00	75 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	50 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	462 000,00	162 000,00	162 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 736 290,00	2 599 310,00	2 599 310,00
2111	Terrains nus	60 000,00	60 000,00	60 000,00
2115	Terrains bâtis	330 000,00	1 043 000,00	1 043 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2135	Installations générales, agencements	330 000,00	297 000,00	297 000,00
21533	Réseaux câblés	270 090,00	200 000,00	200 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	120 800,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	4 000,00	4 000,00	4 000,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	629 000,00	629 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	346 000,00	162 500,00	162 500,00
2184	Mobilier	35 000,00	4 900,00	4 900,00
2188	Autres immobilisations corporelles	205 400,00	178 910,00	178 910,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	549 564,00	2 191 610,00	2 191 610,00
2313	Constructions	349 564,00	787 610,00	787 610,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	200 000,00	1 404 000,00	1 404 000,00
15	Opération d'équipement n° 15 (5)	10 000,00	0,00	0,00
2011	Opération d'équipement n° 2011 (5)	800 000,00	519 055,18	519 055,18
2204	Opération d'équipement n° 2204 (5)	0,00	60 000,00	60 000,00
2205	Opération d'équipement n° 2205 (5)	0,00	30 000,00	30 000,00
2207	Opération d'équipement n° 2207 (5)	0,00	355 000,00	355 000,00
2220	Opération d'équipement n° 2220 (5)	0,00	87 342,85	87 342,85
Total des dépenses d'équipement		4 532 900,00	7 399 072,03	7 399 072,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	121 000,00	121 000,00	121 000,00
1641	Emprunts en euros	107 000,00	107 000,00	107 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 000,00	14 000,00	14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	5 000,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	5 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		126 000,00	121 000,00	121 000,00
458101	TX COMPTE DE TIERS PERIL (6)	100 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		100 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 758 900,00	7 570 072,03	7 570 072,03
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	70 000,00	35 000,00	35 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	70 000,00	35 000,00	35 000,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	70 000,00	35 000,00	35 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2313	Constructions	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		170 000,00	135 000,00	135 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 928 900,00	7 705 072,03	7 705 072,03

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
			RESTES A REALISER N-1 (11)
			0,00
			+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)
			0,00
			=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
			7 705 072,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 686 110,00	1 585 980,00	1 585 980,00
1312	Subv. transf. Régions	200 000,00	0,00	0,00
13146	Attrib. de compensation d'investissement	881 355,00	993 941,00	993 941,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	50 000,00	80 000,00	80 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	7 917,00	50 000,00	50 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	159 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	312 039,00	312 039,00
1331	D.E.T.R. transférable	263 504,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	124 334,00	150 000,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	789 860,00	3 805 092,03	3 805 092,03
1641	Emprunts en euros	789 860,00	3 805 092,03	3 805 092,03
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'équipement		2 575 970,00	5 491 072,03	5 491 072,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	405 000,00	846 000,00	846 000,00
10222	FCTVA	405 000,00	846 000,00	846 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	189 930,00	0,00	0,00
1382	Subv non transf Régions	189 930,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 000,00	14 000,00	14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	402 000,00	402 000,00
Total des recettes financières		608 930,00	1 262 000,00	1 262 000,00
458201	TX COMPTE DE TIERS PERIL (5)	100 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		100 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 284 900,00	6 803 072,03	6 803 072,03
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 644 000,00	902 000,00	902 000,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 560 000,00	850 000,00	850 000,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	84 000,00	52 000,00	52 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 644 000,00	902 000,00	902 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 644 000,00	902 000,00	902 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 928 900,00	7 705 072,03	7 705 072,03

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 705 072,03
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)
LIBELLE : POLE ENVIRONNEMENTAL****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2011 (1)
LIBELLE : TIERS LIEU****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		571 607,14	a 0,00	519 055,18	b 519 055,18	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	571 607,14	0,00	519 055,18	519 055,18	0,00
2313	Constructions	571 607,14	0,00	519 055,18	519 055,18	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-519 055,18
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2204 (1)
LIBELLE : PLU INTERCOMMUNAL**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	60 000,00	b 60 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-60 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2205 (1)
LIBELLE : PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	30 000,00	b 30 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-30 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2207 (1)
LIBELLE : SUBVENTIONS OPAH-RU****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	355 000,00	b 355 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	355 000,00	355 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	355 000,00	355 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-355 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2220 (1)
LIBELLE : ANRU BATIMENT STE GENEVIEVE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	87 342,85	b 87 342,85	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	87 342,85	87 342,85	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	87 342,85	87 342,85	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-87 342,85
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	107 000	2 013 564	0	0	429 500	727 610	94 000	0	627 343	2 523 000	1 048 055	7 570 072
- Equipements municipaux (2)		2 013 564	0	0	22 000	727 610	80 000	0	87 343	2 423 000	869 055	6 222 572
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	407 500	0	0	0	490 000	100 000	179 000	1 176 500
- Opérations financières	107 000											107 000
Dépenses d'ordre	135 000											135 000
Total dépenses de l'exercice	242 000	2 013 564	0	0	429 500	727 610	94 000	0	627 343	2 523 000	1 048 055	7 705 072
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	242 000	2 013 564	0	0	429 500	727 610	94 000	0	627 343	2 523 000	1 048 055	7 705 072
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	5 803 092	596 000	0	0	0	234 355	14 000	0	50 000	1 007 625	0	7 705 072
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	5 803 092	596 000	0	0	0	234 355	14 000	0	50 000	1 007 625	0	7 705 072

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	13 928 773	17 658 209	70 000	50 000	212 900	901 391	492 251	0	201 000	3 097 042	1 401 641	38 013 207
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	13 928 773	17 658 209	70 000	50 000	212 900	901 391	492 251	0	201 000	3 097 042	1 401 641	38 013 207
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	33 902 985	801 990	0	0	20 000	400 000	128 000	0	46 200	786 960	343 372	36 429 507
RAR N-1 et reports	1 583 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 583 700
Total cumulé recettes de fonctionnement	35 486 685	801 990	0	0	20 000	400 000	128 000	0	46 200	786 960	343 372	38 013 207

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		242 000	2 013 564	0	0	429 500	727 610	94 000	0	627 343	2 523 000	1 048 055	7 705 072
Dépenses réelles		107 000	2 013 564	0	0	429 500	727 610	94 000	0	627 343	2 523 000	1 048 055	7 570 072
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	107 000	0	0	0	0	0	14 000	0	0	0	0	121 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	333 254	0	0	18 000	0	20 000	0	0	364 000	0	735 254
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	407 500	0	0	0	135 000	100 000	179 000	821 500
21	Immobilisations corporelles	0	1 605 310	0	0	4 000	225 000	0	0	0	565 000	200 000	2 599 310
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	75 000	0	0	0	502 610	60 000	0	0	1 404 000	150 000	2 191 610
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	442 343	90 000	519 055	1 051 398
15	POLE ENVIRONNEMENTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2011	TIERS LIEU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	519 055	519 055
2204	PLU INTERCOMMUNAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000	0	60 000
2205	PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	30 000
2207	SUBVENTIONS OPAH-RU	0	0	0	0	0	0	0	0	355 000	0	0	355 000
2220	ANRU BATIMENT STE GENEVIEVE	0	0	0	0	0	0	0	0	87 343	0	0	87 343
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	0	50 000
458101	TX COMPTE DE TIERS PERIL	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	0	50 000
Dépenses d'ordre		135 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	135 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
041	Opérations patrimoniales	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000

RECETTES

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 services urbains, environnement	9 économique	TOTAL 114-20211216-2021_194_2-DE
Total recettes investissement		5 803 092	596 000	0	0	0	234 355	14 000	0	50 000	1 007 625	0	7 705 072
Recettes réelles		4 901 092	596 000	0	0	0	234 355	14 000	0	50 000	1 007 625	0	6 803 072
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	402 000	0	402 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	846 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	846 000
13	Subventions d'investissement	150 000	596 000	0	0	0	234 355	0	0	0	605 625	0	1 585 980
16	Emprunts et dettes assimilées	3 805 092	0	0	0	0	0	14 000	0	0	0	0	3 819 092
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	0	50 000
458201	TX COMPTE DE TIERS PERIL	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	0	50 000
Recettes d'ordre		902 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	902 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	902 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	902 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		13 928 773	17 658 209	70 000	50 000	212 900	901 391	492 251	0	201 000	3 097 042	1 401 641	38 013 207
Dépenses réelles		13 026 773	17 658 209	70 000	50 000	212 900	901 391	492 251	0	201 000	3 097 042	1 401 641	37 111 207
011	Charges à caractère général	0	1 809 796	0	0	62 900	900 391	92 951	0	195 500	943 142	514 641	4 519 321
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	15 329 700	0	0	0	0	27 300	0	0	0	0	15 357 000
014	Atténuations de produits	13 005 103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000	13 305 103
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	7 488	518 713	70 000	50 000	150 000	0	372 000	0	3 000	2 153 900	587 000	3 912 101
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	9 182	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 182

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9		
											services urbains, environnement	économique	TOTAL
67	Charges exceptionnelles	5 000	0	0	0	0	1 000	0	0	2 500	0	0	8 500
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>902 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>902 000</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>902 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>902 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		33 902 985	801 990	0	0	20 000	400 000	128 000	0	46 200	786 960	343 372	36 429 507
Recettes réelles		33 867 985	801 990	0	0	20 000	400 000	128 000	0	46 200	786 960	343 372	36 394 507
013	Atténuations de charges	0	17 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	754 830	0	0	0	380 000	10 000	0	0	365 860	136	1 510 826
73	Impôts et taxes	23 623 444	0	0	0	0	0	6 000	0	0	325 500	300 000	24 254 944
74	Dotations et participations	10 244 541	25 160	0	0	20 000	20 000	112 000	0	46 200	95 600	20 000	10 583 501
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 236	23 236
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>35 000</i>	<i>0</i>	<i>35 000</i>									
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>35 000</i>	<i>0</i>	<i>35 000</i>									
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		13 928 772,84	17 658 209,00	0,00	0,00	0,00	31 586 981,84
Dépenses de l'exercice		13 928 772,84	17 658 209,00	0,00	0,00	0,00	31 586 981,84
011	Charges à caractère général	0,00	1 809 796,00	0,00	0,00	0,00	1 809 796,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	15 329 700,00	0,00	0,00	0,00	15 329 700,00
014	Atténuations de produits	13 005 103,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 005 103,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	902 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	902 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 487,84	518 713,00	0,00	0,00	0,00	526 200,84
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	9 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 182,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		35 486 685,00	801 990,00	0,00	0,00	0,00	36 288 675,00
Recettes de l'exercice		33 902 985,00	801 990,00	0,00	0,00	0,00	34 704 975,00
013	Atténuations de charges	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	754 830,00	0,00	0,00	0,00	754 830,00
73	Impôts et taxes	23 623 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 623 444,00
74	Dotations et participations	10 244 541,00	25 160,00	0,00	0,00	0,00	10 269 701,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 583 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 583 700,00
SOLDE (2)		21 557 912,16	-16 856 219,00	0,00	0,00	0,00	4 701 693,16

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Affiché le	Sous-fonction 04
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée	ID : 089-200067114-20211216-20210194_2-DE
DEPENSES (2)		16 939 709,00	417 000,00	0,00	250 000,00	0,00	51 500,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		16 939 709,00	417 000,00	0,00	250 000,00	0,00	51 500,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	1 439 796,00	120 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 329 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	170 213,00	297 000,00	0,00	0,00	0,00	51 500,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		801 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		801 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	754 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	25 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-16 137 719,00	-417 000,00	0,00	-250 000,00	0,00	-51 500,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002) apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-70 000,00	0,00	-70 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 26

Plan de relance forges
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-50 000,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  01/01/2022

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	170 000,00	14 200,00	28 700,00	0,00	212 900,00
Dépenses de l'exercice		0,00	170 000,00	14 200,00	28 700,00	0,00	212 900,00
011	Charges à caractère général	0,00	20 000,00	14 200,00	28 700,00	0,00	62 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-170 000,00	-14 200,00	-8 700,00	0,00	-192 900,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
DEPENSES (2)		170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00	0,00
Dépenses de l'exercice		170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00	0,00
011	Charges à caractère général	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 200,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	901 391,00	0,00	0,00	901 391,00
Dépenses de l'exercice		0,00	901 391,00	0,00	0,00	901 391,00
011	Charges à caractère général	0,00	900 391,00	0,00	0,00	900 391,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	380 000,00	0,00	0,00	380 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-501 391,00	0,00	0,00	-501 391,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	901 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	901 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	900 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-501 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	492 251,00	0,00	492 251,00
Dépenses de l'exercice		0,00	492 251,00	0,00	492 251,00
011	Charges à caractère général	0,00	92 951,00	0,00	92 951,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	27 300,00	0,00	27 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	372 000,00	0,00	372 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	128 000,00	0,00	128 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	128 000,00	0,00	128 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
74	Dotations et participations	0,00	112 000,00	0,00	112 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-364 251,00	0,00	-364 251,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 800,00	58 451,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 800,00	58 451,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00	58 451,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 300,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	66 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	66 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-371 800,00	7 549,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		201 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 000,00
Dépenses de l'exercice		201 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 000,00
011	Charges à caractère général	195 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		46 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 200,00
Recettes de l'exercice		46 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 200,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	46 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 200,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-154 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-154 800,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		2 146 675,00	336 724,00	613 643,00	0,00	3 097 042,00
Dépenses de l'exercice		2 146 675,00	336 724,00	613 643,00	0,00	3 097 042,00
011	Charges à caractère général	410 675,00	264 724,00	267 743,00	0,00	943 142,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 736 000,00	72 000,00	345 900,00	0,00	2 153 900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		181 000,00	184 860,00	421 100,00	0,00	786 960,00
Recettes de l'exercice		181 000,00	184 860,00	421 100,00	0,00	786 960,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	181 000,00	184 860,00	0,00	0,00	365 860,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	325 500,00	0,00	325 500,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	95 600,00	0,00	95 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 965 675,00	-151 864,00	-192 543,00	0,00	-2 310 082,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	129 400,00	0,00	172 000,00	56 575,00	1 786 000,00	2 700,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
	Dépenses de l'exercice	0,00	129 400,00	0,00	172 000,00	56 575,00	1 786 000,00	2 700,00	
011	Charges à caractère général	0,00	129 400,00	0,00	172 000,00	56 575,00	50 000,00	2 700,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 736 000,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	156 000,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	156 000,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	156 000,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	-129 400,00	0,00	-147 000,00	-56 575,00	-1 630 000,00	-2 700,00	

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 01/01/2022



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act ^e spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	825				
DEPENSES (2)		206 724,00	0,00	120 000,00	0,00	10 000,00	260 813,00	0,00	0,00	352 830,00	
Dépenses de l'exercice		206 724,00	0,00	120 000,00	0,00	10 000,00	260 813,00	0,00	0,00	352 830,00	
011	Charges à caractère général	134 724,00	0,00	120 000,00	0,00	10 000,00	240 413,00	0,00	0,00	27 330,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 400,00	0,00	0,00	325 500,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		184 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 600,00	0,00	0,00	325 500,00	
Recettes de l'exercice		184 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 600,00	0,00	0,00	325 500,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	184 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 500,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 600,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-21 864,00	0,00	-120 000,00	0,00	-10 000,00	-165 213,00	0,00	0,00	-27 330,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		779 134,96	0,00	0,00	0,00	9 000,00	613 506,00	0,00	0,00	1 401 640,96
Dépenses de l'exercice		779 134,96	0,00	0,00	0,00	9 000,00	613 506,00	0,00	0,00	1 401 640,96
011	Charges à caractère général	511 134,96	0,00	0,00	0,00	0,00	3 506,00	0,00	0,00	514 640,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	268 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	310 000,00	0,00	0,00	587 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		26 227,80	0,00	0,00	0,00	0,00	317 144,00	0,00	0,00	343 371,80
Recettes de l'exercice		26 227,80	0,00	0,00	0,00	0,00	317 144,00	0,00	0,00	343 371,80
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	135,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135,80
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
74	Dotations et participations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Blas de valeurs (prise sommaire)	2021 1216-2021_194_2-DE
75	Autres produits de gestion courante	6 092,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 144,00	0,00	0,00	23 236,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-752 907,16	0,00	0,00	0,00	-9 000,00	-296 362,00	0,00	0,00	-1 058 269,16

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		242 000,00	2 013 564,00	0,00	0,00	0,00	2 255 564,00
Dépenses de l'exercice		242 000,00	2 013 564,00	0,00	0,00	0,00	2 255 564,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	333 254,00	0,00	0,00	0,00	333 254,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 605 310,00	0,00	0,00	0,00	1 605 310,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		5 803 092,03	596 000,00	0,00	0,00	0,00	6 399 092,03
Recettes de l'exercice		5 803 092,03	596 000,00	0,00	0,00	0,00	6 399 092,03
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	902 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	902 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	846 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846 000,00
13	Subventions d'investissement	150 000,00	596 000,00	0,00	0,00	0,00	746 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 805 092,03	0,00	0,00	0,00	0,00	3 805 092,03

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE santaire)
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		5 561 092,03	-1 417 564,00	0,00	0,00		4 143 528,03

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		2 013 564,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		2 013 564,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	333 254,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	1 605 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonction

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	596 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	596 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	596 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonction

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 417 564,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

Total 

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 26



Plan de relance forges
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
sanitaire

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	400 000,00	11 500,00	18 000,00	0,00	429 500,00
Dépenses de l'exercice		0,00	400 000,00	11 500,00	18 000,00	0,00	429 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	400 000,00	7 500,00	0,00	0,00	407 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Affiché le Par de euros (coût sanitaire) ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-400 000,00	-11 500,00	-18 000,00	0,00	-429 500,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00
Dépenses de l'exercice		400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le fonction 32



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 500,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	727 610,00	0,00	0,00	727 610,00
Dépenses de l'exercice		0,00	727 610,00	0,00	0,00	727 610,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	502 610,00	0,00	0,00	502 610,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	234 355,00	0,00	0,00	234 355,00
Recettes de l'exercice		0,00	234 355,00	0,00	0,00	234 355,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	234 355,00	0,00	0,00	234 355,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c	Affiché le	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-493 255,00	0,00	0,00	0,00	-493 255,00

Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	727 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	727 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	502 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	234 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	234 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonction 42

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	234 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-493 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	94 000,00	0,00	94 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	94 000,00	0,00	94 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

Total 

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-80 000,00	0,00	-80 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-80 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan de santé publique	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		567 342,85	0,00	0,00	60 000,00	0,00	627 342,85
Dépenses de l'exercice		567 342,85	0,00	0,00	60 000,00	0,00	627 342,85
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	75 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	135 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		442 342,85	0,00	0,00	0,00	0,00	442 342,85
2207	SUBVENTIONS OPAH-RU	355 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 000,00
2220	ANRU BATIMENT STE GENEVIEVE	87 342,85	0,00	0,00	0,00	0,00	87 342,85
Opérations pour compte de tiers		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
458101	TX COMPTE DE TIERS PERIL	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Recettes de l'exercice		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
458201	TX COMPTE DE TIERS PERIL	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-517 342,85	0,00	0,00	-60 000,00	0,00	-577 342,85

Affiché le

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		660 000,00	1 818 000,00	45 000,00	0,00	2 523 000,00
Dépenses de l'exercice		660 000,00	1 818 000,00	45 000,00	0,00	2 523 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	130 000,00	194 000,00	40 000,00	0,00	364 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	560 000,00	5 000,00	0,00	565 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	530 000,00	874 000,00	0,00	0,00	1 404 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
15	POLE ENVIRONNEMENTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2204	PLU INTERCOMMUNAL	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
2205	PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		193 586,00	790 706,00	23 333,00	0,00	1 007 625,00
Recettes de l'exercice		193 586,00	790 706,00	23 333,00	0,00	1 007 625,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	402 000,00	0,00	0,00	402 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					84 Plan de relance (c)	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
		81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (c)	85 Autres services urbains		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	193 586,00	388 706,00	23 333,00	0,00	0,00	605 625,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-466 414,00	-1 027 294,00	-21 667,00	0,00	0,00	-1 515 375,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	200 000,00	0,00	0,00	400 000,00	60 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	200 000,00	0,00	0,00	400 000,00	60 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	60 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	200 000,00	0,00	0,00	330 000,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	POLE ENVIRONNEMENTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2204	PLU INTERCOMMUNAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2205	PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	193 586,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	193 586,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	193 586,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	-6 414,00	0,00	0,00	-400 000,00	-60 000,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	224 000,00	20 000,00	874 000,00	0,00	700 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	224 000,00	20 000,00	874 000,00	0,00	700 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	134 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	0,00	0,00	540 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	874 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	POLE ENVIRONNEMENTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2204	PLU INTERCOMMUNAL	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2205	PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	50 000,00	0,00	338 706,00	0,00	402 000,00	23 333,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 01/01/2022



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spéc. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	Recettes de l'exercice	50 000,00	0,00	338 706,00	0,00	402 000,00	23 333,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	402 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	338 706,00	0,00	0,00	23 333,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-174 000,00	-20 000,00	-535 294,00	0,00	-298 000,00	-21 667,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		868 055,18	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	1 048 055,18
Dépenses de l'exercice		868 055,18	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	1 048 055,18
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	149 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	179 000,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		519 055,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 055,18
2011	TIERS LIEU	519 055,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 055,18

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plus de détails (voir sommaire)	1216-2021_194_2-DE
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-868 055,18	0,00	0,00	0,00	0,00	-180 000,00	0,00	0,00	-1 048 055,18

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  20/12/2021

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 600 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 600 000,00									
2020-03 MON535606EUR DO	SFIL CAFFIL	18/10/2020	27/10/2020	01/02/2021	1 600 000,00	F	Taux fixe à 0.52 %	0,520	0,521	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 600 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 493 333,32					106 666,68	7 557,33	0,00	1 181,75
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 493 333,32					106 666,68	7 557,33	0,00	1 181,75
2020-03 MON535606EUR DO	N	0,00	A-1	1 493 333,32	13,83	F	Taux fixe à 0.52 %	0,521	106 666,68	7 557,33	0,00	1 181,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 493 333,32					106 666,68	7 557,33	0,00	1 181,75

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

AZ.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 493 333,32	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
A2.5**

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-10-10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	SUBV. EQUIPEMENT SUR BIENS IMMOBILIERS OU INST.	15	23/03/2017
L	SUBV. EQUIPEMENT SUR BIENS MOBILIERS OU MATER.	5	23/03/2017
L	VEHICULES LEGERS - VOITURES	5	23/03/2017
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	10	23/03/2017
L	MATERIEL BUREAU ELECTR. & ELECTRONIQUE	15	23/03/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	23/03/2017
L	SUB EQUIP SUR BIEN IMMOBILIERS ET INSTALLATIONS	15	23/03/2017
L	RESEAUX CABLES 30 ANS	30	23/03/2017
L	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	5	23/03/2017
L	AGENC. & AMENAG. BAT. INST. ELECT. TELEPH.	15	23/03/2017
L	SUBV. EQUIPEMENT INFRASTRUCTURE NATIONALE	30	23/03/2017
L	Subventions régionales 15 ans	15	23/03/2017
L	Subventions départementales 30 ans	30	23/03/2017
L	PAV Enterrés	10	23/03/2017
L	Subvention Etat 25 ans	25	23/03/2017
L	Subventions Région 25 ans	25	23/03/2017
L	Subventions Département 25 ans	25	23/03/2017
L	Subventions autres 15 ans	15	23/03/2017
L	RESEAUX CABLES	15	23/03/2017
L	CONTENEURS	10	23/03/2017
L	BACS ROULANTS	10	23/03/2017
L	CLIMATISATION	15	23/03/2017
L	TEST	20	23/03/2017
L	FRAIS ETUDES NON SUIVIES DE REALISATION	5	10/10/2019
L	2051 LOGICIELS	5	10/10/2019
L	MOBILIER	10	10/10/2019
L	DOCUMENTS URBANISME	10	10/10/2019
L	FRAIS INSERTION	5	10/10/2019
L	SUBVENTIONS VERSEES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	5	10/10/2019
L	SUBVENTION HABITAT	30	10/10/2019
L	SUBVENTIONS VERSEES BIENS MOBILIERS MATEIELS	5	10/10/2019
L	SUBVENTIONS VERSEES PROJETS INFRASTRUCUTURES	40	10/10/2019
L	PLANTATIONS	15	10/10/2019
L	AUTRES AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DE TERRAINS	30	10/10/2019
L	CONSTRUCTIONS BATIMENTS DURABLES	50	10/10/2019
L	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	15	10/10/2019
L	Construction -Immeuble de rapport	25	10/10/2019
L	Installation géné, aménagement des constructions	15	10/10/2019
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10	10/10/2019
L	Matériel et outillage incendie et défense	15	10/10/2019
L	MATERIEL ROULANT DE VOIRIE	10	10/10/2019
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	10	10/10/2019
L	MATERIEL TRANSPORT CAMIONS VEHICULES INDUSTRIELS	10	10/10/2019
L	MATERIEL DE TRANSPORT DEUX ROUES	5	10/10/2019
L	MATERIEL DE TRANSPORT VEHICULE LEGER	10	10/10/2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Date
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	10/10/2019
L	AUTRES IMMO CORP PETIT MATERIEL BUREAU ELECTRIQUE	5	10/10/2019
L	AUTRES IMMO CORP OUTILLAGE	10	10/10/2019
L	SUBVENTION BATIMENT ET INSTALLATION	30	10/10/2019
L	SUBVENTION BIENS IMMO ET INSTALLATION	30	10/10/2019
L	SUBVENTION BIENS MOBILIERS MATERIELS ETUDES	5	10/10/2019
L	2088 Autres immobilisations incorporelles 5 ans	5	10/10/2019
L	MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	15	10/10/2019
L	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE	10	10/10/2019
L	Installations générale agencements divers	15	10/10/2019
L	MOBILIER	10	10/10/2019

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		142 000,00	I 142 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		107 000,00	107 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	107 000,00	107 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		35 000,00	35 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	35 000,00	35 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	142 000,00	0,00	0,00	142 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 143 941,00	III 3 143 941,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 839 941,00	1 839 941,00
10222	FCTVA	846 000,00	846 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	993 941,00	993 941,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 304 000,00	1 304 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	850 000,00	850 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	52 000,00	52 000,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	402 000,00	402 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 143 941,00	0,00	0,00	0,00	3 143 941,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	142 000,00
Ressources propres disponibles	IV	3 143 941,00
Solde	V = IV – II (6)	3 001 941,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	0,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	0,00
60622	CARBURANTS	0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	0,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	0,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	0,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	0,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	0,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	0,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	0,00
61551	MATERIEL ROULANT	0,00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	0,00
6156	MAINTENANCE	0,00
6161	MULTIRISQUES	0,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	0,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	0,00
6237	PUBLICATIONS	0,00
6238	DIVERS	0,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	0,00
6256	MISSIONS	0,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	0,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0,00
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	0,00
62872	AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES MUNICIPALES	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	0,00
6331	VERSEMENT MOBILITE	0,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	0,00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	0,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	0,00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00
64118	AUTRES INDEMNITES	0,00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	0,00
64138	AUTRES INDEMNITES	0,00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	0,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	0,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
6714	BOURSES ET PRIX	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	0,00
Dotations et participations reçues		0,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
7013	VENTES DE PRODUITS RESIDUELS	0,00
70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	0,00
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	0,00
70612	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	0,00
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	0,00
70841	AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	0,00
70872	PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	0,00
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
2033	FRAIS D'INSERTION	0,00
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	0,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
2313	CONSTRUCTIONS	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A8****A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 01		Intitulé de l'opération : TX COMPTE DE TIERS PERIL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
45 TX COMPTE DE TIERS PERIL (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 TX COMPTE DE TIERS PERIL (5)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	

N° opération : 02		Intitulé de l'opération : TX COMPTE DE TIERS FRT			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	425 680,08	0,00	0,00	0,00	
45 TX COMPTE DE TIERS FRT (5)	425 680,08	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	425 680,08	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	535 872,80	0,00	0,00	0,00	
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	535 872,80	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	535 872,80	0,00	0,00	0,00	

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					393 000,00	151 008,66											1 963,11	18 033,86
MAISON DE RETRAITE DE ST BRIS	2003	P		CE	393 000,00	151 008,66	7,07	A	F	(Euribor 12M + 0.5)-Floor -0.5 sur Euribor 12M	3,026	V	Taux fixe à 1.3 %	1,300	A-1	EUR	1 963,11	18 033,86
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					15 900 244,05	14 749 125,33											141 973,82	516 130,70
DOMANYS	2014	P		CDC	187 250,00	162 347,92	32,25	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 785,83	4 107,34
DOMANYS	2017	P		CDC	45 850,00	43 568,22	36,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	479,25	900,51
DOMANYS	2017	P		CDC	45 400,00	43 832,48	46,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	482,16	654,81
DOMANYS	2020	P		CDC	329 500,76	315 127,07	32,25	A	V	Livret A + 0.95	1,700	V	Livret A + 0.95	1,450	A-1	EUR	4 569,34	7 513,92

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGILEO VICHY	2014	P		Crédit Foncier	150 000,00	122 726,91	22,58	T	V	(Livret A + 1.09)-Floor -1.09 sur Livret A	2,361	V	(Livret A + 1.09)-Floor -1.09 sur Livret A	1,600	A-1	EUR	2 107,05	4 137,03
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P		CDC	44 636,00	40 069,53	42,58	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	440,76	733,80
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P		CDC	23 387,40	19 676,36	32,58	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	59,03	568,12
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P		CDC	19 053,00	16 706,06	42,58	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	50,12	364,57
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CDC	90 000,00	77 721,91	33,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	233,17	2 174,76
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P		CDC	75 000,00	63 030,54	32,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	189,09	1 819,90
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CDC	57 500,00	49 655,67	33,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	148,97	1 389,44
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CDC	30 375,50	26 231,58	33,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	78,69	733,99
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CDC	11 446,25	10 231,95	43,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	30,70	217,88
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CDC	14 518,75	13 244,26	43,17	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	145,69	235,64
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CDC	24 125,00	22 252,18	35,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	244,77	507,14
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	131 779,90	119 723,04	35,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	359,17	3 154,27
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	81 200,00	75 403,94	45,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	226,21	1 531,17

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	539 291,20	496 902,34	35,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 465,93	11 324,58
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	207 900,00	195 709,85	45,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 152,81	3 291,42
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	13 736,50	12 885,61	43,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	141,74	229,26
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	5 982,00	5 534,96	43,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	16,60	117,87
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	29 390,00	26 701,03	35,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	80,10	703,48
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	624 663,00	577 908,32	30,33	A	V	Livret A + 1.18	1,930	V	Livret A + 1.18	1,680	A-1	EUR	9 708,86	13 535,10
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	1 067 760,00	968 479,61	30,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	10 653,28	26 386,66
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	310 000,00	310 000,00	35,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 410,00	0,00
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CDC	40 908,00	38 063,45	31,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	418,70	998,85
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CDC	476 500,00	421 896,14	21,42	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,250	A-1	EUR	1 054,74	18 678,52
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CDC	192 656,50	180 281,30	22,50	A	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	A-1	EUR	3 335,20	6 359,83
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	C		CE	516 737,50	378 940,86	10,83	T	F	Taux fixe à 1.21 %	1,216	F	Taux fixe à 1.21 %	1,216	A-1	EUR	4 428,88	34 449,16
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		C.C.C.COOP	448 504,00	365 546,16	11,89	T	F	Taux fixe à 1.28 %	1,286	F	Taux fixe à 1.28 %	1,286	A-1	EUR	4 543,21	28 366,96
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	C		C.C.C.COOP	718 540,90	598 784,07	12,41	T	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	A-1	EUR	5 555,60	47 902,72

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CDC	21 626,30	20 727,28	36,50	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	228,00	456,94
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CDC	46 158,22	44 210,46	32,58	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	486,32	1 001,08
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CDC	81 493,26	78 185,39	33,17	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	860,04	1 700,38
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CDC	64 901,65	62 459,29	35,33	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	687,05	1 255,87
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CDC	907 339,91	848 034,51	22,33	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	9 328,38	30 439,67
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CDC	73 817,12	71 805,94	29,00	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	789,87	2 033,31
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	112 924,00	107 719,88	37,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	323,16	2 680,47
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	55 000,00	53 381,72	47,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	587,20	850,20
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	34 500,00	33 255,41	47,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	99,77	645,18
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	186 170,00	178 853,99	37,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 967,39	3 816,79
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	283 418,00	270 356,66	37,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	811,07	6 727,47
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	112 000,00	107 959,58	47,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	323,88	2 094,47
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	173 500,00	168 395,03	47,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 852,35	2 682,01
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	300 089,50	288 296,74	37,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 171,26	6 152,32

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	994 000,00	955 419,90	23,92	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,250	A-1	EUR	2 388,55	38 676,56
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	1 757 213,50	1 693 909,78	23,92	A	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	A-1	EUR	14 567,62	63 848,14
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	181 500,00	176 159,65	47,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 937,76	2 805,67
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	437 700,00	420 499,49	37,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	4 625,49	8 973,56
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	96 000,00	92 536,79	47,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	277,61	1 795,26
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	248 865,50	237 396,52	37,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	712,19	5 907,30
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	408 702,00	389 866,93	37,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 169,60	9 701,33
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	293 300,00	284 670,10	47,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 131,37	4 533,90
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	1 045 970,10	1 004 866,09	37,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	11 053,53	21 444,09
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	114 800,00	110 658,57	47,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	331,98	2 146,83
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	C		CIC	973 662,83	924 979,69	14,01	T	F	Taux fixe à 1.38 %	1,387	F	Taux fixe à 1.38 %	1,387	A-1	EUR	12 428,81	64 910,84
SA MON LOGIS	2018	P		CREDIT AGRICOLE	261 600,00	247 957,40	36,92	A	V	(Livret A + 1.11)-Floor -1.11 sur Livret A	1,860	V	(Livret A + 1.11)-Floor -1.11 sur Livret A	1,610	A-1	EUR	3 992,12	4 717,74
SA MON LOGIS	2018	P		CREDIT AGRICOLE	80 400,00	77 379,22	46,92	A	V	(Livret A + 1.11)-Floor -1.11 sur Livret A	1,860	V	(Livret A + 1.11)-Floor -1.11 sur Livret A	1,610	A-1	EUR	1 245,80	1 044,62

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TOTAL GENERAL					16 293 244,05	14 900 133,99										143 936,93	534 164,56	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW
IV

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
INVAP22020/2022 ANRU CONSTRUCTION BATIMENT STE GENEVIEVE	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	87 342,85	0,00	4 912 657,15
AP2001/2020 AP NPNRU BRICHERES SAINTE GENEVIEVE	11 566 000,00	-10 564 000,00	1 002 000,00	890 000,00	0,00	0,00	112 000,00
AP22004/2022 PLU INTERCOMMUNAL	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	60 000,00	180 000,00	360 000,00
AP22005/2022 PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	30 000,00	190 000,00	380 000,00
INVAP22007/2022 SUBVENTIONS OPAH-RU	0,00	1 775 000,00	1 775 000,00	0,00	355 000,00	355 000,00	1 065 000,00
AP2011 BPL/2020 TIERS LIEU	1 100 000,00	509 055,18	1 609 055,18	1 090 000,00	519 055,18	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****B3****B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		121,00	3,00	124,00	86,29	7,70	93,99
Adjoint administratif pal 1 cl	C	15,00	0,00	15,00	13,60	0,00	13,60
Adjoint administratif pal 2 cl	C	21,00	1,00	22,00	17,40	0,00	17,40
Adjoint administratif terr.	C	21,00	2,00	23,00	17,09	0,00	17,09
Attaché	A	23,00	0,00	23,00	9,50	5,70	15,20
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Directeur territorial	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	16,00	0,00	16,00	8,00	2,00	10,00
Rédacteur principal 1 cl	B	8,00	0,00	8,00	6,90	0,00	6,90
Rédacteur principal 2 cl	B	10,00	0,00	10,00	7,80	0,00	7,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		313,00	2,00	315,00	263,19	14,67	277,86
Adjoint technique pal 1 cl	C	59,00	0,00	59,00	58,60	0,00	58,60
Adjoint technique pal 2 cl	C	80,00	0,00	80,00	73,80	0,00	73,80
Adjoint technique territorial	C	83,00	2,00	85,00	76,79	1,67	78,46
Agent de maîtrise	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Agent de maîtrise principal	C	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Ingénieur	A	13,00	0,00	13,00	6,00	1,00	7,00
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur hors classe	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	9,00	0,00	9,00	5,00	1,00	6,00
Technicien	B	21,00	0,00	21,00	9,00	7,00	16,00
Technicien principal de 1 cl	B	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Technicien principal de 2 cl	B	16,00	0,00	16,00	6,00	3,00	9,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		9,00	0,00	9,00	6,00	2,00	8,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur A.P.S pal 2cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S	B	5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 
 BUDGETAIRES EN ETPT (4)
 ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché cons.	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Attaché principal conservation	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		450,00	5,00	455,00	359,48	25,37	384,85

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	A	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-a°	CDD
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché cons.	A	CULT	469	0,00	3-3-2°	CDD
Directeur CA de 40 à 80 hab	A	OTR	0	0,00	3-1	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	397	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur en chef	A	TECH	912	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	995	0,00	3-4	CDI
Rédacteur	B	ADM	379	0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM	379	0,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH	379	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	538	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	379	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	379	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	379	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	388	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	372	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	506	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	638	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	458	0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
-	SA MON LOGIS		SA HLM	325 336,62
-	DOMANYS		OPH	564 875,68
-	LOGILEO VICHY		SA HLM	122 726,91
-	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT		OPH	13 736 186,03
-	MAISON DE RETRAITE DE ST BRIS		Maison de retraite	151 008,66
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****C3.4****C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1),

A , le 31/12/2999

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 31/12/2999

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006711400120	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE AUXERRE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : DECHETS - REDEVANCE INCITATIVE (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	31
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	34
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	35
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	39

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	42
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	44
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.7 - Etat des engagements reçus	46
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	47
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	48

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	49
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	52
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	53

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	54
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	604 576,00	604 576,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	604 576,00	604 576,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	23 150,00	23 150,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	23 150,00	23 150,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	627 726,00	627 726,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	331 000,00	0,00	466 526,00	466 526,00	466 526,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	108 500,00	0,00	99 900,00	99 900,00	99 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses de gestion des services		444 500,00	0,00	571 426,00	571 426,00	571 426,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	17 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		468 500,00	0,00	581 426,00	581 426,00	581 426,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	90 000,00		23 150,00	23 150,00	23 150,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		90 000,00		23 150,00	23 150,00	23 150,00
TOTAL		558 500,00	0,00	604 576,00	604 576,00	604 576,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	604 576,00
---------------------------------------------------	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	528 500,00	0,00	603 576,00	603 576,00	603 576,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		528 500,00	0,00	603 576,00	603 576,00	603 576,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		528 500,00	0,00	604 576,00	604 576,00	604 576,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		30 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		558 500,00	0,00	604 576,00	604 576,00	604 576,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	604 576,00
---------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	23 150,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 300,00	0,00	9 150,00	9 150,00	9 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	46 300,00	0,00	9 150,00	9 150,00	9 150,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 700,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	13 700,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	60 000,00	0,00	23 150,00	23 150,00	23 150,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 000,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	90 000,00	0,00	23 150,00	23 150,00	23 150,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 150,00
-----------------------------------------------------	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	90 000,00		23 150,00	23 150,00	23 150,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	90 000,00		23 150,00	23 150,00	23 150,00
	TOTAL	90 000,00	0,00	23 150,00	23 150,00	23 150,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 150,00
-----------------------------------------------------	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT (8)**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	466 526,00		466 526,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	99 900,00		99 900,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	23 150,00	23 150,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	581 426,00	23 150,00	604 576,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	604 576,00
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	14 000,00	0,00	14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	9 150,00	0,00	9 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	23 150,00	0,00	23 150,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 150,00
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	603 576,00		603 576,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		604 576,00	0,00	604 576,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	604 576,00
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		23 150,00	23 150,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	23 150,00	23 150,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 150,00
-----------------------------------------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	331 000,00	466 526,00	466 526,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00	300,00	300,00
611	Sous-traitance générale	220 000,00	216 326,00	216 326,00
6156	Maintenance	5 500,00	5 000,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	70 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 200,00	2 400,00	2 400,00
6287	Remboursements de frais	33 000,00	232 500,00	232 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	108 500,00	99 900,00	99 900,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	108 500,00	23 000,00	23 000,00
6331	Versement de mobilité	0,00	240,00	240,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	390,00	390,00
6411	Salaires, appointements, commissions	0,00	45 000,00	45 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	10 700,00	10 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	6 670,00	6 670,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	13 900,00	13 900,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	2 500,00	2 500,00
6542	Créances éteintes	0,00	2 500,00	2 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		444 500,00	571 426,00	571 426,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 000,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	5 000,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	17 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		468 500,00	581 426,00	581 426,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	90 000,00	23 150,00	23 150,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	90 000,00	23 150,00	23 150,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		90 000,00	23 150,00	23 150,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		90 000,00	23 150,00	23 150,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		558 500,00	604 576,00	604 576,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	604 576,00
---------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	528 500,00	603 576,00	603 576,00
706	Prestations de services	450 000,00	483 690,00	483 690,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	18 500,00	18 500,00	18 500,00
7087	Remboursement de frais	60 000,00	101 386,00	101 386,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		528 500,00	603 576,00	603 576,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 000,00	1 000,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		528 500,00	604 576,00	604 576,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	30 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	30 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		558 500,00	604 576,00	604 576,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	604 576,00
---------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	46 300,00	9 150,00	9 150,00
2188	Autres immobilisations corporelles	46 300,00	9 150,00	9 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		46 300,00	9 150,00	9 150,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 700,00	14 000,00	14 000,00
1641	Emprunts en euros	12 700,00	13 000,00	13 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		13 700,00	14 000,00	14 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		60 000,00	23 150,00	23 150,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	30 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	30 000,00	0,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	14 000,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	6 000,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	10 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		90 000,00	23 150,00	23 150,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 150,00
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	90 000,00	23 150,00	23 150,00
28188	Autres	90 000,00	23 150,00	23 150,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		90 000,00	23 150,00	23 150,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		90 000,00	23 150,00	23 150,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		90 000,00	23 150,00	23 150,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 150,00
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					51 173,55									
1641 Emprunts en euros (total)					51 173,55									
2018-01 MIN521539EUR DO	SFIL CAFFIL	01/08/2018	01/01/2020	01/02/2020	51 173,55	V	(Euribor 3M + 0.2)-Floor -0.2 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					51 173,55									

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		26 186,26					12 939,68	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		26 186,26					12 939,68	0,00	0,00	0,00
2018-01 MIN521539EUR DO	N	0,00	A-1	26 186,26	1,83	V	(Euribor 3M + 0.2)-Floor -0.2 sur Euribor 3M	0,000	12 939,68	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		26 186,26					12 939,68	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66111.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	26 186,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-10-10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Terrains	0	23/03/2017
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10	23/03/2017
L	Reprise 1311 subventions_10ans	10	23/03/2017
L	Reprise 1312 subventions_10ans	10	23/03/2017
L	Reprise 1318 subventions_10ans	10	23/03/2017
L	Reprise 2051 logiciel_3ans	3	23/03/2017
L	Reprise 2135 constructions_16ans	16	23/03/2017
L	Reprise 2145 installations sol autrui_15ans	15	23/03/2017
L	Reprise 2145 installations sol autrui_7ans	7	23/03/2017
L	Reprise 2145 installations sol autrui_8ans	8	23/03/2017
L	Reprise 2148 autres constructions sol autrui_15ans	15	23/03/2017
L	Reprise 2148 autres constructions sol autrui_1an	1	23/03/2017
L	Reprise 2148 autres constructions sol autrui_7ans	7	23/03/2017
L	Reprise 2157 matériel outillage voirie_10ans	10	23/03/2017
L	Reprise 2157 matériel outillage voirie_11ans	11	23/03/2017
L	Reprise 2157 matériel outillage voirie_13ans	13	23/03/2017
L	Reprise 2157 matériel outillage voirie_1an	1	23/03/2017
L	Reprise 2157 matériel outillage voirie_3ans	3	23/03/2017
L	Reprise 2157 matériel outillage voirie_7ans	7	23/03/2017
L	Reprise 2183 matériel informatique_2ans	2	23/03/2017
L	Reprise 2183 matériel informatique_3ans	3	23/03/2017
L	Reprise 2183 matériel informatique_4ans	4	23/03/2017
L	Reprise 2184 mobilier_5ans	5	23/03/2017
L	Reprise 2188 divers immo corporelles_10ans	10	23/03/2017
L	Reprise 2188 divers immo corporelles_1an	1	23/03/2017
L	Reprise 2188 divers immo corporelles_2ans	2	23/03/2017
L	Reprise 2188 divers immo corporelles_3ans	3	23/03/2017
L	Reprise 2188 divers immo corporelles_4ans	4	23/03/2017
L	Reprise 2188 divers immo corporelles_7ans	7	23/03/2017
L	Reprise 2188 divers immo corporelles_8ans	8	23/03/2017
L	Reprise 2188 divers immo corporelles_9ans	9	23/03/2017
L	2182 Matériel de transport Camions	10	10/10/2019
L	2031 Frais études	5	10/10/2019
L	2033 Frais d'insertion	5	10/10/2019
L	2051 Concessions et droits assimilés 5 ans	5	10/10/2019
L	2088 Autres immobilisations incorporelles 5 ans	5	10/10/2019
L	21311 Bâtiments d'exploitation 30 ans	30	10/10/2019
L	21351 Bâtiments d'exploitation 15 ans	15	10/10/2019
L	21532 Matériel industriel 15 ans	15	10/10/2019
L	2155 Outillage industriel 5 ans	5	10/10/2019
L	2157 Agencements et aments mat outl indus15 ans	15	10/10/2019
L	2181 Installations généré agencements divers15 ans	15	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport 10 ans	10	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport velo 5 ans	5	10/10/2019
L	2183 Matériel de bureau et matériel informat 5 ans	5	10/10/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 (en années)
 ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2184 Mobilier 10 ans	10	10/10/2019
L	2188 Autres immo Petits Mat bureau, élec, 5 ans	5	10/10/2019
L	2188 Autres immo Outillages 10 ans	10	10/10/2019

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		13 000,00	I 13 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		13 000,00	13 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	13 000,00	13 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		23 150,00	III 23 150,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		23 150,00	23 150,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28188	Autres	23 150,00	23 150,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	23 150,00	0,00	0,00	0,00	23 150,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 13 000,00
Ressources propres disponibles	IV 23 150,00
Solde	V = IV – II (6) 10 150,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION**

A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES EN
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES EN
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE****B1.5****B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.6****B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1) ,

A le 31/12/2999

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 31/12/2999

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400153

POSTE COMPTABLE : poste comptable?

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : DECHETS COLLECTE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	25
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	47
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	78
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	79
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	83
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	84
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	85
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	87
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	88
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	89
A4 - Etat des provisions	90
A5 - Etalement des provisions	91
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	92
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	93
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	94
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	95
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	96
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	98
A8 - Etat des charges transférées	99
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	100

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	101
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	102
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	103
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	104
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	105
B1.6 - Etat des engagements reçus	106
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	107
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	108
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	109
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	110

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	111
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	113
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	114
C3.2 - Liste des établissements publics créés	115
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	116
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	117

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	118
------------------------------------------------------------	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
DECHETS COLLECTESLO
BP

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 518 856,00	10 518 856,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		10 518 856,00	10 518 856,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 656 900,00	1 656 900,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 656 900,00	1 656 900,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		12 175 756,00	12 175 756,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	6 179 922,00	6 179 922,00	6 179 922,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	2 952 155,00	2 952 155,00	2 952 155,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	41 350,00	41 350,00	41 350,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	9 173 427,00	9 173 427,00	9 173 427,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	9 174 427,00	9 174 427,00	9 174 427,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		551 429,00	551 429,00	551 429,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		793 000,00	793 000,00	793 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		1 344 429,00	1 344 429,00	1 344 429,00
TOTAL		0,00	0,00	10 518 856,00	10 518 856,00	10 518 856,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 518 856,00
------------------------------------------------------	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	1 673 471,00	1 673 471,00	1 673 471,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	8 025 385,00	8 025 385,00	8 025 385,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	771 000,00	771 000,00	771 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	10 469 856,00	10 469 856,00	10 469 856,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	10 469 856,00	10 469 856,00	10 469 856,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		49 000,00	49 000,00	49 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		49 000,00	49 000,00	49 000,00
TOTAL		0,00	0,00	10 518 856,00	10 518 856,00	10 518 856,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 518 856,00
------------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 295 429,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 602 900,00	1 602 900,00	1 602 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	1 607 900,00	1 607 900,00	1 607 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	1 607 900,00	1 607 900,00	1 607 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		49 000,00	49 000,00	49 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		49 000,00	49 000,00	49 000,00
	TOTAL	0,00	0,00	1 656 900,00	1 656 900,00	1 656 900,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 656 900,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	146 471,00	146 471,00	146 471,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	146 471,00	146 471,00	146 471,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	312 471,00	312 471,00	312 471,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		551 429,00	551 429,00	551 429,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		793 000,00	793 000,00	793 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		1 344 429,00	1 344 429,00	1 344 429,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Affiché le VOTE (3)	1068	1068
	TOTAL	0.00	0.00	1 656 900.00	1 656 900.00	1 656 900.00	1 656 900.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 656 900,00
-----------------------------------------------------	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 295 429,00
------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 179 922,00		6 179 922,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 952 155,00		2 952 155,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	41 350,00		41 350,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	793 000,00	793 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		551 429,00	551 429,00
Dépenses de fonctionnement – Total		9 174 427,00	1 344 429,00	10 518 856,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 518 856,00
------------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	49 000,00	49 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 602 900,00	0,00	1 602 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 607 900,00	49 000,00	1 656 900,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 656 900,00
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 673 471,00		1 673 471,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	8 025 385,00		8 025 385,00
74	Dotations et participations	771 000,00		771 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	49 000,00	49 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 469 856,00	49 000,00	10 518 856,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 518 856,00
------------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	146 471,00	0,00	146 471,00
13	Subventions d'investissement	166 000,00	0,00	166 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		793 000,00	793 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		551 429,00	551 429,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		312 471,00	1 344 429,00	1 656 900,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 656 900,00
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	6 179 922,00	6 179 922,00
60611	Eau et assainissement	0,00	1 250,00	1 250,00
60612	Energie - Electricité	0,00	11 400,00	11 400,00
60613	Chauffage urbain	0,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	0,00	174 000,00	174 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	29 800,00	29 800,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	51 500,00	51 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	6 500,00	6 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 951 562,00	4 951 562,00
6132	Locations immobilières	0,00	92 300,00	92 300,00
6135	Locations mobilières	0,00	56 000,00	56 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	9 160,00	9 160,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	6 150,00	6 150,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	65 000,00	65 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance	0,00	39 984,00	39 984,00
6161	Multirisques	0,00	20 000,00	20 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	115 000,00	115 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	17 000,00	17 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 000,00	4 000,00
6237	Publications	0,00	2 500,00	2 500,00
6238	Divers	0,00	7 360,00	7 360,00
6256	Missions	0,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	16 000,00	16 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	16 110,00	16 110,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	61 700,00	61 700,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	241 770,00	241 770,00
62872	Remb. frais au budget annexe	0,00	101 386,00	101 386,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	45 500,00	45 500,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	4 490,00	4 490,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	4 500,00	4 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	2 952 155,00	2 952 155,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	37 500,00	37 500,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	70 000,00	70 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	944,00	944,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	8 353,00	8 353,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	15 039,00	15 039,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	1 351 165,00	1 351 165,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	17 116,00	17 116,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	335 890,00	335 890,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	279 449,00	279 449,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	50 771,00	50 771,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	306 809,00	306 809,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	440 136,00	440 136,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	4 113,00	4 113,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	6 500,00	6 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	5 370,00	5 370,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	14 500,00	14 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	8 500,00	8 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	41 350,00	41 350,00
6518	Autres	0,00	350,00	350,00
65548	Autres contributions	0,00	41 000,00	41 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	9 173 427,00	9 173 427,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	1 000,00	1 000,00
6714	Bourses et prix	0,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		0,00	9 174 427,00	9 174 427,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	551 429,00	551 429,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché les positions nouvelles (3)	SLD
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	793 000,00	793 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	793 000,00	793 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	1 344 429,00	1 344 429,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	1 344 429,00	1 344 429,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	10 518 856,00	10 518 856,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 518 856,00
------------------------------------------------------	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	1 673 471,00	1 673 471,00
7013	Ventes de produits résiduels	0,00	483 060,00	483 060,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	22 811,00	22 811,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	2 000,00	2 000,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	880 000,00	880 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	10 000,00	10 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	21 000,00	21 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	19 000,00	19 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0,00	232 500,00	232 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	3 100,00	3 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	8 025 385,00	8 025 385,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	8 025 385,00	8 025 385,00
74	Dotations et participations	0,00	771 000,00	771 000,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	771 000,00	771 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		0,00	10 469 856,00	10 469 856,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	10 469 856,00	10 469 856,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	49 000,00	49 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	49 000,00	49 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	49 000,00	49 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	10 518 856,00	10 518 856,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 518 856,00
------------------------------------------------------	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	5 000,00	5 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	1 602 900,00	1 602 900,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	208 500,00	208 500,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	185 000,00	185 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	1 140 000,00	1 140 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	2 000,00	2 000,00
2184	Mobilier	0,00	7 900,00	7 900,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	59 500,00	59 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	1 607 900,00	1 607 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	1 607 900,00	1 607 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	49 000,00	49 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	49 000,00	49 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	49 000,00	49 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	49 000,00	49 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	1 656 900,00	1 656 900,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 656 900,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	166 000,00	166 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	166 000,00	166 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	166 000,00	166 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	146 471,00	146 471,00
10222	FCTVA	0,00	146 471,00	146 471,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	146 471,00	146 471,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	312 471,00	312 471,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	551 429,00	551 429,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	793 000,00	793 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	793 000,00	793 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	1 344 429,00	1 344 429,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	1 344 429,00	1 344 429,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	1 656 900,00	1 656 900,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 656 900,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R I 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D I 041 = R I 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 607 900	0	1 607 900
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	1 607 900	0	1 607 900
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											49 000
Total dépenses de l'exercice	0	1 656 900	0	1 656 900								
RAR N-1 et reports	0	0	0									
Total cumulé dépenses d'investissement	0	1 656 900	0	1 656 900								

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	1 656 900	0	1 656 900								
RAR N-1 et reports	0	0	0									
Total cumulé recettes d'investissement	0	1 656 900	0	1 656 900								

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	0	10 518 856	0	10 518 856								
RAR N-1 et reports	0	0	0									
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	10 518 856	0	10 518 856								

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	10 518 856	0	10 518 856								
RAR N-1 et reports	0	0	0									
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	10 518 856	0	10 518 856								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 656 900	0	1 656 900
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 607 900	0	1 607 900
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	5 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 602 900	0	1 602 900
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 000	0	49 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 000	0	49 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 656 900	0	1 656 900
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	312 471	0	312 471
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 471	0	146 471
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 000	0	166 000

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - DECHETS COLLECTE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9		
											services urbains, environnement	économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 344 429	1 344 429
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	551 429	551 429
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	793 000	793 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES														
Total dépenses de fonctionnement		0	10 518 856	0	10 518 856									
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 174 427	0	9 174 427
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 179 922	0	6 179 922
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 952 155	0	2 952 155
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 350	0	41 350
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	1 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 344 429	0	1 344 429
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	551 429	0	551 429
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	793 000	0	793 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
											9	SLOW TOTAL
											services urbains, environnement	économique

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 518 856	0	10 518 856
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 469 856	0	10 469 856
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 673 471	0	1 673 471
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 025 385	0	8 025 385
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	771 000	0	771 000
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 000	0	49 000
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 000	0	49 000
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - DECHETS COLLECTE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 26

Plan de dépenses forges
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - DECHETS COLLECTE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	Act° pour personnes en difficulté	Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		10 518 856,00	0,00	0,00	0,00	10 518 856,00
Dépenses de l'exercice		10 518 856,00	0,00	0,00	0,00	10 518 856,00
011	Charges à caractère général	6 179 922,00	0,00	0,00	0,00	6 179 922,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 952 155,00	0,00	0,00	0,00	2 952 155,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	551 429,00	0,00	0,00	0,00	551 429,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	793 000,00	0,00	0,00	0,00	793 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	41 350,00	0,00	0,00	0,00	41 350,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		10 518 856,00	0,00	0,00	0,00	10 518 856,00
Recettes de l'exercice		10 518 856,00	0,00	0,00	0,00	10 518 856,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	49 000,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 673 471,00	0,00	0,00	0,00	1 673 471,00
73	Impôts et taxes	8 025 385,00	0,00	0,00	0,00	8 025 385,00
74	Dotations et participations	771 000,00	0,00	0,00	0,00	771 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	10 518 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	10 518 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	6 179 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	2 952 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	551 429,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	793 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	41 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	10 518 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	10 518 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	49 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	1 673 471,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	8 025 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	771 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act ^e spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - DECHETS COLLECTE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Blas de valeurs (prise sommaire)	98 ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables						02 Administration générale		03 Justice		04 Coopérat° décentralisée, act° européen.		Plan
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Affiché le
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE



(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - DECHETS COLLECTE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonction

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - DECHETS COLLECTE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - DECHETS COLLECTE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 26

Plan de relance forges
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
santaire



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Affiché le Par de chèque (trésorerie sanitaire) ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - DECHETS COLLECTE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c	Affiché le	089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - DECHETS COLLECTE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - DECHETS COLLECTE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan de santé publique	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 656 900,00	0,00	0,00	0,00	1 656 900,00
Dépenses de l'exercice		1 656 900,00	0,00	0,00	0,00	1 656 900,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	49 000,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 602 900,00	0,00	0,00	0,00	1 602 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 656 900,00	0,00	0,00	0,00	1 656 900,00
Recettes de l'exercice		1 656 900,00	0,00	0,00	0,00	1 656 900,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	551 429,00	0,00	0,00	0,00	551 429,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	793 000,00	0,00	0,00	0,00	793 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	146 471,00	0,00	0,00	0,00	146 471,00
13	Subventions d'investissement	166 000,00	0,00	0,00	0,00	166 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81	82	83	84	Affiché le	
		Services urbains	Aménagement urbain	Environnement	Plan de relance (c	08/12/2021	08/12/2021
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816
		810	811	812	813	814	815	
		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	1 656 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	1 656 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	49 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 602 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	1 656 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 656 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	551 429,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	793 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	146 471,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	166 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - DECHETS COLLECTE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plus de détails (voir sommaire)	089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - DECHETS COLLECTE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

 SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

AZ.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		49 000,00	I 49 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		49 000,00	49 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	49 000,00	49 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	49 000,00	0,00	0,00	49 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 490 900,00	III 1 490 900,00
Ressources propres externes de l'année (a)		146 471,00	146 471,00
10222	FCTVA	146 471,00	146 471,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 344 429,00	1 344 429,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	793 000,00	793 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	551 429,00	551 429,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 490 900,00	0,00	0,00	0,00	1 490 900,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 49 000,00
Ressources propres disponibles	IV 1 490 900,00
Solde	V = IV – II (6) 1 441 900,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	6 179 922,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 250,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	11 400,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	1 000,00
60622	CARBURANTS	174 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	29 800,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	51 500,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 500,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	4 951 562,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	92 300,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	56 000,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	9 160,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	6 150,00
61551	MATERIEL ROULANT	65 000,00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	6 000,00
6156	MAINTENANCE	39 984,00
6161	MULTIRISQUES	20 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	115 000,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 000,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	17 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	5 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	4 000,00
6237	PUBLICATIONS	2 500,00
6238	DIVERS	7 360,00
6256	MISSIONS	15 000,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	16 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	16 110,00
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	61 700,00
62871	A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	241 770,00
62872	AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES MUNICIPALES	101 386,00
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	45 500,00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	4 490,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	4 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 952 155,00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	37 500,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	70 000,00
6331	VERSEMENT MOBILITE	944,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	8 353,00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	15 039,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 351 165,00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	17 116,00
64118	AUTRES INDEMNITES	335 890,00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	279 449,00
64138	AUTRES INDEMNITES	50 771,00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	306 809,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	440 136,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	4 113,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	6 500,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	5 370,00
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	14 500,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	8 500,00
65	Autres charges de gestion courante	41 350,00
6518	AUTRES	350,00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	41 000,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
6714	BOURSES ET PRIX	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		9 174 427,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	793 000,00
6811	DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	793 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	591 429,00
Total des dépenses d'ordre		1 384 429,00
TOTAL GENERAL		10 558 856,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		8 025 385,00
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	8 025 385,00
Dotations et participations reçues		771 000,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	771 000,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		1 762 471,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 713 471,00
7013	VENTES DE PRODUITS RESIDUELS	483 060,00
70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	22 811,00
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	2 000,00
70612	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	880 000,00
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	10 000,00
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	21 000,00
70841	AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	19 000,00
70872	PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	272 500,00
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	3 100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		10 509 856,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	49 000,00
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTE DE RESULTA	49 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		49 000,00
TOTAL GENERAL		10 558 856,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		1 647 900,00
2033	FRAIS D'INSERTION	5 000,00
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	208 500,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	185 000,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	1 180 000,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 000,00
2184	MOBILIER	7 900,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 500,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		49 000,00
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	49 000,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		1 647 900,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	49 000,00
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	49 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		49 000,00
TOTAL GENERAL		1 696 900,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		312 471,00
10222	F.C.T.V.A.	146 471,00
1318	AUTRES	166 000,00
Autres recettes éventuelles		1 384 429,00
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	591 429,00
2804112	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	793 000,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		312 471,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	793 000,00
2804112	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	793 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	591 429,00
Total des recettes d'ordre		1 384 429,00
TOTAL GENERAL		1 696 900,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

IV

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

B1.4

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.7****B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****C3.4****C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1),

A , le 31/12/2999

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 31/12/2999

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006711400146	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D'AUXERRE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	39
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	40
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	41
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	43
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	44
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	45
A3.2 - Etalement des provisions	46
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	47
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	48
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	49
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	50
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	51
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	52
A6 - Etat des charges transférées	53
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	54

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	59
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	60
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	61
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	62
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	63
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	64
B1.7 - Etat des engagements reçus	65
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	66
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	67

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	68
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	70
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	71
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	72

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	73
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 557 000,00	6 557 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		6 557 000,00	6 557 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 194 120,00	10 194 120,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		10 194 120,00	10 194 120,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	16 751 120,00	16 751 120,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 274 380,00	0,00	2 604 849,00	2 604 849,00	2 604 849,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	413 896,00	0,00	386 110,00	386 110,00	386 110,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	48 500,00	0,00	20 010,00	20 010,00	20 010,00
Total des dépenses de gestion des services		2 736 776,00	0,00	3 010 969,00	3 010 969,00	3 010 969,00
66	Charges financières	326 620,00	0,00	294 301,00	294 301,00	294 301,00
67	Charges exceptionnelles	25 604,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 089 000,00	0,00	3 305 770,00	3 305 770,00	3 305 770,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	851 000,00		351 230,00	351 230,00	351 230,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 700 000,00		2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 551 000,00		3 251 230,00	3 251 230,00	3 251 230,00
TOTAL		5 640 000,00	0,00	6 557 000,00	6 557 000,00	6 557 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 557 000,00
---------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 440 000,00	0,00	5 990 000,00	5 990 000,00	5 990 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 440 000,00	0,00	6 130 000,00	6 130 000,00	6 130 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 440 000,00	0,00	6 130 000,00	6 130 000,00	6 130 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	200 000,00		427 000,00	427 000,00	427 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		200 000,00		427 000,00	427 000,00	427 000,00
TOTAL		5 640 000,00	0,00	6 557 000,00	6 557 000,00	6 557 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 557 000,00
---------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 824 230,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	521 642,00	0,00	108 920,00	108 920,00	108 920,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 476 000,00	0,00	2 917 500,00	2 917 500,00	2 917 500,00
	Total des opérations d'équipement	4 103 000,00	0,00	3 453 000,00	3 453 000,00	3 453 000,00
	Total des dépenses d'équipement	7 110 642,00	0,00	6 479 420,00	6 479 420,00	6 479 420,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 856 949,00	0,00	1 711 500,00	1 711 500,00	1 711 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 856 949,00	0,00	1 711 500,00	1 711 500,00	1 711 500,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	194 000,00	0,00	976 200,00	976 200,00	976 200,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 161 591,00	0,00	9 167 120,00	9 167 120,00	9 167 120,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	200 000,00		427 000,00	427 000,00	427 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	200 000,00		1 027 000,00	1 027 000,00	1 027 000,00
	TOTAL	10 361 591,00	0,00	10 194 120,00	10 194 120,00	10 194 120,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 194 120,00
-----------------------------------------------------	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	2 681 450,00	0,00	4 154 519,00	4 154 519,00	4 154 519,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 935 141,00	0,00	1 212 171,00	1 212 171,00	1 212 171,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 616 591,00	0,00	5 366 690,00	5 366 690,00	5 366 690,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	194 000,00	0,00	976 200,00	976 200,00	976 200,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 810 591,00	0,00	6 342 890,00	6 342 890,00	6 342 890,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	851 000,00		351 230,00	351 230,00	351 230,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 700 000,00		2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 551 000,00		3 851 230,00	3 851 230,00	3 851 230,00
	TOTAL	10 361 591,00	0,00	10 194 120,00	10 194 120,00	10 194 120,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 194 120,00
-----------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISION
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
FONCTIONNEMENT (8)**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 604 849,00		2 604 849,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	386 110,00		386 110,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 010,00		20 010,00
66	Charges financières	294 301,00	0,00	294 301,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 900 000,00	2 900 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		351 230,00	351 230,00
	Dépenses d'exploitation – Total	3 305 770,00	3 251 230,00	6 557 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 557 000,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	427 000,00	427 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 711 500,00	0,00	1 711 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 453 000,00		3 453 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	108 920,00	0,00	108 920,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 917 500,00	600 000,00	3 517 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	976 200,00	0,00	976 200,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	9 167 120,00	1 027 000,00	10 194 120,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 194 120,00
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 990 000,00		5 990 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	140 000,00		140 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	427 000,00	427 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		6 130 000,00	427 000,00	6 557 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 557 000,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 154 519,00	0,00	4 154 519,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 212 171,00	0,00	1 212 171,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	600 000,00	600 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 900 000,00	2 900 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	976 200,00	0,00	976 200,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		351 230,00	351 230,00
Recettes d'investissement – Total		6 342 890,00	3 851 230,00	10 194 120,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 194 120,00
-----------------------------------------------------	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 274 380,00	2 604 849,00	2 604 849,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 720 000,00	2 085 000,00	2 085 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	44 423,00	86 450,00	86 450,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	10 000,00	10 210,00	10 210,00
6064	Fournitures administratives	0,00	417,00	417,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	42,00	42,00
611	Sous-traitance générale	0,00	7 500,00	7 500,00
6135	Locations mobilières	500,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	61 500,00	70 000,00	70 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	117 500,00	120 000,00	120 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	75 000,00	75 000,00
617	Etudes et recherches	86 000,00	15 000,00	15 000,00
618	Divers	71 457,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	85 000,00	30 000,00	30 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	1 000,00	50,00	50,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	2 500,00	2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 180,00	1 180,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6356	Redevances occupat° domaine public	48 000,00	75 000,00	75 000,00
6378	Autres taxes et redevances	4 000,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	413 896,00	386 110,00	386 110,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	186 000,00	201 000,00	201 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	646,00	650,00	650,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 162,00	980,00	980,00
6411	Salaires, appointements, commissions	125 000,00	99 000,00	99 000,00
6413	Primes et gratifications	12 392,00	21 000,00	21 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	30 853,00	10 900,00	10 900,00
6415	Supplément familial	890,00	900,00	900,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 132,00	30 500,00	30 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	31 821,00	21 180,00	21 180,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	48 500,00	20 010,00	20 010,00
6531	Indemnités élus	27 500,00	20 000,00	20 000,00
6532	Frais de mission élus	500,00	0,00	0,00
6535	Formation élus	500,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 736 776,00	3 010 969,00	3 010 969,00
66	Charges financières (b) (8)	326 620,00	294 301,00	294 301,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	326 620,00	309 000,00	309 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-14 699,00	-14 699,00
67	Charges exceptionnelles (c)	25 604,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	500,00	500,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	15 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 604,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		3 089 000,00	3 305 770,00	3 305 770,00
023	Virement à la section d'investissement	851 000,00	351 230,00	351 230,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 700 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 700 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 551 000,00	3 251 230,00	3 251 230,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 551 000,00	3 251 230,00	3 251 230,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 640 000,00	6 557 000,00	6 557 000,00

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
			RESTES A REALISER N-1 (13) 0,00
			+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13) 0,00
			=
			TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 6 557 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	130 159,90
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	130 159,90
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-14 699,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 440 000,00	5 990 000,00	5 990 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	5 380 000,00	5 757 000,00	5 757 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	5 000,00	70 000,00	70 000,00
70613	Participations assainissement collectif	25 000,00	163 000,00	163 000,00
7068	Autres prestations de services	30 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	140 000,00	140 000,00
741	Primes d'épuration	0,00	140 000,00	140 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 440 000,00	6 130 000,00	6 130 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		5 440 000,00	6 130 000,00	6 130 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	200 000,00	427 000,00	427 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	200 000,00	427 000,00	427 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		200 000,00	427 000,00	427 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 640 000,00	6 557 000,00	6 557 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 557 000,00
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	521 642,00	108 920,00	108 920,00
2031	Frais d'études	521 642,00	103 920,00	103 920,00
2033	Frais d'insertion	0,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 476 000,00	2 917 500,00	2 917 500,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 476 000,00	2 917 500,00	2 917 500,00
2002	Opération d'équipement n° 2002 (5)	204 000,00	459 000,00	459 000,00
2005	Opération d'équipement n° 2005 (5)	1 054 000,00	103 000,00	103 000,00
2006	Opération d'équipement n° 2006 (5)	315 000,00	254 000,00	254 000,00
2007	Opération d'équipement n° 2007 (5)	595 000,00	0,00	0,00
2008	Opération d'équipement n° 2008 (5)	415 000,00	388 000,00	388 000,00
2009	Opération d'équipement n° 2009 (5)	220 000,00	350 000,00	350 000,00
2010	Opération d'équipement n° 2010 (5)	1 300 000,00	1 899 000,00	1 899 000,00
Total des dépenses d'équipement		7 110 642,00	6 479 420,00	6 479 420,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 856 949,00	1 711 500,00	1 711 500,00
1641	Emprunts en euros	2 357 274,00	1 101 000,00	1 101 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	132 500,00	132 500,00
1681	Autres emprunts	499 675,00	478 000,00	478 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 856 949,00	1 711 500,00	1 711 500,00
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (6)	194 000,00	0,00	0,00
4581202003	CHITRY BOURG (6)	0,00	623 000,00	623 000,00
4581202005	QUENNE RUE PLUVIGNON (6)	0,00	78 000,00	78 000,00
4581202007	APPOIGNY VOIE DES LYS (6)	0,00	108 800,00	108 800,00
4581202101	GY L'EVEQUE RUES VIGNEAU TISSIER (6)	0,00	166 400,00	166 400,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		194 000,00	976 200,00	976 200,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 161 591,00	9 167 120,00	9 167 120,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	200 000,00	427 000,00	427 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	200 000,00	427 000,00	427 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	200 000,00	427 000,00	427 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	600 000,00	600 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		200 000,00	1 027 000,00	1 027 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 361 591,00	10 194 120,00	10 194 120,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 194 120,00
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des rés

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	2 681 450,00	4 154 519,00	4 154 519,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	2 681 450,00	3 327 061,00	3 327 061,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	827 458,00	827 458,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 935 141,00	1 212 171,00	1 212 171,00
1641	Emprunts en euros	4 935 141,00	1 212 171,00	1 212 171,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 616 591,00	5 366 690,00	5 366 690,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	194 000,00	0,00	0,00
4582202003	CHITRY BOURG (5)	0,00	623 000,00	623 000,00
4582202005	QUENNE RUE PLUVIGNON (5)	0,00	78 000,00	78 000,00
4582202007	APPOIGNY VOIE DES LYS (5)	0,00	108 800,00	108 800,00
4582202101	GY L'EVEQUE RUES VIGNEAU TISSIER (5)	0,00	102 400,00	102 400,00
4582202102	GY L'EVEQUE RUES COULANGERON GRILLETIERES (5)	0,00	64 000,00	64 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		194 000,00	976 200,00	976 200,00
TOTAL RECETTES REELLES		7 810 591,00	6 342 890,00	6 342 890,00
021	Virement de la section d'exploitation	851 000,00	351 230,00	351 230,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 700 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	1 700 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 551 000,00	3 251 230,00	3 251 230,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	600 000,00	600 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 551 000,00	3 851 230,00	3 851 230,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		10 361 591,00	10 194 120,00	10 194 120,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 194 120,00
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2002 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT ORMES SENTIER VOSVES APOIGNY****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 600,00	a 0,00	459 000,00	b 459 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 600,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00
2031	Frais d'études	1 600,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	441 000,00	441 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	441 000,00	441 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-459 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2005 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT CREATION STEP EXT RESEAU LINDRY****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 698,08	a 0,00	103 000,00	b 103 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	4 698,08	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00
2031	Frais d'études	4 698,08	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-103 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2006 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT MISE EN SEPRATIF QUENNE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		26 731,68	a 0,00	254 000,00	b 254 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	26 731,68	0,00	59 000,00	59 000,00	0,00
2031	Frais d'études	26 731,68	0,00	59 000,00	59 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-254 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2007 (1)
LIBELLE : CREATION STEP VAUX****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		11 878,11	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 878,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 878,11	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2008 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT REHABILITATION RESEAU VINCELLES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		161 323,76	a 0,00	388 000,00	b 388 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	35 246,64	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
2031	Frais d'études	35 246,64	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	126 077,12	0,00	380 000,00	380 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	126 077,12	0,00	380 000,00	380 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-388 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2009 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE STEP GY LEVEQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		17 337,87	a 0,00	350 000,00	b 350 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	17 337,87	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00
2031	Frais d'études	17 337,87	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	336 000,00	336 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	336 000,00	336 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-350 000,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2010 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT CREATION SYSTEME EPURATION CHITRY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		11 000,00	a 0,00	1 899 000,00	b 1 899 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00
2031	Frais d'études	11 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 855 000,00	1 855 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	1 855 000,00	1 855 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 899 000,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
201101 - 090655	28/12/2009	1 192 500,00	0,00	3 073,71	0,00	1 192 500,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 192 500,00	0,00	3 073,71	0,00	1 192 500,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					15 756 723,33									
1641 Emprunts en euros (total)					14 299 223,33									
201204 - AN096685 DO	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2012	01/01/2020	10/01/2020	367 109,19	F	Taux fixe à 3.37 %	3,370	3,413	EUR	T	P	O	A-1
201502 - MON531453EUR001 DO	SFIL CAFFIL	06/05/2015	01/01/2020	01/03/2020	1 008 095,54	F	Taux fixe à 1.4 %	1,400	1,407	EUR	T	P	O	A-1
2019-01 CHA 5780655 DO	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2019	01/01/2020	25/02/2020	148 324,55	F	Taux fixe à 1.12 %	1,120	1,125	EUR	T	P	O	A-1
2019-02 COU 3420058	CAISSE D'EPARGNE	06/03/2000	01/01/2020	25/03/2020	15 748,12	F	Taux fixe à 5.9 %	5,900	6,032	EUR	T	P	O	A-1
2019-03 CHA 3455016	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2005	01/01/2020	25/12/2020	61 952,17	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	3,430	EUR	A	P	O	A-1
2019-04 IRA 3468490	CAISSE D'EPARGNE	12/07/2006	01/01/2020	25/05/2020	65 031,55	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	3,900	EUR	A	P	O	A-1
2019-05 SIV 3493477 DO	CAISSE D'EPARGNE	23/07/2007	01/01/2020	25/01/2020	69 196,75	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,620	EUR	A	P	O	A-1
2019-07 SIE 8672604 DO	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2010	01/01/2020	25/02/2020	1 075 000,00	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	3,474	EUR	T	C	O	A-1
2019-08 CHE 8700992 DO	CAISSE D'EPARGNE	25/07/2010	01/01/2020	25/07/2020	114 022,71	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	3,680	EUR	A	P	O	A-1
2019-10 MON 9476504	CAISSE D'EPARGNE	05/12/2014	01/01/2020	25/03/2020	134 855,30	F	Taux fixe à 2.42 %	2,420	2,442	EUR	T	P	O	A-1
2019-11 ESCO 9564735	CAISSE D'EPARGNE	15/09/2014	01/01/2020	15/09/2020	68 370,52	F	Taux fixe à 1.52 %	1,520	1,520	EUR	A	P	O	A-1
2019-12 CHA 98334664	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2016	01/01/2020	25/03/2020	112 819,97	F	Taux fixe à 0.49 %	0,490	0,491	EUR	T	P	O	A-1
2019-13 STB 9943257 DO	CAISSE D'EPARGNE	16/05/2017	01/01/2020	25/02/2020	26 381,33	F	Taux fixe à 1.77 %	1,770	1,782	EUR	T	P	O	A-1
2019-14 SIE AN096790 DO	CAISSE D'EPARGNE	13/11/2013	01/01/2020	25/03/2020	2 408 999,98	F	Taux fixe à 3.62 %	3,620	3,620	EUR	A	C	O	A-1
2019-15 COU AR095793 DO	CAISSE D'EPARGNE	05/06/2003	01/01/2020	25/01/2020	36 582,14	F	Taux fixe à 4.5 %	4,500	4,500	EUR	A	P	O	A-1
2019-16 SIE MIN532698EUR DO	SFIL CAFFIL	18/08/2008	01/01/2020	02/01/2020	980 754,09	F	Taux fixe à 5.12 %	5,120	5,242	EUR	M	P	O	A-1

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2019-27 VAL 1608183 DO	CREDIT AGRICOLE	29/07/2011	01/01/2020	21/02/2020	350 763,76	F	Taux fixe à 4.42 %	4,420	4,494	EUR	T	P	O	A-1
2019-28 SIE 17162 DO	SOCIETE GENERALE	31/08/2007	01/01/2020	29/02/2020	775 000,00	V	(Euribor 3M + 0.0145)-Floor -0.0145 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
2019-29 CHE MON531451EUR DO	SFIL CAFFIL	01/01/2006	01/01/2020	02/01/2020	326 677,66	F	Taux fixe à 3.86 %	3,860	3,860	EUR	A	P	O	A-1
2019-30 CHE MIN531450EUR DO	SFIL CAFFIL	01/01/2008	01/01/2020	02/01/2020	18 228,17	F	Taux fixe à 4.86 %	4,860	4,949	EUR	T	P	O	A-1
2019-31 STG MON532743EUR DO	SFIL CAFFIL	01/07/2004	01/01/2020	02/01/2020	54 976,31	V	(Euribor 3M + 0.18)-Floor -0.18 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
2019-32A STG MIN250755EUR DO	SFIL CAFFIL	06/09/2007	01/01/2020	02/01/2020	114 007,28	F	Taux fixe à 4.37 %	4,370	4,442	EUR	T	P	O	A-1
2019-32B STG MIN535976EUR DO	SFIL CAFFIL	06/09/2007	01/01/2020	01/02/2020	27 710,73	V	(Euribor 3M + 0.12)-Floor -0.12 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
2019-39 AUG 1346491	CREDIT AGRICOLE	18/03/2009	01/01/2020	30/06/2020	42 884,75	F	Taux fixe à 4.25 %	4,250	4,250	EUR	A	P	O	A-1
2019-40 STB 1467087 DO	CREDIT AGRICOLE	18/06/2010	01/01/2020	10/01/2020	341 890,15	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	3,680	EUR	A	P	O	A-1
2019-41 IRA 1060078 DO	CREDIT AGRICOLE	15/05/2006	01/01/2020	15/02/2020	82 343,76	F	Taux fixe à 3.86 %	3,860	3,916	EUR	T	P	O	A-1
2019-69 SAE 07080403 ME	BANQUE POPULAIRE	13/04/2007	01/01/2020	09/01/2020	97 490,71	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	4,100	EUR	A	P	O	A-1
2019-70 VSS MON534555EUR	SFIL CAFFIL	01/01/2020	01/01/2020	01/08/2020	132 832,59	V	(Euribor 12M + 0.2)-Floor -0.2 sur Euribor 12M	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2019-71 STB 20581204 ME	CREDIT MUTUEL	14/12/2011	01/01/2020	15/01/2020	36 695,59	F	Taux fixe à 4.35 %	4,350	4,350	EUR	A	P	O	A-1
2019-72 MON 21081102 DO	CREDIT MUTUEL	28/12/2018	01/01/2020	31/03/2020	191 392,44	F	Taux fixe à 1.54 %	1,540	1,549	EUR	T	P	O	A-1
2019-74 CHA 08783993 ME	BANQUE POPULAIRE	31/03/2018	01/01/2020	31/03/2020	1 467 030,06	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,550	EUR	A	P	O	A-1
2019-76 CHA 7128576 ME	BANQUE POPULAIRE	18/05/2016	01/01/2020	14/03/2020	29 054,18	F	Taux fixe à 2.6 %	2,600	2,600	EUR	A	P	O	A-1
2019-77 CHA 7138215 ME	BANQUE POPULAIRE	18/05/2016	01/01/2020	13/03/2020	13 694,45	F	Taux fixe à 2.6 %	2,600	2,600	EUR	A	P	O	A-1

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2019-78 ESC MPH532700EUR DO	SFIL CAFFIL	24/01/2013	01/01/2020	02/01/2020	24 320,25	V	(Euribor 3M + 1.22)-Floor -1.22 sur Euribor 3M	0,808	0,822	EUR	T	P	O	A-1
2019-79 ESC MIN228754	DEXIA CL	01/05/2007	01/01/2020	01/05/2020	109 210,81	F	Taux fixe à 4.88 %	4,880	4,880	EUR	A	P	O	A-1
2019-80 ESC MIN532702EUR DO	SFIL CAFFIL	01/12/2007	01/01/2020	01/03/2020	79 315,66	F	Taux fixe à 4.85 %	4,850	4,939	EUR	T	P	O	A-1
2019-81 ESC MIN532701EUR DO	SFIL CAFFIL	01/05/2006	01/01/2020	01/02/2020	171 150,59	F	Taux fixe à 4.12 %	4,120	4,184	EUR	T	P	O	A-1
2019-82 ESC 07137331 ME	BANQUE POPULAIRE	15/03/2013	01/01/2020	15/03/2020	20 135,38	F	Taux fixe à 4.15 %	4,150	4,150	EUR	A	P	O	A-1
2019-84 VEN 1354801 DO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/03/2019	01/01/2020	01/08/2020	1 300 000,00	C	(Livret A + 0.75)-Floor 0 sur Livret A	1,500	1,500	EUR	T	P	O	A-1
2019-85 LIN 023957	SFIL CAFFIL	31/07/1999	01/01/2020	02/01/2020	75 407,43	F	Taux fixe à 5.28 %	5,280	5,280	EUR	A	P	O	A-1
2019-86 LIN 197957	SFIL CAFFIL	01/06/2001	01/01/2020	01/06/2020	80 550,99	F	Taux fixe à 5.95 %	5,950	5,950	EUR	A	P	O	A-1
2019-90 ESCO 07083376 ME	BANQUE POPULAIRE	13/07/2008	01/01/2020	13/07/2020	20 000,00	F	Taux fixe à 4.27 %	4,270	4,270	EUR	A	C	O	A-1
2019-91 CHE 07144175 ME	BANQUE POPULAIRE	30/01/2013	01/01/2020	31/01/2020	39 373,76	F	Taux fixe à 3.11 %	3,110	3,146	EUR	T	P	O	A-1
2019-92 ESC 07144705 ME	BANQUE POPULAIRE	03/03/2013	01/01/2020	03/03/2020	99 496,73	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	3,500	EUR	A	P	O	A-1
2019-93 LIN MIN19004	DEXIA CL	19/11/2001	01/12/2020	01/06/2021	74 928,42	F	Taux fixe à 5.11 %	5,110	5,175	EUR	S	P	O	A-1
2019-96 VEN 1354748 DO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/11/2019	01/01/2020	01/04/2020	200 000,00	C	(Livret A + 0.75)-Floor 0 sur Livret A	1,500	1,500	EUR	T	X	O	A-1
2019-99 COU 400330 DO	CREDIT AGRICOLE	01/01/2020	01/01/2020	21/02/2020	9 416,81	F	Taux fixe à 0.3 %	0,300	0,300	EUR	T	P	O	A-1
2021-01 CAA 062089G DO	CAISSE D'EPARGNE	22/02/2021	15/04/2021	25/07/2021	1 200 000,00	F	Taux fixe à 0.78 %	0,780	0,782	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					1 457 500,00									
201101 - 090655	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	01/01/2020	15/03/2020	1 457 500,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.7)-Floor -0.7 sur TAM(Postfixé)	0,290	0,294	EUR	X	X	O	A-1

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00											
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					3 761 009,27											
1681 Autres emprunts (total)					3 761 009,27											
2007-06 AUX 062100	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	01/01/2020	04/04/2020	8 880,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2007-07 AUX 06429300	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	01/01/2020	04/04/2020	19 819,99	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2007-08 AUX 06070000	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	01/01/2020	04/04/2020	2 520,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2008-05 AUX 04301801 ME	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	01/01/2020	21/02/2020	1 442,40	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2008-06 AUX 1002740 ME	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	01/01/2020	21/02/2020	9 540,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2008-08 AUX 10001171	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2008	01/01/2020	03/04/2020	9 881,86	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2008-09 AUX 1000898	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2008	01/01/2020	03/04/2020	5 160,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2009-04 AUX 1007219	Agence de l'eau Seine Normandie	24/11/2008	01/01/2020	09/03/2020	15 146,70	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2010-01 AUX 1009341	Agence de l'eau Seine Normandie	02/03/2010	01/01/2020	17/03/2020	21 602,77	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2010-02 AUX 10200841	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	26/08/2020	12 600,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2012-05 AUX 10344001	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	19/12/2020	40 297,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2012-06 AUX 10357801	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	19/12/2020	78 945,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2012-07 AUX 10306021	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	18/12/2020	28 344,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2012-08 AUX 1024334	Agence de l'eau Seine Normandie		01/01/2020	13/04/2020	76 113,68	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2012-09 AUX 1023130 ME	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	22/02/2020	31 347,71	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2013-10 AUX 10410771	Agence de l'eau Seine Normandie		01/01/2020	18/06/2020	67 465,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2014-03 AUX 1044234 ME	Agence de l'eau Seine Normandie	11/10/2013	01/01/2020	27/02/2020	18 111,35	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2014-04 AUX 1052090	Agence de l'eau Seine Normandie		01/01/2020	12/12/2020	38 579,35	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2017-04 / 1064655	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	25/10/2020	50 652,32	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2017-05 AUX 1072030	Agence de l'eau Seine Normandie		01/01/2020	08/12/2020	88 395,66	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018-05 AUX 1078710	Agence de l'eau Seine Normandie	16/10/2018	01/01/2020	16/10/2020	121 428,53	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-100 APP 1085371	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2020	05/12/2019	05/12/2020	32 016,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-17 SIE AESN 1002716	Agence de l'eau Seine Normandie	19/03/2009	01/01/2020	30/09/2020	19 025,86	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-19 SIE AESN 064819	Agence de l'eau Seine Normandie	19/03/2009	01/01/2020	11/07/2020	31 999,99	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-20 SIE AESN 070006	Agence de l'eau Seine Normandie	23/03/2009	01/01/2020	30/09/2020	274 192,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-21 SIE AESN 070006	Agence de l'eau Seine Normandie	19/03/2009	01/01/2020	28/08/2020	342 739,99	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-22 SIE AESN 070007	Agence de l'eau Seine Normandie	19/03/2009	01/01/2020	07/11/2020	22 644,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-23 SIE AESN 070007	Agence de l'eau Seine Normandie	19/03/2009	01/01/2020	11/07/2020	37 740,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-24 SIE AESN 0648194	Agence de l'eau Seine Normandie	09/12/2010	01/01/2020	08/12/2020	15 999,97	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-25 SIE AESN 0700074 01	Agence de l'eau Seine Normandie	29/09/2010	01/01/2020	28/09/2020	30 192,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-26 SIE AESN 070006	Agence de l'eau Seine Normandie	23/03/2009	01/01/2020	31/07/2020	411 287,98	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-33 VAL AESN 1029215	Agence de l'eau Seine Normandie	07/09/2012	01/01/2020	06/09/2020	92 822,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-34 VAL AESN 1033890	Agence de l'eau Seine Normandie	03/07/2012	01/01/2020	02/07/2020	19 814,91	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-35 VEN AESN 1002187	Agence de l'eau Seine Normandie	10/12/2007	01/01/2020	10/12/2020	2 885,40	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-36 VEN AESN 1081089 ME	Agence de l'eau Seine Normandie	11/12/2018	01/01/2020	28/02/2020	226 944,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-37 VEN AESN 1081093 ME	Agence de l'eau Seine Normandie	11/12/2018	01/01/2020	28/02/2020	193 403,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-38 SIV- AESN 063516	Agence de l'eau Seine Normandie	22/09/2006	01/01/2020	08/10/2020	15 019,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2019-43 STG 1055681	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2020	10/09/2015	09/09/2016	29 610,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-44 STG AESN 1000906	Agence de l'eau Seine Normandie	17/12/2007	01/01/2020	27/11/2020	18 134,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-49 SAE AESN 1011206	Agence de l'eau Seine Normandie	24/11/2009	01/01/2019	23/11/2019	7 365,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-51 STB AESN 1015277	Agence de l'eau Seine Normandie	17/06/2009	17/06/2010	16/06/2011	31 947,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-52 BLE AESN 1015318	Agence de l'eau Seine Normandie	24/11/2009	01/01/2020	23/11/2020	3 826,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-53 MOR 1019769	Agence de l'eau Seine Normandie	06/07/2010	25/11/2010	24/11/2011	16 178,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-55STB 1027920 1	Agence de l'eau Seine Normandie	28/11/2011	01/01/2020	12/03/2020	10 451,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-56 MON AESN 1044028	Agence de l'eau Seine Normandie	14/01/2014	01/01/2020	09/04/2020	90 457,35	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-57 CHE 1044147	Agence de l'eau Seine Normandie	26/09/2013	12/12/2013	11/12/2014	61 209,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-58 LIN AESN 1050168	Agence de l'eau Seine Normandie	08/01/2015	01/01/2020	01/12/2020	42 800,25	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-59 CHE 1060628	Agence de l'eau Seine Normandie	15/02/2016	02/12/2016	01/12/2017	12 769,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-60 APP AESN 1060678	Agence de l'eau Seine Normandie	15/02/2016	01/01/2020	28/09/2020	54 397,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-61 CHA 1065697	Agence de l'eau Seine Normandie	03/10/2016	31/08/2017	31/08/2018	60 791,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-62 MON 1074083	Agence de l'eau Seine Normandie	06/03/2018	06/03/2018	06/03/2019	259 085,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-63 MON AESN 1032195	Agence de l'eau Seine Normandie	07/03/2012	01/01/2020	18/04/2020	37 931,71	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-68 ESC AESN 1019865	Agence de l'eau Seine Normandie	06/07/2010	01/01/2020	26/08/2020	6 918,45	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-73 AUG AESN 1008364	Agence de l'eau Seine Normandie	14/08/2009	01/01/2020	13/08/2020	10 577,30	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-87 VEN 1086449	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2020	10/12/2019	10/12/2020	111 398,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-88 VEN 1086443	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2020	05/12/2019	05/12/2020	53 103,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-89 AUX AESN 1085020	Agence de l'eau Seine Normandie	17/12/2019	17/12/2019	17/12/2020	172 569,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2020-01 GUR AESN 1088053	Agence de l'eau Seine Normandie	12/05/2020	01/01/2022	01/01/2023	42 152,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2020-04 CHE 1024450	Agence de l'eau Seine Normandie	16/02/2011	14/04/2011	13/04/2012	18 288,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
2021-02 AUX AESN 1093846	Agence de l'eau Seine Normandie	16/08/2021	16/08/2021	16/08/2022	26 627,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
2021-03 AUX AESN 1091744	Agence de l'eau Seine Normandie	27/04/2021	01/01/2022	01/01/2023	67 421,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					19 517 732,60										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		13 425 578,99					1 232 874,76	309 499,42	0,00	118 998,88
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 233 078,99					1 100 374,76	307 008,75	0,00	116 885,07
201204 - AN096685 DO	N	0,00	A-1	321 595,96	11,02	F	Taux fixe à 3.37 %	3,413	23 928,09	10 537,51	0,00	2 229,20
201502 - MON531453EUR001 DO	N	0,00	A-1	858 396,57	10,42	F	Taux fixe à 1.4 %	1,407	76 433,27	11 617,45	0,00	881,88
2019-01 CHA 5780655 DO	N	0,00	A-1	134 750,95	17,65	F	Taux fixe à 1.12 %	1,125	6 901,51	1 480,29	0,00	139,21
2019-02 COU 3420058	N	0,00	A-1	10 311,74	3,23	F	Taux fixe à 5.9 %	6,032	2 966,52	543,56	0,00	6,02
2019-03 CHA 3455016	N	0,00	A-1	42 677,67	3,98	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	10 135,88	1 463,84	0,00	15,50
2019-04 IRA 3468490	N	0,00	A-1	48 192,14	4,40	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	8 915,40	1 879,49	0,00	914,82
2019-05 SIV 3493477 DO	N	0,00	A-1	24 114,79	0,07	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	24 114,79	1 114,14	0,00	0,00
2019-07 SIE 8672604 DO	N	0,00	A-1	875 000,00	8,65	F	Taux fixe à 3.43 %	3,474	100 000,00	28 726,26	0,00	2 584,41
2019-08 CHE 8700992 DO	N	0,00	A-1	101 045,09	11,57	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	6 849,15	3 718,46	0,00	1 492,48
2019-10 MON 9476504	N	0,00	A-1	119 566,53	12,98	F	Taux fixe à 2.42 %	2,442	7 925,53	2 821,95	0,00	37,52
2019-11 ESCO 9564735	N	0,00	A-1	55 508,85	7,71	F	Taux fixe à 1.52 %	1,520	6 577,83	843,73	0,00	216,93
2019-12 CHA 98334664	N	0,00	A-1	80 979,34	4,98	F	Taux fixe à 0.49 %	0,491	16 037,64	367,36	0,00	4,42
2019-13 STB 9943257 DO	N	0,00	A-1	23 369,12	13,40	F	Taux fixe à 1.77 %	1,782	1 546,47	403,41	0,00	37,56
2019-14 SIE AN096790 DO	N	0,00	A-1	1 873 666,64	6,23	F	Taux fixe à 3.62 %	3,620	267 666,67	67 826,73	0,00	44 410,36
2019-15 COU AR095793 DO	N	0,00	A-1	19 095,69	1,07	F	Taux fixe à 4.5 %	4,500	9 337,72	859,31	0,00	408,57
2019-16 SIE MIN532698EUR DO	N	0,00	A-1	817 331,59	7,67	F	Taux fixe à 5.12 %	5,242	88 190,76	39 796,92	0,00	3 007,30

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
2019-27 VAL 1608183 DO	N	0,00	A-1	330 636,32	19,64	F	Taux fixe à 4.42 %	4,494	10 747,05	14 437,63	0,00	1 531,74
2019-28 SIE 17162 DO	N	0,00	A-1	575 000,00	5,67	V	(Euribor 3M + 0.0145)-Floor -0.0145 sur Euribor 3M	0,000	100 000,00	0,00	0,00	0,00
2019-29 CHE MON531451EUR DO	N	0,00	A-1	295 819,49	13,00	F	Taux fixe à 3.86 %	3,860	16 328,07	11 418,63	0,00	10 758,40
2019-30 CHE MIN531450EUR DO	N	0,00	A-1	9 875,55	2,00	F	Taux fixe à 4.86 %	4,949	4 324,77	401,52	0,00	66,69
2019-31 STG MON532743EUR DO	N	0,00	A-1	35 803,41	3,25	V	(Euribor 3M + 0.18)-Floor -0.18 sur Euribor 3M	0,000	9 930,29	0,00	0,00	0,00
2019-32A STG MIN250755EUR DO	N	0,00	A-1	93 084,75	7,00	F	Taux fixe à 4.37 %	4,442	11 163,34	3 886,52	0,00	885,05
2019-32B STG MIN535976EUR DO	N	0,00	A-1	25 156,36	17,58	V	(Euribor 3M + 0.12)-Floor -0.12 sur Euribor 3M	0,000	1 297,25	0,00	0,00	0,00
2019-39 AUG 1346491	N	0,00	A-1	34 692,28	6,50	F	Taux fixe à 4.25 %	4,250	4 359,18	1 474,42	0,00	644,58
2019-40 STB 1467087 DO	N	0,00	A-1	294 688,53	9,02	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	24 911,42	10 844,54	0,00	9 652,03
2019-41 IRA 1060078 DO	N	0,00	A-1	74 912,19	14,37	F	Taux fixe à 3.86 %	3,916	3 935,46	2 835,10	0,00	342,47
2019-69 SAE 07080403 ME	N	0,00	A-1	75 929,67	5,02	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	11 447,96	3 113,12	0,00	2 577,66
2019-70 VSS MON534555EUR	N	0,00	A-1	116 344,94	11,58	V	(Euribor 12M + 0.2)-Floor -0.2 sur Euribor 12M	0,000	8 529,31	0,00	0,00	0,00
2019-71 STB 20581204 ME	N	0,00	A-1	28 658,28	5,04	F	Taux fixe à 4.35 %	4,350	4 282,73	1 246,64	0,00	1 016,16
2019-72 MON 21081102 DO	N	0,00	A-1	173 775,31	17,00	F	Taux fixe à 1.54 %	1,549	9 013,75	2 624,25	0,00	0,00
2019-74 CHA 08783993 ME	N	0,00	A-1	1 332 006,73	16,25	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	69 085,34	20 646,10	0,00	14 681,46
2019-76 CHA 7128576 ME	N	0,00	A-1	21 278,55	4,20	F	Taux fixe à 2.6 %	2,600	4 040,09	553,24	0,00	356,07
2019-77 CHA 7138215 ME	N	0,00	A-1	10 918,58	6,20	F	Taux fixe à 2.6 %	2,600	1 442,30	283,88	0,00	196,42
2019-78 ESC MPH532700EUR DO	N	0,00	A-1	19 122,47	6,00	V	(Euribor 3M + 1.22)-Floor -1.22 sur Euribor 3M	0,674	2 754,97	127,39	0,00	33,26
2019-79 ESC MIN228754	N	0,00	A-1	101 167,83	15,33	F	Taux fixe à 4.88 %	4,880	4 318,20	4 936,99	0,00	3 137,71

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
2019-80 ESC MIN532702EUR DO	N	0,00	A-1	61 729,96	6,17	F	Taux fixe à 4.85 %	4,939	9 167,84	2 828,14	0,00	205,36
2019-81 ESC MIN532701EUR DO	N	0,00	A-1	152 753,75	13,58	F	Taux fixe à 4.12 %	4,184	9 526,82	6 146,98	0,00	967,10
2019-82 ESC 07137331 ME	N	0,00	A-1	16 274,92	6,21	F	Taux fixe à 4.15 %	4,150	2 051,20	675,41	0,00	467,30
2019-84 VEN 1354801 DO	N	0,00	A-1	1 262 010,14	38,33	C	(Livret A + 0.75)-Floor 0 sur Livret A	1,250	25 722,70	18 363,52	0,00	3 122,42
2019-85 LIN 023957	N	0,00	A-1	64 669,85	8,00	F	Taux fixe à 5.28 %	5,280	5 797,64	3 414,57	0,00	3 099,82
2019-86 LIN 197957	N	0,00	A-1	63 759,54	5,42	F	Taux fixe à 5.95 %	5,950	9 152,26	3 793,69	0,00	1 886,30
2019-90 ESCO 07083376 ME	N	0,00	A-1	15 000,00	5,53	F	Taux fixe à 4.27 %	4,270	2 500,00	640,50	0,00	247,60
2019-91 CHE 07144175 ME	N	0,00	A-1	20 296,50	1,83	F	Taux fixe à 3.11 %	3,146	9 991,14	515,46	0,00	53,41
2019-92 ESC 07144705 ME	N	0,00	A-1	79 967,91	6,17	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	10 279,98	2 798,88	0,00	2 012,24
2019-93 LIN MIN19004	N	0,00	A-1	65 774,64	5,92	F	Taux fixe à 5.11 %	5,175	9 627,52	3 239,64	0,00	231,12
2019-96 VEN 1354748 DO	N	0,00	A-1	193 219,55	38,00	C	(Livret A + 0.75)-Floor 0 sur Livret A	1,250	3 970,63	2 668,68	0,00	721,02
2019-99 COU 400330 DO	N	0,00	A-1	3 148,32	0,89	F	Taux fixe à 0.3 %	0,300	3 148,32	5,90	0,00	0,00
2021-01 CAA 062089G DO	N	0,00	A-1	1 180 000,00	29,32	F	Taux fixe à 0.78 %	0,782	40 000,00	9 087,00	0,00	1 605,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		1 192 500,00					132 500,00	2 490,67	0,00	2 113,81
201101 - 090655	N	0,00	A-1	1 192 500,00	8,21	V	(TAM(Postfixé) + 0.7)-Floor -0.7 sur TAM(Postfixé)	0,209	132 500,00	2 490,67	0,00	2 113,81
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		2 658 259,90					490 786,40	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		2 658 259,90					490 786,40	0,00	0,00	0,00
2007-06 AUX 062100	N	0,00	A-1	2 960,00	0,26	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 960,00	0,00	0,00	0,00
2007-07 AUX 06429300	N	0,00	A-1	6 606,66	0,26	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 606,66	0,00	0,00	0,00
2007-08 AUX 06070000	N	0,00	A-1	840,00	0,26	F	Taux fixe à 0 %	0,000	840,00	0,00	0,00	0,00
2008-05 AUX 04301801 ME	N	0,00	A-1	721,20	1,14	F	Taux fixe à 0 %	0,000	360,60	0,00	0,00	0,00
2008-06 AUX 1002740 ME	N	0,00	A-1	4 770,00	1,14	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 385,00	0,00	0,00	0,00
2008-08 AUX 10001171	N	0,00	A-1	4 940,93	1,26	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 470,47	0,00	0,00	0,00
2008-09 AUX 1000898	N	0,00	A-1	2 580,00	1,26	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 290,00	0,00	0,00	0,00
2009-04 AUX 1007219	N	0,00	A-1	9 088,04	2,19	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 029,33	0,00	0,00	0,00
2010-01 AUX 1009341	N	0,00	A-1	14 401,83	3,21	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 600,47	0,00	0,00	0,00
2010-02 AUX 10200841	N	0,00	A-1	8 400,57	3,65	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 100,13	0,00	0,00	0,00
2012-05 AUX 10344001	N	0,00	A-1	30 223,20	5,97	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 037,20	0,00	0,00	0,00
2012-06 AUX 10357801	N	0,00	A-1	59 209,20	5,97	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 868,20	0,00	0,00	0,00
2012-07 AUX 10306021	N	0,00	A-1	21 258,00	5,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 543,00	0,00	0,00	0,00
2012-08 AUX 1024334	N	0,00	A-1	54 366,94	4,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 873,37	0,00	0,00	0,00
2012-09 AUX 1023130 ME	N	0,00	A-1	23 510,77	5,14	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 918,47	0,00	0,00	0,00
2013-10 AUX 10410771	N	0,00	A-1	31 483,64	6,46	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 497,67	0,00	0,00	0,00
2014-03 AUX 1044234 ME	N	0,00	A-1	14 489,09	7,15	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 811,13	0,00	0,00	0,00
2014-04 AUX 1052090	N	0,00	A-1	30 863,49	7,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 857,93	0,00	0,00	0,00
2017-04 / 1064655	N	0,00	A-1	42 859,64	10,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 896,34	0,00	0,00	0,00
2017-05 AUX 1072030	N	0,00	A-1	74 796,33	10,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 799,67	0,00	0,00	0,00
2018-05 AUX 1078710	N	0,00	A-1	104 081,59	11,79	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 673,47	0,00	0,00	0,00
2019-100 APP 1085371	N	0,00	A-1	27 747,20	12,93	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 134,40	0,00	0,00	0,00
2019-17 SIE AESN 1002716	N	0,00	A-1	9 512,93	1,75	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 756,47	0,00	0,00	0,00
2019-19 SIE AESN 064819	N	0,00	A-1	10 666,66	0,53	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 666,66	0,00	0,00	0,00
2019-20 SIE AESN 070006	N	0,00	A-1	137 096,00	1,75	F	Taux fixe à 0 %	0,000	68 548,00	0,00	0,00	0,00
2019-21 SIE AESN 070006	N	0,00	A-1	114 246,66	0,66	F	Taux fixe à 0 %	0,000	114 246,66	0,00	0,00	0,00
2019-22 SIE AESN 070007	N	0,00	A-1	7 548,00	0,85	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 548,00	0,00	0,00	0,00
2019-23 SIE AESN 070007	N	0,00	A-1	12 580,00	0,53	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 580,00	0,00	0,00	0,00
2019-24 SIE AESN 0648194	N	0,00	A-1	10 666,63	3,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 666,67	0,00	0,00	0,00
2019-25 SIE AESN 0700074 01	N	0,00	A-1	20 128,00	3,74	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 032,00	0,00	0,00	0,00
2019-26 SIE AESN 070006	N	0,00	A-1	319 890,64	6,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	45 698,67	0,00	0,00	0,00
2019-33 VAL AESN 1029215	N	0,00	A-1	78 542,20	10,68	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 140,20	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
2019-34 VAL AESN 1033890	N	0,00	A-1	14 861,17	5,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 476,87	0,00	0,00	0,00
2019-35 VEN AESN 1002187	N	0,00	A-1	961,80	0,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	961,80	0,00	0,00	0,00
2019-36 VEN AESN 1081089 ME	N	0,00	A-1	204 249,60	17,16	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 347,20	0,00	0,00	0,00
2019-37 VEN AESN 1081093 ME	N	0,00	A-1	167 615,94	12,16	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 893,53	0,00	0,00	0,00
2019-38 SIV- AESN 063516	N	0,00	A-1	5 006,62	0,77	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 006,62	0,00	0,00	0,00
2019-43 STG 1055681	N	0,00	A-1	17 766,00	8,69	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 974,00	0,00	0,00	0,00
2019-44 STG AESN 1000906	N	0,00	A-1	6 044,73	0,90	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 044,73	0,00	0,00	0,00
2019-49 SAE AESN 1011206	N	0,00	A-1	3 682,80	2,89	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 227,60	0,00	0,00	0,00
2019-51 STB AESN 1015277	N	0,00	A-1	8 519,20	3,46	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 129,80	0,00	0,00	0,00
2019-52 BLE AESN 1015318	N	0,00	A-1	2 295,60	2,89	F	Taux fixe à 0 %	0,000	765,20	0,00	0,00	0,00
2019-53 MOR 1019769	N	0,00	A-1	7 280,10	8,90	F	Taux fixe à 0 %	0,000	808,90	0,00	0,00	0,00
2019-55STB 1027920 1	N	0,00	A-1	7 838,40	5,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 306,40	0,00	0,00	0,00
2019-56 MON AESN 1044028	N	0,00	A-1	72 365,89	7,27	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 045,73	0,00	0,00	0,00
2019-57 CHE 1044147	N	0,00	A-1	28 564,20	6,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 080,60	0,00	0,00	0,00
2019-58 LIN AESN 1050168	N	0,00	A-1	37 093,55	12,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 853,35	0,00	0,00	0,00
2019-59 CHE 1060628	N	0,00	A-1	8 512,65	9,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	851,27	0,00	0,00	0,00
2019-60 APP AESN 1060678	N	0,00	A-1	46 028,40	10,74	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 184,40	0,00	0,00	0,00
2019-61 CHA 1065697	N	0,00	A-1	44 580,08	10,67	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 052,73	0,00	0,00	0,00
2019-62 MON 1074083	N	0,00	A-1	207 268,01	11,18	F	Taux fixe à 0 %	0,000	17 272,33	0,00	0,00	0,00
2019-63 MON AESN 1032195	N	0,00	A-1	28 448,77	5,30	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 741,47	0,00	0,00	0,00
2019-68 ESC AESN 1019865	N	0,00	A-1	5 660,55	8,65	F	Taux fixe à 0 %	0,000	628,95	0,00	0,00	0,00
2019-73 AUG AESN 1008364	N	0,00	A-1	6 346,36	2,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 115,47	0,00	0,00	0,00
2019-87 VEN 1086449	N	0,00	A-1	96 544,94	12,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 426,53	0,00	0,00	0,00
2019-88 VEN 1086443	N	0,00	A-1	47 792,70	17,93	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 655,15	0,00	0,00	0,00
2019-89 AUX AESN 1085020	N	0,00	A-1	149 559,80	12,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 504,60	0,00	0,00	0,00
2020-01 GUR AESN 1088053	N	0,00	A-1	42 152,00	15,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2020-04 CHE 1024450	N	0,00	A-1	6 096,00	4,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 219,20	0,00	0,00	0,00
2021-02 AUX AESN 1093846	N	0,00	A-1	26 627,00	14,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 775,13	0,00	0,00	0,00
2021-03 AUX AESN 1091744	N	0,00	A-1	67 421,00	15,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		16 083 838,89					1 723 661,16	309 499,42	0,00	118 998,88

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	110	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,09	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	16 083 838,89	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	2019-12-31

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'études 5 ans	5	10/10/2019
L	2033 Frais d'insertion 5 ans	5	10/10/2019
L	21315 Bâtiments administratifs 30 ans	30	10/10/2019
L	21355 Bâtiments administratifs 15 ans	15	10/10/2019
L	21532 Réseaux d'assainissement 50 ans	50	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport Camions 10 ans	10	10/10/2019

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 138 500,00	I 2 138 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 711 500,00	1 711 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 101 000,00	1 101 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	132 500,00	132 500,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	478 000,00	478 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		427 000,00	427 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	427 000,00	427 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 138 500,00	0,00	0,00	2 138 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 251 230,00	III 3 251 230,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 251 230,00	3 251 230,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281532	Réseaux d'assainissement	2 900 000,00	2 900 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	351 230,00	351 230,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 251 230,00	0,00	0,00	0,00	3 251 230,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 138 500,00
Ressources propres disponibles	IV 3 251 230,00
Solde	V = IV – II (6) 1 112 730,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION****A5.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 0		Intitulé de l'opération : DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	4 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	4 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	4 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	153 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	153 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	153 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 202001		Intitulé de l'opération : AUXERRE LOUIS BRAILLE AVENUE DE TASSIGNY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	3 105,60	0,00	0,00	0,00	0,00
45 AUXERRE LOUIS BRAILLE AVENUE DE TASSIGNY (5)	3 105,60	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	3 105,60	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 202001		Intitulé de l'opération : AUXERRE LOUIS BRAILLE AVENUE DE TASSIGNY		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le

Date de la

ID: 089-200067114-20211216-20214194_2-DE

N° opération : 202003		Intitulé de l'opération : CHITRY BOURG			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	0,00	0,00	623 000,00	623 000,00	
45 CHITRY BOURG (5)	0,00	0,00	623 000,00	623 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	623 000,00	623 000,00	
RECETTES (b)					
	0,00	0,00	623 000,00	623 000,00	
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	623 000,00	623 000,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	623 000,00	623 000,00	

N° opération : 202005		Intitulé de l'opération : QUENNE RUE PLUVIGNON			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00	
45 QUENNE RUE PLUVIGNON (5)	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00	
RECETTES (b)					
	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00	
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00	

N° opération : 202005		Intitulé de l'opération : QUENNE RUE PLUVIGNON		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00

N° opération : 202006		Intitulé de l'opération : VENOY HAMEAU DE MONTALLERY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	287 828,82	0,00	0,00	0,00	0,00
45 VENOY HAMEAU DE MONTALLERY (5)	287 828,82	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	287 828,82	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 202007		Intitulé de l'opération : APPOIGNY VOIE DES LYS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	50 196,44	0,00	108 800,00	108 800,00	108 800,00
45 APPOIGNY VOIE DES LYS (5)	50 196,44	0,00	108 800,00	108 800,00	108 800,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	50 196,44	0,00	108 800,00	108 800,00	108 800,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	108 800,00	108 800,00	108 800,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	108 800,00	108 800,00	108 800,00

N° opération : 202007		Intitulé de l'opération : APOIGNY VOIE DES LYS		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	108 800,00	108 800,00

N° opération : 202101		Intitulé de l'opération : GY L'EVEQUE RUES VIGNEAU TISSIER			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	166 400,00	166 400,00	
45 GY L'EVEQUE RUES VIGNEAU TISSIER (5)	0,00	0,00	166 400,00	166 400,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	166 400,00	166 400,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	102 400,00	102 400,00	
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	102 400,00	102 400,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	102 400,00	102 400,00	

N° opération : 202102		Intitulé de l'opération : GY L'EVEQUE RUES COULANGERON GRILLETIERES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	64 000,00	64 000,00	
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	64 000,00	64 000,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 202102		Intitulé de l'opération : GY L'EVEQUE RUES COULANGERON GRILLETIERES		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	64 000,00	64 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.6****B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP2005-ASS/2020 ASSAINISSEMENT CREATION STEP EXT RESEAU LINDRY	1 197 648,08	0,00	1 197 648,08	160 698,08	103 000,00	933 950,00
AP2010-ASS/2020 ASSAINISSEMENT CREATION SYSTEME EPURATION CHITRY	1 976 000,00	351 605,00	2 327 605,00	148 199,00	1 899 000,00	280 406,00
AP2009-ASS/2020 ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE STEP GY LEVEQUE	375 000,00	199 580,00	574 580,00	224 580,00	350 000,00	0,00
AP2006-ASS/2020 ASSAINISSEMENT MISE EN SEPRATIF QUENNE	1 007 000,00	0,00	1 007 000,00	315 000,00	254 000,00	438 000,00
AP2002-ASS/2020 ASSAINISSEMENT ORMES SENTIER VOSVES APPOIGNY	420 000,00	49 000,00	469 000,00	10 000,00	459 000,00	0,00
AP2008-ASS/2020 ASSAINISSEMENT REHABILITATION RESEAU VINCELLES	736 697,00	55 710,00	792 407,00	404 407,00	388 000,00	0,00
AP2007-ASS/2020 CREATION STEP VAUX	619 000,00	0,00	619 000,00	619 000,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	3,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 1 cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2 cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Communauté d'agglomération (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1) ,

A le 31/12/2999

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 31/12/2999

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus - COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400096

POSTE COMPTABLE : Centre des finances publiques d'Auxerre

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : PARC ACTIV. APPOIGNY (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	46
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	77
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	78
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	82
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	83
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	84
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	86
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	87
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	88
A4 - Etat des provisions	89
A5 - Etalement des provisions	90
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	91
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	92
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	93
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	94
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	95
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	96
A8 - Etat des charges transférées	97
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	98

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	99
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	100
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	101
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	102
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	103
B1.6 - Etat des engagements reçus	104
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	105
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	106
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	107
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	108

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	109
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	111
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	112
C3.2 - Liste des établissements publics créés	113
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	114
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	115

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	116
------------------------------------------------------------	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
89024COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
PARC ACTIV. APPOIGNYSLOM
BP

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	16 719 503,70	16 719 503,70
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		16 719 503,70	16 719 503,70

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	16 621 493,70	16 621 493,70
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		16 621 493,70	16 621 493,70
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		33 340 997,40	33 340 997,40

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	732 705,00	0,00	386 000,00	386 000,00	386 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		732 705,00	0,00	386 010,00	386 010,00	386 010,00
66	Charges financières	111 022,00	0,00	98 000,00	98 000,00	98 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		843 727,00	0,00	484 010,00	484 010,00	484 010,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 765 261,22		242 000,00	242 000,00	242 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	20 261 580,00		15 993 493,70	15 993 493,70	15 993 493,70
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	112 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		22 138 841,22		16 235 493,70	16 235 493,70	16 235 493,70
TOTAL		22 982 568,22	0,00	16 719 503,70	16 719 503,70	16 719 503,70

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 719 503,70
------------------------------------------------------	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 764 283,22	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 764 283,22	0,00	10,00	10,00	10,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 764 283,22	0,00	340 010,00	340 010,00	340 010,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	21 106 285,00		16 379 493,70	16 379 493,70	16 379 493,70
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	112 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		21 218 285,00		16 379 493,70	16 379 493,70	16 379 493,70
TOTAL		22 982 568,22	0,00	16 719 503,70	16 719 503,70	16 719 503,70

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 719 503,70
------------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-144 000,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	58 625,00	58 625,00	58 625,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 906 313,00	0,00	242 000,00	242 000,00	242 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	10 906 313,00	0,00	300 625,00	300 625,00	300 625,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 906 313,00	0,00	300 625,00	300 625,00	300 625,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	21 106 285,00		16 320 868,70	16 320 868,70	16 320 868,70
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	21 106 285,00		16 320 868,70	16 320 868,70	16 320 868,70
	TOTAL	32 012 598,00	0,00	16 621 493,70	16 621 493,70	16 621 493,70

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

16 621 493,70

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 985 756,78	0,00	386 000,00	386 000,00	386 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	9 985 756,78	0,00	386 000,00	386 000,00	386 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	9 985 756,78	0,00	386 000,00	386 000,00	386 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 765 261,22		242 000,00	242 000,00	242 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 261 580,00		15 993 493,70	15 993 493,70	15 993 493,70
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	22 026 841,22		16 235 493,70	16 235 493,70	16 235 493,70

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Affiché le VOTE (3)	1068 (- PAR + VOTE)
	TOTAL	32 012 598,00	0,00	16 621 493,70	16 621 493,70	16 621 493,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 621 493,70
-----------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-85 375,00
----------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	386 000,00		386 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	98 000,00	0,00	98 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		15 993 493,70	15 993 493,70
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		242 000,00	242 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		484 010,00	16 235 493,70	16 719 503,70

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 719 503,70
------------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	58 625,00	0,00	58 625,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	242 000,00	0,00	242 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	16 320 868,70	16 320 868,70
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		300 625,00	16 320 868,70	16 621 493,70

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 621 493,70
-----------------------------------------------------	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		16 320 868,70	16 320 868,70
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	10,00		10,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	340 000,00	58 625,00	398 625,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		340 010,00	16 379 493,70	16 719 503,70

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 719 503,70
------------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	386 000,00	0,00	386 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	15 993 493,70	15 993 493,70
021	Virement de la sect° de fonctionnement		242 000,00	242 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		386 000,00	16 235 493,70	16 621 493,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 621 493,70
-----------------------------------------------------	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	732 705,00	386 000,00	386 000,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	651 955,00	320 000,00	320 000,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	80 750,00	66 000,00	66 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10,00	10,00
65888	Autres	0,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		732 705,00	386 010,00	386 010,00
66	Charges financières (b)	111 022,00	98 000,00	98 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	111 022,00	98 000,00	98 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		843 727,00	484 010,00	484 010,00
023	Virement à la section d'investissement	1 765 261,22	242 000,00	242 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	20 261 580,00	15 993 493,70	15 993 493,70
71355	Variat° stocks terrains aménagés	20 261 580,00	15 993 493,70	15 993 493,70
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		22 026 841,22	16 235 493,70	16 235 493,70
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	112 000,00	0,00	0,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	112 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		22 138 841,22	16 235 493,70	16 235 493,70
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		22 982 568,22	16 719 503,70	16 719 503,70

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 719 503,70
------------------------------------------------------	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 764 283,22	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	1 764 283,22	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	10,00	10,00
74718	Autres participations Etat	0,00	10,00	10,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 764 283,22	10,00	10,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	340 000,00	340 000,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	340 000,00	340 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 764 283,22	340 010,00	340 010,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	21 106 285,00	16 379 493,70	16 379 493,70
71355	Variat° stocks terrains aménagés	21 106 285,00	16 320 868,70	16 320 868,70
7785	Excédent invest. transféré cpte résultat	0,00	58 625,00	58 625,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	112 000,00	0,00	0,00
796	Transferts charges financières	112 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		21 218 285,00	16 379 493,70	16 379 493,70
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		22 982 568,22	16 719 503,70	16 719 503,70

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 719 503,70
-----------------------------------------------	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	58 625,00	58 625,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	58 625,00	58 625,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 906 313,00	242 000,00	242 000,00
1641	Emprunts en euros	1 906 313,00	242 000,00	242 000,00
166	Refinancement de dette	9 000 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		10 906 313,00	300 625,00	300 625,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 906 313,00	300 625,00	300 625,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	21 106 285,00	16 320 868,70	16 320 868,70
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	21 106 285,00	16 320 868,70	16 320 868,70
3355	Travaux	21 106 285,00	16 320 868,70	16 320 868,70
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		21 106 285,00	16 320 868,70	16 320 868,70
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		32 012 598,00	16 621 493,70	16 621 493,70

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 621 493,70
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 985 756,78	386 000,00	386 000,00
1641	Emprunts en euros	985 756,78	386 000,00	386 000,00
166	Refinancement de dette	9 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 985 756,78	386 000,00	386 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		9 985 756,78	386 000,00	386 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 765 261,22	242 000,00	242 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	20 261 580,00	15 993 493,70	15 993 493,70
3355	Travaux	20 261 580,00	15 993 493,70	15 993 493,70
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		22 026 841,22	16 235 493,70	16 235 493,70
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		22 026 841,22	16 235 493,70	16 235 493,70
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		32 012 598,00	16 621 493,70	16 621 493,70

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 621 493,70
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses d'investissement	0											

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes d'investissement	0											

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0											

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes de fonctionnement	0											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9		
											services urbains, environnement	économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0											
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE services urbains, environnement		9 TOTAL économique	
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	--	--------------------------	--

RECETTES												
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			Sous-fonction 53		
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	530 Act° pour personnes en difficulté	531 Autres services	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PARC ACTIV. APPOIGNY - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Blas de valeurs (prise sommaire)	1216-2021_194_2-DE
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01		02		03		04		Plan
		Opérations non ventilables		Administration générale		Justice		Coopératif décentralisée, act° européen.		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
SOLDE (2)		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00

Affiché le

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Plan de comptes de tiers
sanitaire)

SLO

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopératif décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PARC ACTIV. APOIGNY - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonction

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Affiché le Parc de culture locales santaires ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c	Affiché le	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00


 ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan de développement sanitaire)	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81	82	83	84	Affiché le	
		Services urbains	Aménagement urbain	Environnement	Plan de relance (c	ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816
		810	811	812	813	814	815	
		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PARC ACTIV. APOIGNY - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plus de détails (voir sommaire)	1216-2021_194_2-DE
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					12 500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					12 500 000,00									
2008-07 3276012 DO	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2008	23/12/2008	25/03/2009	500 000,00	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,620	EUR	A	P	O	A-1
2016-01 MON521689EUR DO	SFIL CAFFIL	23/11/2016	21/12/2016	01/04/2017	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.52 %	0,520	0,521	EUR	T	C	O	A-1
2017-04 108516G DO	CAISSE D'EPARGNE	23/10/2017	15/01/2018	25/04/2018	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.13 %	1,130	1,135	EUR	X	F	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					12 500 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		8 968 204,59					241 477,56	97 507,73	0,00	18 606,40
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 968 204,59					241 477,56	97 507,73	0,00	18 606,40
2008-07 3276012 DO	N	0,00	A-1	84 871,30	1,23	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	41 477,56	3 921,05	0,00	1 531,50
2016-01 MON521689EUR DO	N	0,00	A-1	1 050 000,00	5,00	F	Taux fixe à 0.52 %	0,521	200 000,00	5 070,00	0,00	1 092,72
2017-04 108516G DO	N	0,00	A-1	7 833 333,29	11,07	F	Taux fixe à 1.13 %	1,135	0,00	88 516,68	0,00	15 982,18
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 968 204,59					241 477,56	97 507,73	0,00	18 606,40

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

AZ.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 968 204,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		300 625,00	I 300 625,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		242 000,00	242 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	242 000,00	242 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		58 625,00	58 625,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	58 625,00	58 625,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	300 625,00	0,00	0,00	300 625,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		242 000,00	III 242 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		242 000,00	242 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	242 000,00	242 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	242 000,00	0,00	0,00	0,00	242 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 300 625,00
Ressources propres disponibles	IV 242 000,00
Solde	V = IV – II (6) -58 625,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A8****A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW
IV

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

B1.4

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.7****B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1),

A , le 31/12/2999

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 31/12/2999

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006711400047	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D'AUXERRE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAU POTABLE (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	33
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	36
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	37
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	38
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	39
A6 - Etat des charges transférées	40
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	41

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	42
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	43
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	44
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	45
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	46
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	47
B1.7 - Etat des engagements reçus	48
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	49
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	50

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	51
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	53
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	54
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	55

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	56
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 624 000,00	3 624 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 624 000,00	3 624 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 315 995,00	4 315 995,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 315 995,00	4 315 995,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 939 995,00	7 939 995,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	290 392,00	0,00	298 912,00	298 912,00	298 912,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	341 408,00	0,00	341 580,00	341 580,00	341 580,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	459 500,00	0,00	54 300,00	54 300,00	54 300,00
Total des dépenses de gestion des services		1 091 300,00	0,00	694 792,00	694 792,00	694 792,00
66	Charges financières	41 000,00	0,00	72 812,00	72 812,00	72 812,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	206 196,00	206 196,00	206 196,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 132 300,00	0,00	973 800,00	973 800,00	973 800,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	422 900,00		1 760 200,00	1 760 200,00	1 760 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 515 000,00		890 000,00	890 000,00	890 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 937 900,00		2 650 200,00	2 650 200,00	2 650 200,00
TOTAL		3 070 200,00	0,00	3 624 000,00	3 624 000,00	3 624 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 624 000,00
---------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 642 200,00	0,00	3 555 000,00	3 555 000,00	3 555 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	338 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 980 200,00	0,00	3 555 000,00	3 555 000,00	3 555 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 980 200,00	0,00	3 555 000,00	3 555 000,00	3 555 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	90 000,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		90 000,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00
TOTAL		3 070 200,00	0,00	3 624 000,00	3 624 000,00	3 624 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 624 000,00
---------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 581 200,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
21	Immobilisations corporelles	120 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 984 650,00	0,00	3 496 995,00	3 496 995,00	3 496 995,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 204 650,00	0,00	3 581 995,00	3 581 995,00	3 581 995,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	175 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		175 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 379 650,00	0,00	3 846 995,00	3 846 995,00	3 846 995,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	90 000,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		490 000,00		469 000,00	469 000,00	469 000,00
TOTAL		3 869 650,00	0,00	4 315 995,00	4 315 995,00	4 315 995,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 315 995,00
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	414 403,00	0,00	58 357,00	58 357,00	58 357,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	617 347,00	0,00	807 438,00	807 438,00	807 438,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 031 750,00	0,00	865 795,00	865 795,00	865 795,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes financières		400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 431 750,00	0,00	1 265 795,00	1 265 795,00	1 265 795,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	422 900,00		1 760 200,00	1 760 200,00	1 760 200,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 515 000,00		890 000,00	890 000,00	890 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 437 900,00		3 050 200,00	3 050 200,00	3 050 200,00
TOTAL		3 869 650,00	0,00	4 315 995,00	4 315 995,00	4 315 995,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 315 995,00
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISION
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
FONCTIONNEMENT (8)**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	298 912,00		298 912,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	341 580,00		341 580,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	54 300,00		54 300,00
66	Charges financières	72 812,00	0,00	72 812,00
67	Charges exceptionnelles	206 196,00	0,00	206 196,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	890 000,00	890 000,00
69	Impôts sur les bénéfécies et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 760 200,00	1 760 200,00
	Dépenses d'exploitation – Total	973 800,00	2 650 200,00	3 624 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 624 000,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	69 000,00	69 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	265 000,00	0,00	265 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	55 000,00	0,00	55 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	30 000,00	0,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 496 995,00	0,00	3 496 995,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	400 000,00	400 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	3 846 995,00	469 000,00	4 315 995,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 315 995,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 555 000,00		3 555 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	69 000,00	69 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 555 000,00	69 000,00	3 624 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 624 000,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	58 357,00	0,00	58 357,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	807 438,00	0,00	807 438,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	400 000,00	400 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	400 000,00	0,00	400 000,00
28	Amortissement des immobilisations		890 000,00	890 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 760 200,00	1 760 200,00
Recettes d'investissement – Total		1 265 795,00	3 050 200,00	4 315 995,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 315 995,00
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	290 392,00	298 912,00	298 912,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	250,00	250,00
6064	Fournitures administratives	0,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	50,00	50,00
611	Sous-traitance générale	0,00	7 400,00	7 400,00
6135	Locations mobilières	500,00	500,00	500,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	5 500,00	5 000,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	105 000,00	205 000,00	205 000,00
618	Divers	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	120 000,00	30 000,00	30 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 892,00	2 500,00	2 500,00
6228	Divers	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	0,00	6 000,00	6 000,00
6233	Foires et expositions	14 000,00	2 000,00	2 000,00
6256	Missions	500,00	1 212,00	1 212,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	30 000,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	341 408,00	341 580,00	341 580,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	158 200,00	146 000,00	146 000,00
6331	Versement de mobilité	583,00	715,00	715,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	530,00	650,00	650,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	955,00	1 000,00	1 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	93 000,00	97 000,00	97 000,00
6413	Primes et gratifications	14 997,00	27 000,00	27 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	24 797,00	12 000,00	12 000,00
6415	Supplément familial	3 313,00	3 315,00	3 315,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22 560,00	29 500,00	29 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	22 473,00	24 400,00	24 400,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	459 500,00	54 300,00	54 300,00
6531	Indemnités élus	27 500,00	19 300,00	19 300,00
6532	Frais de mission élus	500,00	0,00	0,00
6535	Formation élus	500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	431 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 091 300,00	694 792,00	694 792,00
66	Charges financières (b) (8)	41 000,00	72 812,00	72 812,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	41 000,00	54 000,00	54 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	18 812,00	18 812,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	206 196,00	206 196,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	6 196,00	6 196,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	0,00	200 000,00	200 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 132 300,00	973 800,00	973 800,00
023	Virement à la section d'investissement	422 900,00	1 760 200,00	1 760 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 515 000,00	890 000,00	890 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 515 000,00	890 000,00	890 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 937 900,00	2 650 200,00	2 650 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 937 900,00	2 650 200,00	2 650 200,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 070 200,00	3 624 000,00	3 624 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 624 000,00
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	18 812,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 642 200,00	3 555 000,00	3 555 000,00
70121	Contre-valeur taxe consommat° eau	2 600 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
7083	Locations diverses	2 400,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	39 800,00	55 000,00	55 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	338 000,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	338 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 980 200,00	3 555 000,00	3 555 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 980 200,00	3 555 000,00	3 555 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	90 000,00	69 000,00	69 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	90 000,00	69 000,00	69 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		90 000,00	69 000,00	69 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 070 200,00	3 624 000,00	3 624 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 624 000,00
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	100 000,00	55 000,00	55 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	50 000,00	50 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	120 000,00	30 000,00	30 000,00
2111	Terrains nus	100 000,00	15 000,00	15 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	20 000,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 984 650,00	3 496 995,00	3 496 995,00
2313	Constructions	330 000,00	132 000,00	132 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 654 650,00	3 364 995,00	3 364 995,00
Total des dépenses d'équipement		3 204 650,00	3 581 995,00	3 581 995,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	175 000,00	265 000,00	265 000,00
1641	Emprunts en euros	154 000,00	158 000,00	158 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	84 000,00	84 000,00
1681	Autres emprunts	0,00	19 000,00	19 000,00
1687	Autres dettes	21 000,00	4 000,00	4 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		175 000,00	265 000,00	265 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 379 650,00	3 846 995,00	3 846 995,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	90 000,00	69 000,00	69 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	90 000,00	69 000,00	69 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	40 000,00	69 000,00	69 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	40 000,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	10 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	400 000,00	400 000,00	400 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		490 000,00	469 000,00	469 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 869 650,00	4 315 995,00	4 315 995,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 315 995,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	414 403,00	58 357,00	58 357,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	304 402,00	26 858,00	26 858,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	110 001,00	31 499,00	31 499,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	617 347,00	807 438,00	807 438,00
1641	Emprunts en euros	617 347,00	807 438,00	807 438,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 031 750,00	865 795,00	865 795,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	400 000,00	400 000,00	400 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes financières		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 431 750,00	1 265 795,00	1 265 795,00
021	Virement de la section d'exploitation	422 900,00	1 760 200,00	1 760 200,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 515 000,00	890 000,00	890 000,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	802 000,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	640 000,00	890 000,00	890 000,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	5 000,00	0,00	0,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	8 000,00	0,00	0,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	60 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 937 900,00	2 650 200,00	2 650 200,00
041	Opérations patrimoniales (8)	500 000,00	400 000,00	400 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	400 000,00	400 000,00	400 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 437 900,00	3 050 200,00	3 050 200,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 869 650,00	4 315 995,00	4 315 995,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 315 995,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
2005-00 CAA 059405	30/12/2005	361 000,00	0,00	22 222,11	0,00	361 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		361 000,00	0,00	22 222,11	0,00	361 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 570 199,10									
1641 Emprunts en euros (total)					2 270 199,10									
2008-06 3276024 DO	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2008	23/12/2008	25/03/2009	380 000,00	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,620	EUR	A	P	O	A-1
2012-02 MON521688 DO	SFIL CAFFIL	20/12/2012	31/12/2012	01/04/2013	600 000,00	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	3,423	EUR	T	C	O	A-1
2017-02 3513936	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2008	25/04/2008	25/04/2009	560 000,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,730	EUR	A	P	O	A-1
2018-03 JUS MIN529563 DO	SFIL CAFFIL	04/11/2019	01/01/2020	01/02/2020	152 086,35	F	Taux fixe à 5.46 %	5,460	5,460	EUR	A	P	O	A-1
2019-101 IRA 07073022 ME	BANQUE POPULAIRE	04/08/2006	01/01/2020	04/02/2020	93 673,40	F	Taux fixe à 4.09 %	4,090	4,153	EUR	T	P	O	A-1
2019-42 ESCO 1165777 DO	CREDIT AGRICOLE	05/04/2007	01/01/2020	06/01/2020	45 000,00	F	Taux fixe à 4.34 %	4,340	4,411	EUR	T	C	O	A-1
2019-94 COU 1355070 DO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/04/2017	01/01/2020	01/02/2020	130 500,00	C	(Livret A + 0.75)-Floor 0 sur Livret A	1,500	1,500	EUR	T	C	O	A-1
2019-95 COU 47604	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/03/2016	01/01/2020	01/05/2020	174 240,00	C	(Livret A + 0.75)-Floor 0 sur Livret A	1,500	1,500	EUR	A	C	O	A-1
2019-97 COU 1355069 DO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/04/2017	01/01/2020	01/02/2020	134 699,35	F	Taux fixe à 2.01 %	2,010	2,010	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					1 300 000,00									
2005-00 CAA 059405	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	30/12/2005	15/12/2006	15/12/2013	1 300 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.05)-Floor -0.05 sur TAM(Postfixé)	4,007	4,128	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - EAU POTABLE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Categorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00											
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					330 010,00											
1681 Autres emprunts (total)					271 888,00											
2009-01 1012105 ME	Agence de l'eau Seine Normandie	27/04/2009	20/10/2009	19/10/2010	18 477,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2018-02 1076614	Agence de l'eau Seine Normandie	13/07/2018	13/07/2018	13/07/2019	58 089,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2020-02 CHI 1086556	Agence de l'eau Seine Normandie	16/09/2020	16/09/2020	16/09/2021	178 648,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2020-03 1086548	Agence de l'eau Seine Normandie	05/02/2020	27/10/2020	27/10/2021	16 674,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					58 122,00											
2017-05 1069411	Agence de l'eau Seine Normandie	20/07/2017	20/07/2017	20/07/2018	58 122,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
Total général					3 900 209,10											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 411 068,71					241 149,06	53 342,31	0,00	18 929,80
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 050 068,71					157 149,06	35 151,42	0,00	18 317,94
2008-06 3276024 DO	N	0,00	A-1	64 502,26	1,23	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	31 522,94	2 980,00	0,00	1 163,88
2012-02 MON521688 DO	N	0,00	A-1	75 000,00	1,00	F	Taux fixe à 3.38 %	3,423	60 000,00	1 774,50	0,00	125,34
2017-02 3513936	N	0,00	A-1	248 456,98	6,32	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	30 767,06	11 752,02	0,00	7 007,50
2018-03 JUS MIN529563 DO	N	0,00	A-1	144 966,82	20,08	F	Taux fixe à 5.46 %	5,460	3 853,89	7 915,19	0,00	7 041,30
2019-101 IRA 07073022 ME	N	0,00	A-1	81 694,78	10,34	F	Taux fixe à 4.09 %	4,153	6 364,95	3 244,53	0,00	479,27
2019-42 ESCO 1165777 DO	N	0,00	A-1	33 000,00	5,26	F	Taux fixe à 4.34 %	4,411	6 000,00	1 334,56	0,00	273,42
2019-94 COU 1355070 DO	N	0,00	A-1	118 900,00	20,33	C	(Livret A + 0.75)-Floor 0 sur Livret A	1,250	5 800,00	1 710,56	0,00	285,65
2019-95 COU 47604	N	0,00	A-1	158 400,00	19,33	C	(Livret A + 0.75)-Floor 0 sur Livret A	1,250	7 920,00	1 980,00	0,00	1 548,48
2019-97 COU 1355069 DO	N	0,00	A-1	125 147,87	20,58	F	Taux fixe à 2.01 %	2,010	4 920,22	2 460,06	0,00	393,10
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		361 000,00					84 000,00	18 190,89	0,00	611,86
2005-00 CAA 059405	N	0,00	A-1	361 000,00	3,96	F	Taux fixe à 4.97 %	5,042	84 000,00	18 190,89	0,00	611,86
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - EAU POTABLE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		275 089,93					22 000,67	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		232 467,13					18 125,87	0,00	0,00	0,00
2009-01 1012105 ME	N	0,00	A-1	3 695,40	2,80	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 231,80	0,00	0,00	0,00
2018-02 1076614	N	0,00	A-1	46 471,20	11,53	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 872,60	0,00	0,00	0,00
2020-02 CHI 1086556	N	0,00	A-1	166 738,13	13,71	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 909,87	0,00	0,00	0,00
2020-03 1086548	N	0,00	A-1	15 562,40	13,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 111,60	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		42 622,80					3 874,80	0,00	0,00	0,00
2017-05 1069411	N	0,00	A-1	42 622,80	10,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 874,80	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 686 158,64					263 149,73	53 342,31	0,00	18 929,80

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 686 158,64	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-10-10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS ETUDES ET DOCUM. D'URBANISME	10	23/03/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	23/03/2017
L	INSTALL. APPAREILS CHAUFFAGE & TRAIT. EAU	15	23/03/2017
L	Service distrib. eau - mise à disposition AUGY	23	23/03/2017
L	Service distrib. eau - mise à dispo 24 ans	24	23/03/2017
L	AUTRES AGENC. ET AMENAG. DE TERRAINS	30	23/03/2017
L	TRAVAUX EAU	10	23/03/2017
L	Ag. et amén. terrains mis à disposition	30	23/03/2017
L	Bâtiments exploitation mis à disposition	15	23/03/2017
L	Service distrib. eau - mise à dispo 15 ans	15	23/03/2017
L	Service distrib. eau - mise à disposition 40 ans	40	23/03/2017
L	Autres immo corporelles - Mise à dispositon	10	23/03/2017
L	AGENC. & AMENAG. BAT. INST. ELECT. TELEPH.	15	23/03/2017
L	BATIMENTS DURABLES	50	23/03/2017
L	ORGANES REGULATION EAU - CAPTEURS...	40	23/03/2017
L	SUBV DEPARTEMENT	40	23/03/2017
L	Suventions établissements nationaux	40	23/03/2017
L	Subventions départementales 40 ans	40	23/03/2017
L	Subventions communes 34 ans	34	23/03/2017
L	Subventions communes 35 ans	35	23/03/2017
L	Subventions communes 36 ans	36	23/03/2017
L	Subventions communes 37 ans	37	23/03/2017
L	Subventions communes 14 ans	14	23/03/2017
L	Subventions communes 17 ans	17	23/03/2017
L	Subventions communes 33 ans	33	23/03/2017
L	Service distrib. eau - mise à dispo 40 ans	40	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 11 ans	11	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 12 ans	12	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 13 ans	13	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 2 ans	2	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 3 ans	3	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 4 ans	4	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 5 ans	5	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 6 ans	6	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 7 ans	7	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 8 ans	8	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 9 ans	9	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 10 ans	10	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 20 ans	20	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 21 ans	21	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 14 ans	14	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 15 ans	15	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 16 ans	16	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 17 ans	17	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 22 ans	22	10/10/2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Date
L	Service distrib. eau- mise à dispo 23 ans	23	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 25 ans	25	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 30 ans	30	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 31 ans	31	10/10/2019
L	Service distrib. eau- mise à dispo 38 ans	38	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 26 ans	26	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 27 ans	27	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 28 ans	28	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 29 ans	29	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 18 ans	18	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 19 ans	19	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 32 ans	32	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 33 ans	33	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 33 ans	33	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 34 ans	34	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 35 ans	35	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 36 ans	36	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 37 ans	37	10/10/2019
L	Service distrib. eau - mise à dispo 39 ans	39	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport Camions	10	10/10/2019
L	2031 Frais études	5	10/10/2019
L	2033 Frais dinsertion	5	10/10/2019
L	2051 Concessions et droits assimilés 5 ans	5	10/10/2019
L	2088 Autres immobilisations incorporelles 5 ans	5	10/10/2019
L	21311 Bâtiments d'exploitation 30 ans	30	10/10/2019
L	21351 Bâtiments d'exploitation 15 ans	15	10/10/2019
L	RESEAUX ADDUCTION EAU	40	10/10/2019
L	21532 Matériel industriel 15 ans	15	10/10/2019
L	2155 Outillage industriel 5 ans	5	10/10/2019
L	21562 Service d'assainissement15 ans	15	10/10/2019
L	2157 Agencements et aments mat outl indus15 ans	15	10/10/2019
L	2181 Installations géné agencements divers15 ans	15	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport 10 ans	10	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport velo 5 ans	5	10/10/2019
L	2183 Matériel de bureau et matériel informat 5 ans	5	10/10/2019
L	2184 Mobilier 10 ans	10	10/10/2019
L	2188 Autres immo Petits Mat bureau, élec, 5 ans	5	10/10/2019
L	2188 Autres immo Outillages 10 ans	10	10/10/2019
L	Reprise 2031 frais d'études_ 2ans	2	10/10/2019
L	Reprise 2031 frais d'études_ 3ans	3	10/10/2019
L	Reprise 2031 frais d'études_ 4ans	4	10/10/2019
L	Reprise 2031 frais d'études_ 5ans	5	10/10/2019
L	Reprise 2128 Autres aménagements_1an	1	10/10/2019
L	Reprise 2128 Autres aménagements_2ans	2	10/10/2019
L	Reprise 2128 Autres aménagements_3ans	3	10/10/2019
L	Reprise 2128 Autres aménagements_4ans	4	10/10/2019
L	Reprise 2128 Autres aménagements_5ans	5	10/10/2019
L	Reprise 2128 Autres aménagements_6ans	6	10/10/2019
L	Reprise 2128 Autres aménagements_7ans	7	10/10/2019
L	Reprise 2128 Autres aménagements_8ans	8	10/10/2019
L	Reprise 2128 Autres aménagements_9ans	9	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_10ans	10	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_11ans	11	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_12ans	12	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_13ans	13	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_14ans	14	10/10/2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Reprise 2135 constructions_15ans	15	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_16ans	16	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_17ans	17	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_18ans	18	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_19ans	19	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_1an	1	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_20ans	20	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_2ans	2	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_3ans	3	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_4ans	4	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_5ans	5	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_6ans	6	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_7ans	7	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_8ans	8	10/10/2019
L	Reprise 2135 constructions_9ans	9	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 01 ans	1	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 02 ans	2	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 03 ans	3	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 04 ans	4	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 05 ans	5	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 06 ans	6	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 07 ans	7	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 08 ans	8	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 09 ans	9	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 10 ans	10	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 11 ans	11	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 12 ans	12	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 13 ans	13	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 14 ans	14	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 15 ans	15	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 16 ans	16	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 17 ans	17	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 18 ans	18	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 19 ans	9	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 20 ans	20	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 21 ans	21	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 22 ans	22	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 23 ans	23	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 24 ans	24	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 25 ans	25	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 26 ans	26	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 27 ans	27	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 28 ans	28	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 29 ans	29	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 30 ans	30	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 31 ans	31	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 32 ans	32	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 33 ans	33	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 34 ans	34	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 35 ans	35	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 36 ans	36	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 37 ans	37	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 38 ans	38	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 39 ans	39	10/10/2019
L	Mise à dispo réseau eau 40 ans	40	10/10/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		334 000,00	I 334 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		265 000,00	265 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	158 000,00	158 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	84 000,00	84 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	19 000,00	19 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	4 000,00	4 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		69 000,00	69 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	69 000,00	69 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	334 000,00	0,00	0,00	334 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 050 200,00	III 3 050 200,00
Ressources propres externes de l'année (a)		400 000,00	400 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	400 000,00	400 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 650 200,00	2 650 200,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	890 000,00	890 000,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	0,00	0,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	0,00	0,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 760 200,00	1 760 200,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 050 200,00	0,00	0,00	0,00	3 050 200,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	334 000,00
Ressources propres disponibles	IV	3 050 200,00
Solde	V = IV – II (6)	2 716 200,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION****A5.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE****B1.5****B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.6****B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP2004/2020 AP RENOUV RESEAU DISTRIBUTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	3,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3****C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1) ,

A le 31/12/2999

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 31/12/2999

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400179

POSTE COMPTABLE : poste comptable?

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : ECO-POLE ZAE VENOY (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	46
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	77
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	78
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	82
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	83
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	84
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	86
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	87
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	88
A4 - Etat des provisions	89
A5 - Etalement des provisions	90
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	91
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	92
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	93
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	94
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	95
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	96
A8 - Etat des charges transférées	97
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	98

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	99
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	100
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	101
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	102
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	103
B1.6 - Etat des engagements reçus	104
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	105
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	106
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	107
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	108

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	109
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	111
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	112
C3.2 - Liste des établissements publics créés	113
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	114
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	115

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	116
------------------------------------------------------------	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
ECO-POLE ZAE VENOY**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 786 500,00	3 786 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 786 500,00	3 786 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 786 500,00	2 786 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 786 500,00	2 786 500,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		6 573 000,00	6 573 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 730 000,00	0,00	3 786 500,00	3 786 500,00	3 786 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 730 000,00	0,00	3 786 500,00	3 786 500,00	3 786 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 730 000,00	0,00	3 786 500,00	3 786 500,00	3 786 500,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 730 000,00	0,00	3 786 500,00	3 786 500,00	3 786 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 786 500,00
------------------------------------------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 730 000,00		2 786 500,00	2 786 500,00	2 786 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 730 000,00		2 786 500,00	2 786 500,00	2 786 500,00
TOTAL		3 730 000,00	0,00	3 786 500,00	3 786 500,00	3 786 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 786 500,00
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-2 786 500,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 730 000,00		2 786 500,00	2 786 500,00	2 786 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 730 000,00		2 786 500,00	2 786 500,00	2 786 500,00
	TOTAL	2 730 000,00	0,00	2 786 500,00	2 786 500,00	2 786 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 786 500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 730 000,00	0,00	2 786 500,00	2 786 500,00	2 786 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 730 000,00	0,00	2 786 500,00	2 786 500,00	2 786 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 730 000,00	0,00	2 786 500,00	2 786 500,00	2 786 500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition nouvelle	Affiché le VOTE (3)	510 (- PAR + VOTE)
	TOTAL	2 730 000,00	0,00	2 786 500,00	2 786 500,00	2 786 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 786 500,00
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-2 786 500,00
------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 786 500,00		3 786 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 786 500,00	0,00	3 786 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 786 500,00
------------------------------------------------------	---------------------

=

3 786 500,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	2 786 500,00	2 786 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	2 786 500,00	2 786 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 786 500,00
-----------------------------------------------------	---------------------

=

2 786 500,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 000 000,00		1 000 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		2 786 500,00	2 786 500,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 000 000,00	2 786 500,00	3 786 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 786 500,00
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 786 500,00	0,00	2 786 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 786 500,00	0,00	2 786 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 786 500,00
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 730 000,00	3 786 500,00	3 786 500,00
6015	Terrains à aménager	3 720 000,00	3 720 000,00	3 720 000,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	10 000,00	66 500,00	66 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 730 000,00	3 786 500,00	3 786 500,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 730 000,00	3 786 500,00	3 786 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 730 000,00	3 786 500,00	3 786 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 786 500,00
------------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 730 000,00	2 786 500,00	2 786 500,00
7133	Variat° en-cours de production biens	2 730 000,00	2 786 500,00	2 786 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 730 000,00	2 786 500,00	2 786 500,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 730 000,00	3 786 500,00	3 786 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 786 500,00
------------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	2 730 000,00	2 786 500,00	2 786 500,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	2 730 000,00	2 786 500,00	2 786 500,00
3351	Terrains	0,00	2 720 000,00	2 720 000,00
3354	Etudes et prestations de services	0,00	66 500,00	66 500,00
3355	Travaux	2 730 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 730 000,00	2 786 500,00	2 786 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 730 000,00	2 786 500,00	2 786 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 786 500,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 730 000,00	2 786 500,00	2 786 500,00
1641	Emprunts en euros	2 730 000,00	2 786 500,00	2 786 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 730 000,00	2 786 500,00	2 786 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 730 000,00	2 786 500,00	2 786 500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 730 000,00	2 786 500,00	2 786 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 786 500,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses d'investissement	0											

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes d'investissement	0											

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0											

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes de fonctionnement	0											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9		
											services urbains, environnement	économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0											
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE services urbains, environnement		9 TOTAL économique	
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	--	--------------------------	--

RECETTES												
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ECO-POLE ZAE VENOUY - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			Sous-fonction 53		
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	530 Act° pour personnes en difficulté	531 Autres services	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses de l'exercice		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes de l'exercice		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ECO-POLE ZAE VENOY - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Blas de valeurs (prise sommaire)	98 ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan	Affiché le	
							ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00			
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00			
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00			
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00			

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ECO-POLE ZAE VENOUY - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonction

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ECO-POLE ZAE VENOUY - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Affiché le Par de euros (coût sanitaire) ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c	Affiché le	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00


 ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan de sanitaire)	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	84 Plan de relance (c)					
		81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (c)	85	86
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ECO-POLE ZAE VENOY - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plus de détails (voir sommaire)	1216-2021_194_2-DE
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Période d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

 SLO

marge exprimée en point de pourcentage)

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

AZ.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS****A4****A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES	 IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	
	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

IV

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

B1.4

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1),

A , le 31/12/2999

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 31/12/2999

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Numéro SIRET
20006711400054****COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS**

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE AUXERRE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : MOBILITE DURABLE (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 443 088,00	8 443 088,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		8 443 088,00	8 443 088,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	289 200,00	289 200,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		289 200,00	289 200,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 732 288,00	8 732 288,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 354 960,00	0,00	7 835 360,00	7 835 360,00	7 835 360,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	217 700,00	0,00	245 700,00	245 700,00	245 700,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	32 000,00	0,00	29 310,00	29 310,00	29 310,00
Total des dépenses de gestion des services		7 607 660,00	0,00	8 110 370,00	8 110 370,00	8 110 370,00
66	Charges financières	30 140,00	0,00	43 518,00	43 518,00	43 518,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 637 800,00	0,00	8 153 888,00	8 153 888,00	8 153 888,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	116 600,00		261 600,00	261 600,00	261 600,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	90 000,00		27 600,00	27 600,00	27 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		206 600,00		289 200,00	289 200,00	289 200,00
TOTAL		7 844 400,00	0,00	8 443 088,00	8 443 088,00	8 443 088,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 443 088,00
---------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 011 000,00	0,00	1 016 000,00	1 016 000,00	1 016 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	3 803 000,00	0,00	3 803 000,00	3 803 000,00	3 803 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 757 000,00	0,00	1 847 000,00	1 847 000,00	1 847 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes de gestion des services		6 596 000,00	0,00	6 691 000,00	6 691 000,00	6 691 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 232 000,00	0,00	1 735 988,00	1 735 988,00	1 735 988,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		7 828 000,00	0,00	8 426 988,00	8 426 988,00	8 426 988,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	16 400,00		16 100,00	16 100,00	16 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		16 400,00		16 100,00	16 100,00	16 100,00
TOTAL		7 844 400,00	0,00	8 443 088,00	8 443 088,00	8 443 088,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 443 088,00
---------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	273 100,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 248 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 248 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	190 200,00	0,00	273 100,00	273 100,00	273 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		190 200,00	0,00	273 100,00	273 100,00	273 100,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 438 400,00	0,00	273 100,00	273 100,00	273 100,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	16 400,00		16 100,00	16 100,00	16 100,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		16 400,00		16 100,00	16 100,00	16 100,00
TOTAL		2 454 800,00	0,00	289 200,00	289 200,00	289 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	289 200,00
-----------------------------------------------------	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 248 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 248 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 248 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	116 600,00		261 600,00	261 600,00	261 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	90 000,00		27 600,00	27 600,00	27 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		206 600,00		289 200,00	289 200,00	289 200,00
TOTAL		2 454 800,00	0,00	289 200,00	289 200,00	289 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	289 200,00
-----------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISION
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
FONCTIONNEMENT (8)**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 835 360,00		7 835 360,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	245 700,00		245 700,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	29 310,00		29 310,00
66	Charges financières	43 518,00	0,00	43 518,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	27 600,00	27 600,00
69	Impôts sur les bénéfécies et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		261 600,00	261 600,00
	Dépenses d'exploitation – Total	8 153 888,00	289 200,00	8 443 088,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 443 088,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	16 100,00	16 100,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	273 100,00	0,00	273 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	273 100,00	16 100,00	289 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	289 200,00
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 016 000,00		1 016 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	3 803 000,00		3 803 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 847 000,00		1 847 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00		25 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 735 988,00	16 100,00	1 752 088,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		8 426 988,00	16 100,00	8 443 088,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 443 088,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		27 600,00	27 600,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		261 600,00	261 600,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	289 200,00	289 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	289 200,00
-----------------------------------------------------	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	7 354 960,00	7 835 360,00	7 835 360,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	7 610,00	7 860,00	7 860,00
611	Sous-traitance générale	7 233 000,00	7 797 000,00	7 797 000,00
6132	Locations immobilières	19 000,00	19 400,00	19 400,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 550,00	1 580,00	1 580,00
6226	Honoraires	87 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	300,00	2 500,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500,00	3 020,00	3 020,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	217 700,00	245 700,00	245 700,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	130 000,00	156 000,00	156 000,00
6331	Versement de mobilité	342,00	460,00	460,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	311,00	415,00	415,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	560,00	575,00	575,00
6411	Salaires, appointements, commissions	44 940,00	48 000,00	48 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	17 433,00	17 650,00	17 650,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 982,00	20 000,00	20 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 613,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 519,00	2 600,00	2 600,00
014	Atténuations de produits (7)	3 000,00	0,00	0,00
739	Restitut° taxe Versement mobilité	3 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	32 000,00	29 310,00	29 310,00
6531	Indemnités élus	31 000,00	22 500,00	22 500,00
6532	Frais de mission élus	500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	0,00	1 550,00	1 550,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	0,00	5 250,00	5 250,00
6535	Formation élus	500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		7 607 660,00	8 110 370,00	8 110 370,00
66	Charges financières (b) (8)	30 140,00	43 518,00	43 518,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 140,00	35 500,00	35 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	8 018,00	8 018,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		7 637 800,00	8 153 888,00	8 153 888,00
023	Virement à la section d'investissement	116 600,00	261 600,00	261 600,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	90 000,00	27 600,00	27 600,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	90 000,00	27 600,00	27 600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		206 600,00	289 200,00	289 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		206 600,00	289 200,00	289 200,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 844 400,00	8 443 088,00	8 443 088,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 443 088,00
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	8 018,00

- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 011 000,00	1 016 000,00	1 016 000,00
7061	Transport de voyageur	1 011 000,00	1 016 000,00	1 016 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	3 803 000,00	3 803 000,00	3 803 000,00
734	Versement de mobilité	3 803 000,00	3 803 000,00	3 803 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 757 000,00	1 847 000,00	1 847 000,00
7471	Subv. exploitat° État	457 000,00	457 000,00	457 000,00
7472	Subv. exploitat° Régions	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
7474	Subv. exploitat° Communes	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7478	Subv. exploitat° Autres EPL	0,00	90 000,00	90 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7588	Autres	25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		6 596 000,00	6 691 000,00	6 691 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 232 000,00	1 735 988,00	1 735 988,00
774	Subventions exceptionnelles	1 232 000,00	1 735 988,00	1 735 988,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		7 828 000,00	8 426 988,00	8 426 988,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	16 400,00	16 100,00	16 100,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	16 400,00	16 100,00	16 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 400,00	16 100,00	16 100,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 844 400,00	8 443 088,00	8 443 088,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 443 088,00
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2003	Opération d'équipement n° 2003 (5)	2 248 200,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 248 200,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	190 200,00	273 100,00	273 100,00
1641	Emprunts en euros	190 200,00	273 100,00	273 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		190 200,00	273 100,00	273 100,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 438 400,00	273 100,00	273 100,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	16 400,00	16 100,00	16 100,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	16 400,00	16 100,00	16 100,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	15 000,00	16 100,00	16 100,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 400,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		16 400,00	16 100,00	16 100,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 454 800,00	289 200,00	289 200,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	289 200,00
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 248 200,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 248 200,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 248 200,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 248 200,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	116 600,00	261 600,00	261 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	90 000,00	27 600,00	27 600,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	5 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	20 000,00	27 600,00	27 600,00
28157	Aménagements des matériels industriels	2 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	7 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	56 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		206 600,00	289 200,00	289 200,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		206 600,00	289 200,00	289 200,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 454 800,00	289 200,00	289 200,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	289 200,00
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2003 (1)
LIBELLE : ACQUISITION BUS HYDROGENE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 189 255,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 720 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	1 720 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	468 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	468 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. éqipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 800 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 800 000,00									
2018-03 MON525872 DO	SFIL CAFFIL	21/12/2018	26/12/2018	01/04/2019	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1.47 %	1,470	1,500	EUR	T	C	O	A-1
2018-04 MON525860EUR DO	SFIL CAFFIL	21/12/2018	28/12/2018	01/04/2019	1 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.46)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,460	0,468	EUR	T	C	O	A-1
2020-01 3000523 DO	CREDIT AGRICOLE	07/02/2020	12/05/2021	15/07/2020	1 800 000,00	F	Taux fixe à 0.62 %	0,620	0,622	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - MOBILITE DURABLE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Période d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 800 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 314 773,14					273 051,11	35 188,70	0,00	8 017,93
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 314 773,14					273 051,11	35 188,70	0,00	8 017,93
2018-03 MON525872 DO	N	0,00	A-1	1 293 750,00	17,00	F	Taux fixe à 1.47 %	1,500	75 000,00	18 862,72	0,00	4 528,67
2018-04 MON525860EUR DO	N	0,00	A-1	1 293 750,00	17,00	V	(Euribor 3M + 0.46)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,468	75 000,00	5 902,61	0,00	1 417,14
2020-01 3000523 DO	N	0,00	A-1	1 727 273,14	13,29	F	Taux fixe à 0.62 %	0,622	123 051,11	10 423,37	0,00	2 072,12
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 314 773,14					273 051,11	35 188,70	0,00	8 017,93

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 314 773,14	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-10-10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'études	5	10/10/2019
L	2033 Frais d'insertion	5	10/10/2019
L	2051 Concessions et droits assimilés 5 ans	5	10/10/2019
L	2088 Autres immobilisations incorporelles 5 ans	5	10/10/2019
L	21311 Bâtiments d'exploitation 30 ans	30	10/10/2019
L	21351 Bâtiments d'exploitation 15 ans	15	10/10/2019
L	2138 Autres constructions 30 ans	30	10/10/2019
L	2153 Matériel spécifique 15 ans	15	10/10/2019
L	21532 Matériel industriel 15 ans	15	10/10/2019
L	2155 Outillage industriel 5 ans	5	10/10/2019
L	2157 Agencements et aménagements mat outl indus 15 ans	15	10/10/2019
L	2181 Installations génériques agencements divers 15 ans	15	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport 10 ans	10	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport vélo 5 ans	5	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport Camions 10 ans	10	10/10/2019
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique 5 ans	5	10/10/2019
L	2184 Mobilier 10 ans	10	10/10/2019
L	2188 Autres immo Petits Mat bureau, élec, 5 ans	5	10/10/2019
L	2188 Autres immo Outillages 10 ans	10	10/10/2019

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		289 200,00	I 289 200,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		273 100,00	273 100,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	273 100,00	273 100,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		16 100,00	16 100,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	16 100,00	16 100,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	289 200,00	0,00	0,00	289 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		289 200,00	III 289 200,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		289 200,00	289 200,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28145	Aménagements construction sol d'autrui	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	27 600,00	27 600,00
28157	Aménagements des matériels industriels	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	261 600,00	261 600,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	289 200,00	0,00	0,00	0,00	289 200,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	289 200,00
Ressources propres disponibles	IV	289 200,00
Solde	V = IV – II (6)	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION****A5.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.6****B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP2003/2020 AP ACQUISITION BUS HYDROGENE	3 773 200,00	0,00	3 773 200,00	3 293 200,00	480 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	3-4	CDI
Technicien	B	TECH	379	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3****C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1) ,

A le 31/12/2999

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 31/12/2999

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400161

POSTE COMPTABLE : poste comptable?

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	46
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	77
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	78
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	82
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	83
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	84
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	86
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	87
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	88
A4 - Etat des provisions	89
A5 - Etalement des provisions	90
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	91
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	92
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	93
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	94
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	95
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	96
A8 - Etat des charges transférées	97
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	98

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	99
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	100
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	101
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	102
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	103
B1.6 - Etat des engagements reçus	104
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	105
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	106
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	107
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	108

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	109
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	111
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	112
C3.2 - Liste des établissements publics créés	113
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	114
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	115

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	116
------------------------------------------------------------	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTESSLO
BP
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	99 500,00	99 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		99 500,00	99 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	99 500,00	99 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		99 500,00	99 500,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		199 000,00	199 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	99 500,00	99 500,00	99 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	99 500,00	99 500,00	99 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	99 500,00	99 500,00	99 500,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	99 500,00	99 500,00	99 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	99 500,00
------------------------------------------------------	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		99 500,00	99 500,00	99 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		99 500,00	99 500,00	99 500,00
TOTAL		0,00	0,00	99 500,00	99 500,00	99 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	99 500,00
------------------------------------------------------	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-99 500,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		99 500,00	99 500,00	99 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		99 500,00	99 500,00	99 500,00
	TOTAL	0,00	0,00	99 500,00	99 500,00	99 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

99 500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	99 500,00	99 500,00	99 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	99 500,00	99 500,00	99 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	99 500,00	99 500,00	99 500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition nouvelle	Affiché le VOTE (3)	1068
	TOTAL	0.00	0.00	99 500.00	99 500.00	99 500.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	99 500,00
-----------------------------------------------------	-----------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-99 500,00
------------------------------------------------------------------------------------------	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	99 500,00		99 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		99 500,00	0,00	99 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	99 500,00
------------------------------------------------------	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	99 500,00	99 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	99 500,00	99 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	99 500,00
-----------------------------------------------------	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		99 500,00	99 500,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	99 500,00	99 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	99 500,00
------------------------------------------------------	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	99 500,00	0,00	99 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		99 500,00	0,00	99 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	99 500,00
-----------------------------------------------------	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	99 500,00	99 500,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	0,00	99 500,00	99 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	99 500,00	99 500,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		0,00	99 500,00	99 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	99 500,00	99 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	99 500,00
------------------------------------------------------	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	99 500,00	99 500,00
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00	99 500,00	99 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	99 500,00	99 500,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	99 500,00	99 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	99 500,00
------------------------------------------------------	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	99 500,00	99 500,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	99 500,00	99 500,00
3354	Etudes et prestations de services	0,00	99 500,00	99 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	99 500,00	99 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	99 500,00	99 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	99 500,00
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	99 500,00	99 500,00
1641	Emprunts en euros	0,00	99 500,00	99 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	99 500,00	99 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	99 500,00	99 500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	99 500,00	99 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	99 500,00
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses d'investissement	0											

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes d'investissement	0											

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0											

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes de fonctionnement	0											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE services urbains, environnement		9 TOTAL économique	
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	--	--------------------------	--

RECETTES												
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			Sous-fonction 53		
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	530 Act° pour personnes en difficulté	531 Autres services	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES - BP - 2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act ^e spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Blas de valeurs (prise sommaire)	1216-2021_194_2-DE
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan	Affiché le
							ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00		
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00		

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonction

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c	Affiché le	089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE santaire)
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	Plan de relance	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81	82	83	84	84	
		Services urbains	Aménagement urbain	Environnement	Plan de relance (c	Affiché le	Reçu le
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



 ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816
		810	811	812	813	814	815	
		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plus de détails (voir sommaire)	1216-2021_194_2-DE
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

 SLO

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

AZ.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS****A4****A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
 Reçu en préfecture le 20/12/2021
 Affiché le 
 ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.2.1**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A8****A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

IV

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

B1.4

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.7****B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1),

A , le 31/12/2999

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 31/12/2999

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus -
COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400104

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AUXERRE

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : PRESTATIONS DE SERVICE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	25
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	47
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	78
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	79
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	83
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	84
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	85
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	87
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	88
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	89
A4 - Etat des provisions	90
A5 - Etalement des provisions	91
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	92
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	93
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	94
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	95
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	96
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	97
A8 - Etat des charges transférées	98
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	99

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	100
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	101
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	102
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	103
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	104
B1.6 - Etat des engagements reçus	105
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	106
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	107
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	108
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	109

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	110
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	112
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	113
C3.2 - Liste des établissements publics créés	114
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	115
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	116

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	117
------------------------------------------------------------	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
89024COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
PRESTATIONS DE SERVICESLO
BP

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	92 880,00	92 880,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		92 880,00	92 880,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		92 880,00	92 880,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	46 480,00	0,00	71 120,00	71 120,00	71 120,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	177 658,00	0,00	21 760,00	21 760,00	21 760,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		224 138,00	0,00	92 880,00	92 880,00	92 880,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		224 138,00	0,00	92 880,00	92 880,00	92 880,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		224 138,00	0,00	92 880,00	92 880,00	92 880,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	92 880,00
------------------------------------------------------	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	30 322,00	0,00	92 880,00	92 880,00	92 880,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	193 816,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		224 138,00	0,00	92 880,00	92 880,00	92 880,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		224 138,00	0,00	92 880,00	92 880,00	92 880,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		224 138,00	0,00	92 880,00	92 880,00	92 880,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	92 880,00
------------------------------------------------------	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition nouvelle	Affiché le VOTE (3)	510 (- PAR VOTE) ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
----------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	71 120,00		71 120,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 760,00		21 760,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		92 880,00	0,00	92 880,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**92 880,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	92 880,00		92 880,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		92 880,00	0,00	92 880,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	92 880,00
------------------------------------------------------	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	46 480,00	71 120,00	71 120,00
60631	Fournitures d'entretien	8 300,00	14 300,00	14 300,00
611	Contrats de prestations de services	1 050,00	300,00	300,00
61551	Entretien matériel roulant	4 200,00	9 200,00	9 200,00
6156	Maintenance	13 130,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	18 800,00	47 320,00	47 320,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	177 658,00	21 760,00	21 760,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	24 372,00	21 760,00	21 760,00
6331	Versement mobilité	493,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	448,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	807,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	63 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 608,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	18 773,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	20 300,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	5 573,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 766,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	21 214,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 055,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	249,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		224 138,00	92 880,00	92 880,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		224 138,00	92 880,00	92 880,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		224 138,00	92 880,00	92 880,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	92 880,00
------------------------------------------------------	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	30 322,00	92 880,00	92 880,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	9 272,00	5 020,00	5 020,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	3 000,00	7 300,00	7 300,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	3 700,00	49 440,00	49 440,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	3 700,00	4 040,00	4 040,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	9 650,00	20 100,00	20 100,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 000,00	6 980,00	6 980,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	193 816,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	25 000,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	168 816,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		224 138,00	92 880,00	92 880,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		224 138,00	92 880,00	92 880,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		224 138,00	92 880,00	92 880,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	92 880,00
------------------------------------------------------	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses d'investissement	0											

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes d'investissement	0											

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0											

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes de fonctionnement	0											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 9

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		0											
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE services urbains, environnement		9 TOTAL économique	
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	--	--------------------------	--

RECETTES												
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonction 02

ID : 089-200067114-20211216-20210194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 26

Plan de relance forges
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	Act° pour personnes en difficulté	Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  001 et 002). Les lign

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act ^e spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Blas de valeurs (prise sommaire)	98 ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan	Affiché le	
							ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00			
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00			
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00			
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00			

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonction

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonction

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

Total 

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 26



Plan de dépenses forges
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE
sanitaire

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Affiché le Par de culture (fonds sanitaire) ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c	Affiché le	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



 ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le  Sous-fonction 42

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le Total 
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan de santé publique	Affiché le ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Affiché le

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	84 Plan de relance (c)					
		81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (c)	85	86
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 03/01/2022



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 01/01/2022



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plus de détails (voir sommaire)	1216-2021_194_2-DE
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - PRESTATIONS DE SERVICE - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

 SLO

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

AZ.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS****A4****A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS
A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE****B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****B3****B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1),

A , le 31/12/2999

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 31/12/2999

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006711400062	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : Centre des finances publiques d'Auxerre...

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : SPANC (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	32
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	33
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	34
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	35
A6 - Etat des charges transférées	36
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	37

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	38
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	39
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	40
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	41
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	42
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	43
B1.7 - Etat des engagements reçus	44
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	45
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	46

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	47
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	50
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	51

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	52
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	21 000,00	21 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	21 000,00	21 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	21 000,00	21 000,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	20 000,00	0,00	19 990,00	19 990,00	19 990,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	510,00	510,00	510,00
Total des dépenses de gestion des services		21 000,00	0,00	20 500,00	20 500,00	20 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		21 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		21 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 000,00
---------------------------------------------------	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	21 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		21 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		21 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		21 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 000,00
---------------------------------------------------	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISION
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
FONCTIONNEMENT (8)**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	19 990,00		19 990,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	510,00		510,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	21 000,00	0,00	21 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**21 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	21 000,00		21 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		21 000,00	0,00	21 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 000,00
---------------------------------------------------	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	20 000,00	19 990,00	19 990,00
611	Sous-traitance générale	20 000,00	19 990,00	19 990,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	510,00	510,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	500,00	500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		21 000,00	20 500,00	20 500,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		21 500,00	21 000,00	21 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 500,00	21 000,00	21 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 000,00
---------------------------------------------------	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	21 500,00	21 000,00	21 000,00
70128	Autres taxes et redevances	21 500,00	21 000,00	21 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		21 500,00	21 000,00	21 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		21 500,00	21 000,00	21 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 500,00	21 000,00	21 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 000,00
---------------------------------------------------	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

 SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société Lyonnaise de l'Or) is displayed in a stylized blue font.

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-10-10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'études	5	10/10/2019
L	2033 Frais d'insertion	5	10/10/2019
L	2051 Concessions et droits assimilés 5 ans	5	10/10/2019
L	2088 Autres immobilisations incorporelles 5 ans	5	10/10/2019
L	21311 Bâtiments d'exploitation 30 ans	30	10/10/2019
L	21351 Bâtiments d'exploitation 15 ans	15	10/10/2019
L	21532 Matériel industriel 15 ans	15	10/10/2019
L	2155 Outillage industriel 5 ans	5	10/10/2019
L	21562 Service d'assainissement 15 ans	15	10/10/2019
L	2157 Agencements et aménagements mat outl indus 15 ans	15	10/10/2019
L	2181 Installations génériques agencements divers 15 ans	15	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport 10 ans	10	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport vélo 5 ans	5	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport Camions 10 ans	10	10/10/2019
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique 5 ans	5	10/10/2019
L	2184 Mobilier 10 ans	10	10/10/2019
L	2188 Autres immo Petits Mat bureau, élec, 5 ans	5	10/10/2019
L	2188 Autres immo Outillages 10 ans	10	10/10/2019

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION****A5.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE****B1.5****B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.6****B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3****C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1) ,

A le 31/12/2999

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 31/12/2999

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006711400088	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : Centre des finances publiques d'Auxerre

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : ZONE DES MACHERINS (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 17

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 24

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 26

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 27

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 28

A3.2 - Etalement des provisions 29

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 30

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 31

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 32

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 33

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 34

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 35

A6 - Etat des charges transférées 36

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 37

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 38

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 39

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 40

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 41

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 42

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 43

B1.7 - Etat des engagements reçus 44

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 45

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 46

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 47

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 49

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 50

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 51

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 52

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	54 852,00	54 852,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		54 852,00	54 852,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	54 852,00	54 852,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 400,00	0,00	54 842,00	54 842,00	54 842,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des dépenses de gestion des services		5 400,00	0,00	54 852,00	54 852,00	54 852,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 400,00	0,00	54 852,00	54 852,00	54 852,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	3 500,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 500,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 900,00	0,00	54 852,00	54 852,00	54 852,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	54 852,00
---------------------------------------------------	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 900,00	0,00	8 900,00	8 900,00	8 900,00
Total des recettes de gestion des services		8 900,00	0,00	8 900,00	8 900,00	8 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	45 952,00	45 952,00	45 952,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		8 900,00	0,00	54 852,00	54 852,00	54 852,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 900,00	0,00	54 852,00	54 852,00	54 852,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	54 852,00
---------------------------------------------------	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 500,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 500,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
FONCTIONNEMENT (8)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	54 842,00		54 842,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		54 852,00	0,00	54 852,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	54 852,00
---------------------------------------------------	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 900,00		8 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	45 952,00	0,00	45 952,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		54 852,00	0,00	54 852,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	54 852,00
---------------------------------------------------	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	5 400,00	54 842,00	54 842,00
611	Sous-traitance générale	0,00	54 842,00	54 842,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3 400,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10,00	10,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		5 400,00	54 852,00	54 852,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		5 400,00	54 852,00	54 852,00
023	Virement à la section d'investissement	3 500,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 500,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 900,00	54 852,00	54 852,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	54 852,00
---------------------------------------------------	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 900,00	8 900,00	8 900,00
752	Revenus des immeubles	8 900,00	8 900,00	8 900,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		8 900,00	8 900,00	8 900,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	45 952,00	45 952,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	0,00	45 952,00	45 952,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		8 900,00	54 852,00	54 852,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 900,00	54 852,00	54 852,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	54 852,00
---------------------------------------------------	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 500,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériel industriel	3 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 500,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 500,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 500,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	3 500,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 500,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 500,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société Lyonnaise de Services) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 089-200067114-20211216-2021_194_2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 6000.00 €	2017-03-23

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Installations à caractère spécifique	30	23/03/2017

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION****A5.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1) ,

A le 31/12/2999

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 31/12/2999

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-195

Objet : Autorisations de Programme / Crédits de Paiement – Budget Principal et budget annexe Assainissement

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 53

votants : 62 dont 9 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_195-DE

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent aux collectivités de plus de 3 500 habitants d'inscrire des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les caractéristiques de ces AP/CP sont décrites dans les tableaux annexés pour le budget principal et le budget annexe Assainissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les autorisations de programme telles que décrites dans les annexes jointes,
- De dire que les Crédits de Paiement seront inscrits au budget primitif 2022.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 53
- voix contre : 9 D. ROYCOURT, F. LOURY, S. FEVRE, M. CAMBEFORT, R. PROU-MÉLINE, M. DEBAIN, M. NAVARRE, F. ZIANI, P. BARBOTIN
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_195-DE

BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENT

Programme	AP	Autorisation de Programme		Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Répartition des crédits de paiement ultérieurs							
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
AP2011 BPL TIERS LIEU	2020	AP	1 100 000,00	10 858,82	1 079 141,18	10 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-
		Proposition	-	-	- 509 055,18	509 055,18	-	-	-	-	-	-	-	-
		Total	1 100 000,00	10 858,82	570 086,00	519 055,18	-	-	-	-	-	-	-	-
INVAP22004 PLU INTERCOMMUNAL	2022	AP					-	-	-	-	-	-	-	-
		Proposition	600 000,00			60 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00					
		Total	600 000,00	-	-	60 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	-	-	-	-	-
INVAP22005 PLAN DE SAUVGARDE ET MISE EN VALEUR	2022	AP					-	-	-	-	-	-	-	-
		Proposition	600 000,00			30 000,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00					
		Total	600 000,00	-	-	30 000,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00	-	-	-	-	-
INVAP22007 SUBVENTION OPAH-RU	2022	AP					-	-	-	-	-	-	-	-
		Proposition	1 775 000,00			355 000,00	355 000,00	355 000,00	355 000,00	355 000,00				
		Total	1 775 000,00	-	-	355 000,00	355 000,00	355 000,00	355 000,00	355 000,00	-	-	-	-
AP2001 AP NPNRU BRICHERES SAINTE GENEVIEVE	2020	AP	11 566 000,00	112 000,00	890 000,00	5 087 000,00	5 087 000,00	155 000,00	155 000,00	80 000,00	-	-	-	-
		Proposition	- 10 564 000,00			- 5 087 000,00	- 5 087 000,00	- 155 000,00	- 155 000,00	- 80 000,00				
CLOTURE AU 31/12/2021		Total	1 002 000,00	112 000,00	890 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INVAP0022 ANRU CONSTRUCTION BATIMENT SAINTE GENEVIEVE	2022	AP									-	-	-	-
		Proposition	5 000 000,00			87 343,00				167 000,00	1 412 657,00	1 500 000,00	1 700 000,00	133 000,00
		Total	5 000 000,00	-	-	87 343,00	-	-	-	167 000,00	1 412 657,00	1 500 000,00	1 700 000,00	133 000,00

ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES REVISEES

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_195-DE

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - Exercice : 2022 - BUDGET PRIMITIF

Type de Programme INVESTISSEMENT EN AP

Programme	AP		Montant AP	Répartition par Exercice							
				<2022	2022	2023	2024	2025	2026	>=2027	
AP2002-ASS ASSAINISSEMENT ORMES SENTIER VOSVES APP	2020	Dépenses	420 000.00	10 000.00	410 000.00						
		Proposition	49 000.00		49 000.00						
		Total	469 000.00	10 000.00	459 000.00						
		Recettes									
		Proposition	Total								
AP2005-ASS ASSAINISSEMENT CREATION STEP EXT RESEAU	2020	Dépenses	1 197 648.08	160 698.08	1 033 950.00	3 000.00					
		Proposition	Total	1 197 648.08	160 698.08	-930 950.00	930 950.00				
		Recettes									
		Proposition	Total								
AP2006-ASS ASSAINISSEMENT MISE EN SEPRATIF QUENNE	2020	Dépenses	1 007 000.00	315 000.00	311 000.00	381 000.00					
		Proposition	Total	1 007 000.00	315 000.00	-57 000.00	-137 500.00	100 000.00	80 000.00	14 500.00	
		Recettes									
		Proposition	Total			254 000.00	243 500.00	100 000.00	80 000.00	14 500.00	
AP2008-ASS ASSAINISSEMENT REHABILITATION RESEAU VI	2020	Dépenses	736 697.00	404 407.00	332 290.00						
		Proposition	Total	55 710.00	404 407.00	55 710.00					
		Recettes									
		Proposition	Total			388 000.00					
AP2009-ASS ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE STEP	2020	Dépenses	375 000.00	224 580.00	150 420.00						
		Proposition	Total	199 580.00	224 580.00	199 580.00					
		Recettes									
		Proposition	Total			350 000.00					

ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES REVISEES

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_195-DE

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - Exercice : 2022 - BUDGET PRIMITIF

Type de Programme INVESTISSEMENT EN AP

Programme	AP			Montant AP	Répartition par Exercice						
					<2022	2022	2023	2024	2025	2026	>=2027
		Recettes	AP Proposition Total								
AP2010-ASS ASSAINISSEMENT CREATION SYSTEME EPURATI	2020	Dépenses	AP Proposition Total	1 976 000.00 351 605.00 2 327 605.00	148 199.00	1 151 801.00 747 199.00 1 899 000.00	676 000.00 -395 594.00 280 406.00				
		Recettes	AP Proposition Total								
INVESTISSEMENT EN AP		Dépenses	AP Proposition Total	5 712 345.08 655 895.00 6 368 240.08	1 262 884.08	3 389 461.00 63 539.00 3 453 000.00	1 060 000.00 397 856.00 1 457 856.00	100 000.00 100 000.00	80 000.00 80 000.00	14 500.00 14 500.00	
		Recettes	AP Proposition Total								

ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES REVISEES

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_195-DE

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - Exercice : 2022 - BUDGET PRIMITIF

			Montant AP	Répartition par Exercice						
				<2022	2022	2023	2024	2025	2026	>=2027
TOTAUX	Dépenses	AP	5 712 345.08	1 262 884.08	3 389 461.00	1 060 000.00				
		Proposition	655 895.00		63 539.00	397 856.00	100 000.00	80 000.00	14 500.00	
		Total	6 368 240.08	1 262 884.08	3 453 000.00	1 457 856.00	100 000.00	80 000.00	14 500.00	
	Recettes	AP								
		Proposition								
		Total								

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-196

Objet : Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exercice 2022

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 53

votants : 62 dont 9 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_196-DE

Rapporteur : Pascal HENRIAT

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été instaurée par délibération n° 2 du 21 juin 1994.

La délibération n°2017-048 du 23 mars 2017 définit le zonage ainsi qu'il suit :

ZONE A	Définie d'une part, par l'ensemble du territoire des communes de : Appoigny, Augy, Bleigny le Carreau, Branches, Champs sur Yonne, Charbuy, Chevannes, Chitry le Fort, Gurgy, Lindry, Monéteau, Montigny la Resle, Perrigny, Quenne, St Bris le Vineux, St Georges sur Baulche, Vallan, Venoy, Villefargeau, Villeneuve St Salves. Et d'autre part, le secteur d'« Auxerre Ville » défini par le territoire de la commune d'Auxerre retranché des zones B et C Ainsi que des hameaux de Jonches, Laborde et Les Chesnez et la commune associée de Vaux
ZONE B	Secteur Hypercentre de la Ville d'Auxerre défini par les rues cartographiées
ZONE C	Secteur habitat collectif dense défini par la liste des adresses cartographiées

L'article 1636 B undecies du code général des impôts dispose : « *Les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1379-0 bis, 1520 et 1609 quater votent le taux de cette taxe dans les conditions fixées à l'article 1639 A. Ils peuvent définir, dans les conditions prévues au I du II de l'article 1639 A bis, des zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur lesquelles ils votent des taux différents en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu apprécié en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût. Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquels est située une installation de transfert ou d'élimination des déchets prévue par un plan départemental d'élimination des déchets ménagers peuvent également définir une zone, d'un rayon d'un kilomètre au maximum, sur laquelle ils votent un taux différent ; dans ce cas, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale ne peut définir sur ce périmètre des zones en fonction de l'importance du service rendu. (...)* »

La loi n° 220-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a modifié l'article 1639 A bis III du CGI relatif au délai du maintien du régime applicable en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire des établissements publics de coopération intercommunale ayant fait l'objet d'une fusion. Le délai est prolongé de 2 ans. Ainsi, la durée de maintien de la TEOM ne peut pas excéder sept ans et non plus 5 ans.

Dans le cas de la Communauté de l'Auxerrois cette uniformisation doit être réalisée avant le 1^{er} janvier 2024.

Considérant que la fusion de la communauté de l'Auxerrois avec 8 communes de l'ex CCPC a été effective au 01 janvier 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de fixer, pour 2022, les taux suivants :

- taux zone A : 8,90 %
- taux zone B : 10.23 %
- taux zone C : 10.23 %

Les taux proposés sont pris en considération des charges et recettes prévisionnelles du budget primitif 2022 présenté dans le rapport correspondant - budget annexe déchets collecte.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstentions : 7 S. FEVRE, M. CAMBEFORT, R. PROU-MÉLINE, M. DEBAIN, M. NAVARRE, F. ZIANI, P. BARBOTIN
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-197

Objet : Redevance incitative relative au financement de la gestion des déchets sur les communes de Jussy, Escolives, Gy l'Evêque, Escamps, Coulanges la Vineuse, Irancy, Vincelles et Vincelottes - Grille tarifaire 2022 et autres tarifs

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaublanc à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 52

votants : 62 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal HENRIAT

La grille tarifaire pour la redevance incitative est composée d'une part fixe appelée « part service » qui correspond aux coûts généraux du service, d'une part variable appelée « part foyer/bac » qui dépend du volume de bac équipant le foyer et enfin d'une part variable appelée « part levée » dont le montant est proportionnel au nombre de fois où le bac à ordures est présenté à la collecte.

Il est à noter d'une part que le seuil minimum de levées est maintenu à 4 levées, c'est-à-dire qu'un foyer ne présentant jamais de bac doit quand même payer 4 levées, d'autre part que le coût pour chaque levée dépend du volume du bac, qu'il est identique pour les 8 premières levées et qu'il augmente par pas de 0,50€ pour chaque levée supplémentaire.

Le travail de comptabilité analytique réalisé sur ce budget présente, après intégration de la totalité des charges et recettes liées à la gestion des déchets sur le territoire soumis à la redevance incitative, un déficit de près de 40 000 €.

Le déficit est directement lié aux augmentations des charges liées aux prestations et aux marchés publics correspondants et d'autre part à l'augmentation de la TGAP sur les tonnes traitées.

Pour combler le déficit de près de 40 000€ pour 2 416 usagers de la redevance, il est proposé d'augmenter la part « abonnement » qui correspond à la part 'service' de 16.5 €, passant de 122 € à 138.50 €, ce qui correspond à une augmentation de 8.25 € par semestre.

Pour 2022, la grille tarifaire proposée est la suivante :

VOLUME DU BAC	PART SERVICE	PART FOYER	COÛT A LA LEVÉE (de la 1 ^{ère} à la 9 ^{ème} levée)	COÛT A LA LEVÉE (De la 10 ^{ème} à la 27 ^{ème} levée)
Non doté (professionnels)	138.50 €	-	-	-
Forfait Résidences secondaires	138.50 €	24 €	3,20 €	Chaque levée coûte 0,50 € de plus par rapport au coût de la précédente levée.
80 L	138.50 €	16 €	2,50 €	
120 L	138.50 €	24 €	3,20 €	
140 L	138.50 €	28 €	3,30 €	
180 L	138.50 €	36 €	3,70 €	
240 L	138.50 €	48 €	4,00 €	
340 L	138.50 €	68 €	11,00 €	
660 L	138.50€	132 €	21,00 €	
770 L	138.50 €	154 €	23,00 €	

Pour les autres tarifs, il est proposé de maintenir les tarifs actuels à compter du 1^{er} janvier 2022.

Tarifs de fourniture de sacs prépayés pour la collecte des ordures sur le territoire en redevance incitative

Il est rappelé que les sacs prépayés sont à destination des foyers à la redevance incitative qui ne peuvent accueillir un bac roulant normé.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Rouleau de 25 sacs 50L prépayés sérigraphiés	20,00 € le rouleau
----------------------------------------------	--------------------

Pas de paiement à l'unité.

Le paiement se fera sur la facture redevance incitative.

Tarifs de fourniture de petits conteneurs de 35L appelés Modulo Bacs® pour disposer de la collecte en porte à porte des déchets fermentescibles sur le territoire en redevance incitative.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Modulo Bac	10,00 €
------------	---------

Le paiement se fera sur la facture redevance incitative.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la grille tarifaire 2022 pour la redevance incitative présentée ci-dessus,
- d'approuver les tarifs énoncés ci-dessus pour 2022.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-198

Objet : Vote des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties – Exercice 2022

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 52

votants : 62 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_198-DE

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Depuis 2021, les communes et EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les EPCI par une fraction de la TVA nationale. La suppression de la taxe d'habitation entraîne donc une modification des modalités de vote des taux d'imposition.

Les EPCI ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et 2022. Le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est le taux de 2019. Ce taux est figé jusqu'en 2019 inclus. Les intercommunalités retrouveront leur pouvoir de taux pour la THRS à compter de 2023. Ainsi, Le taux de taxe d'habitation applicable en 2022 pour la THRS de la communauté de l'auxerrois est de 9.21 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est libre, il peut augmenter ou baisser librement dans le respect des taux plafonds

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) peut varier dans le respect de la règle de lien des taux.

Conformément à l'article 1639 A, sous réserve des dispositions de l'article 1639 A bis, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit.

Par conséquent, il convient de délibérer sur les taux de TFPB et TFPNB applicables pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De fixer, pour 2022, les mêmes taux qu'antérieurement, à savoir :
0 % de taux de taxe foncière sur les propriétés bâties,
2.41 % de taux de foncière sur les propriétés non bâties

- De rappeler que le taux de taxe d'habitation applicable en 2022 est de 9.21%.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-199

Objet : Vote du taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) – Exercice 2022

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 52

votants : 62 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_199-DE

Rapporteur : Pascal HENRIAT

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Contrairement à la taxe professionnelle, dont elle reprend l'essentiel des règles, la CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.

Aussi, la CFE correspond à l'ancienne part foncière de la taxe professionnelle et son taux est voté librement par les assemblées délibérantes des EPCI, sous réserve des règles de liens entre les taux des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de maintenir la pression fiscale, et donc de fixer, pour 2022, le taux de C.F.E. à 25,70 %.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-200

Objet : Vote du produit de taxe GEMAPI – Exercice 2022

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 52

votants : 62 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal HENRIAT

La taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et des Inondations) a vocation à financer l'exercice de l'intégralité de la compétence GEMAPI.

Dans le cas de la communauté de l'Auxerrois, qui a délégué la gestion de la compétence au syndicat de la vallée du Serein (pour Montigny-la-Resle et Bleigny-le-Carreau) et au syndicat Yonne Médian (pour les autres communes de la Communauté de l'Auxerrois), cela revient au financement suivant :

- De la cotisation au syndicat de la Vallée du Serein : 5 500 €
- De la cotisation au syndicat Yonne Médian : 316 763 €

La communauté vote un produit de taxe attendu, le trésor public se charge de faire la répartition entre les contribuables.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 322 263 € pour l'année 2022.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-201

Objet : Cotisations aux organismes - Exercice 2022

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 52

votants : 62 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Afin de ne pas multiplier le nombre de délibérations pour l'approbation des cotisations aux syndicats dont est membre la Communauté de l'Auxerrois, il est proposé un récapitulatif de celles-ci afin qu'elles soient votées globalement.

Elles ont déjà fait l'objet de décisions antérieures et il convient simplement d'approuver annuellement le montant à verser.

Un acompte de 50 % sera versé dès approbation de la délibération. Le solde sera mandaté en juin 2022 ou sur présentation d'un titre de recette.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter globalement les cotisations qui suivent pour l'année 2022 :

Organisme bénéficiaire	Montant annuel	
Syndicat d'équipement du canal du Nivernais	0.65 € par habitant	35 000 €
Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets du Centre Yonne	0,60 € par habitant	40 830 €
Syndicat Aéroport d'Auxerre-Branches	- participation fonctionnement - cpte 65548	148 000 €
	- participation investissement - cpte 2041512	77 000 €
Syndicat mixte de la fourrière animale	1 €/habitant	72 000 €
PETR	1 € par habitant	72 000 €
Syndicat mixte Yonne Médian (GEMAPI)	4,48 € par habitant	316.763 €
Syndicat du bassin du Serein (GEMAPI -périmètre bassin versant des communes de Montigny la Resle et Bleigny le carreau)	7,40 € par habitant	5 500 €

Ces montants sont établis en fonction des dernières données connues et peuvent éventuellement être modifiés suivant l'évolution de la population et la revalorisation des tarifs des organismes.*

**(chiffres INSEE disponibles courant décembre)*

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-202

Objet : Subventions 2022 – Attributions

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 52

votants : 62 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Frédéric PETIT, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_202_1-DE

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes à divers organismes et associations pour un montant total de 249 500 € :

n°	Bénéficiaire	Objet	Imputation	Montant accordé	Vote du conseil communautaire
1	Association du quartier d'Egleny	Collectif commerçant – Subvention de fonctionnement	94-6574	2 000 €	- voix pour : 61 - voix contre : 0 - abstention : 1 C CRESSON-GIRAUD - n'a pas pris part au vote : 0 - absents lors du vote : 2
2	Association du quartier de l'Horloge	Collectif commerçant – Subvention de fonctionnement	94-6574	3 000 €	- voix pour : 62 - voix contre : 0 - abstention : 0 - n'a pas pris part au vote : 0 - absents lors du vote : 2
3	Association du quartier porte de Paris	Collectif commerçant – Subvention de fonctionnement	94-6574	3 000 €	- voix pour : 62 - voix contre : 0 - abstention : 0 - n'a pas pris part au vote : 0 - absents lors du vote : 2
4	Syndicat des éleveurs de chevaux de selle et de trait de l'Yonne	Journée du cheval	025-6574	1 000 €	- voix pour : 62 - voix contre : 0 - abstention : 0 - n'a pas pris part au vote : 0 - absents lors du vote : 2
5	Panoramic	Ô la belle toile organisation de séances estivales de cinéma de plein air	025-6574	10 000 €	- voix pour : 62 - voix contre : 0 - abstention : 0 - n'a pas pris part au vote : 0 - absents lors du vote : 2
6	France bénévolat	Subvention de Fonctionnement	025-6574	500 €	- voix pour : 62 - voix contre : 0 - abstention : 0 - n'a pas pris part au vote : 0 - absents lors du vote : 2
7	Cercle Condorcet	Les entretiens d'Auxerre	025-6574	5 000 €	- voix pour : 62 - voix contre : 0 - abstention : 0 - n'a pas pris part au vote : 0 - absents lors du vote : 2
8	EPIC Office du tourisme	Subvention de fonctionnement	95-65737	225 000 €	- voix pour : 61 - voix contre : 0 - abstention : 1 O. MALTOFF - n'a pas pris part au vote : 0 - absents lors du vote : 2

Pour les subventions d'un montant inférieur à 23 000 € une convention avec l'association n'est pas nécessaire. En revanche et in fine si le montant de la subvention allouée est supérieur à 23 000 € il y a nécessité qu'une convention soit établie.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'attribuer les subventions proposées ci-dessus,
- D'autoriser le président à signer les conventions ou avenants nécessaires au versement de ces subventions.

Vote du conseil communautaire : indiqué dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-203

Objet : Garantie d'emprunt OAH - Renouvellement des composants 2020

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal HENRIAT

VU l'article L 511-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU la délibération du 18 Octobre 2021 du Conseil d'Administration de l'Office Auxerrois de l'Habitat portant souscription d'un contrat de prêt auprès du Crédit Coopératif, pour le financement de renouvellement de composants 2020 du patrimoine de l'OAH dont le détail figure en annexe de la présente délibération,

Considérant la demande de l'Office Auxerrois de l'Habitat auprès de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois pour que celle-ci se porte garant de cet emprunt à hauteur de 46 %,

Considérant qu'en complément de la demande de garantie de cet emprunt la ville d'Auxerre est également sollicitée à hauteur de 45 %,

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

Article 1er : La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois accorde sa garantie d'emprunt à l'Office Auxerrois de l'Habitat pour une opération de renouvellement de composants 2020 du patrimoine de l'OAH dont le détail figure en annexe de la présente délibération, à hauteur de 46 % pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 470 400 euros souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF, société coopérative anonyme de banque populaire à capital variable dont le siège est situé 12 boulevard de Pesaro – CS 10002-92024 NANTERRE Cedex ayant comme numéro d'identification unique 349 974 931 RCS NANTERRE.

Article 2 : Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Objet : renouvellement des composants 2020

Nature : prêt avec tableau d'échéances

Montant : 1 470 400 € (un million quatre cent soixante-dix mille quatre cents euros)

Durée du prêt : 20 ans

Taux fixe : 0.85 %

Frais de dossier : 2 940 €

Périodicité des échéances : trimestrielles

Amortissement : constant

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du CREDIT COOPERATIF, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement

Article 4 : Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Communautaire autorise le Président, avec faculté de lui substituer le Vice-président ayant délégation, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CREDIT COOPERATIF et l'Office Auxerrois de l'Habitat.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstentions : 2 S. DOLOZILEK, V. VALLÉ
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

Préfecture de l'Yonne
Service du CourrierOFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT
OPH DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

21 OCT. 2021

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRIVÉE

REUNION DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi 18 octobre 2021, à 19 heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Auxerrois de l'Habitat se sont réunis à la Salle Polyvalente de Chevannes.

PRESENTS : Auria BOUROUBA, Mahiédine CHENOUNA, Anna CONTANT, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Jean-Michel FREVILLE, Elisabeth GERARD-BILLEBAULT, Valérie GIABBANI, Gilles JACQUEMARD, Isabelle JOAQUINA, Christian LALANDRE, Samira MARCHOUD, Abderahmane NASSOUR, Alain THUAULT, Vincent VALLE, Manuella INES Représentante de l'Etat.

EXCUSES : Ouafaa EL KHOUDAR (Pouvoir à Christian LALANDRE), Bernard Riant, Sylvie MONARD (Pouvoir à Gilles JACQUEMARD), Bernard BUFFAUT (Pouvoir à Alain THUAULT), Christiane ANTENNI, Christophe BONNEFOND (Pouvoir à Isabelle JOAQUINA), Sylvain DUVAL

12 RESULTAT CONSULTATION BANCAIRE - RENOUELEMENT DE COMPOSANTS

Un budget est voté tous les ans et dédié aux renouvellements de composants du patrimoine de l'OAH. Il est prévu de financer ces renouvellements de composants à hauteur de **95 % par emprunts** et **5 % par fonds propres**.

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2021 a validé les affectations de fonds propres correspondant à **5 %** du montant des travaux effectués soit **77 389,76 €**.

Afin de financer la part restante des travaux et après consultations de nos partenaires bancaires, il est proposé de retenir la proposition de financement suivante :

AUTORISATION D'UN CONCOURS AUPRES DU CREDIT COOPERATIF

Objet du concours : financement de renouvellement de composants

Nature du concours : prêt long terme

Montant : 1 470 400 € (un million quatre cent soixante-dix mille quatre cents euros)

Durée : 20 ans

Taux annuel d'intérêt : taux fixe 0,85 %

Périodicité des échéances : trimestrielle

Mode d'amortissement du capital : constant

Garantie : Garantie à hauteur de 45 % pour la Ville d'Auxerre et 46 % pour la Communauté de l'Auxerrois, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, au titre du prêt et conformément aux conditions générales du contrat à venir, sans renonciation aux bénéfices de division et de discussion.

Souscriptions et commissions : Frais de dossier : 2 940 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

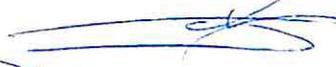
- ✚ Décident de financer l'opération ci-dessus, de contracter auprès du Crédit Coopératif ledit concours assorti des modalités et conditions ci-dessus indiquées,**
- ✚ Délèguent tous pouvoirs et autorisations nécessaires au Directeur Général à l'effet de contracter ledit concours pour le compte de l'Office Auxerrois de l'Habitat, obliger ce dernier au remboursement de ce concours en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, aux échéances qui seront convenues, ainsi qu'à l'exécution des garanties et conditions dont ce concours sera assorti ; en conséquence, conférer toutes garanties sur les biens sociaux ou autrement, consentir toutes délégations d'indemnités d'assurance, faire toutes déclarations qui seront nécessaires ; aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.**

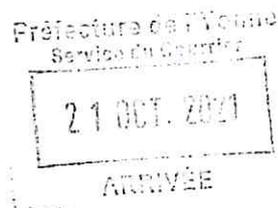
Ainsi délibéré, les jours, mois et an, que dessus.
Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes.

Pour copie conforme

OFFICE AUXEROIS DE L'HABITAT
OPH de la Communauté de l'Auxerrois
12 avenue des Brichères
BP 357 - 89006 AUXERRE CEDEX
278 990 014 RCS AUXERRE
Tél. : 03.86.72.59.00

Le Directeur Général,


Eric CAMPOY



Montant du crédit : 1 470 400,00 €
 Durée : 80 trimestres
 Taux (proportionnel / actuariel) : 0,850 % / 0,853 %
 TEG (proportionnel / actuariel) : 0,87 % / 0,87 %
 Échéance (hors Ass / Avec Ass) : 21 504,60 € / 21 504,60 €
 Coût total inclus dans le TAEG : 129 486,40 €

Frais de dossier : 2 940,00 €

Numéro de rang	Echéance	Amortissement	Intérêts	Accesores	CRD
Année : 01					
001	21 504,60 €	18 380,00 €	3 124,60 €	0,00 €	1 452 020,00 €
002	21 465,54 €	18 380,00 €	3 085,54 €	0,00 €	1 433 640,00 €
003	21 426,49 €	18 380,00 €	3 046,49 €	0,00 €	1 415 260,00 €
004	21 387,43 €	18 380,00 €	3 007,43 €	0,00 €	1 396 880,00 €
01	85 784,06 €	73 520,00 €	12 264,06 €	0,00 €	
Année : 02					
005	21 348,37 €	18 380,00 €	2 968,37 €	0,00 €	1 378 500,00 €
006	21 309,31 €	18 380,00 €	2 929,31 €	0,00 €	1 360 120,00 €
007	21 270,26 €	18 380,00 €	2 890,26 €	0,00 €	1 341 740,00 €
008	21 231,20 €	18 380,00 €	2 851,20 €	0,00 €	1 323 360,00 €
02	85 159,14 €	73 520,00 €	11 639,14 €	0,00 €	
Année : 03					
009	21 192,14 €	18 380,00 €	2 812,14 €	0,00 €	1 304 980,00 €
010	21 153,08 €	18 380,00 €	2 773,08 €	0,00 €	1 286 600,00 €
011	21 114,03 €	18 380,00 €	2 734,03 €	0,00 €	1 268 220,00 €
012	21 074,97 €	18 380,00 €	2 694,97 €	0,00 €	1 249 840,00 €
03	84 534,22 €	73 520,00 €	11 014,22 €	0,00 €	
Année : 04					
013	21 035,91 €	18 380,00 €	2 655,91 €	0,00 €	1 231 460,00 €
014	20 996,85 €	18 380,00 €	2 616,85 €	0,00 €	1 213 080,00 €
015	20 957,80 €	18 380,00 €	2 577,80 €	0,00 €	1 194 700,00 €
016	20 918,74 €	18 380,00 €	2 538,74 €	0,00 €	1 176 320,00 €
04	83 909,30 €	73 520,00 €	10 389,30 €	0,00 €	
Année : 05					
017	20 879,68 €	18 380,00 €	2 499,68 €	0,00 €	1 157 940,00 €
018	20 840,62 €	18 380,00 €	2 460,62 €	0,00 €	1 139 560,00 €
019	20 801,57 €	18 380,00 €	2 421,57 €	0,00 €	1 121 180,00 €
020	20 762,51 €	18 380,00 €	2 382,51 €	0,00 €	1 102 800,00 €
05	83 284,38 €	73 520,00 €	9 764,38 €	0,00 €	
Année : 06					
021	20 723,45 €	18 380,00 €	2 343,45 €	0,00 €	1 084 420,00 €
022	20 684,39 €	18 380,00 €	2 304,39 €	0,00 €	1 066 040,00 €
023	20 645,34 €	18 380,00 €	2 265,34 €	0,00 €	1 047 660,00 €
024	20 606,28 €	18 380,00 €	2 226,28 €	0,00 €	1 029 280,00 €
06	82 659,46 €	73 520,00 €	9 139,46 €	0,00 €	
Année : 07					
025	20 567,22 €	18 380,00 €	2 187,22 €	0,00 €	1 010 900,00 €
026	20 528,16 €	18 380,00 €	2 148,16 €	0,00 €	992 520,00 €
027	20 489,11 €	18 380,00 €	2 109,11 €	0,00 €	974 140,00 €
028	20 450,05 €	18 380,00 €	2 070,05 €	0,00 €	955 760,00 €
07	82 034,54 €	73 520,00 €	8 514,54 €	0,00 €	
Année : 08					
029	20 410,99 €	18 380,00 €	2 030,99 €	0,00 €	937 380,00 €
030	20 371,93 €	18 380,00 €	1 991,93 €	0,00 €	919 000,00 €
031	20 332,88 €	18 380,00 €	1 952,88 €	0,00 €	900 620,00 €
032	20 293,82 €	18 380,00 €	1 913,82 €	0,00 €	882 240,00 €

08	81 409,62 €	73 520,00 €	7 889,62 €	0,00 €	
Année : 09					
033	20 254,76 €	18 380,00 €	1 874,76 €	0,00 €	863 860,00 €
034	20 215,70 €	18 380,00 €	1 835,70 €	0,00 €	845 480,00 €
035	20 176,65 €	18 380,00 €	1 796,65 €	0,00 €	827 100,00 €
036	20 137,59 €	18 380,00 €	1 757,59 €	0,00 €	808 720,00 €
09	80 784,70 €	73 520,00 €	7 264,70 €	0,00 €	
Année : 10					
037	20 098,53 €	18 380,00 €	1 718,53 €	0,00 €	790 340,00 €
038	20 059,47 €	18 380,00 €	1 679,47 €	0,00 €	771 960,00 €
039	20 020,42 €	18 380,00 €	1 640,42 €	0,00 €	753 580,00 €
040	19 981,36 €	18 380,00 €	1 601,36 €	0,00 €	735 200,00 €
10	80 159,78 €	73 520,00 €	6 639,78 €	0,00 €	
Année : 11					
041	19 942,30 €	18 380,00 €	1 562,30 €	0,00 €	716 820,00 €
042	19 903,24 €	18 380,00 €	1 523,24 €	0,00 €	698 440,00 €
043	19 864,19 €	18 380,00 €	1 484,19 €	0,00 €	680 060,00 €
044	19 825,13 €	18 380,00 €	1 445,13 €	0,00 €	661 680,00 €
11	79 534,86 €	73 520,00 €	6 014,86 €	0,00 €	
Année : 12					
045	19 786,07 €	18 380,00 €	1 406,07 €	0,00 €	643 300,00 €
046	19 747,01 €	18 380,00 €	1 367,01 €	0,00 €	624 920,00 €
047	19 707,96 €	18 380,00 €	1 327,96 €	0,00 €	606 540,00 €
048	19 668,90 €	18 380,00 €	1 288,90 €	0,00 €	588 160,00 €
12	78 909,94 €	73 520,00 €	5 389,94 €	0,00 €	
Année : 13					
049	19 629,84 €	18 380,00 €	1 249,84 €	0,00 €	569 780,00 €
050	19 590,78 €	18 380,00 €	1 210,78 €	0,00 €	551 400,00 €
051	19 551,73 €	18 380,00 €	1 171,73 €	0,00 €	533 020,00 €
052	19 512,67 €	18 380,00 €	1 132,67 €	0,00 €	514 640,00 €
13	78 285,02 €	73 520,00 €	4 765,02 €	0,00 €	
Année : 14					
053	19 473,61 €	18 380,00 €	1 093,61 €	0,00 €	496 260,00 €
054	19 434,55 €	18 380,00 €	1 054,55 €	0,00 €	477 880,00 €
055	19 395,50 €	18 380,00 €	1 015,50 €	0,00 €	459 500,00 €
056	19 356,44 €	18 380,00 €	976,44 €	0,00 €	441 120,00 €
14	77 660,10 €	73 520,00 €	4 140,10 €	0,00 €	
Année : 15					
057	19 317,38 €	18 380,00 €	937,38 €	0,00 €	422 740,00 €
058	19 278,32 €	18 380,00 €	898,32 €	0,00 €	404 360,00 €
059	19 239,27 €	18 380,00 €	859,27 €	0,00 €	385 980,00 €
060	19 200,21 €	18 380,00 €	820,21 €	0,00 €	367 600,00 €
15	77 035,18 €	73 520,00 €	3 515,18 €	0,00 €	
Année : 16					
061	19 161,15 €	18 380,00 €	781,15 €	0,00 €	349 220,00 €
062	19 122,09 €	18 380,00 €	742,09 €	0,00 €	330 840,00 €
063	19 083,04 €	18 380,00 €	703,04 €	0,00 €	312 460,00 €
064	19 043,98 €	18 380,00 €	663,98 €	0,00 €	294 080,00 €
16	76 410,26 €	73 520,00 €	2 890,26 €	0,00 €	
Année : 17					
065	19 004,92 €	18 380,00 €	624,92 €	0,00 €	275 700,00 €
066	18 965,86 €	18 380,00 €	585,86 €	0,00 €	257 320,00 €
067	18 926,81 €	18 380,00 €	546,81 €	0,00 €	238 940,00 €
068	18 887,75 €	18 380,00 €	507,75 €	0,00 €	220 560,00 €
17	75 785,34 €	73 520,00 €	2 265,34 €	0,00 €	
Année : 18					

069	18 848,69 €	18 380,00 €	468,69 €	0,00 €	202 180,00 €
070	18 809,63 €	18 380,00 €	429,63 €	0,00 €	183 800,00 €
071	18 770,58 €	18 380,00 €	390,58 €	0,00 €	165 420,00 €
072	18 731,52 €	18 380,00 €	351,52 €	0,00 €	147 040,00 €
18	75 160,42 €	73 520,00 €	1 640,42 €	0,00 €	

Année : 19

073	18 692,46 €	18 380,00 €	312,46 €	0,00 €	128 660,00 €
074	18 653,40 €	18 380,00 €	273,40 €	0,00 €	110 280,00 €
075	18 614,35 €	18 380,00 €	234,35 €	0,00 €	91 900,00 €
076	18 575,29 €	18 380,00 €	195,29 €	0,00 €	73 520,00 €
19	74 535,50 €	73 520,00 €	1 015,50 €	0,00 €	

Année : 20

077	18 536,23 €	18 380,00 €	156,23 €	0,00 €	55 140,00 €
078	18 497,17 €	18 380,00 €	117,17 €	0,00 €	36 760,00 €
079	18 458,12 €	18 380,00 €	78,12 €	0,00 €	18 380,00 €
080	18 419,06 €	18 380,00 €	39,06 €	0,00 €	0,00 €
20	73 910,58 €	73 520,00 €	390,58 €	0,00 €	

Opération	Phase	LIBELLES	Depenses comptabilisees	95%	5%
				Emprunt à réaliser en 2021	Fonds propres à affecter en 2021
BAGR	ST	TVX STRUCTURE - BAT ADMINISTRATIFS	2 911,82	2 766,23	145,59
BAGR	PL	TVX PLOMBERIE - BAT ADMINISTRATIFS	12 023,53	11 422,35	601,18
BAGR	EL	ELECTRCITE - BAT ADMINISTRATIFS	16 870,93	16 027,11	843,55
BAGR	AE	TVX AMENAGEMENT EXTERIEUR - BAT ADMINISTRATIFS	11 077,38	10 523,51	553,87
ERP1	ST	STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES ERP	56 677,01	53 843,16	2 833,85
ERP1	EL	ELECTRICITE - ERP - DIVERS QUARTIERS	7 374,58	7 005,85	368,73
ERP1	AI	ERP1 - AMENAGEMENTS INTERIEURS	266,40	253,08	13,32
01GR	AE	BOUSSICATS AMENAGEMENTS EXTERIEURS	34 698,95	32 964,00	1 734,95
02GR	PL	TVX PLOMBERIE - LES CLAIRIONS	32 049,23	30 446,77	1 602,46
02GR	AI	TVX CLAIRIONS - AMEN INT SUR EQUIP COMMUNS	3 160,46	3 002,44	158,02
03GR	CI	CLAIRIONS - TVX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	1 578,28	1 499,37	78,91
04GR	ST	ROSOIRS - STRUCTURE	2 166,25	2 057,94	108,31
04GR	RA	ROSOIRS - RAVALEMENT	77 781,26	73 892,20	3 889,06
04GR	PL	TX PLOMBERIE - REMPLACEMENT CHAUFFE BAINS	15 054,66	14 301,93	752,73
04GR	ME	ROSOIRS - MENUISERIE	4 233,24	4 021,58	211,66
04GR	CI	ROSOIRS - CHAUFFAGE INDIVIDUELS	13 201,76	12 541,67	660,09
04GR	AI	ROSOIRS - AMENAGEMENTS INTERIEURS	15 901,20	15 106,14	795,06
06GR	CI	SAINT GERVAIS - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	191 079,49	181 525,52	9 553,97
06GR	AI	SAINT GERVAIS - AMENAGEMENT INTERIEUR COMMUN	4 424,66	4 203,43	221,23
06GR	AE	ST GERVAIS - EX AMENAGEMENT EXTERIEUR	6 023,71	5 722,52	301,19
09GR	ST	RES. COLETTE - STRUCTURE ET OUVR. ASSIMILES	3 823,08	3 631,93	191,15
09GR	AE	RES. COLETTE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	11 870,41	11 276,89	593,52
10GR	AI	RES. LA BAHIA - TVX AMENAGMT INTERIEUR COMMUN	3 476,51	3 302,68	173,83
101G	EL	RES. FONTAINE ROUGE - ELECTRICITE	4 928,88	4 682,44	246,44
102G	ST	RES. LES IMAGES 2 - STRUCTURES ET OUVRAGES ASSIMILES	8 616,14	8 185,33	430,81
103G	EL	RESIDENCE LA ROUE - ELECTRICITE	384,51	365,28	19,23
110G	AE	RES RTE DE TOUCY - AMENAGEMENT EXTERIEUR	1 433,64	1 361,96	71,68
13GR	ME	EGRISSELLES - MENUISERIES EXTERIEURES	1 423,37	1 352,20	71,17
13GR	AE	EGRISSELLES - TVX AMENAGEMENTS EXTERIEURS	24 244,70	23 032,47	1 212,24
16GR	ST	BOUSSICATS II - STRUCTURE ET OUVR. ASSIMILES	3 823,08	3 631,93	191,15
16GR	AI	BOUSSICATS II - AMENAGEMENTS INT. SUR EQUIPEMENTS COMMUNS	3 511,20	3 335,64	175,56
16GR	AE	AMENAGT EXT. BOUSSICATS II	2 240,63	2 128,60	112,03
18GR	ST	STE GENEVIEVE - STRUCTURE	17 150,18	16 292,67	857,51
18GR	PL	PLOMBERIE STE GENEVIEVE	8 912,87	8 467,23	445,64
18GR	ME	STE GENEV. TX MENUISERIE	7 656,46	7 273,64	382,82
18GR	ET	STE GENEVIEVE - TVX ETANCHEITE	1 100,00	1 045,00	55,00
18GR	EL	STE GENEVIEVE - TRAVAUX ELECTRICITE	1 144,11	1 086,90	57,21
18GR	AI	STE GENEVIEVE - AMENAGEMTS INT. SEQUIPEMENTS COMMUNS	4 430,95	4 209,40	221,55
20GR	TT	TOITURES TERRASSES PLATTES	1 100,00	1 045,00	55,00
20GR	PL	PLATTES - TX PLOMBERIE - REMPLCT DE CHAUFFE-BAINS	8 216,86	7 806,02	410,84
20GR	ME	TVX MENUISERIE - LES PLATTES	69 152,01	65 694,41	3 457,60
20GR	EL	PLATTES -TRAVAUX ELECTRICITE	3 221,90	3 060,81	161,10
20GR	AE	PLATTES -TRAVAUX AMENAGEMENTS EXTERIEURS	26 891,30	25 546,74	1 344,57
23GR	ST	ST SIMEON - STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	16 422,89	15 601,75	821,14
23GR	PL	ST SIMEON PLOMBERIE	6 290,90	5 976,35	314,54
23GR	ET	ST SIMEON ETANCHEITE	51 310,06	48 744,56	2 565,50
23GR	EL	TRAVAUX SAINT SIMEON - ELECTRICTE	3 734,06	3 547,36	186,70
23GR	AS	SAINT SIMEON - TVX ASCENSEUR	17 110,87	16 255,33	855,54
23GR	AI	SAINT SIMEON - AMENAGEMENT INT EQUIPMT COMMUN	13 985,73	13 286,44	699,29
23GR	AE	ST SIMEON - AMENAGEMENTS EXT	12 917,75	12 271,86	645,89
28GR	PL	GOURE - TX PLOMBERIE - REMPLACEMENT ROBINETTERIES	612,34	581,72	30,62
29GR	ME	TVX MENUISERIES - PIEDALLOUES MIDI	31 967,89	30 369,50	1 598,39
29GR	EL	RES. MIDI-CADRAN - TVX ELECTRICITE	2 452,51	2 329,88	122,63
30GR	PL	CADRAN - TVX PLOMBERIE	664,50	631,28	33,23
30GR	ME	CADRAN MENUISERIE	3 377,63	3 208,75	168,88
30GR	CI	CADRAN - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	3 043,70	2 891,52	152,19
30GR	AE	CADRAN-TVX AMENAGEMENT EXTERIEURS	43 929,60	41 733,12	2 196,48
301G	ST	RES. DE LA VALLEE - GURGY -TVX STRUCTURE	1 263,53	1 200,35	63,18
301G	PL	RES. DE LA VALLEE - GURGY - TVX PLOMBERIE	1 376,49	1 307,67	68,82
301G	CI	RES. DE LA VALLEE - GURGY - TVX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 283,57	2 169,39	114,18
301G	AE	RES. DE LA VALLEE - GURGY - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	1 627,30	1 545,94	81,37
31GR	PL	TVX PLOMBERIE - GOURE 2	895,24	850,48	44,76
32GR	ME	RES. NORMANDIE MENUISERIE	1 681,59	1 597,51	84,08
32GR	EL	RES NORMANDIE ELECTRICITE	855,92	813,12	42,80
32GR	CI	RES NORMANDIE CHAUFF IND	3 008,50	2 858,08	150,43
35GR	ME	TVX DE MENUISERIES - RES ST PELERIN	880,72	836,68	44,04
350G	ST	RES DU PARC - STRUCTURES ET OUVRAGES ASSIMILES	19 848,60	18 856,17	992,43
350G	PL	RES. DU PARC - PLOMBERIE	504,34	479,12	25,22
350G	AI	RES DU PARC - AMENAGEMENTS INTERIEURS	5 840,88	5 548,84	292,04
350G	AE	RES DU PARC - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	8 880,02	8 436,02	444,00
359G	ST	RES MAURICE VILATTE COULANGES LA VINEUSE -STRUCTURE	10 134,13	9 627,42	506,71
359G	ME	RES. MAURICE VILATTE COULANGES LA VINEUSE - TVX MENUISERIE	620,38	589,36	31,02

359G	AS	RESIDENCE MAURICE VILATTE - COULANGES LA VINEUSE - ASCENSEURS			
362G	RA	RES. DE PARIS - TVX DE RAVALEMENT			
364G	RA	RES. LE VILLAGE ST GEORGES - RAVALEMENT			
364G	ET	RES. LE VILLAGE ST GEORGES - ETANCHEITE			
367G	PL	RES GEROT - TVX PLOMBERIE	2 595,41	2 465,64	129,77
367G	ME	RES GEROT TVX - MENUISERIE	717,89	682,00	35,89
369G	AE	TVX AMEN EXT - FONTAINE MADAME CHEVANNES	1 586,94	1 507,59	79,35
37GR	PL	RES. ALEXANDRE MARIE - PLOMBERIE	899,30	854,34	44,97
371G	ME	HAMEAU DES VIGNES BEINE MENUISERIES	931,48	884,91	46,57
372G	CI	RES. SEQUOIA -MONETEAU CHAUFFAGE INDIVIDUEL	58 604,50	55 674,28	2 930,23
372G	AE	RES. SEQUOIA -MONETEAU AMENAGEMENTS EXTERIEURS	4 147,35	3 939,98	207,37
373G	ST	RES. DU PONT - VAL DE MERCY - STRUCTURE ET OUV.ASSIMILES	1 226,04	1 164,74	61,30
374G	ST	RES DU PUIS DES DAMES - STRUCTURE	1 073,74	1 020,05	53,69
374G	RA	RES. DU PUIS DES DAMES - RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
374G	AE	RES.DU PUIS DES DAMES - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	2 056,78	1 953,94	102,84
376G	PL	RES.VAULABELLE - PLOMBERIE	728,28	691,87	36,41
376G	AE	RES VAULABELLE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	4 248,11	4 035,70	212,41
377G	CI	RES. DU PONT - VAL DE MERCY - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 825,29	2 684,03	141,26
379G	RA	HAMEAU FLEUR - CHAMPS - RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
379G	CI	HAMEAU FLEURI - CHAMPS - TVX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 283,57	2 169,39	114,18
380G	ST	RES. HAMEAU D'ALSACE - STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	3 481,09	3 307,04	174,05
380G	PL	RES.HAMEAU D'ALSACE - PLOMBERIE	3 449,82	3 277,33	172,49
380G	ME	RES. HAMEAU D'ALSACE - MENUISERIE	18 520,81	17 594,77	926,04
381G	RA	RES. LE FAUBOURG DU PRESOIR -ESCAMPS RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
382G	CI	RESIDENCE MICHELET - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	1 965,47	1 867,20	98,27
383G	CI	RES.BIENVENU MARTIN ST BRIS - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 825,29	2 684,03	141,26
387G	ME	RUE DU TARTE - HERY - MENUISERIES EXTERIEURES	1 156,43	1 098,61	57,82
39GR	ST	RES. LES TANNEURS - STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	4 386,79	4 167,45	219,34
390G	CI	VAL DU VIGNEAU - GY L'EVEQUE - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 236,60	2 124,77	111,83
391G	CI	RES. ST LOUIS - CHAMPS - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 283,57	2 169,39	114,18
393G	PL	TX PLOMBERIE - HAMEAU DE LA BRISTELLE -CHARENTENAY	966,24	917,93	48,31
399G	CI	RES. JEAN GARNIER - TONNERRE - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	10 504,34	9 979,12	525,22
400G	ME	TVX MENUISERIE EXTERIEURE DOMAINE DES PRES HAUT MONETEAU	1 534,12	1 457,41	76,71
402G	ST	APPOIGNY - CHATEAU DE REGENNES - TVX STRUCTURE	1 839,04	1 747,09	91,95
42GR	ST	RES. QUATREVAUX - TVX STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	11 140,01	10 583,01	557,00
43GR	CI	RES. FRANCAISE - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	1 412,65	1 342,02	70,63
44GR	ST	PIEDALLOUES M DE VILLE - TX STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	13 107,76	12 452,37	655,39
44GR	RA	PIEDALLOUES M.DE VILLE - RAVALEMENT	51,55	48,97	2,58
44GR	ME	PIEDALLOUES MDV MENUISERIES	52 341,88	49 724,79	2 617,09
44GR	ET	PIEDALLOUES M.VLLE - ETANCHEITE	4 902,02	4 656,92	245,10
44GR	CI	PIEDALLOUES M.DE VILLE - TX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	17 275,42	16 411,65	863,77
47GR	ME	TVX MENUISERIES - RES M. LEPELETIER	1 074,65	1 020,92	53,73
49GR	PL	FONDAT DEMEAUX - GURGY - TVX PLOMBERIE	1 512,24	1 436,63	75,61
52GR	ST	HAMEAU DU COTEAU - STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	5 037,71	4 785,82	251,89
52GR	ME	TVX MENUISERIES - HAMEAU DU COTEAU	6 180,09	5 871,09	309,00
52GR	ET	HAMEAU COTEAU - TVX ETANCHEITE	2 570,63	2 442,10	128,53
52GR	CI	H.DU COTEAU - TVX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	21 753,33	20 665,66	1 087,67
53GR	RA	LES FORTES TERRES - PERRIGNY - RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
53GR	CI	LES FORTES TERRES - PERRIGNY -CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 825,30	2 684,04	141,27
55GR	RA	THOMAS ANCEL - RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
55GR	CI	THOMAS ANCEL - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	1 412,65	1 342,02	70,63
57GR	ME	TVX MENUISERIES - RES ANCIEN PRESBYTERE - VAUX	652,87	620,23	32,64
57GR	CI	ANCIEN PRESBYTERE - VAUX - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	4 237,94	4 026,04	211,90
60GR	ST	RES. CHATEAU D'EAU - CHAMPS STRUCTURE	1 730,43	1 643,91	86,52
61GR	PL	RES JEMMAPES TVX PLOMBERIE	746,87	709,53	37,34
61GR	EL	RES. JEMMAPES - TRAVAUX ELECTRICITE	1 448,62	1 376,19	72,43
65GR	ME	TVX MENUISERIES - LES IMAGES	2 347,20	2 229,84	117,36
65GR	CI	LES IMAGES - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	2 825,30	2 684,04	141,27
66GR	ME	HAMEAU DE LESSEPS - TRAVAUX DE MENUISERIES	1 660,33	1 577,31	83,02
66GR	AE	HAMEAU DE LESSEPS - AMENAGEMENT EXTERIEUR	3 341,89	3 174,80	167,09
67GR	RA	GOURE 4 - RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
67GR	CI	GOURE 4 - TRAVAUX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	5 650,58	5 368,05	282,53
68GR	RA	MIGNOTTES - RAVALEMENT	51,51	48,93	2,58
68GR	ME	MIGNOTTES - TVX MENUISERIE	10 572,41	10 043,79	528,62
68GR	AE	MIGNOTTES - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	34 474,81	32 751,07	1 723,74
69GR	ST	PIERRE ET MERIE CURIE - STRUCTURE ET OUVR.ASSIMILES	1 381,59	1 312,51	69,08
69GR	EL	PIERRE ET MARIE CURIE - ELECTRICITE	1 818,08	1 727,18	90,90
69GR	CI	PIERRE ET MARIE CURIE - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	12 713,81	12 078,12	635,69
69GR	AE	PIERRE ET MARIE CURIE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	5 902,18	5 607,07	295,11
70GR	PL	RES. LEON PEIGNE - TRAVAUX PLOMBERIE	1 053,00	1 000,35	52,65
71GR	ST	RES. TURGOTINE - STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	4 022,70	3 821,57	201,14
71GR	AE	RESIDENCE DE LA TURGOTINE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	6 365,02	6 046,77	318,25
72GR	AE	RES DES PRES COULONS AMENAGEMENT EXT	8 295,32	7 880,55	414,77
74GR	CI	RES. ALOUETTE - CHAUFFAGE INDIVIDUEL	6 857,04	6 514,19	342,85
75GR	ST	LE CLOS FABUREAU - STRUCTURE ET OUVRAGES ASSIMILES	6 538,24	6 211,33	326,91
75GR	CI	LE CLOS FABUREAU - TVX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	4 564,90	4 336,66	228,25
75GR	AE	LE CLOS FABUREAU - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	2 214,05	2 103,35	110,70
77GR	EL	TX ELECTRICITE + RES JEUNES YONNE	3 181,08	3 022,03	159,05
79GR	ST	RES JEANNE HEROLD - STRUCTURE	3 111,15	2 955,59	155,56
83GR	AS	CAMILLE DESMOULINS - ASCENSEURS	1 219,09	1 158,14	60,95
84GR	ST	HAMEAU DES BRICHERES - STRUCTURE ET OUVR.ASSIMILES	10 244,49	9 732,27	512,22
84GR	ME	TVX MENUISERIES - HAMEAU DES BRICHERES	7 237,52	6 875,64	361,88
84GR	ET	HAMEAU DES BRICHERES - ETANCHEITE	17 565,51	16 687,23	878,28
84GR	CI	HAMEAU DES BRICHERES - TVX CHAUFFAGE INDIVIDUEL	16 272,81	15 459,17	813,64
84GR	AE	HAMEAU DES BRICHERES - TVX AMENAGEMENTS EXTERIEURS	19 699,68	18 714,70	984,98

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

87GR	ME	TVX MENUISERIES - H DE BIERRY - SAUVIGNY			
89GR	ME	TRAVAUX MENUISERIES RES SAINTONGE			
89GR	AI	RES SAINTONGE - AMENAGEMENTS INTERIEURS			
90GR	ME	TRAVAUX MENUISERIE - GRATTERY			
91GR	CI	RESIDENCE MONIN -SAUVIGNY - CHAUFFAGE INDIVIDUEL			
93GR	AE	LA CANNETIERE - GURGY AMENAGEMENTS EXTERIEURS			
98GR	EL	RES CHARLES DE FOUCAULD - TVX ELECTRICITE			
98GR	AI	RES. CHARLES DE FOUCAULD - AMENAGEMENTS INT. SUR EQUIPMT DES C			
TOTAL					
			1 357,11	1 289,25	67,86
			2 273,57	2 159,89	113,68
			4 172,86	3 964,22	208,64
			978,56	929,63	48,93
			4 882,02	4 637,92	244,10
			1 547 789,76	1 470 400,00	77 389,49

Affiché le	3 662,96		183,15
	3 711,97	3 526,37	185,60
ID : 089-200067114-20211216-20211203-DE			394,32



Aurore BAUGÉ

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-204

Objet : Nouvelle nomenclature comptable M57 – Application au 01.01.2023

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal HENRIAT

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- . en matière de gestion pluriannuelle des crédits :
 - définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement,
 - adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat,
 - vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget,
 - présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- . en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- . en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la communauté :

- Budget Principal
- Budget AuxR_Parc
- Budget Zone des Macherins
- Budget Eco-pôle Venoy
- Budget Parc activité H2 Mignottes
- Budget Prestations de service
- Budget Déchets collecte

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024. Il est proposé d'anticiper cette mise en œuvre en la mettant en place au 1^{er} janvier 2023 afin de bénéficier d'un soutien accru de la DGFIP et de se garantir la disponibilité du prestataire du logiciel financier.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser à compter du 1^{er} janvier 2023 le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Communauté de l'Auxerrois à savoir :

Budget Principal
Budget AuxR_Parc
Budget Zone des Macherins
Budget Eco-pôle Venoy
Budget Parc activité H2 Mignottes
Budget Prestations de service
Budget Déchets collecte

- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-205

Objet : AuxR_Parc Appoigny - Transfert du produit de la Taxe d'aménagement

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal HENRIAT

L'article L5216-5 du Code Générale des Collectivités territoriales dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* ».

L'article L331-1 du code de l'urbanisme prévoit qu' « *En vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale, la métropole de Lyon, les départements, la collectivité de Corse et la région d'Ile-de-France perçoivent une taxe d'aménagement.*

L'article L331-2 du code de l'urbanisme précise que tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI.

La Communauté de l'Auxerrois a la compétence exclusive pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activité et à ce titre, elle s'est engagée dans une politique de développement de son offre foncière économique au travers de l'aménagement de parc d'activités.

Ces opérations d'aménagement nécessitent des investissements lourds de la part la collectivité.

Ainsi, le parc d'activités AuxRparc situé à Appoigny s'achève. Le coût de réalisation de l'opération s'élève à 20 millions d'euros. Le projet de territoire prévoit également l'aménagement du parc d'activité H2 des mignottes à Auxerre et la création d'un Eco-pôle à Venoy. Cette offre foncière permettra l'accueil de nouvelles entreprises et dynamisera ainsi l'activité économique.

Si la Loi a confié la compétence exclusive des zones à la l'intercommunalité et donc les charges qui en découlent, pour autant l'affectation du produit de fiscalité collecté sur celles-ci n'a pas été modifiée. La taxe d'aménagement est perçue par la commune d'implantation de l'entreprise.

Dans un souci d'équité financière, il est proposé de mettre en place un mécanisme de reversement de la taxe d'aménagement par les communes concernées sur les 3 nouvelles zones créées vers la Communauté de l'Auxerrois, comme le permet la Loi. Cela permettra un retour de la fiscalité sur les ZAE sur lesquelles la Communauté de l'auxerrois a investi et contribué financièrement.

Ainsi, il est proposé à la commune d'Appoigny de reverser 100% de la taxe d'aménagement qui sera collectée à compter du 01/01/2022 sur le périmètre du parc d'activité AUXRPARC à la Communauté de l'Auxerrois puisque c'est la Communauté qui a procédé à l'aménagement dudit parc.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter la convention de reversement de taxe d'aménagement avec la commune d'Appoigny,

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



communauté
de l'auxerrois

Convention financière relative au reversement de la taxe d'aménagement

Entre

la commune d'Appoigny, représentée par son Maire, Monsieur Magloire Siopathis autorisé par délibération en date du xxxxxxxxxx

et la Communauté de l'Auxerrois, représentée par son Président, Monsieur Crescent Marault autorisé par délibération xxx en date du xxx

Vu les articles L331-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L5216-5 du Code Générale des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois,

Préambule :

La taxe d'aménagement a été instaurée par l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 en vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme.

Elle est instaurée de plein droit pour les communes dotées d'un PLU ou d'un POS et s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Par application, la commune d'Appoigny perçoit le produit de la part communale de cette taxe sur son territoire, y compris sur les zones d'activités.

L'article L5216-5 du CGCT dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* »

La Communauté de l'Auxerrois a créé le parc d'activités AuxRparc sur la commune d'Appoigny, parc d'activités d'une surface de 35 hectares et qui a nécessité un investissement de 1,5 million d'euros. L'aménagement de cette zone relève de la compétence exclusive de la commune d'Appoigny.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 089-200067114-20211216-2021_205-DE

Par conséquent, afin de permettre à l'intercommunalité de poursuivre son action en matière de développement économique notamment par l'aménagement de zones ; il convient qu'elle bénéficie de la totalité du produit de la taxe d'aménagement sur le périmètre du parc d'activités AuxRparc tel que le permet l'article L331-2 du code de l'urbanisme. Ce dernier précise que tout ou partie de la taxe perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI.

C'est pourquoi il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet

La présente convention porte sur le reversement du produit de la taxe d'aménagement perçue par la commune d'Appoigny sur le périmètre défini à l'article 2 de la présente convention au profit de la Communauté de l'Auxerrois,

Article 2 – Champs d'application

Le champ d'application de la présente convention porte sur les parcelles et portions de parcelles situées dans le périmètre de la ZAC du parc d'activités AuxRparc dont le détail figure en annexe 1 de la présente convention. L'ensemble des autorisations d'urbanisme délivrées à l'intérieur de cette zone est concerné

Article 3 – Modalités de répartition

3.1. Annualité et recensement

Chaque année, le reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois sera établi sur la base des autorisations d'urbanisme accordées sur le périmètre concerné par le champ d'application et du produit encaissé par la commune au cours de l'exercice concerné.

Ainsi, le reversement sera effectué sur les montants de taxe d'aménagement perçus par la commune à partir du 1^{er} janvier 2022.

3.2. Modalités de calcul

Le montant du reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois au titre de l'année en cause s'effectue à hauteur de 100% des sommes perçues par la Commune par application du taux de la taxe d'aménagement voté par la commune et applicable à la base concernée. Il est précisé que ce taux est actuellement fixé à 3.5 % sans exonération. La commune s'engage à maintenir ces conditions de taux et d'exonération pendant la durée de la présente convention.

3.3. Paiement

Les versements seront établis sur une base annuelle, avec un paiement avant le 31 janvier de l'année suivant l'exercice concerné.

Dans les cas où un aménagement, ayant fait l'objet d'un reversement de taxe d'aménagement par la commune à la Communauté de l'auxerrois, ne se réalisait pas, entraînant ainsi un remboursement de taxe d'aménagement par la commune à l'aménageur, la Communauté d'agglomération reversera le montant correspondant à la commune.

Un tableau de suivi sera établi par les services urbanisme et développement économique de la CAA.

3.4. Inscriptions budgétaires

Les reversements de taxe d'aménagement seront imputés en section d'investissement, à l'article 10226 en dépenses pour la commune et à l'article 10226 en recettes pour la Communauté d'agglomération. L'imputation suivra les modifications éventuelles de la nomenclature comptable M14 puis M57.

Article 4 – Modalités d'utilisation du produit de la taxe d'aménagement

La Communauté de l'auxerrois s'engage à affecter le produit de la taxe d'aménagement perçu au titre de la présente convention, aux financements des projets de développement économique :

- Entretien des zones existantes,
- Mission d'accueil, de conseils et d'animation auprès des entreprises,
- Acquisitions de terrains en vue de la constitution de réserves foncières pour le développement de nouvelles zones,
- Travaux d'aménagement et de viabilisation des zones actuelles non aménagées ou de celles à venir

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention s'applique jusqu'au 31/12/2026 puis sera renouvelée par tacite reconduction par période de 6 ans.

Article 6- litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention avant de saisir le tribunal administratif de Dijon.

Article 7 – Annexes

- Annexe 1 : Plan du périmètre du projet de parc d'activité AuxRparc

Fait à _____, le _____
Pour la commune d'Appoigny,
Le Maire,
Monsieur Magloire Siopathis

Pour la Communauté de l'Auxerrois
Le Président
Monsieur Crescent Marault

Annexe 1 à la convention financière relative au reversement de la

PARC D'ACTIVITES AuxRparc - Appoigny

Liste des parcelles de la ZAC – suivant le périmètre défini s

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-200067114-20211216-2021_205-DE

Nom de la commune	Référence cadastrale		Contenance en m ²
Appoigny	BC	642	1690
Appoigny	BC	640	126
Appoigny	BC	641	13
Appoigny	BC	643	141
Appoigny	BD	816	3731
Appoigny	BD	844	17866
Appoigny	BD	848	17705
Appoigny	BD	814	2002
Appoigny	BD	819	674
Appoigny	BD	845	3371
Appoigny	BD	847	160
Appoigny	BD	846	1565
Appoigny	BE	612	685
Appoigny	BE	605	810
Appoigny	BE	642	10632
Appoigny	BE	638	22770
Appoigny	BE	619	13217
Appoigny	BE	621	8646
Appoigny	BE	634	13288
Appoigny	BE	641	226
Appoigny	BE	639	17499
Appoigny	BE	631	9638
Appoigny	BE	637	6730
Appoigny	BE	636	5919
Appoigny	BE	624	358
Appoigny	BE	623	2911
Appoigny	BE	622	5593
Appoigny	BE	608	15
Appoigny	BE	606	342
Appoigny	BE	603	363
Appoigny	BE	625	12767
Appoigny	BE	626	8343
Appoigny	BE	630	108
Appoigny	BE	620	6713
Appoigny	BE	635	2127
Appoigny	BE	633	10286
Appoigny	BE	613	169
Appoigny	BE	614	287
Appoigny	BE	632	3136
Appoigny	BE	640	1639
Appoigny	BE	646	3607
Appoigny	BE	615	194
Appoigny	BE	604	30
Appoigny	BE	609	117
Appoigny	BE	629	62

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_205-DE

Appoigny	BE	647	3393
Appoigny	BE	644	13
Appoigny	BE	643	28
Appoigny	BE	627	2063
Appoigny	BE	628	1351
Appoigny	BE	607	213
Appoigny	BE	611	128
Appoigny	BE	32	425
Appoigny	BE	610	22
Appoigny	BE	616	46
Appoigny	BE	617	136
Appoigny	BE	618	11
Appoigny	BE	645	1
Appoigny	BH	333	54414
Appoigny	BH	330	16479
Appoigny	BH	327	29567
Appoigny	BH	328	23071
Appoigny	BH	331	16368
Appoigny	BH	332	12324
Appoigny	BH	7	3430
Appoigny	BH	8	654
Appoigny	BH	334	1007
Appoigny	BH	85	605
Appoigny	BH	329	16393
Appoigny	BH	297	10403
Appoigny	BH	326	10695
Appoigny	BH	325	5147
Appoigny	BH	335	308
Appoigny	BH	316	6188
Appoigny	BH	336	249
Appoigny	BL	149	30988
Appoigny	BL	22	6194
Appoigny	BL	21	2568
Appoigny	BL	20	6462
Appoigny	BL	148	38365
Appoigny	BL	147	29278
Appoigny	BL	146	753
Appoigny	BL	140	331
Appoigny	BM	85	14913
Appoigny	BT	581	2255
Appoigny	BT	592	164
Appoigny	BT	588	132
Appoigny	BT	579	2080
Appoigny	BT	580	683
Appoigny	BT	367	1126
Appoigny	BT	376	955
Appoigny	BT	586	116
total			570766

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

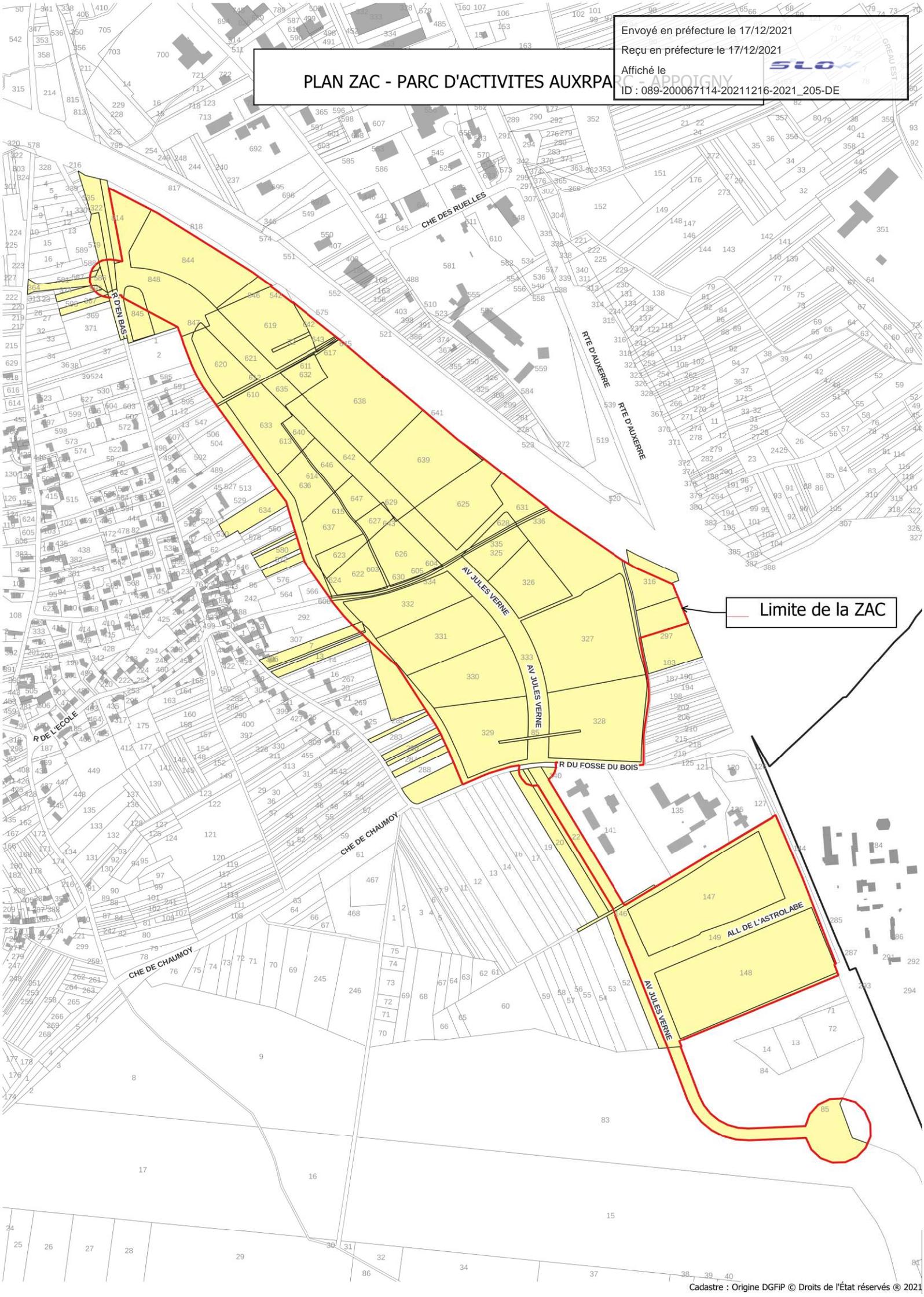
Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_205-DE

PLAN ZAC - PARC D'ACTIVITES AUXRPA



Limite de la ZAC

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-206

Objet : Eco-pôle Venoy – Transfert du produit de la Taxe d'aménagement

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_206-DE

Rapporteur : Pascal HENRIAT

L'article L5216-5 du Code Générale des Collectivités territoriales dispose que : « La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ... »

L'article L331-1 du code de l'urbanisme prévoit qu' « En vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale, la métropole de Lyon, les départements, la collectivité de Corse et la région d'Ile-de-France perçoivent une taxe d'aménagement.

L'article L331-2 du code de l'urbanisme précise que tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI.

La Communauté de l'Auxerrois a la compétence exclusive pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activité et à ce titre, elle s'est engagée dans une politique de développement de son offre foncière économique au travers de l'aménagement de parc d'activités.

Ces opérations d'aménagement nécessitent des investissements lourds de la part la collectivité.

Ainsi, le parc d'activités AuxRparc situé à Appoigny s'achève. Le coût de réalisation de l'opération s'élève à 20 millions d'euros. Le projet de territoire prévoit également l'aménagement du parc d'activité H2 des mignottes à Auxerre et la création d'un Eco-pôle à Venoy. Cette offre foncière permettra l'accueil de nouvelles entreprises et dynamisera ainsi l'activité économique.

Si la Loi a confié la compétence exclusive des zones à la l'intercommunalité et donc les charges qui en découlent, pour autant l'affectation du produit de fiscalité collecté sur celles-ci n'a pas été modifiée. La taxe d'aménagement est perçue par la commune d'implantation de l'entreprise.

Dans un souci d'équité financière, il est proposé de mettre en place un mécanisme de reversement de la taxe d'aménagement par les communes concernées sur les 3 nouvelles zones créées vers la Communauté de l'Auxerrois, comme le permet la Loi. Cela permettra un retour de la fiscalité sur les ZAE sur lesquelles la Communauté de l'auxerrois a investi et contribué financièrement.

Ainsi, il est proposé à la commune de Venoy de reverser 100% de la taxe d'aménagement qui sera collectée à compter du 01/01/2022 sur le périmètre du futur parc d'activité Eco-pôle à la Communauté de l'Auxerrois puisque c'est la Communauté qui procédera à l'aménagement dudit parc.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter la convention de reversement de taxe d'aménagement avec la commune de Venoy,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



communauté
de l'auxerrois

Convention financière relative au reversement de la taxe d'aménagement

Entre

la commune de Venoy, représentée par son Maire, Monsieur Christophe Bonnefond autorisé par délibération en date du xxxxxxxxxx

et la Communauté de l'Auxerrois, représentée par son Président, Monsieur Crescent Marault autorisé par délibération xxx en date du xxx

Vu les articles L331-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L5216-5 du Code Générale des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois,

Préambule :

La taxe d'aménagement a été instaurée par l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 en vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme.

Elle est instaurée de plein droit pour les communes dotées d'un PLU ou d'un POS et s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Par application, la commune de Venoy perçoit le produit de la part communale de cette taxe sur son territoire, y compris sur les zones d'activités.

L'article L5216-5 du CGCT dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* »

La Communauté de l'Auxerrois s'engage dans la création d'un Eco-pôle sur la commune de Venoy, parc d'activités inscrit dans le projet de territoire 2021-2031 et qui nécessitera un investissement financier

important. L'aménagement de cette zone relève de la compétence exc
l'Auxerrois.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_206-DE

Par conséquent, afin de permettre à l'intercommunalité de poursuivre son action en matière de développement économique notamment par l'aménagement de zones ; il convient qu'elle bénéficie de la totalité du produit de la taxe d'aménagement sur le périmètre du futur Eco-pôle tel que le permet l'article L331-2 du code de l'urbanisme. Ce dernier précise que tout ou partie de la taxe perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI.

C'est pourquoi il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet

La présente convention porte sur le reversement du produit de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Venoy sur le périmètre défini à l'article 2 de la présente convention au profit de la Communauté de l'Auxerrois,

Article 2 – Champs d'application

Le champ d'application de la présente convention porte sur les parcelles situées sur le périmètre du futur parc d'activités Eco-pôle – figurant en annexe 1. L'ensemble des autorisations d'urbanisme délivrées à l'intérieur de cette zone est concerné

Article 3 – Modalités de répartition

3.1. Annualité et recensement

Chaque année, le reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois sera établi sur la base des autorisations d'urbanisme accordées sur le périmètre concerné par le champ d'application et du produit encaissé par la commune au cours de l'exercice concerné.

Ainsi, le reversement sera effectué sur les montants de taxe d'aménagement perçus par la commune à partir du 1^{er} janvier 2022.

3.2. Modalités de calcul

Le montant du reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois au titre de l'année en cause s'effectue à hauteur de 100% des sommes perçues par la Commune par application du taux de la taxe d'aménagement voté par la commune et applicable à la base concernée. Il est précisé que ce taux est actuellement fixé à 3.5% sans exonération. La commune s'engage à maintenir ces conditions de taux et d'exonération pendant la durée de la présente convention.

3.3. Paiement

Les versements seront établis sur une base annuelle, avec un paiement avant le 31 janvier de l'année suivant l'exercice concerné.

Dans les cas où un aménagement, ayant fait l'objet d'un reversement de taxe d'aménagement par la commune à la Communauté de l'auxerrois, ne se réalisait pas, entraînant la taxe d'aménagement par la commune à l'aménageur, la Communauté de l'auxerrois rembourse le montant correspondant à la commune.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 089-200067114-20211216-2021_206-DE

Un tableau de suivi sera établi par les services urbanisme et développement économique de la CAA.

3.4. Inscriptions budgétaires

Les reversements de taxe d'aménagement seront imputés en section d'investissement, à l'article 10226 en dépenses pour la commune et à l'article 10226 en recettes pour la Communauté d'agglomération. L'imputation suivra les modifications éventuelles de la nomenclature comptable M14 puis M57.

Article 4 – Modalités d'utilisation du produit de la taxe d'aménagement

La Communauté de l'auxerrois s'engage à affecter le produit de la taxe d'aménagement perçu au titre de la présente convention, aux financements des projets de développement économique :

- Entretien des zones existantes,
- Mission d'accueil, de conseils et d'animation auprès des entreprises,
- Acquisitions de terrains en vue de la constitution de réserves foncières pour le développement de nouvelles zones,
- Travaux d'aménagement et de viabilisation des zones actuelles non aménagées ou de celles à venir

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention s'applique jusqu'au 31/12/2026 puis sera renouvelée par tacite reconduction par période de 6 ans.

Article 6- litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention avant de saisir le tribunal administratif de Dijon.

Article 7 – Annexes

- Annexe 1 : Plan du périmètre du projet de parc d'activité ECO POLE

Fait à XXXXXXXX, le XXXXXXXXXX
Pour la commune de Venoy,
Le Maire,
Monsieur Christophe Bonnefond

Pour la Communauté de l'Auxerrois
Le Président
Monsieur Crescent Marault

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-207

Objet : Parc d'activité H2 Mignottes – Transfert du produit de la Taxe d'aménagement

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal HENRIAT

L'article L5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* »

L'article L331-1 du code de l'urbanisme prévoit qu' « *En vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale, la métropole de Lyon, les départements, la collectivité de Corse et la région d'Ile-de-France perçoivent une taxe d'aménagement.*

L'article L331-2 du code de l'urbanisme précise que tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI.

La Communauté de l'Auxerrois a la compétence exclusive pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activité et à ce titre, elle s'est engagée dans une politique de développement de son offre foncière économique au travers de l'aménagement de parc d'activités. Ces opérations d'aménagement nécessitent des investissements lourds de la part la collectivité.

Ainsi, le parc d'activités AuxRparc situé à Appoigny s'achève. Le coût de réalisation de l'opération s'élève à 20 millions d'euros. Le projet de territoire prévoit également l'aménagement du parc d'activité H2 des Mignottes à Auxerre et la création d'un Eco-pôle à Venoy. Cette offre foncière permettra l'accueil de nouvelles entreprises et dynamisera ainsi l'activité économique.

Si la Loi a confié la compétence exclusive des zones à la l'intercommunalité et donc les charges qui en découlent, pour autant l'affectation du produit de fiscalité collecté sur celles-ci n'a pas été modifiée. La taxe d'aménagement est perçue par la commune d'implantation de l'entreprise.

Dans un souci d'équité financière, il est proposé de mettre en place un mécanisme de reversement de la taxe d'aménagement par les communes concernées sur les 3 nouvelles zones créées vers la Communauté de l'Auxerrois, comme le permet la Loi. Cela permettra un retour de la fiscalité sur les ZAE sur lesquelles la Communauté de l'auxerrois a investi et contribué financièrement.

Ainsi, il est proposé à la commune d'Auxerre de reverser 100% de la taxe d'aménagement qui sera collectée à compter du 01/01/2022 sur le périmètre du futur parc d'activité H2 des Mignottes à la Communauté de l'Auxerrois puisque c'est la Communauté qui procédera à l'aménagement dudit parc.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter la convention de reversement de taxe d'aménagement avec la commune d'Auxerre,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



communauté
de l'auxerrois

Convention financière relative au reversement de la taxe d'aménagement

Entre

la commune d'Auxerre, représentée par son Adjoint au Maire, Monsieur Pascal Henriat autorisé par délibération en date du xxxxxxxxxxxx

et la Communauté de l'Auxerrois, représentée par son Président, Monsieur Crescent Marault autorisé par délibération xxx en date du xxx

Vu les articles L331-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L5216-5 du Code Générale des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois,

Préambule :

La taxe d'aménagement a été instaurée par l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 en vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme.

Elle est instaurée de plein droit pour les communes dotées d'un PLU ou d'un POS et s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Par application, la commune d'Auxerre perçoit le produit de la part communale de cette taxe sur son territoire, y compris sur les zones d'activités.

L'article L5216-5 du CGCT dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* »

La Communauté de l'Auxerrois s'engage dans la création d'une zone d'activités économique H2 des mignottes

sur la commune d'Auxerre, parc d'activités inscrit dans le projet de nécessitera un investissement financier important. L'aménagement compétence exclusive de la communauté de l'Auxerrois.



Par conséquent, afin de permettre à l'intercommunalité de poursuivre son action en matière de développement économique notamment par l'aménagement de zones ; il convient qu'elle bénéficie de la totalité du produit de la taxe d'aménagement sur le périmètre du futur parc d'activités H2 des mignottes tel que le permet l'article L331-2 du code de l'urbanisme. Ce dernier précise que tout ou partie de la taxe perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI.

C'est pourquoi il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet

La présente convention porte sur le reversement du produit de la taxe d'aménagement perçue par la commune d'Auxerre sur le périmètre défini à l'article 2 de la présente convention au profit de la Communauté de l'Auxerrois,

Article 2 – Champs d'application

Le champ d'application de la présente convention porte sur les parcelles situées sur le périmètre du futur parc d'activités H2 des mignottes – figurant en annexe 1. L'ensemble des autorisations d'urbanisme délivrées à l'intérieur de cette zone est concerné

Article 3 – Modalités de répartition

3.1. Annualité et recensement

Chaque année, le reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois sera établi sur la base des autorisations d'urbanisme accordées sur le périmètre concerné par le champ d'application et du produit encaissé par la commune au cours de l'exercice concerné.

Ainsi, le reversement sera effectué sur les montants de taxe d'aménagement perçus par la commune à partir du 1^{er} janvier 2022.

3.2. Modalités de calcul

Le montant du reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois au titre de l'année en cause s'effectue à hauteur de 100% des sommes perçues par la Commune par application du taux de la taxe d'aménagement voté par la commune et applicable à la base concernée. Il est précisé que ce taux est actuellement fixé à 5% sans exonération. La commune s'engage à maintenir ces conditions de taux et d'exonération pendant la durée de la présente convention.

3.3. Paiement

Les versements seront établis sur une base annuelle, avec un paiement avant le 31 janvier de l'année suivant l'exercice concerné.

Dans les cas où un aménagement, ayant fait l'objet d'un reversement de taxe d'aménagement par la commune à la Communauté de l'auxerrois, ne se réalisait pas, entraînant ainsi un remboursement de taxe d'aménagement par la commune à l'aménageur, la Communauté d'agglomération reversera le montant correspondant à la commune.

Un tableau de suivi sera établi par les services urbanisme et développement économique de la CAA.

3.4. Inscriptions budgétaires

Les reversements de taxe d'aménagement seront imputés en section d'investissement, à l'article 10226 en dépenses pour la commune et à l'article 10226 en recettes pour la Communauté d'agglomération. L'imputation suivra les modifications éventuelles de la nomenclature comptable M14 puis M57.

Article 4 – Modalités d'utilisation du produit de la taxe d'aménagement

La Communauté de l'auxerrois s'engage à affecter le produit de la taxe d'aménagement perçu au titre de la présente convention, aux financements des projets de développement économique :

- Entretien des zones existantes,
- Mission d'accueil, de conseils et d'animation auprès des entreprises,
- Acquisitions de terrains en vue de la constitution de réserves foncières pour le développement de nouvelles zones,
- Travaux d'aménagement et de viabilisation des zones actuelles non aménagées ou de celles à venir

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention s'applique jusqu'au 31/12/2026 puis sera renouvelée par tacite reconduction par période de 6 ans.

Article 6- litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention avant de saisir le tribunal administratif de Dijon.

Article 7 – Annexes

- Annexe 1 : Plan du périmètre du projet de parc d'activité H2 des mignottes.

Fait à XXXXXXXX, le XXXXXXXXXX

Pour la commune d'Auxerre,
L'Adjoint au Maire,
Monsieur Pascal Henriat

Pour la Communauté de l'Auxerrois
Le Président
Monsieur Crescent Marault

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-208

Objet : AuxR_Parc Appoigny - Transfert du produit de la Taxe foncière

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal HENRIAT

L'article L5216-5 du Code Générale des Collectivités territoriales dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* ».

L'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale modifié par la LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 précise que : « *Lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activités peut être affecté au groupement ou au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques.* ».

La Communauté de l'Auxerrois a la compétence exclusive pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activité et à ce titre, elle s'est engagée dans une politique de développement de son offre foncière économique au travers de l'aménagement de parc d'activités. Ces opérations d'aménagement nécessitent des investissements lourds de la part la collectivité.

Ainsi, le parc d'activités AuxRparc situé à Appoigny s'achève. Le coût de réalisation de l'opération s'élève à 20 millions d'euros. Le projet de territoire prévoit également l'aménagement du parc d'activité H2 à Auxerre d'une surface de 15 hectares et la création d'un Eco-pôle à Venoy sur 40 hectares (montants à préciser). Cette offre foncière permettra l'accueil de nouvelles entreprises et dynamisera ainsi l'activité économique.

Si la Loi a confié la compétence exclusive des zones à la l'intercommunalité et donc les charges qui en découlent, pour autant l'affectation du produit de fiscalité collecté sur celles-ci n'a pas été modifié. La taxe foncière sur les propriétés bâties est perçue par la commune d'implantation de l'entreprise.

Dans un souci d'équité financière, il est proposé de mettre en place un mécanisme de reversement partiel de la taxe foncière sur les propriétés bâties par les communes concernées sur les 3 nouvelles zones créées vers la Communauté de l'Auxerrois, comme le permet la Loi. Cela permettra un retour de la fiscalité sur les ZAE sur lesquelles la Communauté de l'auxerrois a investi et contribué financièrement.

Ainsi, il est proposé à la commune d'Appoigny de reverser 70 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera collectée à compter du 01/01/2022 sur le périmètre du parc d'activités AuxRparc à la Communauté de l'Auxerrois puisque c'est la Communauté qui a procédé à l'aménagement de ladite zone.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec la commune d'Appoigny.
- d'autoriser le Président à signer la convention et toute pièce s'y rapportant.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



communauté
de l'auxerrois

Convention financière relative au reversement partiel de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques par les communes

Entre

la commune d'Appoigny, représentée par son Maire, Monsieur Magloire Siopathis autorisé par délibération en date du xxxxxxxxxx

et la Communauté de l'Auxerrois, représentée par son Président, Monsieur Crescent Marault autorisé par délibération xxx en date du xxx

Vu l'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale modifié par la LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021

Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois,

Préambule :

Les communes membres de la Communauté de l'Auxerrois perçoivent la taxe foncière sur les propriétés bâties y compris sur les constructions des entreprises implantées dans une zone d'activités économique.

L'article L5216-5 du CGCT dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* »

La Communauté de l'Auxerrois a créé un parc d'activité AuxRparc sur la commune d'Appoigny, parc d'activités d'une surface de 35 hectares et qui a nécessité un investissement financier important. L'aménagement de cette zone relève de la compétence exclusive de la communauté de l'Auxerrois.

Par conséquent, afin de permettre à l'intercommunalité de poursuivre son action en matière de développement économique notamment par l'aménagement et l'entretien des zones ; il convient

qu'elle bénéficie d'une partie du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur le périmètre de la zone d'activités AuxRparc tel que le permet l'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifié portant aménagement de la fiscalité directe locale. Ce dernier précise que : « *Lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activités peut être affecté au groupement ou au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques.* »

C'est pourquoi il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet

La présente convention porte sur le reversement partiel du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par la commune d'Appoigny sur le périmètre défini à l'article 2 de la présente convention au profit de la Communauté de l'Auxerrois,

Article 2 – Champs d'application

Le champ d'application de la présente convention porte sur les parcelles et portions de parcelles situées dans le périmètre de la ZAC du parc d'activités AuxRParc dont le détail figure en annexe 1 de la présente convention, pour toute nouvelle construction ou extension d'établissement ayant une existence fiscale à compter ou postérieure au 1^{er} janvier 2022.

Article 3 – Modalités de répartition

3.1. Annualité et recensement

Chaque année, le reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois sera établi sur la base du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties encaissé par la commune sur le périmètre défini à l'article 2 au cours de l'exercice concerné.

Ainsi, le reversement sera effectué sur les montants de taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par la commune à partir du 1^{er} janvier 2022.

3.2. Modalités de calcul

Le montant du reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois au titre de l'année en cause s'effectue à hauteur de 70% des sommes perçues par la commune comme suit :

(Bases taxables de l'année N assujetties à la TFPB communale et objet de la convention de reversement) x (Taux communal de TFPB applicable sur la ZAE de la commune d'assiette) x 70%.

Il est précisé que le taux de TFPB est actuellement fixé à 38.63 % sans exonération. La commune s'engage à maintenir ces conditions d'exonération pendant la durée de la présente convention.

3.3. Paiement

Les versements seront établis sur une base annuelle et feront l'objet de la Communauté de l'Auxerrois comme suit :

- un premier titre de recettes sera établi au 4^{ème} trimestre de l'année N sur la base de données fiscales provisoires
- Un second titre de recettes sera établi au 1^{er} trimestre de l'année N+1 pour le solde (titre de régularisation) sur la base des données fiscales définitives de l'année N.

3.4. Inscriptions budgétaires

Les reversements de taxe foncière sur les propriétés bâties seront imputés en section de fonctionnement, à l'article 739113 chapitre 014 en dépenses pour la commune, et à l'article 7328 chapitre 73 en recettes pour la Communauté d'agglomération. L'imputation suivra les modifications éventuelles de la nomenclature comptable M14 puis M57.

Article 4 – Modalités d'utilisation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties

La Communauté de l'auxerrois s'engage à affecter le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu au titre de la présente convention, aux financements des projets de développement économique :

- Entretien des zones existantes,
- Mission d'accueil, de conseils et d'animation auprès des entreprises,
- Acquisitions de terrains en vue de la constitution de réserves foncières pour le développement de nouvelles zones,
- Travaux d'aménagement et de viabilisation des zones actuelles non aménagées ou de celles à venir

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention s'applique jusqu'au 31/12/2026 puis sera renouvelée par tacite reconduction par période de 6 ans.

Article 6- litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention avant de saisir le tribunal administratif de Dijon.

Article 7 – Annexes

- Annexe 1 : Plan du périmètre du projet de parc d'activité AuxRparc

Fait à _____, le _____
Pour la commune d'Appoigny,
Le Maire,
Monsieur Magloire Siopathis

Pour la Communauté de l'Auxerrois
Le Président
Monsieur Crescent Marault

Annexe 1 à la convention financière relative au reversement de la taxe foncière

PARC D'ACTIVITES AuxRparc - Appoigny

Liste des parcelles de la ZAC – suivant le périmètre défini s

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_208-DE

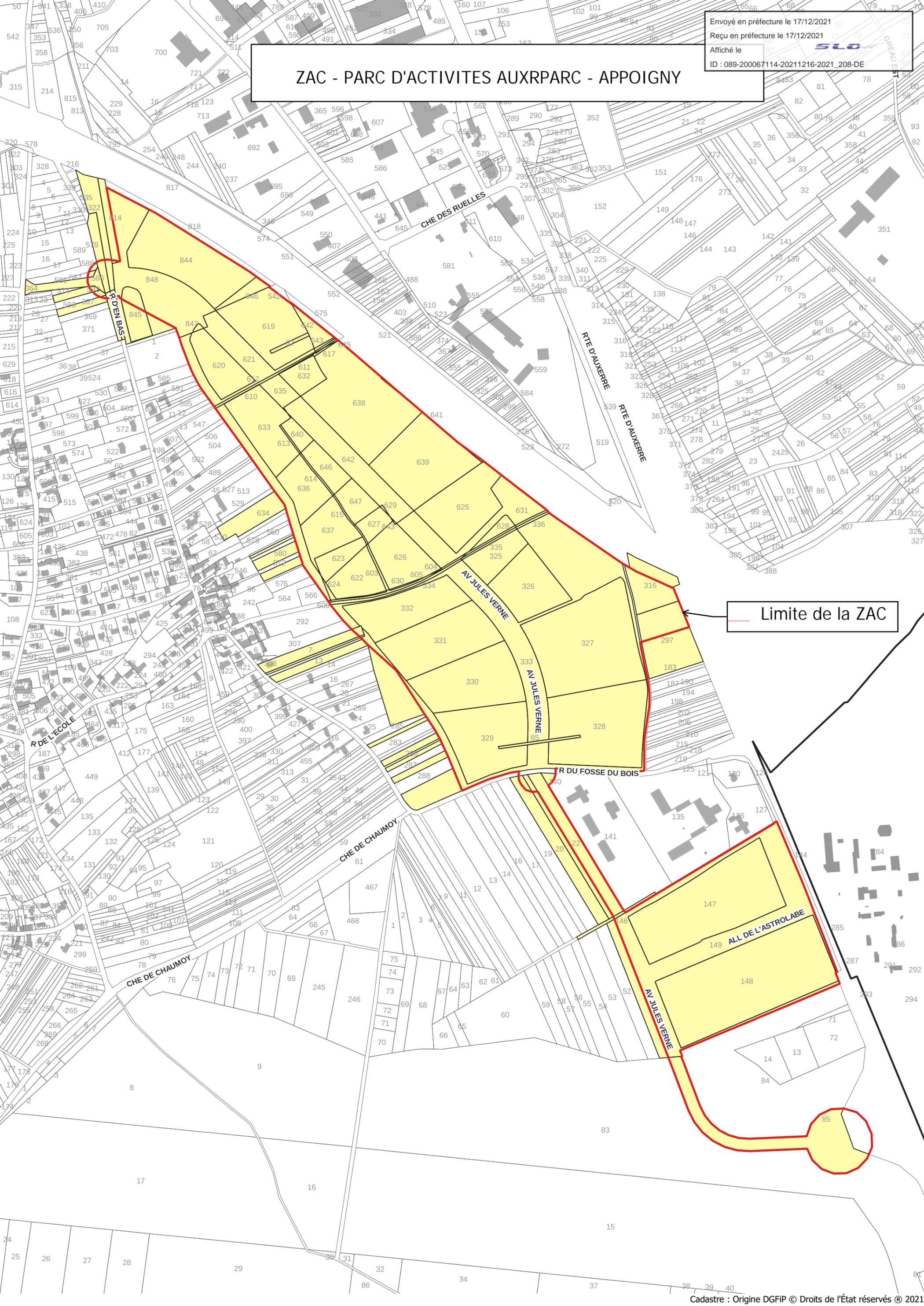
Nom de la commune	Référence cadastrale		Contenance en m ²
Appoigny	BC	642	1690
Appoigny	BC	640	126
Appoigny	BC	641	13
Appoigny	BC	643	141
Appoigny	BD	816	3731
Appoigny	BD	844	17866
Appoigny	BD	848	17705
Appoigny	BD	814	2002
Appoigny	BD	819	674
Appoigny	BD	845	3371
Appoigny	BD	847	160
Appoigny	BD	846	1565
Appoigny	BE	612	685
Appoigny	BE	605	810
Appoigny	BE	642	10632
Appoigny	BE	638	22770
Appoigny	BE	619	13217
Appoigny	BE	621	8646
Appoigny	BE	634	13288
Appoigny	BE	641	226
Appoigny	BE	639	17499
Appoigny	BE	631	9638
Appoigny	BE	637	6730
Appoigny	BE	636	5919
Appoigny	BE	624	358
Appoigny	BE	623	2911
Appoigny	BE	622	5593
Appoigny	BE	608	15
Appoigny	BE	606	342
Appoigny	BE	603	363
Appoigny	BE	625	12767
Appoigny	BE	626	8343
Appoigny	BE	630	108
Appoigny	BE	620	6713
Appoigny	BE	635	2127
Appoigny	BE	633	10286
Appoigny	BE	613	169
Appoigny	BE	614	287
Appoigny	BE	632	3136
Appoigny	BE	640	1639
Appoigny	BE	646	3607
Appoigny	BE	615	194
Appoigny	BE	604	30
Appoigny	BE	609	117
Appoigny	BE	629	62

Appoigny	BE	647	3393
Appoigny	BE	644	13
Appoigny	BE	643	28
Appoigny	BE	627	2063
Appoigny	BE	628	1351
Appoigny	BE	607	213
Appoigny	BE	611	128
Appoigny	BE	32	425
Appoigny	BE	610	22
Appoigny	BE	616	46
Appoigny	BE	617	136
Appoigny	BE	618	11
Appoigny	BE	645	1
Appoigny	BH	333	54414
Appoigny	BH	330	16479
Appoigny	BH	327	29567
Appoigny	BH	328	23071
Appoigny	BH	331	16368
Appoigny	BH	332	12324
Appoigny	BH	7	3430
Appoigny	BH	8	654
Appoigny	BH	334	1007
Appoigny	BH	85	605
Appoigny	BH	329	16393
Appoigny	BH	297	10403
Appoigny	BH	326	10695
Appoigny	BH	325	5147
Appoigny	BH	335	308
Appoigny	BH	316	6188
Appoigny	BH	336	249
Appoigny	BL	149	30988
Appoigny	BL	22	6194
Appoigny	BL	21	2568
Appoigny	BL	20	6462
Appoigny	BL	148	38365
Appoigny	BL	147	29278
Appoigny	BL	146	753
Appoigny	BL	140	331
Appoigny	BM	85	14913
Appoigny	BT	581	2255
Appoigny	BT	592	164
Appoigny	BT	588	132
Appoigny	BT	579	2080
Appoigny	BT	580	683
Appoigny	BT	367	1126
Appoigny	BT	376	955
Appoigny	BT	586	116
total			570766

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_208-DE

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 089-200067114-20211216-2021_208-DE

ZAC - PARC D'ACTIVITES AUXRPARC - APOIGNY



— Limite de la ZAC

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-209

Objet : Eco-pôle Venoy - Transfert du produit de la Taxe foncière

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_209-DE

Rapporteur : Pascal HENRIAT

L'article L5216-5 du Code Générale des Collectivités territoriales dispose que : « La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ... ».

L'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale modifié par la LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 précise que : « Lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activités peut être affecté au groupement ou au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques. ».

La Communauté de l'Auxerrois a la compétence exclusive pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activité et à ce titre, elle s'est engagée dans une politique de développement de son offre foncière économique au travers de l'aménagement de parc d'activités. Ces opérations d'aménagement nécessitent des investissements lourds de la part la collectivité.

Ainsi, le parc d'activités AuxRparc situé à Appoigny s'achève. Le coût de réalisation de l'opération s'élève à 20 millions d'euros. Le projet de territoire prévoit également l'aménagement du parc d'activité H2 à Auxerre d'une surface de 15 hectares et la création d'un Eco-pôle à Venoy sur 40 hectares (montants à préciser). Cette offre foncière permettra l'accueil de nouvelles entreprises et dynamisera ainsi l'activité économique.

Si la Loi a confié la compétence exclusive des zones à la l'intercommunalité et donc les charges qui en découlent, pour autant l'affectation du produit de fiscalité collecté sur celles-ci n'a pas été modifié. La taxe foncière sur les propriétés bâties est perçue par la commune d'implantation de l'entreprise.

Dans un souci d'équité financière, il est proposé de mettre en place un mécanisme de reversement partiel de la taxe foncière sur les propriétés bâties par les communes concernées sur les 3 nouvelles zones créées vers la Communauté de l'Auxerrois, comme le permet la Loi. Cela permettra un retour de la fiscalité sur les ZAE sur lesquelles la Communauté de l'auxerrois a investi et contribué financièrement.

Ainsi, il est proposé à la commune de Venoy de reverser 70% de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera collectée à compter du 01/01/2022 sur le périmètre de l'Eco-pôle à la Communauté de l'Auxerrois puisque c'est la Communauté qui procédera à l'aménagement de ladite zone.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec la commune de Venoy.
- d'autoriser le Président à signer la convention et toute pièce s'y rapportant.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



communauté
de l'auxerrois

Convention financière relative au reversement partiel de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques par les communes

Entre

la commune de Venoy, représentée par son Maire, Monsieur Christophe Bonnefond autorisé par délibération en date du xxxxxxxxxx

et la Communauté de l'Auxerrois, représentée par son Président, Monsieur Crescent Marault autorisé par délibération xxx en date du xxx

Vu l'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale modifié par la LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021

Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois,

Préambule :

Les communes membres de la Communauté de l'Auxerrois perçoivent la taxe foncière sur les propriétés bâties y compris sur les constructions des entreprises implantées dans une zone d'activités économique.

L'article L5216-5 du CGCT dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* »

La Communauté de l'Auxerrois s'engage dans la création d'un Eco-pôle sur la commune de Venoy, parc d'activités inscrit dans le projet de territoire 2021-2031 et qui nécessitera un investissement financier important. L'aménagement de cette zone relève de la compétence exclusive de la communauté de l'Auxerrois.

Par conséquent, afin de permettre à l'intercommunalité de poursuivre son action en matière de développement économique notamment par l'aménagement et l'entretien des zones ; il convient qu'elle bénéficie d'une partie du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur le périmètre du futur Eco-pôle tel que le permet l'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifié portant aménagement de la fiscalité directe locale. Ce dernier précise que : « *Lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activités peut être affecté au groupement ou au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques.* »

C'est pourquoi il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet

La présente convention porte sur le reversement partiel du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par la commune de Venoy sur le périmètre défini à l'article 2 de la présente convention au profit de la Communauté de l'Auxerrois,

Article 2 – Champs d'application

Le champ d'application de la présente convention porte sur les parcelles situées sur le périmètre du futur parc d'activités Eco-pôle – figurant en annexe 1, pour toute nouvelle construction ou extension d'établissement ayant une existence fiscale à compter ou postérieure au 1^{er} janvier 2022.

Article 3 – Modalités de répartition

3.1. Annualité et recensement

Chaque année, le reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois sera établi sur la base du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties encaissé par la commune sur le périmètre défini à l'article 2 au cours de l'exercice concerné.

Ainsi, le reversement sera effectué sur les montants de taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par la commune à partir du 1^{er} janvier 2022.

3.2. Modalités de calcul

Le montant du reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois au titre de l'année en cause s'effectue à hauteur de 70% des sommes perçues par la commune comme suit :

(Bases taxables de l'année N assujetties à la TFPB communale et objet de la convention de reversement) x (Taux communal de TFPB applicable sur la ZAE de la commune d'assiette) x 70%.

Il est précisé que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est actuellement fixé à 38.09% sans exonération. La commune s'engage à maintenir ces conditions d'exonération pendant la durée de la présente convention.

3.3. Paiement

Les versements seront établis sur une base annuelle et feront l'objet de titres de recettes émis par la Communauté de l'Auxerrois comme suit :

- un premier titre de recettes sera établi au 4^{ème} trimestre de l'année N sur la base de données fiscales provisoires
- Un second titre de recettes sera établi au 1^{er} trimestre de l'année N+1 pour le solde (titre de régularisation) sur la base des données fiscales définitives de l'année N.

3.4. Inscriptions budgétaires

Les reversements de taxe foncière sur les propriétés bâties seront imputés en section de fonctionnement, à l'article 739113 chapitre 014 en dépenses pour la commune, et à l'article 7328 chapitre 73 en recettes pour la Communauté d'agglomération. L'imputation suivra les modifications éventuelles de la nomenclature comptable M14 puis M57.

Article 4 – Modalités d'utilisation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties

La Communauté de l'auxerrois s'engage à affecter le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu au titre de la présente convention, aux financements des projets de développement économique :

- Entretien des zones existantes,
- Mission d'accueil, de conseils et d'animation auprès des entreprises,
- Acquisitions de terrains en vue de la constitution de réserves foncières pour le développement de nouvelles zones,
- Travaux d'aménagement et de viabilisation des zones actuelles non aménagées ou de celles à venir

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention s'applique jusqu'au 31/12/2026 puis sera renouvelée par tacite reconduction par période de 6 ans.

Article 6- litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention avant de saisir le tribunal administratif de Dijon.

Article 7 – Annexes

- Annexe 1 : Plan du périmètre du projet de parc d'activité ECO POLE

Fait à XXXXXXXX, le XXXXXXXXXX
Pour la commune de Venoy,
Le Maire,
Monsieur Christophe Bonnefond

Pour la Communauté de l'Auxerrois
Le Président
Monsieur Crescent Marault

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-210

Objet : Parc d'activité H2 Mignottes – Transfert du produit de la Taxe foncière

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal HENRIAT

L'article L5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* ».

L'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale modifié par la LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 précise que : « *Lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activités peut être affecté au groupement ou au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques.* ».

La Communauté de l'Auxerrois a la compétence exclusive pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activité et à ce titre, elle s'est engagée dans une politique de développement de son offre foncière économique au travers de l'aménagement de parc d'activités. Ces opérations d'aménagement nécessitent des investissements lourds de la part la collectivité.

Ainsi, le parc d'activités AuxRparc situé à Appoigny s'achève. Le coût de réalisation de l'opération s'élève à 20 millions d'euros. Le projet de territoire prévoit également l'aménagement du parc d'activité H2 à Auxerre d'une surface de 15 hectares et la création d'un Eco-pôle à Venoy sur 40 hectares (montants à préciser). Cette offre foncière permettra l'accueil de nouvelles entreprises et dynamisera ainsi l'activité économique.

Si la Loi a confié la compétence exclusive des zones à la l'intercommunalité et donc les charges qui en découlent, pour autant l'affectation du produit de fiscalité collecté sur celles-ci n'a pas été modifié. La taxe foncière sur les propriétés bâties est perçue par la commune d'implantation de l'entreprise.

Dans un souci d'équité financière, il est proposé de mettre en place un mécanisme de reversement partiel de la taxe foncière sur les propriétés bâties par les communes concernées sur les 3 nouvelles zones créées vers la Communauté de l'Auxerrois, comme le permet la Loi. Cela permettra un retour de la fiscalité sur les ZAE sur lesquelles la Communauté de l'auxerrois a investi et contribué financièrement.

Ainsi, il est proposé à la commune d'Auxerre de reverser 70% de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera collectée à compter du 01/01/2022 sur le périmètre du parc d'activités H2 des mignottes à la Communauté de l'Auxerrois puisque c'est la Communauté qui procédera à l'aménagement de ladite zone.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec la commune d'Auxerre.
- d'autoriser le Président à signer la convention et toute pièce s'y rapportant.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



communauté
de l'auxerrois

Convention financière relative au reversement partiel de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques par les communes

Entre

la commune d'Auxerre, représentée par son Adjoint au Maire, Monsieur Pascal Henriat autorisé par délibération en date du xxxxxxxxxx

et la Communauté de l'Auxerrois, représentée par son Président, Monsieur Crescent Marault autorisé par délibération xxx en date du xxx

Vu l'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale modifié par la LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021

Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois,

Préambule :

Les communes membres de la Communauté de l'Auxerrois perçoivent la taxe foncière sur les propriétés bâties y compris sur les constructions des entreprises implantées dans une zone d'activités économique.

L'article L5216-5 du CGCT dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; ...* »

La Communauté de l'Auxerrois s'engage dans la création d'une zone d'activité économique H2 des mignottes sur la commune d'Auxerre, parc d'activités inscrit dans le projet de territoire 2021-2031 et qui nécessitera un investissement financier important. L'aménagement de cette zone relève de la compétence exclusive de la communauté de l'Auxerrois.

Par conséquent, afin de permettre à l'intercommunalité de poursuivre son action en matière de développement économique notamment par l'aménagement et l'entretien des zones ; il convient qu'elle bénéficie d'une partie du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur le périmètre du futur parc H2 des mignottes tel que le permet l'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifié portant aménagement de la fiscalité directe locale. Ce dernier précise que : « *Lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activités peut être affecté au groupement ou au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques.* »

C'est pourquoi il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet

La présente convention porte sur le reversement partiel du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par la commune d'Auxerre sur le périmètre défini à l'article 2 de la présente convention au profit de la Communauté de l'Auxerrois,

Article 2 – Champs d'application

Le champ d'application de la présente convention porte sur les parcelles situées sur le périmètre du futur parc d'activités H2 des mignottes – figurant en annexe 1, pour toute nouvelle construction ou extension d'établissement ayant une existence fiscale à compter ou postérieure au 1^{er} janvier 2022.

Article 3 – Modalités de répartition

3.1. Annualité et recensement

Chaque année, le reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois sera établi sur la base du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties encaissé par la commune sur le périmètre défini à l'article 2 au cours de l'exercice concerné.

Ainsi, le reversement sera effectué sur les montants de taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par la commune à partir du 1^{er} janvier 2022.

3.2. Modalités de calcul

Le montant du reversement au profit de la Communauté de l'Auxerrois au titre de l'année en cause s'effectue à hauteur de 70% des sommes perçues par la commune comme suit :

(Bases taxables de l'année N assujetties à la TFPB communale et objet de la convention de reversement) x (Taux communal de TFPB applicable sur la ZAE de la commune d'assiette) x 70%.

Il est précisé que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est actuellement fixé à 46.60% sans exonération. La commune s'engage à maintenir ces conditions d'exonération pendant la durée de la présente convention.

3.3. Paiement

Les versements seront établis sur une base annuelle et feront l'objet de titres de recettes émis par la Communauté de l'Auxerrois comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_210-DE

- un premier titre de recettes sera établi au 4^{ème} trimestre de l'année N sur la base de données fiscales provisoires

- Un second titre de recettes sera établi au 1^{er} trimestre de l'année N+1 pour le solde (titre de régularisation) sur la base des données fiscales définitives de l'année N.

3.4. Inscriptions budgétaires

Les reversements de taxe foncière sur les propriétés bâties seront imputés en section de fonctionnement, à l'article 739113 chapitre 014 en dépenses pour la commune, et à l'article 7328 chapitre 73 en recettes pour la Communauté d'agglomération. L'imputation suivra les modifications éventuelles de la nomenclature comptable M14 puis M57.

Article 4 – Modalités d'utilisation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties

La Communauté de l'auxerrois s'engage à affecter le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu au titre de la présente convention, aux financements des projets de développement économique :

- Entretien des zones existantes,
- Mission d'accueil, de conseils et d'animation auprès des entreprises,
- Acquisitions de terrains en vue de la constitution de réserves foncières pour le développement de nouvelles zones,
- Travaux d'aménagement et de viabilisation des zones actuelles non aménagées ou de celles à venir

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention s'applique jusqu'au 31/12/2026 puis sera renouvelée par tacite reconduction par période de 6 ans.

Article 6- litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention avant de saisir le tribunal administratif de Dijon.

Article 7 – Annexes

- Annexe 1 : Plan du périmètre du projet de parc d'activité H2 des mignottes.

Fait à XXXXXXXX, le XXXXXXXXXX

Pour la commune d'Auxerre,
L'adjoint au Maire,
Monsieur Pascal Henriat

Pour la Communauté de l'Auxerrois
Le Président
Monsieur Crescent Marault

Nouvelle zone d'activité - H2 à Auxerre



annexe 1 à la convention financière relative au reversement de la taxe foncière

PROJET PARC H2 - AUXERRE

Liste des parcelles intégrées au périmètre du projet de zone

Nom de la commune	Référence cadastrale	Adresse complète	Contenance en m ²
AUXERRE	89024 ZW 6	LA POINTE FERREE	29916
AUXERRE	89024 ZW 6	LA POINTE FERREE	29916
AUXERRE	89024 ZW 7	LA POINTE FERREE	108
AUXERRE	89024 ZW 8	LA POINTE FERREE	1462
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 9	LA POINTE FERREE	1196
AUXERRE	89024 ZW 10	LA POINTE FERREE	34877
AUXERRE	89024 ZW 10	LA POINTE FERREE	34877
AUXERRE	89024 ZW 11	LA POINTE FERREE	5693
AUXERRE	89024 ZW 12	LA POINTE FERREE	15135
AUXERRE	89024 ZW 12	LA POINTE FERREE	15135
AUXERRE	89024 ZW 13	LA POINTE FERREE	1865
AUXERRE	89024 ZW 14	LA POINTE FERREE	3953
AUXERRE	89024 ZW 15	LA POINTE FERREE	3654
AUXERRE	89024 ZW 16	LA POINTE FERREE	2102
AUXERRE	89024 ZW 17	BROSSE MAISON	1589
AUXERRE	89024 ZW 18	BROSSE MAISON	5070
AUXERRE	89024 ZW 19	BROSSE MAISON	4241
AUXERRE	89024 ZW 20	BROSSE MAISON	23767
AUXERRE	89024 ZW 21	BROSSE MAISON	4891
AUXERRE	89024 ZW 21	BROSSE MAISON	4891
AUXERRE	89024 ZW 22	BROSSE MAISON	45102
AUXERRE	89024 ZW 22	BROSSE MAISON	45102
AUXERRE	89024 ZX 1	LES FONTENOTTES	10000
AUXERRE	89024 ZX 2	LES FONTENOTTES	3918
AUXERRE	89024 ZX 3	LES FONTENOTTES	2993
AUXERRE	89024 ZX 4	LES FONTENOTTES	9707
AUXERRE	89024 ZX 5	LES FONTENOTTES	2836
AUXERRE	89024 ZX 6	LES FONTENOTTES	5033
AUXERRE	89024 ZX 7	LES FONTENOTTES	11334
AUXERRE	89024 ZX 7	LES FONTENOTTES	11334
AUXERRE	89024 ZX 7	LES FONTENOTTES	11334
AUXERRE	89024 ZX 8	LES FONTENOTTES	1802
AUXERRE	89024 ZX 9	LES FONTENOTTES	37201
AUXERRE	89024 ZX 10	LES FONTENOTTES	1966
AUXERRE	89024 ZX 11	LES FONTENOTTES	12901
AUXERRE	89024 ZX 12	LES FONTENOTTES	12696
AUXERRE	89024 ZX 17	LES FONTENOTTES	6000

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

22956

ID : 089-200067114-20211216-2021_210-DE

AUXERRE	89024 ZX 18	LES FONTENOTTES	
AUXERRE	89024 ZX 20	LES FONTENOTTES	1140
AUXERRE	89024 ZX 22	LES FONTENOTTES	503
AUXERRE	89024 ZX 24	13 AV DE LA TURGOTINE	2485
AUXERRE	89024 ZX 25	13 AV DE LA TURGOTINE	240
AUXERRE	89024 ZX 26	13 AV DE LA TURGOTINE	13877
AUXERRE	89024 ZX 27	13 AV DE LA TURGOTINE	1528
AUXERRE	89024 ZX 28	13 X AV DE LA TURGOTINE	17927
AUXERRE	89024 ZX 29	LES FONTENOTTES	672
AUXERRE	89024 ZX 29	LES FONTENOTTES	672
AUXERRE	89024 ZX 29	LES FONTENOTTES	672
AUXERRE	89024 ZX 35	LES FONTENOTTES	10685
AUXERRE	89024 ZX 36	LES FONTENOTTES	26938
AUXERRE	89024 ZX 36	LES FONTENOTTES	26938
AUXERRE	89024 ZX 36	LES FONTENOTTES	26938
AUXERRE	89024 ZX 37	LES FONTENOTTES	7212
TOTAL			622960

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-211

Objet : Attributions de compensation définitives 2021 - Approbation

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Francis HEURLEY

Il convient d'adopter les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2021.

Impact des dépenses mutualisées définitives 2021 sur l'attribution de compensation

Services communs entre la ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois

La valorisation des charges mutualisées 2021 des services communs ville d'Auxerre / Communauté de l'Auxerrois est jointe en annexe 1. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en CLECT – Commission mutualisation le 22 novembre dernier.

Par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil communautaire a validé l'actualisation du schéma de mutualisation par la création de services communs entre la ville d'Auxerre et la Communauté.

Depuis 2019, l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre est réduite du montant des dépenses de personnel pour les agents intégrant les services communs. Ce montant est figé à 11 795 399,45 €.

Les charges de personnel des agents mutualisés ont fait l'objet d'une projection à partir des paies de septembre 2021 pour 12 689 165,96 €. En 2019, ce coût avait été fixé à 12 892 969,41 €.

La Communauté d'Agglomération et la ville doivent donc se partager la croissance. Pour cela, un reversement sur l'attribution de compensation 2021 de la ville doit être fait à hauteur de 77 705,13 € dont – 160 466,38 € correspondant à une baisse des charges de personnel des agents mutualisés entre 2019 et 2021 et 238 171,51 € liés à l'harmonisation du régime indemnitaire des agents historiquement ville au moment de la mise en place de la mutualisation.

Depuis 2020, l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre est impactée par les autres charges de fonctionnement qui en découlent soit :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communs (dépenses A) : 377 388,14 € (page 12 annexe 1) ;
- les autres charges de gestion (dépenses B) : 264 831,89 € (page 15 annexe 1) ;
- le partage de la variation des charges de structures des bâtiments municipaux et communautaires qui hébergent des services mutualisés (dépenses C) : -1 474,41 € (page 16 annexe 1).

Conformément au conseil communautaire du 25 mars dernier, il convient aussi d'intégrer la régularisation des charges de fonctionnement mutualisés 2020 qui n'avaient pas pu être intégrées dans l'attribution de compensation 2020 de la ville pour 121 210,62 €.

Ainsi, l'impact définitif sur l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre (section fonctionnement) pour 2021 est de 12 635 060,82 € :

	Projection CA 2021
1 Charge de personnel mutualisé – part VA	-11 795 399,45 €
1 partage de la variation des charges de personnel 2021	160 466,38 €
1 Prise en charge de l'harmonisation du RI	-238 171,51 €

2 – Dépenses A	377 388,14 €
2 – Dépenses B	-264 831,89 €
2 – Dépenses C	1 474,41 €
1 Régularisation dépenses mutualisées 2020 - fct	-121 210,62 €
Impact de la mutualisation	-12 635 060,82 €

Enfin, les dépenses d'investissement réalisées par les services communs sont portées par la Communauté de l'Auxerrois et font l'objet d'un remboursement par le biais d'une Attribution de compensation d'investissement – ACi.

Pour 2021, la ville doit verser une attribution de compensation d'investissement – ACi – de 357 314,84 € (page 22 de l'annexe 1) ; auquel il convient de rajouter la régularisation de l'ACi 2020 pour la part des dépenses 2020 qui n'avait pu être prise en compte dans le calcul 2020 (CC du 25 mars 2021).

Suite à l'ensemble des évolutions présentées ci-dessus, il est présenté en annexe 2 l'impact sur l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre et il est rappelé le montant des attributions de compensation définitives pour les autres communes membres.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les montants des attributions de compensation ajustés 2021 tels que présentés en annexe 2. Les attributions de compensation seront notifiées à chacune des communes membres.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

ANNEXE 1

SERVICES COMMUNS ENTRE LA VILLE D'AUXERRE ET LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS :

PROJECTION DES DÉPENSES MUTUALISÉES 2021

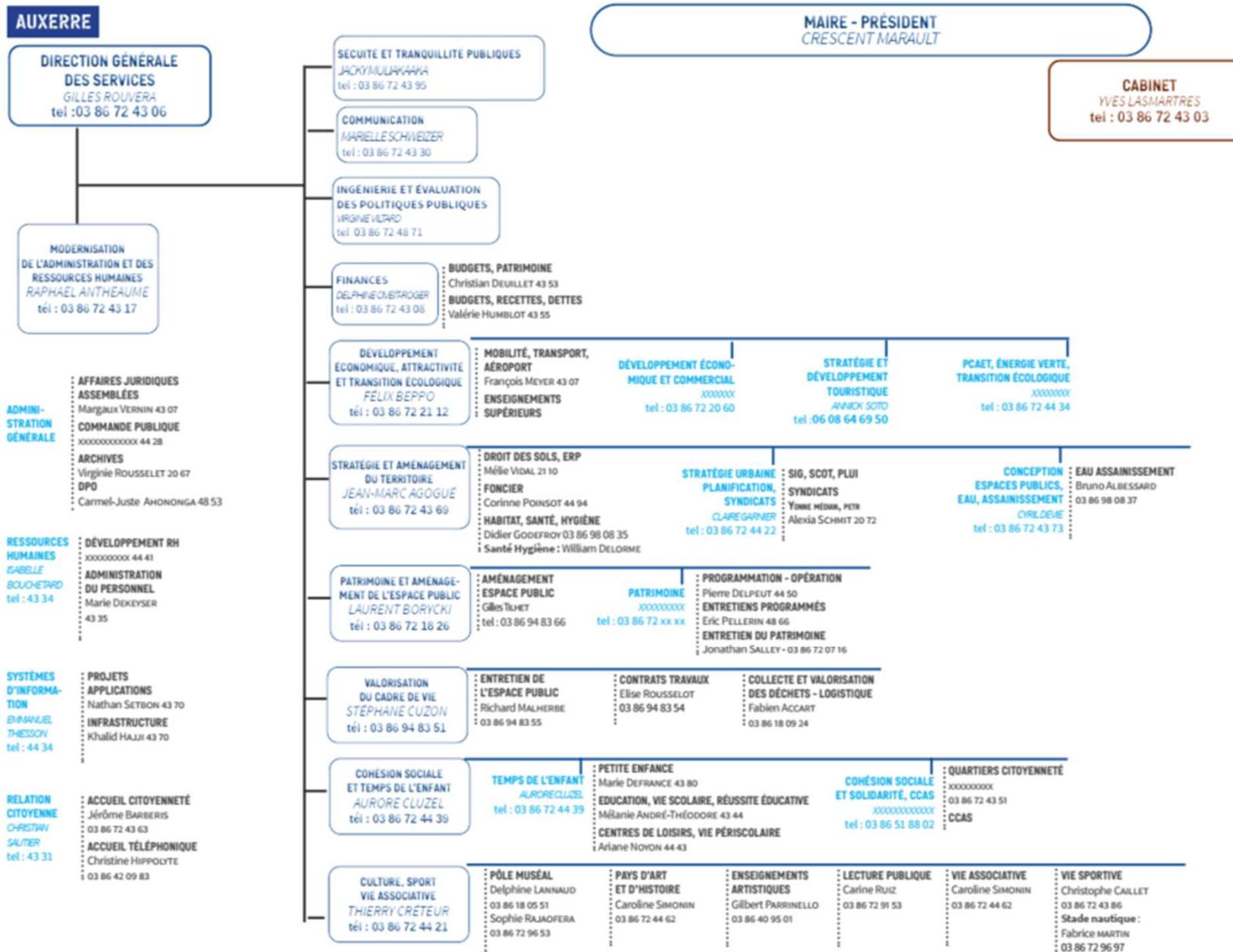
AJUSTEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021

AUXERRE

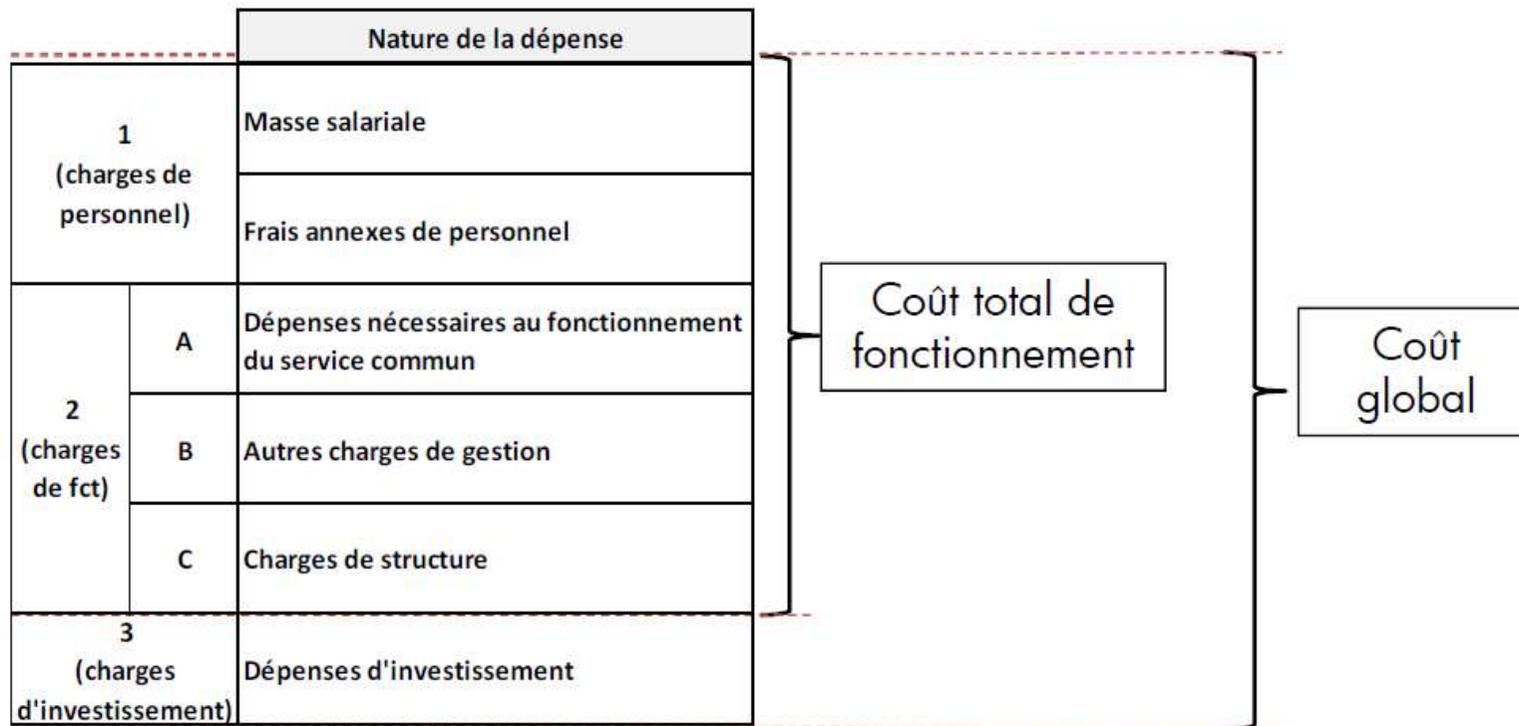


communauté
de l'auxerrois

Organigramme mutualisé



Le périmètre des dépenses permettant d'établir le coût global du service commun



Le contenu des dépenses concernées

		Nature de la dépense	Contenu de la dépense
1 (charges de personnel)		Masse salariale	Salaires des agents
		Frais annexes de personnel	AIST, formation CNFPT, assurance statutaire, CNAS, FIPHFP
2 (charges de fct)	A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers
	B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures...
	C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel...
3 (charges d'investissement)		Dépenses d'investissement	Equipements mis en commun entre la CA et la Ville imputés en section d'investissement (gros et petit matériel)

La méthode d'évaluation de ces dépenses

Selon la dépense, la répartition de la charge est adaptée (répartition du coût ou de la croissance), ainsi que la clé (clé de répartition du service commun, poids des charges de gestion...) :

	Nature de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature de partage	Clé de répartition
1 (Charges de personnel)	Masse salariale	Prise en compte au coût réel 2019 sur les AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
	Frais annexe de personnel	Détermination d'un coût au poste sur 2019 et prise en compte sur AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
2 (charges de fct)	A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun
	B - Autres charges de gestion	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018
	C - Charges de structure	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services fin 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018
3 (Charges d'investissement)	Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût	Clé du service commun

1- les charges de personnel : détail de la méthode d'évaluation

La masse salariale : La commune d'Auxerre prend en charge le montant de ses charges de personnel dès 2019. Depuis 2020, la variation de la masse salariale est répartie entre les deux structures en fonction de la clé de répartition de chaque service.

Frais annexes de personnel : il est défini un coût moyen au poste pour ces frais annexes sur la base des coûts 2019. Ce coût est déduit de l'AC 2019 de la Commune. Le montant est actualisé chaque année et la variation est répartie entre la Ville et la CA selon la clé de répartition des services. Pour 2021, la variation est de - 30,90 € par agent.

2019

€ par agent	Montant 2019*
Assurance statutaire	110 €
Formation CNFPT	189 €
AIST	100 €
FIPHFP	0 €
CNAS	207 €
Total frais annexes	606 €

* montant 2019 selon les marchés en cours et le respect des normes actuelles (FIPHFP)

2021

€ par agent	Montant 2021 *
Assurance statutaire	104,71 €
Formation CNFPT	144,23 €
AIST	114,16 €
FIPHFP	0,00 €
CNAS	212,00 €
Total frais annexe	575,10 €

* montant 2021 selon les marchés en cours et le respect des normes actuelles (FIPHFP)

1 – Charges de personnel 2021 – prise en charge de l’harmonisation du régime indemnitaire

Contexte : L’harmonisation du régime indemnitaire pour les agents mutualisés (304) dont l’employeur était la ville en 2018 est pris en charge par la ville et viendra donc en réduction de l’attribution de compensation.

CIA

	CIA Chargé	CIA versé
RI 2019	78,75 €	75,00 €
RI 2021	420,00 €	400,00 €
Différence	341,25 €	325,00 €

Nombre d’agents transféré mutualisé	304
-------------------------------------	-----

CIA agents anciennement ville **103 740,00 €** = 304 * 341,25 €

Prime métier (harmonisation sur 2020 et 2021)

	Prime Brute	Taux absentéisme de l’année	Montant ajusté	Taux de vacance de l’année	Montant ajusté
RI METIER 2020	75 930,75 €	6,48 %	71 010,44 €	5,04 %	67 431,51 €
RI METIER 2021	67 000,00 €	<i>connu début 2022</i>	67 000,00 €	<i>connu début 2022</i>	67 000,00 €
Impact coût métier	142 930,75 €		138 010,44 €		134 431,51 €

Prime métier agents anciennement ville **134 431,51 €**

Impact de l’harmonisation 238 171,51 €

1 – Récapitulatif des charges de personnel 2021 projetées

	AC projeté
Charge de personnel mutualisé – part ville figée 2019	11 795 399,45 €
+ Partage de la variation 2021	-160 466,38 €
+ Harmonisation du régime indemnitaire	238 171,51 €
TOTAL Prise en charge ville	11 873 104,59 €

=> Les charges de personnels projetées pour 2021 a prélevé sur l'AC de la ville sont estimées à 11 873 104,59 €.

La méthode d'évaluation de ces dépenses

Selon la dépense, la répartition de la charge sera adaptée (répartition du coût ou de la croissance) ainsi que la clé (clé de répartition du service commun, poids des charges de gestion...)

	Nature de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature de partage	Clé de répartition
1 (Charges de personnel)	Masse salariale	Prise en compte au coût réel 2019 sur les AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
	Frais annexe de personnel	Détermination d'un coût au poste sur 2019 et prise en compte sur AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
2 (charges de fct)	A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun
	B - Autres charges de gestion	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018
	C - Charges de structure	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services fin 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018
3 (Charges d'investissement)	Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût	Clé du service commun

✓ Les dépenses « 2 » seront prises en compte dans l'AC communale en 2021.

2- Détail de la méthode d'évaluation : **dépenses nécessaires au fonctionnement du service (A)**

Dépenses nécessaires au fonctionnement du service (A) : ces dépenses engagées directement par le service sont prises en compte au réel. Les dépenses sont réparties entre la Ville et la CA selon la clé de répartition du service bénéficiaire de la dépense.

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)

2- Détail de la méthode d'évaluation : dépenses nécessaires au fonctionnement du service (A)

		Prestations extérieures	Maintenance et abonnements informatiques	Publication et communications	Abonnements, documentations et adhésion	Annonces et insertion	Formations	Fournitures pièces + entretien + location	Réception	COVID	TOTAL	Nature	VA	CA	VA	CA
Ville d'Auxerre	Logistique							13 993,00 €			13 993,00 €	Nombre d'heures de main d'oeuvre	70,26 %	29,74 %	9 831,48 €	4 161,52 €
	Communication			420,00 €							420,00 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	214,75 €	205,25 €
	Commande publique					13 420,00 €					13 420,00 €	Nombre de lots	45,54 %	54,46 %	6 111,47 €	7 308,53 €
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	420,00 €	0,00 €	13 420,00 €	0,00 €	13 993,00 €	0,00 €	0,00 €	27 833,00 €	Sous total			16 157,70 €	11 675,30 €
Communauté de l'Auxerrois	Modernisation de l'administration - @ service		165 712,56 €					692,04 €			166 404,60 €	Nombre de PC	54,04 %	45,96 %	89 925,05 €	76 479,55 €
	Modernisation de l'administration - Affaires juridiques		2 140,48 €		8 962,84 €				1 252,47 €		12 355,79 €	Nombre de délibération et arrêtés	57,03 %	42,97 %	7 046,51 €	5 309,28 €
	Modernisation de l'administration - Archives	8 453,95 €	4 848,00 €		200,00 €			1 863,13 €			15 365,08 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	7 856,17 €	7 508,91 €
	Modernisation de l'administration - Commande publique				6 517,65 €			1 190,25 €		22 626,02 €	30 333,92 €	Nombre de lots	45,54 %	54,46 %	13 814,07 €	16 519,85 €
	Modernisation de l'administration - Ressources humaines	50 515,56 €	1 350,00 €			5 742,08 €	52 992,60 €	29,10 €			110 629,34 €	Nombre de feuilles de paie	58,07 %	41,93 %	64 242,46 €	46 386,88 €
	Direction générale - Ressources humaines	81 468,00 €									81 468,00 €	Nombre de feuilles de paie	58,09 %	41,91 %	47 324,76 €	34 143,24 €
	Direction générale		3 400,00 €								3 400,00 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	1 738,42 €	1 661,58 €
	Communication		15 665,38 €	238 683,72 €							254 349,10 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	130 048,69 €	124 300,41 €
	Finances		11 543,23 €								11 543,23 €	Nombre d'écritures	72,00 %	28,00 %	8 311,13 €	3 232,10 €
	Energie Environnement				1 526,00 €						1 526,00 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	780,24 €	745,76 €
	Patrimoine bâti - maintenance		14 365,92 €								14 365,92 €	m² planchers assurés et entretenu	95,95 %	4,05 %	13 784,10 €	581,82 €
	Stratégie et aménagement du territoire		8 198,40 €								8 198,40 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	4 191,84 €	4 006,56 €
Sous total Charge A	140 437,51 €	227 223,97 €	238 683,72 €	17 206,49 €	5 742,08 €	52 992,60 €	3 774,52 €	1 252,47 €	22 626,02 €	709 939,38 €	Sous total			389 063,44 €	320 875,94 €	
TOTAL CHARGE A	140 437,51 €	227 223,97 €	239 103,72 €	17 206,49 €	19 162,08 €	52 992,60 €	17 767,52 €	1 252,47 €	22 626,02 €	737 772,38 €	TOTAL de la répartition ville / CA			405 221,14 €	332 551,24 €	

Charges supportées 27 833,00 € 709 939,38 €

Ecart 377 388,14 € -377 388,14 €

Prélèvement sur l'AC de la ville

377 388,14 €

✓ Le tableau ci-dessus recense les dépenses de la catégorie « A » par services concernés. Les **dépenses totales 2021 s'élèvent 737 772,38 €**. Ces dépenses sont plus élevées (budget primitif 2021 : 578 600 €) suite à l'intégration de dépenses au budget supplémentaire en juin dernier.

✓ Compte tenu des clés de répartition par services, la part finale de la ville s'élèverait à 405 221,14 € pour la ville et à 332 551,24 € pour la CA.

✓ **Au vu de la projection des dépenses 2021, le prélèvement de la ville est de 377 388,14 €.**

La méthode d'évaluation de ces dépenses

Selon la dépense, la répartition de la charge est adaptée (répartition du coût ou de la croissance) ainsi que la clé (clé de répartition du service commun, poids des charges de gestion...)

	Nature de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature de partage	Clé de répartition
1 (Charges de personnel)	Masse salariale	Prise en compte au coût réel 2019 sur les AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
	Frais annexe de personnel	Détermination d'un coût au poste sur 2019 et prise en compte sur AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
2 (charges de fct)	A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun
	B - Autres charges de gestion	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018
	C - Charges de structure	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services fin 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018
3 (Charges d'investissement)	Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût	Clé du service commun

✓ Les dépenses « 2 » sont prises en compte dans l'AC communale en 2021.

2- Détail de la méthode d'évaluation : les autres charges de gestion (B)

Autres charges de gestion (B) : ces charges ne peuvent pas être rattachées à un service en particulier mais elles participent à son fonctionnement quotidien. Elles sont réparties au prorata des charges de gestion constatées dans les deux collectivités en 2018, soit 82,32% pour la Ville et 17,68% pour la CA

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 82,32% pour la ville et 17,68% pour la communauté)

2- Détail de la méthode d'évaluation : les autres charges de gestion (B)

	Projection CA 2021			Budget 2021			Différence CA/BP 2021	
	VA	CA		VA	CA		VA	CA
Affranchissement	0,00 €	62 806,38 €				0,00 €	-27 193,62 €	
Entretien machine à affranchir	0,00 €	3 248,40 €				0,00 €	3 248,40 €	
Collecte et remise courrier	10 652,93 €	3 048,00 €		3 800,00 €	3 800,00 €	6 852,93 €	-752,00 €	
Affranchissement	10 652,93 €	69 102,78 €		3 800,00 €	93 800,00 €	6 852,93 €	-24 697,22 €	
Téléphonie	129 030,05 €	84 053,23 €		130 000,00 €	85 400,00 €	-969,95 €	-1 346,77 €	
Photocopieur	0,00 €	67 685,85 €		19 761,00 €	90 000,00 €	-19 761,00 €	-22 314,15 €	
Fournitures administratives	0,00 €	66 731,22 €		0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	-3 268,78 €	
Vêtements de travail	0,00 €	64 137,13 €		0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	19 137,13 €	
TOTAL	139 682,98 €	351 710,21 €	491 393,19 €	153 561,00 €	384 200,00 €	537 761,00 €	-13 878,02 €	-32 489,79 €

Partage de la dépense avec la clé de répartition « autre charge de gestion »	82,32 %	17,68 %
Charges que chaque collectivité auraient dû porter	404 514,87 €	86 878,32 €
Ecart	264 831,89 €	-264 831,89 €

Prélèvement sur l'AC de la ville 264 831,89 €

- ✓ Les dépenses totales des autres charges de gestion (B) sont projetées à 491 393,19 € dont 139 682,98 € payées par la Ville et 351 710,21 € payées par la CA.
- ✓ Avec le mode de répartition basé sur le poids des dépenses de gestion 2018, la répartition des charges 2021 définitives entre la Ville et la CA est respectivement de 404 514,87 et 86 878,32 €.
- ✓ **Compte tenu des dépenses projetées, le prélèvement sur l'AC de la ville est estimé à 264 831,89 €.**

La méthode d'évaluation de ces dépenses

Selon la dépense, la répartition de la charge sera adaptée (répartition du coût ou de la croissance) ainsi que la clé (clé de répartition du service commun, poids des charges de gestion...)

	Nature de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature de partage	Clé de répartition
1 (Charges de personnel)	Masse salariale	Prise en compte au coût réel 2019 sur les AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
	Frais annexe de personnel	Détermination d'un coût au poste sur 2019 et prise en compte sur AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
2 (charges de fct)	A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun
	B - Autres charges de gestion	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018
	C - Charges de structure	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services fin 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018
3 (Charges d'investissement)	Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût	Clé du service commun

✓ Les dépenses « 2 » sont prises en compte dans l'AC communale en 2021.

2- Détail de la méthode d'évaluation : les charges de structure (C)

- **Charges de structure (C)** : l'objectif est de partager le coût des locaux occupés par les services communs entre la Ville et la CA. L'évaluation et la répartition est la suivante : évaluer le coût global des sites utilisés par les services commun et répartir la variation de ce coût entre les deux collectivités. La clé de répartition est fonction de la surface occupée en 2019. L'application d'une répartition en fonction des surfaces occupées par les services communs conduit à répartir la croissance des charges entre 93,2% pour la Ville et 6,8% pour la CA :

Collectivité	Bâtiments	Surface en m ²	Clé de répartition
Ville d'Auxerre	Hôtel de ville	3 975	93,2 %
	Mairie Annexe	1 751	
	Ecole rue de Paris – DRH	283	
	Centre technique Municipal	6 232	
	Atelier et logement de la Maladière	4 513	
	Pavillon Gérot	359	
	Bottes d'Or	189	
	Centre horticole	3 427	
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119	
	PC jardiniers Emile Bernard	292	
	PC jardiniers Rive Droite	100	
	PC jardiniers secteur sud	201	
	Service voirie	423	
	Service signalisation	1 184	
Boutisses B – cadre de vie	519		
Sous total	23 567		
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017	6,8 %
	Parking Monop		
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704	
	Sous total	1 721	
TOTAL		25 288	100,0 %

Contrairement aux dépenses « A » et « B », les dépenses « C » restent budgétées par les collectivités propriétaires ou occupants historiques des bâtiments.

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, entretiens et réparations des bâtiments, taxes, assurance, nettoyage des locaux, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019 (soit 93,19% pour la ville et 6,81% pour la Communauté d'Agglomération)

2- Détail de la méthode d'évaluation : les charges de structure (C)

La comptabilité de gestion permet d'identifier la majorité des dépenses cependant des retraitements sont encore nécessaires pour les dépenses à petit enjeu financier (ex : maintenance ascenseurs, électriques, etc.).

		Dépenses réelles 2020	Dépenses projetées 2021				
Ville d'Auxerre	Hôtel de ville	64 785,28 €	65 228,93 €				
	Mairie Annexe	30 437,27 €	30 898,43 €				
	Ecole rue de Paris – DRH	27 788,07 €	28 021,01 €				
	Centre technique Municipal	101 301,66 €	86 671,91 €				
	Atelier et logement de la Maladière	84 707,80 €	79 858,64 €				
	Pavillon Gérot	12 015,02 €	11 761,05 €				
	Bottes d'Or	37 193,84 €	37 202,67 €				
	Centre horticole	89 451,57 €	100 453,88 €				
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	65,01 €	322,90 €				
	PC jardiniers Emile Bernard	5 886,75 €	6 069,12 €				
	PC jardiniers Rive Droite	4 996,85 €	5 162,88 €				
	PC jardiniers secteur sud	5 909,82 €	10 456,24 €				
	Service voirie	4 807,56 €	6 279,29 €				
	Service signalisation	17 183,65 €	18 382,15 €				
	Boutisses B – cadre de vie	24 447,05 €	35 743,80 €				
Sous-TOTAL	510 977,20 €	522 512,90 €	11 535,70 €	93,20 %	10 751,27 €	6,80 %	784,43 €
Communauté d'Agglomération	Siège CA	73 582,45 €	74 130,86 €				
	Parking Monop	2 453,51 €	305,10 €				
	Boutisses D – Patrimoine bâti	26 855,66 €	27 715,34 €				
	Sous-TOTAL	102 891,62 €	102 151,30 €	-740,32 €	93,20 %	-689,98 €	6,80 %
TOTAL	613 868,82 €	624 664,20 €	10 795,38 €	93,20 %	10 061,29 €	6,80 %	734,09 €

Croissance supportée 11 535,70 € -740,32 €

Ecart -1 474,41 € 1 474,41 €

Reversement via l'AC de la Ville 1 474,41 €

Entre 2021 et 2020, les charges de structures augmentent de 10 795,38 €. Selon les surfaces occupées, la ville bénéficie de 93,20 % de cette variation et la CA de 6,80 % soit réciproquement 10 061,29 € et 734,09 €.

La ville a supporté une croissance de ces charges de 11 535,70 € au lieu des 10 061,29 € répartis. **Ainsi, il convient de reverser sur son AC la différence soit 1 474,41 €.**

Impact des dépenses de fonctionnement mutualisées définitives 2020 sur l'attribution de compensation

Conformément à la délibération présentée au conseil communautaire de mars 2021, il convient de tenir compte de l'impact définitif des dépenses réalisés en 2020 par rapport à la projection des dépenses 2020 présentés au CC du 17 décembre 2020 :

	CA 2020	Projection CA 2020	Ajustement sur l'AC 2021
1 Régularisation charges de personnel 2019	-19 472,04 €	-19 472,04 €	0,00 €
1 Charge de personnel mutualisé – part VA	-11 795 399,45 €	-11 795 399,45 €	0,00 €
1 partage de la variation des charges de personnel 2020	-4 137,39 €	18 271,55 €	-22 408,94 €
1 Prise en charge de l'harmonisation du RI	-131 212,63 €	-131 212,63 €	0,00 €
2 – Dépenses A	-427 609,81 €	-324 275,75 €	-103 334,06 €
2 – Dépenses B	-163 051,29 €	-160 720,64 €	-2 330,65 €
2 – Dépenses C	4 419,96 €	-2 443,07 €	6 863,03 €
Impact de la mutualisation	-12 536 462,65 €	-12 415 252,03 €	-121 210,62 €

La méthode d'évaluation de ces dépenses

Selon la dépense, la répartition de la charge sera adaptée (répartition du coût ou de la croissance) ainsi que la clé (clé de répartition du service commun, poids des charges de gestion...)

	Nature de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature de partage	Clé de répartition
1 (Charges de personnel)	Masse salariale	Prise en compte au coût réel 2019 sur les AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
	Frais annexe de personnel	Détermination d'un coût au poste sur 2019 et prise en compte sur AC 2019 puis partage de la variation entre CA et ville en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage de la croissance	Clé du service commun
2 (charges de fct)	A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun
	B - Autres charges de gestion	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018
	C - Charges de structure	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services fin 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018
3 (Charges d'investissement)	Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût	Clé du service commun

✓ Les dépenses « 3 » font l'objet d'une AC d'investissement – Aci

3 – Les charges d’investissement

Dépenses d’investissement : les dépenses d’investissement réalisées par les services communs sont réparties entre la CA et Ville en fonction des clés de répartition des services communs.

- ✓ Comme pour les dépenses nécessaires au service, le suivi comptable, et donc la comptabilité de gestion, doit permettre de rattacher la dépense au service concerné mais également de distinguer la collectivité bénéficiaire de la dépense : les deux collectivités ou bien une seule.
- ✓ Dans le cas d’une dépense destinée aux deux collectivités, l’acquisition se fait par la CA avec un remboursement de la Ville par le biais d’une AC investissement.
- ✓ Les dépenses concernées sont les dépenses d’investissement nécessaires au fonctionnement du service. Sont donc ici concernés les biens mobiliers (matériel de transport, informatique, bureau...). Les dépenses réalisées sur les bâtiments (biens immobiliers) restent à la charge de la collectivité propriétaire ou occupant historique des bâtiments.

3 – Les charges d'investissement

Contexte : dépenses d'investissement réalisé jusqu'au 31 octobre 2021

AC d'investissement - ACI												
							Clé de répartition			Répartition		
		Logiciels et matériels informatiques	Véhicules	Matériels Divers	Mobiliers	Annonces et insertion	TOTAL	Nature	VA	CA	VA	CA
Ville d'Auxerre	Modernisation de l'administration - Commande publique					3 132,00 €	3 132,00 €	Nombre de lots	45,54 %	54,46 %	1 426,31 €	1 705,69 €
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 132,00 €	3 132,00 €	Sous total			1 426,31 €	1 705,69 €
Communauté de l'Auxerrois	Modernisation de l'administration - @ service	310 406,71 €					310 406,71 €	Nombre de PC	54,04 %	45,96 %	167 743,79 €	142 662,92 €
	Modernisation de l'administration - Archives			4 280,40 €	3 613,22 €		7 893,62 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	4 036,01 €	3 857,61 €
	Modernisation de l'administration - Commande publique			20 930,40 €	1 265,34 €		22 195,74 €	Nombre de lots	45,54 %	54,46 %	10 107,94 €	12 087,80 €
	Modernisation de l'administration - Accueil		20 518,76 €				20 518,76 €	Nombre d'habitants	51,18 %	48,82 %	10 501,50 €	10 017,26 €
	Modernisation de l'administration - Assemblée	7 949,47 €		4 000,00 €	3 819,65 €		15 769,12 €	Nombre de délibération et arrêtés	57,03 %	42,97 %	8 993,13 €	6 775,99 €
	Modernisation de l'administration - Ressources humaines				191,04 €		191,04 €	Nombre de feuilles de paie	58,07 %	41,93 %	110,94 €	80,10 €
	Direction générale des services				3 463,89 €		3 463,89 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	1 771,09 €	1 692,80 €
	Finances				386,40 €		386,40 €	Nombre d'écritures	72,00 %	28,00 %	278,21 €	108,19 €
	Direction Dev éco et transition écologique			3 984,18 €	238,16 €		4 222,34 €	Nombre d'habitants	51,13 %	48,87 %	2 158,88 €	2 063,46 €
	Carte de vie - Logistique		84 948,05 €		11 214,30 €		96 162,35 €	Nombre d'heures de main d'oeuvre	70,26 %	29,74 %	67 563,67 €	28 598,68 €
	Cadre de vie - Entretien du domaine public		25 564,76 €		38 236,86 €	1 012,27 €	64 813,89 €	Nombre d'habitants	51,18 %	48,82 %	33 171,75 €	31 642,14 €
	Patrimoine bâti et aménagement - gestion de voiries		27 576,00 €		31 109,52 €		58 685,52 €	Entretien des espaces en hectares	85,66 %	14,34 %	50 270,02 €	8 415,50 €
	Patrimoine bâti et aménagement - maintenance bât				1 905,14 €	506,14 €	2 411,28 €	m ² planchers assurés et entretenu	95,95 %	4,05 %	2 313,62 €	97,66 €
	Sous total Charge A	318 356,18 €	158 607,57 €	115 660,80 €	14 496,11 €	0,00 €	607 120,66 €	Sous total			359 020,53 €	248 100,13 €
	TOTAL CHARGE A	318 356,18 €	158 607,57 €	115 660,80 €	14 496,11 €	3 132,00 €	610 252,66 €	TOTAL			360 446,84 €	249 805,81 €

Charges supportées 3 132,00 € 607 120,66 €
 Ecart 357 314,84 € -357 314,84 €

Prélèvement sur l'ACI de la ville 357 314,84 €

- ✓ Les dépenses mandatées fin octobre 2021 s'élèvent à 610 252,66 €, dont 607 120,66 € payées par la CA et 3 132 € payées par la ville. Les dépenses d'investissement mutualisées avaient été budgétées à 826 190 €.
- ✓ Compte tenu des clés de répartition par services, la part que la ville aurait dû payer ville s'élève à 360 446,84 € et à 249 805,81 € pour la CA.
- ✓ **Au vu de ces dépenses mutualisées d'investissement 2021, la ville versera une attribution de compensation d'investissement – ACI – de 357 314 84 €.**

Cela correspond à un versement intermédiaire au vu des dépenses mandatées au 31 octobre 2021 et un prélèvement complémentaire sera réalisé sur l'AC 2022 au titre des dépenses d'investissement mutualisées réalisées sur novembre et décembre 2021.

Impact des dépenses d'investissement mutualisées définitives 2020 sur l'attribution de compensation

Pour 2020, la ville doit verser une attribution de compensation d'investissement – ACi – de 92 372,29 €.

Un prélèvement intermédiaire en décembre 2020 avait été réalisé sur la base des dépenses mandatées au 31 octobre 2020, ainsi un complément de prélèvement doit être réalisé pour 45 210,76 € sur l'ACi 2021 conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 25 décembre 2020.

Synthèse sur l'attribution de compensation de la ville d'Auxerre 2021

Projection de l'AC 2021 de la ville

	BP 2021	Projection CA 2021
1 Charge de personnel mutualisé – part VA	-11 795 399,45 €	-11 795 399,45 €
1 partage de la variation des charges de personnel 2021	-193 445,64 €	160 466,38 €
1 Prise en charge de l'harmonisation du RI	-238 171,51 €	-238 171,51 €
2 – Dépenses A	-303 209,15 €	-377 388,14 €
2 – Dépenses B	-289 123,86 €	-264 831,89 €
2 – Dépenses C		1 474,41 €
1 Régularisation dépenses mutualisées 2020 - fct	-121 210,62 €	-121 210,62 €
Impact de la mutualisation	-12 940 560,23 €	-12 635 060,82 €
Impact des autres transferts de compétences	-1 461 901,06 €	-1 428 359,98 €
AC fiscale	16 017 721,00 €	16 017 721,00 €
AC provisoire actualisée de la ville (estimation)	1 615 259,71 €	1 954 300,20 €

Projection de l'ACi de la ville

	BP 2021	Projection CA 2021
3 - Régularisation dépenses mutualisées 2020 - invest	45 210,76 €	45 210,76 €
3 - Mutualisation	438 062,36 €	357 314,84 €
Pluvial	77 153,00 €	77 153,00 €
SNAS	234 355,00 €	234 355,00 €
Aci provisoires	794 781,12 €	714 033,60 €

Annexe : Les clés de répartition 2021 avec la nouvelle organisation

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2021		Poids ville	Poids CA
Direction	Services			Données ville	Données CA		
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services et cabinet	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
Direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines	Accueil	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	168 et 1772	246 et 85	57,03 %	42,97 %
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	51	61	45,54 %	54,46 %
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 919	5 717	58,07 %	41,93 %
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N	321	273	54,04 %	45,96 %
Finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 034	7 014	72,00 %	28,00 %
Contrôle de gestion	Contrôle de gestion	Nombre d'écritures	N-1	18 034	7 014	72,00 %	28,00 %
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-	85,09 %	14,91 %
	Aménagement et gestion voirie	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Entretien de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Patrimoine – Entretien programme	Budget investissement réalisé	N-1	3 204 228,30 €	1 946 183,34 €	62,21 %	37,79 %
	Entretien du patrimoine	m² de planchers assurés et entretenus	N	256 477	10 827	95,95 %	4,05 %
	Patrimoine - Programmation opération	m² de planchers assurés et entretenus	N	256 477	10 827	95,95 %	4,05 %
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Direction et service foncier						
	Droits des sols						
	Stratégie urbaine, planification						
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-	77,96 %	22,04 %
	Aménagement domaine public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Entretien du domaine public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Logistique	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 007	1 696	70,26 %	29,74 %
Direction du développement économique, attractivité et transition écologique	Energie environnement	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 554 431 €	97 998 € sur 554 431 €	82,32 %	17,68 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²	93,20 %	6,80 %

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-212

Objet : Attributions de compensation provisoires 2022 – Approbation

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Francis HEURLEY

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire.

Le conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensation provisoires font l'objet d'ajustement avant la fin de l'année, et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année des transferts.

Ces attributions de compensation provisoires par rapport aux attributions de compensation – AC – de 2021 sont présentés à l'identique hormis pour la ville d'Auxerre afin de tenir comptes des dépenses mutualisés proposés au budget primitif 2022 et qui doivent faire l'objet d'une refacturation à la ville d'Auxerre à travers l'AC (annexe 1).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'arrêter le montant des attributions de compensation provisoires 2022 tel que présenté en annexe 2 qui sera notifié à chacune des communes membres.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 59
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

ANNEXE 1

SERVICES COMMUNS ENTRE LA VILLE D'AUXERRE ET LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS :

Budget primitif 2022



communauté
de l'auxerrois

Organigramme mutualisé



AUXERRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
GILLES ROUVERA
tel : 03 86 72 43 06

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES HUMAINES
RAPHAËL ANTHEAUME
tél : 03 86 72 43 17

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AFFAIRES JURIDIQUES ASSEMBLÉES
Margaux VERNIN 43 07
COMMANDE PUBLIQUE
XXXXXXXXXXXX 44 28
ARCHIVES
Virginie ROUSSELET 20 67
DPO
Carmel-Juste AHONONGA 48 53

RESSOURCES HUMAINES

DÉVELOPPEMENT RH
XXXXXXXXXX 44 41
ADMINISTRATION DU PERSONNEL
Marie DEKEYSER
43 35

SYSTÈMES D'INFORMATION

PROJETS APPLICATIONS
Nathan SEYBON 43 70
INFRASTRUCTURE
Khalid HAJJI 43 70

RELATION CITOYENNE

ACCUEIL CITOYENNETÉ
Jérôme BARBERIS
03 86 72 43 03
ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
Christine HIPPOURTE
03 86 42 09 83

MAIRE - PRÉSIDENT
CRESCENT MARAULT

CABINET
YVES LASMARTRES
tel : 03 86 72 43 03

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUES
JACKY MULAKAKA
tel : 03 86 72 43 95

COMMUNICATION
MARIELLE SCHWEIZER
tel : 03 86 72 43 30

INGÉNIERIE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
IRIGINE VILARD
tel : 03 86 72 48 71

FINANCES
DELPHINE CHEVETROGER
tel : 03 86 72 43 08

BUDGETS, PATRIMOINE
Christian DEUILLET 43 53
BUDGETS, RECETTES, DETTES
Valérie HUMBLOT 43 55

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ATTRACTIVITÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE
FÉLIX BEPPO
tél : 03 86 72 21 12

MOBILITÉ, TRANSPORT, AÉROPORT
François MEYER 43 07
ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL
XXXXXXXXXX
tel : 03 86 72 20 60

STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
ANNICK SOTO
tel : 06 08 64 69 50

PCAET, ÉNERGIE VERTE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE
XXXXXXXXXX
tel : 03 86 72 44 34

STRATÉGIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
JEAN-MARC AGOGUE
tél : 03 86 72 43 69

DROIT DES SOLS, ERP
Mélie VIDAL 21 10
FONCIER
Corinne POINSOT 44 94
HABITAT, SANTÉ, HYGIÈNE
Didier GODEFROY 03 86 98 08 35
Santé Hygiène : William DELORME

STRATÉGIE URBAINE PLANIFICATION SYNDICATS
CLAIRE GARNIER
tel : 03 86 72 44 22

SIG, SCOT, PLUI SYNDICATS
YONNE MÉZARD, PÉTR
Alexia SCHMIT 20 72

CONCEPTION ESPACES PUBLICS, EAU, ASSAINISSEMENT
CYRILLE DEVIÉ
tel : 03 86 72 43 73

EAU ASSAINISSEMENT
Bruno ALBESSARD
03 86 98 08 37

PATRIMOINE ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
LAURENT BORYCKI
tél : 03 86 72 18 26

AMÉNAGEMENT ESPACE PUBLIC
Giles TUHET
tel : 03 86 94 83 66

PATRIMOINE
XXXXXXXXXX
tel : 03 86 72 XX XX

PROGRAMMATION - OPÉRATION
Pierre DELPEUT 44 50
ENTRETIENS PROGRAMMÉS
Eric PELLERIN 48 66
ENTRETIEN DU PATRIMOINE
Jonathan SALLEY - 03 86 72 07 16

VALORISATION DU CADRE DE VIE
STEPHANE CUZON
tél : 03 86 94 83 51

ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC
Richard MALHERBE
03 86 94 83 55

CONTRATS TRAVAUX
Elise ROUSSELOT
03 86 94 83 54

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS - LOGISTIQUE
Fabien ACCART
03 86 18 09 24

COHÉSION SOCIALE ET TEMPS DE L'ENFANT
AURORA CLUZEL
tél : 03 86 72 44 39

TEMPS DE L'ENFANT
AURORA CLUZEL
tel : 03 86 72 44 39

PETITE ENFANCE
Marie DEFRANCE 43 80
EDUCATION, VIE SCOLAIRE, RÉUSSITE ÉDUCATIVE
Mélanie ANDRÉ-THÉODORE 43 44
CENTRES DE LOISIRS, VIE PÉRISCOLAIRE
Ariane NOYON 44 43

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ, CCAS
XXXXXXXXXXXXXX
tel : 03 86 51 88 02

QUARTIERS CITOYENNETÉ
XXXXXXXXXXXX
03 86 72 43 51
CCAS

CULTURE, SPORT VIE ASSOCIATIVE
THIERRY CRETEUR
tél : 03 86 72 44 21

PÔLE MUSÉAL
Delphine LANNAUD
03 86 18 05 51
Sophie RAJAOFERA
03 86 72 96 53

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
Caroline SIMONIN
03 86 72 44 62

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
Gilbert PARRINELLO
03 86 40 95 01

LECTURE PUBLIQUE
Carine RUIZ
03 86 72 91 53

VIE ASSOCIATIVE
Caroline SIMONIN
03 86 72 44 62

VIE SPORTIVE
Christophe CAILLET
03 86 72 43 86
Stade nautique :
Fabrice MARTIN
03 86 72 96 97

DÉTAIL DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION : LES CHARGES DE PERSONNEL

La masse salariale : la méthode a été présentée et validée par la CLECT (commission suivi mutualisation) fin 2018. La commune d'Auxerre prend en charge le montant de ses charges de personnel dès 2019. Depuis 2020, la variation de la masse salariale est répartie entre les deux structures en fonction de la clé de répartition de chaque service.

Frais annexes de personnel : il est défini un coût moyen au poste pour ces frais annexes sur la base des coûts 2019. Ce coût est déduit de l'AC 2019 de la Commune. Le montant est actualisé chaque année et la variation est répartie entre la Ville et la CA selon la clé de répartition des services. Les données 2022 n'étant pas connu, il est pris en compte les données 2021, **soit une variation de – 30,9 € par agent.**

2019	
€ par agent	Montant 2019*
Assurance statutaire	110 €
Formation CNFPT	189 €
AIST	100 €
FIPHFP	0 €
CNAS	207 €
Total frais annexes	606 €

* montant 2019 selon les marchés en cours et le respect des normes actuelles (FIHPFP)

2021	
€ par agent	Montant 2021 *
Assurance statutaire	104,71 €
Formation CNFPT	144,23 €
AIST	114,16 €
FIPHFP	0,00 €
CNAS	212,00 €
Total frais annexe	575,10 €

* montant 2021 selon les marchés en cours et le respect des normes actuelles (FIHPFP)

1 – CHARGES DE PERSONNEL 2022 – PRISE EN CHARGE DE L'HARMONISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Contexte : L'harmonisation pour les agents mutualisés dont l'employeur était la ville en 2018 sera pris en charge par la ville

CIA

	CIA Chargé	CIA versé
RI 2019	78,75 €	75,00 €
RI 2022	535,50 €	510,00 €
Différence	456,75 €	435,00 €

Nombre d'agents transféré MUT 2019	304
------------------------------------	-----

CIA agents anciennement ville 138 852,00 € = 304 * 341,25 €

Prime métier (harmonisation sur 2020 et 2021)

	Prime Brute	Taux absentéisme de l'année	Montant ajusté	Taux de vacance de l'année	Montant ajusté
RI METIER 2020	75 930,75 €	6,48 %	71 010,44 €	5,04 %	67 431,51 €
RI METIER 2021	67 000,00 €	<i>connu début 2022</i>	67 000,00 €	<i>connu début 2022</i>	67 000,00 €
Impact coût métier	142 930,75 €		138 010,44 €		134 431,51 €

Prime métier agents anciennement ville 134 431,51 €

L'impact du RI = 273 283,51 €

=> en fin d'année il sera pris un taux de vacances et un taux de réalisation par rapport à l'absentéisme 2021

Ce montant de 273 283,51 devra être prélevé sur l'AC 2022 de la ville

1 – CHARGES DE PERSONNEL 2022 (1)

Contexte : La CA et la ville se partagent la croissance des charges de personnel par rapport aux charges de personnel 2019 figées moins le retraitement de l'harmonisation du régime indemnitaire pris en charge par la ville

- La variation des charges de personnel (périmètre mutualisation) est estimée à + 598 260,64 €. Cette variation tient compte de l'harmonisation du régime indemnitaire pour les agents historiques ville pour 273 283,51 € ; ce coût doit être pris en charge par la ville. Ce poste doit être sorti du raisonnement pour le partage de la croissance.
- La part liée à la variation des charges de personnel hors régime indemnitaire est de 54,32 %.**

		Paie définitive décembre 2019					Clé de répartition 2021		Répartition de la croissance	
Services mutualisés		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2022	Différence	ville	CA	Poids ville	Poids CA
Direction	Services									
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services et cabinet	499 568,97 €	434 312,37 €	65 256,60 €	559 296,50 €	59 727,53 €	51,13 %	48,87 %	30 538,69 €	29 188,84 €
	Communication	484 776,66 €	375 862,66 €	108 914,00 €	394 883,98 €	-89 892,68 €	51,13 %	48,87 %	-45 962,13 €	-43 930,55 €
	Sous total	984 345,63 €	810 175,04 €	174 170,60 €	954 180,48 €	-30 165,15 €			-15 423,44 €	-14 741,71 €
Direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines	Accueil	433 898,77 €	397 625,79 €	36 272,98 €	583 894,65 €	149 995,88 €	51,13 %	48,87 %	76 692,89 €	73 302,98 €
	Affaires juridiques et assemblées	304 215,09 €	260 584,41 €	43 630,68 €	309 819,54 €	5 604,45 €	57,03 %	42,97 %	3 196,22 €	2 408,23 €
	Archives	197 787,20 €	197 787,20 €		179 482,11 €	-18 305,09 €	51,13 %	48,87 %	-9 359,39 €	-8 945,70 €
	Commande publique	287 035,36 €	255 736,67 €	31 298,69 €	342 451,17 €	55 415,81 €	45,54 %	54,46 %	25 236,36 €	30 179,45 €
	Ressources humaines	1 057 279,81 €	873 232,54 €	184 047,27 €	863 139,20 €	-194 140,61 €	58,07 %	41,93 %	-112 737,45 €	-81 403,16 €
	@ services	524 215,81 €	466 458,23 €	57 757,58 €	583 648,61 €	59 432,80 €	54,04 %	45,96 %	32 117,48 €	27 315,31 €
Sous total	2 804 432,04 €	2 451 424,84 €	353 007,20 €	2 862 435,27 €	58 003,23 €			15 146,11 €	42 857,11 €	
Direction des Finances	Finances	513 161,31 €	379 968,79 €	133 192,52 €	542 365,83 €	29 204,52 €	72,00 %	28,00 %	21 027,25 €	8 177,27 €
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	224 591,57 €	171 393,45 €	53 198,12 €	260 175,06 €	35 583,49 €	72,00 %	28,00 %	25 620,11 €	9 963,38 €
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €	323 573,24 €	84 984,53 €	85,09 %	14,91 %	72 313,33 €	12 671,19 €
	Aménagement et gestion voirie	84 448,92 €	84 448,92 €		86 970,64 €	2 521,72 €	85,66 %	14,34 %	2 160,10 €	361,61 €
	Entretien de l'espace public	999 014,10 €	999 014,10 €		1 195 535,57 €	196 521,47 €	85,66 %	14,34 %	168 340,29 €	28 181,18 €
	Patrimoine – Entretien programme	344 129,54 €	344 129,54 €		336 217,41 €	-7 912,13 €	62,21 %	37,79 %	-4 922,14 €	-2 990,00 €
	Entretien du patrimoine	1 347 074,67 €	1 278 290,10 €	68 784,57 €	1 346 004,44 €	-1 070,23 €	95,95 %	4,05 %	-1 026,89 €	-43,34 €
	Patrimoine - Programmation opération	226 108,83 €	226 108,83 €		272 225,48 €	46 116,65 €	95,95 %	4,05 %	44 248,93 €	1 867,72 €
Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €	3 560 526,76 €	321 161,99 €			281 113,62 €	40 048,36 €	
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €		186 126,51 €	-36 488,61 €	51,13 %	48,87 %	-18 656,63 €	-17 831,99 €
	Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €	268 733,94 €	2 831,27 €	51,13 %	48,87 %	1 447,63 €	1 383,64 €
	Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €	210 173,58 €	81 342,70 €	51,13 %	48,87 %	41 590,52 €	39 752,18 €
	Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €	108 090,83 €	2 195,38 €	51,13 %	48,87 %	1 122,50 €	1 072,88 €
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €	773 124,85 €	49 880,73 €			25 504,02 €	24 376,71 €
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €		183 633,46 €	5 124,17 €	77,96 %	22,04 %	3 994,81 €	1 129,37 €
	Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €		178 040,64 €	23 121,64 €	85,66 %	14,34 %	19 806,00 €	3 315,64 €
	Entretien de l'espace public	2 816 439,30 €	2 816 439,30 €		2 976 619,00 €	160 179,70 €	85,66 %	14,34 %	137 209,93 €	22 969,77 €
	Logistique	956 462,02 €	881 332,44 €	75 129,58 €	953 671,59 €	-2 790,43 €	70,26 %	29,74 %	-1 960,55 €	-829,87 €
	Sous total	4 106 329,61 €	4 031 200,03 €	75 129,58 €	4 291 964,69 €	185 635,08 €			159 050,19 €	26 584,91 €
Direction du développement économique, attractivité et transition écologique	Énergie environnement	297 500,35 €	175 059,32 €	122 441,03 €	246 457,10 €	-51 043,25 €	51,13 %	48,87 %	-26 098,41 €	-24 944,84 €
Total services mutualisés		12 892 969,41 €	11 795 399,45 €	1 097 569,96 €	13 491 230,05 €	598 260,64 €			485 939,45 €	112 321,19 €
Retraitement du régime indemnitaire						-273 283,51 €				
TOTAL services mutualisés sans prise en charge de l'harmonisation du RI						324 977,13 €	54,32 %		263 963,89 €	61 013,24 €
Prise en charge du Régime indemnitaire par la ville						273 283,51 €			273 283,51 €	
TOTAL services mutualisés avec retraitement du RI						598 260,64 €			537 247,40 €	61 013,24 €

1 – CHARGES DE PERSONNEL 2022 (2)

	AC provisoire
Charge de personnel mutualisé – part ville figée 2019	11 795 399,45 €
+ Partage de la variation 2022	263 963,89 €
+ Harmonisation du régime indemnitaire	273 283,51 €
TOTAL Prise en charge ville	12 332 646,85 €

⇒ **Les charges de personnel projetées pour 2022 a prélevé sur l'AC de la ville sont estimées à 12 332 646,85 €.**

2- LES DÉPENSES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE (A)

Contexte :

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition	
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)

		Prestations extérieures	Maintenance et abonnements informatiques	Publication et communications	Abonnements, documentations et adhésion	Annonces et insertion	Formations	Fournitures pièces + entretien + location	Frais de déplacement Mission	Réception	COVID	TOTAL	Nature	VA	CA	VA	CA
Ville d'Auxerre	Logistique							14 200,00 €				14 200,00 €	Nombre d'heures de main d'oeuvre	70,26%	29,74%	9 976,92 €	4 223,08 €
	Communication											0,00 €	Nombre d'habitants	51,13%	48,87%	0,00 €	0,00 €
	Commande publique					10 000,00 €						10 000,00 €	Nombre de lots	45,54%	54,46%	4 554,00 €	5 446,00 €
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	14 200,00 €		0,00 €	0,00 €	24 200,00 €	Sous total			14 530,92 €	9 669,08 €
Communauté de l'Auxerrois	@ service	34 340,00 €	213 935,00 €				18 000,00 €	6 500,00 €				272 775,00 €	Nombre de PC	54,64%	54,46%	149 044,26 €	148 553,27 €
	Administration générale - Affaires juridiques									3 000,00 €		3 000,00 €	Nbre de délib' / arrêtés / décisions	57,03%	42,97%	1 710,90 €	1 289,10 €
	Administration générale - Archives	10 500,00 €	6 100,00 €		200,00 €				3 500,00 €			20 300,00 €	Nombre d'habitants	51,13%	48,87%	10 379,39 €	9 920,61 €
	Administration générale - Commande publique				10 000,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €			20 000,00 €	33 000,00 €	Nombre de lots	45,54%	54,46%	15 028,20 €	17 971,80 €
	Direction générale		6 400,00 €									6 400,00 €	Nombre d'habitants	51,13%	48,87%	3 272,32 €	3 127,68 €
	Communication		17 450,00 €	250 000,00 €								267 450,00 €	Nombre d'habitants	51,13%	48,87%	136 747,20 €	130 702,82 €
	Finances		7 600,00 €									7 600,00 €	Nombre d'écritures	72,00%	28,00%	5 472,00 €	2 128,00 €
	Ressources humaines	107 100,00 €	4 140,00 €		31,00 €	7 000,00 €	45 000,00 €		10 500,00 €	1 200,00 €		174 971,00 €	Nombre de feuilles de paie	58,07%	41,93%	101 605,66 €	73 365,34 €
	Energie Environnement	16 500,00 €	663,00 €		2 950,00 €							20 113,00 €	Nombre d'habitants	51,13%	48,87%	10 283,78 €	9 829,22 €
	Cadre de vie - Logistique											0,00 €	Nombres d'heures de main d'oeuvre	70,26%	29,74%	0,00 €	0,00 €
	Patrimoine bâti - maintenance		13 500,00 €									13 500,00 €	m ² planchers assurés et entretenu	95,95%	4,05%	12 953,25 €	546,75 €
Urbanisme - MOE et projets structurants		14 300,00 €									14 300,00 €	Nombre d'habitants	51,13%	48,87%	7 311,59 €	6 988,41 €	
Sous total Charge A	168 440,00 €	284 088,00 €	250 000,00 €	13 181,00 €	8 500,00 €	63 000,00 €	11 500,00 €	10 500,00 €	4 200,00 €	20 000,00 €	833 409,00 €	Sous total			453 808,55 €	404 423,00 €	
TOTAL CHARGE A	168 440,00 €	284 088,00 €	250 000,00 €	13 181,00 €	18 500,00 €	63 000,00 €	25 700,00 €	10 500,00 €	4 200,00 €	20 000,00 €	857 609,00 €	TOTAL			468 339,47 €	414 092,08 €	

Charges supportées 24 200,00 € 833 409,00 €

Ecart 444 139,47 € -419 316,92 €

Prélèvement sur l'AC de la ville 444 139,47 €

- ✓ Le tableau ci-dessus recense les dépenses de la catégorie « A » par services concernés. Les dépenses totales s'élèvent à 857 609 €, dont 833 409 € payées par la CA et 24 200 € par la ville.
- ✓ Compte tenu des clés de répartition par services, la part ville s'élèverait à 468 339,47 € et 414 092,08 € pour la CA.
- ✓ Au vu des dépenses budgétées sur 2022, le prélèvement sur l'AC de la ville est projetée et prise en compte pour 444 139,47 €.

2- LES AUTRES CHARGES DE GESTION (B)

Contexte :

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 82,32% pour la ville et 17,68% pour la communauté)

	VA	CA	
Affranchissement	9 600,00	96 200,00 €	
Téléphonie	15 000,00	183 000,00 €	
Photocopieur	0,00	100 000,00	
Fournitures administratives	0,00 €	70 000,00 €	
Vêtements de travail		45 000,00	
TOTAL des charges supportées par collectivité	24 600,00 €	494 200,00 €	518 800,00 €

✓ Les dépenses totales des autres charges de gestion (B) s'élèvent au total à 518 800 €, dont 24 600 € payées par la Ville et 494 200 € payées par la CA.

✓ Avec le mode de répartition basé sur le poids des dépenses de gestion 2018, la répartition des charges 2022 entre la Ville et la CA serait respectivement de 427 076,16 € et 91 723,84 €.

✓ **Compte tenu des dépenses budgétées sur 2022, le prélèvement sur l'AC de la ville est projetée et prise en compte pour 402 476,16 €.**

Paratge de la dépense avec la clé de répartition "Autres charges de gestion"	82,32 %	17,68 %	100,00 %
Charges que chaque collectivité aurait dû porter	427 076,16 €	91 723,84 €	518 800,00 €
Ecart	402 476,16 €	-402 476,16 €	- €

Prélèvement sur l'AC de la Ville 402 476,16 €

2- LES CHARGES DE STRUCTURE (C)

Contexte :

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
C - Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments, refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services 2019	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019 (Soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté)

Au stade du budget, le partage de la croissance des charges de structure ne peut être évaluée.

Son évaluation paraît peu pertinente au stade du budget car on comparerait le réalisé N-1 au Budget N, cela se traduirait par la prise en compte d'une variation trop importante dans l'AC.

3 – LES CHARGES D’INVESTISSEMENT

Contexte : Elles correspondent aux dépenses d’investissement nécessaire au fonctionnement du service sur les biens mobiliers

								Clé de répartition			Répartition		
		Logiciels et matériels informatique	Matériel de transport	Matériels informatiques	Matériels Divers	Mobiliers	Annonces et insertion	TOTAL	Nature	VA	CA	VA	CA
Ville d’Auxerre	Commande publique						10 000,00 €	10 000,00 €	Nombre de lots	45,54 %	54,46 %	4 554,00 €	5 446,00 €
	Sous total Charge A	0,00 €					10 000,00 €	10 000,00 €	Sous total			4 554,00 €	5 446,00 €
Communauté de l’Auxerrois	Modernisation de l’administration - @ service	323 340,00 €						323 340,00 €	Nombre de PC	54,04 %	45,96 %	174 732,94 €	148 607,06 €
	Modernisation de l’administration - Archives				4 000,00 €			4 000,00 €	Nombre d’habitants	51,13 %	48,87 %	2 045,20 €	1 954,80 €
	Modernisation de l’administration – Commande publique		629 000,00 €			153 010,00 €		782 010,00 €	Nombre de lots	45,54 %	54,46 %	356 127,35 €	425 882,65 €
	Modernisation de l’administration - Accueil	60 000,00 €						60 000,00 €	Nombre d’habitants	51,13 %	48,87 %	30 678,00 €	29 322,00 €
	Stratégie de l’aménagement – Droit des sols	15 000,00 €						15 000,00 €	Nombre d’habitants	51,13 %	48,87 %	7 669,50 €	7 330,50 €
	Sous total Charge A	398 340,00 €	629 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	153 010,00 €	0,00 €	1 184 350,00 €	Sous total			571 252,99 €	613 097,01 €
TOTAL CHARGE A		398 340,00 €	629 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	153 010,00 €	10 000,00 €	1 194 350,00 €	TOTAL			575 806,99 €	618 543,01 €

Charges supportées 10 000,00 € 1 184 350,00 €
 Ecart 565 806,99 € -565 806,99 €

Prélèvement sur l’ACi de la ville 565 806,99 €

- ✓ Les dépenses totales s’élèvent à 1 194 350 €, dont 1 184 350 € payées par la CA et 10 000 € payées par la ville.
- ✓ Compte tenu des clés de répartition par services, la part ville s’élèverait à 575 806,99 € et à 618 543,01 € pour l’agglomération.
- ✓ **Au vu des dépenses budgétées sur 2021, la ville versera une attribution de compensation d’investissement – ACi – de 565 806,99 €.**

SYNTHÈSE

Projection de l'AC 2022 de la ville

	BP 2022
1 Régularisation AC 2021	A évaluer début 2022
1 Charge de personnel mutualisé – part VA	- 11 795 399,45 €
1 partage de la variation des charges de personnel 2022	- 263 963,89 €
1 Prise en charge de l'harmonisation du RI	- 273 283,51 €
2 – Dépenses A	- 444 139,47 €
2 – Dépenses B	- 402 476,16 €
2 – Dépenses C (fin d'année)	
Impact mutualisation	-13 179 262,48 €
Impact des autres transferts de compétences	- 1 392 144,77 €
AC fiscale	16 017 721,00 €
AC provisoire actualisée de la ville (estimation)	1 446 313,75 €

Projection de l'ACi de la ville

	BP 2022
Régularisation mutualisation 2021	A évaluer début 2022
Mutualisation 2022	565 806,99 €
Pluvial	77 153,00 €
SNAS	234 355,00 €
Aci provisoires	877 314,99 €

CLÉS DE RÉPARTITION

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2021		Poids ville	Poids CA
Direction	Services			Données ville	Données CA		
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services et cabinet	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
Direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines	Accueil	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	168 et 1772	246 et 85	57,03 %	42,97 %
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	51	61	45,54 %	54,46 %
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 919	5 717	58,07 %	41,93 %
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N	321	273	54,04 %	45,96 %
Finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 034	7 014	72,00 %	28,00 %
Contrôle de gestion	Contrôle de gestion	Nombre d'écritures	N-1	18 034	7 014	72,00 %	28,00 %
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-	85,09 %	14,91 %
	Aménagement et gestion voirie	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Entretien de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Patrimoine – Entretien programme	Budget investissement réalisé	N-1	3 204 228,30 €	1 946 183,34 €	62,21 %	37,79 %
	Entretien du patrimoine	m ² de planchers assurés et entretenus	N	256 477	10 827	95,95 %	4,05 %
	Patrimoine - Programmation opération	m ² de planchers assurés et entretenus	N	256 477	10 827	95,95 %	4,05 %
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
	Direction et service foncier						
	Droits des sols						
	Stratégie urbaine, planification						
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-	77,96 %	22,04 %
	Aménagement domaine public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Entretien du domaine public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270	85,66 %	14,34 %
	Logistique	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 007	1 696	70,26 %	29,74 %
Direction du développement économique, attractivité et transition écologique	Energie environnement	Nombre d'habitants	N	35 942 sur 70 296	34 354 sur 70 296	51,13 %	48,87 %
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 554 431 €	97 998 € sur 554 431 €	82,32 %	17,68 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m ² sur 25 288 m ²	1 721 m ² sur 25 288 m ²	93,20 %	6,80 %

Annexe 2 - Attributions de compensation provisoires 2022

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_212-DE

AC provisoire

	Charges transférées										
	Attribution de compensation fiscale	Prélèvement Adhésion syndicat Mixte du Nivernais	Transfert Stade nautique	Transfert Compétence Urba	Transfert ZAE 2019-2025	Transfert Compétence Pluviale	Ajustement service commun VA et CA 2022	Service commun VA et CA 2022	Services communs ADS SIG Prévisionnel 2021 Du 1/01/2021 au 31/08/2021	Reversement aux communes Ex CCPC SPL 2022	Attribution de compensation provisoire 2022
APPOIGNY	872 975,00 €			-1 875,00 €	-29 962,00 €	-7 625,00 €			-7 272,75 €		826 240,25 €
AUGY	68 549,00 €	-576,00 €		-500,00 €	-1 436,00 €	-1 169,00 €			-2 174,22 €		62 693,78 €
AUXERRE	16 017 721,00 €	-18 431,00 €	-847 672,00 €	-13 000,00 €	-381 479,00 €	-69 058,00 €	Courant 2022	-13 179 262,48 €	-62 504,77 €		1 446 313,75 €
BLEIGNY-LE-CARREAU	37 413,00 €			-175,00 €		-137,00 €			0,00 €		37 101,00 €
BRANCHES	32 867,00 €			-175,00 €		-320,00 €			-1 399,05 €		30 972,95 €
CHAMPS SUR YONNE	223 395,00 €	-854,00 €		-500,00 €	-9 706,00 €	-2 106,00 €			-3 611,50 €		206 617,50 €
CHARBUY	32 932,00 €			-500,00 €		-2 792,00 €			-3 474,57 €		26 165,43 €
CHEVANNES	61 727,00 €			-500,00 €		-4 514,00 €			0,00 €		56 713,00 €
CHITRY	87 854,00 €					-2 655,00 €			0,00 €		85 199,00 €
COULANGES LA VINEUSE	5 874,00 €			0,00 €		-1 006,00 €			-1 797,87 €	49 697,00 €	52 767,13 €
ESCAMPS	5 701,00 €					-821,00 €			-1 933,13 €	54 303,00 €	57 249,87 €
ESCOLIVES SAINTE CAMILLE	144 032,00 €			-175,00 €	-1 321,00 €	-577,00 €			-1 372,16 €	42 087,00 €	182 673,84 €
GURGY	139 102,00 €			0,00 €	-1 611,00 €	-1 063,00 €			0,00 €		136 428,00 €
GY-L'EVEQUE	1 948,00 €			-175,00 €		-2 447,00 €			-812,03 €	27 524,00 €	26 037,97 €
IRANCY	1 682,00 €			-175,00 €		-1 515,00 €			-838,51 €	16 451,00 €	15 604,49 €
JUSSY	352,00 €					-562,00 €			-829,83 €	23 175,00 €	22 135,17 €
LINDRY	136 967,00 €			-500,00 €	-995,00 €	-2 559,00 €			-3 161,61 €		129 751,39 €
MONTEAU	3 392 455,00 €			-1 875,00 €	-114 443,00 €	-7 353,00 €			0,00 €		3 268 784,00 €
MONTIGNY-LA-RESLE	73 368,00 €			-175,00 €		-139,00 €			-1 370,23 €		71 683,77 €
PERRIGNY	375 880,00 €			-500,00 €	-8 820,00 €	-2 691,00 €			0,00 €		363 689,00 €
QUENNE	5 297,00 €			-175,00 €		-200,00 €			0,00 €		4 922,00 €
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	96 375,00 €	-557,00 €		-500,00 €	-719,00 €	-753,00 €			-2 747,85 €		91 098,15 €
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES	290 135,00 €			-1 875,00 €	-7 775,00 €	-9 649,00 €			0,00 €		270 836,00 €
VALLAN	18 147,00 €			-175,00 €		-303,00 €			-1 324,14 €		16 344,86 €
VENDY	274 038,00 €			-500,00 €	-1 421,00 €	-1 029,00 €			0,00 €		271 088,00 €
VILLEFARDEAU	80 721,00 €			-500,00 €		-2 553,00 €			-2 245,15 €		75 422,85 €
VILLENEUVE-SAINT-SALVES	48,00 €			-175,00 €		-584,00 €			0,00 €		-711,00 €
VINCELLES	58 826,00 €	-741,00 €			-5 845,00 €	-370,00 €			-2 245,83 €	55 533,00 €	105 157,17 €
VINCELOTES	48 873,00 €	-218,00 €				-228,00 €			-614,55 €	17 338,00 €	65 150,45 €
TOTAL	22 585 254,00 €	-21 377,00 €	-847 672,00 €	-24 700,00 €	-565 533,00 €	-126 778,00 €		-13 179 262,48 €	-101 729,75 €	286 108,00 €	8 004 309,77 €

AC d'investissement

	Attribution de compensation fiscale	Transfert Stade nautique	Transfert Compétence Pluviale	Service commun VA et CA 2021	Ajustement service commun VA et CA 2022	Attribution de compensation provisoire 2022
APPOIGNY	0,00 €		-12 381,00 €			-12 381,00 €
AUGY	0,00 €		-3 252,00 €			-3 252,00 €
AUXERRE	0,00 €	-234 355,00 €	-77 153,00 €	-565 806,99 €	Courant 2022	-877 314,99 €
BLEIGNY-LE-CARREAU	0,00 €		-627,00 €			-627,00 €
BRANCHES	0,00 €		-539,00 €			-539,00 €
CHAMPS SUR YONNE	0,00 €		-4 338,00 €			-4 338,00 €
CHARBUY	0,00 €		-7 941,00 €			-7 941,00 €
CHEVANNES	0,00 €		-12 351,00 €			-12 351,00 €
CHITRY	0,00 €		-2 480,00 €			-2 480,00 €
COULANGES LA VINEUSE	0,00 €		-2 102,00 €			-2 102,00 €
ESCAMPS	0,00 €		-2 264,00 €			-2 264,00 €
ESCOLIVES SAINTE CAMILLE	0,00 €		-1 509,00 €			-1 509,00 €
GURGY	0,00 €		-2 801,00 €			-2 801,00 €
GY-L'EVEQUE	0,00 €		-1 507,00 €			-1 507,00 €
IRANCY	0,00 €		-4 177,00 €			-4 177,00 €
JUSSY	0,00 €		-1 467,00 €			-1 467,00 €
LINDRY	0,00 €		-7 079,00 €			-7 079,00 €
MONTEAU	0,00 €		-17 472,00 €			-17 472,00 €
MONTIGNY-LA-RESLE	0,00 €		-382,00 €			-382,00 €
PERRIGNY	0,00 €		-4 932,00 €			-4 932,00 €
QUENNE	0,00 €		-536,00 €			-536,00 €
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	0,00 €		-1 198,00 €			-1 198,00 €
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES	0,00 €		-13 500,00 €			-13 500,00 €
VALLAN	0,00 €		-835,00 €			-835,00 €
VENDY	0,00 €		-2 855,00 €			-2 855,00 €
VILLEFARDEAU	0,00 €		-4 789,00 €			-4 789,00 €
VILLENEUVE-SAINT-SALVES	0,00 €		-1 611,00 €			-1 611,00 €
VINCELLES	0,00 €		-857,00 €			-857,00 €
VINCELOTES	0,00 €		-651,00 €			-651,00 €
TOTAL	0,00 €	-234 355,00 €	-193 586,00 €	-565 806,99 €	0,00 €	-993 747,99 €

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-213

Objet : Convention de Partenariat 2020-2022 avec l'Association Club Mob – Avenant n° 1

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Dominique CHAMBENOIT

L'association Club Mob met en œuvre une palette de solutions relatives à la mobilité. Les actions proposées favorisent, entre-autres, la levée des freins vers l'emploi, la formation et les échanges économiques et sociaux traditionnels. Ces actions sont aussi de précieux vecteurs de liens sociaux, de médiation globale et d'échanges avec les habitants.

A ce titre, l'association a un conseiller mobilité pour assurer l'information et l'accompagnement, des habitants des quartiers prioritaires et en veille active de la Politique de la Ville notamment et plus largement des habitants de la ville et de l'agglomération auxerroise, vers des solutions de mobilité.

Ce conseiller est financé en partie par l'État via le dispositif d'« adulte-relais » pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une centaine de personnes utilise les services de l'association dont une partie viennent des quartiers Politique de la ville.

Le présent avenant a pour objet d'ajouter des indicateurs qualitatifs et quantitatifs afin de s'assurer que les publics ciblés soient bien visés. L'association s'y engage.

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois propose toujours d'apporter sa participation financière auprès de Club Mob à hauteur de 5 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'avenant joint en annexe ;
- D'autoriser le président à signer ledit avenant ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la politique de la ville.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2020-2022

Entre les soussignés,

- La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, représentée par son Président, Monsieur Crescent MARAULT,

Et,

- L'Association Club Mob, représentée par son Président, Monsieur Alain BERNIER,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Le présent avenant ne modifie pas le contenu des articles de la convention de partenariat 2020-2022 liant les 2 entités, que ce soit dans le cadre du montant et versement de la subvention ou du délai de la convention.

Le présent avenant modifie l'article 2 concernant les modalités d'évaluation. En effet, les indicateurs et objectifs suivants doivent être ajoutés :

Indicateurs qualitatifs :

- Parcours des usagers en termes d'apprentissage de la mobilité ;
- Parcours des usagers en termes d'acquisition de véhicule/obtention de crédit... ;
- Que le conseiller mobilité soit l'interlocuteur sur l'accompagnement individuel des usagers autour de la mobilité sur l'information et qu'il dispose de toutes les ressources nécessaires pour favoriser le parcours.

Indicateurs quantitatifs :

- Atteindre un taux de 40% de bénéficiaires QPV pour 2022 ;
- Intégrer dans le rapport d'activité de la structure, le nombre de bénéficiaires QPV venant du quartier de Saint Siméon (quartier en veille active).

Le présent avenant à la convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Fait à Auxerre, le



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 089-200067114-20211216-2021_213-DE



Le Président
de la Communauté d'Agglomération,

Crescent Marault.

Le Président
de Club Mob,

Alain BERNIER.

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-214

Objet : Convention de partenariat avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF) pour le dispositif de télé protection grave danger (TGD) - Avenant n° 2

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminde GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_214-DE

Rapporteur : Dominique CHAMBENOIT

La téléprotection grave danger (TGD) est un téléphone portable disposant d'une touche préprogrammée et dédiée, permettant à la bénéficiaire de joindre, en cas de danger, la plateforme d'assistance accessible 7j/7 et 24h/24.

Le CIDFF est l'association désignée par le Procureur de la République pour gérer ce dispositif sur le Département. L'association analyse les situations signalées sur la base de critères pré-définis.

Le dispositif repose dans un 1^{er} temps sur un accompagnement fourni par le CIDFF et dans un 2nd temps sur la protection physique de la bénéficiaire et sur l'accompagnement pendant toute la durée de la mesure de protection. Le CIDFF dispose de 24 téléphones à ce jour pour l'ensemble du département.

En 2020, le CIDFF a suivi 18 femmes dont 6 sont de l'auxerrois habitants les Quartiers Politique de la Ville. Sur 2021, 10 femmes ont utilisé le dispositif dont 6 viennent des QPV.

Il est proposé d'ajouter à la convention des critères d'indicateurs d'évaluation afin de s'assurer que les publics ciblés soient bien visés.

La Communauté d'Agglomération de l'auxerrois propose toujours d'apporter une participation financière auprès du CIDFF à hauteur de 1 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'avenant joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la politique de la ville.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2020

Entre les soussignés,

- La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, représentée par son Président, Monsieur Crescent MARAULT,

Et,

- Le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille, représenté par sa Présidente, Madame Simone PARIS,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Le présent avenant ne modifie pas le contenu des articles de la convention de partenariat 2018-2020 liant les 2 entités, que ce soit sur l'objet et le descriptif du dispositif, ni sur le montant et versement de la subvention.

Le présent avenant modifie :

- L'article 5 concernant les modalités d'évaluation. En effet, les indicateurs suivants doivent être ajoutés :
 - Nombre de bénéficiaires en QPV de la ville d'Auxerre,
 - Nombre de bénéficiaires auxerrois,
 - Nombre de bénéficiaires de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.
- L'article 6 concernant les délais de convention. En effet, la convention s'achevant au 31 décembre 2020, elle est prolongée d'un an supplémentaire dans le cadre de cet avenant n°2.

Le présent avenant à la convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Fait à Auxerre, le

Le Président
de la Communauté d'Agglomération,

Crescent Marault.

La Présidente
du CIDFF,

Simone Paris.

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-215

Objet : Convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Auxerrois – Exercice 2022

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Dominique CHAMBENOIT

La Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Auxerrois s'engage à :

- promouvoir et compléter les services rendus aux demandeurs d'emploi ;
- assurer une convergence des politiques de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'évolution professionnelle ;
- à apporter aux entreprises une offre de service personnalisée et intégrée d'insertion professionnelle ;
- à respecter les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre.

Auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Et plus précisément sur les actions suivantes :

- sa fonction centre de ressources qui recouvre un centre de documentation, une cyber-base et un point relais « accueil, information, orientation et accompagnement ». Ces services disposent d'informations, de permanences de partenaires, d'ateliers d'échanges avec les demandeurs d'emplois, d'outils informatiques avec des ateliers d'initiation.
- le PLIE (Plan Local d'Insertion à l'Emploi) : outil d'harmonisation des initiatives développées en faveur de l'insertion et de la prévention de l'exclusion des publics en difficultés, dans le cadre d'un contrat d'objectifs concerté et pluriannuel.

Il est axé sur trois grands pôles : La Structure d'Animation et de Gestion du PLIE comprenant des animations internes - des animations externes et l'accompagnement des bénéficiaires PLIE par des Conseillers en Insertion professionnelle (CIP).

Les animations internes se traduisent par des visites d'entreprises, l'événement tapis rouge (journée autour d'ateliers sur l'importance de l'image dans le décrochage d'un emploi lors d'un entretien d'embauche), atelier de rédaction de CV, interventions d'employeurs, ateliers sur les bulletins de paies et contrats de travail...

Les animations externes se traduiront pour 2022 sur des projets portés par des intervenants extérieurs comme la valorisation de parcours professionnels de salariés en insertion, la mise en situation d'emploi pour des travailleurs handicapés, des actions sur l'estime de soi-la confiance en soi, des ateliers de préparation à l'accès à l'entreprise, des tests de capacité, la préparation au permis de conduire pour public en difficulté...

A noter qu'en 2020, 268 personnes ont bénéficié du dispositif dont le prescripteur principal est Pôle Emploi dont la moitié viennent des Quartiers Politiques de la Ville.

La Maison de l'Emploi et de la Formation sollicite une participation financière à la Communauté d'Agglomération de l'auxerrois à hauteur de 118 700 € de la façon suivante :

Pour les frais de fonctionnement des fonctions Centre de ressources, Cyber-base Emploi et Accueil-Information-Orientation-Accompagnement une subvention annuelle de 53 700€.

Pour sa fonction PLIE : une subvention annuelle de 65 000€.

Il est proposé une convention pour un an au vu des évolutions de la politique de la ville à compter de 2023.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la convention jointe en annexe ;
- D'adopter les termes de cette convention ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la politique de la ville.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

CONVENTION DE PARTENARIAT 2022

Entre les soussignées,

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre, représentées par son Président/Maire,

Monsieur Crescent MARAULT

Et,

La Maison de l'Emploi et de la Formation d'Auxerre, représentée par son Président,

Monsieur Laurent PONROY,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

La Communauté de l'Auxerrois, de par ses statuts notamment en matière de politique de la Ville, et la Ville d'Auxerre concourent au soutien des outils territoriaux en faveur de l'emploi et de l'insertion dont la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Auxerre (MDE) et notamment son Plan Local pour l'Insertion par l'Economie (PLIE).

La Maison de l'Emploi et de la Formation d'Auxerre a pour objet de promouvoir et compléter les services rendus aux demandeurs d'emploi, aux « invisibles », aux salariés, aux personnes en reconversion, aux entreprises et aux élus en regroupant dans un espace commun, l'immeuble « le Phare » situé dans le quartier Sainte Geneviève « Quartier Politique de la Ville », un ensemble d'intervenants à destination de ces publics et en initiant des partenariats qui démultiplient les compétences, les expertises et les moyens, notamment, sur l'agglomération auxerroise.

La Maison de l'Emploi a ainsi pour vocation de fédérer et d'animer l'action des partenaires publics et privés et d'assurer une convergence des politiques de l'emploi, de l'insertion, de la formation, de la création d'entreprises, de la reconversion et de l'évolution professionnelle sur l'Auxerrois. Elle apporte également aux entreprises une offre de service personnalisée et intégrée d'insertion professionnelle.

Article 1 : Actions de la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Auxerre (MDE)

Centre de Ressources

Pour sa fonction Centre de ressources, la MDE met à disposition :

- ✓ Un centre de documentation
- ✓ Une Cyber-base
- ✓ Un point relais « Accueil, Information, Orientation et Accompagnement (AIOA)

Le centre de documentation est animé par une documentaliste professionnelle diplômée qui accueille, informe et oriente les personnes dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'insertion, de la création d'entreprise, de la reconversion ou de l'évolution professionnelle.

Le centre de documentation accueille des permanences multiples : partenaires de l'information ou de l'orientation, des entreprises en phase de recrutement, des centres de formations ou encore des organismes de microcrédits.

Le centre de documentation accueille également des groupes accompagnés par des partenaires de l'emploi et de la formation pour leur présenter les lieux et travailler avec eux sur l'orientation professionnelle.

Enfin, il organise des ateliers dédiés aux demandeurs d'emploi sur des sujets tels que la fracture numérique, la mobilité, les entretiens d'embauches, etc.

La Cyber-base « Emploi » est un espace dédié à l'utilisation de l'outil informatique, à l'accès au réseau internet ainsi qu'à un portail spécifique dédié à l'emploi, la formation, l'insertion, la création d'activité, la reconversion ou de l'évolution professionnelle.

Des outils informatiques sont mis à disposition pour l'édition de CV, de lettre de motivation ou d'offres d'emploi, etc.

Cet espace est animé en permanence par des animateurs qualifiés qui ont pour mission globale d'assister l'utilisateur dans l'utilisation de l'outil pour l'amener progressivement vers une utilisation autonome de l'outil informatique.

Des ateliers de découverte et d'initiation à l'outil informatique sont également proposés, entièrement gratuits et ouverts à toute personne.

Le point relais « Accueil, Information, Orientation et Accompagnement (AIOA) » permet la présence d'un conseiller 2 jours et demi par semaine pour recevoir les personnes en entretien individuel et analyser les demandes du public.

Le conseiller peut ensuite les orienter vers les partenaires compétents sur leur problématique, ou les accompagner directement dans leur projet. Une orientation-prescription peut-être aussi réalisée vers des partenaires.

Le Plan Local pour l'Insertion à l'Emploi (PLIE)

Pour sa fonction PLIE, la Maison de l'Emploi permet d'harmoniser les initiatives développées en faveur de l'insertion et de la prévention de l'exclusion des publics en difficultés, dans le cadre d'un contrat d'objectifs concerté et pluriannuel.

Le PLIE portée par la MDE à trois grands pôles :

- ✓ La Structure d'Animation et de Gestion du PLIE (SAG) - Gestions administratives, animations internes et externes.
- ✓ L'accompagnement des bénéficiaires PLIE par des Conseillers en Insertion professionnelle (CIP)
- ✓ La médiation à l'emploi par une professionnelle de la relation entreprise.

Article 2 : Engagement et versement des subventions

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre s'engagent à participer au soutien financier de la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Auxerre pour :

- ✓ Contribuer aux frais de structure et à l'activité principale (gestion administrative et financière de l'association)
- ✓ Contribuer au fonctionnement du Centre de Ressources,
- ✓ Contribuer au fonctionnement de la Cyber-base Emploi
- ✓ Contribuer au fonctionnement du service Accueil-Information-Orientation et Accompagnement (AIOA)
- ✓ Contribuer au fonctionnement du Plan Local pour l'insertion à l'Emploi (PLIE)

Le versement des subventions sera effectué comme suit :

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois versera à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Auxerre :

- ✓ Pour ses frais de fonctionnement, sa fonction Centre de ressources, Cyber-base Emploi Maison ainsi que sa fonction Accueil-Information-Orientation et Accompagnement une subvention annuelle de **53 700€** (*61 700€ - 8000€ pour le poste de la facilitatrice financée par la CA en 2021, le montant sera identique pour la programmation 2022 d'où cette baisse prévue pour éviter de financer 2 fois*) ;
- ✓ Pour sa fonction PLIE : une subvention annuelle de **65 000 €** pour les 7 postes dédiés et les 9 actions partenariales externalisées.

La Ville d'Auxerre versera à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Auxerre : **50 118€** pour les mêmes dispositifs.

Elles seront effectuées en une fois, après concertation entre les parties, dans le cadre d'un dialogue de gestion et présentation des pièces d'évaluation.

Article 3 : Modalités d'évaluation

La Maison de l'Emploi et de la Formation d'Auxerre s'engage à transmettre à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et à la ville d'Auxerre :

- ✓ Le rapport d'activité de l'année ;
- ✓ Les comptes annuels de la structure ;
- ✓ Un document démontrant les éléments suivants :
 - Mise en place d'un Comité Technique pour l'Appel à Projet du PLIE afin de le préparer avec les partenaires financeurs et décider des porteurs à retenir ;
 - Atteindre 1 100 heures d'accompagnement dans le cadre du PLIE afin qu'il soit plus conséquent qu'en 2020 (923h) ;
 - Atteindre 20 bénéficiaires majoritairement auxerrois par action partenariale (au lieu de 10 en moyenne actuellement)
 - Atteindre 65% de bénéficiaires QPV minimum globalement dans le cadre du PLIE (58% aujourd'hui) afin de mieux répondre aux critères Politique de la Ville du territoire.
 - Communication des bilans des actions partenariales en amont du Comité de Pilotage du PLIE afin de mieux se positionner sur les porteurs de projet qui redéposent une action dans le cadre du PLIE.

Article 4 : Délais de la convention

La présente convention prendra effet à compter du 1er janvier 2022 pour une période de 1 an.

Article 5 : Communication

L'association s'engage à intégrer les logos de la Communauté d'agglomération et de la Ville d'Auxerre dans ses outils de communication liés aux actions financées pour afficher le partenariat entre les 3 parties.

Article 6 : Résiliation - Avenant

En cours de convention, les termes de celle-ci pourront être revus en cas d'évènement de nature à la modifier de façon significative. Ces changements seront réalisés par la mise en place d'un avenant.

La convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Auxerre.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou les parties sous réserve d'un préavis d'au moins trois mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

Article 7 : Données Personnelles

Le traitement des données des documents communiqués sont gérés par le service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre. Vous autorisez à ce titre de les utiliser dans ce cadre.

Le service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre s'engagent à respecter le traitement de ces données en conformité avec les lois françaises et européennes en vigueur et à les utiliser qu'à des fins de communication publique.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, d'opposition, de suppression des données. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois par mél : contratdeville@agglo-auxerrois.fr.

Fait à Auxerre, le

Le Président de la Communauté d'Agglomération
de l'Auxerrois,
Le Maire de la ville d'Auxerre,

Le Président de la Maison de l'Emploi et de la
Formation d'Auxerre,

Crescent MARAULT

Laurent PONROY

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-216

Objet : Convention de partenariat avec la Mission Locale de l'Auxerrois – Exercice 2022

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Dominique CHAMBENOIT

La Mission Locale de l'Auxerrois s'engage à :

- favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle au profit des jeunes résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois dont les jeunes des Quartiers Politique de la Ville dans : la construction et l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes intégrant 2 autres dispositifs, le Service Civique et la Garantie Jeunes :

* Dans le cadre du service civique, la Mission Locale met à disposition des jeunes, dans les structures volontaires, pour libérer ces dernières de toutes les formalités, notamment administratives que cela implique. Les communes de l'agglomération peuvent se voir confier ces jeunes dans différents domaines.

* La Garantie jeunes est mis en place depuis 2016 sur le territoire, ce programme concerne une centaine de jeunes annuellement. Ce dernier a pour objectif d'accompagner le jeune techniquement vers sa 1ère expérience professionnelle mais également financièrement pour favoriser son autonomie.

* et la gestion et l'animation de l'Espace Service Jeune. Cet espace ressource informe et documente dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi, de la formation professionnelle, des loisirs, de la vie pratique, des séjours à l'étranger...

- respecter les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre,

auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

La Mission Locale sollicite une participation financière à la Communauté d'Agglomération de l'auxerrois à hauteur de 56 000 €.

Il est proposé une convention pour un an au vu des évolutions de la politique de la ville à compter de 2023.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la convention jointe en annexe ;
- D'adopter les termes de cette convention ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la politique de la ville.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

CONVENTION DE PARTENARIAT 2022

Entre les soussignées,

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre, représentées par son Président/Maire, Monsieur Crescent MARAULT,

et

La Mission Locale de l'Auxerrois, Association Loi 1901, représentée par son Président-Délégué, Monsieur Laurent PONROY,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

La Communauté de l'Auxerrois, de par ses statuts notamment en matière de politique de la Ville, et la ville d'Auxerre concourent au soutien des outils territoriaux en faveur de l'emploi et de l'insertion dont la Mission Locale de l'Auxerrois (MILO).

L'objet de la Mission Locale de l'Auxerrois est défini en référence de la Loi n°89-905 du 19 Décembre 1989, « favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle », titre III « dispositions relatives à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes », article 7 (ci-dessous) :

« Des Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes peuvent être constituées entre l'État, des Collectivités Territoriales, des Établissements publics, des organisations professionnelles et syndicales et, le cas échéant, des Associations. Elles prennent la forme d'une Association ou d'un Groupement d'Intérêt Public. Elles ont pour objet d'aider prioritairement les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elles favorisent la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale, et contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ».

La Mission Locale de l'Auxerrois répond à des « commandes publiques », notamment :

- Participation au Plan National d'Accès à l'Emploi (Loi de lutte contre les exclusions – État)
- Pilotage du programme PACEA (Plan de Cohésion Sociale – État)
- Coordination des actions de formation jeunes (Conseil Régional)
- Participation à la Mission Générale – Insertion Éducation Nationale (État)
- Implication dans le cadre de la Politique de la Ville
- Suivi des Contrats Aidés
- Pilotage de la Garantie Jeunes (Plan annuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale)

En référence aux textes nationaux et aux politiques publiques d'insertion mentionnés, ci-dessus, la Mission Locale de l'Auxerrois, vise :

- > A fédérer sur l'arrondissement d'Auxerre les efforts des partenaires locaux pour faciliter l'insertion des jeunes
- > A accueillir tous les jeunes de moins de 26 ans qui se présentent sur ses différents lieux d'accueil
- > A rechercher des réponses à l'ensemble des difficultés (emploi, formation, précarité, logement, santé, etc.) rencontrées par les jeunes en s'appuyant sur les différentes mesures et dispositifs décidés par les pouvoirs publics et mis en œuvre par l'équipe technique de la Mission Locale de l'Auxerrois ou ses partenaires spécialisés
- > A accompagner les employeurs (collectivités, associations, entreprises) dans leurs besoins de main d'œuvre en apportant la réponse adaptée aux besoins

Article 2 – Engagements de la Mission Locale de l'Auxerrois

La Mission Locale de l'Auxerrois s'engage à favoriser l'insertion sociale et / ou professionnelle au profit des jeunes résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, et plus particulièrement des jeunes des Quartiers Politique de la Ville d'Auxerre, dans le cadre des orientations suivantes :

A – Construction et accompagnement des parcours d'insertion des jeunes

Cette fonction prioritaire consiste en un accompagnement personnalisé de ceux qui rencontrent des difficultés en termes d'accès à l'autonomie professionnelle et sociale. Les traductions concrètes de cet accompagnement sont :

1 – Accueil, Information, Orientation

- > Accueillir les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et / ou professionnelle, inscrits ou non comme Demandeurs d'Emploi.
- > Établir un diagnostic individuel de la situation de chaque jeune.
- > En fonction de ce diagnostic, informer et orienter ces jeunes vers les emplois, formations, aides diverses prévues en mobilisant les outils de droit commun pour répondre aux difficultés rencontrées.

2 – Suivi, Accompagnement

Organiser le suivi et l'accompagnement de ces jeunes pendant leurs parcours d'insertion. Pour qu'il soit durable, cet accompagnement se fonde sur la recherche :

- de l'établissement d'une relation de confiance avec chaque jeune,
- de sa responsabilisation face aux choix qu'il doit faire,
- de la contractualisation individuelle que la Mission Locale de l'Auxerrois et le jeune doivent respecter.

Cet accompagnement s'appuie sur la mobilisation des moyens disponibles pour l'accès à l'emploi, à la formation, à des aides financières, au logement, à la santé, en fonction des difficultés rencontrées par chaque jeune et des moyens mis en œuvre par les partenaires locaux.

Il s'inscrit également dans le cadre des deux derniers dispositifs mis en œuvre au bénéfice des jeunes :

Le Service Civique

La Mission Locale de l'Auxerrois est reconnue Plateforme de Service Civique. A ce titre, et en lien avec les structures d'accueil, elle conçoit des missions de Service Civique et propose dans le cadre de l'Intermédiation la mise à disposition des jeunes dans les structures. Cette dimension a pour avantages de permettre un suivi régulier par la Mission Locale de l'Auxerrois du jeune tout au long de son parcours, et de libérer la structure d'accueil de toutes les formalités notamment administratives liées au Service Civique.

La Garantie Jeunes

Un double objectif :

- la garantie d'une première expérience professionnelle : multiplication de mises en situation professionnelle (visites, stages,) et de période de travail ;
- une garantie de ressources visant à sécuriser les parcours et permettre d'accéder à l'autonomie financière.

Dans le cadre d'un parcours d'accompagnement renforcé (1 an) :

- accompagnement collectif intensif (dynamique de groupe) pendant 5 à 6 semaines (socle de compétences, formation, gestion vie quotidienne, accès à l'emploi,)
- accompagnement personnalisé (entretiens individuels)

Ce programme mis en œuvre sur le territoire de l'Auxerrois à titre expérimental en 2016 concerne à présent chaque année entre 130 et 150 jeunes de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

B – Gestion et animation de l'Espace Service Jeune

La Mission Locale de l'Auxerrois gère et anime depuis 2003 un Espace Service Jeune (anciennement Point Information Jeunesse).

Cet espace a pour but et vocation essentielle, d'assurer, à l'échelon local, la mission d'accueil et d'information des jeunes.

Dans le détail, il informe et documente dans les domaines suivants : enseignement, métiers, emploi, formation professionnelle, société et vie pratique, loisirs, vacances et séjours, étrangers, sport. Il s'adresse à tous les jeunes de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, sans limite d'âge, et quelle que soit leur situation (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés) et en partenariat avec les structures d'accueil jeunes des communes de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Article 3 – Engagements et Versements des subventions

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre concourent à la réalisation des orientations définies qui visent à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de l'Auxerrois.

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois versera à la Mission Locale de l'Auxerrois une subvention de 56 000 € pour 2022.

La Ville d'Auxerre versera à la Mission Locale de l'Auxerrois une subvention de 85 405 € pour 2022.

Ce soutien financier est destiné à contribuer aux activités visées ci-dessus.

Article 4 – Modalités d'Evaluation

La Mission Locale s'engage à transmettre aux deux collectivités :

- le rapport annuel d'activité
- les comptes annuels de la structure
- des tableaux de bord globaux comprenant :
 - o le nombre de jeunes en contact avec la Mission Locale de l'Auxerrois :
 - de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois dans son ensemble
 - commune par commune
 - de la Ville d'Auxerre
 - des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (quartiers QPV)
 - o la nature de ces contacts
 - o les niveaux de formation de ces jeunes
 - o les mesures de formation, contrats emploi et / ou formation, emplois dont ont bénéficié ces jeunes.

Au-delà des tableaux de bord globaux, chaque « action spécifique » fera l'objet d'une analyse à partir d'indicateurs appropriés à l'action, soit :

Indicateurs qualitatifs :

- le parcours de suivi individualisé des jeunes pris en charge par la MILO ;
- les freins rencontrés pour accompagner les jeunes QPV ;
- les partenaires mobilisés (notamment avec les Espaces d'Accueil et d'Animations de la Ville d'Auxerre) ;
- les mesures mises en place dans le cadre du plan #1jeune#1solution ;
- la prise en charge des jeunes inscrits à la Mission Locale dans le cadre de la plateforme de suivi et d'appui des décrocheurs (PSAD) venant des QPV, de la ville d'Auxerre et de l'Agglomération de l'Auxerrois ;
- l'impact physique/psychologique des dispositifs sur les jeunes.
- Nombre de permanence dans les QPV de la ville d'Auxerre
- Bilan des forums mis en place dans les EAA de la ville d'Auxerre.

Indicateurs quantitatifs :

- concernant « le 1^{er} accueil » : atteindre 35% de jeunes issus des quartiers politique de la ville (QPV) et 30% issus de l'Agglomération de l'Auxerrois. *En 2019, la Mission Locale avait comptabilisé 24,8 % de jeunes QPV.*
- concernant « La garantie Jeunes » : atteindre 35% de contrats pour les jeunes issus des quartiers politique de la ville et de la ville d'Auxerre, 30% de contrats pour les jeunes de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CA), de la Ville d'Auxerre. *En 2019, la Mission Locale avait comptabilisé 30,1 % de QPV et 21,7 % de la CA.*
- concernant la PSAD : indiquer le nombre de jeunes inscrit à la Mission Locale dans le cadre de la plateforme de suivi et d'appui des décrocheurs (PSAD) venant des QPV, de la ville d'Auxerre et de l'Agglomération de l'Auxerrois ;
- concernant « Le Service Civique » : l'origine géographique des jeunes QPV suivis par la Mission Locale et les résultats effectifs.
- concernant « Les immersions en Entreprise réalisées pour les jeunes » : le nombre de jeunes issus des quartiers politique de la ville, de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, de la Ville d'Auxerre.
- concernant « Le parrainage des jeunes » : l'origine géographique de ces derniers et atteindre 30% de jeunes de la ville d'Auxerre dont les QPV et 40% de jeunes de la CA. *En 2019, 19 % étaient de la Ville d'Auxerre et 28,6 % était de la Communauté d'Agglomération.*

L'ensemble des documents, visés ci-dessus, pourront être remis lors d'un Comité de Pilotage organisé par la Mission Locale avec comme participants les élus et techniciens de la Ville d'Auxerre et de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois de la direction du développement économique et du service Politique de la Ville.

Article 5 – Durée et date de prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2022 pour une période de 1 an.

Article 6 – Communication

La Mission locale s'engage à intégrer les logos de la Communauté d'agglomération et de la ville d'Auxerre dans ses outils de communication liés aux actions financées afin d'y afficher officiellement le partenariat.

Article 7 – Résiliation - Avenant

En cours de convention, les termes de celle-ci pourront être revus en cas d'évènement de nature à la modifier de façon significative.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de la Mission Locale de l'Auxerrois.

Elle peut par ailleurs être dénoncée par l'une ou l'autre partie, sous réserve d'un préavis d'au moins six mois, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

Article 8 - Données Personnelles

Le traitement des données des documents communiqués sont gérés par le service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre. Vous autorisez à ce titre de les utiliser dans ce cadre.

Le service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre s'engagent à respecter le traitement de ces données en conformité avec les lois françaises et européennes en vigueur et à les utiliser qu'à des fins de communication publique.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, d'opposition, de suppression des données. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois par mél : contratdeville@agglo-auxerrois.fr.

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois,
Le Maire de la Ville d'Auxerre,

Président-Délégué de la Mission Locale de
l'Auxerrois

Crescent MARAULT

Laurent PONROY

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-217

Objet : Haltes nautiques – Procès-verbaux de mise à disposition des biens

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Crescent MARAULT

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « *développement économique* » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* »

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre 2019 le prévoient en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Conformément à l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.*

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ».

Les communes d'Auxerre, de Monéteau, de Gurgy, de Vincelles, de Saint-Bris-le-Vineux et de Champs-sur-Yonne disposent d'une halte nautique ou d'une de stationnement. Un procès-verbal de transfert doit donc être signé entre chaque commune et la Communauté de l'Auxerrois.

Les procès-verbaux de transfert sont annexés à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les termes des procès-verbaux de mise à disposition des biens,

- D'autoriser le Président à les procès-verbaux de mise à disposition des biens et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS
DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

--

CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES PORTUAIRES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS, représentée par son Président, Monsieur Crescent MARAULT,
Sise 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex,

Ci après dénommée « la communauté »

ET

La COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE, représentée par son Maire, Monsieur Stéphane ANTUNES
Sise 2 place Binoche 89290 CHAMPS SUR YONNE

Ci après dénommée « la commune »

PRÉAMBULE

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :
« *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre »*

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre 2019 le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Conformément à l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.*

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ».

C'est l'objet du présent procès-verbal.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

Par le présent procès-verbal, la commune met à disposition de la communauté les biens immobiliers et mobiliers affectés à l'exercice de la compétence développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activités portuaires telles que définies en préambule.

Le procès-verbal définit, dans ce cadre, les périmètres et les conditions de mise à disposition des biens de la commune à la communauté.

La commune dispose d'une halte nautique à Champs sur Yonne sur le bief de Vaux, sur la rive gauche de l'Yonne, PK 166, 248 à 166, 272.

Article 2. Désignation des biens mis à disposition

La commune met à disposition de la communauté les biens indispensables pour gérer la halte nautique.

Cette mise à disposition concerne :

- le ponton
- le terrain
- les postes d'amarrage
- les bornes d'eau
- les bornes électriques
- la passerelle

- les réceptacles déchets
- la signalisation

Le descriptif des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 3. État des biens mis à disposition

Les biens mobiliers et immobiliers sont mis à disposition de la communauté en l'état où ils se trouvent au jour de la mise à disposition des biens.

L'état des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 4. Administration des biens

La communauté assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception toutefois d'aliéner. Elle possède sur ces biens tous pouvoirs de gestion.

La particularité des biens, nécessaires à la gestion de la halte nautique, c'est qu'ils occupent le domaine public fluvial. En ce sens, la communauté peut notamment signer la convention d'occupation avec Voies Navigables de France (VNF) et en payer la redevance.

Le cas échéant, la communauté est substituée de plein droit à la commune dans tous les contrats liés aux biens transférés de la ZAE tels que définis à l'article 2.

La commune constate la substitution et la notifie aux divers contractants.

La communauté assure le renouvellement des biens immobiliers et peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'additions de constructions propres à assurer la mise en œuvre de la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (...) portuaire (...)* ».

La communauté est responsable des biens mis à disposition à l'article 2 et agit en justice en lieu et place de la commune.

Article 5. Régime financier

Conformément à l'article L. 1321-2 du Code général des collectivités territoriales, la mise à disposition des biens énumérés à l'article 2 a lieu à titre gratuit.

Article 6. Durée

La mise à disposition prend effet au 1^{er} novembre 2021 et prend fin dans les cas suivants :

- lors de la désaffectation des biens à la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » conformément à l'article L. 1321-3 du Code générale des collectivités territoriales ;

- lors de la restitution de la compétence développement économique : « *Creation, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » ;
- du retrait de la commune dans la communauté selon l'article L. 5211-19 du Code générale des collectivités territoriales ;
- la dissolution de la communauté dans les conditions de l'article L. 5211-26 du Code générale des collectivités territoriales.

Article 7. Litiges

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Le Maire de Champs sur Yonne

Crescent MAURALT

Stéphane ANTUNES

PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS
DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

--

CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES PORTUAIRES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS, représentée par son Président, Monsieur Crescent MARAULT,
Sise 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex,

Ci après dénommée « la communauté »

ET

La COMMUNE DE GURGY, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX
Sise 11 Rue de l'Île Chamond, 89250 Gurgy

Ci après dénommée « la commune »

PRÉAMBULE

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :
« *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre »*

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre 2019 le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence

« création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires » par délibération n° 2021-025 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Conformément à l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.*

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ».

C'est l'objet du présent procès-verbal.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

Par le présent procès-verbal, la commune met à disposition de la communauté les biens immobiliers et mobiliers affectés à l'exercice de la compétence développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activités portuaires telles que définies en préambule.

Le procès-verbal définit, dans ce cadre, les périmètres et les conditions de mise à disposition des biens de la commune à la communauté.

La commune dispose d'une halte nautique à Gurgy, sur la rive droite de l'Yonne, PK 9, 851 à 10, 080.

Article 2. Désignation des biens mis à disposition

La commune met à disposition de la communauté les biens indispensables pour gérer la halte nautique.

Cette mise à disposition concerne :

- le ponton
- les postes d'amarrage
- les bornes d'eau
- les bornes électriques
- les tables de pique-nique
- les réceptacles déchets
- la signalisation
- les équipements de sécurité et incendie

Le descriptif des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 3. État des biens mis à disposition

Les biens mobiliers et immobiliers sont mis à disposition de la communauté en l'état où ils se trouvent au jour de la mise à disposition des biens.

L'état des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 4. Administration des biens

La communauté assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception toutefois d'aliéner. Elle possède sur ces biens tous pouvoirs de gestion.

La particularité des biens, nécessaires à la gestion de la halte nautique, c'est qu'ils occupent le domaine public fluvial. En ce sens, la communauté peut notamment signer la convention d'occupation avec Voies Navigables de France (VNF) et en payer la redevance.

Le cas échéant, la communauté est substituée de plein droit à la commune dans tous les contrats liés aux biens transférés de la ZAE tels que définis à l'article 2.

La commune constate la substitution et la notifie aux divers contractants.

La communauté assure le renouvellement des biens immobiliers et peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'additions de constructions propres à assurer la mise en œuvre de la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (...) portuaire (...)* ».

La communauté est responsable des biens mis à disposition à l'article 2 et agit en justice en lieu et place de la commune.

Article 5. Régime financier

Conformément à l'article L. 1321-2 du Code général des collectivités territoriales, la mise à disposition des biens énumérés à l'article 2 a lieu à titre gratuit.

Article 6. Durée

La mise à disposition prend effet au 1^{er} novembre 2021 et prend fin dans les cas suivants :

- lors de la désaffectation des biens à la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » conformément à l'article L. 1321-3 du Code générale des collectivités territoriales ;
- lors de la restitution de la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » ;
- du retrait de la commune dans la communauté selon l'article L. 5211-19 du Code générale des collectivités territoriales ;

- la dissolution de la communauté dans les conditions de l'article L. 5211-26 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7. Litiges

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Le Maire de Gurgy

Crescent MAURALT

Jean-Luc LIVERNEAUX

PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS
DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

--

CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES PORTUAIRES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS, représentée par son Président, Monsieur Crescent MARAULT,
Sise 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex,

Ci après dénommée « la communauté »

ET

La COMMUNE DE MONETEAU, représentée par son Maire, Madame Arminda GUIBLAIN
Sise place de la mairie 89470 Monéteau

Ci après dénommée « la commune »

PRÉAMBULE

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :
« *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* »

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre 2019 le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence

« création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires » par délibération n° 2021-025 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Conformément à l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.*

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ».

C'est l'objet du présent procès-verbal.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

Par le présent procès-verbal, la commune met à disposition de la communauté les biens immobiliers et mobiliers affectés à l'exercice de la compétence développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activités portuaires telles que définies en préambule.

Le procès-verbal définit, dans ce cadre, les périmètres et les conditions de mise à disposition des biens de la commune à la communauté.

La commune dispose d'une halte nautique à Monéteau.

Article 2. Désignation des biens mis à disposition

La commune met à disposition de la communauté les biens indispensables pour gérer la halte nautique.

Cette mise à disposition concerne :

- Le quai
- Les postes d'amarrage
- Les bornes d'eau
- Les bornes électriques
- La signalisation
- Les réceptacles déchets

Le descriptif des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 3. État des biens mis à disposition

Les biens mobiliers et immobiliers sont mis à disposition de la communauté en l'état où ils se trouvent au jour de la mise à disposition des biens.

L'état des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 4. Administration des biens

La communauté assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception toutefois d'aliéner. Elle possède sur ces biens tous pouvoirs de gestion.

La particularité des biens, nécessaires à la gestion de la halte nautique, c'est qu'ils occupent le domaine public fluvial. En ce sens, la communauté peut notamment signer la convention d'occupation avec Voies Navigables de France (VNF) et en payer la redevance.

Le cas échéant, la communauté est substituée de plein droit à la commune dans tous les contrats liés aux biens transférés de la ZAE tels que définis à l'article 2.

La commune constate la substitution et la notifie aux divers contractants.

La communauté assure le renouvellement des biens immobiliers et peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'additions de constructions propres à assurer la mise en œuvre de la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (...) portuaire (...)* ».

La communauté est responsable des biens mis à disposition à l'article 2 et agit en justice en lieu et place de la commune.

Article 5. Régime financier

Conformément à l'article L. 1321-2 du Code général des collectivités territoriales, la mise à disposition des biens énumérés à l'article 2 a lieu à titre gratuit.

Article 6. Durée

La mise à disposition prend effet au 1^{er} novembre 2021 et prend fin dans les cas suivants :

- lors de la désaffectation des biens à la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » conformément à l'article L. 1321-3 du Code générale des collectivités territoriales ;
- lors de la restitution de la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » ;
- du retrait de la commune dans la communauté selon l'article L. 5211-19 du Code générale des collectivités territoriales ;

- la dissolution de la communauté dans les conditions de l'article L. 5211-26 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7. Litiges

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Crescent MAURALT

Le Maire de Monéteau

Arminda GUIBLAIN

PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS
DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

--

CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES PORTUAIRES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS, représentée par son Président, Monsieur Crescent MARAULT,
Sise 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex,

Ci après dénommée « la communauté »

ET

La COMMUNE DE SAINT BRIS LE VINEUX, représentée par son Maire, Monsieur Olivier FELIX
Sise 1 rue du Docteur Tardieux 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX

Ci après dénommée « la commune »

PRÉAMBULE

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :
« *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre »*

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre 2019 le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Conformément à l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.*

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ».

C'est l'objet du présent procès-verbal.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

Par le présent procès-verbal, la commune met à disposition de la communauté les biens immobiliers et mobiliers affectés à l'exercice de la compétence développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activités portuaires telles que définies en préambule.

Le procès-verbal définit, dans ce cadre, les périmètres et les conditions de mise à disposition des biens de la commune à la communauté.

La commune dispose d'une zone de stationnement à Bailly, sur la rive droite de l'Yonne, PK 162, 330 à 162, 443.

Article 2. Désignation des biens mis à disposition

La commune met à disposition de la communauté les biens indispensables pour gérer la zone de stationnement.

Cette mise à disposition concerne :

- le ponton
- le terrain
- les postes d'amarrage
- les bornes d'eau
- les bornes électriques

- la signalisation
- les bancs

Le descriptif des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 3. État des biens mis à disposition

Les biens mobiliers et immobiliers sont mis à disposition de la communauté en l'état où ils se trouvent au jour de la mise à disposition des biens.

L'état des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 4. Administration des biens

La communauté assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception toutefois d'aliéner. Elle possède sur ces biens tous pouvoirs de gestion.

La particularité des biens, nécessaires à la gestion de la zone de stationnement, c'est qu'ils occupent le domaine public fluvial. En ce sens, la communauté peut notamment signer la convention d'occupation avec Voies Navigables de France (VNF) et en payer la redevance.

Le cas échéant, la communauté est substituée de plein droit à la commune dans tous les contrats liés aux biens transférés de la ZAE tels que définis à l'article 2.

La commune constate la substitution et la notifie aux divers contractants.

La communauté assure le renouvellement des biens immobiliers et peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'additions de constructions propres à assurer la mise en œuvre de la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (...) portuaire (...)* ».

La communauté est responsable des biens mis à disposition à l'article 2 et agit en justice en lieu et place de la commune.

Article 5. Régime financier

Conformément à l'article L. 1321-2 du Code général des collectivités territoriales, la mise à disposition des biens énumérés à l'article 2 a lieu à titre gratuit.

Article 6. Durée

La mise à disposition prend effet au 1^{er} novembre 2021 et prend fin dans les cas suivants :

- lors de la désaffectation des biens à la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » conformément à l'article L. 1321-3 du Code générale des collectivités territoriales ;

- lors de la restitution de la compétence développement économique : « ~~Creation, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire~~ » ;
- du retrait de la commune dans la communauté selon l'article L. 5211-19 du Code générale des collectivités territoriales ;
- la dissolution de la communauté dans les conditions de l'article L. 5211-26 du Code générale des collectivités territoriales.

Article 7. Litiges

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Le Maire de Saint Bris le Vineux

Crescent MAURALT

Olivier FELIX

PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS
DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

--

CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES PORTUAIRES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS, représentée par son Président, Monsieur Crescent MARAULT,
Sise 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex,

Ci après dénommée « la communauté »

ET

La COMMUNE D'AUXERRE, représentée par son adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'accessibilité, Nordine BOUCHROU Sise 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre,

Ci après dénommée « la commune »

PRÉAMBULE

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :
« *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre »*

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre 2019 le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Conformément à l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.*

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ».

C'est l'objet du présent procès-verbal.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

Par le présent procès-verbal, la commune met à disposition de la communauté les biens immobiliers et mobiliers affectés à l'exercice de la compétence développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activités portuaires telles que définies en préambule.

Le procès-verbal définit, dans ce cadre, les périmètres et les conditions de mise à disposition des biens de la commune à la communauté.

La commune dispose d'une zone de stationnement à Vaux, sur la rive gauche de l'Yonne, PK 167, 944 à 167, 968.

Article 2. Désignation des biens mis à disposition

La commune met à disposition de la communauté les biens indispensables pour gérer la zone de stationnement.

Cette mise à disposition concerne :

- le ponton
- les postes d'amarrage
- la passerelle

Le descriptif des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 3. État des biens mis à disposition

Les biens mobiliers et immobiliers sont mis à disposition de la communauté en l'état où ils se trouvent au jour de la mise à disposition des biens.

L'état des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 4. Administration des biens

La communauté assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception toutefois d'aliéner. Elle possède sur ces biens tous pouvoirs de gestion.

La particularité des biens, nécessaires à la gestion de la zone de stationnement, c'est qu'ils occupent le domaine public fluvial. En ce sens, la communauté peut notamment signer la convention d'occupation avec Voies Navigables de France (VNF) et en payer la redevance.

Le cas échéant, la communauté est substituée de plein droit à la commune dans tous les contrats liés aux biens transférés de la ZAE tels que définis à l'article 2.

La commune constate la substitution et la notifie aux divers contractants.

La communauté assure le renouvellement des biens immobiliers et peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'additions de constructions propres à assurer la mise en œuvre de la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (...) portuaire (...)* ».

La communauté est responsable des biens mis à disposition à l'article 2 et agit en justice en lieu et place de la commune.

Article 5. Régime financier

Conformément à l'article L. 1321-2 du Code général des collectivités territoriales, la mise à disposition des biens énumérés à l'article 2 a lieu à titre gratuit.

Article 6. Durée

La mise à disposition prend effet au 1^{er} novembre 2021 et prend fin dans les cas suivants :

- lors de la désaffectation des biens à la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » conformément à l'article L. 1321-3 du Code générale des collectivités territoriales ;
- lors de la restitution de la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » ;
- du retrait de la commune dans la communauté selon l'article L. 5211-19 du Code générale des collectivités territoriales ;
- la dissolution de la communauté dans les conditions de l'article L. 5211-26 du Code générale des collectivités territoriales.

Article 7. Litiges

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Crescent MAURALT

L'adjoint en charge de l'urbanisme des
travaux et de l'accessibilité à la Ville
d'Auxerre

Nordine BOUCHROU

PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS
DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

--

CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES PORTUAIRES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS, représentée par son Président, Monsieur Crescent MARAULT,
Sise 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex,

Ci après dénommée « la communauté »

ET

La COMMUNE DE VINCELLES, représentée par son Maire, Monsieur Guido ROMANO
Sise 72 Grande rue 89290 VINCELLES

Ci après dénommée « la commune »

PRÉAMBULE

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :
« *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre »*

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre 2019 le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence

« création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires » par délibération n° 2021-025 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Conformément à l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.*

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ».

C'est l'objet du présent procès-verbal.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

Par le présent procès-verbal, la commune met à disposition de la communauté les biens immobiliers et mobiliers affectés à l'exercice de la compétence développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activités portuaires telles que définies en préambule.

Le procès-verbal définit, dans ce cadre, les périmètres et les conditions de mise à disposition des biens de la commune à la communauté.

La commune dispose d'une zone de stationnement à Vincelles, sur la rive gauche de l'Yonne, PK 160, 114 à 160, 227.

Article 2. Désignation des biens mis à disposition

La commune met à disposition de la communauté les biens indispensables pour gérer la zone de stationnement.

Cette mise à disposition concerne :

- le ponton
- les postes d'amarrage
- les poubelles

Le descriptif des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 3. État des biens mis à disposition

Les biens mobiliers et immobiliers sont mis à disposition de la communauté en l'état où ils se trouvent au jour de la mise à disposition des biens.

L'état des biens est annexé au présent procès-verbal.

Article 4. Administration des biens

La communauté assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception toutefois d'aliéner. Elle possède sur ces biens tous pouvoirs de gestion.

La particularité des biens, nécessaires à la gestion de la zone de stationnement, c'est qu'ils occupent le domaine public fluvial. En ce sens, la communauté peut notamment signer la convention d'occupation avec Voies Navigables de France (VNF) et en payer la redevance.

Le cas échéant, la communauté est substituée de plein droit à la commune dans tous les contrats liés aux biens transférés de la ZAE tels que définis à l'article 2.

La commune constate la substitution et la notifie aux divers contractants.

La communauté assure le renouvellement des biens immobiliers et peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'additions de constructions propres à assurer la mise en œuvre de la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (...) portuaire (...)* ».

La communauté est responsable des biens mis à disposition à l'article 2 et agit en justice en lieu et place de la commune.

Article 5. Régime financier

Conformément à l'article L. 1321-2 du Code général des collectivités territoriales, la mise à disposition des biens énumérés à l'article 2 a lieu à titre gratuit.

Article 6. Durée

La mise à disposition prend effet au 1^{er} novembre 2021 et prend fin dans les cas suivants :

- lors de la désaffectation des biens à la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » conformément à l'article L. 1321-3 du Code générale des collectivités territoriales ;
- lors de la restitution de la compétence développement économique : « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » ;
- du retrait de la commune dans la communauté selon l'article L. 5211-19 du Code générale des collectivités territoriales ;

- la dissolution de la communauté dans les conditions de l'article L. 5211-26 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7. Litiges

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Le Maire de Vincelles

Crescent MAURALT

Guido ROMANO

Inventaire patrimonial des installations portuaires

	VAUX		GURGY		CHAMPS /s YONNE		BAILLY (St BRIS)		VINCELLES		MONETEAU	
	Zone de stationnement		Halte nautique		Halte nautique		Zone de stationnement		Zone de stationnement		Halte nautique	
	Quantité	Etat	Quantité	Etat	Quantité	Etat	Quantité	Etat	Quantité	Etat		
NOMBRE DE PONTONS ou DE QUAÏ	1		1		1		1		1			
SUPERFICIE PONTONS ou QUAÏ	PONTON : 2m l * 12 m L	Très bon état	PONTON : 2m l * 99m L + 2m l	Très bon état	PONTON : 1,5m l * 24m L	Bon état - le ponton devrait être enlevé l'hiver (cela ne semble pas le cas de la mousse et des algues sur le ponton)	QUAI 3m l * 113m L	Bon état	QUAI : 5,40m l * 113m L	Bon état	QUAI : 40 m ²	Neuf
SUPERFICIE DU TERRAIN ATTENANT	pas de terrain attenant				6m l * 24 m L		8m l * 113 m L (intègre 2 escaliers de 8m l * 1,5m L)	les 2 escaliers permettant l'accès au quai sont dans un très mauvais état (glissant / rampe cassée ou défectueuse)			Intégré dans les 40 m ² de quai	
NOMBRE DE POSTES D'AMARRAGE	4 taquets d'amarrage	Très bon état	12 bites d'amarrage	Très bon état	7 anneaux d'amarrage		10 anneaux d'amarrage		23 anneaux d'amarrage + 2 petits (qui ne doivent pas être utilisés)		4 postes d'amarrage	
NOMBRE DE BORNES D EAU	-		2 bornes à jeton	Très bon état - borne eau et électricité commune	1 borne à jeton		2 bornes à jeton	HS - elles sont communes	-		2	Neuf
NOMBRE DE BORNES ELECTRIQUES	-		2 bornes à jeton		1 borne à jeton		2 bornes à jeton		-		2	
NOMBRE DE SIGNALISATION FLUVIALE ou TOURISTIQUE	-		Pancartes d'affichage sur le cabanon en face la halte		1 panneau d'affichage	HS - il ne reste que le support	1 panneau d'affichage	Bon état			1 panneau de signalisation	
NOMBRE D'EQUIPEMENT SECURITE INCENDIE ET NOYADE	-		1 bouée de secours	Très bon état	-		-					
NOMBRE DE RECEPTACLE DECHET	-		1 local poubelle accolé au cabanon + 1 boubelle vers les tables de pique nique	Très bon état	2 poubelles à disposition		-		2 poubelles		1 corbeille a proximité des bornes	
Autres	1 passerelle (88cm de l * 3,90m de L)	Très bon état	2 tables de pique nique	Très bon état	1 passerelle de 1,5m l * 6m L		4 bancs (mauvais état) + 2 panneaux de pub					

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-218

Objet : Haltes nautiques – Convention de gestion des équipements aux communes

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Crescent MARAULT

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre »*

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre le prévoient en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

L'article L1321-1 du CGCT dispose que « *Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence* ».

Cette procédure de mise à disposition des biens fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition entre la commune propriétaire et la communauté gestionnaire.

L'article L 5215-27 CGCT dispose que la communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

L'article L 5216-7-1 prévoit que les dispositions de l'article L 5215-27 sont applicables à la communauté d'agglomération.

Par conséquent, la communauté souhaite confier, pour l'année 2021, la gestion des équipements des zones d'activités portuaires relevant de son attribution à la commune propriétaire de la halte ou zone de stationnement.

Les communes d'Auxerre, de Monéteau, de Gurgy, de Vincelles, de Saint-Bris-le-Vineux et de Champs-sur-Yonne disposent d'une halte nautique ou d'une de stationnement. Une convention doit donc être signée entre chaque commune et la Communauté de l'Auxerrois.

Les conventions de gestion sont annexées à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les termes des conventions de gestion ;
- D'autoriser le Président à les conventions de gestion et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 59
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



communauté
de l'auxerrois

Convention fixant les modalités d'entretien des zones d'activités portuaires de la Communauté de l'auxerrois

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de l'auxerrois, 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex, représentée par son Président, Monsieur Crescent MAURAUULT,

ET

La commune de CHAMPS SUR YONNE, Sise 2 place Binoche 89290 CHAMPS SUR YONNE, représentée par son Maire, Monsieur Stéphane ANTUNES

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Compétence

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* »

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Mise à disposition des biens

Par ailleurs, l'article L1321-1 du CGCT dispose que « *Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence* ».

Cette procédure de mise à disposition des biens fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition entre la commune propriétaire et la communauté gestionnaire.

Gestion des équipements

Ensuite, l'article L 5215-27 CGCT dispose que la communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

L'article L 5216-7-1 prévoit que les dispositions de l'article L 5215-27 sont applicables à la communauté d'agglomération.

Par conséquent, la communauté souhaite confier la gestion des équipements des zones d'activités portuaires relevant de son attribution à la commune propriétaire de la zone.

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions d'entretien de la halte nautique sises commune d'Auxerre à Vaux.

ARTICLE 2. DEFINITION DU PERIMETRE GEOGRAPHIQUE D'ENTRETIEN

La commune est responsable de l'entretien sur l'ensemble des biens de la halte nautique qui ont été mis à disposition de la communauté comme défini à l'annexe de la présente convention.

ARTICLE 3. DEFINITION DU PERIMETRE FONCTIONNEL D'ENTRETIEN

Le périmètre fonctionnel d'entretien consiste à réaliser des opérations d'entretien sur la halte nautique avec les moyens de la commune et/ou par le biais d'un prestataire avec qui la commune a contractualisé.

Ainsi, cet entretien portera notamment sur les aspects suivants :

- La propreté du site
- La maintenance des bornes

Les dépenses relatives à ces missions seront assurées par la commune à la halte.

ARTICLE 1. DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an. Elle ne sera pas renouvelée par tacite reconduction.

ARTICLE 2. MODALITES D'EXECUTION DU SERVICE ET SITUATION DES AGENTS

Les agents publics qui interviendront sur la halte nautique sont placés sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du Maire de la commune, qui contrôle et surveille l'exécution de leurs tâches et de leurs missions.

Ils demeurent employés par la commune, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

ARTICLE 3. RESPONSABILITES

La responsabilité statutaire des agents communaux intervenant sur la halte nautique est assurée par la commune employeur des agents.

Les autres responsabilités liées à la halte nautique sont assurées par la communauté.

ARTICLE 4. REGIME FINANCIER

La communauté versera à la commune le montant annuel : 1402,17 €.

Ce paiement sera effectué sous réserve des justificatifs produits par la commune notamment les factures et/ou le nombre d'heures dédié à l'entretien de la zone et le taux horaire de l'agent.

Ce versement s'effectuera par l'émission d'un titre de recettes de la commune auprès de la communauté au cours du quatrième de l'année.

ARTICLE 5. RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment d'un commun accord entre la communauté et la commune.

La décision doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

La résiliation prend effet 2 mois après la notification.

Le montant annuel des transferts financiers sera alors réduit à due proportion par rapport à la date de fin du contrat pour l'année de résiliation.

ARTICLE 6. JURIDICTION COMPETENTE EN CAS

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

ARTICLE 7. ENTREE EN VIGUEUR DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter du 01 janvier 2021.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Le maire de Champs sur Yonne

Crescent MARAULT

Stéphane ANTUNES



communauté
de l'auxerrois

Convention fixant les modalités d'entretien des zones d'activités portuaires de la Communauté de l'auxerrois

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de l'auxerrois, 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex, représentée par son Président, Monsieur Crescent MAURAUULT,

ET

La commune de GURGY, Sise 11 Rue de l'Île Chamond, 89250 Gurgy, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Compétence

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* »

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Mise à disposition des biens

Par ailleurs, l'article L1321-1 du CGCT dispose que « *Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence* ».

Cette procédure de mise à disposition des biens fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition entre la commune propriétaire et la communauté gestionnaire.

Gestion des équipements

Ensuite, l'article L 5215-27 CGCT dispose que la communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

L'article L 5216-7-1 prévoit que les dispositions de l'article L 5215-27 sont applicables à la communauté d'agglomération.

Par conséquent, la communauté souhaite confier la gestion des équipements des zones d'activités portuaires relevant de son attribution à la commune propriétaire de la zone.

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions d'entretien de la halte nautique sises commune de Gurgy.

ARTICLE 2. DEFINITION DU PERIMETRE GEOGRAPHIQUE D'ENTRETIEN

La commune est responsable de l'entretien sur l'ensemble des biens de la halte nautique qui ont été mis à disposition de la communauté comme défini à l'annexe de la présente convention.

ARTICLE 3. DEFINITION DU PERIMETRE FONCTIONNEL D'ENTRETIEN

Le périmètre fonctionnel d'entretien consiste à réaliser des opérations d'entretien sur la halte nautique avec les moyens de la commune et/ou par le biais d'un prestataire avec qui la commune a contractualisé.

Ainsi, cet entretien portera notamment sur les aspects suivants :

- L'entretien des espaces verts
- La propreté du site
- La maintenance des bornes

Les dépenses relatives à ces missions seront assurées par la commune à la halte.

ARTICLE 1. DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an. Elle ne sera pas renouvelée par tacite reconduction.

ARTICLE 2. MODALITES D'EXECUTION DU SERVICE ET SITUATION DES AGENTS

Les agents publics qui interviendront sur la halte nautique sont placés sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du Maire de la commune, qui contrôle et surveille l'exécution de leurs tâches et de leurs missions.

Ils demeurent employés par la commune, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

ARTICLE 3. RESPONSABILITES

La responsabilité statutaire des agents communaux intervenant sur la halte nautique est assurée par la commune employeur des agents.

Les autres responsabilités liées à la halte nautique sont assurées par la communauté.

ARTICLE 4. REGIME FINANCIER

La communauté versera à la commune le montant annuel : 14602,39 €.

Ce paiement sera effectué sous réserve des justificatifs produits par la commune notamment les factures et/ou le nombre d'heures dédié à l'entretien de la zone et le taux horaire de l'agent.

Ce versement s'effectuera par l'émission d'un titre de recettes de la commune auprès de la communauté au cours du quatrième de l'année.

ARTICLE 5. RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment d'un commun accord entre la communauté et la commune.

La décision doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

La résiliation prend effet 2 mois après la notification.

Le montant annuel des transferts financiers sera alors réduit à due proportion par rapport à la date de fin du contrat pour l'année de résiliation.

ARTICLE 6. JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute action juridictionnelle.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le  avant toute action
ID : 089-200067114-20211216-2021_218-DE

ARTICLE 7. ENTREE EN VIGUEUR DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter du 01 janvier 2021.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Crescent MARAULT

Le Maire de Gurgy

Jean-Luc LIVERNEAUX



communauté
de l'auxerrois

Convention fixant les modalités d'entretien des zones d'activités portuaires de la Communauté de l'auxerrois

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de l'auxerrois, 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex, représentée par son Président, Monsieur Crescent MAURAUULT,

ET

La commune de Monéteau sise place de la mairie, 89470 Monéteau, représentée par son Maire, Madame Arminda GUIBLAIN

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Compétence

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre »*

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Mise à disposition des biens

Par ailleurs, l'article L1321-1 du CGCT dispose que « *Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence* ».

Cette procédure de mise à disposition des biens fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition entre la commune propriétaire et la communauté gestionnaire.

Gestion des équipements

Ensuite, l'article L 5215-27 CGCT dispose que la communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

L'article L 5216-7-1 prévoit que les dispositions de l'article L 5215-27 sont applicables à la communauté d'agglomération.

Par conséquent, la communauté souhaite confier la gestion des équipements des zones d'activités portuaires relevant de son attribution à la commune propriétaire de la zone.

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions d'entretien de la halte nautique sises commune d'Auxerre à Vaux.

ARTICLE 2. DEFINITION DU PERIMETRE GEOGRAPHIQUE D'ENTRETIEN

La commune est responsable de l'entretien sur l'ensemble des biens de la halte nautique qui ont été mis à disposition de la communauté comme défini à l'annexe de la présente convention.

ARTICLE 3. DEFINITION DU PERIMETRE FONCTIONNEL D'ENTRETIEN

Le périmètre fonctionnel d'entretien consiste à réaliser des opérations d'entretien sur la halte nautique avec les moyens de la commune et/ou par le biais d'un prestataire avec qui la commune a contractualisé.

Les dépenses relatives à ces missions seront assurées par la commune d'implantation de la halte.

ARTICLE 4. DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an. Elle ne sera pas renouvelée par tacite reconduction.

ARTICLE 5. MODALITES D'EXECUTION DU SERVICE ET SITUATION DES AGENTS

Les agents publics qui interviendront sur la halte nautique sont placés sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du Maire de la commune, qui contrôle et surveille l'exécution de leurs tâches et de leurs missions.

Ils demeurent employés par la commune, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

ARTICLE 6. RESPONSABILITES

La responsabilité statutaire des agents communaux intervenant sur la halte nautique est assurée par la commune employeur des agents.

Les autres responsabilités liées à la halte nautique sont assurées par la communauté.

ARTICLE 7. REGIME FINANCIER

La communauté versera à la commune le montant annuel : 363,12 €.

Ce paiement sera effectué sous réserve des justificatifs produits par la commune notamment les factures et/ou le nombre d'heures dédié à l'entretien de la zone et le taux horaire de l'agent.

Ce versement s'effectuera par l'émission d'un titre de recettes de la commune auprès de la communauté au cours du quatrième de l'année.

ARTICLE 8. RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment d'un commun accord entre la communauté et la commune.

La décision doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie. La résiliation prend effet 2 mois après la notification.

Le montant annuel des transferts financiers sera alors réduit à due proportion par rapport à la date de fin du contrat pour l'année de résiliation.

ARTICLE 9. JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

ARTICLE 10. ENTREE EN VIGUEUR DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter du 01 janvier 2021.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Crescent MARAULT

Le maire de Monéteau

Arminda GUIBLAIN



communauté
de l'auxerrois

Convention fixant les modalités d'entretien des zones d'activités portuaires de la Communauté de l'auxerrois

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de l'auxerrois, 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre
Cedex, représentée par son Président, Monsieur Crescent MAURAUULT,

ET

La commune de Saint Bris le Vineux, représentée par son Maire, Monsieur Olivier FELIX
Sise 1 rue du Docteur Tardieux 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Compétence

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* »

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de

l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Mise à disposition des biens

Par ailleurs, l'article L1321-1 du CGCT dispose que « *Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence* ».

Cette procédure de mise à disposition des biens fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition entre la commune propriétaire et la communauté gestionnaire.

Gestion des équipements

Ensuite, l'article L 5215-27 CGCT dispose que la communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

L'article L 5216-7-1 prévoit que les dispositions de l'article L 5215-27 sont applicables à la communauté d'agglomération.

Par conséquent, la communauté souhaite confier la gestion des équipements des zones d'activités portuaires relevant de son attribution à la commune propriétaire de la zone.

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions d'entretien de la zone de stationnement sise commune de Saint-Bris-le Vineux.

ARTICLE 2. DEFINITION DU PERIMETRE GEOGRAPHIQUE D'ENTRETIEN

La commune est responsable de l'entretien sur l'ensemble des biens de la zone de stationnement qui ont été mis à disposition de la communauté comme défini à l'annexe de la présente convention.

ARTICLE 3. DEFINITION DU PERIMETRE FONCTIONNEL D'ENTRETIEN

Le périmètre fonctionnel d'entretien consiste à réaliser des opérations d'entretien sur la zone de stationnement avec les moyens de la commune et/ou par le biais d'un prestataire avec qui la commune a contractualisé.

Les dépenses relatives à ces missions seront assurées par la commune sur la zone.

ARTICLE 4. DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an. Elle ne sera pas renouvelée par tacite reconduction.

ARTICLE 5. MODALITES D'EXECUTION DU SERVICE ET SITUATION DES AGENTS

Les agents publics qui interviendront sur la zone de stationnement sont placés sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du Maire de la commune, qui contrôle et surveille l'exécution de leurs tâches et de leurs missions.

Ils demeurent employés par la commune, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

ARTICLE 6. RESPONSABILITES

La responsabilité statutaire des agents communaux intervenant sur la zone de stationnement est assurée par la commune employeur des agents.

Les autres responsabilités liées à la zone de stationnement sont assurées par la communauté.

ARTICLE 7. REGIME FINANCIER

La communauté versera à la commune le montant annuel : 341,76 €.

Ce paiement sera effectué sous réserve des justificatifs produits par la commune notamment les factures et/ou le nombre d'heures dédié à l'entretien de la zone et le taux horaire de l'agent.

Ce versement s'effectuera par l'émission d'un titre de recettes de la commune auprès de la communauté au cours du quatrième de l'année.

ARTICLE 8. RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment d'un commun accord entre la communauté et la commune.

La décision doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

La résiliation prend effet 2 mois après la notification.

Le montant annuel des transferts financiers sera alors réduit à due proportion par rapport à la date de fin du contrat pour l'année de résiliation.

ARTICLE 9. JURIDICTION COMPETENTE EN CAS

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

ARTICLE 10. ENTREE EN VIGUEUR DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter du 01 janvier 2021.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Le Maire de Saint Bris le Vineux

Crescent MARAULT

Olivier FELIX



communauté
de l'auxerrois

Convention fixant les modalités d'entretien des zones d'activités portuaires de la Communauté de l'auxerrois

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de l'auxerrois, 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex, représentée par son Président, Monsieur Crescent MAURAUULT,

ET

La commune d'Auxerre, 14 place de l'Hôtel de Ville 89000 AUXERRE, représentée par son adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'accessibilité, Nordine BOUCHROU,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Compétence

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieux et places des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre »*

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Mise à disposition des biens

Par ailleurs, l'article L1321-1 du CGCT dispose que « *Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence* ».

Cette procédure de mise à disposition des biens fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition entre la commune propriétaire et la communauté gestionnaire.

Gestion des équipements

Ensuite, l'article L 5215-27 CGCT dispose que la communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

L'article L 5216-7-1 prévoit que les dispositions de l'article L 5215-27 sont applicables à la communauté d'agglomération.

Par conséquent, la communauté souhaite confier la gestion des équipements des zones d'activités portuaires relevant de son attribution à la commune propriétaire de la zone.

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions d'entretien de la zone de stationnement sise commune d'Auxerre à Vaux.

ARTICLE 2. DEFINITION DU PERIMETRE GEOGRAPHIQUE D'ENTRETIEN

La commune est responsable de l'entretien sur l'ensemble des biens de la zone de stationnement qui ont été mis à disposition de la communauté comme défini à l'annexe de la présente convention.

ARTICLE 3. DEFINITION DU PERIMETRE FONCTIONNEL D'ENTRETIEN

Le périmètre fonctionnel d'entretien consiste à réaliser des opérations d'entretien sur la zone de stationnement avec les moyens de la commune et/ou par le biais d'un prestataire avec qui la commune a contractualisé.

Les dépenses relatives à ces missions seront assurées par la commune d'implantation de la zone.

ARTICLE 4. DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an. Elle ne sera pas renouvelée par tacite reconduction.

ARTICLE 5. MODALITES D'EXECUTION DU SERVICE ET SITUATION DES AGENTS

Les agents publics qui interviendront sur la zone de stationnement sont placés sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du Maire de la commune, qui contrôle et surveille l'exécution de leurs tâches et de leurs missions.

Ils demeurent employés par la commune, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

ARTICLE 6. RESPONSABILITES

La responsabilité statutaire des agents communaux intervenant sur la zone de stationnement est assurée par la commune employeur des agents.

Les autres responsabilités liées à la zone de stationnement sont assurées par la communauté.

ARTICLE 7. REGIME FINANCIER

La communauté versera à la commune le montant annuel :42,72 euros.

Ce paiement sera effectué sous réserve des justificatifs produits par la commune notamment les factures et/ou le nombre d'heures dédié à l'entretien de la zone et le taux horaire de l'agent.

Ce versement s'effectuera par l'émission d'un titre de recettes de la commune auprès de la communauté au cours du quatrième de l'année.

ARTICLE 8. RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment d'un commun accord entre la communauté et la commune.

La décision doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie. La résiliation prend effet 2 mois après la notification.

Le montant annuel des transferts financiers sera alors réduit à due proportion par rapport à la date de fin du contrat pour l'année de résiliation.

ARTICLE 9. JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

ARTICLE 10. ENTREE EN VIGUEUR DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter du 01 janvier 2021.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Crescent MARAULT

L'adjoint en charge de l'urbanisme, des
travaux et de l'accessibilité,

Nordine BOUCHROU



communauté
de l'auxerrois

Convention fixant les modalités d'entretien des zones d'activités portuaires de la Communauté de l'auxerrois

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de l'auxerrois, 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre
Cedex, représentée par son Président, Monsieur Crescent MAURAUULT,

ET

La commune de Vincelles, représentée par son Maire, Monsieur Guido ROMANO
Sise 72 Grande rue 89290 VINCELLES

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Compétence

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* »

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre le prévoit en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de

l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Mise à disposition des biens

Par ailleurs, l'article L1321-1 du CGCT dispose que « *Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence* ».

Cette procédure de mise à disposition des biens fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition entre la commune propriétaire et la communauté gestionnaire.

Gestion des équipements

Ensuite, l'article L 5215-27 CGCT dispose que la communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

L'article L 5216-7-1 prévoit que les dispositions de l'article L 5215-27 sont applicables à la communauté d'agglomération.

Par conséquent, la communauté souhaite confier la gestion des équipements des zones d'activités portuaires relevant de son attribution à la commune propriétaire de la zone.

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions d'entretien de la zone de stationnement sise commune de Saint-Bris-le Vineux.

ARTICLE 2. DEFINITION DU PERIMETRE GEOGRAPHIQUE D'ENTRETIEN

La commune est responsable de l'entretien sur l'ensemble des biens de la zone de stationnement qui ont été mis à disposition de la communauté comme défini à l'annexe de la présente convention.

ARTICLE 3. DEFINITION DU PERIMETRE FONCTIONNEL D'ENTRETIEN

Le périmètre fonctionnel d'entretien consiste à réaliser des opérations d'entretien sur la zone de stationnement avec les moyens de la commune et/ou par le biais d'un prestataire avec qui la commune a contractualisé.

Les dépenses relatives à ces missions seront assurées par la commune sur la zone.

ARTICLE 4. DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an. Elle ne sera pas renouvelée par tacite reconduction.

ARTICLE 5. MODALITES D'EXECUTION DU SERVICE ET SITUATION DES AGENTS

Les agents publics qui interviendront sur la zone de stationnement sont placés sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du Maire de la commune, qui contrôle et surveille l'exécution de leurs tâches et de leurs missions.

Ils demeurent employés par la commune, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

ARTICLE 6. RESPONSABILITES

La responsabilité statutaire des agents communaux intervenant sur la zone de stationnement est assurée par la commune employeur des agents.

Les autres responsabilités liées à la zone de stationnement sont assurées par la communauté.

ARTICLE 7. REGIME FINANCIER

La communauté versera à la commune le montant annuel : 42,72 €.

Ce paiement sera effectué sous réserve des justificatifs produits par la commune notamment les factures et/ou le nombre d'heures dédié à l'entretien de la zone et le taux horaire de l'agent.

Ce versement s'effectuera par l'émission d'un titre de recettes de la commune auprès de la communauté au cours du quatrième de l'année.

ARTICLE 8. RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment d'un commun accord entre la communauté et la commune.

La décision doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie. La résiliation prend effet 2 mois après la notification.

Le montant annuel des transferts financiers sera alors réduit à due proportion par rapport à la date de fin du contrat pour l'année de résiliation.

ARTICLE 9. JURIDICTION COMPETENTE EN CAS

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

ARTICLE 10. ENTREE EN VIGUEUR DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter du 01 janvier 2021.

Fait à Auxerre, le

Le Président de de la Communauté de
l'Auxerrois

Le Maire de Vincelles

Crescent MARAULT

Guido ROMANO

Inventaire patrimonial des installations portuaires

	VAUX	GURGY	CHAMPS /s YONNE	BAILLY (St BRIS)	VINCELLES	MONTEAU
	Zone de stationnement	Halte nautique	Halte nautique	Zone de stationnement	Zone de stationnement	Halte nautique
	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité
NOMBRE DE PONTONS ou DE QUAÏ	1	1	1	1	1	1
SUPERFICIE PONTONS ou QUAÏ	PONTON : 2m l * 12 m L	PONTON : 2m l * 99m L + 2m l	PONTON : 1,5m l * 24m L	QUAÏ 3m l * 113m L	QUAÏ : 5,40m l * 113m L	QUAÏ : 40 m ²
SUPERFICIE DU TERRAIN ATTENANT	pas de terrain attenant		6m l * 24 m L	8m l * 113 m L (intègre 2 escaliers de 8ml * 1,5m L)		Intégré dans les 40 m ² de quai
NOMBRE DE POSTES D'AMARRAGE	4 taquets d'amarrage	12 bites d'amarrage	7 anneaux d'amarrage	10 anneaux d'amarrage	23 anneaux d'amarrage + 2 petits (qui ne doivent pas être utilisés)	4 postes d'amarrage
NOMBRE DE BORNES D EAU	-	2 bornes à jeton	1 borne à jeton	2 bornes à jeton	-	2
NOMBRE DE BORNES ELECTRIQUES	-	2 bornes à jeton	1 borne à jeton	2 bornes à jeton	-	2
NOMBRE DE SIGNALISATION FLUVIALE ou TOURISTIQUE	-	Pancartes d'affichage sur le cabanon en face la halte	1 panneau d'affichage	1 panneau d'affichage		1 panneau de signalisation
NOMBRE D'EQUIPEMENT SECURITE INCENDIE ET NOYADE	-	1 bouée de secours	-	-		
NOMBRE DE RECEPTACLE DECHET	-	1 local poubelle accolé au cabanon + 1 boubelle vers les tables de pique nique	2 poubelles à disposition	-	2 poubelles	1 corbeille a proximité des bornes
Autres	1 passerelle (88cm de l * 3,90m de L)	2 tables de pique nique	1 passerelle de 1,5m l * 6m	4 bancs (mauvais état) + 2 panneaux de pub		

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-219

Objet : Haltes nautiques – Convention d'occupation du domaine public fluvial

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Crescent MARAULT

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « *développement économique* » est redéfinie.

L'article L. 5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* »

La Communauté de l'Auxerrois est donc compétente en lieu et place de leurs communes membres, pour aménager, entretenir et gérer les zones d'activités portuaires.

Les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, arrêtés par Monsieur le Préfet, le 30 septembre 2019 le prévoient en son article 6 I.1. Il a été défini, par ailleurs, le périmètre de cette compétence « *création, aménagement, entretien des zones d'activités portuaires* » par délibération n°2021-023 du 25 mars 2021. Aussi, les zones d'activités portuaires sur la Communauté de l'Auxerrois correspondent aux haltes nautiques ou zones de stationnement permettant aux plaisanciers d'accoster ou de faire une escale généralement de courte durée.

A l'inverse d'une zone de stationnement, les haltes nautiques proposent des services aux plaisanciers : bornes électriques, accès wifi etc.

Conformément à l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les biens nécessaires à la gestion de ces haltes nautiques et zones de stationnement sont mis à disposition de la Communauté de l'Auxerrois.

Aussi, la communauté assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception toutefois d'aliéner. Elle possède sur ces biens tous pouvoirs de gestion.

La particularité des biens, nécessaires à la gestion de la zone de stationnement, c'est qu'ils occupent le domaine public fluvial. En ce sens, la communauté peut notamment signer la convention d'occupation avec Voies Navigables de France (VNF) et en payer la redevance.

Les communes d'Auxerre, de Monéteau, de Gurgy, de Vincelles, de Saint-Bris-le-Vineux et de Champs-sur-Yonne disposent d'une halte nautique ou d'une de stationnement.

Il est donc nécessaire d'établir une convention d'occupation avec VNF pour l'ensemble des haltes nautiques ou zones de stationnement présentes sur la Communauté de l'Auxerrois.

L'autorisation d'occupation est prévue pour 5 ans à compter du 01 novembre 2021 pour un coût annuel de base pour l'ensemble des haltes nautiques et zones de stationnement de 8 407.82 euros.

Ladite convention est annexée à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

HALTE NAUTIQUE

N° 61112000050

Entre les soussignés

Voies navigables de France, établissement public administratif de l'Etat, représenté par Monsieur Bertrand SPECQ,
Directeur territorial dûment habilité(e) à l'effet de la présente.

désigné, ci-après, par VNF, d'une part

Et

Code client : 0048094
Dénomination : Communauté aggloméra DE L'AUXERROIS
Domiciliation : 6 B Bis PLACE du Maréchal Leclerc
BP BP58
89010 AUXERRE CEDEX

désigné, ci-après l'occupant, d'autre part

VISAS DES TEXTES

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), notamment les articles L.2122-1 à L.2122-3, R.2122-1 à R.2122-7 ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code des transports, notamment les articles L.4311-1 et suivants, L.4313-2 et suivants, R.4313-13 et R.4313-14 ;
- Vu le règlement général de police de la navigation intérieure tel qu'il est défini à l'article R.4241-1 du code des transports ;
- Vu les règlements particuliers de police applicables ;
- Vu la décision du directeur général fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé du 18/12/2020 ;
- Vu la demande de l'occupant en date du 13/03/2020 conforme aux dispositions de l'article R.2122-3 du CGPPP ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2019/1228 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois et encadrant le transfert de la compétence développement économique. .

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

TITRE I. DISPOSITIONS SPECIFIQUES

ARTICLE 1 : LOCALISATION DE L'OCCUPATION

VNF met temporairement à la disposition de l'occupant, aux fins et conditions décrites ci-après, une partie du domaine public fluvial qui lui est confié :

Superficie terrestre : 1048.0 m²

Superficie du plan d'eau : 2025.0 m²

Voie(s) d'eau :

Libellé	Section	PK	Rive	Commune
Yonne	Rivière Yonne	9,8510	Droite	GURGY
Yonne	Rivière Yonne	167,9620	Gauche	AUXERRE
Yonne	Rivière Yonne	166,2480	Gauche	CHAMPS SUR YONNE
Yonne	Rivière Yonne	6,2750	Droite	MONETEAU
Yonne	Rivière Yonne	162,3300	Droite	SAINT BRIS LE VINEUX
Yonne	Rivière Yonne	160,4500	Gauche	VINCELLES

Complément de localisation : A Auxerre, bief et lieu-dit de Vaux : PK 167.962 à 167.968 environ

A Gurgy : PK 9.851 à 10.080

A Champs-sur-Yonne, bief de Vaux : PK 166.248 à 166.272

A Saint-Bris-le-Vineux, bief de Bailly : PK 162.330 à 132.443

A Vincelles, la halte nautique se situe entre le PK 160.114 et 160.227

A Monéteau, PK 6.275 à 6.307, bief de Monéteau (la rampe est au PK 6.365)

La présente convention ne vaut que pour la localisation précédemment détaillée. Elle est consentie sous le régime des autorisations d'occupation du domaine public. L'emplacement occupé figure sur le plan annexé à la présente convention.

ARTICLE 2 : OBJET DE L'OCCUPATION

L'occupant occupe la partie du domaine public fluvial, désignée ci-dessus, aux fins suivantes :

Réalisation et entretien d'une halte nautique : Occupation de 6 haltes nautiques comprenant 258ml de quai, 282m² de ponton, 1048m² de terrain public, 2 passerelles, 62 postes d'amarrage (42 anneaux, 4 taquets d'amarrage, 16 bollards), 3 bornes eau et élec, 4 bancs et hors DPF 1 bouée de secours, 1 local poubelle, 5 poubelles, 2 tables de pique-nique, des cabanons, 2 panneaux d'affichage, 2 bornes et 4 bollards. Seuls les quais, pontons, passerelles, terrains et ducs d'albes sont facturés. Voir en annexe le détail pour chaque halte nautique..

Pour répondre à ses besoins, l'occupant est autorisé à effectuer sur la partie du domaine public fluvial mis à sa disposition, les constructions et aménagements décrits à l'article 5 de la présente convention dans les conditions prévues à ce même article.

L'occupant n'est fondé à n'élever aucune réclamation dans le cas où l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance ou d'une installation d'amarrage ou de mouillage seraient autorisés à proximité des emplacements présentement autorisés.

ARTICLE 3 : CONDITIONS PARTICULIERES DE LA CONVENTION

L'emplacement autorisé sera exclusivement affecté à l'usage d'accueil de bateaux de plaisance dont le stationnement ne pourra excéder 5 jours. L'accueil des bateaux de plaisance pourra faire l'objet d'une tarification ou d'une redevance en faveur de l'occupant en fonction des prestations fournies.

Par exception, l'occupant est autorisé à proposer des emplacements destinés à l'hivernage des bateaux, d'octobre à avril, dans la mesure où les possibilités offertes par les ports à proximité sont insuffisantes. L'accueil des bateaux, dans ce cadre, fera l'objet d'une tarification.

L'hivernage n'est pas autorisé sur les pontons, uniquement à quai.

Sur les 6 haltes, les embâcles de toutes natures et de toutes tailles et les déchets doivent impérativement être retirés au fur et à mesure, dans les plus brefs délais, afin d'éviter qu'ils ne partent avalant et n'occasionnent des dégâts sur les ouvrages. L'entretien de l'ensemble des sites est de la responsabilité du pétitionnaire.

Il est fortement recommandé de sortir de l'eau, en basse saison, les pontons flottants situés en rivière et de ne les rendre opérationnels que pendant la période de navigation (entre avril et fin octobre). VNF se dégage de toute responsabilité en cas de dégradations causées à l'installation et en cas d'augmentation ou diminution du niveau de l'eau. Le pétitionnaire doit veiller à la bonne fixation des installations de façon à résister à un épisode de crue ou autres phénomènes naturels. En cas de rupture et de dégâts causés par dérive d'un ou plusieurs éléments, il sera engagé l'entière responsabilité du pétitionnaire.

Les dragages incombent au pétitionnaire pour maintenir le mouillage devant les haltes et l'accès au chenal navigable. VNF garantit un mouillage de 2m à Gurgy et de 1.6m sur les 5 autres haltes, excepté Monéteau où il est restreint et non garanti. Un panneau côté rivière, visible depuis la rivière doit être installé pour indiquer le mouillage autorisé. Les sites de Champs et Bailly ne se situant pas dans la zone navigable de la rivière, un panneau devra être installé par le pétitionnaire pour en avertir les usagers et indiquer le mouillage garanti. VNF se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

En cas de crue, le pétitionnaire devra s'informer sur le site de la DRIEE Ile de France vigicrues dédié à la surveillance des cours d'eau afin de connaître l'évolution des niveaux d'eau et pouvoir prendre les dispositions pour la sécurité de ses installations (www.vigicrues.ecologie.gouv.fr). Il est conseillé de s'inscrire à l'application avis batellerie et de s'abonner aux informations du secteur..

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention, consentie pour une durée de 5 année(s) prend effet à compter du 01 novembre 2021. Elle prend donc fin le 31 octobre 2026 ; en aucun cas, elle ne peut faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

ARTICLE 5 : TRAVAUX

5.1 Constructions - Aménagements

Dans le cadre des activités permises à l'article 2 de la présente convention, l'occupant est autorisé à effectuer, sur le domaine public fluvial, les constructions et aménagements (ouvrages) suivants :

Aucun aménagement n'est autorisé sauf accord écrit préalable de VNF. .

- 62 poste(s) d'amarrage (3 minimum, 20 maximum),
- 0 équipement(s) de sécurité incendie et noyade,
- 1 signalisation(s) fluviale(s) et touristique(s) (installation(s) devant être conforme(s) aux prescriptions et agréments donnés par le représentant local de VNF ou son délégué susmentionné),
- 0 réceptacle(s) déchets,
- Voir le détail en annexe. .

Aucune autre réalisation d'équipements tels que des engins de mise à l'eau, douches, sanitaires, borne eau, borne électricité, poste d'avitaillement en combustible, parc de stationnement, capitainerie n'est autorisée.

La description détaillée de ces ouvrages figure, le cas échéant, en annexe à la présente convention. L'occupant est tenu de conserver aux lieux mis à sa disposition la présente destination contractuelle, à l'exclusion de toute autre utilisation de quelque nature, importance et durée que ce soit.

Les travaux de constructions et d'aménagements sont entrepris dans le strict respect des dispositions stipulées aux articles 14 et 15 de la présente convention.

5.2 Exécution

L'occupant doit prévenir, par écrit, le représentant local de VNF ou son délégué susmentionné au moins 10 jours avant le commencement des travaux.

L'ensemble des travaux ainsi entrepris doit être conduit de façon à réduire au minimum la gêne apportée à la navigation et à la circulation sur le domaine public ; l'occupant doit se conformer à toutes les indications qui lui sont données, à cet effet, par le représentant local de VNF ou son délégué susmentionné. Les contraintes techniques et spécifiques liées à l'ouvrage sont, le cas échéant, décrites en annexe.

5.3 Récolement

Les travaux ainsi exécutés donnent lieu à une vérification de la part du représentant local de VNF ou son délégué susmentionné et font l'objet d'un procès-verbal de récolement. Cet acte n'engage en rien la responsabilité de VNF au regard des textes en vigueur auxquels doit se soumettre l'occupant.

ARTICLE 6 : REDEVANCE

6.1 Montant

L'occupant s'engage à verser au comptable secondaire de VNF à LYON une redevance de base annuelle d'un montant de 8 864,38 euros (valeur indice INSEE du coût de la construction : 1753) qui commence à courir à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention fixée à l'article 4.

Les modalités de calcul de la redevance sont précisées dans le relevé des sommes dues, joint en annexe.

6.2 Exigibilité

La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public par l'occupant est payable d'avance et annuellement. Elle est exigible dans les trente jours qui suivent l'envoi du titre exécutoire de recette par VNF.

Toutefois, un échéancier de paiement peut être proposé par le comptable à l'occupant, décomposant le montant annuel en échéance mensuelle ou trimestrielle. A chaque échéance, l'occupant devra s'acquitter du règlement auprès de l'agent comptable secondaire de VNF par chèque, virement ou prélèvement automatique à l'adresse suivante :

Agence comptable secondaire de VNF de LYON

2 rue de la Quarantaine BP 30820 69321 LYON cedex 05.

6.3 Révision

Le montant de la redevance pourra faire l'objet d'une révision dans les conditions fixées à l'article R. 2125-3 du CGPPP.

6.4 Indexation

La redevance est indexée chaque année, au 1er janvier, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction. L'indice de référence servant de base à l'indexation est celui du deuxième trimestre de l'année précédant l'entrée en vigueur de la présente convention.

6.5 Pénalités

En cas de retard dans le paiement de la redevance, les sommes restant dues seront majorées d'intérêts moratoires au taux légal.

ARTICLE 7 : GARANTIES

Néant.

TITRE II. DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 8 : ETAT DES LIEUX ENTRANT ET SORTANT

L'occupant prend les lieux dans l'état à la date d'effet de la convention.

Un état des lieux entrant, contradictoire, des parties terrestres (bâties ou non) et/ou en eau désignées à l'article 1er de la présente convention est, en tant que de besoin, dressé, en double exemplaire, par le représentant local de VNF ou son délégué. Dans ce cas, il est annexé à la présente convention.

L'état des lieux sortant, également contradictoire, est dressé à l'issue du délai imparti à l'article 21 de la présente convention, lequel constate et chiffre, le cas échéant, les remises en état, les réparations ou charges d'entretien non effectuées. L'occupant en règle le montant sans délai, sous peine de poursuites immédiates. En cas de dispense éventuelle de remise en état, l'état des lieux sortant est dressé à l'issue de la présente convention.

ARTICLE 9 : CARACTERE PERSONNEL DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour un usage exclusif de l'occupant. Dès lors, l'autorisation d'occuper le domaine public fluvial est strictement personnelle.

ARTICLE 10 : CESSION A UN TIERS

Conformément à l'article 9 de la présente convention, l'occupation privative du domaine public fluvial étant rigoureusement personnelle, la convention ne peut être cédée ou transmise à un tiers.

Toute cession ou apport à un tiers, à quelque titre et sous quelque modalité que ce soit (y compris en cas de décès), de tout ou partie des droits conférés par la présente convention, est en conséquence nul et de nul effet.

ARTICLE 11 : PRECARITE

La présente convention est délivrée à titre précaire et révocable.

Elle peut éventuellement être renouvelée sur demande écrite de l'occupant.

Toutefois, il s'agit d'une simple faculté et non d'une obligation pour VNF. L'occupant n'a, en effet, aucun droit acquis au maintien et au renouvellement de son titre d'occupation.

L'occupant qui souhaite ainsi voir la présente convention renouvelée devra en faire la demande par écrit trois mois avant l'échéance énoncée aux articles 4 et 18.

Lorsqu'une convention d'occupation du domaine public est expirée et n'a pas été renouvelée, la circonstance que l'occupant ait pu se maintenir sur le domaine public fluvial par tolérance de VNF ne peut être regardée comme valant renouvellement de la convention.

ARTICLE 12 : SOUS-OCCUPATION

Toute mise à disposition par l'occupant au profit d'un tiers de tout ou partie des lieux définis aux articles 1 et 5 de la présente convention n'est autorisée qu'aux seuls bateaux de plaisance visés à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 13 : DROITS REELS

La présente convention n'est pas constitutive de droits réels au sens de l'article L. 2122-6 du CGPPP.

ARTICLE 14 : INTERDICTIONS LIEES A L'OCCUPATION

La présente convention étant consentie sous le régime des occupations temporaires du domaine public, la législation sur les baux ruraux, les baux à loyers d'immeuble à usage commercial, professionnel ou d'habitation ne s'applique pas à l'occupant du domaine public fluvial.

La présente convention ne vaut par ailleurs, en aucun cas, autorisation de circulation ou de stationnement de véhicules sur les chemins de halage. En outre, aucun dépôt, aucune clôture, aucun obstacle quelconque ne doit embarrasser les bords de la voie navigable ni les chemins de service.

ARTICLE 15 : OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT

15.1 Information à l'égard de VNF

L'occupant a l'obligation d'informer, sans délai, le représentant local de VNF ou son délégué de tout fait même s'il n'en résulte aucun dégât apparent, dommage, détérioration, de nature à préjudicier au domaine public fluvial mis à sa disposition.

15.2 Information à l'égard des plaisanciers

L'occupant a l'obligation d'indiquer au moyen de panneaux d'affichage :

- les services situés à proximité comme les stations d'avitaillement, les stations de dépotage, rampe de mise à l'eau et aire de carénage,
- les ports à proximité en kilomètres et en nombre d'écluses.

15.3 Porté à connaissance

L'occupant, s'il est une société, a l'obligation de porter, par écrit, à la connaissance de VNF toute modification de sa forme, de son objet ou de la répartition de son capital social.

15.4 Respect des lois et règlements

L'occupant a l'obligation de se conformer aux lois et règlements en vigueur, notamment à ceux régissant son activité, aux prescriptions des différentes polices relevant de la compétence de l'Etat (eau, environnement, navigation) ainsi qu'à celles prévues aux textes en vigueur.

La présente convention ne vaut pas, par ailleurs, autorisation au titre des différentes polices susvisées. En cas de travaux, la présente convention ne vaut pas permis de construire et ne dispense pas l'occupant de la déclaration exigée en cas de travaux exemptés du permis de construire.

L'occupant satisfait à l'ensemble des dispositions légales ou réglementaires qui sont ou viendraient à être prescrites, en raison de son occupation, de manière à ce que la responsabilité de VNF ne puisse être recherchée à un titre quelconque. Il effectue à ses frais, risques et périls, et conserve à sa charge, tous travaux, installations qui en découleraient.

L'occupant doit en outre disposer en permanence, de toutes les autorisations requises pour les activités exercées, de sorte que la responsabilité de VNF ne puisse jamais être mise en cause.

15.5 Règles de sécurité et d'hygiène, respect de l'environnement

L'occupant s'engage à exercer son activité en prenant toute garantie nécessaire au respect de la législation en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement (notamment concernant la gestion des eaux usées). Il s'engage à équiper les lieux d'un dispositif de collecte permettant le tri entre les déchets ménagers et les déchets recyclables.

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts, l'occupant veille à utiliser des méthodes respectueuses de l'environnement. L'utilisation de tout produit phytosanitaire est strictement interdite.

L'occupant informera, par écrit, le représentant local de VNF ou son délégué des consignes et dispositifs qu'il compte mettre en oeuvre concernant les opérations de sauvetage et de surveillance à l'intérieur du plan d'eau délimité en annexe, dont il est responsable.

Par ailleurs, l'occupant prendra en charge, pendant toute la durée de la convention, toutes les mesures utiles destinées à assurer la stabilité des berges et le maintien des profondeurs de la halte nautique. La profondeur garantie au mouillage sera de 1.6 m.

15.6 Obligations découlant de la réalisation de travaux

Au cours des travaux autorisés à l'article 5 de la présente convention, l'occupant prend toutes les précautions nécessaires pour empêcher la chute de tous matériaux ou objets quelconques dans la voie navigable et enlève, sans retard et à ses frais, ceux qui viendraient cependant à y choir.

Aussitôt après leur achèvement, l'occupant enlève, sous peine de poursuites, sans délai et à ses frais, tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, remblais, immondices ou objets quelconques qui encombrant le domaine public fluvial ou les zones grevées de la servitude de halage.

15.7 Responsabilité, dommages, assurances

• Dommages

Tous dommages causés par l'occupant aux ouvrages de la voie d'eau, aux parties terrestres du domaine public fluvial occupées, ou à ses dépendances, doivent immédiatement être signalés à VNF et réparés par l'occupant à ses frais, sous peine de poursuites.

A défaut, en cas d'urgence, VNF exécute d'office les réparations aux frais de l'occupant.

• Responsabilité

L'occupant est le seul responsable de tous les dommages non imputables à VNF, directs ou indirects, quelle que soit leur nature, affectant tant le domaine public fluvial que les constructions et aménagements effectués par lui, qu'ils résultent de son occupation et/ou de ses activités, qu'ils soient causés par son fait, par le fait des personnes dont il doit répondre ou par les choses qu'il a sous sa garde, et ce, que le dommage soit subi par VNF, par des tiers ou par l'Etat, ou, le cas échéant, par des usagers de la voie d'eau.

La surveillance des lieux mis à disposition incombant à l'occupant, VNF est dégagé de toute responsabilité en cas d'effraction, de déprédation, de vol, de perte, de dommages ou autre cause quelconque survenant aux personnes et/ou aux biens.

L'occupant garantit VNF contre tous les recours et ou condamnations à ce titre.

• Assurances

En conséquence de ses obligations et responsabilités, l'occupant est tenu de contracter, pour la partie du domaine public fluvial mis à sa disposition pendant toute la durée de la convention, toutes les assurances nécessaires (civile, professionnelle, vol, explosion, risque d'incendie, dégâts des eaux, risques spéciaux liés à son activité, etc.) et doit en justifier à la première demande de VNF.

15.8 Entretien, maintenance, réparation

Les ouvrages édifiés par l'occupant ainsi que les éléments du domaine public fluvial mis à sa disposition, doivent être entretenus en bon état et à ses frais par l'occupant qui s'y oblige de façon à toujours convenir parfaitement à l'usage auquel ils sont destinés.

15.9 Impôts et taxes

L'occupant prend à sa charge tous les impôts, contributions et taxes de toute nature, présents et à venir, auxquels sont ou pourraient être assujettis les terrains, bâtiments, aménagements, constructions occupées en vertu de la présente convention, quelles que soient la nature et l'importance desdits impôts et taxes.

Concernant spécifiquement la taxe foncière, l'occupant est redevable de celle-ci uniquement pour les seules édifications, constructions et aménagements qu'il a été autorisé à réaliser dans le cadre de la présente convention, ce, jusqu'à l'échéance de celle-ci.

Par ailleurs, si VNF devenait redevable au cours de la convention de la taxe foncière sur l'ensemble des immeubles faisant partie du domaine public fluvial confié, l'occupant s'engage d'ores et déjà à rembourser le montant de l'impôt afférent à son occupation et acquitté par VNF, à première demande et ce jusqu'à l'échéance de ladite convention.

ARTICLE 16 : PREROGATIVES DE VNF

16.1 Droits de contrôle

• Entretien

Le représentant local de VNF ou son délégué se réserve la faculté de contrôler et de constater tout manquement aux obligations de conservation et d'entretien du domaine public fluvial mis à la disposition de l'occupant, au regard des dispositions prévues à l'article 15 de la présente convention.

• Réparations

Le représentant local de VNF ou son délégué, averti préalablement et sans délai, conformément à l'article 15 de la présente convention, se réserve la faculté de contrôler les mesures entreprises par l'occupant pour réparer, à ses frais, les dommages causés au domaine public fluvial mis à sa disposition.

16.2 Droit d'intervention et de circulation sur le domaine

L'occupant doit laisser circuler les agents de la représentation locale de VNF sur les emplacements occupés. En cas de travaux sur les berges ou de dragage, l'occupant doit, le cas échéant, laisser les agents de la représentation locale de VNF exécuter les travaux dans le périmètre qu'ils auront défini.

16.3 Absence d'indemnité pour troubles de jouissance

L'occupant ne peut prétendre à aucune réduction de redevance, indemnité ou autre droit quelconque pour les troubles de jouissance résultant des réparations, travaux d'entretien, quelle que soit la nature, qui viendraient à être réalisés sur le domaine public fluvial et ce quelle que soit la durée.

Il ne peut davantage y prétendre pour les dommages ou la gêne causés par la navigation, l'entretien et, d'une manière générale, l'exploitation de la voie d'eau.

TITRE III. FIN DU CONTRAT

ARTICLE 17 : PEREMPTION

Faute pour l'occupant d'avoir fait usage du domaine public fluvial mis à sa disposition dans un délai de 6 mois, à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, celle-ci sera périmée de plein droit, même en cas de paiement de la redevance.

ARTICLE 18 : TERME NORMAL

La présente convention prend fin le 31 octobre 2026 conformément à l'article 4.

Par ailleurs, la fin de l'autorisation d'occupation temporaire ne constitue en aucun cas à une résiliation au sens de l'article 20 de la convention.

L'occupant ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni à un droit à la reprise des relations contractuelles en cas de non-renouvellement ou en cas de non-reconduction de la convention, pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 19 : CADUCITE

La convention est réputée caduque notamment dans les cas suivants :

- décès de l'occupant,
- dissolution de l'entité occupante,
- cessation pour quelque motif que ce soit de l'activité exercée par l'occupant conformément à l'article 2 de la présente convention.

Sous peine de poursuites, l'occupant dont la convention est frappée de caducité, ou ses ayants droit, le cas échéant, doivent procéder à la remise en état des lieux conformément aux dispositions prévues à l'article 21 de la présente convention sauf dans le cas de la dispense éventuellement accordée.

Ils ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

ARTICLE 20 : RESILIATION

20.1 Résiliation sans faute

VNF se réserve, à tout moment, la faculté de résilier, par lettre recommandée avec avis de réception, la présente convention pour motif d'intérêt général lié au domaine occupé. Cette résiliation est dûment motivée.

Au terme du préavis stipulé à l'alinéa 20.4 de la présente convention, l'occupant doit remettre les lieux en état conformément à l'article 21 de la présente convention, sauf s'il en est dispensé.

20.2 Résiliation-sanction

En cas d'inexécution ou d'inobservation par l'occupant, d'une quelconque de ses obligations, VNF peut résilier par lettre recommandée avec avis de réception la convention, à la suite d'une mise en demeure adressée en la même forme, restée en tout ou partie sans effet, et ce, sans préjudice des poursuites contentieuses qui peuvent être diligentées à son encontre. Cette résiliation est dûment motivée.

Sous peine de poursuites, l'occupant dont la convention est résiliée doit procéder, à ses frais et sans délai, à la remise en état des lieux conformément aux dispositions prévues à l'article 21 de la présente convention, sauf s'il en est dispensé.

20.3 Résiliation à l'initiative de l'occupant

L'occupant a la faculté de solliciter la résiliation de la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception sous réserve de respecter le préavis prévu à l'alinéa 20.4.

Sous peine de poursuites, l'occupant doit procéder à la remise en état des lieux conformément aux dispositions prévues à l'article 21, sauf s'il en est dispensé.

20.4 Préavis

• Résiliation sans faute

La résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général lié au domaine occupé (alinéa 20.1) prend effet à l'issue de l'observation d'un préavis de 3 mois à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception, sauf cas d'urgence.

• Résiliation-sanction

La résiliation de la présente convention pour faute (alinéa 20.2) prend effet, à réception de la lettre recommandée avec avis de réception prononçant la résiliation de la convention.

• Résiliation à l'initiative de l'occupant

La résiliation de la présente convention à l'initiative de l'occupant (alinéa 20.3) prend effet à l'issue de l'observation d'un préavis de 2 mois à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

20.5 Conséquences de la résiliation

L'occupant dont la convention est résiliée ne peut prétendre à aucune indemnisation quelque soit le motif de la résiliation.

La redevance est réputée due jusqu'à la date effective de la résiliation.

Dans le cadre des résiliations visées aux alinéas 20.1 et 20.3, la partie de la redevance qui aura fait l'objet d'un paiement forfaitaire d'avance et correspondant à la période restant à courir est remboursée à l'occupant.

ARTICLE 21 : REMISE EN ETAT DES LIEUX

21.1 Principe

A l'expiration de la convention, quel qu'en soit le motif, l'occupant doit sous peine de poursuites remettre les lieux dans leur état primitif, et ce, dans un délai de 1 mois.

21.2 Possibilité de dispense

L'occupant pourra être dispensé de la remise en état des lieux dans le cas où VNF, avant l'issue de la présente convention accepterait, expressément et par écrit, l'intégration au domaine public fluvial de tout ou partie des ouvrages que l'occupant aura été autorisé à effectuer.

TITRE IV. AUTRES DISPOSITIONS

ARTICLE 22 : LITIGES

Tous les litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention seront, faute d'être résolus à l'amiable entre VNF et l'occupant, exclusivement soumis au tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 23 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et notamment en cas de réclamations, les parties font élection de domicile :

Pour VNF : UTI du Nivernais-Yonne 5 rue du halage 89000 AUXERRE.

Pour l'occupant : Communauté aggloméra DE L'AUXERROIS 6 B PLACE du Maréchal Leclerc 89010 AUXERRE CEDEX.

ARTICLE 24 : ANNEXES

- Etat des lieux,
- Plan,
- Relevé des sommes dues,
- Détails des installations portuaires.

Les annexes font partie intégrante de la convention et ont force obligatoire.

Fait en ... exemplaires,

A AUXERRE, le

Pour VNF
Monsieur Bertrand SPECQ
Directeur territorial

Pour l'occupant
Communauté aggloméra DE L'AUXERROIS

*(Cachet de la collectivité ou
de la société, le cas échéant)*

*Nom et qualité du signataire
(à compléter)*

Conformément aux articles 32, 38, 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'intéressé est informé du caractère obligatoire ou facultatif des réponses, de son droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant auprès du représentant local de Voies navigables de France.



RELEVÉ DES SOMMES DUES

ELEMENTS DE LIQUIDATION

Document établi sur le fondement de la décision tarifaire en vigueur en date du 18/12/2020 publiée au Bulletin officiel numéro 75 de VNF en date du 21/12/2020 consultable sur www.vnf.fr (délibération du conseil d'administration en date du 20/03/2014 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général).

IDENTIFICATION DU CLIENT

Client n°0048094

Communauté aggloméra DE L'AUXERROIS
6 B Bis PLACE du Maréchal Leclerc
BP BP58
89010 AUXERRE

COT

N° COT :
61112000050

Date d'effet : 01/11/2021 Date d'échéance : 31/10/2026
Durée : 5 année(s) Périodicité de facturation : annuelle

LOCALISATION

Voie(s) d'eau :

VOIE D'EAU	SECTION	PK	RIVE	COMMUNE
Yonne	Rivière Yonne	9,8510	Droite	GURGY
Yonne	Rivière Yonne	167,9620	Gauche	AUXERRE
Yonne	Rivière Yonne	160,4500	Gauche	VINCELLES
Yonne	Rivière Yonne	6,2750	Droite	MONETEAU
Yonne	Rivière Yonne	162,3300	Droite	SAINT BRIS LE VINEUX
Yonne	Rivière Yonne	166,2480	Gauche	CHAMPS SUR YONNE

Complément de localisation : A Auxerre, bief et lieu-dit de Vaux : PK 167.962 à 167.968 environ A Gurgy : PK 9.851 à 10.080 A Champs-sur-Yonne, bief de Vaux : PK 166.248 à 166.272 A Saint-Bris-le-Vineux, bief de Bailly : PK 162.330 à 132.443 A Vincelles, la halte nautique se situe entre le PK 160.114 et 160.227 A Monéteau, PK 6.275 à 6.307, bief de Monéteau (la rampe est au PK 6.365)

ELEMENTS DE LIQUIDATION DETAILLES DE LA REDEVANCE**Equipement d'amarrage**

Libellé de Valeur locative de référence	Bollards, anneaux, croisillons, ducs d'Albe	
Valeur locative de référence (Vlr) en €/unité/an		129,40
Nombre d'unité (U)		4
Site nautique sur plan d'eau		non
Montant de la somme due (S due) en €/an		517,60

$$S \text{ due} = Vlr \times U$$

Ouvrage d'accostage

Type zone		
Tarif (T) en €/ml, m ² ou unité/an		31,06
Linéaire (L) (ml), superficie (Sp) (m ²) ou nombre d'unités (U)		24,00
Site nautique sur plan d'eau		non
Utilisation réelle en mois (Ur)		12
Montant de la somme due (S due) en €/an		745,44

$$S \text{ due} = (T \times L \text{ ou } Sp \text{ ou } U) \times Ur/12$$

Ouvrage d'accostage

Type zone		
Tarif (T) en €/ml, m ² ou unité/an		12,95
Linéaire (L) (ml), superficie (Sp) (m ²) ou nombre d'unités (U)		36,00
Site nautique sur plan d'eau		non
Utilisation réelle en mois (Ur)		12
Montant de la somme due (S due) en €/an		466,20

$$S \text{ due} = (T \times L \text{ ou } Sp \text{ ou } U) \times Ur/12$$

Ouvrage d'accostage

Type zone	Zone moyennement touristique ou de moyenne activité	
Tarif (T) en €/ml, m ² ou unité/an		10,36
Linéaire (L) (ml), superficie (Sp) (m ²) ou nombre d'unités (U)		113,00
Site nautique sur plan d'eau		non
Utilisation réelle en mois (Ur)		12
Montant de la somme due (S due) en €/an		1 170,68

$$S \text{ due} = (T \times L \text{ ou } Sp \text{ ou } U) \times Ur/12$$

Ouvrage d'accostage

Type zone	Zone moyennement touristique ou de moyenne activité	
Tarif (T) en €/ml, m ² ou unité/an		10,36
Linéaire (L) (ml), superficie (Sp) (m ²) ou nombre d'unités (U)		113,00
Site nautique sur plan d'eau		non
Utilisation réelle en mois (Ur)		12
Montant de la somme due (S due) en €/an		1 170,68

$$S \text{ due} = (T \times L \text{ ou } Sp \text{ ou } U) \times Ur/12$$

Ouvrage d'accostage

Type zone		
Tarif (T) en €/ml, m ² ou unité/an		12,95
Linéaire (L) (ml), superficie (Sp) (m ²) ou nombre d'unités (U)		222,00
Site nautique sur plan d'eau		non
Utilisation réelle en mois (Ur)		12
Montant de la somme due (S due) en €/an		2 874,90

$$S \text{ due} = (T \times L \text{ ou } Sp \text{ ou } U) \times Ur/12$$

Ouvrage d'accostage

Type zone	
Tarif (T) en €/ml, m ² ou unité/an	12,95
Linéaire (L) (ml), superficie (Sp) (m ²) ou nombre d'unités (U)	9,00
Site nautique sur plan d'eau	non
Utilisation réelle en mois (Ur)	12
Montant de la somme due (S due) en €/an	116,55

$$S \text{ due} = (T \times L \text{ ou } Sp \text{ ou } U) \times Ur/12$$

Ouvrage d'accostage

Type zone	Zone moyennement touristique ou de moyenne activité
Tarif (T) en €/ml, m ² ou unité/an	10,36
Linéaire (L) (ml), superficie (Sp) (m ²) ou nombre d'unités (U)	32,00
Site nautique sur plan d'eau	non
Utilisation réelle en mois (Ur)	12
Montant de la somme due (S due) en €/an	331,52

$$S \text{ due} = (T \times L \text{ ou } Sp \text{ ou } U) \times Ur/12$$

Ouvrage d'accostage

Type zone	
Tarif (T) en €/ml, m ² ou unité/an	31,06
Linéaire (L) (ml), superficie (Sp) (m ²) ou nombre d'unités (U)	3,43
Site nautique sur plan d'eau	non
Utilisation réelle en mois (Ur)	12
Montant de la somme due (S due) en €/an	106,54

$$S \text{ due} = (T \times L \text{ ou } Sp \text{ ou } U) \times Ur/12$$

Plan d'eau

Type d'activité	Plaisance
Valeur locative de référence (Vlr) en €/m ² /an	0,51
Superficie (Sp) du plan d'eau en m ²	565,00
Montant de la somme due (S due) en €/an	288,15

$$S \text{ due} = Vlr \times Sp$$

Plan d'eau

Type d'activité	Plaisance
Valeur locative de référence (Vlr) en €/m ² /an	0,77
Superficie (Sp) du plan d'eau en m ²	60,00
Montant de la somme due (S due) en €/an	46,20

$$S \text{ due} = Vlr \times Sp$$

Plan d'eau

Type d'activité	Plaisance
Valeur locative de référence (Vlr) en €/m ² /an	0,51
Superficie (Sp) du plan d'eau en m ²	565,00
Montant de la somme due (S due) en €/an	288,15

$$S \text{ due} = Vlr \times Sp$$

Plan d'eau

Type d'activité	Plaisance
Valeur locative de référence (Vlr) en €/m ² /an	0,51
Superficie (Sp) du plan d'eau en m ²	120,00
Montant de la somme due (S due) en €/an	61,20

$$S \text{ due} = Vlr \times Sp$$

Plan d'eau

Type d'activité	Plaisance
Valeur locative de référence (Vlr) en €/m ² /an	0,51
Superficie (Sp) du plan d'eau en m ²	555,00
Montant de la somme due (S due) en €/an	283,05

$$S \text{ due} = Vlr \times Sp$$

Plan d'eau

Type d'activité	Plaisance
Valeur locative de référence (Vlr) en €/m ² /an	0,51
Superficie (Sp) du plan d'eau en m ²	160,00
Montant de la somme due (S due) en €/an	81,60

$$S \text{ due} = Vlr \times Sp$$

Rampe de mise à l'eau

Type zone	Prix forfaitaire par tranche de 10 m ²
Valeur locative de référence (Vlr) (par tranche de 10 m ²) en €	21,72
Superficie (Sp) en m ²	15,00
Site nautique sur plan d'eau	non
Utilisation réelle en mois (Ur)	12
Montant de la somme due (S due) en €/an	43,44

$$S \text{ due} = Vlr \times \text{Nombre de tranche de } 10 \text{ m}^2 (Sp/10) \times Ur/12$$

Terrain pour équipements publics ou de loisirs

Type de zone	Rurales, petites ou moyennes villes (Nb habitants <= 50 000) 0,14 à 0,51
Valeur locative de référence (Vlr) en €/m ² /an	0,51
Coefficient relatif au contexte urbain (Ccu)	0,50
Coefficient spécifique des terrains à vocation d'équipement (Cspé)	1,00
Valeur locative unitaire (Vlu) en €/m ² /an	0,26
Superficie (Sp) totale du terrain en m ²	904,00
Montant de la somme due (S due) en €/an	235,04

$$S \text{ due} = Vlr \times Ccu \times Cspé \times Sp = Vlu \text{ (arrondie à deux décimales)} \times Sp$$

Terrain pour équipements publics ou de loisirs

Type de zone	Rurales, petites ou moyennes villes (Nb habitants <= 50 000) 0,14 à 0,51
Valeur locative de référence (Vlr) en €/m ² /an	0,51
Coefficient relatif au contexte urbain (Ccu)	0,50
Coefficient spécifique des terrains à vocation d'équipement (Cspé)	1,00
Valeur locative unitaire (Vlu) en €/m ² /an	0,26
Superficie (Sp) totale du terrain en m ²	144,00
Montant de la somme due (S due) en €/an	37,44

$$S \text{ due} = Vlr \times Ccu \times Cspé \times Sp = Vlu \text{ (arrondie à deux décimales)} \times Sp$$

REDEVANCE INITIALE

REDEVANCE ANNUELLE DE BASE (valable pour 1 année complète) **8 864,38 €**

INDICE DE BASE **1753**
(Indice INSEE du Coût de la Construction - valeur 2^{ème} trimestre n-1)

REDEVANCE PAR PERIODE DE FACTURATION **8 864,38 €**

Note : Actualisation de la redevance

La redevance est actualisée au 1^{er} janvier de chaque année selon la formule suivante :

Redevance « n » = redevance de base * indice ICC INSEE année « n » / indice ICC INSEE de base.

Inventaire patrimonial des installations portuaires

HORS DPF

COMMUNE	VAUX (AUXERRE)			GURGY			CHAMPS /s YONNE	
LOCALISATION	Rive gauche Yonne, PK 167,944 à 167.968, bief de Vaux			Rive droite, rivière Yonne, PK 9,851 à 10.080 Gurgy			Rive gauche rivière Yonne PK approximatif 166.248 à 166.272 c Situé hors chenal navigable	
MOUILLAGE GARANTI PAR VNF DANS LE CHENAL NAVIGABLE (le pétitionnaire peut définir un mouillage moindre afin d'être en corrélation avec les bateaux à accueillir)	1.6m			2m			1.6m	
TYPOLOGIE	Zone de stationnement			Halte nautique			Halte nautique	
	Quantité	Etat	Redevance (euros)	Quantité	Etat	Redevance (euros)	Quantité	Etat
NOMBRE DE PONTONS ou DE QUAÏ	1			1			1	
SUPERFICIE PONTONS ou QUAÏ	PONTON : 2m l * 12 m L = 24 m ²	Très bon état (à enlever l'hiver)	745.44	PONTON : 2m l * 99m L + 2m l * 12m L = 222m ²	Très bon état	2874.9	PONTON : 1,5m l * 24m L = 36 m ²	Bon état - le ponton devrait être enlevé l'hiver (cela ne semble pas le cas de la mousse et des algues sur le ponton)
SUPERFICIE DU TERRAIN ATTENANT	pas de terrain attenant		0	l'air de camping est HORS DPF			6m l * 24 m L = 144 m ²	
SUPERFICIE DU PLAN D EAU	60 m ² (12 m L x 5 m l)		46.2	111 mLx5 ml = 555m ² (900 av.)		283.05	120 m ² (24 m L x 5 m l)	
NOMBRE DE POSTES D'AMARAGE	4 taquets d'amarrage	Très bon état	0	12 bites d'amarrage + 4 ducs d'albes comptabilisés seuls dans la redevance	Très bon état	517.6	7 anneaux d'amarrage	
NOMBRE DE BORNES D EAU	-		0	2 bornes à jeton	Très bon état - borne eau et électricité commune	0	1 borne à jeton	Vérifier si la borne est en état de fonctionnement (mais elle paraît en bonne état) - borne eau et électricité commune
NOMBRE DE BORNES ELECTRIQUES	-		0			0		
NOMBRE DE SIGNALISATION FLUVIALE ou TOURISTIQUE	-		0	Pancartes d'affichage sur le cabanon en face la halte		0	1 panneau d'affichage	HS - il ne reste que le support
NOMBRE D'EQUIPEMENT SECURITE INCENDIE ET NOYADE	-		0	1 bouée de secours	Très bon état	0	-	
NOMBRE DE RECEPTACLE DECHET	-		0	1 local poubelle accolé au cabanon + 1 boubelle vers les tables de pique nique	Très bon état	0	2 poubelles à disposition	
Qui porte l'entretien	Commune d'Auxerre			Commune			Commune	
Autres	1 passerelle (88cm de l * 3,90m de L = 3.432 m ²)	Très bon état	106.54	2 tables de pique nique	Très bon état		1 passerelle de 1,5m l * 6m L = 9 m ²	
Remarques				Projet en étude : installation d'une barrière "intelligente" pour l'accès au chemin de halage menant à l'air de camping car installé en face la halte nautique => permettre de réguler le trafic et avoir un accès payant pour les campings care (actuellement ce sont des jetons)				
TOTAL REDEVANCE EUROS			898.18			3 675.55 €		

BAILLY (St BRIS)			VINCELLES			MONETEAU			
Rivière Yonne, bief de Bailly, rive droite, PK approximatif 162,330 à 162.443. Situé hors chenal navigable			Rive gauche, rivière Yonne, entre PK 160,114 et PK 160,227			Rive droite, rivière Yonne, entre PK 6.275 et 6.307, bief de Monéteau			
1.6m			1.6m			mouillage faible			
Zone de stationnement			Zone de stationnement qui devrait basculer en halte nautique			Zone de stationnement qui devrait basculer en halte nautique			
Redevance (euros)	Quantité	Etat	Redevance (euros)	Quantité	Etat	Redevance (euros)	Quantité	Etat	Redevance (euros)
	1			1			1		
466.2	QUAI 3m l * 113m L = 339m². 113 mètres linéaire comptabilisé	Bon état	1170.68	QUAI : 5,40m l * 113m L = 610,2 m². Mètres linéaires pris en compte redevance	Bon état	1170.68	QUAI = 32 L * 2l = 64 m². Mètres linéaires pris en compte redevance	Bon état	331.52
37.44	8m l * 113 m L = 904 m² (intègre 2 escaliers de 8ml * 1,5m L)	les 2 escaliers permettant l'accès au quai sont dans un très mauvais état (glissant / rampe cassée ou défectueuse)	235.04		il y a un terrain attenant entretenu par la commune - vérifier qui en est le propriétaire	0		il y a un terrain attenant entretenu par la commune - vérifier qui en est le propriétaire	0
61.2	565 m² (113 m L x 5 m l)		288.15	565 m² (113 m L x 5 m l)		288.15	160 m² (32 m LX 5m l)		81.6
	10 anneaux d'amarrage			23 anneaux d'amarrage + 2 petits (qui ne doivent pas être utilisés)			4 bollards		
0	2 bornes à jeton	HS - elles sont communes	0	-	Actuellement La crêperie aux abords du quai alimente les bateaux	0	2 bornes à jeton		0
0	1 panneau d'affichage	Bon état	0	-		0	1 panneau halte nautique		0
0	-		0			0			0
0	-		0	2 poubelles		0			0
	Commune			Commune			Commune		
116.55	4 bancs (mauvais état)						1 rampe de mise à l'eau		43.44
				Si le projet d'installer des bornes est maintenues, il faudrait penser à mettre un compteur triphasé pour les péniches-hôtels					
681.39 €			1 693.87 €			1 458.83 €			456.56 €

TOTAL

5

1264.2m² d'ouvrage d'accostage (quai et ponton confondus). Quai = 949.2 m² ; ponton = 282m².1048 m² terrain2025 m² plan d'eau

66 équipements d'amarrage : 42 anneaux d'amarrage, 4 taquets d'amarrage, 16 bites d'amarrage, 4 ducs d'albes

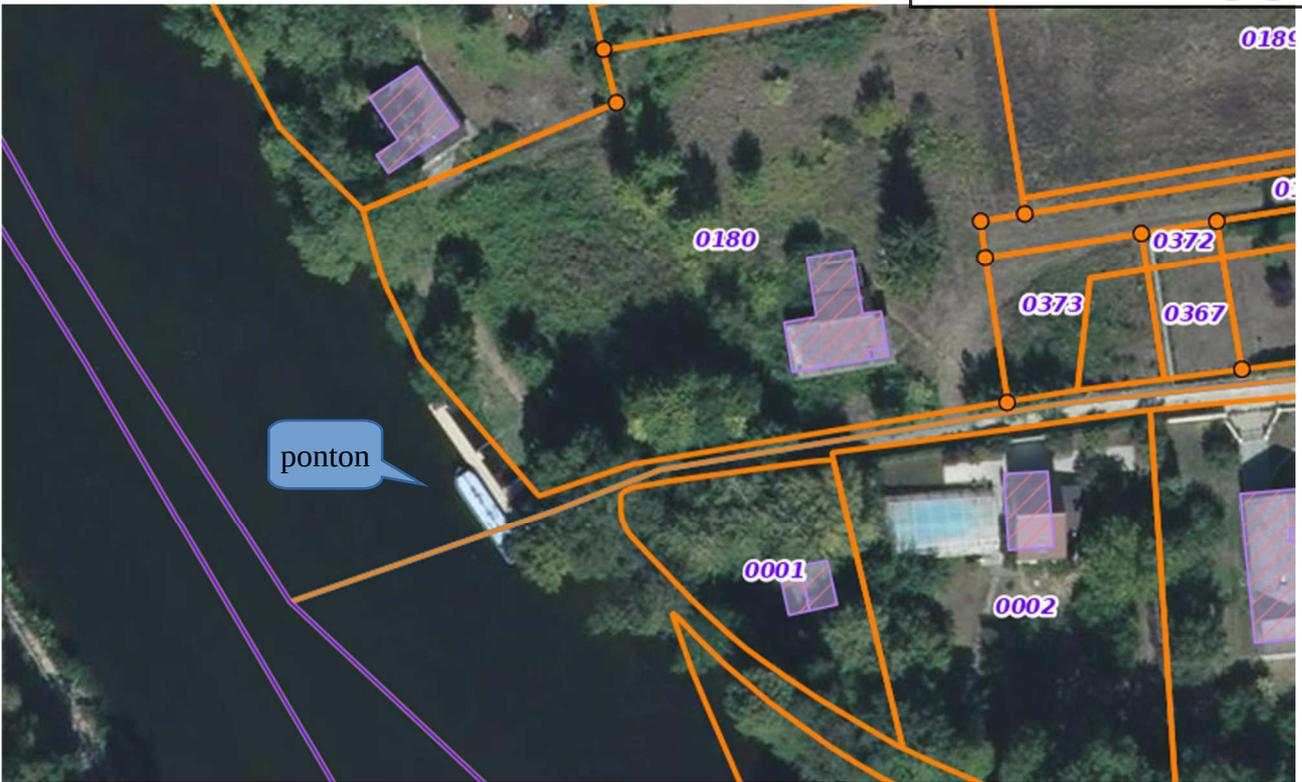
5 bornes eau

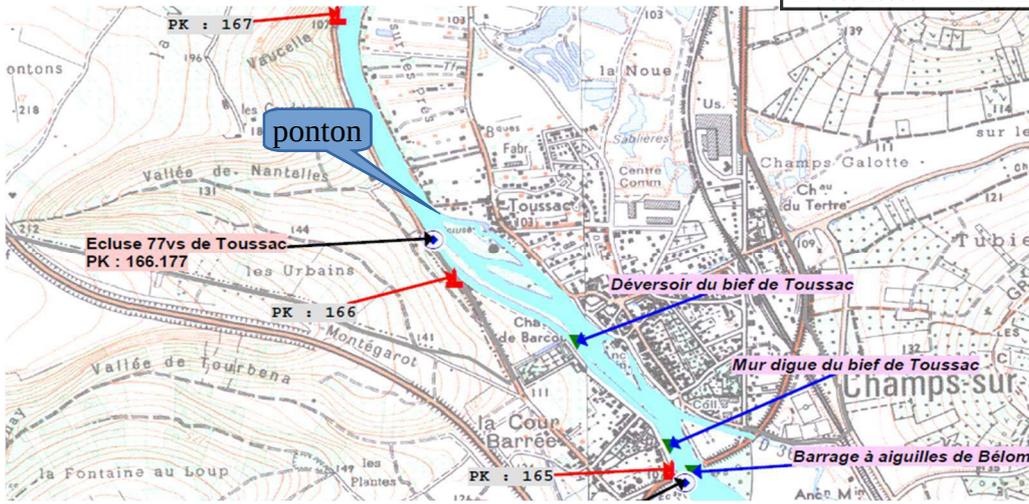
2 panneaux d'affichage

1 bouée de secours

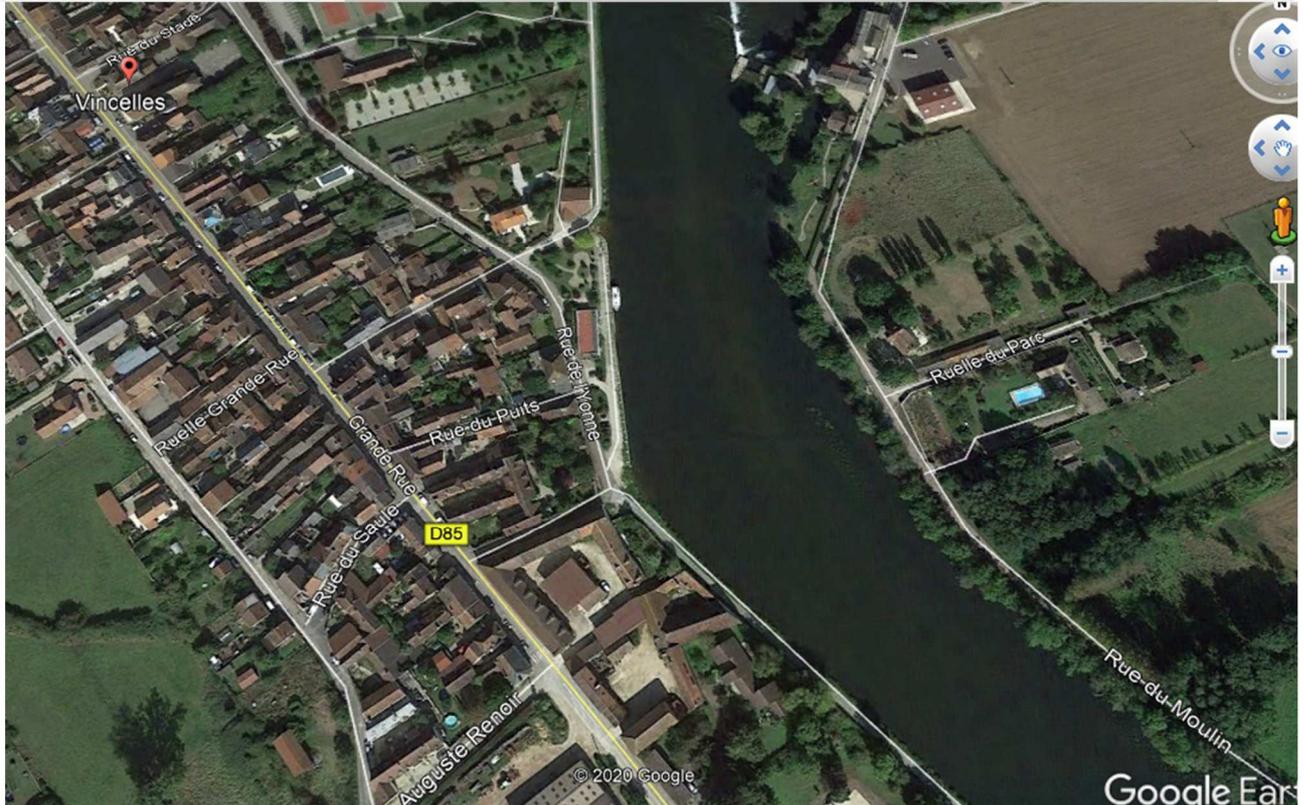
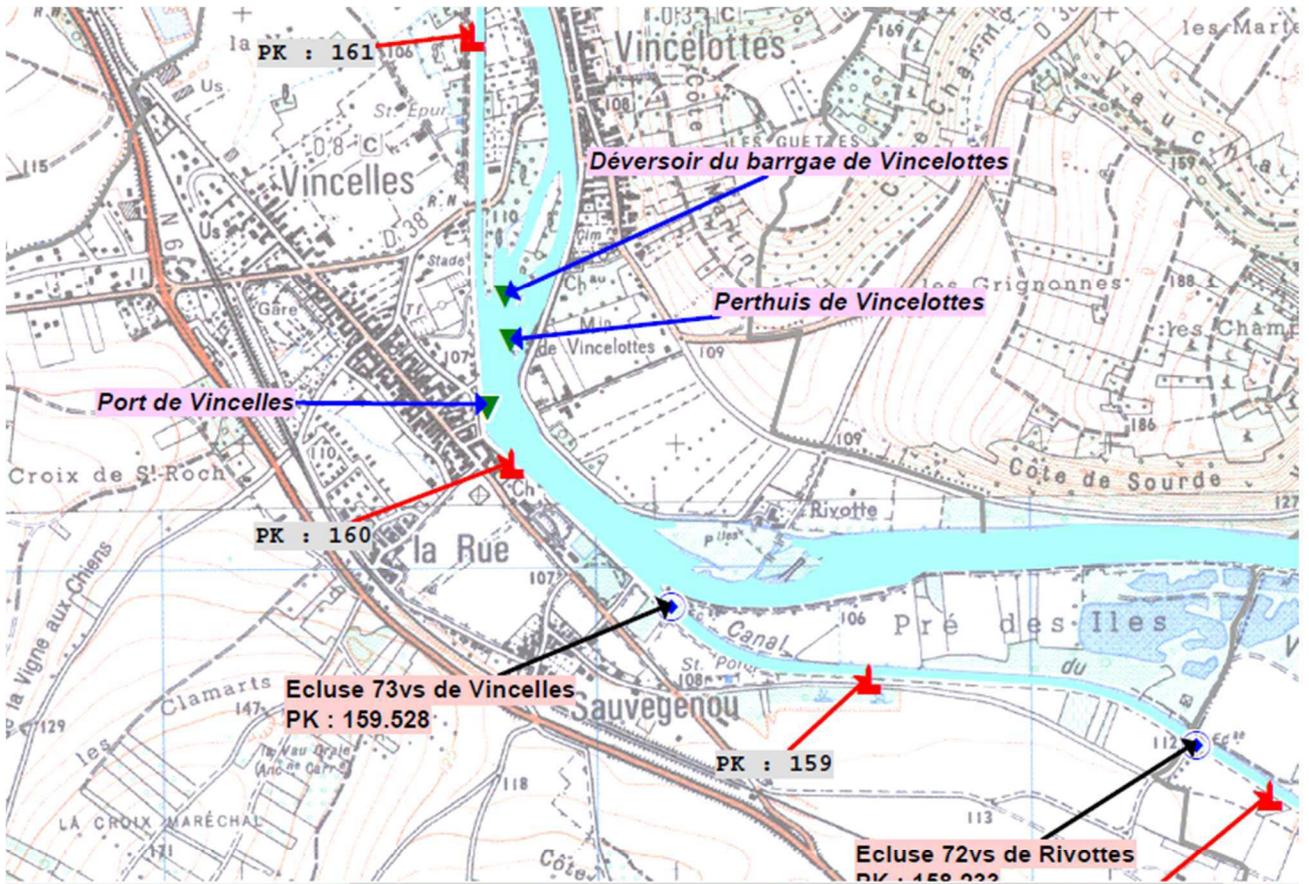
5 poubelles + 1 local poubelle

2 passerelles de 3.432m² et 9m², 2 tables de pique-nique, 4 bancs, 1 rampe de mise à l'eau**8864.38**





Halte nautique de Vincelles
Quai de 113 mètres linéaire avec une rampe de mise à l'eau
Rive gauche, rivière Yonne, entre PK 160,114 et PK 160,227





Distribution d'eau et électricité par la crêperie (batiment 0200, ancienne capitainerie) installée à proximité pendant la haute saison.

Mise à l'eau de Vincelles 11m par 5m





HN de Bailly

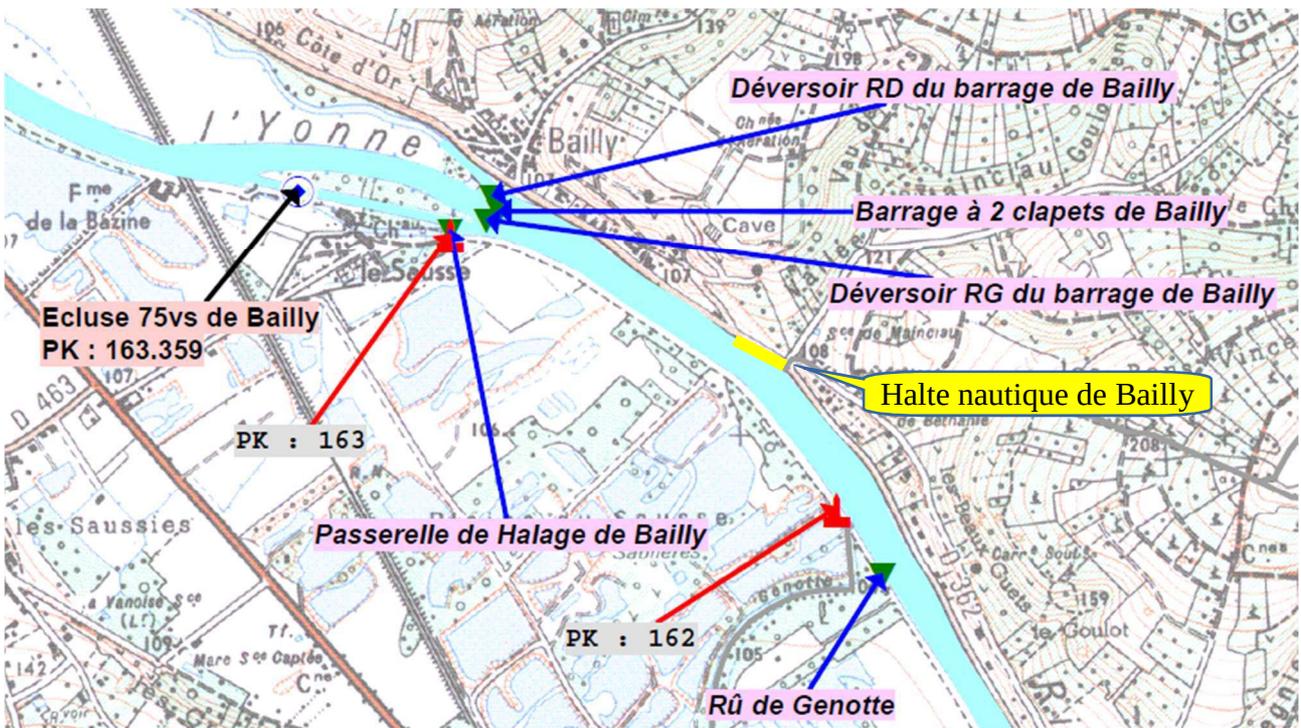
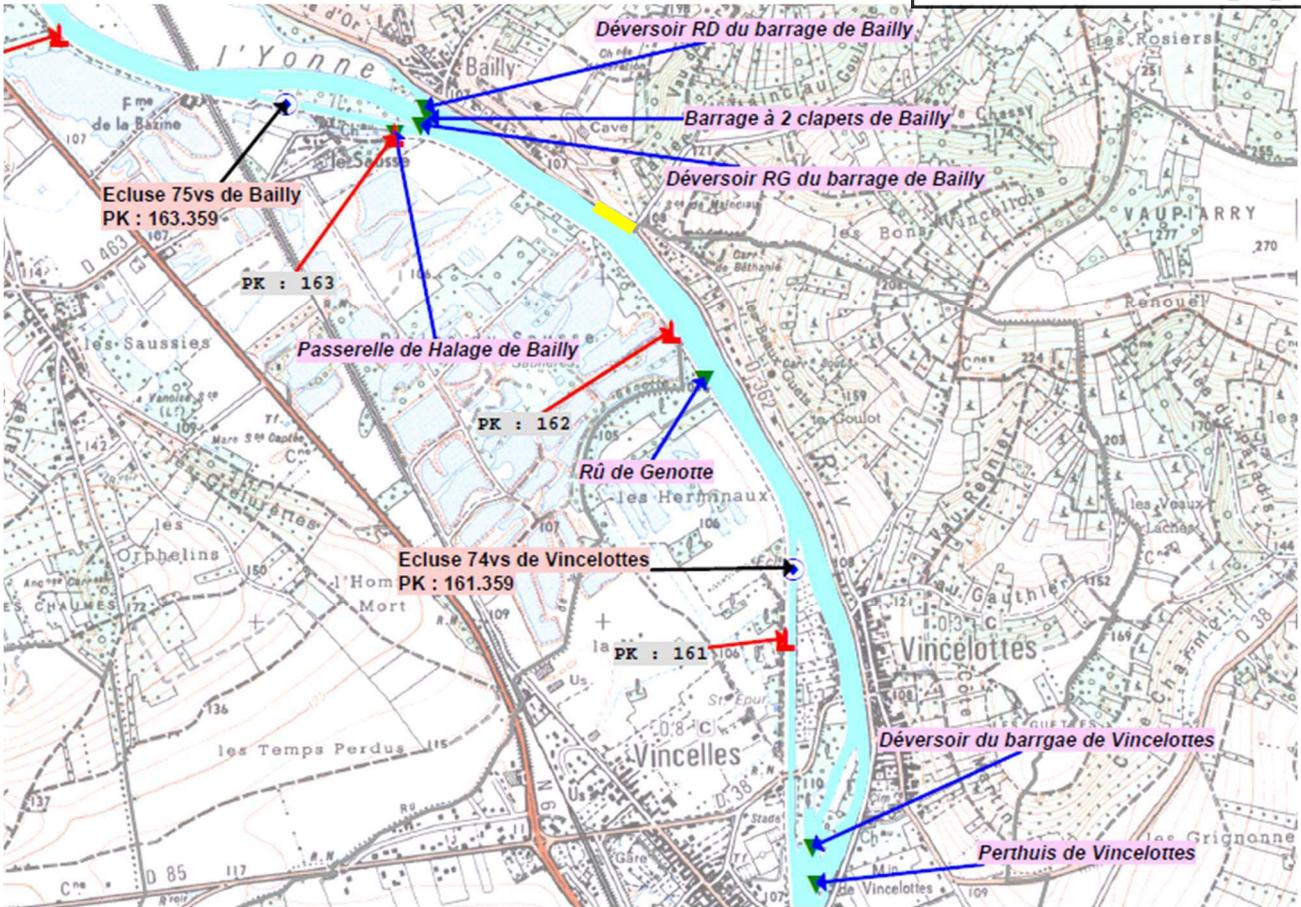
Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_219_1-DE

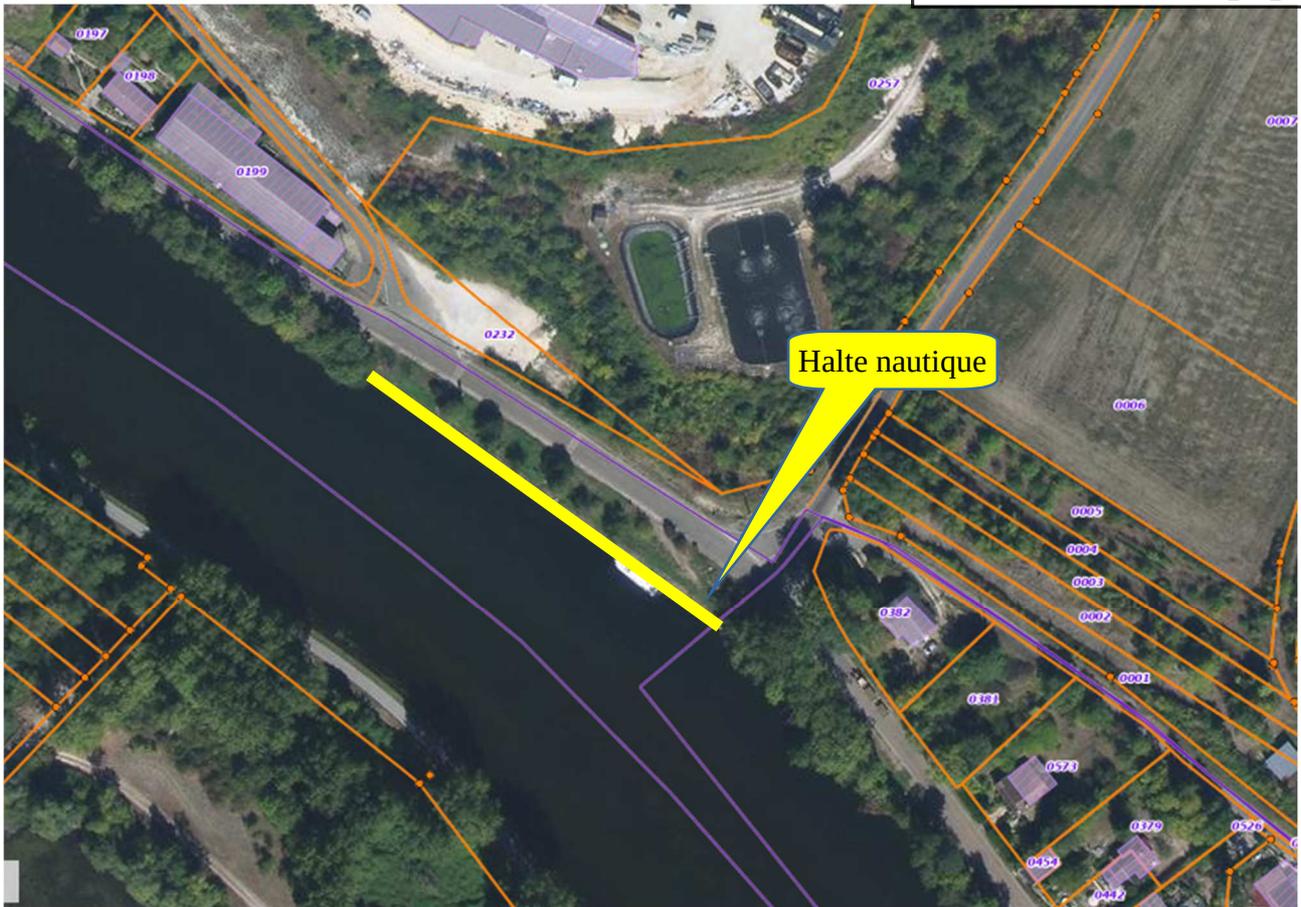
Halte nautique des caves de Bailly (Commune de St Bris le Vineux)

Rivière Yonne, bief de Bailly, rive droite, PK approximatif 162,330 à 162. 443

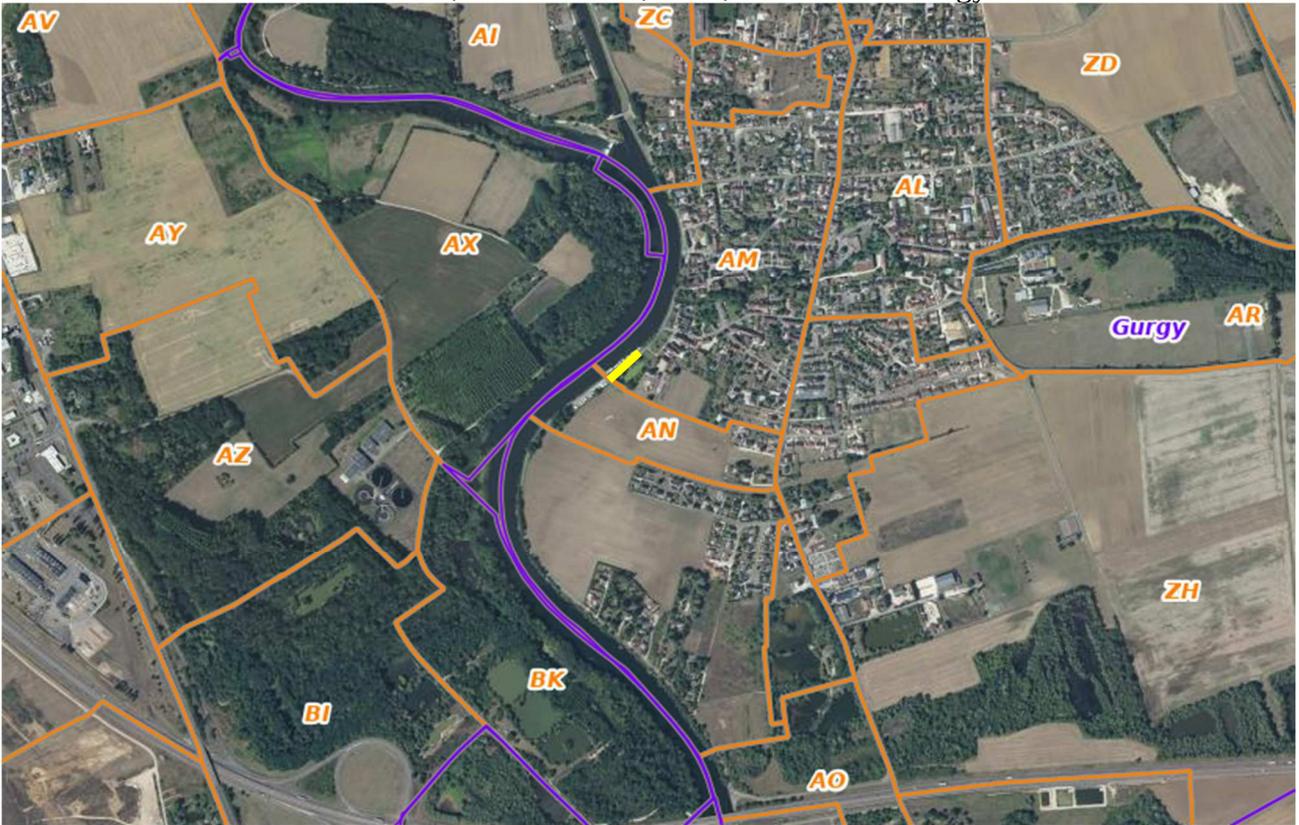
Linéaire de 113 ml de quai

Présence de bornes pour électricité et eau, fonctionnement avec des jetons, celles-ci ne fonctionnent plus.





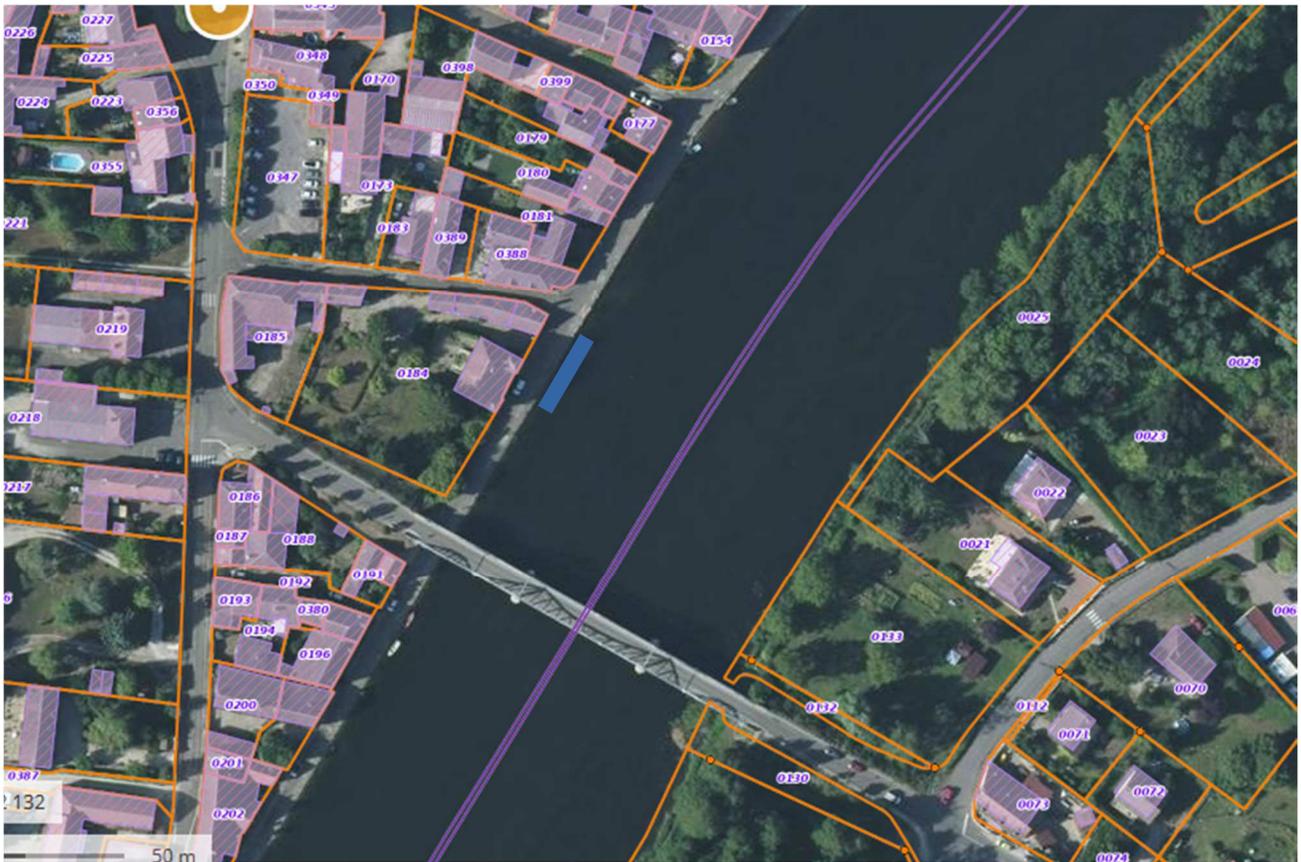
Halte nautique de Gurgy
Rive droite, rivière Yonne, PK 9,851 à 10.080 Gurgy

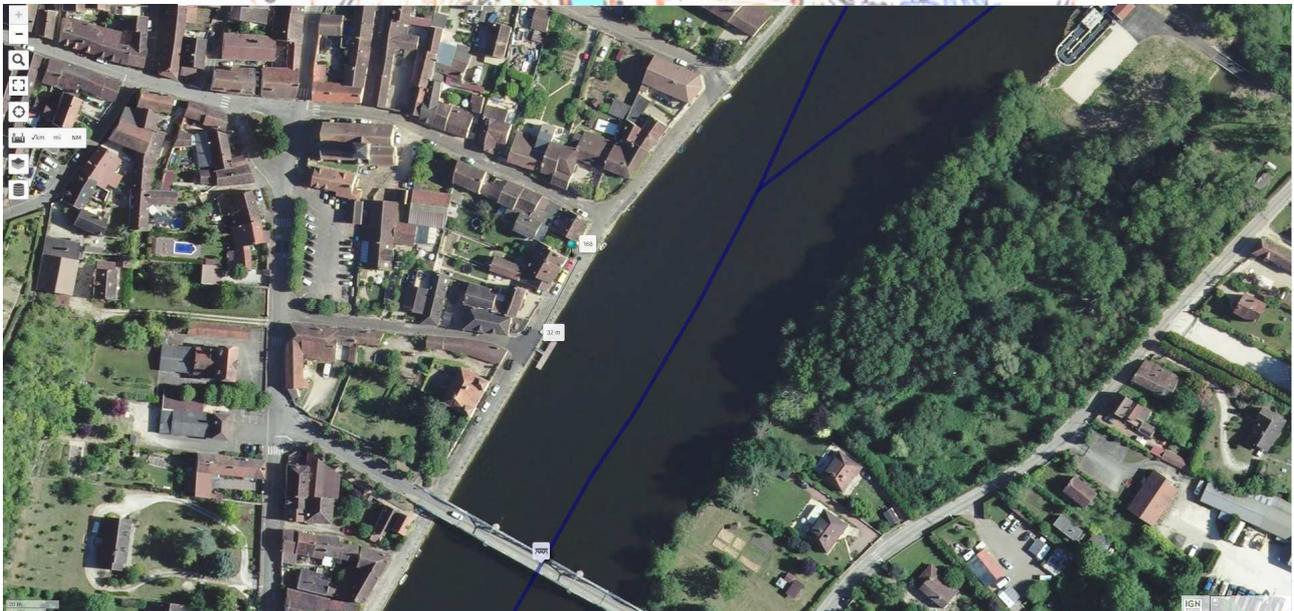
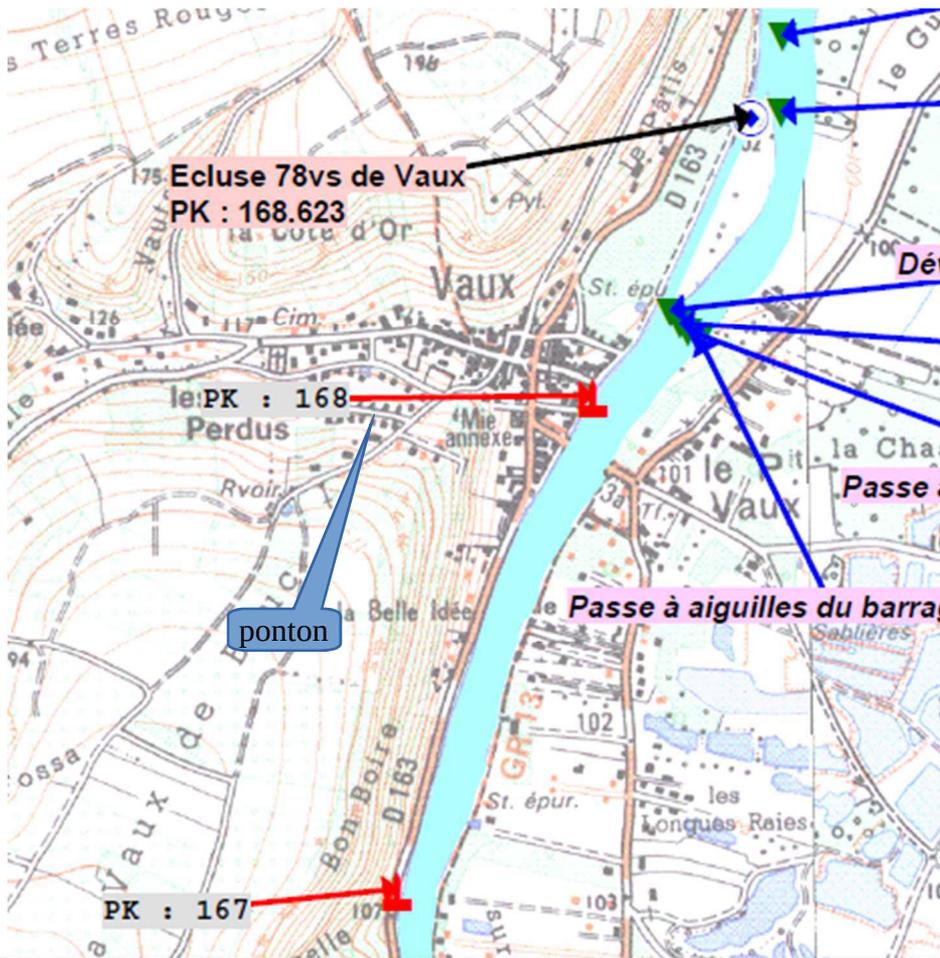




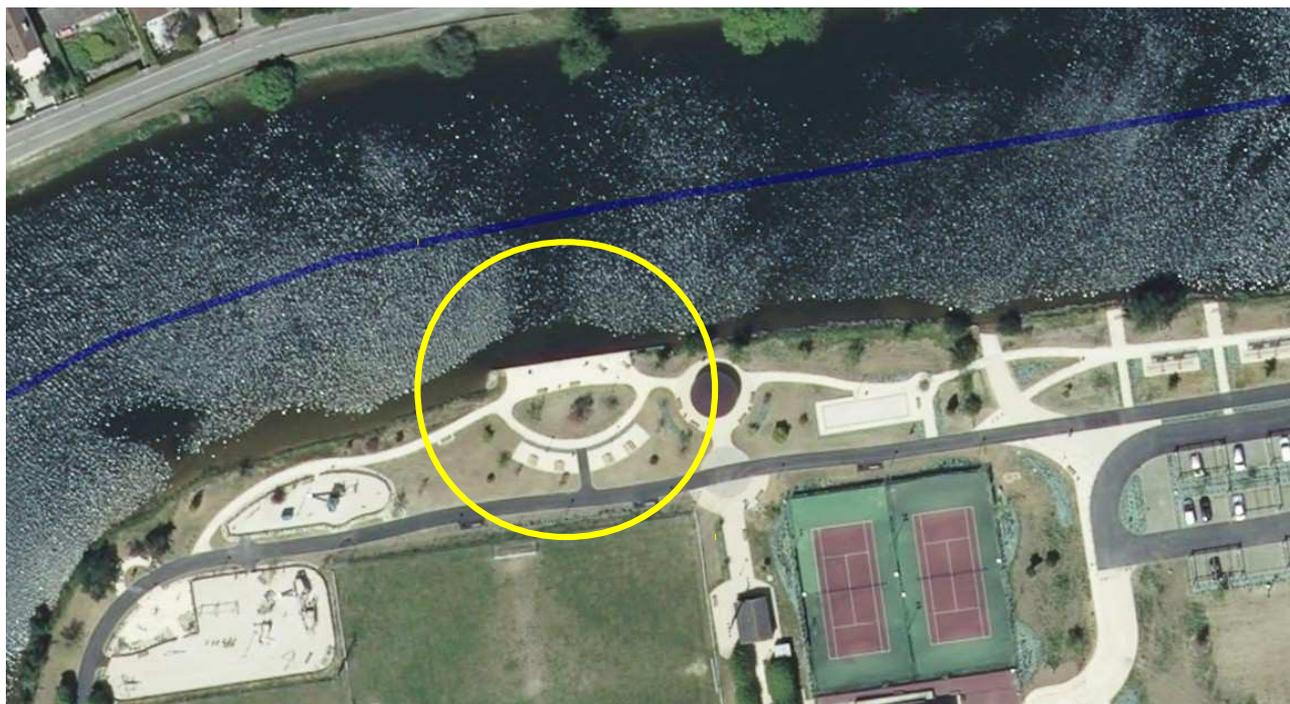
Halte Nautique de Vaux (commune d'Auxerre)

Rive gauche rivière Yonne, PK 167,944 à 167.968, bief de Vaux





Halte nautique Monetau
Du PK 6,275 au PK 6,307 en rive droite
Bief de Monetau
Quai de 32m X 2m
4 bollards espacés de 9m chacun
2 bornes à jeton eau et électricité
1 panneau halte nautique



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

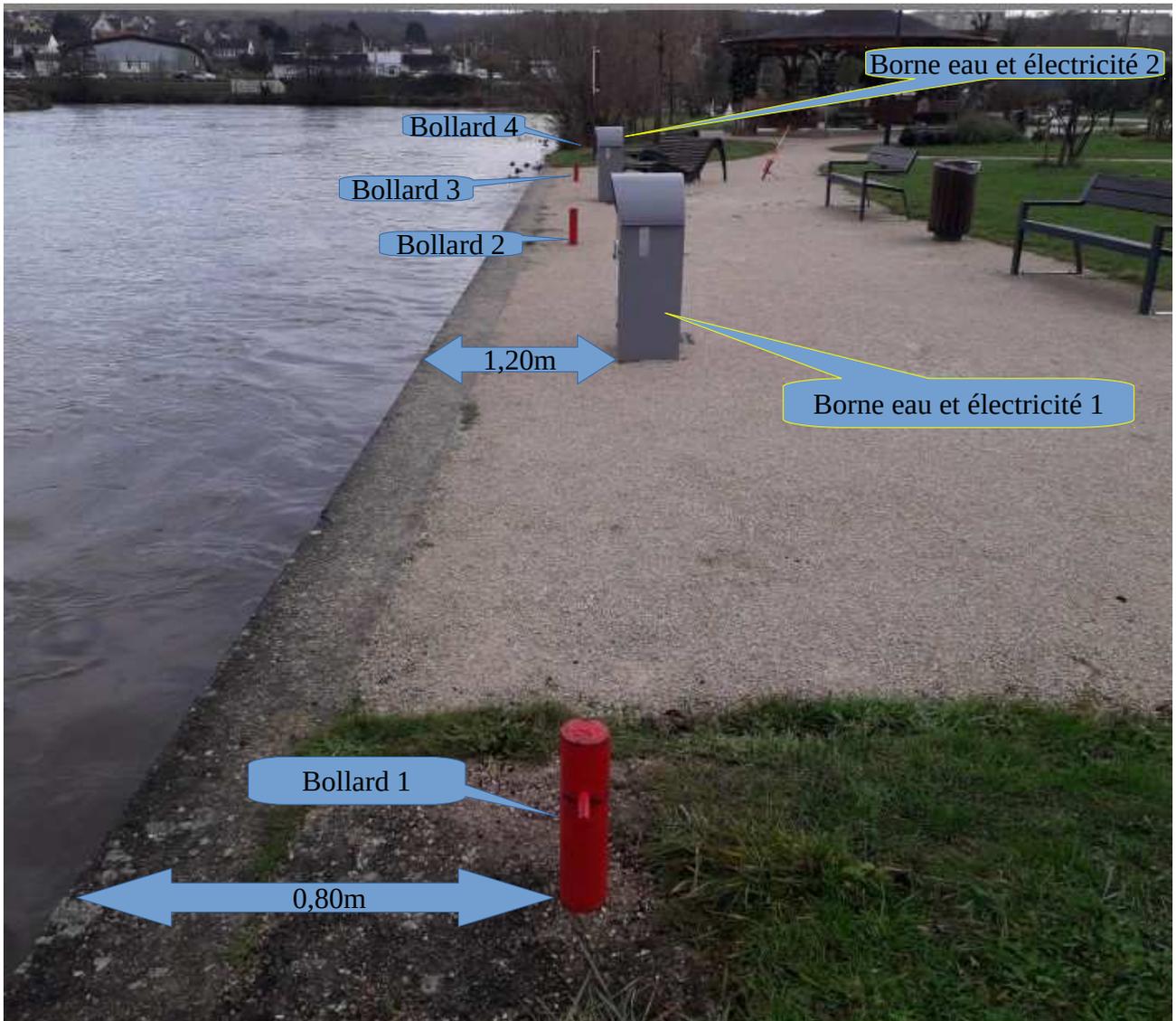
Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_219_1-DE





Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_219_1-DE



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_219_1-DE



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_219_1-DE



Rampe de mise à l'eau de Moneteau
Bief de Moneteau
PK 6,365 rive droite
3m X 5m



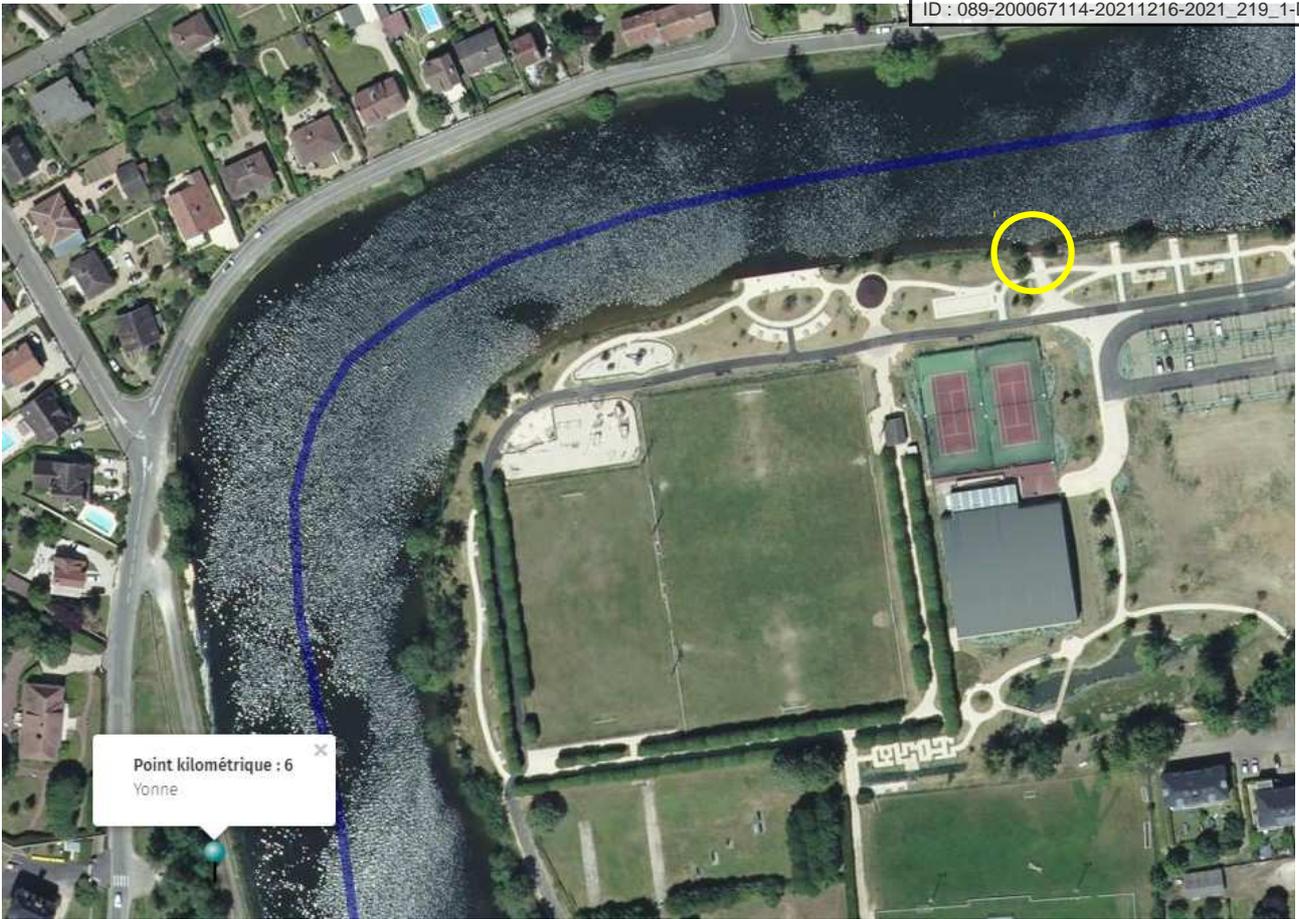
Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-200067114-20211216-2021_219_1-DE



Point kilométrique : 6

Yonne

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-220

Objet : Convention cadre d'objectifs et de missions 2021/2025 avec l'EPIC Office du tourisme – Avenant n° 1

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_220-DE

Rapporteur : Odile MALTOFF

Par délibération n°2021-024 du 25 mars 2021, la Communauté de l'Auxerrois et l'EPIC office du tourisme ont contracté ensemble afin de définir les actions dévolues à l'EPIC office du tourisme.

La convention cadre d'objectifs et de missions pour 2021-2025 dont le programme d'actions établi en adéquation avec le schéma départemental de l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne et le schéma Régional du Comité Régional du Tourisme de Bourgogne, s'organise, conformément à son article 2, autour de 5 axes :

- L'information touristique ;
- La promotion touristique ;
- L'animation touristique ;
- Le développement de l'offre touristique ;
- L'élaboration des services touristiques.

Il est aujourd'hui choisi, comme le permet l'article L. 133-3 du Code du tourisme de déléguer à l'EPIC office du tourisme l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs à savoir les haltes nautiques et les zones de stationnement présentes sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois.

Afin d'intégrer cette nouvelle mission au sein de la convention, il est nécessaire de prendre un avenant pour amender l'article 2 de la convention.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 de la convention cadre d'objectifs et de missions avec l'EPIC Office du tourisme ;
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

Avenant n°1

--

Convention cadre d'objectifs et de missions entre la Communauté de l'auxerrois et l'Office de tourisme de l'auxerrois pour l'année 2021 à 2025

Entre

La Communauté de l'auxerrois, représentée par son Président, Crescent MARAULT, sise 6 bis place du Maréchal Leclerc – BP 58 à Auxerre (89010 Cedex), d'une part

Et

L'EPIC Office de tourisme de l'Auxerrois, représenté par sa Présidente en exercice, Odile MALTOFF, sis 7 place de l'Hôtel de Ville à Auxerre, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Evolution des prestations et résultats attendus par la Communauté de l'Auxerrois en matière de tourisme

Il est ajouté à l'article 2 de la convention initiale

« *L'exploitation d'installations touristiques et de loisirs :*

- *Gestion, entretien et animation des haltes nautiques et zones de stationnement »*

Article 2 : Autres dispositions

Les autres dispositions restent inchangées.

Fait en trois exemplaires,

Auxerre, le

Madame Odile MALTOFF

Monsieur Crescent MARAULT

La Présidente
de l'Office de tourisme de l'Agglomération
Auxerroise

Le Président
de la Communauté de l'auxerrois,

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-221

Objet : Concept Store « Au Cerf Store » - Attribution d'une aide au loyer

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Crescent MARAULT

La Communauté de l'Auxerrois est compétente en matière de soutien aux activités commerciales. Par délibération du 20 décembre 2018, l'intérêt communautaire de sa politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales a été approuvé.

Cet intérêt comprend notamment 3 actions :

Aide_Travaux : Soutien financier destiné aux commerçants souhaitant réaliser des travaux en matière d'accessibilité, de sécurité et/ou de vitrines

Aide_Loyers : Soutien financier permettant de sécuriser le commerçant dans son installation en lui versant une aide qui financera une partie de son loyer mensuelle

Aide_Animations : Soutien financier en faveur de l'animation, de la communication et du fonctionnement général des associations de commerçants et d'artisans du territoire.

La porteuse de projet a sollicité l'Agglomération de l'Auxerrois en date du 14 octobre 2021 pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'aide aux loyers.

C'est au cœur du centre-ville d'Auxerre, au 5 place Robillard, que Madame PERENNES, proposera un concept store avec la gamme de produits suivants :

- des vêtements pour femme et pour homme,
- des accessoires de mode pour hommes et femmes (bijoux, montres, ceintures ...)
- des cosmétiques bio et naturel (huiles végétales, vernis ...),
- de la petite décoration pour la maison (petits objets, coussins, bougies ...)
- des produits d'épicerie fine (thés, biscuits ...)

La vente physique sera également complétée par un site de vente en ligne permettant de fidéliser la clientèle, et d'élargir la zone de chalandise. C'est également un moyen de fidéliser la clientèle qui ne serait que de passage en cœur de ville. De plus, un compte Instagram sera également créé pour présenter l'avancée des travaux ainsi que les nouveautés de la boutique en temps réel.

C'est une boutique au sens large, qui regroupe une multitude de produits, leurs points communs sont premièrement le fait que les marques soient toutes françaises, que les valeurs des marques sont éthiques, écoresponsables et/ou durables. L'objectif étant d'en faire la boutique où l'on se rend régulièrement avant une soirée entre amis, pour se trouver une tenue ou bien un petit cadeau pour les hôtes, avant un rendez particuliers ou même avant un anniversaire, car l'offre sera tellement large qu'il y en aura pour tous les goûts et tous les budgets.

Le loyer mensuel de la location est fixé à : 990 €

Au titre de ce projet d'ouverture et après concertation du comité de sélection, la Communauté de l'Auxerrois propose une prise en charge d'une partie du loyer à hauteur de 70 % soit 693€ ramené au plafond de l'aide à 500€ par mois sur une période de 6 mois, pour un total de 3 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer une aide financière d'un montant de 500 € par mois sur une période de 6 mois soit un montant global de 3 000€ au profit de Mlle Loice PERENNES,
- D'autoriser le Président à signer tout actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6574 – ECO.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-222

Objet : O zongles jolis - Attribution d'une aide au loyer

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211217-2021_222-DE

Rapporteur : Crescent MARAULT

La Communauté de l'Auxerrois est compétente en matière de soutien aux activités commerciales. Par délibération du 20 décembre 2018, l'intérêt communautaire de sa politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales a été approuvé.

Cet intérêt comprend notamment 3 actions :

Aide_Travaux : Soutien financier destiné aux commerçants souhaitant réaliser des travaux en matière d'accessibilité, de sécurité et/ou de vitrines

Aide_Loyers : Soutien financier permettant de sécuriser le commerçant dans son installation en lui versant une aide qui financera une partie de son loyer mensuel

Aide_Animations : Soutien financier en faveur de l'animation, de la communication et du fonctionnement général des associations de commerçants et d'artisans du territoire.

La porteuse de projet a sollicité l'Agglomération de l'Auxerrois en date du 14 octobre 2021 pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'aide aux loyers.

C'est au cœur du centre-ville d'Appoigny, au 2 grande rue, que Madame VINCENT, propose différentes prestations :

- Rallongements sur ongles naturels et ongles rongés
- Pose de vernis semi-permanent
- Pose de gel sur pieds
- Nail art (dessins à la main)

Après plusieurs expériences dans le commerce, elle s'est reconvertie et s'est formée en tant que prothésiste ongulaire. Tout d'abord en travaillant à domicile, elle a souhaité développer son activité en s'implantant sur la commune d'Appoigny où cette offre n'est pas représentée.

Afin de développer sa notoriété une page Facebook et un compte Instagram, alimenté régulièrement, a été créé.

Le loyer mensuel de la location est fixé à : 420 €

Au titre de ce projet d'ouverture et après concertation du comité de sélection, la Communauté de l'Auxerrois propose une prise en charge d'une partie du loyer à hauteur de 50 % soit 210 € par mois sur une période de 6 mois, pour un total de 1 260 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer une aide financière d'un montant de 210 € par mois sur une période de 6 mois soit un montant global de 1 260 € au profit de Mme VINCENT Christelle,
- D'autoriser le Président à signer tout actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6574 – ECO.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 089-200067114-20211217-2021_222-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-223

Objet : Fleuriste « Numéro Treize » - Attribution d'une aide aux travaux

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Crescent MARAULT

La Communauté de l'Auxerrois est compétente en matière de soutien aux activités commerciales. Par délibération du 20 décembre 2018, l'intérêt communautaire de sa politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales a été approuvé.

Cet intérêt comprend notamment 3 actions :

AIDE_TRAVAUX : Soutien financier destiné aux commerçants souhaitant réaliser des travaux en matière d'accessibilité, de sécurité et/ou de vitrines

AIDE_LOYERS : Soutien financier permettant de sécuriser le commerçant dans son installation en lui versant une aide afin de financer une partie de son loyer mensuelle

AIDE_ANIMATIONS : Soutien financier en faveur de l'animation, de la communication et du fonctionnement général des associations de commerçants et d'artisans du territoire.

Les gérants de « Numéro Treize », Olivier LECLERC et Hélène BERGER ont sollicité la Communauté de l'Auxerrois en date du 11 novembre 2021 pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux.

Après 13 ans d'installation à l'angle de la rue de l'Horloge et de la rue de Draperie à Auxerre, les fleuristes ont décidé de moderniser leur image, par une refonte graphique, et par la rénovation de la façade.

Plusieurs démarches en lien avec le développement durable vont être réalisées pour ces travaux :

- La façade sera doublée par des panneaux fabriqués à partir de coques de riz agglomérées
- De nouvelles enseignes seront apposées avec un éclairage LED
- Choix de prestataires locaux

Le montant des travaux éligibles (éclairage, changement d'enseignes et changement de stores) au dispositif d'aide aux travaux est de 23 487.73 € (HT)

Au titre de ce projet de rénovation, la Communauté de l'Auxerrois propose la prise en charge de 20% des travaux soit 4 697.55 €.

Le montant de l'aide sera versé directement au porteur de projet, après travaux, sur présentation des factures acquittées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer une aide financière de 4 697.55 euros à Monsieur LECLERC (SARL LES JARDINS DE BAGATELLE),
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente décision,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au 6574 – ECO.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-224

Objet : Convention avec la Chambre de Métiers et l'Artisanat de la Région Bourgogne Franche Comté pour la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de l'Artisanat sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_224-DE

Rapporteur : Crescent MARAULT

La convention entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche Comté et la Communauté de l'Auxerrois a pour objet la prise en compte et la valorisation du secteur de l'artisanat. De cette collaboration, il est proposé le renouvellement de la convention selon le plan d'actions suivant :

- Réalisation d'un portrait de territoire complété d'une enquête auprès des artisans et des élus locaux,
- Développement du tourisme artisanal et des métiers d'art
- Soutien des entreprises artisanales du territoire
- Communication et suivi du programme

En outre, le dossier joint à la présente délibération détaille les modalités d'intervention de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche Comté et de la Communauté dans le cadre d'une convention 2022-2024 visant à mettre en œuvre le plan d'actions proposé.

Le montant global des actions pour les années 2022, 2023 et 2024 est estimé à 133 500 €, plafond entendu entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche Comté et la Communauté.

La participation de la Communauté de l'Auxerrois sera de 50 % du montant global des actions, plafonnée à 66 750 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter la proposition de convention entre la Communauté de l'Auxerrois et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche Comté – Délégation Yonne, pour la mise en œuvre du plan d'actions telle que définie en annexe,
- D'autoriser le Président à signer tout actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération,
- De dire que les crédits nécessaires seront proposés lors du vote du budget.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



Actions en faveur de l'Artisanat sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois

Proposition de programme 2022 à 2024



Ces propositions s'inscrivent dans le cadre du projet de territoire 2021/2031 : Transformons l'auxerrois.

Les actions proposées sont :

1 : réalisation d'un portrait de territoire complété d'une enquête auprès des artisans et des élus locaux

2 : développement du tourisme artisanal et des métiers d'art

3 : soutien des entreprises artisanales du territoire

4 : communication et suivi du programme

1/ REALISATION D'UN PORTRAIT DE TERRITOIRE COMPLETE D'UNE ENQUETE AUPRES DES ARTISANS ET DES ELUS LOCAUX

L'artisanat est une composante économique importante du territoire de la Communauté de l'Auxerrois, aussi bien dans les centres villes qu'en milieu plus rural. Les élus sont généralement conscients de l'importance de ce tissu et sont en demande **d'informations sur la situation de leur territoire et les éventuelles opportunités de développement.**

En préambule à la mise en œuvre de ce programme triennal, il nous semble donc nécessaire de **retravailler un état des lieux de l'Artisanat sur le territoire** de la Communauté de l'Auxerrois, en lien avec les projets des élus locaux.

Une **photographie des entreprises de proximité** sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois est proposée :

- Données socio- démographiques,
- Données spécifiques à l'artisanat (répartition par secteurs d'activité et territoriale), évolution des emplois salariés, évolution des établissements,
- Potentiel de transmissions d'entreprises dans les 10 ans.

Ce portrait sera complété par deux enquêtes :

- **Une enquête auprès de l'ensemble des entreprises artisanales** du territoire (1 350 établissements) sur les thématiques suivantes :
 - ° Etat des lieux de leur activité avec un focus sur les aspects numériques et l'identification des savoir-faire spécifiques (métiers d'art, gastronomie, innovation..),
 - ° Besoins (RH, mobiliers, immobiliers, formation ...),
 - ° Problèmes rencontrés (accessibilité, inadaptation de locaux..),
 - ° Projets (recherche de locaux, transmission, développement, cessation, ...)

Cette enquête permettra notamment de prioriser les prestations individuelles et d'identifier les entreprises susceptibles de participer à des actions collectives.

- **Une enquête auprès des maires des 29 communes** du territoire pour connaître leurs projets et leurs souhaits pour ce qui concerne l'économie de proximité (nouvelles activités pour répondre à une demande de la population, identification de locaux disponibles...). L'enquête courrier sera complétée d'une possibilité de rendez-vous physique.

Objectifs :

- taux minimum de réponse : 8 % (100 réponses)
- identification des entreprises ayant des besoins et projets pour leur proposer les prestations (individuelles ou collectives)
- identification des collectivités ayant des projets pour les accompagner dans leurs démarches

Modalités financières :

Les participations financières de la Communauté de l'Auxerrois et de la CMARBFC sont de 50 % par organisme :

- des frais de temps agents
- des frais postaux d'envoi des enquêtes

Budget de l'action :

		2022	2023	2024	total
portrait de territoire dépenses	temps agent	5	0	0	5
	coût agent	2 500 €	0 €	0 €	2 500 €
	frais directs	0 €	0 €	0 €	0 €
	total	2 500 €	0 €	0 €	2 500 €
enquêtes artisans et collectivités	temps agent	10	0	0	10 €
	coût agent	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €
	frais directs	1 500 €	0 €	0 €	1 500 €
	total	6 500 €	0 €	0 €	6 500 €
coût total		9 000 €	0 €	0 €	9 000 €
financement	CA	4 500 €	0 €	0 €	4 500 €
	CMARBFC	4 500 €	0 €	0 €	4 500 €

2 / DEVELOPPEMENT DU TOURISME ARTISANAL ET DES METIERS D'ART (de 2022 à 2024)

Le tourisme dans l'Auxerrois est multiple : tourisme historique (monuments, musées, églises..), tourisme de nature (balades, canal de Bourgogne, forêts..), tourisme évènementiel (sport, festivals de musique..).

L'Auxerrois dispose également **d'autres atouts** très importants pour développer d'autres formes de tourisme, notamment le **tourisme de l'art**.

En effet, les touristes, mais également les résidents secondaires et les icaunais, sont à la recherche de la **découverte de produits locaux, de rencontre avec des professionnels** pour découvrir leur savoir-faire.

L'Artisanat offre des produits singuliers et authentiques qui participent à la diversité et à l'originalité de la visite touristique. Ces produits se trouvent essentiellement dans les Métiers d'Art.

1°) Développement du label « artisans du tourisme de l'auxerrois »

Le Label « Artisan du Tourisme Auxerrois » est la déclinaison du Label Artisan du Tourisme » mis en place au niveau départemental.

Il a pour objectif

- de **mettre en valeur les artisans d'art de l'Auxerrois qui ont une démarche active d'accueil des touristes.**

- de **répondre à la demande des touristes** qui souhaitent visites des ateliers et rencontrer les artisans d'art pour qu'ils leur fassent partager leur savoir-faire.

Il s'agira également de promouvoir les entreprises labellisées par des moyens de communication à mettre en œuvre en collaboration avec l'Office de tourisme.

Objectifs :

- 2 comités de sélection par an (CMARBFC, Communauté de l'Auxerrois, Office de Tourisme de l'Auxerrois, Agence de Développement Touristique de l'Yonne, Conseil Départemental de l'Yonne)

- 3 entreprises labellisées par an

Modalités financières :

Les participations financières de la Communauté de l'Auxerrois et de la CMARBFC sont de 50 % par organisme :

- des frais de temps agents
- des frais de communication autour de l'action

Budget de l'action :

		2022	2023	2024	total
Artisan du tourisme	temps agent	3	3	3	9
	coût agent	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
	frais directs	0 €	0 €	0 €	0 €
	total	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
financement	CA	750 €	750 €	750 €	2 250 €
	CMARBFC	750 €	750 €	750 €	2 250 €

2°) Organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art

Les Journées Européennes des Métiers d'Art sont une **manifestation européenne** pilotée par l'Institut National des Métiers d'Art.

A cette occasion, la CMARBFC organise une **exposition phare dans le département**.

En 2019, l'exposition avait rassemblé 64 exposants et 3 139 visiteurs (éditions 2020 et 2021 annulées du fait de la crise sanitaire).

L'exposition permet de **valoriser l'Auxerrois, la Communauté d'Agglomération, la Ville d'Auxerre et l'Abbaye Saint-Germain**. Elle procure également aux **artisans un espace d'expression pour leurs savoir-faire**.

L'action de la CMA consiste :

- informer les artisans sur l'exposition,
- sélectionner les exposants (correspondance avec la nomenclature des métiers d'art, qualité du travail..)
- recenser les besoins pour des exposants : surface, mobilier, lieu...
- élaborer les plans,
- aménager les lieux en collaboration avec les services de l'Abbaye,
- faire la communication de l'évènement : presse, affiches, flyers, réseaux sociaux, radio...)

Objectifs :

- une exposition par an à l'Abbaye Saint-Germain à Auxerre
- 50 exposants et 2 500 visiteurs par exposition
- satisfaction des exposants et des visiteurs (enquêtes de satisfaction)

Modalités financières :

La participation financière de la Communauté de l'Auxerrois et de la CMARBFC est de 50 % du temps agent nécessaire à l'organisation des expositions à l'Abbaye saint-Germain ainsi que des frais évènementiels (location de matériel, frais de surveillance, frais d'e vernissage).

Les frais de communication (hors budget de la convention) sont pris en charge par la CMARBFC avec le soutien de l'INMA et des exposants.

Budget de l'action :

		2022	2023	2024	total
JEMA	temps agent	15	15	15	45
	coût agent	7 500 €	7 500 €	7 500 €	22 500 €
	frais directs	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €
	total	10 500 €	10 500 €	10 500 €	31 500 €
financement	CA	5 250 €	5 250 €	5 250 €	15 750 €
	CMARBFC	5 250 €	5 250 €	5 250 €	15 750 €

3°) Mise en place de boutiques éphémère au centre-ville d'Auxerre

Grâce au soutien de la Communauté de l'Auxerrois et à la Ville d'Auxerre, la CMARBFC a mis en place des boutiques éphémères dans le centre-ville d'Auxerre en 2020 et en 2021.

Chaque boutique était composée de 5 artisans d'art proposant une **offre complémentaire à celle des commerçants du centre-ville.**

Les boutiques ont permis d'accueillir des artisans d'art :

- en début d'activité, ce qui leur a permis de **se faire connaître**,
- installés dans des lieux « excentrés » ce qui leur a permis d'être au centre-ville d'Auxerre donc plus **proches des clients potentiels**.

Compte tenu de la satisfaction des exposants (nombre de visiteurs, chiffre d'affaires réalisé, visibilité), il est proposé de poursuivre cette action.

Le travail à réaliser est le suivant :

- identification des locaux disponibles en collaboration avec la Communauté de l'Auxerrois,
- possibilité de rédaction du bail

- recherche des exposants,
- sélection des exposants avec la Communauté de l'Auxerrois et l'Association des Artisans d'Art de l'Yonne,
- organisation de la boutique (planning de présence, plans...)
- communication auprès du public
- bilan

Objectifs :

En fonction des disponibilités de locaux et des demandes, les boutiques mises en place pourraient être :

- en 2022 :
 - de janvier à mai une boutique avec 2 ou 3 artisans puis 5 artisans en juin et juillet (intégrant ceux de la période précédente)
 - une boutique pour la période de Noël
- en 2023 et en 2024
 - une boutique en juin et une en juillet
 - une boutique pour la période de Noël

Modalités financières :

La répartition financière est la suivante :

- boutiques de janvier à juillet 2022 :
 - Communauté de l'Auxerrois et de la CMARBFC : 50 % chacun des frais du temps agent nécessaire à l'organisation, des frais de communication et d'inauguration (juin et juillet)
 - artisans : prise en charge du loyer et de l'électricité
- boutique de Noël 2022 et boutiques 2023 et 2024 :
 - Communauté de l'Auxerrois et de la CMARBFC : 50 % chacun des frais du temps agent nécessaire à l'organisation, des frais de communication et d'inauguration et 20 % chacun du coût du loyer.
 - artisans : prise en charge de 60 % du loyer et de l'électricité

Budget de l'action :

		2022	2023	2024	total
Boutiques	temps agent	13,5	15	15	43,5
	coût agent	6 750 €	7 500 €	7 500 €	21 750 €
	frais directs	7 900 €	4 950 €	4 950 €	17 800 €
	total	14 650 €	12 450 €	12 450 €	39 550 €
financement	CA	3 900 €	4 875 €	4 875 €	13 650 €
	CMARBFC	3 900 €	4 875 €	4 875 €	13 650 €
	Artisans	6 850 €	2 700 €	2 700 €	12 250 €

Le budget détaillé pour chaque période figure en annexe 1.

4°) Expositions métiers d'art

Il s'agit d'organiser des expositions d'artisans d'art sur d'autres communes qu'Auxerre comme cela a été fait à Gurgy en 2020 et 2021.

Ces expositions contribueront à **renforcer l'attractivité touristique de l'Auxerrois, de valoriser les savoir- faire artisanaux et permettre aux artisans d'attirer une nouvelle clientèle.**

Pour cela, il convient :

- d'identifier les lieux d'exposition possibles,
- d'informer les artisans d'art sur ces expositions,
- de sélectionner les artisans d'art,
- d'organiser les expositions (matériel, plans...),
- de promouvoir les boutiques : presse, réseaux sociaux...

Objectifs :

- 2022 : exposition programmée du 16 au 31 juillet 2022 au Centre Culturel de Gurgy
- 2023 et 2024 : 2 expositions par an dans des lieux à définir

Modalités financières :

La participation financière de la Communauté de l'Auxerrois et de la CMARBFC est de 50 % du temps agent nécessaire à l'organisation de ces expositions, aux frais de communication et de vernissage.

Budget de l'action :

		2022	2023	2024	total
expositions	temps agent	6	12	12	30
	coût agent	3 000 €	6 000 €	6 000 €	15 000 €
	frais directs	50 €	200 €	200 €	450 €
	total	3 050 €	6 200 €	6 200 €	15 450 €
financement	CA	1 525 €	3 100 €	3 100 €	7 725 €
	CMARBFC	1 525 €	3 100 €	3 100 €	7 725 €

3 / SOUTIEN DES ENTREPRISES ARTISANALES DU TERRITOIRE

Les artisans de l'auxerrois ont des **besoins en conseils et d'accompagnement** pour leur développement et l'adaptation de leur entreprise aux différentes évolutions.

Afin d'inciter les artisans à avoir recours à ces prestations, celles-ci sont proposées **gratuitement grâce au financement de la Communauté de l'Auxerrois et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.**

Les prestations proposées sont diverses :

- **accompagnement pour favoriser les embauches** : un pack recrutement est proposé aux artisans pour faciliter leur recrutement (rédaction des fiches de postes, diffusion des offres, sélection des candidats)

- **accompagnement pour mettre en place les différentes mesures pour être aux normes et respecter la législation** : hygiène, sécurité, accessibilité...

- **conseils pour favoriser le maintien et le développement des entreprises :**
diagnostics des entreprises et propositions d'actions pour résoudre les difficultés ou permettre le développement de l'entreprise

- **accompagnement personnalisé par demi journées pour permettre l'adaptation et le développement de l'entreprise :** site internet, communication, informatique, tableau de gestion

- **accompagnement des entreprises en difficulté**

De plus, suite à l'enquête effectuée auprès des **collectivités, un accompagnement** pourra leur être dispensé par exemple dans le cadre de **projets de créations ou de transmissions d'entreprises dans des locaux communaux** (étude de faisabilité, étude de marché, assistance au montage des dossiers de demande de subvention (DETR, Conseil Départemental de l'Yonne)).

Objectifs :

- 2022 :

- accompagnement des projets communaux : 1 accompagnement
- soutien aux entreprises : 10 accompagnements

- 2023 et 2024 : 2 exposition par an dans des lieux à définir

- accompagnement des projets communaux : 1 accompagnement
- soutien aux entreprises : 20 accompagnements par an

Modalités financières :

La participation financière de la Communauté de l'Auxerrois et de la CMARBFC est de 50 % du temps agent.

Budget de l'action :

		2022	2023	2024	Total
accompagnement de projets communaux	temps agent	5	5	5	15
	coût agent	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €
	frais directs	0 €	0 €	0 €	0 €
	total	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €
accompagnement des entreprises	temps agent	6	14	14	34
	coût agent	3 000 €	7 000 €	7 000 €	17 000 €
	frais directs	0 €	0 €	0 €	0 €
	total	3 000 €	7 000 €	7 000 €	17 000 €
coût total		5 500 €	9 500 €	9 500 €	24 500 €
financement	CA	2 750 €	4 750 €	4 750 €	12 250 €
	CMARBFC	2 750 €	4 750 €	4 750 €	12 250 €

4 / Suivi et communication du programme

Afin de pouvoir informer les artisans sur les actions qui leurs sont proposées, une **communication régulière** sera effectuée :

- mails,
- articles dans Auxerrois Magazine,
- la newsletter de la Communauté de l'Auxerrois,
- le journal de la CMARBFC, la newsletter de la CMARBFC

Il conviendra également de **suivre l'évolution des résultats** obtenus pour les différentes actions pour, si besoin, modifier le programme chaque fin d'année :

- suivi des contacts,
- suivi financier,
- réunions internes à la CMARBFC avec les différents intervenants,
- réunions CMARBFC-CA pour faire le point sur l'état d'avancement et éventuellement mettre en place des ajustements.

Le suivi est nécessaire pour analyser l'évolution de chaque opération, décider des relances à faire et au besoin adapter le programme

Modalités financières :

La participation financière de la Communauté de l'Auxerrois et de la CMARBFC est de 50 % du temps agent.

Budget de l'action :

		2022	2023	2024	total
Communication	temps agent	1	1	1	3
	coût agent	500 €	500 €	500 €	1 500 €
	frais directs	0 €	0 €	0 €	0 €
	total	500 €	500 €	500 €	1 500 €
suivi du programme	temps agent	5	5	5	15
	coût agent	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €
	frais directs	0 €	0 €	0 €	0 €
	total	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €
coût total		3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €
financement	CA	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
	CMARBFC	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €

Récapitulatif du budget

Le budget global de 2022 à 2024 est le suivant :

	dépenses			recettes			
	coût agent	frais directs	total	CA	CMARBFC	artisans	total
portrait de territoire et enquêtes	7 500 €	1 500 €	9 000 €	4 500 €	4 500 €		9 000 €
développer le tourisme artisanal et les métiers d'art	63 750 €	27 250 €	91 000 €	39 375 €	39 375 €	12 250 €	91 000 €
soutenir les entreprises artisanales du territoire	2 450 €		2 450 €	12 250 €	12 250 €		24 500 €
communication et suivi du programme	9 000 €		9 000 €	4 500 €	4 500 €		9 000 €
total	82 700 €	28 750 €	111 450 €	60 625 €	60 625 €	12 250 €	133 500 €

Le budget par année est le suivant :

		2022	2023	2024	total
dépenses	portrait de territoire et enquêtes	9 000 €	0 €	0 €	9 000 €
	développer le tourisme artisanal et les métiers d'art	29 700 €	30 650 €	30 650 €	91 000 €
	soutenir les entreprises artisanales du territoire	5 500 €	9 500 €	9 500 €	24 500 €
	communication et suivi du programme	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €
	total	47 200 €	43 150 €	43 150 €	133 500 €
recettes	Communauté de l'Auxerrois	20 175 €	20 225 €	20 225 €	60 625 €
	CMARBFC	20 175 €	20 225 €	20 225 €	60 625 €
	Artisans	6 850 €	2 700 €	2 700 €	12 250 €
	Total	47 200 €	43 150 €	43 150 €	133 500 €

Le détail du budget sur les 3 ans et par année figure en annexe 2

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-225

Objet : Avis sur l'ouverture des commerces le dimanche - Exercice 2022

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Crescent MARAULT

Par délibération n°2018-137 du 20 décembre 2018, la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales a été définie comme l'un des domaines relevant de l'intérêt communautaire.

L'une des actions de cette politique du commerce est l'octroi des autorisations dominicales.

L'article L.3132-26 du code du travail dispose :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure au seuil mentionné au [premier alinéa de l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972](#) instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés, lorsque les jours fériés mentionnés à l'article L. 3133-1, à l'exception du 3°, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire au titre du présent article, dans la limite de trois. »

En application des dispositions précitées, il est en effet important, tout en donnant suffisamment de latitude aux commerces, de rechercher une harmonisation des dates retenues pour donner de la cohérence et de la lisibilité à la mise en œuvre de ce dispositif sur l'agglomération.

Les échanges entrepris avec les communes concernées ainsi que la concertation des commerçants, ont conduit à la sélection des dimanches listés ci-après :

Soldes d'hiver – 1 dimanche

- dimanche 16 janvier

Soldes d'été – 1 dimanche

- dimanche 26 juin

Dimanche de la Saint Martin – 1 dimanche

- dimanche 6 novembre

Dimanches avant Noël 2021 – 5 dimanches

- dimanche 27 novembre
- dimanche 4 décembre
- dimanche 11 décembre
- dimanche 18 décembre

Soit, pour l'année 2022, 7 ouvertures dominicales pour les commerces de détails.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De donner un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail pour 7 dimanches précités pour toutes les communes de la Communauté de l'Auxerrois.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-226

Objet : Site Natura 2000 - Validation du portage de l'animation et financement de l'animation du site pour les années 2022 et 2023

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 49

votants : 59 dont 10 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Yves VECTEN

La Communauté de l'Auxerrois a été sollicitée par la Direction Départementale des Territoires en juillet 2018 pour porter l'animation du site Natura 2000 FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche ».

Ce site est constitué d'une seule entité de 339ha ; il repose sur les « sables jaunes de la Puisaye » et est parcouru par le ru de la Biche. Il se compose de milieux naturels rares que sont les zones tourbeuses et marécageuses ainsi que les pelouses et landes sur sables. Il est en grande partie installé sur 2 communes de la Communauté de l'Auxerrois : Appoigny (18 % de la surface) et Branches (71%), et également sur la commune de Fleury-la-Vallée (11%).

Ce site est doté d'un document d'objectifs de gestion (DOCOB), élaboré par le COPIL et approuvé par le Préfet de l'Yonne le 14 mars 2018 (Arrêté n°DDT/SEM/2018/0006).

En quoi consiste l'animation d'un site Natura 2000 ?

L'animation d'un site Natura 2000 consiste à animer et coordonner les différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, telles que définies dans le DOCOB. Un animateur est chargé d'assurer la conduite des différents projets selon plusieurs dimensions: planification pluriannuelle du projet global, animation de la réflexion et de la concertation avec les acteurs concernés, mise en œuvre des Contrats, accompagnement des propriétaires, réalisation d'études, évaluation et redéfinition. L'animateur doit animer des groupes de travail, des réseaux d'acteurs et des commissions liés aux instances décisionnaires et politiques de sa structure : COPIL et comité de suivi. Il travaille en étroite collaboration avec la Direction Départementale des Territoires.

Considérant que le site Natura 2000 n° FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche » est l'un des sites les plus remarquables du territoire et que sa préservation constitue un enjeu environnemental non négligeable,

Considérant que l'animation du site peut faire l'objet d'une prise en charge financière par l'État et l'Union européenne,

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois porte l'animation du site Natura 2000 n° FR2600990 à hauteur d'1 jour/semaine d'un agent avec les compétences requises. Elle sollicite à ce titre auprès de la Direction Départementale des Territoires un financement croisé État - Union européenne. Le montant estimatif de cette opération, consistant en la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et en coûts indirects, sera plafonné à 15000 €. Ce montant fera l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 100 % (47 % État, 53 % Union européenne).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

– D'approuver :

- l'opération
- le plan de financement indicatif ci-dessus,

– D'autoriser :

- le lancement de l'animation pour les années 2022 et 2023,
- Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- Monsieur le Président à effectuer toutes les demandes de subventions correspondantes.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-227

Objet : Contournement Sud d'Auxerre – Accord financier entre l'État et les collectivités locales

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 45

votants : 57 dont 12 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_227-DE

Rapporteur : Crescent MARAULT

Le projet de déviation sud d'Auxerre constitue une opération de grande envergure pour lequel l'ensemble des partenaires a été fortement mobilisé pour établir un calendrier de réalisation et un plan de financement pour ce projet prioritaire pour le territoire.

A l'étude dans les années 2000 mais repoussée faute de financement, la déviation sud d'Auxerre est relancée depuis l'été 2020 selon le tracé de principe arrêté en 2004.

Destiné à relier la RN6 et la RD965, ce contournement de 9,9 km comporte une section sous maîtrise d'ouvrage de l'État (de la RN 6 à la RN 151) et une section sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental (de la RN 151 à la RD 965).

En formant le troisième quart du contournement, ce projet permettra de retirer la majeure partie du trafic de transit du centre-ville d'Auxerre, d'améliorer la sécurité et de réduire les nuisances pour les riverains et de mettre en œuvre des projets de requalification urbaine de certains quartiers.

Pour la partie portée par la maîtrise d'ouvrage de l'État, la variante approuvée par le comité de pilotage le 16 novembre 2021 est estimé à 100 millions d'euros. Pour la partie portée par la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental, les travaux sont estimés à 29 millions d'euros.

A l'occasion d'un déplacement dans l'Yonne, Monsieur le Premier Ministre connaissant l'importance de cette réalisation pour le territoire, a souhaité définitivement débloquer ce projet. Au-delà du financement de 27,5 millions d'euros de la partie sous maîtrise d'ouvrage de l'État, un financement exceptionnel et forfaitaire de 7 millions d'euros est apporté par l'État pour financer la partie de la déviation sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental.

Le plan de financement de ce projet a pu être définitivement arrêté avec la répétition des financements tenant compte de cet abondement et des importantes contributions des collectivités locales.

Lors du COPIL du 16 novembre 2021, les parties se sont entendues pour financer ce projet selon la répartition suivante :

	Section État		Section Département	Total
	%	Montant	Montant	
État	27,5 %	27,5 M€	7M€ Montant exceptionnel forfaitaire	34,5 M€
Région	25 %	25 M€	/	25 M€
Département	25 %	25 M €	9 M€	34 M€
Communauté de l'Auxerrois	22,5 %	22,5 M€	/	22,5 M€
Commune d'Auxerre	/	/	13 M€	13 M€
Total	100 %	100 M€	29 M€	129 M€

L'accord financier est annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'accord financier pour le contournement sud d'Auxerre ;
 - De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au plan pluriannuel d'investissement.
-

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 50
- voix contre : 3 P. BARBOTIN, B. Riant, G. ROMANO
- abstentions : 4 JL. BRETAGNE, M. BOUBOULEIX, P. VANTHEEMSCHE, P. BARBERET
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 7

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



LETTRE D'INTENTION ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

CONTOURNEMENT SUD D'AUXERRE

ENTRE :

L'État représenté par Monsieur Henri PREVOST, préfet de l'Yonne, 1 place de la préfecture, 89 000 AUXERRE,

d'une part,

ET

La communauté de l'Auxerrois, représentée par M. Crescent MARAULT, président, 6 bis place du Maréchal Leclerc, BP 58, 89010 AUXERRE CEDEX,

La commune d'Auxerre, représentée par M. Crescent MARAULT, maire, 14 place de l'Hôtel de ville, BP 70059, 89 012 AUXERRE CEDEX,

Le conseil départemental de l'Yonne, représenté par M. Patrick GENDRAUD, président, 16 - 18, boulevard de la Marne, 89089 AUXERRE CEDEX,

Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, représenté par Mme Marie-Guite DUFAY, présidente, 4 square Castan, CS 51857, 25031 BESANCON CEDEX,

d'autre part.

1/ PREAMBULE

Le projet de déviation sud d'Auxerre constitue une opération de grande envergure pour lequel l'ensemble des partenaires a été très fortement mobilisé pour établir un calendrier de réalisation et un plan de financement pour ce projet prioritaire pour le territoire.

A l'étude dans les années 2000 mais repoussée faute de financements, la déviation sud d'Auxerre est relancée depuis l'été 2020 selon le tracé de principe arrêté en 2004.

Destiné à relier la RN 6 et la RD 965, ce contournement de 9,9 km comporte une section sous maîtrise d'ouvrage de l'État (de la RN 6 à la RN 151) et une section sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental (de la RN 151 à la RD 965).

En formant le troisième quart du contournement, ce projet permettra de retirer la majeure partie du trafic de transit du centre-ville d'Auxerre, d'améliorer la sécurité et de réduire les nuisances pour les riverains et de mettre en œuvre des projets de requalification urbaine de certains quartiers.

Pour la partie portée par la maîtrise d'ouvrage de l'État, la variante approuvée par le comité de pilotage le 16 novembre 2021 est estimée à 100 M€. Pour la partie portée par la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental, les travaux sont estimés à 29 M€.

A l'occasion d'un déplacement de M. le Premier ministre dans l'Yonne, connaissant l'importance de cette réalisation pour le territoire, a souhaité définitivement débloquer ce projet. Au-delà du financement de 27,5M€ de la partie sous maîtrise d'ouvrage de l'État, un financement exceptionnel et forfaitaire de 7M€ est apporté par l'État pour financer la partie de la déviation sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental.

Le plan de financement de ce projet a pu être définitivement arrêté avec la répartition des financements tenant compte de cet abondement et des importantes contributions des collectivités locales partenaires.

2/ FINANCEMENT

Le plan de financement suivant a été acté lors d'un COPIL extraordinaire le 16 novembre 2021. Les parties se sont entendues pour financer ce projet selon la clé de répartition suivante :

	Section État		Section Département	Total
	%	Montant	Montant	Montant
État	27,5 %	27,5 M€	7 M€ <i>Montant exceptionnel forfaitaire</i>	34,5 M€
Région	25,0 %	25 M€		25 M€
Département	25,0 %	25 M€	9 M€	34 M€
CA Auxerrois	22,5 %	22,5 M€		22,5M€
Commune d'Auxerre			13M€	13M€
Total	100,0 %	100 M€	29 M€	129 M€

Le contournement sud d'Auxerre (tronçon sous maîtrise d'ouvrage de l'État, coûts calculés à terminaison de 100M€) est un projet à insérer prioritairement au titre du volet mobilité des contrats de plan Etat-région 2023-2027.

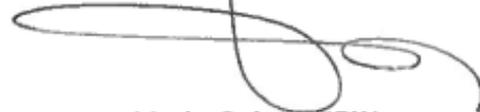
Fait à Auxerre, le **29 NOV. 2021**

Le préfet,



Henri PREVOST.

La présidente du conseil régional



Marie-Guite DUFAY

Le président du conseil départemental,



Patrick GENDRAUD

Le président de la communauté de l'Auxerrois, maire de la commune d'Auxerre



Crescent MARAULT

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-228

Objet : Ilot rue Etienne Dolet – Portage foncier à l'EPF Doubs-Bourgogne Franche-Comté

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 44

votants : 57 dont 13 pouvoirs

Etaients présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

La Communauté d'Agglomération a pour projet la réhabilitation et la restructuration du Port d'Auxerre, sis rue Étienne Dolet à Auxerre. Pour mener à bien cette opération, elle doit maîtriser le foncier dans le périmètre immédiat.

L'Établissement Public Foncier Doubs BFC, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à L. 324-10 du code de l'urbanisme et, précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

Le projet de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois sera approuvé prochainement par décision du conseil d'administration de l'EPF, pour figurer au rang des opérations de la tranche annuelle de son programme d'intervention.

A cet effet, il est donc proposé au conseil communautaire de solliciter, pour ce projet, un portage par l'Établissement Public Foncier Doubs BFC, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ou à tout opérateur désigné par elle.



Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC,
- D'autoriser le Président à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 7

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-229

Objet : Immeuble sis 42 rue de Paris, cadastré BH 244 – Cession

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 44

votants : 57 dont 13 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

La Communauté de l'agglomération a acquis par préemption, un immeuble situé à Auxerre, 42 rue de Paris-angle rue d'Orbandelle, cadastré section BH 244.

Ce bien, fermé depuis plus d'un an, est situé dans l'îlot d'Orbandelle. La Communauté de l'Auxerrois a pour projet de réaliser une opération de requalification de ce site, en lien avec la Place des Cordeliers.

L'objectif est d'accueillir sur cet immeuble, un pôle médical réalisé par le groupe JCS promotion. Le réaménagement de cet ensemble immobilier fait partie de l'opération « Cœur de Ville » mais également de requalification de la place des Cordeliers, espace public majeur du Centre ancien d'Auxerre.

Enfin, la rénovation de cet immeuble a pour objet la valorisation du centre-ancien, tant d'un point de vue économique que patrimonial.

Par ailleurs, la Communauté maîtrise désormais la majorité du foncier de cet îlot et peut envisager dès à présent sa requalification. En effet, elle détient les parcelles des 9 et 11 rue d'Orbandelle, cadastrées BH 253, 257, 258 et la propriété 46 rue de Paris/7 rue d'Orbandelle, cadastrée BH 247.



Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter la cession de l'immeuble situé 42 rue de Paris, cadastré BH 244, pour un montant de 351 000 euros au groupe JCS Promotion,
- D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir,
- De dire que la recette sera inscrite au budget 2022.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 7

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-230

Objet : Eco-Pôle Venoy – Acquisition d'une parcelle cadastrée ZB 20

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 44

votants : 57 dont 13 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIRE DIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

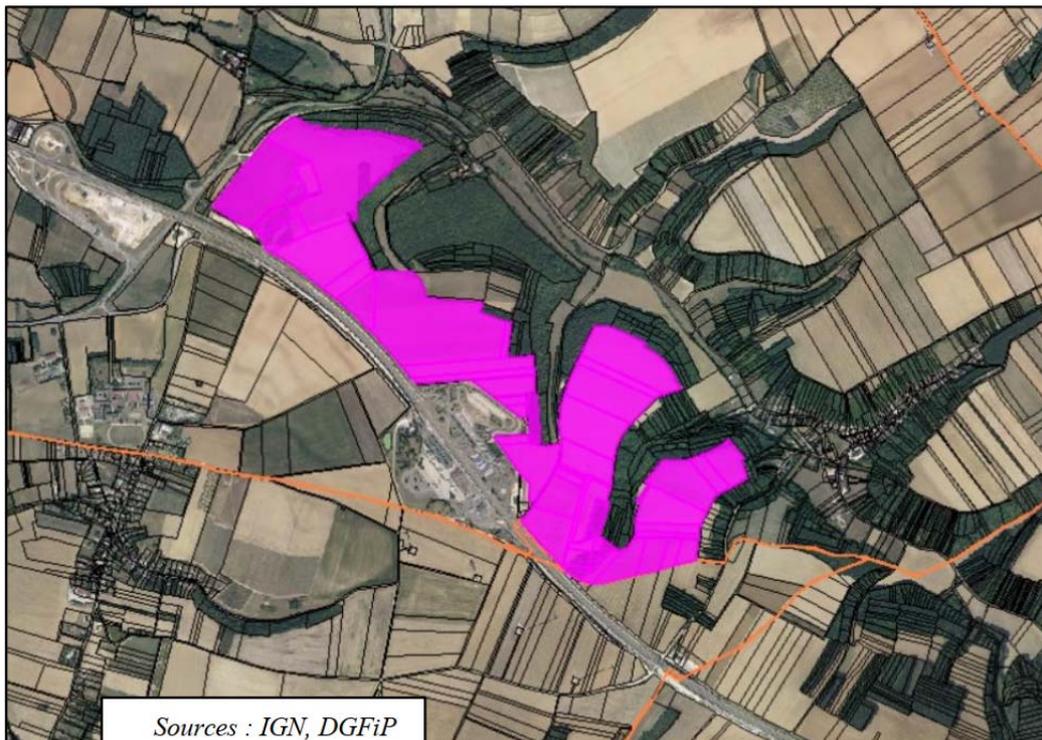
ID : 089-200067114-20211216-2021_230-DE

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

La Communauté d'agglomération a créé une zone d'activités sur la commune de Venoy (Eco-Pôle) qui nécessite des acquisitions foncières de terrains dont certains sont mis en valeur par des agriculteurs.

La Collectivité a donc sollicité le concours de la SAFER pour réaliser une enquête foncière afin de présenter un état des lieux initial et de connaître les possibilités de maîtrise foncière sur le périmètre du projet (zone 2 AUy du plan local d'urbanisme de Venoy).

Elle a fait acte de candidature auprès de la SAFER pour acquérir une parcelle cadastrée ZB n° 20 pour 3 270 m², pour un montant de 853 euros.



Sources : IGN, DGFIP

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter l'acquisition de la parcelle cadastrée ZB n° 20, sur la Commune de Venoy,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 50
- voix contre : 6 S. FEVRE, M. CAMBEFORT, R. PROU-MÉLINE, M. DEBAIN, M. NAVARRE, F. ZIANI
- abstentions : 1 P. BARBOTIN
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 7

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-231

Objet : Parcelles cadastrées B 493 et B 511 sises sur la Commune de Vincelles - Acquisition

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 43

votants : 57 dont 14 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIRE DIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard R IANT, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE ;

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

La Safer de Bourgogne a réalisé un appel à candidatures portant sur la cession de 2 parcelles sises sur la Commune de Vincelles, cadastrées section B 493 et B 511.

Ces terrains se situent dans le périmètre de protection rapproché du captage de Sauvegenau. Cette ressource alimente les communes de Vincelles et de Vincelottes.

La Communauté d'Agglomération s'est portée candidate et a été attributaire de ces 2 parcelles, représentant une superficie totale de 2 776 m², pour un montant de 1 097 euros.

Leur maîtrise permettra de garantir la pérennité du captage, d'autant plus indispensable, qu'à terme il devra sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune d'Irancy.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter l'acquisition des parcelles sises sur la commune de Vincelles, cadastrées B 493 et B 511, d'une superficie globale de 2 776 m², pour un montant de 1 097 euros,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes à intervenir,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 9

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

**DEPARTEMENT
DE
L'YONNE**



communauté
de l'auxerrois

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-232

Objet : Parcelle cadastrée ZW 0067 sise lieu-dit « Les Champs Cul » à Chitry-le-Fort – Acquisition

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 43

votants : 57 dont 14 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE ;

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_232-DE

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois exerce la compétence en matière d'assainissement des eaux usées domestiques et doit créer un système de traitement des eaux usées de la Commune de Chitry-le-Fort.

Le projet consiste en la réalisation d'un réseau de collecte et d'une station d'épuration munie d'une zone de rejet végétalisée et de son réseau.

Pour l'implantation de cette dernière, la commune de Chitry le Fort a mis à disposition la parcelle ZW014, toutefois, elle ne suffit pas. Aussi, il est nécessaire d'acquérir la parcelle attenante sise au lieu-dit « Les Champs Cul », cadastrée ZW 67, d'une superficie de 3 340 m².

Cette parcelle a fait l'objet d'un bail oral avec Monsieur COLBOIS qui ne l'exploite plus à ce jour.

Il a donc été proposé son acquisition aux Consorts DEROME, propriétaires, pour un montant de 1 169 euros.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- D'adopter l'acquisition de la parcelle sise à Chitry-le-Fort, cadastrée ZW 0067, d'une superficie de 3 340 m², pour un montant de 1 169 euros, hors frais de notaire et d'acte,
- D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe d'assainissement collectif, à l'article 2111.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 55
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 9

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-233

Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Bris-Le-Vineux – Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 43

votants : 57 dont 14 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE ;

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

L'élaboration du PLU de Saint-Bris-Le-Vineux a été prescrite le 2 avril 2015. Les objectifs sur lesquels le projet de PLU a été prescrit sont les suivants :

- Rationaliser les zones constructibles en proscrivant tout mitage ;
- Préserver et offrir des possibilités de développement aux services publics (écoles, commune, etc...) aux artisans, et aux commerçants présents sur la commune de Saint-Bris-Le-Vineux, se projeter dans le contexte économique et touristique ;
- Préserver le secteur agricole et viticole ;
- Confectionner un règlement d'urbanisme simplifié adapté aux attentes actuelles, permettant de conserver la typologie du bourg mais intégrant les innovations technologiques qui favorisent le développement durable et les économies d'énergie ;
- La préservation de la biodiversité : maintien des écosystèmes, sensibilités écologiques, forestières et agricoles, impacts environnementaux du projet ;
- La préservation des paysages : ambiance urbaine, qualité paysagère du territoire à conserver ;
- Prendre en compte les risques naturels liés à l'inondation, coulées de boues et aux retraits et gonflements d'argile.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

En vertu de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, un débat sur les orientations du projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit avoir lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU.

Il s'agit du second débat sur le PADD. En effet, la commune avait débattu une première fois le 29 juillet 2017. Les orientations générales du PADD ayant évolué, il est nécessaire d'engager un second débat sur le PADD de la commune de Saint-Bris-Le-Vineux.

Les orientations générales du PADD sont les suivantes :

1. Assurer un développement démographique cohérent en privilégiant l'optimisation des capacités foncières existantes :
 - Encourager une croissance démographique maîtrisée et en cohérence avec le territoire :
 - S'assurer que les équipements présents sur la commune répondent aux besoins futurs de la population ;
 - Poursuivre une croissance annuelle moyenne de +0,3%.
 - Adapter l'offre de logements en fonction des évolutions sociétales :
 - Tenir compte des phénomènes démographiques actuels (diminution de la taille des ménages) ;
 - Offrir suffisamment de logements pour les nouveaux habitants.
 - Mettre en œuvre un développement urbain soucieux du cadre de vie rural :
 - Identifier les sites stratégiques pour assurer une urbanisation cohérente.
2. Limiter la consommation foncière :
 - Réinvestir l'offre de logements existants pour limiter la consommation foncière :
 - Faire baisser le taux de vacance de la commune ;
 - Encourager la réhabilitation de ces logements pour qu'ils conviennent en termes de confort.
 - Favoriser le développement urbain en densification plutôt qu'en extension :

- Optimiser les potentiels de construction disponibles au sein de l'enveloppe urbaine actuelle, c'est-à-dire les dents creuses et les grandes parcelles pouvant être divisées ;
 - Maîtriser l'extension urbaine pour qu'elle soit en continuité des constructions existantes et qu'elle ne porte pas atteinte aux espaces naturels, agricoles et forestiers.
3. Renforcer l'offre en équipements et en mobilité pour améliorer la qualité du cadre de vie :
- Renforcer l'offre en équipements :
 - Veiller à ce que les équipements présents sur la commune soient adaptés à la croissance démographique envisagée.
 - Favoriser le développement de la mobilité douce et de proximité :
 - Réduire la dépendance à la voiture individuelle en développant les transports en commun ;
 - Promouvoir les circulations douces, notamment dans les nouvelles opérations de logements ;
 - Prévoir des solutions de stationnement dans les opérations de logements et repenser les possibilités de stationnement dans le bourg pour contraindre le stationnement sauvage.
4. Valoriser les activités économiques existantes, notamment l'activité viticole :
- Préserver l'activité agri-viticole comme activité forte du territoire :
 - Limiter la consommation des terres cultivables pour permettre le développement de l'activité viticole ;
 - Autoriser les changements de destination, sans pour autant compromettre l'avenir des exploitations ;
 - Penser l'aménagement des zones urbanisables de façon à protéger la santé des habitants en limitant leur exposition aux produits phytosanitaires.
 - Maintenir l'offre en commerces de proximité et développer le secteur touristique :
 - Assurer le développement des commerces de proximité
 - Autoriser les activités économiques dans les zones prévues à cet effet ;
 - Encourager la mise en tourisme du territoire en s'appuyant sur ses atouts.
5. Préserver le patrimoine naturel et bâti qui définit l'identité territoriale de la commune :
- Conserver l'identité territoriale :
 - Sauvegarder le patrimoine bâti riche, en particulier dans le bourg ;
 - Assurer la bonne intégration des nouvelles constructions par la reprise de marqueurs identitaires.
 - Protéger, gérer et valoriser le contexte environnemental communal :
 - Maintenir la présence végétale au sein du tissu bâti ;
 - Conserver les éléments de la trame verte et bleue et favoriser leur connexion dans les nouvelles opérations d'aménagement.
 - Rationaliser et repenser l'utilisation des ressources énergétiques :
 - Encourager l'évolution du bâti de la commune pour obtenir de meilleures performances énergétiques
 - Assurer le développement de la production d'énergie photovoltaïque.

Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain :

- Ralentir la consommation d'espace par rapport aux années précédentes,
- Densification des dents creuses (taux de rétention de 30%),
- Intervention sur les logements vacants (objectifs d'environ 30%),
- Fixer une densité de 15 logements par hectare.

Après cet exposé le Président déclare le débat ouvert.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte des échanges du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Bris-Le-Vineux,
- De dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 9

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

CHOIX RETENUS POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le PADD du PLU de Saint-Bris-le-Vineux est réparti en 3 axes thématiques :

- AXE 1 : Assurer un développement démographique cohérent en privilégiant l'optimisation des capacités foncières existantes
- AXE 2 : Limiter la consommation foncière
- AXE 3 : Renforcer l'offre en équipements et en mobilité pour améliorer la qualité du cadre de vie
- AXE 4 : Valoriser les activités économiques existantes, notamment l'activité viticole
- AXE 5 : Préserver le patrimoine naturel et bâti qui définit l'identité territoriale de Saint-Bris-le-Vineux

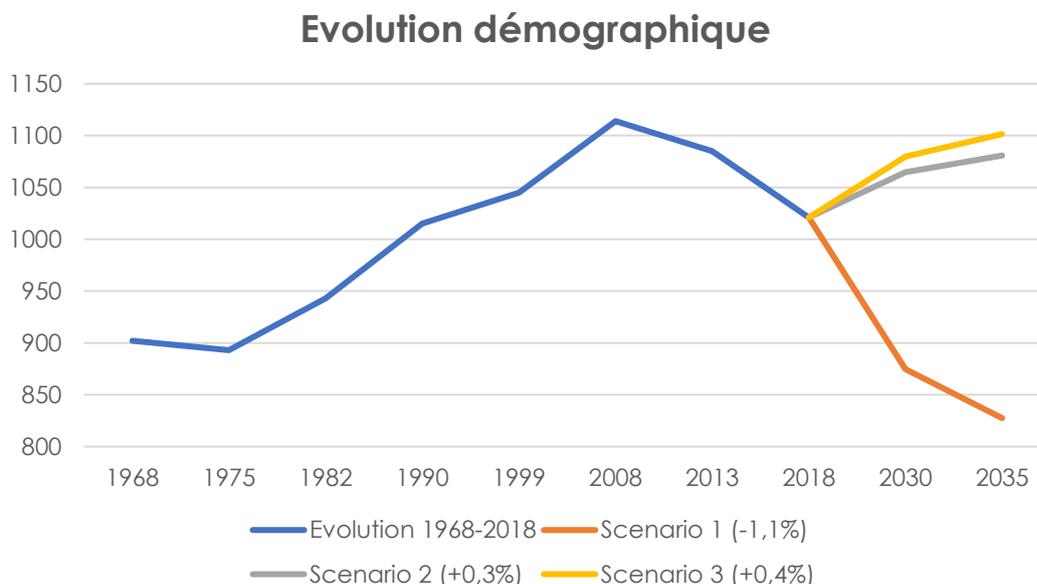
1. Axe 1 : Assurer un développement démographique cohérent en privilégiant l'optimisation des capacités foncières existantes

1.1. Encourager une croissance démographique maîtrisée et en cohérence avec le territoire

La commune souhaite inverser la tendance démographique à la baisse de ces dernières années, de façon à retrouver une croissance démographique positive. Pour rappel, entre 2008 et 2018, la commune a enregistré un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de -0,9%.

L'objectif de croissance démographique inscrit dans le PADD a été envisagé au regard de trois scénarii :

- Scénario 1 : croissance de -1,1% par an
- Scénario 2 : croissance de +0,3% par an
- Scénario 3 : croissance de +0,4% par an



Le PADD tient compte des variations démographiques qu'a connu la commune et qui ont été mises en évidence dans le diagnostic.

En 2018, la population communale est estimée à 1 021 habitants. Le scénario retenu (le n°2) se base sur une augmentation de la population de +0,3% par an, car il semble être le plus adapté aux réalités locales. La commune souhaite ainsi inverser la tendance démographique qui est à la baisse depuis 2011. Ainsi, si on applique un taux de croissance annuel moyen de +0,3%, la commune devrait gagner 60 nouveaux habitants d'ici 2035, c'est-à-dire parvenir à 1 081 habitants.

A titre comparatif, entre 2008 et 2018, le département de l'Yonne a enregistré un taux de croissance annuel moyen de -0,1%, et la communauté d'agglomération de l'auxerrois a enregistré pour sa part un taux de croissance annuel moyen de -1%.

1.2. Adapter l'offre de logements en fonction des évolutions sociétales

Les évolutions démographiques des années à venir vont engendrer un besoin de logements sur la commune. Plusieurs facteurs entrent en compte :

- Les évolutions liées au changement des modes de vie, c'est-à-dire la diminution de la taille moyenne des ménages et leur desserrement ;
- L'arrivée de nouveaux habitants sur la commune.

La commune souhaite donc accueillir de nouveaux habitants, mais également agrandir son parc de logements, dans la mesure où les équipements publics aujourd'hui disponibles sont adaptés pour répondre aux besoins futurs.

Diminution de la taille moyenne et desserrement des ménages

Cette situation concerne l'ensemble du territoire national. La commune de Saint-Bris-le-Vineux est aussi concernée par ce phénomène : alors que la taille moyenne des ménages était de 3 personnes en 1968, elle n'est plus que de 2,1 personnes en 2017. Compte tenu de cette diminution continue, il est pris pour hypothèse dans le cas de la commune de Saint-Bris-le-Vineux une taille moyenne des ménages de 1,9 personnes d'ici 2035.

Cette diminution de la taille moyenne des ménages peut s'expliquer par des évolutions sociétales : vieillissement de la population, phénomène de décohabitation (séparation des couples, départ des enfants), etc. Le desserrement des ménages est une tendance générale qui doit être prise en compte pour évaluer efficacement le rythme de production des logements nécessaires.

Cette tendance à la baisse du nombre de personnes dans les ménages nécessite inévitablement de créer d'autres logements afin de maintenir le nombre d'habitants actuels ; 52 logements sont prévus à ce titre.

	Nombre d'habitants*	Nombre de logements**	Taille des ménages
En 2018	931	437	2.1
Prévision pour 2035		489	1.9
Nombre de logements à créer : 489 – 437 = 52			

* Le nombre d'habitants évoqué ci-dessus ne tient pas compte des résidents de la maison de retraite.

** Le nombre de logements évoqué ci-dessus se réfère au nombre de résidences principales. Le nombre de logements total de la commune en 2018 est de 576 (dont 25 résidences secondaires et 114 logements vacants).

L'arrivée de nouveaux habitants

Le solde migratoire est l'un des principaux atouts de la commune de Saint-Bris-le-Vineux pour permettre de retrouver une croissance démographique positive. Autrement dit, l'arrivée de nouveaux habitants permettrait de retrouver le rythme de croissance +0,3% d'avant 2011. Pour rappel, entre 2013 et 2018, alors que le solde naturel est négatif, le solde migratoire est resté positif (+ 0,8%).

L'attractivité de la commune est à renforcer afin d'inverser la tendance de la courbe de la croissance démographique. Pour ce faire, la commune peut s'appuyer sur le cadre de vie agréable qu'elle propose et qui se situe à proximité du pôle urbain d'Auxerre et de toutes les commodités qui y sont attachées. Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux habitants serait un moyen de rajeunir la population communale, en attirant des ménages jeunes avec des enfants notamment.

L'arrivée de nouveaux habitants permettrait à la commune de retrouver son rythme de croissance démographique d'avant 2011. 60 nouveaux habitants sont ainsi estimés d'ici 2035, ce qui nécessite la création de 31 nouveaux logements, en tenant compte de la diminution de la taille des ménages à 1,9 personnes.

En appliquant un taux de croissance annuel moyen de +0,3%			
2018	2030	2035	Evolution entre 2018-2035
1021	1065	1081	+ 60
Besoin en logements : 60 ÷ 1.9 = 31			

1.3. Mettre en œuvre un développement urbain soucieux du cadre de vie rural

Dans un souci de préservation du cadre de vie et de l'identité territoriale de la commune, des espaces stratégiques ont été définis pour assurer le développement urbain. Il y a ainsi le besoin de conserver un bourg dynamique, et le besoin de protéger les terres agricoles qui symbolisent le terroir de Saint-Bris-le-Vineux.

↳ Ainsi, à l'horizon 2035, il est prévu la création de **83 logements** au total pour répondre au besoin des ménages, dans une perspective de maintenir d'une part la population déjà présente sur la commune, mais également d'accueillir de nouveaux ménages. Ce chiffre a été retenu car :

- Il permet de maintenir une croissance régulière du parc de logements ;
- Il correspond aux équipements déjà présents sur la commune.

	Nombre de logements
Desserrement des ménages	52
Croissance démographique	31
Vieillessement du parc de logements	0
TOTAL	83

2. Axe 2 : Limiter la consommation foncière

2.1. Réinvestir l'offre de logements existants pour limiter la consommation foncière

La commune souhaite valoriser autant que possible le bâti existant afin de limiter la consommation du foncier disponible. Ce souhait est à mettre en correspondance avec l'augmentation du parc vacant sur la commune et la volonté de lutter contre l'inoccupation ou la sous-occupation des bâtiments : les logements vacants représentent une vraie problématique pour la commune, puisqu'en 2020 il y en avait 74, dont 37 qui étaient vacants depuis plus de 2 ans. On constate par ailleurs que leur nombre a augmenté ces dernières années : entre 2008 et 2018, 60 logements vacants supplémentaires ont été dénombrés, ce qui laisse supposer que l'offre de logements est actuellement inadaptée au nombre d'habitants de la commune et à leurs besoins.

L'intérêt de la commune est donc de valoriser ce parc de logements vacants afin de ne pas détériorer l'ambiance du bourg et la qualité du cadre de vie. Cette valorisation passe notamment par la réhabilitation d'une partie des logements vacants, afin qu'ils répondent aux normes techniques et qu'ils puissent plaire davantage.

Ainsi 36 logements actuellement vacants peuvent être réhabilités pour répondre aux besoins futurs de la commune, soit près de 50% du parc de logements vacants. En conséquence, la production de logement à l'horizon 2035 est estimée à 47 nouveaux logements.

	Nombre de logements
Besoin de logements	83
Logements vacants en 2020	74
Logements pouvant être réhabilités ($\approx 50\%$)	36
Nombre de logements à produire	83 - 36 = 47

2.2. Favoriser le développement urbain en densification plutôt qu'en extension

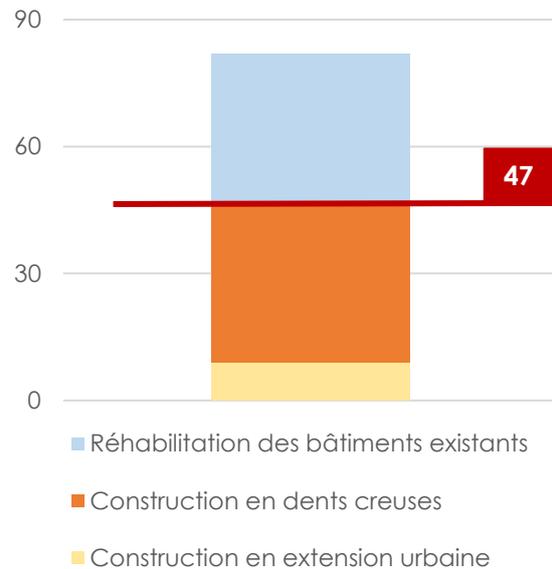
Il est souhaité de limiter autant que possible la consommation du foncier sur la commune. L'utilisation optimale des disponibilités au sein de l'enveloppe urbaine existante est privilégiée, afin d'éviter son extension. Ce souhait coïncide avec les objectifs définis par le SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté qui vise l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Autrement dit, il s'agit de privilégier les espaces urbanisés existants et leur requalification, avant d'étendre l'enveloppe urbaine. Cet objectif vise à préserver les espaces à haute valeur environnementale et le foncier agricole notamment. Ainsi, dans cette optique, seulement 0,9 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers seront ouverts à l'urbanisation.

En conséquence, la croissance démographique à venir et le développement économique devront être maîtrisés afin d'assurer la limitation de la consommation foncière.

La mobilisation des dents creuses et des cœurs d'îlots est dans ce contexte à prioriser. Ainsi, il semble que la commune puisse produire 85% du besoin en logements au cœur de son tissu urbain actuel. Cela correspond ainsi à la production de 38 logements.

Les extensions du tissu urbain pourront accueillir 13 logements. Mais ces extensions devront être situées dans la continuité directe de l'enveloppe urbaine existante.

Il faut remarquer qu'aux 83 logements nécessaires évoqués précédemment, **36 d'entre eux vont être fournis grâce au réinvestissement de logements laissés vacants**. Autrement dit, **47 nouveaux logements devront être construits à l'horizon 2035** pour répondre aux besoins de la population.



	Nombre de logements
Dents creuses	38
Extension du tissu urbain	9
TOTAL	47

Après l'analyse du potentiel foncier de la commune de Saint-Bris-le-Vineux, les dents creuses représentent environ 4,6 ha et les espaces identifiés en extension environ 1,1 ha.

Dents creuses	Extensions
≈ 4.6 ha	≈ 1.1 ha
Taux de rétention (30%)	Aménagement des espaces publics (20%)
≈ 3.22 ha	≈ 0.88 ha
Soit 3.22 + 0.33 = 4.1 ha	
Densité de logements : 15 logements/ha	
Soit un besoin foncier de 47 ÷ 15 = 3.1 ha	
Or 4.1 ha > 3.1 ha	

Bien que le potentiel foncier urbanisable soit supérieur au besoin estimé, il permet à la commune de répondre aux souhaits d'installation de nouveaux ménages. En effet, sans l'ouverture d'espaces à urbaniser en extension, alors la commune n'aurait pas d'autres possibilités d'accueil en dehors des dents creuses disponibles. Ce choix limité pourrait être un frein à l'installation de nouveaux ménages, ce qui freinerait potentiellement la croissance démographique envisagée.

SYNTHESE DU NOMBRE DE LOGEMENTS NECESSAIRES	
<i>Taille des ménages estimée</i>	<i>1.9 personnes</i>
Desserrement des ménages	52
<i>Croissance démographique prévue</i>	+0,3%
Nombre de logements à créer	31
Viellissement du parc de logements	0
TOTAL	83
Réhabilitation des logements vacants	36
Construction en dents creuses	38
Construction en extension	9

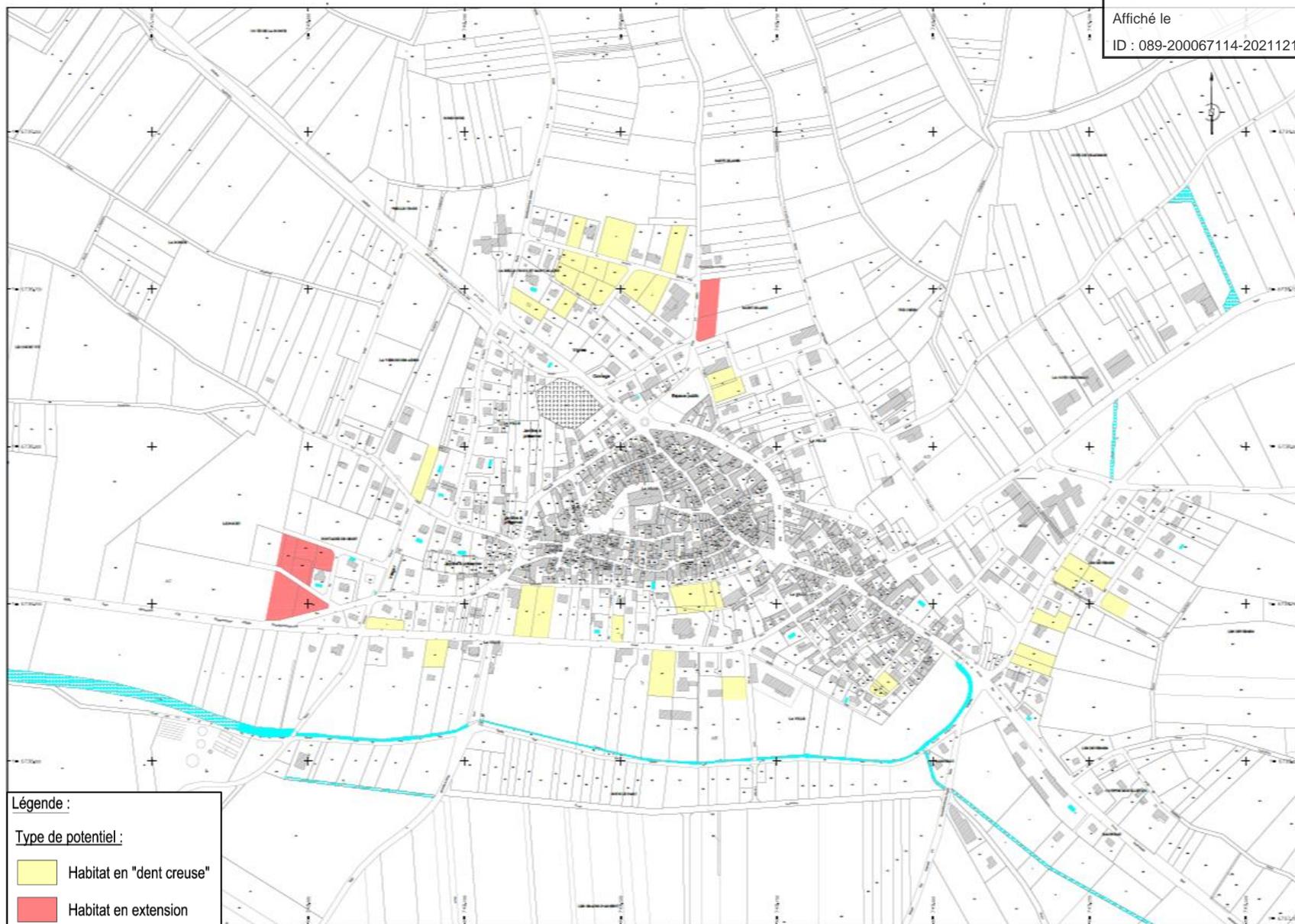


Figure 1 – Potentiel foncier en densification et en extension pour la commune de Saint-Bris-le-Vieux

3. Axe 3 : Renforcer l'offre en équipements et en mobilité pour améliorer la qualité du cadre de vie

3.1. Renforcer l'offre en équipements

Les équipements actuellement présents sur la commune doivent être maintenus, et peuvent, dans certains cas, être renforcés dans la perspective de répondre aux besoins futurs des habitants. Ces équipements sont d'autant plus importants qu'ils participent à la mixité générationnelle. Pour rappel, la commune dispose d'une école maternelle et élémentaire, ainsi que d'une maison de retraite.

3.2. Favoriser le développement de la mobilité douce et de proximité

Saint-Bris-le-Vineux est une commune rurale confrontée à des impératifs et problématiques nationales en matière de déplacements. Il est ainsi ressorti du diagnostic l'importance de la place de l'automobile qui permet aux ménages d'être connectés au reste du territoire. Cependant, ces déplacements individuels pèsent de plus en plus pour les ménages, qu'il s'agisse du budget qui y est consacré, mais également de l'impossibilité pour certains d'y avoir accès. Cette situation amène donc la commune à repenser les déplacements au sein de son territoire et à favoriser notamment les modes de déplacement doux. Autrement dit, il s'agit de favoriser les déplacements à pied et à vélo. La commune de Saint-Bris-le-Vineux a donc traduit dans son PADD la volonté de :

- Promouvoir les circulations douces sur la commune, et notamment au sein des nouvelles opérations de logements ;
- Renforcer les réseaux de transports en commun afin de permettre à tous les habitants de la commune de se déplacer et d'être connectés au reste du territoire, dans un contexte où les ménages sont de plus en plus vulnérables concernant les déplacements (budget lié à l'acquisition, à l'entretien et au stationnement des véhicules qui ne cesse d'augmenter) ;
- Encourager le stationnement sur le domaine privé, afin de désencombrer l'espace public, car c'est à minima 630 véhicules qui circulent dans la commune.

Ces choix soulignent la volonté générale de la commune de s'engager dans un développement durable et mixte, où la dépendance à la voiture est réduite et où sa place au sein du territoire est repensée.

4. Axe 4 : Valoriser les activités économiques existantes, notamment l'activité viticole

4.1. Préserver l'activité agri-viticole comme activité forte du territoire

L'activité agri-viticole fait partie intégrante de l'identité de la commune. Il est donc important de préserver et valoriser cette activité qui participe activement à la vie économique de Saint-Bris-le-Vineux. Cela passe par la protection des espaces production, afin d'assurer la continuité et le développement de cette activité économique. Tout particulièrement, les espaces de production viticole compris dans l'AOC Saint Bris de l'appellation village du Grand Auxerrois sont concernés par cette protection.

Dans ce sens, il est également important de protéger les constructions et installations nécessaires à cette activité ; les changements de destination des bâtiments agricoles et viticoles vont donc être limités sur la commune afin de les préserver et d'assurer le maintien des exploitations.

Le développement de l'activité agri-viticole doit également intégrer la protection sanitaire des habitants de la commune. En effet, la culture de la vigne nécessite l'utilisation de nombreux produits phytosanitaires qui peuvent entraîner des problèmes de santé suite à une exposition trop importante. La commune souhaite donc protéger la santé de ses habitants en veillant à éloigner les zones ouvertes à l'urbanisation des zones cultivées. Une organisation globale depuis le bourg jusque dans les opérations les plus proches du vignoble doit intégrer cette problématique.

4.2. Maintenir l'offre en commerces de proximité et développer le secteur touristique

L'offre commerciale disponible sur la commune de Saint-Bris-le-Vineux est limitée aux commerces proximité qui sont essentiels pour les habitants. Ce tissu économique local est à valoriser car il permet de maintenir le dynamisme de la commune et figure comme un atout pour l'accueil de nouveaux habitants.

La proximité du pôle urbain d'Auxerre a également ses avantages, car des commerces plus importants et des services spécifiques sont facilement accessibles. Ainsi, il s'agit de veiller sur la préservation de la distinction entre ces différents types d'activités économiques, afin que les activités nouvelles qui s'implanteront sur la commune ne dénaturent pas le caractère rural. Ainsi, aucune nouvelle zone d'activités ne sera créée sur la commune.

Le riche patrimoine bâti et naturel de la commune favorise la mise en tourisme du territoire. Le développement d'une offre globale, tournée avant tout vers le tourisme vert et l'œnotourisme, est envisagé :

- L'accueil et la mise en réseau des activités existantes assurant la promotion des paysages et de la nature, notamment les domaines viticoles et l'Yonne (création d'une halte nautique et/ou d'une guinguette) ;
- La création d'un site expérimental pour le tourisme et l'intergénérationnel sur le site du Douzein.

5. Axe 5 : Préserver le patrimoine naturel et bâti qui définit l'identité territoriale de Saint-Bris-le-Vineux

5.1. Conserver l'identité territoriale

La commune de Saint-Bris-le-Vineux souhaite valoriser l'identité territoriale. L'important héritage patrimonial et architectural de la commune est témoin du riche passé. La préservation de ces éléments est pensée dans un objectif de transmission aux générations futures. Ainsi, les nouvelles constructions sur la commune devront tenir compte des marqueurs existants afin d'assurer leur bonne intégration et de préserver l'identité et le caractère qui sont présents.

Dans ce contexte, la commune souhaite mettre en place des outils pour préserver son identité et son patrimoine.

5.2. Protéger, gérer et valoriser le contexte environnemental communal

Le patrimoine naturel tient une place importante dans la commune, au même titre que le patrimoine bâti. L'identification et la préservation de la trame verte et bleue permet donc le maintien du caractère rural de Saint-Bris-le-Vineux et la perpétuation de son identité. Les espaces boisés, les vignes, les cours d'eau et les jardins notamment sont concernés.

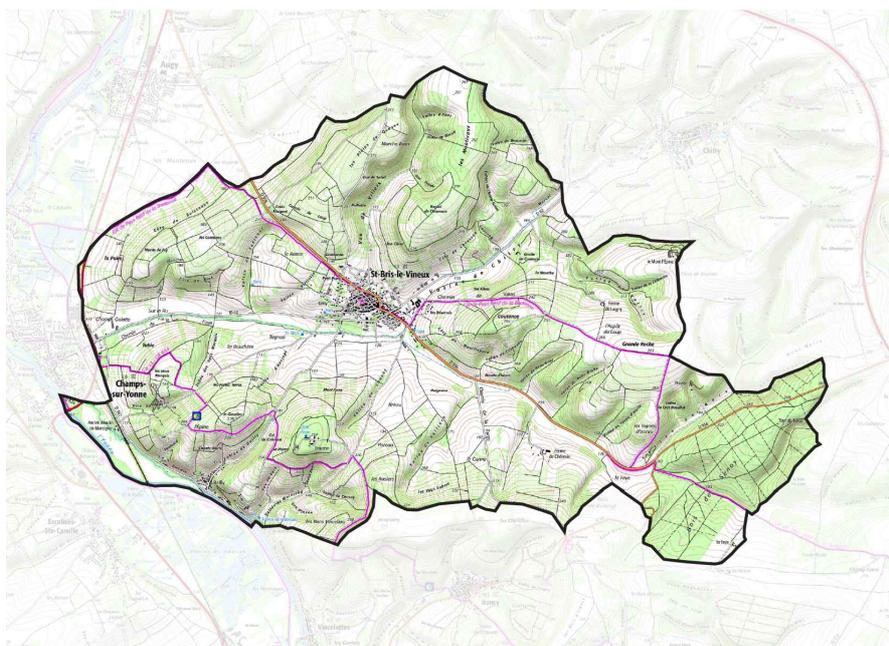
5.3. Rationnaliser et repenser l'utilisation des ressources énergétiques

Dans un souci de développement durable, la question de l'énergie est à développer à Saint-Bris-le-Vineux. La consommation énergétique doit être réduite grâce à une amélioration des performances énergétiques des bâtiments existants ; les nouvelles constructions doivent nécessairement prendre en considération cette problématique.

La question des énergies renouvelables est également prise en compte sur la commune, et plus particulièrement celle de l'énergie photovoltaïque. Comme l'a souligné le rapport de présentation, le territoire se prête à l'ouverture de centrales photovoltaïque, grâce à un ensoleillement suffisant. Dans ce contexte, des zones Npv ont été prévues sur le plan de zonage du PLU.

COMMUNE DE SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89)

Plan Local d'Urbanisme



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Objet	Date
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

1. Assurer un développement démographique cohérent en privilégiant l'optimisation des capacités foncières existantes.....	3
1.1 Encourager une croissance démographique maîtrisée et en cohérence avec le territoire	3
1.2 Adapter l'offre de logements en fonction des évolutions sociétales	3
1.3 Mettre en œuvre un développement urbain soucieux du cadre de vie rural	3
2. Limiter la consommation foncière.....	4
2.1 Réinvestir l'offre de logements existants pour limiter la consommation foncière	4
2.2 Favoriser le développement urbain en densification plutôt qu'en extension.	4
3. Renforcer l'offre en équipements et en mobilité pour améliorer la qualité du cadre de vie	5
3.1 Renforcer l'offre en équipements	5
3.2 Favoriser le développement de la mobilité douce et de proximité	5
4. Valoriser les activités économiques existantes, notamment l'activité viticole.....	6
4.1 Préserver l'activité agri-viticole comme activité forte du territoire	6
4.2 Maintenir l'offre en commerces de proximité et développer le secteur touristique.....	6
5. Préserver le patrimoine naturel et bâti qui définit l'identité territoriale de Saint-Bris-le-Vineux	7
5.1 Conserver l'identité territoriale.....	7
5.2 Protéger, gérer et valoriser le contexte environnemental communal.....	7
5.3 Rationnaliser et repenser l'utilisation des ressources énergétiques	7

Saint-Bris-le-Vineux est une petite ville qui bénéficie d'une attractivité autour de ses caractéristiques géographiques, paysagères et architecturales :

- Une commune de proximité aux portes d'Auxerre,
- Un vignoble remarquable et remarqué source d'une économie importante et structurant les paysages,
- Le passage de l'Yonne au niveau de Bailly complétant le potentiel touristique de la commune.

Le développement de Saint-Bris-le-Vineux se base sur 5 axes dans lesquels des objectifs multi-thématiques seront abordés : socio-économique, environnemental, paysager, agri-viticole, etc.

Les axes fondateurs visent à :

1. Assurer un développement démographique cohérent en privilégiant l'optimisation des capacités foncières existantes
2. Limiter la consommation foncière
3. Renforcer l'offre en équipements et en mobilité pour améliorer la qualité du cadre de vie
4. Valoriser les activités économiques existantes, notamment l'activité viticole
5. Préserver le patrimoine naturel et bâti qui définit l'identité territoriale de Saint-Bris-le-Vineux

1. Assurer un développement démographique cohérent en privilégiant l'optimisation des capacités foncières existantes

1.1 Encourager une croissance démographique maîtrisée et en cohérence avec le territoire

La commune de Saint-Bris-le-Vineux souhaite poursuivre une croissance démographique mesurée afin que les équipements présents sur le territoire soient toujours en capacité de répondre aux besoins des habitants.

La commune espère inverser la tendance démographique de ces dernières années, marquée par une perte constante du nombre d'habitants, en poursuivant une croissance moyenne de +0,3% par an, soit un gain de l'ordre de 60 habitants d'ici 2035, pour atteindre un seuil de 1 081 habitants.

1.2 Adapter l'offre de logements en fonction des évolutions sociétales

Compte tenu des ambitions démographiques évoquées ci-dessus, la commune espère :

- Compenser les phénomènes démographiques actuels. Autrement dit, il s'agit d'adapter l'offre de logements pour que celle-ci réponde aux besoins actuels des ménages dont la taille diminue continuellement (d'ici 2035, la taille moyenne des ménages envisagée est de 1,9 personnes), due notamment au desserrement des ménages ;
- Offrir des possibilités d'accueil pour les nouveaux habitants qui représentent l'un des éléments majeurs pour assurer une croissance démographique positive dans les années à venir.

Ces éléments nécessitent la mise à disposition de 83 logements sur la commune.

1.3 Mettre en œuvre un développement urbain soucieux du cadre de vie rural

Le développement urbain de la commune de Saint-Bris-le-Vineux doit prioriser des sites stratégiques :

- Encourager la conservation d'un bourg dynamique où il est possible de se déplacer sans dépendre d'un véhicule ou des autres ;
- Protéger les terres agricoles de l'urbanisation puisqu'elles constituent un poumon économique et un symbole pour le territoire communal.

La proximité dans ce contexte doit rester l'un des principes fondamentaux du développement de la commune.

2. Limiter la consommation foncière

2.1 Réinvestir l'offre de logements existants pour limiter la consommation foncière

Afin de réduire la consommation des espaces naturels et agricoles, la commune de Saint-Bris-le-Vineux encourage le réinvestissement des logements existants. La réhabilitation de ces logements est une priorité communale, d'autant plus que les logements vacants représentent 19,8% du parc de logements en 2018.

Ainsi, 36 logements peuvent être mobilisés sans utiliser de nouveau foncier. Ces logements peuvent être le résultat soit de la réhabilitation d'anciens logements pour répondre aux besoins actuels des ménages, soit de la création de plusieurs logements au sein de grosses bâtisses.

2.2 Favoriser le développement urbain en densification plutôt qu'en extension

La commune souhaite atteindre une densité de 15 logements à l'hectare, permettant de répondre au besoin en logements dans une enveloppe foncière totale de 36,8 hectares maximum.

La mobilisation des potentiels constructibles disponibles au sein du tissu urbain existant est privilégiée avant le recours aux extensions de l'urbanisation, dans un souci de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers conformément aux objectifs nationaux. Il s'agit d'encourager :

- La mobilisation des dents creuses, c'est-à-dire des terrains non bâtis situés au cœur du tissu urbain et aptes à accueillir des constructions ;
- La mobilisation des grandes parcelles densifiables par division foncière par exemple.

Au total, 38 logements seront à créer dans cette optique de densification.

Les extensions urbaines devront être organisées, c'est-à-dire qu'elles devront être liées au tissu urbain existant et les aménagements devront favoriser les déplacements sécurisés pour tous les modes, afin d'assurer la transition entre le milieu urbain et les autres zones. 9 logements supplémentaires pourront ainsi être créés en extension.

3. Renforcer l'offre en équipements et en mobilité pour améliorer la qualité du cadre de vie

3.1 Renforcer l'offre en équipements

L'accueil de nouveaux habitants sur la commune se fera par un renforcement de l'offre en équipements ; cela concerne notamment l'école primaire et la maison de retraite. Ainsi les équipements publics existants devront être adaptés à la population actuelle et à venir.

3.2 Favoriser le développement de la mobilité douce et de proximité

La question des mobilités est centrale dans la commune de Saint-Bris-le-Vineux et concerne plus largement les déplacements externes pour assurer la bonne connexion au reste du territoire. L'adaptation aux besoins de la population actuelle et à venir est nécessaire :

- Renforcer l'offre en transports collectifs, pour toutes les personnes qui n'ont pas accès à un déplacement autonome en voiture. Cela concerne notamment les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées ainsi que les jeunes, mais également les populations modestes ;
- Promouvoir les circulations douces, notamment à vélo et/ou à pied, en valorisant les liaisons déjà existantes et en encourageant la création de nouvelles. Les futures opérations de logements devront proposer des cheminements pour les modes de déplacements doux ;
- Adapter le bourg aux évolutions récentes pour qu'il soit possible de circuler quel que soit le mode de transport choisi et que la sécurité des usagers soit garantie.

Outre le développement d'une offre de déplacements adaptée, la question des mobilités inclue également celle du stationnement :

- Les nouveaux projets de logements devront prévoir suffisamment d'espaces de stationnement en fonction des usages en dehors du domaine public ;
- Des solutions devront être trouvées pour régler la question du stationnement sauvage qui se développe dans le bourg et qui empêche la circulation libre et sécurisée des modes doux.

4. Valoriser les activités économiques existantes, notamment l'activité viticole

4.1 Préserver l'activité agri-viticole comme activité forte du territoire

La terre est la matière première essentielle pour le bon développement de nos activités agri-viticoles. En conséquence :

- La limitation drastique de la consommation des terres agro-naturelles pour le logement et les autres activités est essentielle pour concilier tous les besoins de la commune.
- Les espaces viticoles compris dans l'AOC Saint-Bris, de l'appellation Village du vignoble de l'Auxerrois sont à protéger.

Les bâtiments agricoles évoluent, des besoins de création sont nécessaires pour accompagner la croissance économique, tandis que d'autres bâtiments intéressent moins parce qu'ils ne sont plus adaptés ou leur localisation rend leur fonctionnement compliqué.

- Le changement de destination de ces constructions ne pourra être autorisé que sous certaines conditions pour ne pas pénaliser le maintien de l'activité agricole.

Toutefois le développement de l'activité agri-viticole ne doit pas se faire aux dépens de la santé des habitants de la commune. L'exposition aux produits phytosanitaires utilisés pour la production agri-viticole doit être maîtrisée, grâce à l'ouverture de zones d'urbanisation suffisamment éloignées des terres cultivées.

4.2 Maintenir l'offre en commerces de proximité et développer le secteur touristique

Le développement économique de la commune de Saint-Bris-le-Vineux va répondre à plusieurs objectifs :

- Soutenir le développement des commerces de proximité au sein du bourg et dans le hameau de Bailly. Le développement des grands commerces sera laissé aux autres villes de l'agglomération auxerroises dans un souci de préservation de l'identité communale ;
- Conserver des espaces uniquement pour les activités économiques dans les zones existantes. Leur développement devra être mesuré en fonction des contraintes géographiques ;
- Encourager la mise en tourisme du territoire par la promotion des paysages et de la nature (tourisme vert et bleu), et notamment des domaines viticoles, de l'Yonne et du site de Douzein.

5. Préserver le patrimoine naturel et bâti qui définit l'identité territoriale de Saint-Bris-le-Vineux

5.1 Conserver l'identité territoriale

Plusieurs éléments distinctifs de la commune sont à préserver afin de conserver l'identité territoriale, notamment les aménagements urbains et les styles architecturaux. Ainsi :

- Assurer la bonne intégration des nouvelles constructions, avec la reprise de marqueurs identitaires de la commune ;
- Valoriser le territoire avec la définition de cônes de vues pour protéger les territoires ;
- Sauvegarder le patrimoine bâti de Saint-Bris-le-Vineux, notamment dans le centre-bourg ;
- Préserver et restaurer les continuités urbaines et paysagères afin de maintenir le caractère unitaire du territoire.

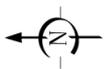
5.2 Protéger, gérer et valoriser le contexte environnemental communal

Dans un objectif de conservation de l'identité territoriale, le maintien d'une forte présence végétale au sein du tissu bâti est primordial. Il en est de même de la préservation des continuités naturelles apportées par les boisements, les cours d'eau, les jardins, etc. Les connexions entre les différentes trames végétales et aquatiques devront être favorisées dans les nouvelles opérations d'aménagement.

5.3 Rationnaliser et repenser l'utilisation des ressources énergétiques

La commune souhaite encourager la transition énergétique :

- Permettre l'évolution du bâti existant pour de meilleures performances énergétiques, en particulier pour les bâtiments anciens ;
- Privilégier les formes urbaines qui économisent l'énergie naturellement (bioclimatisme) puis anticiper les besoins liés aux équipements d'énergies renouvelables ;
- Autoriser le développement de la production de l'énergie photovoltaïques sur le territoire, en le conciliant avec la protection des espaces naturels et avec le maintien de l'activité agri-viticole.



Carte du PADD à l'échelle du bourg

1 - Assurer un développement démographique cohérent en privilégiant l'optimisation des capacités foncières existantes

Développer le tissu urbanisé en mobilisant le foncier disponible dans le tissu urbain existant (Partie Actuellement Urbanisée)

2 - Limiter la consommation foncière

Extensions maîtrisées autour du bourg

3 - Renforcer l'offre en équipements et en mobilité pour améliorer la qualité du cadre de vie

Renforcer l'offre d'équipements publics

Valoriser le chemin du GR de Pays rétif de la Bretagne

4 - Valoriser les activités économiques existantes, notamment l'activité viticole

Optimiser le foncier des activités existantes

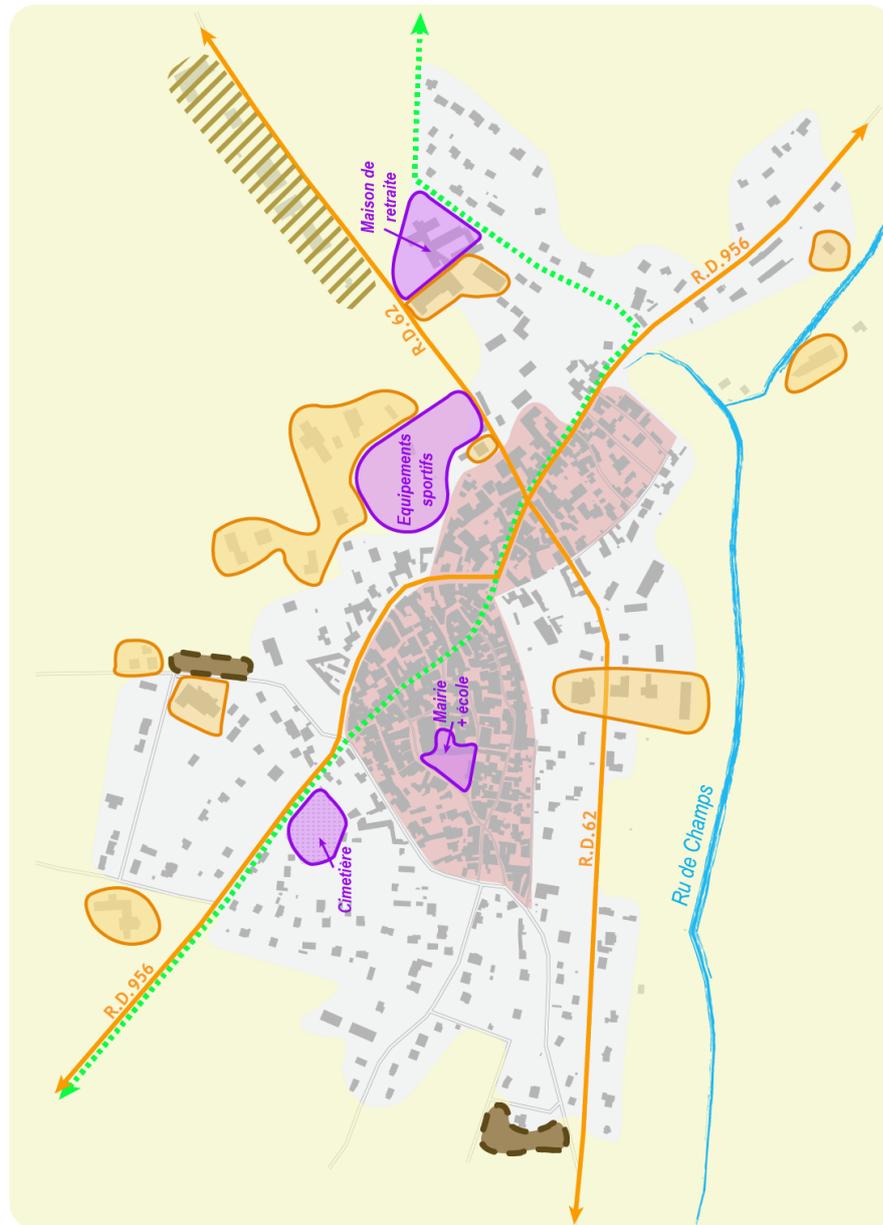
Maintenir la fonctionnalité des bâtiments agricoles

5 - Préserver le patrimoine naturel et bâti qui définit l'identité territoriale de Saint-Bris-le-Vineux

Sauvegarder le patrimoine bâti de qualité

Maintenir la trame bleue

Préserver les terres agricoles



Carte du PADD à l'échelle du territoire communal

1 - Assurer un développement démographique cohérent en privilégiant l'optimisation des capacités foncières existantes

Développer le tissu urbanisé en mobilisant le foncier disponible dans le tissu urbain existant (Partie Actuellement Urbanisée)

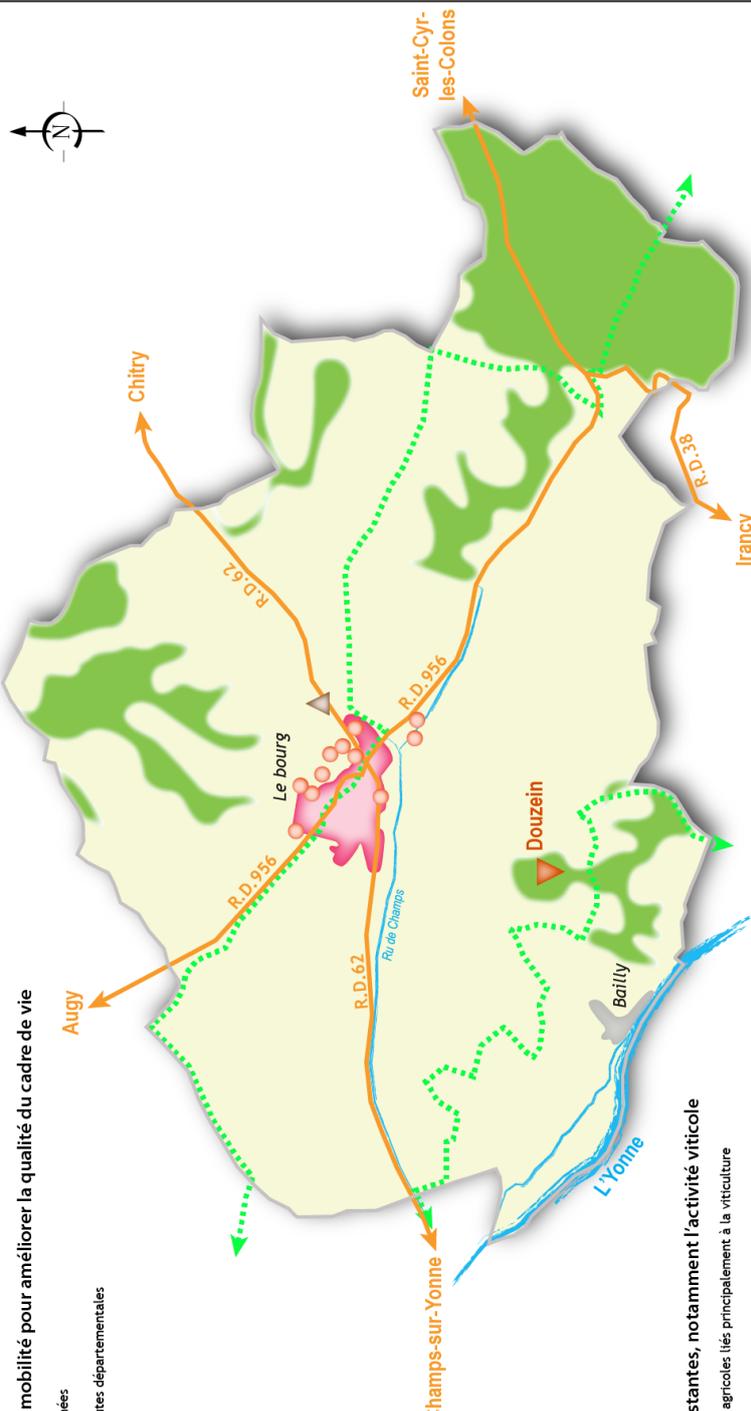
2 - Limiter la consommation foncière

Proscrire le développement du hameau «Bailly»

3 - Renforcer l'offre en équipements et en mobilité pour améliorer la qualité du cadre de vie

Valoriser les chemins de Grandes Randonnées

Limiter l'exposition aux nuisances des routes départementales



4 - Valoriser les activités économiques existantes, notamment l'activité viticole

Maintenir la fonctionnalité des bâtiments agricoles liés principalement à la viticulture

Encourager le tourisme au niveau du site de Douzein notamment

Optimiser le foncier des activités le long de la route de Chitry

5 - Préserver le patrimoine naturel et bâti qui définit l'identité territoriale de Saint-Bris-le-Vineux

Maintenir la trame verte

Préserver les terres agricoles

Maintenir la trame bleue

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-234

Objet : Association Phoenix 89 – Subvention de fonctionnement

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 42

votants : 57 dont 15 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Magloire SIOPATHIS

La mobilité est l'outil indispensable à une insertion sociale et professionnelle. Perdre son moyen de locomotion, faute d'avoir les moyens financiers pour le réparer et/ou l'entretenir, peut être une cause de la perte de son emploi.

Fort de ce constat, l'association « Phoenix 89 », à travers son projet de garage solidaire basé sur la commune de Montigny-la-Resle, offre une solution aux personnes à faible revenu, de pouvoir réaliser l'entretien, la réparation de leur véhicule, à moindre coût.

L'association propose également une seconde activité : le self-garage qui offre la possibilité de louer du matériel, un pont élévateur ou encore acheter des pièces détachées ou produits nécessaires pour l'entretien de sa voiture à tarifs avantageux.

Un dispositif de location de véhicule est également mis en place pour les personnes à la recherche d'un emploi, en activité ou à la retraite par exemple qui n'aurait plus de véhicule ponctuellement ou durablement.

Durant 3 mois, l'association met à disposition du bénéficiaire un véhicule en contrepartie de l'acquiescement d'un faible loyer.

A l'issue de cette période, trois propositions sont faites au bénéficiaire :

- > L'acquisition de ce véhicule sous forme de loyer mensuel un peu plus élevé.
- > L'acquisition d'un autre véhicule du parc de l'association avec les mêmes modalités.
- > De l'aider à faire l'acquisition d'un véhicule autre accompagné par notre mécanicien.

A la suite de quoi, la personne pourra entretenir son véhicule au self-garage sous le contrôle de notre mécanicien, si ses aptitudes ne lui permettent pas, le garage solidaire prendra le relais.

Les objectifs de ce garage solidaires sont multiples :

1. Sociaux

En aidant des allocataires du RSA ou demandeurs d'emploi dans le cadre d'un contrat d'insertion ou en vue d'une reprise d'activité, à retrouver une mobilité par la réparation de leur véhicule ou l'acquisition et la remise en état d'un véhicule à moindre coût.

2. Sécuritaires

En amenant des automobilistes, grâce à notre partenariat, à se remettre en conformité (assurance, contrôle technique) et en les aidant à mettre leur véhicule en conformité avec la réglementation.

3. Environnementaux

En mettant à disposition à un large public un lieu équipé peut permettre d'éviter les vidanges sauvages sur les parkings.

4. Associatifs

En favorisant l'entraide par la mise en relation de personnes d'horizons différents autour de l'automobile.

5. Auto-entrepreneurs

En permettant aux auto-entrepreneurs de disposer de plages horaires pour exercer leurs activités par la location d'un espace équipé.

Le garage solidaire emploie un mécanicien et carrossier professionnels, 5 personnes en insertions aux métiers de garagiste et mécanicien et deux administratifs.

Dans le cadre de ce projet, l'association sollicite une participation financière de la Communauté de l'Auxerrois à hauteur de 15 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Phoenix 89.
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente décision.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021– imputation ECO 90 - 6574

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 55
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 9

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-235

Objet : Sécurisation de l'alimentation en eau potable d'Irancy – Convention financière avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 42

votants : 57 dont 15 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIRE DIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Michaël TATON

Dans le cadre des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable d'Irancy, il est nécessaire de remplacer l'alimentation électrique existante vétuste du captage d'Irancy situé sur la commune de Vincelottes par un nouveau branchement en basse tension. Une extension du réseau électrique est nécessaire.

Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne réalisera les travaux dans le cadre d'une convention financière.

Les travaux sont chiffrés comme suit :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 30%	Part communautaire HT 70%
Basse Tension	2 317.40 €	1 931.17 €	386.23 €	579.35 €	1 351.82 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention financière jointe en annexe,
- De dire que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au budget annexe de l'eau.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 9

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

Description des travaux : Etude d'extension

Commune : VINCELOTES

SDEY réf. : N° 21S2083EREX1

Convention établie le 02/11/2021

Entre

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne dont le siège est situé 4, Avenue FOCH, 89000 Auxerre

Représenté par Jean-Noël LOURY son Président en exercice dûment habilité par délibération N°86/2020 en date du 14/12/2020 et désigné ci-après par le terme « SDEY »,
et

La communauté d'agglomération de l'Auxerrois représentée par Crescent MARAULT, son Président dûment habilité et désigné ci-après par le terme « demandeur »,

Il a été convenu ce qui suit :

CHAPITRE I

Article I – Objet De La Convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'études, réalisées par le SDEY sur la commune de Vincelottes.

CHAPITRE II

Article I – Description Des Travaux étudiés

Etude d'extension station de pompage à Vincelottes

Le SDEY sera Maître d'Ouvrage et assurera la maîtrise d'œuvre.

Les communes solliciteront un devis auprès d'ORANGE pour les travaux de câblage et reprise des abonnés, lors des travaux de génie civil de télécommunications en commun avec les travaux d'extension des réseaux électriques. Le coût intégral dudit devis sera à la charge des communes.

Les études, objet de la présente convention, seront réalisés par le groupement d'entreprises adjudicataire du SDEY dans le cadre des marchés de travaux en cours,

Article II – Plans D'exécution - Piquetage

Les plans d'exécution seront soumis par le SDEY à l'avis de tous les services et collectivités locales concernés.

Chapitre III – Montant estimatif des travaux

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 30%	Part commune HT 70%
Basse Tension	2 317.40 €	1 931.17 €	386.23 €	579.35 €	1 351.82 €

Tableau ci-dessus selon le règlement financier voté le 14/12/2020

La participation du demandeur est calculée selon une estimation, qui reprend le montant de l'étude et de la maîtrise d'œuvre interne. Ce chiffrage est donc susceptible de variation.

Si les travaux ne sont pas acceptés, le montant de la participation de la commune sur l'étude et la maîtrise d'œuvre sera demandé au plus tard trois ans après la signature de la présente convention.

A réception de l'étude: le solde de celle-ci sera reporté sur du coût total des travaux de l'affaire (mission de maîtrise d'œuvre, étude, travaux et travaux supplémentaires tels que dépose de poteaux et groupes électrogènes).

Ces versements seront effectués sous forme d'un mandat administratif à verser à la Paierie Départementale de l'Yonne 68 rue du Pont 89000 Auxerre, après réception de l'avis des sommes à payer envoyé par celle-ci, suite à l'émission du titre de recettes correspondant par le SDEY.

À Auxerre le

Le,

Pour le SDEY
Le Président
Jean-Noël LOURY

Pour la CA de l'Auxerrois
Le Président
Crescent MARRAULT

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-236

Objet : Service Public d'Eau Potable – Tarif de la surtaxe 2022

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 42

votants : 57 dont 15 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Michaël TATON

La Communauté de l'auxerrois en charge du Service Public d'eau Potable doit garantir la distribution d'une eau de qualité et en quantité suffisante de manière constante.

Elle doit assurer la pérennité du réseau, accompagner son développement pour suivre l'urbanisation et sécuriser l'approvisionnement des ressources.

A cette fin il est nécessaire chaque année d'améliorer le taux de renouvellement du réseau, de créer les extensions de conduite nécessaires, de mener une politique de préservation des ressources à l'échelon des aires d'alimentation des captages et d'anticiper les dysfonctionnements. Concernant ce dernier point, un schéma directeur est en cours de finalisation.

Les actions à mener, entraînent des dépenses récurrentes qui seront amenées à progresser notamment jusqu'à la stabilisation de l'âge du réseau. Actuellement le taux de renouvellement est de 0,64 % pour un taux idéal de 2 %.

Aussi, pour assurer l'équilibre du budget, sans alourdir son endettement, il est proposé d'augmenter la surtaxe communautaire de 7%. Elle passerait de 0,98 € / m³ à 1,049 € m³ soit une augmentation de 8,23 € pour une consommation de 120 m³.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de fixer le montant de la surtaxe à partir du 1^{er} janvier 2022 à 1,049 €.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 9

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-237

Objet : Association pour la qualité de l'eau potable – Transfert d'activités

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 42

votants : 57 dont 15 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_237_1-DE

Rapporteur : Michaël TATON

Par délibération n° 2021-154 du 07 octobre 2021, la Communauté de l'Auxerrois a fait le choix de se retirer de l'association de la qualité de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2022 et de reprendre les missions d'animation pour la préservation des captages d'eau potable au sein de la Communauté de l'Auxerrois à compter de cette même date.

Pour ce faire, la Communauté et l'association doivent acter le transfert des moyens humains et matériels nécessaires à la continuité des actions engagées.

Ce transfert concerne notamment le poste d'animatrice agricole, occupé actuellement par Sandrine VATINELLE, qui est transférée dans les effectifs de la Communauté dans les conditions prévues à l'article L. 1224-3 du Code du travail.

Les moyens matériels sont transférés à titre gratuit. Le détail des biens transférés figure dans la convention en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la convention de transfert,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 9

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS ET DE PERSONNEL

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS, représentée par son Président, Monsieur Crescent MARAULT,
Sise 6 bis place du Maréchal LECLERC - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex,

Ci-après dénommée « la communauté »

ET

L'ASSOCIATION POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE, représentée par son Président,
Monsieur Yves VECTEN
Sise 14 bis rue Guynemer – 89000 AUXERRE

Ci-après dénommée « l'association »

PRÉAMBULE

Par délibération n°2021-154 du 07 octobre 2021, la Communauté de l'Auxerrois a fait le choix de se retirer de l'association de la qualité de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2022 et de reprendre les missions d'animation pour la préservation des captages d'eau potable au sein de la Communauté de l'Auxerrois à compter de cette même date.

Pour ce faire, la Communauté et l'association doivent acter le transfert des moyens humains et matériels nécessaires à la continuité des actions engagées.

C'est l'objet de la présente convention.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

Par la présente convention, l'association transfère à la Communauté de l'Auxerrois les moyens humains et matériels nécessaires à la continuité des actions engagés dans les conditions décrites ci-après.

Article 2. Moyens humains

Madame Sandrine VATINELLE, animatrice, est transférée dans les effectifs de la Communauté de l'Auxerrois.

Madame Sandrine VATINELLE, est transférée dans les conditions prévues à l'article L. 1224-3 du Code du travail à savoir :

« Lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires.

Sauf disposition légale ou conditions générales de rémunération et d'emploi des agents non titulaires de la personne publique contraires, le contrat qu'elle propose reprend les clauses substantielles du contrat dont les salariés sont titulaires, en particulier celles qui concernent la rémunération.

Les services accomplis au sein de l'entité économique d'origine sont assimilés à des services accomplis au sein de la personne publique d'accueil.

En cas de refus des salariés d'accepter le contrat proposé, leur contrat prend fin de plein droit. La personne publique applique les dispositions relatives aux agents licenciés prévues par le droit du travail et par leur contrat ».

Article 3. Moyens matériels

Type de matériel	Utilité
Fond documentaire	Administratif
Véhicule Dacia Duster	Gros matériel
2 Armoires stockage matériel(L120xH198xP43)	Gros matériel
Frigidaire (petit)	Gros matériel
1 système de robinet et tuyau	Expérimentation
2,5 litres d'alcool à brûler	Expérimentation
1 bâche bleue	Expérimentation
1 carton d'étiquettes en plastiques	Expérimentation
1 pèse valise électrique	Expérimentation
1 baromètre	Expérimentation
1 grosse bouteille de permanganate	Expérimentation
1 bouteille d'acide chlorhydrique	Expérimentation
Eau déminéralisé	Expérimentation
1 grand tamis	Expérimentation
1 grand bidon coupé en 2	Expérimentation
1 grosse bobine de sangles plastiques bleues	Expérimentation

1 rouleau 50cm de largeur de cellophane	Expérimentation
1 rouleau de 50cm de largeur de feuille plastique	Expérimentation
1 rouleau de 1m de largeur de feuille plastique	Expérimentation
kit nitrate neuf	Analyses eau
3 boites de seringues en plastiques	Analyses eau
1 spectrophotomètre nitrates	Analyses eau
1 kit nitratech	Analyses eau
1 seau de 15 l et une bouteille plastique de 1l	Analyse d'eau
1 thermomètre	Analyse d'eau
2 kits Hanna neuf (pH, TDS, conductivité, cleaning)	Analyses sol
4 kits Hanna ouverts : solution nettoyage, solution maintenance, étalonnage conductivité	Analyses sol
1 sonde CO2	Analyses sol
1 batterie (pour sonde CO2)	Analyses sol
1 sonde de conductivité	Analyses sol
1 sonde d'humidité	Analyses sol
1 pH-mètre	Analyses sol
1 multimètre testeur (pH, conductivité, salinité, température)	Analyses sol
1 GPS	Analyses sol
1 cuve mesure CO2	Analyses sol
1 glacière	Analyses sol
Sacs reliquats (bleu/blanc et rouge)	Analyses sol
1 carton de solutions d'étalonnages	Analyses sol
3 maillets	Divers expédition terrain
1 mètre en bois	Divers expédition terrain
Ficelle jaune	Divers expédition terrain
3 mètres rubans longs	Divers expédition terrain
2 petites pelles	Divers expédition terrain
1 cutter	Divers expédition terrain
1 sécateur	Divers expédition terrain
3 ciseaux	Divers expédition terrain
1 aquapac	Divers expédition terrain
1 chronomètre	Divers expédition terrain
30 pots en verre avec couvercles	Expédition carabes
47 pots en plastiques	Expédition carabes
42 couvercles plastiques ronds	Expédition carabes
10 couvercles plastiques rectangulaire grands	Expédition carabes
80 petits piquets plastique jaunes	Expédition carabes
1 petite passoire	Expédition carabes
Jalons	Expédition carabes
4 bidons ≈3L	Expédition vers de terre

2 bidons ≈10L	Expédition vers de terre
3 pots de 915g + 1/2 pots de Moutarde	Expédition vers de terre
3 bouteilles plastiques 1L	Expédition vers de terre
1 quadrat de 1m ² (4 tubes)	Expédition vers de terre
2 tarières	Outils sol
2 binettes	Outils sol
1 bêche	Outils sol

Le transfert est effectué à titre gratuit.

La communauté demeure, désormais, propriétaire de ces biens.

Article 4. Mise en œuvre

Ce transfert intervient à compter du 1^{er} mars 2022 et est définitif.

Article 5. Litiges

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

Fait à Auxerre, le

Le Président de la Communauté de
l'Auxerrois

Le Président de l'association pour la qualité
de l'eau potable

Crescent MARAULT

Yves VECTEN

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-238

Objet : Service Public d'Assainissement Collectif – Renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la station d'épuration d'Appoigny

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 41

votants : 56 dont 15 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal BARBERET

La station d'épuration d'Appoigny, mise en service en avril 2009, a une capacité de 83 000 équivalents habitants. Elle traite les eaux usées des communes d'Appoigny, d'Auxerre, de Gurgy, de Monéteau et de Gurgy.

Son exploitation, ainsi que le rejet des effluents traités dans l'Yonne ont été autorisés par l'arrêté n°PREF-DCDD-2006-0272 du 27 juin 2006 pour une durée de 15 ans. Cet arrêté est arrivé à expiration en juin 2021.

La demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation n'ayant pas été faite 2 ans avant la date d'expiration de l'arrêté en cours, une nouvelle demande d'autorisation complète doit être établie avec la réalisation d'une enquête publique.

Cette nouvelle demande prendra en compte notamment :

- L'arrêt définitif du sècheur thermique jugée comme une technologie de séchage peu fiable et intrinsèquement dangereuse suite à un audit de sécurité,
- L'envoi des boues déshydratées en centre de compostage, tel que cela est pratiqué actuellement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser la demande d'une nouvelle autorisation d'exploiter la station d'épuration d'Appoigny.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 54
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 10

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-239

Objet : Service Public d'Assainissement Collectif – Tarification 2022

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 40

votants : 56 dont 16 pouvoirs

Etaients présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal BARBERET

Le Service Public d'Assainissement Collectif a pour objet la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

Il doit garantir un réseau efficient sur l'ensemble du territoire et des rejets d'eaux conformes à la réglementation. Ceci demande des moyens financiers conséquents essentiellement fournis par les redevances d'assainissement prélevées sur chaque mètre cube consommé.

Pour 2022, les montants des redevances pourraient s'inscrire dans la perspective d'une harmonisation tarifaires sur 10 ans avec un tarif cible 2,83 € HT (Etude sur l'harmonisation tarifaire en annexe 1).

Elle s'appuie :

- Sur la recherche d'un équilibre annuel du budget,
- Le maintien d'une capacité de désendettement maîtrisé,
- Un plan pluriannuel d'investissement permettant de répondre notamment aux différentes urgences,
- Une diminution ou une hausse progressive de l'ensemble des tarifs pour tendre au tarif cible.

Les montants des redevances communautaires sont proposés en Annexe 2.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les montants 2022 des redevances d'assainissement communautaires.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

Annexe 1 : Surtaxe communautaire d'assainissement 2022

Communes	Surtaxe (€HT) – Part fixe		Surtaxe (€HT/m ³) – part variable	
	2021	2022	2021	2022
Appoigny	0,00	0,00	1,60	1,64
Augy	14,40	14,40	1,143	1,41
Auxerre	0,00	0,00	1,5413	1,72
Bleigny le Carreau	0,00	0,00	1,035	1,29
Branches	54,00	54,00	1,449	1,63
Champs sur Yonne	44,00	44,00	0,36	0,45
Charbuy	28,91	28,91	1,66	1,72
Chevannes	0,00	0,00	1,20	1,26
Chitry le Fort	0,00	0,00	0,00	0,00
Coulanges la Vineuse	36,00	36,00	1,26	1,52
Escamps	86,10	86,10	2,47	2,46
Escolives Sainte Camille	32,14	32,14	2,10	2,13
Gurgy	0,00	0,00	1,4098	1,63
Gy l'Evêque	81,00	81,00	1,575	1,66
Irancy	15,00	15,00	0,90	1,16
Jussy	10,00	10,00	1,00	1,25
Lindry	0,00	0,00	2,90	2,85
Monéteau	0,00	0,00	1,45	1,67
Montigny la Resle	62,84	62,84	1,32	1,50
Perrigny	0,00	0,00	1,07	1,30
Quenne	0,00	0,00	1,062	1,32
Saint Bris le Vineux	0,00	0,00	2,46	2,45
Saint Georges sur Baulches	0,00	0,00	0,74	0,79
Vallan	0,00	0,00	2,52	2,51
Venoy	18,00	18,00	0,85	0,99
Villefargeau	0,00	0,00	1,12	1,11
Villeneuve Saint Salves	38,11	38,11	1,3958	1,62
Vincelles	6,75	6,75	1,485	1,72
Vincelottes	6,75	6,75	1,485	1,72

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-240

Objet : Service Public d'Assainissement Non Collectif – Actualisation des tarifs

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 40

votants : 56 dont 16 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Pascal BARBERET

Les tarifs de la redevance du Service Public d'Assainissement Non Collectif doivent être actualisés au 1^{er} janvier 2022 pour tenir compte :

- des prix du prestataire réalisant ces contrôles pour le compte de la Communauté de l'Auxerrois et de leur évolution contractuelle,
- de l'équilibre du budget du service.

Le tableau qui suit présente cette actualisation :

	2021	2022
Contrôle de conception et d'implantation d'un système d'assainissement non collectif	89.25	90.14
Contrôle de réalisation du système d'assainissement non collectif	63.00	63.63
1 ^{er} contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, dit contrôle diagnostic d'un système d'assainissement non collectif existant	99.75	100.75
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'un système d'assainissement non collectif existant	84.00	84.84
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien réalisé à la demande de l'utilisateur dans un délai de moins de 3 semaines, qu'il s'agisse d'un premier contrôle ou d'un contrôle périodique	136.50	137.87

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer à partir du 1^{er} janvier 2022 le montant de la redevance pour le contrôle de conception et d'implantation d'un système d'assainissement non collectif à 90.14 € HT,
- De fixer à partir du 1^{er} janvier 2022 le montant de la redevance pour le contrôle de réalisation du système d'assainissement non collectif à 63.63 € HT,
- De fixer à partir du 1^{er} janvier 2022 le montant de la redevance pour le 1^{er} contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, dit contrôle diagnostic d'un système d'assainissement non collectif existant à 100.75 € HT,
- De fixer à partir du 1^{er} janvier 2022 le montant de la redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'un système d'assainissement non collectif existant 84.84 € HT,
- De fixer à partir du 1^{er} janvier 2022 le montant de la redevance pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien réalisé à la demande de l'utilisateur dans un délai de moins de 3 semaines, qu'il s'agisse d'un premier contrôle ou d'un contrôle périodique à 137.87 € HT.

Vote du conseil communautaire :

-
- voix pour : 54
 - voix contre : 0
 - abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logistique Opérationnelle) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 089-200067114-20211216-2021_240-DE

- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-241

Objet : Convention de mise à disposition de services de la Communauté de l'auxerrois au PETR du Grand Auxerrois - Avenant n° 2

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 40

votants : 56 dont 16 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard RIAN, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Crescent MARAULT

En 2019, la Communauté de l'auxerrois et le PETR du Grand Auxerrois ont conclu une convention de mise à disposition de services, devant permettre au Syndicat mixte créé au 1er janvier 2019, d'avoir un fonctionnement administratif.

La convention prévoit qu'un bilan et des ajustements seront réalisés à chaque fin année N afin d'éventuellement ajuster la convention.

En 2022, il est devenu nécessaire de revoir les taux de mise à disposition des services qui étaient prévus en 2020, afin qu'ils correspondent au mieux à la réalité.

Il est proposé de revoir les pourcentages de mise à disposition des services de la manière suivante :

- Direction Générale (Directeur : 30 %)
- Direction des Finances (Responsable des finances : 5 %, Gestionnaire dépenses / recettes : 10%)
- Direction de l'urbanisme et du dynamisme du territoire (chargée de mission SCoT : 100%)
- Direction du contrôle de gestion (chargé de mission fonds structurels et PETR : 75%)

Concernant l'évaluation des charges de personnel 012, celles de 2022 seront supérieures de 4% à celles facturées de 2021, malgré la suppression de mise à disposition du service secrétariat de la direction générale, ceci étant dû à une évolution des charges.

Concernant l'évaluation des charges de personnel 011, celles-ci sont de 3 086,82 €.

Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de l'auxerrois et le PETR du Grand Auxerrois,
- D'autoriser le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 53
- voix contre : 0
- abstention : 1 B. Riant
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 10

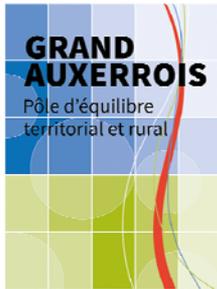
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



AVENANT N°2
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES
ENTRE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS et LE PETR DU GRAND
AUXERROIS

Entre

La Communauté de l'Auxerrois dont le siège est situé 6 bis place du Maréchal Leclerc, BP 58 89010 Auxerre, représenté par son vice-président, Francis HEURLEY, autorisé à contracter le présent avenant à la convention de mise à disposition par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2021,

Et

Le PETR du Grand Auxerrois, dont le siège est situé 6 bis place du Maréchal Leclerc, 89000 Auxerre, représentée par son Président Monsieur Crescent MARAULT autorisé par délibération du comité syndical du à contracter le présent avenant à la convention de mise à disposition,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier l' « Article 2 - Services mis à disposition » de la convention, afin de tenir compte de la réorganisation des services de la Communauté de l'Auxerrois et des modifications des temps de mise à disposition des agents, compte tenue de la charge de travail évaluée pour le fonctionnement du PETR du Grand Auxerrois.

La convention est modifiée ainsi :

« La Communauté de l'Auxerrois met à disposition une partie de ses services au profit du Syndicat mixte Yonne Médiann pour 2.20 Equivalents Temps Plein (ETP) répartis de la manière suivante :

- Direction Générale (Directeur : 30 %)
- Direction des Finances (Responsable des finances : 5 %, Gestionnaire dépenses / recettes : 10%)
- Direction de l'urbanisme et du dynamisme du territoire (chargée de mission SCoT : 100%)
- Direction du contrôle de gestion (chargé de mission fonds structurels et PETR : 75%) »



Article 2 - Autres

Les autres dispositions de la convention initialement établie sont inchangées.

Fait à Auxerre, le

Le Président du PETR du Grand Auxerrois

Le Vice-Président en charge de la
mutualisation de la
Communauté de l'Auxerrois,

Crescent MARAULT

Francis HEURLEY

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-242

Objet : Convention de mise à disposition de services de la Communauté de l'auxerrois au Syndicat Mixte Yonne Médian - Avenant n° 2

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 39

votants : 55 dont 16 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL, Raymonde DELAGE.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_242-DE

Rapporteur : Crescent MARAULT

En 2019, la Communauté de l'auxerrois et le Syndicat mixte Yonne Médián ont conclu une convention de mise à disposition de services, devant permettre au Syndicat mixte créé au 1^{er} janvier 2019, d'avoir un fonctionnement administratif.

En 2020, la mise en place du Syndicat mixte est réalisée et les besoins en termes de personnel mis à disposition ont évolué. En 2022, les projets du Syndicat Mixte Yonne Médián continuent d'évoluer, et la répartition des mises à dispositions des services doit être revue afin d'être conforme à la réalité.

Il est proposé de supprimer la mise à disposition d'une secrétaire, l'agent n'étant plus en poste à la Communauté de l'auxerrois. Il est également nécessaire de revoir les pourcentages de mise à disposition des services de direction de la manière suivante :

- Direction Générale (Directeur : 70 %)
- Direction des Finances (Responsable des finances : 5 %, Gestionnaire dépenses / recettes : 10%)

Concernant l'évaluation des charges de personnel 012, celles de 2022 seront supérieures de 88,2% à celles de 2021, du fait de l'augmentation de la mise à disposition de personnel de direction, passant ainsi de 23 036,07 € à 43 357,11 €.

Concernant l'évaluation des charges de personnel 011, ces dernières ont diminué.

Concernant l'évaluation des biens immobiliers et matériels mis à disposition, elle augmente de 107 % suite à la hausse de la mise à disposition de la Direction.

Le montant total de la mise à disposition pour 2022 sera ainsi de 27 085,66 €.

Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de l'auxerrois et le Syndicat Mixte Yonne Médián,
- D'autoriser le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 53
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 11

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21



AVENANT N°2
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES
ENTRE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS et LE SYNDICAT MIXTE YONNE MEDIAN

Entre

La Communauté de l'Auxerrois dont le siège est situé 6 bis place du Maréchal Leclerc, BP 58 89010 Auxerre, représenté par son vice-président, Francis HEURLEY, autorisé à contracter le présent avenant à la convention de mise à disposition par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2021,

Et

Le Syndicat Mixte Yonne Médian, dont le siège est situé 6 bis place du Maréchal Leclerc, 89000 Auxerre, représentée par son Président Monsieur Yves VECTEN autorisé par délibération du comité syndical du à contracter le présent avenant à la convention de mise à disposition,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier l' « Article 2 - Services mis à disposition » de la convention, afin de tenir compte de la réorganisation des services de la Communauté de l'auxerrois et des modifications des temps de mise à disposition des agents, compte tenue de la charge de travail évaluée pour le fonctionnement du Syndicat Mixte Yonne Médian.

La convention est modifiée ainsi :

« La Communauté de l'Auxerrois met à disposition une partie de ses services au profit du Syndicat mixte Yonne Médian pour 0.85 Equivalents Temps Plein (ETP) répartis de la manière suivante :

- Direction Générale (Directeur : 70%)
- Direction des Finances (Responsable des finances : 5 %, Gestionnaire dépenses / recettes : 10%) »

Article 2 - Autres

Les autres dispositions de la convention initialement établie sont inchangées.

Fait à Auxerre, le

Le Président du Syndicat Mixte

Yonne Médian
Yves VECTEN

Le Vice-président en charge
de la mutualisation de la
Communauté de l'Auxerrois,
Francis HEURLEY

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-243

Objet : Personnel Communautaire – Mise en place du télétravail

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 39

votants : 55 dont 16 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL, Raymonde DELAGE.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_243-DE

Rapporteur : Carole CRESSON - GIRAUD

Le télétravail est défini par les dispositions de l'article 133 de la loi du 12 mars 2012 et du décret du 11 février 2016. Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Un accord-cadre sur la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique a été signé. Celui-ci prévoit que le télétravail se développe et fasse chez tous les employeurs de la fonction publique territoriale l'objet d'un dialogue social.

La Communauté de l'Auxerrois a fixé dans ses lignes de gestion l'objectif de mise en œuvre du télétravail pour favoriser l'attractivité des postes et le recrutement, la conciliation vie personnelle/vie professionnelle, et réduire les déplacements et les risques.

La volonté nationale rejoint donc pleinement celle de La Communauté de l'Auxerrois

Un dialogue social a été engagé avec les représentants du personnel afin de déterminer les conditions et règles qui seront mises en place dans notre administration à partir des grands principes définis dans l'accord national : volontariat, alternance entre télétravail et travail sur site et réversibilité.

Un règlement du télétravail a été élaboré à l'issue de ces échanges et a été soumis pour avis au CTP le 22 novembre 2021. Un avis favorable a été émis à l'unanimité.

En référence au décret du 26 août 2021, la Communauté de l'Auxerrois versera une allocation forfaitaire visant à indemniser le télétravail. Elle sera versée sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par la Communauté de l'Auxerrois.

Le montant de l'indemnité est fixé à 2.50 € par jour télétravaillé dans la limite de 220 euros par an. Le versement est trimestriel.

La mise en place du télétravail selon les modalités définies dans le règlement annexé à la présente délibération sera effective au 01/01/2022.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De déployer le télétravail au sein de la collectivité,
- D'approuver le règlement relatif au télétravail,
- De verser une indemnité forfaitaire par jour de télétravail selon les modalités décrites ci-dessus,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre des dépenses de personnel.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 53
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 11

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_243-DE

Affiché le : 21.12.21

Communauté de l'Auxerrois / Ville d'Auxerre

Règlement du télétravail

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 089-200067114-20211216-2021_243-DE

Préambule.....	1
I/ Les principes du télétravail.....	2
1/- Le volontariat	2
2/- L'alternance entre travail sur site et télétravail.....	2
3/- L'usage des outils numériques.....	2
4/- La réversibilité du télétravail	2
II/ Les activités éligibles au télétravail à la Ville et la CA.....	2
III/ L'accès au télétravail.....	2
IV/ L'organisation du télétravail	3
1/ La quotité de travail.....	3
2/ La localisation du télétravail.....	3
3/ Les outils mis à disposition	4
4/ Les horaires.....	4
5/ La période d'adaptation	4
V/ L'indemnisation.....	4
VI/ L'arrêt du télétravail.....	5
1/L'arrêt du télétravail à l'initiative de la collectivité.....	5
2/L'arrêt du télétravail à l'initiative de l'agent.....	5
3/Les aménagements ponctuels	5
VII/ Conditions de travail, santé et sécurité au travail	5
1/ Le management	5
2/ Les risques professionnels	6
3/ Les accidents de travail et trajets.....	6
4/ Le droit à la déconnexion.....	6
VIII/ L'impact du télétravail sur l'égalité professionnelle	7
IX/ La prise en compte des agents en situations particulières	7
X/ La sécurisation, la protection et la gestion des données personnelles.....	7
XI /L'impact du télétravail sur le dialogue social et l'exercice du droit syndical.....	7
XII /Entrée en vigueur du règlement.....	7

Le présent règlement est établi en référence à l'Accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique signé le 13 juillet 2021, ci – après annexé.

Préambule

Le télétravail est défini par les dispositions de l'article 133 de la loi du 12 mars 2012 et du décret du 11 février 2016. Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui

auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté so
en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

I/ Les principes du télétravail

1/- Le volontariat

Le volontariat est un principe essentiel dans la mise en œuvre du télétravail. Le télétravail doit faire l'objet d'une demande écrite de l'agent et d'une autorisation écrite de l'employeur.

Toutefois le télétravail peut aussi, de façon exceptionnelle, pouvoir être mis en œuvre à la demande de l'employeur en cas de circonstances exceptionnelles, afin d'assurer tant la continuité du service public que la protection des agents, et le cas échéant dans le cadre des plans de continuité de l'activité.

2/- L'alternance entre travail sur site et télétravail

L'agent en télétravail doit maintenir une présence minimale sur site, qui vise à garantir le maintien des liens avec le collectif de travail.

3/- L'usage des outils numériques

L'employeur fournit à l'agent en télétravail l'accès aux outils numériques nécessaires pour pouvoir exercer son activité et communiquer avec son supérieur hiérarchique ainsi que ses collègues et les usagers, le cas échéant.

4/- La réversibilité du télétravail

L'agent comme l'employeur peuvent mettre fin au télétravail. L'administration motive sa décision, l'agent n'a pas à justifier son renoncement.

II/ Les activités éligibles au télétravail à la Ville et la CA

Le télétravail est considéré comme un mode d'organisation parmi d'autres dans le cadre de l'accomplissement des missions de service public.

L'éligibilité au télétravail se détermine par les activités exercées, et non par les postes occupés, ce qui nécessite une réflexion sur l'organisation du travail et sur la nature des missions exercées.

Certaines activités ne sont pas éligibles au télétravail, notamment celles nécessitant une présence physique sur le lieu de travail habituel et/ou un accueil auprès de tous types d'usagers ou de personnels et celles qui se déroulent par nature sur le terrain.

L'inéligibilité de certaines activités au télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent, ne s'oppose pas à la possibilité pour l'agent d'accéder au télétravail dès lors qu'un volume suffisant d'activités télétravaillables peut être identifié et regroupé.

Les modalités de mise en œuvre du télétravail peuvent varier selon les missions exercées.

III/ L'accès au télétravail

L'instruction de la demande écrite de l'agent se fait à tout moment.

Une réponse écrite est donnée à la demande de télétravail dans un délai de la date de sa réception.

Une autorisation d'exercice des fonctions en télétravail est remise à l'agent.

Le refus opposé à une demande d'autorisation de télétravail (initiale ou de renouvellement) est motivé et précédé d'un entretien effectué par le supérieur hiérarchique.

En cas de rejet de sa demande initiale ou de renouvellement de télétravail, l'agent peut saisir la CAP ou la CCP compétente.

IV/ L'organisation du télétravail

1/ La quotité de travail

L'articulation entre présentiel et télétravail est un point clé en fonction de la nature des activités exercées et de l'organisation du service.

Dans la collectivité, la quotité maximum de télétravail est fixée à 8 jours par mois pour un agent à temps plein, sauf situations spécifiques prévues au IX -Prise en compte des situations particulières.

Pour les agents à temps partiel, les jours de télétravail cumulés avec ceux du temps partiel ne doivent pas générer une absence totale du lieu de travail supérieure à deux jours par semaine.

La quotité maximum peut être limitée en raison de la nature des missions exercées.

Le supérieur hiérarchique définit avec l'agent un calendrier des jours fixes de télétravail. Ce calendrier est fonction des nécessités de service et du bon fonctionnement de l'entité de travail.

Dans chaque service, la présence sur site de l'ensemble des agents est obligatoire au moins un jour par semaine.

De façon générale, les jours de télétravail ne sont pas reportables d'une semaine à l'autre.

Pour les agents n'ayant pas choisi le télétravail, une forme de télétravail occasionnel, correspondant à un forfait de 5 jours entiers maximum par an, peut être autorisée et utilisée si les missions et les moyens matériels à disposition de l'agent le permettent, dans le respect de 2 jours de présence minimum sur site, après un délai de prévenance de 24h, aux fins de mener à bien un travail spécifique ou en raison de circonstances exceptionnelles (conditions climatiques, difficultés de circulation, contraintes particulières, ...).

2/ La localisation du télétravail

La demande écrite de télétravail doit préciser les modalités d'organisation souhaitées et notamment le ou les lieux de télétravail souhaité(s).

Tous les lieux d'exercice du télétravail doivent respecter les conditions de sécurité et de confidentialité inhérentes aux activités.

Le télétravailleur doit disposer d'une connexion Internet haut débit compatible avec l'usage des outils numériques nécessaires à son activité. Il doit s'assurer de pouvoir exercer son activité dans de bonnes conditions matérielles lui garantissant concentration et bonne ergonomie de poste de travail.

Le télétravailleur à domicile s'engage à signaler sa situation à son assureur.

3/ Les outils mis à disposition

L'employeur met à la disposition de l'agent autorisé à exercer ses fonctions en télétravail les outils de travail suivants :

- ordinateur portable
- téléphone professionnel
- accès aux outils numériques
- accès aux logiciels nécessaires à l'exercice des fonctions

L'agent est responsable du matériel qui lui est remis. Il en assure l'installation sur son lieu de télétravail.

Dans un souci de sécurisation des données, le télétravailleur s'engage à n'utiliser que l'équipement informatique fourni par la collectivité et en aucun cas, son propre matériel informatique. Le télétravailleur assure la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations qui lui sont confiées ou auxquelles il a accès dans le cadre de son activité professionnelle et veille à la non-utilisation abusive ou frauduleuse des outils mis à sa disposition.

Aucun tiers n'étant autorisé à utiliser le poste de travail, l'agent s'engage à déconnecter sa session de travail dès lors qu'il quitte son poste de travail.

4/ Les horaires

L'agent en télétravail assure ses heures de travail à l'identique de ce qu'elles seraient en présentiel et conformément au règlement relatif au temps de travail en vigueur au sein de la collectivité et à l'organisation propre au service.

Aucun télétravail ne peut être accompli sur des moments habituellement non travaillés par l'agent. Le télétravail ne doit pas générer d'heures supplémentaires.

L'agent ne doit pas avoir d'activités personnelles et / ou familiales dans les créneaux horaires de télétravail.

5/ La période d'adaptation

Afin de permettre à chacune des parties d'expérimenter le dispositif et de s'assurer qu'il répond bien aux attentes de chacune, une période d'adaptation au télétravail est incluse dans l'autorisation.

Pour 10 mois à un an d'autorisation, la période d'adaptation est de 3 mois.

Pour 6 à 9 mois d'autorisation, la période d'adaptation est de 1 mois ½.

Pour moins de 6 mois d'autorisation, la période d'adaptation est de 1 mois.

Durant cette période, la collectivité ou le télétravailleur pourra mettre fin au télétravail, sous réserve de respecter un délai de prévenance de 1 mois ou inférieur en cas d'accord des deux parties. L'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration doit être précédée d'un entretien et motivée.

V/ L'indemnisation

Une indemnité forfaitaire est versée aux télétravailleurs réguliers afin de contribuer au remboursement des frais engagés au titre du télétravail. Son montant est de 2,50 € par jour de télétravail, sans seuil de

déclenchement, dans la limite d'un montant de 220 € annuels. Le versement de l'indemnité SLOX selon un rythme trimestriel après transmission à la DRH d'un état visé par le supérieur hiérarchique.

Le télétravail occasionnel ne donne pas lieu à indemnisation.

VI/ L'arrêt du télétravail

1/L'arrêt du télétravail à l'initiative de la collectivité

Lorsque l'administration souhaite mettre fin à une autorisation de télétravail, sa décision, communiquée par écrit, est précédée d'un entretien et motivée au regard de l'intérêt du service.

Le délai de prévenance est d'un mois pendant la période d'adaptation prévue par l'autorisation de télétravail et de deux mois au-delà de cette période.

Ce délai peut être réduit en cas de nécessité du service dûment motivée ou en cas d'accord des deux parties.

2/L'arrêt du télétravail à l'initiative de l'agent

L'agent en télétravail n'a pas à justifier sa décision de renoncer au bénéfice d'une autorisation de télétravail.

Lorsqu'aucune contrainte organisationnelle ne s'y oppose, l'agent, qui demande à reprendre l'intégralité de son temps de travail en présentiel, est autorisé à le faire dans un délai qui peut être plus court que le délai de prévenance de deux mois prévu par le décret.

La réversibilité ne fait pas entrave à une nouvelle demande de recours au télétravail ultérieure.

3/Les aménagements ponctuels

Les nécessités de service peuvent justifier, sous réserve du respect d'un délai de prévenance (la veille), l'exigence d'un retour sur site pendant un jour de télétravail.

Lorsqu'un retour sur site apparaît impératif pour plusieurs jours consécutifs, il peut être procédé à une suspension provisoire de l'autorisation de télétravail. Cette suspension doit être motivée par des nécessités de service.

Un agent peut également informer son supérieur hiérarchique de sa nécessité de venir sur site un jour pour lequel il bénéficie d'une autorisation de télétravail et demander à déplacer ce jour de télétravail qui lui avait été accordé. Cette dérogation doit rester exceptionnelle.

VII/ Conditions de travail, santé et sécurité au travail

Le télétravailleur est soumis aux mêmes obligations générales et dispose des mêmes droits que l'agent qui exécute son travail dans les locaux de l'employeur.

1/ Le management

L'employeur conserve, au même titre que lorsque le travail est effectué sur site, le pouvoir d'encadrer et de contrôler l'exécution des tâches confiées à son agent. Les missions, activités ou tâches qui sont effectuées pendant les jours de télétravail sont définies par le supérieur hiérarchique après échanges

avec l'agent. La charge de travail de l'agent exerçant ses fonctions en télétravail doit être équivalente à celle des agents en situation comparable travaillant sur site.

Le développement du télétravail ne doit pas être source d'une distanciation sociale ou d'isolement accru voire d'une perte de lien social entre des agents, leur collectif de travail et leurs encadrants.

Il appartient aux encadrants de garantir les conditions du retour de l'agent en télétravail sur son poste de travail, d'organiser régulièrement des échanges sur les modalités de mise en œuvre du travail sur site, du télétravail ainsi que sur les interactions rencontrées.

Le management à distance nécessite une adaptation des pratiques managériales en fonction des missions et des spécificités de chaque service. Des formations sont organisées pour les encadrants pour les y préparer.

Le télétravail repose sur la relation de confiance entre l'encadrant et chaque agent en télétravail, qui se construit elle-même sur l'autonomie et le sens des responsabilités nécessaires au télétravail.

Lors de l'entretien d'évaluation annuel, l'employeur conduit un échange spécifique avec l'agent en télétravail sur les conditions de son activité et sa charge de travail.

2/ Les risques professionnels

Le télétravail présente des risques professionnels et des points de vigilance en termes de conditions matérielles de travail, d'ergonomie, de temps et de charge de travail ... Ces facteurs peuvent être sources de risques psychosociaux et physiques.

Un encadrement insuffisant du télétravail peut aussi provoquer des ressentis d'isolement professionnel. Ainsi, dans le cadre du télétravail, l'encadrant doit veiller à la préservation des collectifs de travail.

Une attention particulière doit être portée aux risques de troubles musculosquelettiques, de fatigue oculaire accrue du fait de l'utilisation d'ordinateurs portables.

Les encadrants sont accompagnés et formés, et travaillent de concert avec les acteurs de la prévention. Des actions de sensibilisation sont également menées en direction des agents.

3/ Les accidents de travail et trajets

L'agent en télétravail bénéficie de la même couverture des risques que les autres agents de son service d'appartenance, s'agissant des accidents du travail et trajet.

Les accidents survenus en situation de télétravail relèvent des accidents de service sous réserve qu'ils aient eu lieu pendant les heures de télétravail et dans le cadre des fonctions exercées par l'agent en télétravail.

4/ Le droit à la déconnexion

C'est le droit pour tout agent de ne pas être connecté à un outil numérique professionnel en dehors de son temps de travail. Le droit à la déconnexion a pour objectif le respect des temps de repos et de congé ainsi que la vie personnelle de l'agent. L'effectivité du droit à la déconnexion est un élément essentiel pour assurer de bonnes conditions de travail aux agents mais également le bon fonctionnement des services.

A ce titre, en dehors de ses plages horaires de travail, le télétravailleur met en œuvre son droit à la déconnexion en éteignant son équipement informatique et son téléphone professionnel.

VIII/ L'impact du télétravail sur l'égalité professionnelle

Le télétravail ne doit pas introduire de disparité d'accès, d'exercice et de traitement entre les femmes et les hommes, à distance ou sur site.

De façon plus générale, tous les agents doivent être traités de façon identique.

IX/ La prise en compte des agents en situations particulières

Le télétravail est un outil supplémentaire pour intégrer et maintenir au travail les agents qui en sont le plus éloignés, quelle qu'en soit la raison.

Pour les agents en situation particulière, le télétravail ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun (congé maladie, congé maternité et congé proche aidant).

1/ les femmes enceintes : l'article 4 du décret de 2016 prévoit qu'il peut être dérogé à la règle des trois jours de télétravail maximum, à la demande des agentes.

L'autorisation pourra être donnée sans avis préalable du médecin du travail.

2/ les proches aidants au sens de l'article L. 3142-16 du code du travail : à la demande de l'agent concerné, et sous réserve que ses activités soient télétravaillables, l'employeur peut autoriser un proche aidant à bénéficier du télétravail au-delà des trois jours hebdomadaires fixés par la collectivité.

Cette autorisation a une durée de trois mois, renouvelable.

X/ La sécurisation, la protection et la gestion des données personnelles et professionnelles

L'employeur reste responsable de la sécurité des données personnelles traitées par les agents à titre professionnel.

XI /L'impact du télétravail sur le dialogue social et l'exercice du droit syndical

Les agents ont les mêmes droits en matière syndicale qu'ils exercent leurs fonctions en télétravail ou au sein des locaux où ils sont affectés.

Pour assurer l'effectivité de ces droits les représentants des personnels, lorsqu'ils sont en télétravail, ont accès aux mêmes moyens de communication que s'ils étaient sur site (accès aux adresses électroniques professionnelles des personnels par exemple ou outils d'audioconférence ou de visioconférence).

XII /Entrée en vigueur du règlement

Le télétravail est mis en place au 01 /01/2022.

L'évaluation du dispositif sera présentée chaque année au comité social territorial.

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-244

Objet : Personnel Communautaire – Mise à disposition de service pour assurer le pilotage et la gestion de la politique de la ville et remboursement des frais de fonctionnement du service

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 39

votants : 55 dont 16 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL, Raymonde DELAGE.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Carole CRESSON - GIRAUD

La politique de la Ville est une compétence communautaire.

Par délibérations du Conseil Communautaires 2020-233 et 2020-234 du 20 décembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la mise à disposition du Directeur de la Cohésion Sociale et de la Solidarité de la Ville d'Auxerre auprès de la Communauté de l'Auxerrois à hauteur de 15 % de son temps pour assurer le pilotage de la politique de la Ville.

Parallèlement, il a approuvé la mise à disposition de l'assistante administrative du directeur du CCAS auprès de la Communauté de l'Auxerrois à hauteur de 30 % de son temps pour assurer la gestion administrative de cette politique.

A la suite du départ du directeur de la cohésion sociale de la Ville d'Auxerre, une nouvelle organisation a été mise en place. Ainsi le directeur du CCAS est à présent directement recruté par le CCAS d'Auxerre.

Par ailleurs, les missions administratives ont été accrues par la mise en place d'un guichet unique consacré à la politique de la ville qui doit être géré par la Communauté.

Afin de mener à bien les missions relevant de sa compétence, et dans un souci d'efficacité et de bonne organisation, les mises à disposition individuelles sont abrogées et remplacées par une mise à disposition de services du CCAS auprès de la Communauté de l'Auxerrois. Les délibérations susvisées seront de ce fait abrogées au 01/01/2022.

Cette mise à disposition aura vocation à assurer le pilotage de la politique de la Ville ainsi que l'assistance administrative et la gestion du guichet unique.

Le CCAS d'Auxerre mettra à disposition une partie de ses services de la manière suivante :

- 0.10 équivalent temps plein de direction du CCAS
- 0.50 équivalent temps plein d'assistance administrative

Les dépenses afférentes à la mise à disposition de service, basées sur les éléments constitutifs des rémunérations des agents concernés seront retracées annuellement et remboursées par la Communauté de l'Auxerrois au CCAS d'Auxerre chaque fin d'exercice.

Il est précisé par ailleurs que l'ensemble du personnel en charge de la mission politique de la Ville exerce l'activité liée à ce service au sein des locaux du CCAS. A ce titre, la Communauté de l'Auxerrois devra rembourser les frais de fonctionnement concernant les agents (charges bureautiques, fournitures administratives, charges d'exploitation du bâtiment et charges kilométriques pour les véhicules) à hauteur de la quotité de temps de travail de chaque agent, dédiée à l'exercice de cette compétence.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la mise à disposition de services du CCAS d'Auxerre telle que décrite ci-dessus auprès de la Communauté de l'Auxerrois,
 - D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de services et tous actes à intervenir,
 - De dire que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres des dépenses concernées.
-

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_244-DE

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 53
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 11

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

Convention de mise à disposition de personnel et de locaux entre le CCAS et la Communauté de l'Auxerrois

Préambule

Les termes de la présente convention sont régis par :

- le code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

entre,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Auxerre, représenté par Marilyne SAINT-ANTONIN, Vice-Présidente, ci-après dénommé « le CCAS »,

et,

La Communauté de l'Auxerrois, représentée par Crescent MARAULT, Président, ci-après dénommé « la communauté »,

Contexte

La politique de la Ville est une compétence communautaire.

Par délibération n° 2020/52 du 02 décembre 2020, le CCAS a approuvé la mise à disposition de l'assistante administrative du directeur du CCAS auprès de la Communauté de l'Auxerrois à hauteur de 30 % de son temps de travail pour assurer la gestion administrative de la politique de la Ville.

Parallèlement, la Ville d'Auxerre a approuvé par délibération en date du 20 décembre 2020, la mise à disposition du Directeur de la Cohésion Sociale et de la Solidarité de la Ville auprès de la Communauté de l'Auxerrois à hauteur de 15 % de son temps pour assurer le pilotage de cette politique.

A la suite du départ du directeur de la Cohésion Sociale de la Ville d'Auxerre, une nouvelle organisation a été mise en place. Ainsi le directeur du CCAS est à présent directement recruté par le CCAS d'Auxerre.

Par ailleurs, les missions administratives ont été accrues par la mise en place d'un guichet unique consacré à la politique de la Ville qui doit être géré par la Communauté.

Afin de mener à bien les missions relevant de sa compétence, et dans un souci d'efficacité et de bonne organisation, les mises à disposition individuelles sont abrogées et remplacées par une mise à disposition de services du CCAS auprès de la Communauté de l'Auxerrois.

Cette mise à disposition aura vocation à assurer le pilotage de la politique de la Ville ainsi que l'assistance administrative et la gestion du guichet unique.

Article 1 : Objet et durée de la mise à disposition

Le CCAS met à disposition de la Communauté de l'Auxerrois une partie de ses services de la manière suivante :

- Un agent administratif à hauteur de 50 % de son temps de travail pour assurer les fonctions d'assistant-e de direction dans le cadre de la politique de la Ville menée par la Communauté de l'Auxerrois ;

- Un agent de direction à hauteur de 10 % de son temps de travail pilotage de la politique de la Ville

Les nouvelles modalités de la mise à disposition de services prennent effet le 1er janvier 2022 pour une durée de trois ans renouvelables par décision expresse.

Dans ce cadre :

- L'agent administratif sera chargé de :
 - Assurer le secrétariat de la mission politique de la Ville ;
 - Assurer la gestion administrative du guichet unique
 - Rédiger, envoyer et assurer le suivi des conventions financières entre les porteurs de projets de la programmation annuelle et les collectivités dont les enveloppes financières sont déléguées ;
 - Actualiser les tableaux du rapport égalité hommes-femmes annuel et de suivis du service ;
 - Organiser les réunions partenariales du service et le calendrier des instances du contrat de ville.
- L'agent de direction sera chargé de :
 - Encadrer le pilotage du Contrat de Ville dans le cadre d'un dispositif d'animation technique et politique articulant les compétences communautaires et municipales ;

Article 2 : Conditions d'emploi

Le CCAS gère la carrière des deux agents du CCAS qui demeurent placés dans leur cadre d'emplois d'origine, continuent à percevoir la rémunération correspondant à leur grade. Ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de la Communauté pour les activités relevant de la mise à disposition de service et sous l'autorité hiérarchique de la Vice-Présidente du CCAS.

Les conditions de travail des intéressés sont organisées par la Communauté sur la quotité de temps de travail de la mise à disposition de services telle que précisée ci-dessus.

Les agents concernés respecteront les règles applicables à l'ensemble du personnel de la Communauté.

Les décisions relatives aux congés et les décisions disciplinaires restent prises par le CCAS.

Article 3 : Modalités financières des mises à disposition concernant la rémunération

La rémunération des agents du service mis à disposition par le CCAS comprend le salaire, les charges sociales, les frais professionnels et les avantages en nature. Ces dépenses seront remboursées par la Communauté au CCAS d'Auxerre, chaque fin d'exercice, à hauteur de 50 % pour le salaire de l'agent administratif et à hauteur de 10 % pour ce qui concerne le salaire de l'agent de direction.

Article 4 : Modalités financières des mises à disposition concernant les frais de fonctionnement

En complément des modalités concernant le remboursement de salaire des agents tel qu'indiqué ci-dessus, il convient de régler, par la présente convention, les conditions matérielles nécessaires à l'exercice de la compétence politique de la Ville par les agents.

Dans ce cadre, il est précisé que les agents du service mis à disposition ainsi que la chargée de mission politique de la Ville recrutée par la Communauté de l'Auxerrois exercent leur fonction au siège du CCAS :

- L'agent administratif, assistant-e de direction pour la politique de la Ville pour 50 % ;
- L'agent de direction en qualité de responsable de la politique de la Ville pour 10 % ;
- L'agent chargé de mission pour la politique de la Ville, affecté à temps plein sur ces fonctions exercées dans un bureau mis à disposition par le CCAS.

Ainsi, la Communauté devra rembourser au CCAS :

- 50 % des charges de fonctionnement pour le poste d'assistant-e de direction ;
- 10 % des charges de fonctionnement pour le poste de responsable de la politique de la Ville ;
- la totalité des charges de fonctionnement pour le poste d'agent chargé de mission pour la politique de la Ville.

Ces frais comprennent les charges bureautiques (ordinateur, bureau, téléphonie), les fournitures administratives (photocopie, affranchissement, fournitures de bureau, papeterie), les charges d'exploitation du bâtiment (fluides, assurance, maintenance) et les charges kilométriques pour les déplacements. Une facture annuelle sera présentée à la CA en fin d'année par le CCAS.

Le montant de ces charges directes sera ajusté annuellement en fonction du réalisé de l'année concernée.

Article 5 : Fin de la mise à disposition

La présente convention pourra être renouvelée par période ne pouvant excéder trois ans.

La mise à disposition de service pourra prendre fin :

- au terme prévu à l'article 1 de la convention ;
- dans le respect d'un délai de préavis de 3 mois avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de la collectivité d'origine ou de l'organisme d'accueil ;
- sans préavis en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil.

Article 6 : Modification

La présente convention pourra être modifiée en cours d'exécution, sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties par voie d'avenant.

Article 7 : Contentieux

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Auxerre, le

Pour la Communauté,

Pour le Centre Communal d'Action Sociale

Crescent MARAULT

Maryline SAINT-ANTONIN

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-245

Objet : Personnel Communautaire – Modification de l'effectif réglementaire

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 39

votants : 55 dont 16 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL, Raymonde DELAGE.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Carole CRESSON - GIRAUD

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »

L'effectif réglementaire du personnel de la Communauté de l'Auxerrois doit être modifié pour tenir compte des mouvements de personnels.
Il prendra effet au 17 décembre 2021

Les postes pourront être pourvus par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. Les recrutements par voie contractuelle sur le fondement de l'article 3-3 2° répondent à la notion des besoins du service afin d'assurer la continuité du service public. Un tableau récapitulatif des postes susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle est annexé à la présente délibération.

Les suppressions et créations de postes sont les suivantes :

- Création d'un poste d'animateur agri-environnemental dans le cadre de la reprise d'activité de l'association pour la qualité de l'eau potable au grade d'ingénieur territorial
- Pour régularisation, création d'un grade d'agent de maîtrise et suppression d'un grade d'ingénieur hors classe.

Le comité technique paritaire a été consulté et a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'effectif réglementaire tel qu'il apparaît dans le tableau ci-joint,
- D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir, en application de la présente délibération,
- De dire que les crédits nécessaires au financement des dépenses de personnel correspondant aux effectifs autorisés sont inscrits au budget, au chapitre 012.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 53
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 11

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Budgetés	dont TNC
Total général	458	5
Secteur administratif	124	3
Directeur territorial	2	
Adjoint administratif territorial	23	2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	22	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	15	
Attaché	23	
Attaché principal	4	
Attaché hors classe	1	
Rédacteur	16	
Rédacteur principal de 2ème classe	10	
Rédacteur principal de 1ère classe	8	
Secteur animation	1	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	
Secteur emplois fonctionnels	2	
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab.		
Directeur de communautés d'agglomération de 40 à 80 000 habitants	1	
Directeur adjoint de communautés d'agglomération de 40 à 150 000 habitants	1	
Patrimoine et bibliothèques	5	
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	2	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	
Assistant de conservation	1	
Attaché territorial principal de conservation (patrimoine)	1	
AUTRES EMPLOIS	1	
Collaborateur de cabinet	1	
Secteur sportif	9	
Educateur territorial des A.P.S	5	
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	1	
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	3	
Secteur technique	316	2
Adjoint technique territorial	85	2
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	80	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	59	
Agent de maîtrise	12	
Agent de maîtrise principal	8	
Ingénieur	14	
Ingénieur principal	9	
Ingénieur hors classe	1	
Ingénieur en chef	1	
Technicien	21	
Technicien principal de 2ème classe	16	
Technicien principal de 1ère classe	10	

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_245-DE

Tableau des emplois permanents qui peuvent être occupés par des contractuels					
Emplois	Cadre d'emploi	Service	Temps de travail hebdomadaire	Indice de rémunération	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
Agent des points d'apport volontaires	Adjoint technique (C)	COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	24h	363	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
Agent polyvalent	Adjoint technique (C)	ESPACES VERTS	35h	359	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
Archiviste	Assistant de conservation (B)	ARCHIVES	35H	349	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé d'opération assainissement	Ingénieur (A)	DEVELOPPEMENT DURABLE	35H	478	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé d'opérations	Technicien (B)	OPTIMISATION DU PATRIMOINE	35h	349	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé d'opérations	Ingénieur (A)	OPTIMISATION DU PATRIMOINE	35h	390	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé d'opérations	Technicien (B)	OPTIMISATION DU PATRIMOINE	35h	457	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé de mission	Attaché (A)	POLITIQUE DE LA VILLE	35h	450	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé de mission dispositifs opérationnels habitat	Attaché (A)	STRATEGIE ET AMENGT DU TERRITOIRE	35H	390	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé de mission environnement	Attaché (A)	DÉVELOPPEMENT DURABLE	35H	545	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé de mission planification	Attaché (A)	STRATEGIE ET AMENGT DU TERRITOIRE	35 H	430	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé de mission SCOT	Attaché (A)	URBANISME	35h	410	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé de protection des ressources en eau	Ingénieur (A)	ASSAINISSEMENT	35h	478	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé de relation citoyenne	Attaché (A)	ADMINISTRATION GENERALE	35H	390	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé(e) de communication	Rédacteur (B)	COMMUNICATION	35h	349	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
Chargé(e) de mission PETR	Attaché (A)	INGENIERIE EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	35h	390	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Chargé(e) des marchés	Attaché (A)	ADMINISTRATION GENERALE	35H	390	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Conducteur d'opération	Technicien (B)	ETUDES ET TRAVAUX	35h	349	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Conducteur d'opération	Technicien (B)	ETUDES ET TRAVAUX	35h	349	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Conducteur d'opération	Technicien (B)	ETUDES ET TRAVAUX	35h	534	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Conducteur d'opération	Technicien (B)	ETUDES ET TRAVAUX	35h	349	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Contrôleur de gestion	Attaché (A)	INGENIERIE EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	35h	390	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Coordonnateur gestion et valorisation des déchets	Ingénieur (A)	COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	35h	390	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
DGS	Administrateur	DGS	35H	HEA	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 47
Directeur de l'attractivité	Ingénieur en chef (A)	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE	35h	743	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Directeur délégué Développement durable	Attaché (A)	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	35h	390	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-200067114-20211216-2021_245-DE

Directeur délégué en charge du patrimoine	Ingénieur (A)	PATRIMOINE ET AMENAGT ESPACE PUBLIC	35 H	445	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Directeur-(trice)	Attaché (A)	COMMUNICATION	35h	673	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Directeur-(trice)	Attaché (A)	RESSOURCES HUMAINES	35 H	450	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Géomaticien	Ingénieur (A)	STRATEGIE ET AMENGT DU TERRITOIRE	35H	445	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Gestionnaire de marchés	Rédacteur (B)	COMMANDE PUBLIQUE	35H	349	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Gestionnaire des certificats d'énergie	Rédacteur (B)	INGENIERIE EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	35H	349	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
Instructeur	Rédacteur (B)	DROIT DES SOLS	35h	361	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
Juriste DPO	Attaché (A)	DPO	35H	390	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Maître nageur sauveteur	Educateur des APS (B)	SNAS	35h	361	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
Maître nageur sauveteur	Educateur des APS	SNAS	35h	361	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
Responsable régie unique	Rédacteur (B)	FINANCES	35 H	349	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-2
Responsable de la commande publique	Attaché (A)	COMMANDE PUBLIQUE	35h	410	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Responsable du service transport et mobilités	Ingénieur (A)	MOBILITE TRANSPORT	35h	478	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Responsable équipe projet	Technicien (B)	@-SERVICES	35H	343	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°
Responsable ERP et gestion des risques	Technicien principal (B)	SECURITE ET GESTION RISQUES	35h	436	Loi n°84-53 du 26.01.1984, article 3-3 2°

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-246

Objet : Personnel Communautaire – Monétisation Compte épargne temps

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 39

votants : 55 dont 16 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL, Raymonde DELAGE.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_246-DE

Rapporteur : Carole CRESSON - GIRAUD

Le Compte Épargne Temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels employés de manière continue et justifiant d'au moins une année de service, à temps complet ou à temps non complet. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

Ce compte permet à ses titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales.

L'autorité territoriale est tenue d'ouvrir un Compte Épargne Temps au bénéfice du demandeur dès lors que celui-ci remplit les conditions. Les nécessités de service ne pourront lui être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le CET.

La communauté de l'auxerrois a délibéré le 20 décembre 2004 pour la mise en œuvre du compte épargne temps.

Il convient d'actualiser les règles de fonctionnement suivantes :

- mise en place de la monétisation du CET pour permettre aux agents ayant été absents pour cause d'accident du travail et de maladie durant 15 mois au minimum à la date de leur départ en retraite et n'ayant pu consommer leurs jours de CET de bénéficier de leur monétisation selon les règles en vigueur.

Selon l'arrêté du 28 novembre 2018, les montants d'indemnisation sont les suivants :

- 135 euros pour la catégorie A,
- 90 euros pour la catégorie B
- 75 euros pour la catégorie C

Le comité technique a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la monétisation du CET selon les règles définies ci-dessus,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre des dépenses de personnel.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 53
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 11

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-247

Objet : Stade nautique de l'Arbre Sec – Tarifs 2022

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 38

votants : 54 dont 16 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL, Raymonde DELAGE, Patrick BARBOTIN.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_247-DE

Rapporteur : Crescent MARAULT

Les activités aquatiques, dispensées par les Maîtres-Nageurs du Stade Nautique ont été interrompues de nombreux mois suite aux fermetures régulières des piscines dans le cadre de la crise sanitaire.

Afin de relancer les animations auprès des usagers, il est nécessaire d'apporter de l'attractivité dans les tarifs Communautaires.

Le Stade Nautique souhaite proposer un forfait **trimestriel à 150 €** et un forfait **stage petites vacances à 50 €** (Ci-joint le descriptif en annexe).

Il est proposé également un nouveau contrat d'abonnement fixant les conditions générales des activités (Ci-joint le descriptif en annexe).

Aussi, en cas de nouvelles fermetures imposées, ces formules d'engagement permettront une facilité pour dédommager nos pratiquants.

De plus, il est proposé que les tarifs de 2021, ci-dessous indiqués, soient reconduits pour l'année 2022 :

TARIFS STADE NAUTIQUE

OBJET DU DROIT	UNITÉ	TARIF
TARIFS INDIVIDUELS		
- Adulte (18 ans et +)	Entrée Unitaire	4,60 €
- Enfant, Étudiant, (de 3 à 17 ans, présentation obligatoire de la carte étudiant) - Accompagnant d'une personne porteuse de handicap	Entrée Unitaire	2,90 €
- Enfant – 3 ans	Entrée Unitaire	Gratuit
- Personne porteuse d'un handicap sur présentation d'une carte Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	Entrée Unitaire	Gratuit
- Tarif unique pour la saison estivale	Entrée Unitaire	3,80 €

- Activité aquatique - sport loisir (45 minutes)	Entrée Unitaire	12,00 €
- Activité aquatique - sport santé (45 minutes)	Entrée Unitaire	9,00 €
- Tarif événementiel	Entrée Unitaire	5,00 €

PACK FAMILLE :	TARIF	
<i>2 Adultes (18 ans et +) et 3 enfants (- de 18 ans)</i>	Pack Entrées	12,50 €

FORFAIT ANIMATION :	TARIF	
- 10 séances (Valable 3 mois à partir de la date d'achat)	10 séances	85,00 €
- Forfait trimestriel	Trimestre	150,00 €
- Forfait stage petites vacances	Période	50,00 €
- Éveil aquatique Forfait de 5 séances de 30 minutes pour les 4-5 ans	5 séances	50,00 €
Apprenti'stage de la natation pour les 6-12 ans	6 heures	90,00 €
- Forfait - Équipements de territoire Aquagym seniors (d'octobre à juin)	Période	63,00 €

Nouveau
2022Nouveau
2022

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_247-DE

- Forfait - Équipements de territoire Aquagym seniors (de janvier à juin)	Période	42,00 €

FORFAIT HORAIRE : (à consommer dans les 5 ans à partir de la date d'achat)	TARIF	
- Adulte - enfant 10 heures	10 heures	29,00 €

FORFAIT DE 10 ENTRÉES : (à consommer dans les 5 ans à partir de la date d'achat)	TARIF	
- Adulte (18 ans et +)	10 bains	38,00 €
- Enfant, Étudiant (de 3 à 17 ans, présentation obligatoire de la carte étudiant)	10 bains	22,00 €

FORFAIT DE 20 ENTRÉES : (à consommer dans les 5 ans à partir de la date d'achat)	TARIF	
- Adulte (18 ans et +)	20 bains	62,00 €
- Enfant, Étudiant (de 3 à 17 ans, présentation obligatoire de la carte étudiant)	20 bains	30,00 €

FORFAIT SEMESTRIEL :	TARIF	
- Adulte - Enfant	Semestre	130,00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_247-DE

ACHAT DE CARTE RECHARGEABLE POUR SUPPORT DES DROITS D'ENTRÉE	Carte	4,00 €

TARIFS DES GROUPES AVEC ACCORD ÉCRIT OBLIGATOIRE (Minimum 5 personnes)	TARIF	
- Groupes Type 1	Groupe	Gratuit
- Groupes Type 2	Groupe	1,70 €
- Groupes Type 3	Groupe	2,20 €

LOCATION DE BASSINS :	UNITÉ	TARIF
- PISCINE COUVERTE :		
TARIFS COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS		
- Grand bassin (entier) (25 x 21)	Heure	300,00 €
- Grand bassin (1 ligne d'eau) (à la deuxième ligne d'eau, une réduction de 50 % sera appliquée)		38,00 €
- Bassin d'apprentissage		90,00 €
- Bassin Ludique		90,00 €
- Pataugeoire		40,00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_247-DE

- Assistance d'un M.N.S. ou autre agent		60,00 €
-----------------------------------------	--	----------------

TARIFS COMMUNES NON MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS	TARIF	
- Grand bassin (entier) (25 x 21)	Heure	400,00 €
- Grand bassin (1 ligne d'eau) (à la deuxième ligne d'eau, une réduction de 50 % sera appliquée)		65,00 €
- Bassin d'apprentissage		100,00 €
- Bassin Ludique		100,00 €
- Pataugeoire		66,00 €
- Assistance d'un M.N.S. ou autre agent		72,00 €

- PISCINE D'ÉTÉ :		
TARIFS COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS	TARIF	
- Bassin Olympique (entier) (50m x 17,50m)	Heure	300,00 €
- Grand bassin (1 ligne d'eau) (à la deuxième ligne d'eau, une réduction de 50 % sera appliquée)		40,00 €
- Bassin Toboggan		140,00 €
- Pataugeoire		40,00 €

- Assistance d'un M.N.S. ou autre agent		60,00 €
TARIFS COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS		TARIF
- Bassin Olympique (entier) (50 x 17,50)	Heure	400,00 €
- Grand bassin (1 ligne d'eau) (à la deuxième ligne d'eau, une réduction de 50 % sera appliquée)		70,00 €
- Bassin Toboggan		150,00 €
- Pataugeoire		67,00 €
- Assistance d'un M.N.S. ou autre agent		72,00 €

TYPE 1 Gratuité applicable aux organismes des communes membres de la communauté de l'auxerrois suivants :

- Elèves de l'enseignement primaire quel que soit l'établissement, l'IUT d'Auxerre, Instituts Médico, Maison des enfants, centres de loisirs et maisons de quartiers, équipements de territoire, centres sociaux, écoles multisports, les crèches .
- Les clubs et associations uniquement dans le cadre de leur activité conformément à la convention.
- Les nouveaux arrivants, MNS avec cartes professionnelles, membres de formation aquatique déclarée.

TYPE 2 Tarif groupe 1,70 € applicable aux : Patronages, Centres de loisirs, centre social, centre de formation professionnel Auxerrois.

TYPE 3 Tarif groupe 2,20 € applicable aux organismes des communes non membres de la communauté de l'auxerrois

- Patronages et centres de loisirs, Hôpital psychiatrique de l'Yonne.
- Écoles primaires et Instituts Médico-Educatif. Maison de retraite Départementale.
- Écoles multisports et crèches

Pour bénéficier des tarifs préférentiels, à défaut de présentation de pièces justificatives, le tarif maximum sera appliqué.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De créer un forfait **trimestriel à 150 €** et un forfait **stage petites vacances à 50 €** et d'approuver la grille de tarifs pour 2022, applicables au 1^{er} janvier 2022,
- De dire que les recettes seront inscrites au budget.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 52
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 12

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

LES FORFAITS - INSCRIPTIONS - MODALITES

A titre d'exemple pour 2022.

Période d'activité :

- Du 3 janvier 2022 au 1 juillet 2022
- Du 26 septembre 2022 au 16 décembre 2022

La souscription de l'abonnement s'effectue auprès des hôtesses d'accueil.

Les places sont limitées entre 12 et 15 personnes selon l'activité pour garantir une qualité de prestation.

Aucune activité sur les vacances d'été.

Description des forfaits :

- Forfait trimestriel :
- Prix : **150 euros** (baignade et d'accès à tous les bassins lors des ouvertures public inclus)
- Période de validité :
 - A) 3/01/22 au 02/04/22
 - B) 04/04/22 au 02/07/22
 - C) 19/09/22 au 17/12/22
- Période d'inscription :
 - A) avant le 3/01/22 et jusqu'au mercredi 12 janvier 2022
 - B) avant le 4/04/22 et jusqu'au mercredi 13 avril 2022
 - C) avant le 19/09/22 et jusqu'au mercredi 28 septembre 2022
- Date début du forfait :
 - A) Entre le 30/01/22 et le 12/01/22
 - B) Entre le 04/04/22 et le 13/04/22
 - C) Entre le 19/09/22 et le 28/09/22
- Date d'expiration :
 - A) Le 02/04/22
 - B) Le 02/07/22
 - C) Le 17/12/22
- Cadre : Hors vacances scolaire
 - 2 séances au choix par semaine
 - 20 séances possible

Ces périodes couvrent une amplitude de 22 séances maximum.

La situation se répète sur les périodes B et C.

- Forfait « stage petites vacances » :
- Prix : 50 euros (baignade et accès à tous les bassins lors des ouvertures public inclus)
- Période :
 - A) Du 14/02/22 au 27/02/22 (1 par semaine)
 - B) Du 18/04/22 au 01/05/22 (1 par semaine)
 - C) Du 24/10/22 au 6/11/22 (1 par semaine)
- Période d'inscription :
 - A) Du 17/01/22 au 11/02/22
 - B) Du 21/03/22 au 15/04/22
 - C) Du 26/09/22 au 21/10/22
- Cadre : 1 Séance par jour

CONTRAT D'ABONNEMENT AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES

INFORMATIONS USAGER

<u>NOM :</u>	<u>Prénom :</u>	<u>Date de naissance :</u>
<u>Adresse :</u>		
<u>Ville :</u>	<u>Code postale :</u>	
<u>Téléphone fixe :</u>	<u>Téléphone portable :</u>	
<u>Adresse mail :</u>		

Documents à joindre pour l'inscription

Un certificat médical datant de moins de 3 mois attestant de la capacité à pratiquer une activité sportive.

Nos abonnements

Inclus dans nos tarifs, l'accès à la baignade lors des ouvertures publics

Séance à l'unité (hors vacances scolaires) :

Permet de participer à la séance de son choix sous réserve de place disponible

Tarif: 12 euros

Forfait 10 séances (hors vacances scolaires) :

Permet de participer à 10 activités au choix, à raison de 1 ou 2 séances par semaine.

Tarif: 85 euros

→ Je choisis ce forfait

Forfait trimestriel (hors vacances scolaires) :

Permet de participer à 20 activités au choix, à raison de 2 séances par semaine maximum.

Tarif: 150 euros

→ Je choisis ce forfait

Forfait stage petites vacances (sauf noël) :

Permet de participer aux 5 séances du stage activité aquatique organisé lors des petites vacances scolaires.

Tarif: 50 euros

→ Inscription seulement dans les périodes annoncées ci-dessous.

Période d'inscription et validité des forfaits

	<u>Période d'inscription</u>	<u>Validité du forfait</u>
<i>Forfait 10 séances</i>	P1 : Avant le 3 janvier 2022 et jusqu'au mercredi 2 février 2022 P2 : Avant le 4 avril 2022 et jusqu'au mercredi 18 mai 2022 P3 : Avant le 19 septembre 2022 et jusqu'au mercredi 19 octobre 2022	P1 : Du 3 janvier 2022 au 2 avril 2022 P2 : Du 4 avril 2022 au 2 juillet 2022 P3 : Du 19 septembre 2022 au 17 décembre 2022
<i>Forfait trimestriel</i>	P1 : Avant le 3 janvier 2022 et jusqu'au mercredi 12 janvier 2022 P2 : Avant le 4 avril 2022 et jusqu'au mercredi 13 avril 2022 P3 : Avant le 19 septembre 2022 et jusqu'au mercredi 28 septembre 2022	P1 : Du 14 février 2022 au 27 février 2022 P2 : Du 18 avril 2022 au 1 mai 2022 P3 : Du 24 octobre 2022 au 6 novembre 2022
<i>Forfait stage vacances</i>	P1 : Du 17 janvier 2022 au 11 février 2022 P2 : Du 21 mars 2022 au 15 avril 2022 P3 : Du 26 septembre 2022 au 21 octobre 2022	P1 : Du 14 février 2022 au 27 février 2022 P2 : Du 18 avril 2022 au 1 mai 2022 P3 : Du 24 octobre 2022 au 6 novembre 2022

Conditions générales

A. L'abonné doit prendre connaissance:

1. Du niveau de pratique des activités et s'assurer que son état de santé est compatible avec l'activité choisie.
2. Du règlement intérieur de l'établissement.
- 3a. Que les produits crédités sur la carte ne peuvent être remboursés, repris ou échangés y compris en cas de grève, jour férié, perte, vol ou destruction de la carte.
- 3b. Exception:

La communauté d'agglomération de l'Auxerrois a la possibilité sur présentation d'un justificatif médical :

- Reporter la date du forfait de l'abonné
- L'abonné peut donner son forfait à une tierce personne
- Si impossibilité de pratiquer, l'abonné peut venir uniquement nager.

B. Inscriptions:

1. Chaque inscription doit se faire auprès des hôtesses d'accueil.
- 2a. L'abonné a la possibilité de réserver maximum 2 séances par semaine.
Il a également la possibilité de réserver une activité sur la totalité de la période de validation de son forfait.
- 2b. Attention, l'abonné doit obligatoirement avertir l'hôtesse d'accueil en cas de non participation à l'activité afin de libérer sa réservation.
Dans le cas contraire, et au terme de 2 manquements, les hôtesses d'accueil annuleront les réservations suivantes de l'abonné.

C. Période de validité:

La période d'activité du stade nautique commence en janvier et se termine en décembre.
Cette période ne comprend pas les petites et grandes vacances scolaires. Cette activité est répartie en 3 périodes : P1, P2, P3 (voir exemple ci-dessus pour 2022).
Un abonnement sortie de sa période de validité n'est plus valable.

D. Documents à fournir:

Un certificat médical datant de moins de 3 mois doit être transmis au stade nautique lors de l'inscription.
Le stade nautique accorde un délai de 20 jours suite à l'inscription pour transmettre ce certificat médical.
À défaut, l'établissement sera déchargé de toute responsabilité.

E. Annulation d'une séance:

La séance doit compter un minimum de 2 inscriptions pour qu'elle se déroule.
Dans le cas contraire, vous serez redirigé vers une autre activité.

F. **J'autorise** la communauté d'agglomération de l'Auxerrois et le stade nautique à utiliser mon image à des buts promotionnels.

- J'accepte de recevoir par mail des informations concernant les activités aquatique (modification, annulation, nouveautés..)**
- L'abonné a pris connaissance du contrat d'abonnement et accepte les conditions de pratiques des cours.**

Fait à Auxerre le

Signature de l'abonné

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-248

Objet : Pôle Métropolitain Bourgogne-Sud Champagne-Portes de Paris - Adhésion et approbation des statuts

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 37

votants : 53 dont 16 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL, Raymonde DELAGE, Patrick BARBOTIN, Nicolas BRIOLLAND.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_248-DE

Rapporteur : Crescent MARAULT

L'auxerrois, comme ses proches voisins que sont les communautés d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, l'Agglomération de Chaumont ou encore l'agglomération du Grand Sénonais, présente une même typologie de territoire de "Franges", ou encore "interstitiel", qui se caractérise par :

- ☞ Un éloignement des capitales régionales et donc des centres de décisions,
- ☞ Une proximité et influence de la métropole parisienne,
- ☞ Un territoire partagé entre villes moyennes et ruralité,

Au total l'Auxerrois fait donc, comme ses voisins, partie de ce tissu interstitiel aux portes de Paris, à la confluence de 4 régions : Ile de France, Grand-Est, Centre Val de Loire et Bourgogne France Comté.

C'est cette typologie territoriale particulière qui a conduit les communautés d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (10), de Chaumont, (52) et du Grand Sénonais (89), dans un premier temps, à conclure, le 7 avril 2017, un pacte de coopération, autour de 3 axes forts :

- Attractivité,
- Complémentarité,
- Solidarité,

Qui a abouti dans un second temps, le 26 avril 2018, à la création du Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris, rassemblant quelques 171 communes pour 276 310 habitants.

Le Pôle Métropolitain constitue ainsi un nouveau levier de développement permettant de mieux répondre aux problématiques transversales pour les territoires concernés, comme aux problématiques transrégionales dont la loi Notre n'a pas prévu la dimension de l'organisation.

Le conseil syndical du Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris a, par délibération du 30 novembre 2021, notifiée au Président de l'Agglomération de l'auxerrois le 2 décembre 2021, approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ainsi que le projet de nouveaux statuts arrêtant, selon la clé de répartition statutaire, comme seule modification le nombre de conseillers supplémentaires titulaires à 5, portant ainsi le total à 24 répartis comme suit :

- 9 délégués titulaires représentant la communauté d'agglomération de "Troyes Champagne Métropole",
- 5 délégués titulaires représentant la Communauté d'Agglomération du "Grand Sénonais",
- 5 délégués titulaires représentant l'Agglomération de "Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles",
- 5 délégués titulaires représentant l'Agglomération de "L'Auxerrois"

En outre, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole dispose de 6 délégués suppléants, et la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, l'Agglomération de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles ainsi que la communauté d'agglomération de l'Auxerrois disposent chacune de 4 délégués suppléants.

Et, selon la même clé, les contributions de chaque membre à :

- Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole : 38%
- Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais : 21%
- Communauté d'agglomération de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles : 19%
- Communauté d'agglomération de l'Auxerrois : 22%

Par son adhésion au Pôle, l'Auxerrois porte à 200 le nombre de communes représentées pour 344 360 habitants.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2022 est de 22 381 €.

Sous réserve des dispositions propres aux pôles métropolitains, conformément au renvoi opéré par l'article L. 5731-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le pôle métropolitain est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévus à l'article L. 5711-1 (syndicats mixtes fermés) lorsqu'il ne comporte que des Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Ce type de syndicat mixte est lui-même soumis aux dispositions des chapitres I et II du titre Ier du livre II de la partie V du C.G.C.T., en l'occurrence : Chapitre 1 er, dispositions communes aux EPCI et Chapitre 2, syndicats de communes.

Par voie de conséquence le processus d'adhésion se résume aux étapes suivantes :

- Délibération du Pôle Métropolitain sur l'Adhésion, projet de nouveaux statuts,
- Délibération de la communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin d'autoriser son Président à solliciter son adhésion au Pôle,
- Notification de la délibération du Pôle Métropolitain aux Présidents de chacun des EPCI membres,
- Délibérations concordantes de chacun des EPCI membres à la majorité qualifiée. Le conseil communautaire de chaque EPCI membre disposant d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable,
- Notification de ces délibérations par Troyes Champagne Métropole, siège de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population est la plus importante, au représentant de l'Etat dans le département,
- Arrêté du représentant de l'Etat entérinant la modification statutaire,
- Désignation des 5 représentants titulaires et de 4 délégués suppléants par la communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud champagne – Portes de Paris pour un montant annuel 2022 de 22 381 €,
 - D'approuver les nouveaux statuts prenant en compte, pour seule modification, l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, tels que repris en annexe,
 - D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte administratif ou juridique à intervenir, découlant de la présente décision,
 - De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.
-

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 46

- voix contre : 5 S. FEVRE, M. CAMBEFORT, R. PROU-MÉLINE, M. DEBAIN, B. RIAN

- abstentions : 0

- n'a pas pris part au vote : 0

- absents lors du vote : 13

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

PÔLE MÉTROPOLITAIN

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PROJET

Statuts du "Pôle Métropolitain Bourgogne - Sud Champagne – Portes de Paris"

périmètre des communautés d'agglomération :

- de Troyes Champagne Métropole (Aube),
- du Grand Sénonais (Yonne),
- de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles (Haute-Marne),
- de l'Auxerrois (Yonne),

Préambule

Afin de favoriser la compétitivité et l'attractivité du pôle métropolitain *Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris*, dans une orientation de développement durable, les trois établissements publics de coopération intercommunale décident de constituer un pôle métropolitain au sens de l'article 20 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et de l'article 77 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Cet établissement public est constitué par accord entre les établissements publics de coopération intercommunale en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale. Ces actions contribuent au développement économique, touristique, social, technologique, universitaire ou culturel des territoires constitutifs du pôle métropolitain *Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris*.

Cette nouvelle structure, organisée sous forme de syndicat mixte fermé, répond à la libre volonté des partenaires de coopérer tant en matière de réflexion que d'élaboration de projets communs de développement au sein d'un périmètre de solidarité.

Les projets à caractère métropolitain permettront ainsi d'attirer, de créer, de diffuser de nouvelles valeurs ajoutées susceptibles d'accroître la qualité de vie des habitants et de renforcer la compétitivité du territoire.

Article 1 : Liste des membres – périmètre

Conformément aux articles L 5731-1, L 5731-2 et L 5731-3 du Code Général des Collectivités territoriales, les intercommunalités ci-après :

- Communauté d'Agglomération « Troyes Champagne Métropole »,
- Communauté d'Agglomération du « Grand Sénonais »,
- Communauté d'Agglomération de "Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles",
- Communauté d'agglomération de "l'Auxerrois",

décident de constituer un pôle métropolitain dénommé « *Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris* ».

Le périmètre du pôle métropolitain correspond aux périmètres des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent.

Article 2 : Sièges

Le siège du pôle métropolitain est établi au siège de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, soit au 1 place Robert-Galley – 10000 Troyes.

Article 3 : Durée

Le pôle métropolitain *Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris* est créé pour une durée illimitée.

Article 4 : Répartition des sièges

Quel que soit le nombre total de délégués titulaires, le principe de base de répartition des sièges entre les membres est le suivant :

- 50% des sièges répartis également entre les établissements publics de coopération intercommunale;
- 50% répartis au prorata de la population.

Dans sa configuration actuelle, le pôle métropolitain est administré par un conseil métropolitain composé de 24 délégués titulaires élus par les établissements publics de coopération intercommunale membres pour la durée du mandat.

La répartition des sièges est effectuée en se référant au poids démographique de chaque intercommunalité¹ :

- 9 délégués titulaires représentant la communauté d'agglomération de "Troyes Champagne Métropole",
- 5 délégués titulaires représentant la Communauté d'Agglomération du "Grand Sénonais",
- 5 délégués titulaires représentant l'Agglomération de "Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles",
- 5 délégués titulaires représentant l'Agglomération de "L'Auxerrois"

"En outre, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole dispose de 6 délégués suppléants, et la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, l'Agglomération de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles ainsi que la communauté d'agglomération de l'Auxerrois disposent chacune de 4 délégués suppléants.

Article 5 : Compétences

Le pôle métropolitain *Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris* a compétence pour mener des actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, conformément à l'article L.5731-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : Intérêt métropolitain

Les organes délibérants de chaque établissement public de coopération intercommunale se prononceront dans le délai réglementaire, par délibérations concordantes, sur l'intérêt métropolitain des actions déléguées au pôle métropolitain.

Article 7 : Conseil métropolitain

Le Conseil métropolitain (également dénommé Comité syndical ou Conseil syndical), organe délibérant du pôle, est composé des 24 délégués titulaires élus par les délégués communautaires des établissements publics de coopération intercommunale membres et pour la même durée.

¹ (50% des sièges répartis également entre les établissements publics de coopération intercommunale et 50% répartis au *pro rata* de la population)

Il fonctionne selon les règles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un règlement intérieur sera établi dans un délai de six mois après l'installation du Conseil métropolitain.

Article 8 : Bureau

Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé d'un président, de vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de membres sera défini par délibération du comité syndical. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que le comité syndical, sauf démission du Président en cours de mandat.

Chaque membre du Bureau est détenteur d'une seule voix.

Les règles de quorum sont identiques à celles du comité syndical.

Le Bureau peut recevoir délégation de l'organe délibérant à l'exception du vote du budget, de l'approbation du compte administratif, des décisions de modifications statutaires initiales de fonctionnement du pôle, de l'adhésion à un autre établissement public de coopération intercommunale, de la délégation de gestion d'un service public, des dispositions en matière d'aménagement de l'espace métropolitain.

Article 9 : Président

Le Président, organe exécutif est élu par le Conseil métropolitain.

Il exerce ses fonctions conformément aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales et rend compte des travaux du Bureau à l'organe délibérant.

Article 10 : Commissions thématiques et autres groupes de travail ou de concertation

Des commissions thématiques, des groupes de travail ad hoc ou toute autre forme de comité consultatif, peuvent être créés par le Conseil métropolitain. Leur composition et leur fonctionnement sont régis par le règlement intérieur.

Article 11 : Conférence Métropolitaine et consultation de la société civile

L'Etat, les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, les départements de l'Aube, de la Haute-Marne et de l'Yonne, les collectivités territoriales, établissements

publics de coopération intercommunale et établissements publics voisins ou environnants pourront, sur invitation du Pôle, être associés aux réflexions de celui-ci, en vue notamment, de contractualisations, dans le cadre d'une Conférence Métropolitaine, créée par le conseil syndical du Pôle.

Le pôle métropolitain pourra également consulter les représentants des milieux économiques, universitaires, éducatifs scientifiques, médicaux, sociaux, culturels, environnementaux et associatifs du territoire.

Le pôle métropolitain pourra enfin également consulter les représentants des Conseils de Développements des membres du Pôle métropolitain

La composition et le fonctionnement de cette conférence, qui pourra prendre différents noms selon sa configuration, sont régis par le règlement intérieur.

Article 12 : Recettes du syndicat

Les recettes proviennent essentiellement des contributions des établissements publics de coopération intercommunale membres, des concours financiers de l'Europe, de l'Etat ou d'autres collectivités et éventuellement du mécénat, des dons et legs.

Article 13 : Contributions des membres au budget du pôle

La contribution budgétaire des établissements publics de coopération intercommunale membres est fixée annuellement par le Conseil métropolitain pour 50% selon une part fixe et pour 50% au *pro rata* de leur poids démographique. En l'état actuel du recensement démographique, la pondération est la suivante :

- Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole : 38%
- Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais : 21%
- Communauté d'agglomération de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles : 19%
- Communauté d'agglomération de l'Auxerrois : 22%

Cette répartition sera ajustée en fonction des évolutions démographiques.

Article 14 : Comptable assignataire

Le comptable du pôle métropolitain Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris est le trésorier payeur de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

Article 15 : Autres dispositions

Pour toutes les autres modalités d'organisation et de fonctionnement qui ne seraient pas précisées dans les présents statuts, le pôle métropolitain Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris est régi par les dispositions applicables aux syndicats mixtes fermés (articles L. 5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales) et aux pôles métropolitains (articles L. 5731-1 à 3 du code général des collectivités territoriales).

Article 16 : Mise en œuvre des statuts

Les présents statuts ont fait l'objet de délibérations concordantes des quatre EPCI membres fondateurs du Pôle métropolitain.

Les activités du Pôle métropolitain s'exercent selon ces nouvelles modalités, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral en portant modifications statutaires.

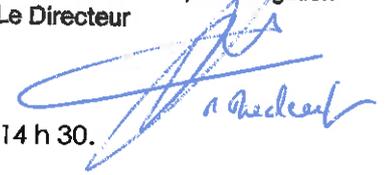
BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 30 novembre 2021

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le / Affichée le
02/12/2021 / 02/12/2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur



Date de convocation et d'affichage : **23 novembre 2021.**

La séance, présidée par Madame **Marie-Louise FORT** est ouverte à 14 h 30.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- **Titulaires** : Marc SEBEYRAN, Francis BECARD, Bertrand CHEVALIER, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN.
- Suppléants : Jacky RAGUIN

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Marie-Louise FORT, Laurence ETHUIN-COFFINET, Gilles SABATIER.
- Suppléant : Nicole LANGEL

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** : Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER
- Suppléant :

Pouvoirs (titulaires absents non remplacés) :

Claude HOMEHR, Troyes Champagne-Métropole, à **Olivier DUQUESNOY**.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance **Madame Laurence ETHUIN-COFFINET**.

DELIBERATION N°01	Adhésion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois - Projet de nouveaux Statuts.				
RAPPORTEUR	Madame Marie-Louise FORT				
Nombre de membres : 19		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
12	13	13	0	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés conformément aux dispositions prévues par la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Marie-Louise FORT

Rapporteur : Madame la Présidente **Marie-Louise FORT****COMITE SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2021****ADHESION DE L'AUXERROIS****Exposé des motifs :**

L'auxerrois, comme ses proches voisins que sont les communautés d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, l'Agglomération de Chaumont ou encore l'agglomération du Grand Sénonais, présente une même typologie de territoire de "Franges", ou encore "interstitiel", qui se caractérise par :

- ☛ Un éloignement des capitales régionales et donc des centres de décisions,
- ☛ Une proximité et influence de la métropole parisienne,
- ☛ Un territoire partagé entre villes moyennes et ruralité,

Au total l'Auxerrois fait donc, comme ses voisins, partie de ce tissu interstitiel aux portes de Paris, à la confluence de 4 régions : Ile de France, Grand-Est, Centre Val de Loire et Bourgogne France Comté.

Ce territoire pour être confronté à de mêmes problématiques, assimilables d'ailleurs, et pour une part, à celles du transfrontalier, pâti de :

- ☛ Rattachements administratifs différents,
- ☛ Cohérences régionales dont la convergence reste encore à construire, la loi "Notré" n'ayant pas prévue la dimension de l'organisation des relations interrégionales,
- ☛ CPER qui, eux-mêmes, pour organiser le "concert des régions", ne prévoient pas nativement de volets interrégionaux...

De fait apparait alors l'impérieuse nécessité de coopérer pour peser

Parallèlement, la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010, confortée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et enfin la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notré) du 7 août 2015 sont venues introduire :

- Très pratiquement dans la logique de la décentralisation, trois idées forces :
 - Modernisation de l'Action Publique,
 - Affirmation des Métropoles,

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS**PÔLE MÉTROPOLITAIN**

–Renforcement des intercommunalités à fiscalité propre.

et tout en bouleversant la carte de l'organisation du territoire,

- Un challenge articulé notamment autour de 2 axes, celui du développement territorial et institutionnel :

-**"Le développement territorial est un processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité des territoires en impliquant les acteurs dans le cadre d'actions concertées, généralement transversales et souvent à forte dimension spatiale » ;**

-**"Le développement institutionnel s'acquiert à travers le renforcement de capacité des acteurs, organisations. Le renforcement des capacités est un processus visant à améliorer la performance aux quatre niveaux : des individus, des organisations, des réseaux et du système au sens large dans le but d'une amélioration des possibilités de gestion et de ressources."**

Au total, ceci suppose d'être en capacité d'impliquer tous les acteurs, y compris ceux de la société civile dans le cadre d'actions concertées, coopératives et ou contractualisées, transversales, débordant, par évidence, les limites du seul périmètre des intercommunalités, voire des Régions.

La crise sanitaire a, par ailleurs et de manière empirique, été révélatrice d'autres voies de coopération et solidarité territoriale, dont la profondeur de champ mérite d'être explorée et confortée, notamment coté enseignement supérieur de la santé, tant elle réinterroge la notion de progrès de laquelle la qualité de vie devient consubstantielle.

Corrélativement, cela suppose également d'être en mesure d'accompagner institutionnellement la démarche pour en améliorer la performance et l'efficience et ainsi moderniser l'action publique au service de tous.

Le grand "Chamboule-tout" de la décentralisation a prévu que cette forme de coopération territoriale puisse s'exprimer au sein d'un **Pôle Métropolitain** qui est « *un établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale* » (art. L5731-1 CGCT).

C'est ce chemin qu'ont décidé d'emprunter très rapidement les communautés d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (10), de Chaumont, (52) et du Grand Sénonais (89), par la signature, le **7 avril 2017**, d'un **pacte de coopération**, autour de 3 axes forts :

- Attractivité,
- Complémentarité,
- Solidarité,

débouchant très rapidement, le **26 avril 2018**, sur la naissance du **Pôle Métropolitain "Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris"**, rassemblant quelques 171 communes pour **276 310 habitants**.

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS**PÔLE MÉTROPOLITAIN**

Le pôle métropolitain "**Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris**" n'a pas vocation à constituer un échelon territorial supplémentaire. En effet, seuls les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale, membres du pôle métropolitain, se prononcent, par délibérations concordantes, sur l'intérêt métropolitain des compétences qu'ils transfèrent ou des actions qu'ils délèguent au pôle métropolitain.

Le Pôle Métropolitain constitue ainsi un nouveau levier de développement permettant de mieux répondre aux **problématiques transversales** pour les territoires concernés, comme aux **problématiques transrégionales** dont la loi "Notré" n'a pas prévu la dimension de l'organisation. Il vise donc à permettre la convergence des ressources et des moyens présents au sein des territoires au service de trois grands objectifs :

- Assurer une fonction de « lobbying » stratégique et une force commune de proposition, positionnant le pôle comme interlocuteur incontournable dans les discussions aux échelles régionale, nationale, voire européenne, et tout particulièrement dans les discussions avec le Grand Paris ;
- Mener des réflexions et actions partagées sur des thématiques structurantes, et favoriser l'émergence de projets d'intérêt métropolitain à l'échelle la plus pertinente et efficiente ;
- Générer un réseau d'échange de bonnes pratiques, d'optimisation de l'action publique et d'ouverture à la mutualisation d'actions, d'ingénierie, de dépenses, engendrant ainsi des économies d'échelles.

Le pôle agit en complément et aux côtés des intercommunalités, selon des modalités volontairement souples et légères, s'appuyant, pour son fonctionnement, sur les moyens des collectivités membres.

Sous réserve des dispositions propres aux pôles métropolitains, conformément au renvoi opéré par l'article L. 5731-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le pôle métropolitain est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévus à l'article L. 5711-1 (syndicats mixtes fermés) lorsqu'il ne comporte que des Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Ce type de syndicat mixte est lui-même soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la partie V du C.G.C.T., en l'occurrence : Chapitre 1^{er}, dispositions communes aux EPCI et Chapitre 2, syndicats de communes.

Par voie de conséquence et principe de spécialité oblige, l'adhésion au Pôle Métropolitain "**Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris**", syndicat mixte fermé, suppose la réalisation de plusieurs étapes :

1. Délibération du Pôle Métropolitain sur l'adhésion, projet de nouveaux statuts,
2. Délibération de la communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin d'autoriser son Président à solliciter son adhésion au Pôle,
3. Notification de la délibération du Pôle Métropolitain aux Présidents de chacun des EPCI membres,
4. Délibérations concordantes de chacun des EPCI membres à la majorité qualifiée (deux tiers au moins des EPCI représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des EPCI

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

représentant les deux tiers de la population). Le conseil communautaire de chaque EPCI membre disposant d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable,

5. Notification de ces délibérations par Troyes Champagne Métropole, siège de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population est la plus importante, au représentant de l'Etat dans le département,
6. Arrêté du représentant de l'Etat entérinant la modification statutaire,
7. Désignation des représentants par les EPCI membres.

Par son adhésion au Pôle, l'Auxerrois porterait à **200** le nombre de communes représentées et lui ferait franchir la barre des 300 000 habitants pour la porter, très exactement, à quelques **344 360 hbts**.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, la communauté d'Agglomération de l'Auxerrois souhaitant s'inscrire dans cette dynamique, il vous est proposé :

- **D'approuver la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud champagne – Portes de Paris, première étape du processus d'adhésion,**
- **D'approuver les nouveaux statuts prenant en compte, pour seule modification, l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois tels que repris en annexe 3,**
- **D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte administratif ou juridique à intervenir, découlant de la présente décision.**

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS**PÔLE MÉTROPOLITAIN****Annexe 3****PROJET****Statuts du "Pôle Métropolitain Bourgogne - Sud Champagne – Portes de Paris"
périmètre des communautés d'agglomération :**

- de Troyes Champagne Métropole (Aube),
- du Grand Sénonais (Yonne),
- de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles (Haute-Marne),
- de l'Auxerrois (Yonne),

Préambule

Afin de favoriser la compétitivité et l'attractivité du pôle métropolitain *Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris*, dans une orientation de développement durable, les trois établissements publics de coopération intercommunale décident de constituer un pôle métropolitain au sens de l'article 20 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et de l'article 77 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Cet établissement public est constitué par accord entre les établissements publics de coopération intercommunale en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale. Ces actions contribuent au développement économique, touristique, social, technologique, universitaire ou culturel des territoires constitutifs du pôle métropolitain *Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris*.

Cette nouvelle structure, organisée sous forme de syndicat mixte fermé, répond à la libre volonté des partenaires de coopérer tant en matière de réflexion que d'élaboration de projets communs de développement au sein d'un périmètre de solidarité.

Les projets à caractère métropolitain permettront ainsi d'attirer, de créer, de diffuser de nouvelles valeurs ajoutées susceptibles d'accroître la qualité de vie des habitants et de renforcer la compétitivité du territoire.

Article 1 : Liste des membres – périmètre

Conformément aux articles L 5731-1, L 5731-2 et L 5731-3 du Code Général des Collectivités territoriales, les intercommunalités ci-après :

- Communauté d'Agglomération « Troyes Champagne Métropole »,
- Communauté d'Agglomération du « Grand Sénonais »,

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

- Communauté d'Agglomération de "Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles",
- Communauté d'agglomération de "l'Auxerrois",

décident de constituer un pôle métropolitain dénommé « *Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris* ».

Le périmètre du pôle métropolitain correspond aux périmètres des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent.

Article 2 : Sièges

Le siège du pôle métropolitain est établi au siège de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, soit au 1 place Robert-Galley – 10000 Troyes.

Article 3 : Durée

Le pôle métropolitain *Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris* est créé pour une durée illimitée.

Article 4 : Répartition des sièges

Quel que soit le nombre total de délégués titulaires, le principe de base de répartition des sièges entre les membres est le suivant :

- 50% des sièges répartis également entre les établissements publics de coopération intercommunale;
- 50% répartis au prorata de la population.

Dans sa configuration actuelle, le pôle métropolitain est administré par un conseil métropolitain composé de 24 délégués titulaires élus par les établissements publics de coopération intercommunale membres pour la durée du mandat.

La répartition des sièges est effectuée en se référant au poids démographique de chaque intercommunalité¹ :

- 9 délégués titulaires représentant la communauté d'agglomération de "Troyes Champagne Métropole",
- 5 délégués titulaires représentant la Communauté d'Agglomération du "Grand Sénonais",
- 5 délégués titulaires représentant l'Agglomération de "Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles",
- 5 délégués titulaires représentant l'Agglomération de "L'Auxerrois"

¹ (50% des sièges répartis également entre les établissements publics de coopération intercommunale et 50% répartis au *prorata* de la population)

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS**PÔLE MÉTROPOLITAIN**

"En outre, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole dispose de 6 délégués suppléants, et la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, l'Agglomération de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles ainsi que la communauté d'agglomération de l'Auxerrois disposent chacune de 4 délégués suppléants.

Article 5 : Compétences

Le pôle métropolitain *Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris* a compétence pour mener des actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, conformément à l'article L.5731-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : Intérêt métropolitain

Les organes délibérants de chaque établissement public de coopération intercommunale se prononceront dans le délai réglementaire, par délibérations concordantes, sur l'intérêt métropolitain des actions déléguées au pôle métropolitain.

Article 7 : Conseil métropolitain

Le Conseil métropolitain (également dénommé Comité syndical ou Conseil syndical), organe délibérant du pôle, est composé des 24 délégués titulaires élus par les délégués communautaires des établissements publics de coopération intercommunale membres et pour la même durée.

Il fonctionne selon les règles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un règlement intérieur sera établi dans un délai de six mois après l'installation du Conseil métropolitain.

Article 8 : Bureau

Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé d'un président, de vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de membres sera défini par délibération du comité syndical. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que le comité syndical, sauf démission du Président en cours de mandat.

Chaque membre du Bureau est détenteur d'une seule voix.

Les règles de quorum sont identiques à celles du comité syndical.

Le Bureau peut recevoir délégation de l'organe délibérant à l'exception du vote du budget, de l'approbation du compte administratif, des décisions de modifications statutaires initiales de fonctionnement du pôle, de l'adhésion à

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

un autre établissement public de coopération intercommunale, de la délégation de gestion d'un service public, des dispositions en matière d'aménagement de l'espace métropolitain.

Article 9 : Président

Le Président, organe exécutif est élu par le Conseil métropolitain.

Il exerce ses fonctions conformément aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales et rend compte des travaux du Bureau à l'organe délibérant.

Article 10 : Commissions thématiques et autres groupes de travail ou de concertation

Des commissions thématiques, des groupes de travail ad hoc ou toute autre forme de comité consultatif, peuvent être créés par le Conseil métropolitain. Leur composition et leur fonctionnement sont régis par le règlement intérieur.

Article 11 : Conférence Métropolitaine et consultation de la société civile

L'Etat, les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, les départements de l'Aube, de la Haute-Marne et de l'Yonne, les collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale et établissements publics voisins ou environnants pourront, sur invitation du Pôle, être associés aux réflexions de celui-ci, en vue notamment, de contractualisations, dans le cadre d'une Conférence Métropolitaine, créée par le conseil syndical du Pôle.

Le pôle métropolitain pourra également consulter les représentants des milieux économiques, universitaires, éducatifs scientifiques, médicaux, sociaux, culturels, environnementaux et associatifs du territoire.

Le pôle métropolitain pourra enfin également consulter les représentants des Conseils de Développement des membres du Pôle métropolitain

La composition et le fonctionnement de cette conférence, qui pourra prendre différents noms selon sa configuration, sont régis par le règlement intérieur.

Article 12 : Recettes du syndicat

Les recettes proviennent essentiellement des contributions des établissements publics de coopération intercommunale membres, des concours financiers de l'Europe, de l'Etat ou d'autres collectivités et éventuellement du mécénat, des dons et legs.

Article 13 : Contributions des membres au budget du pôle

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS**PÔLE MÉTROPOLITAIN**

La contribution budgétaire des établissements publics de coopération intercommunale membres est fixée annuellement par le Conseil métropolitain pour 50% selon une part fixe et pour 50% au prorata de leur poids démographique. En l'état actuel du recensement démographique, la pondération est la suivante :

- Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole : 38%
- Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais : 21%
- Communauté d'agglomération de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles : 19%
- Communauté d'agglomération de l'Auxerrois : 22%

Cette répartition sera ajustée en fonction des évolutions démographiques.

Article 14 : Comptable assignataire

Le comptable du pôle métropolitain Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris est le trésorier payeur de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

Article 15 : Autres dispositions

Pour toutes les autres modalités d'organisation et de fonctionnement qui ne seraient pas précisées dans les présents statuts, le pôle métropolitain Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris est régi par les dispositions applicables aux syndicats mixtes fermés (articles L. 5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales) et aux pôles métropolitains (articles L. 5731-1 à 3 du code général des collectivités territoriales).

Article 16 : Mise en œuvre des statuts

Les présents statuts ont fait l'objet de délibérations concordantes des quatre EPCI membres fondateurs du Pôle métropolitain.

Les activités du Pôle métropolitain s'exercent selon ces nouvelles modalités, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral en portant modifications statutaires.

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-249

Objet : Levée du scrutin secret – délibération n° 2021-249 « Association Numyco – Adhésion et désignation du représentant de la Communauté de l'auxerrois »

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 37

votants : 53 dont 16 pouvoirs

Étaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL, Raymonde DELAGE, Patrick BARBOTIN, Nicolas BRIOLLAND.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Crescent MARAULT

Le Code général des collectivités territoriales, dans son article L2121-21, dispose que le vote se déroule au scrutin secret *« lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation »*.

Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De ne pas voter au scrutin secret la délibération n° 2021-249 « Association Numyco – Adhésion et désignation du représentant de la Communauté de l'auxerrois ».

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 51
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 13

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-250

Objet : Association Numyco – Adhésion et désignation du représentant de la Communauté de l'auxerrois

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 37

votants : 53 dont 16 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIRE DIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIRE DIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL, Raymonde DELAGE, Patrick BARBOTIN, Nicolas BRIOLLAND.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20211216-2021_250-DE

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

L'association Numyco a pour objet de fédérer, informer, animer, promouvoir, développer, représenter et structurer la filière numérique du département de l'Yonne. Elle sera le relais du cluster numérique de Bourgogne Franche-Comté, BFC Numérique.

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois se positionne en tant que membre fondateur de cette association, au même titre que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, le Conseil Départemental de l'Yonne, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, l'organisation patronale MEDEF 89, l'organisme de formation EPSI, les entreprises BRAINYTECH et SOCIAL ZEN.

Il est proposé d'adhérer à l'association pour une cotisation s'élevant à 300 euros pour l'année 2022.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser l'adhésion de la communauté d'agglomération à l'Association Numyco,
- De désigner Arminda Guiblain pour représenter la communauté d'agglomération, prendre part au vote des assemblées générales et siéger au conseil d'administration de l'association Numyco,
- D'autoriser le Président, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif au chapitre 011, article 6281.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 46
- voix contre : 5 S. FEVRE, M. CAMBEFORT, R. PROU-MÉLINE, M. DEBAIN, B. RIAN
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 13

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21

Règlement intérieur de l'association NUMYCO Adopté par le conseil d'administration du

➤ **Article 1 - Cotisation d'adhésion**

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à :

- ❖ Entreprise de moins de 2 ans start-up ou jeune pousse : 30 €
- ❖ Entreprise numérique de 0 à 4 personnes : 57 €
- ❖ Entreprise numérique de 5 à 9 personnes : 87 €
- ❖ Entreprise numérique de 10 à 49 personnes : 147 €
- ❖ Entreprise numérique 50 à 249 personnes : 297 €
- ❖ Entreprise numérique de 250 à 499 personnes : 597 €
- ❖ Ecole, université, labo de recherche, association, institutionnel et investisseur : 150 €
- ❖ Collectivités territoriales et EPCI : 300 €
- ❖ Entreprise hors filière numérique de 0 à 9 personnes : 147 €
- ❖ Entreprise hors filière numérique de 10 à 49 personnes : 297 €
- ❖ Entreprise hors filière numérique supérieur à 50 personnes : 597 €

Les cotisations peuvent être versées par chèque à l'ordre de l'association NUMYCO, ou par virement bancaire à la seule personne du trésorier. Un reçu sera délivré obligatoirement. Pour les nouveaux adhérents, le règlement de la cotisation doit parvenir au trésorier dans les 30 jours suivant l'acceptation de la demande par le Bureau, faute de quoi l'adhésion sera annulée.

La cotisation est valable pour une année glissante qui débute au jour de remise du paiement et se termine la veille de la même date l'année suivante.

Les demandes d'adhésion se font par formulaire électronique ou papier, fournis par l'association. Toutes les demandes doivent comporter les renseignements suivants :

- Nom et prénom, ou raison sociale pour les personnes morales ;
- Adresse postale du domicile ou du siège ;
- Si possible une adresse électronique ;
- A la discrétion de l'adhérent un numéro de téléphone.

L'adhérent s'engage à notifier au secrétaire toutes modifications intervenant sur ses coordonnées. L'association s'engage à ne pas divulguer ces informations et à fournir un moyen de modification.

Le versement de cette cotisation, donne droit à une remise, égale au montant de cette cotisation, valable pour toute nouvelle adhésion à BFC numérique dans les 12 mois suivants. Un justificatif de paiement de votre cotisation NUMYCO vous sera fourni pour que vous puissiez le transmettre à BFC Numérique afin de bénéficier de votre réduction.

Les entreprises, écoles, universités, labos de recherche, associations, institutionnels et investisseurs, membres actifs de BFC Numérique, bénéficient d'une remise de 100% sur leur cotisation NUMYCO sur présentation du justificatif de paiement de leur cotisation BFC Numérique datant de moins de 12 mois. Dans ce cas, la cotisation NUMYCO est valable pour une année glissante qui débute au jour de remise du paiement à BFC Numérique et se termine la veille de la même date l'année suivante.

➤ **Article 2 - Démission – Exclusion – Décès d'un membre**

1. La démission doit être adressée au Président du Conseil d'Administration par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

2. Comme indiqué à l'article 8 des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le Conseil d'Administration, pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :
- La non-participation aux activités de l'association ;
 - Une condamnation pénale pour crime et délit ;
 - Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation.
 - Toute divulgation d'informations en dehors des organes collégiaux dans lesquelles elles ont été émises, sans autorisation préalable du président.

Dans tous les espaces, virtuels ou réels, sous la responsabilité de l'association, il est demandé aux membres d'éviter les messages et discours à caractère raciste, négationniste, xénophobes et pornographiques, ainsi que toute incitation à commettre des actes illégaux.

Si un membre persévère à se conduire de la sorte malgré les avertissements, il serait alors immédiatement suspendu de son droit de s'exprimer sur les espaces électroniques de l'association et sa radiation serait examinée par le Conseil d'Administration.

En tout état de cause, l'intéressé doit être mis en mesure de présenter sa défense, préalablement à la décision d'exclusion.

La décision d'exclusion est adoptée par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

3. En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

➤ **Article 3 - Bureau**

1. Le président

a. Les missions du président

En tant que représentant légal de l'association, le président s'occupe de plusieurs missions. En effet, il :

- Représente l'association devant ses partenaires ou les tribunaux ;
- Agit en justice pour défendre les intérêts de l'association ;
- Communique au nom de l'association dans la presse, les médias, et avec les adhérents ;
- Assure la tenue des réunions et anime les débats ;
- Motive les bénévoles lors des actions menées par l'association ;
- Recherche ses financements pour réaliser les objectifs de l'association ;
- Veille à l'application des décisions prises en conseil d'administration ou en assemblée générale ;
- Veille à la bonne marche de l'association : administration, moyens logistiques, moyens humains, gestion de l'équipe.

b. Obligations du président d'association

Indépendamment de la taille de l'association, son président a l'obligation de respecter la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 pris pour exécution de la loi.

Dans les faits, le président a l'obligation entre autres de :

- Rendre publique l'association dans les délais de 1 mois après sa déclaration auprès de la préfecture au moyen d'une insertion dans le journal officiel ;
- Déclarer à la préfecture dans les délais impartis tout changement qui intervient dans la vie de l'association : changement des personnes chargées de l'administration, transfert du siège social, nouveaux établissements fondés... ;
- Déclarer à la préfecture dans un délai de 3 mois les nouvelles associations adhérentes s'il s'agit d'union d'associations ;
- Fixer les projets de fusion, scission ou d'apport partiel au moins 2 mois avant la date des délibérations ;
- Publier dans le journal officiel les projets de scission, fusion ou d'apport partiel ;
- Mettre à la disposition des membres de l'association — au moins 1 mois avant la date des délibérations – les documents relatifs à un projet de scission, fusion ou d'apport partiel.

c. Président d'association : quelles sont ses responsabilités ?

En cas de fautes détachables de ses fonctions, le président d'association engage sa responsabilité personnelle : responsabilité civile, responsabilité pénale ou responsabilité financière selon la nature de l'infraction. De ce fait, il lui appartient d'apporter toute la diligence et la vigilance nécessaires à la gestion des affaires de l'association, et ce dans le strict respect des règles légales.

❖ Responsabilité civile

En règle générale, tout délit contractuel ou délictuel commis par le président d'association et causant des dommages à des membres de la structure ou à des tiers, doit être réparé par l'association elle-même si demande en est faite. En effet, le président est considéré comme un mandataire de l'association et n'est donc pas personnellement responsable.

Toutefois, sur le plan civil, la responsabilité personnelle du président est engagée dans les cas suivants :

- Faute personnelle du dirigeant en dehors de ses fonctions ;
- Acte accompli en dehors des limites de l'objet de l'association ;
- Dommage financier pour l'association ;
- Lien de causalité entre la faute reprochée et le préjudice invoqué.

À noter que la responsabilité civile du président est de nature contractuelle. De ce fait, elle peut être couverte par une assurance responsabilité civile.

❖ Responsabilité pénale

Le président engage sa responsabilité pénale s'il commet les fautes suivantes :

- Non-respect des dispositions légales ou statutaires : absence de déclaration des comptes annuels, du changement de dirigeant, non-respect des dispositions applicables aux règles d'hygiène et de sécurité ou aux législations du travail (embauche, salaire, durée du travail...) et de la sécurité sociale (paiement des cotisations sociales, déclarations sociales obligatoires, etc.), fraude fiscale (Code pénal, art. L. 121-2 et article L. 267 du Livre des procédures fiscales) ;
- Publicité mensongère, escroquerie...

À noter que le juge dispose d'un large pouvoir d'appréciation de la faute commise. Néanmoins, le président a la possibilité de désengager sa responsabilité s'il a délégué ses pouvoirs. Mais attention, il doit fournir la preuve que la personne déléguée a la compétence, l'autorité et les moyens nécessaires pour exécuter ces actes.

❖ Responsabilité financière

En principe, le président n'est pas tenu des dettes de l'association, sauf cas exceptionnel :

- Il a cautionné solidairement une obligation que l'association n'a pas respectée ;
- Il a commis une faute de gestion entraînant le redressement ou la liquidation judiciaire de l'association. Dans ce cas, une action pour combler le passif peut être engagée contre le président. Par ailleurs, le redressement ou la liquidation judiciaire peut être étendu sur l'intéressé, particulièrement s'il a disposé des biens de l'association comme de biens propres ou a tenu une comptabilité fictive, incomplète ou irrégulière. Enfin, le président peut être frappé de faillite personnelle, avec interdiction de diriger ou de gérer (articles L. 611-1 et suivants du Code de commerce).

Pour éviter d'engager sa responsabilité personnelle pour des fautes commises par le président sortant, le nouveau président doit :

- Déclarer sa nomination à la préfecture dans les plus brefs délais ;
- Récupérer tous les dossiers administratifs et comptables encore entre les mains de son prédécesseur
- Modifier les procurations bancaires.

2. Le Vice-Président

Les vice-Présidents reçoivent délégation de compétence. Ils sont chargés de représenter l'association au sein d'un secteur géographique et/ou d'intervenir dans un domaine de compétence spécifique. Cette délégation de compétence peut être annulée ou modifiée à tout moment par le Conseil d'Administration.

3. Le Trésorier

a. Qui peut devenir trésorier d'une association ?

La fonction de trésorier peut être incompatible avec d'autres fonctions. Ainsi, un député ou un sénateur ne peut devenir trésorier d'une association :

- Bénéficiaire, sous forme de garanties d'intérêts ou sous forme équivalente, de subventions ou d'avantages de la part de l'État ou d'une collectivité publique (sauf disposition de l'article LO297 du code électoral) ;
- Dont l'activité consiste principalement à exécuter des travaux ou de la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de l'État, d'une collectivité, d'un établissement public, d'une entreprise nationale ou d'un État étranger.

À l'inverse, peut assumer ce rôle :

- Un mineur âgé d'au moins 16 ans, sous condition de l'accord de ses parents ou d'un tuteur ;
- Un fonctionnaire ou un agent non titulaire à titre accessoire à son activité principale dans la fonction publique (décret 2017-105 du 27 janvier 2017) ;

- Un militaire en activité à titre accessoire à son activité principale dans l'armée (article L 4122-2 du code de la défense) à condition, qu'il ait l'aval de sa hiérarchie, et que l'association n'ait pas de caractère syndical ou politique.

b. Trésorier : quel est son rôle ?

Bien que la présence d'un trésorier ne soit pas obligatoire dans une association loi 1901, il reste indispensable pour veiller au bon fonctionnement de l'entité. Dans les faits, son rôle consiste à :

- Définir les objectifs des dépenses à engager pour réaliser le programme d'activité ;
- Préparer le budget prévisionnel en accord avec les objectifs à court, moyen et long terme ;
- Proposer les objectifs à atteindre sur le plan des ressources ;
- Émettre des propositions concernant la gestion.

De ce fait, le trésorier n'est pas un simple caissier ou comptable. Son rôle va au-delà du contrôle financier de l'association, car il endosse véritablement le rôle de gestionnaire de compte. Ainsi, il se doit d'avoir de bonnes connaissances en comptabilité et finance, une connaissance approfondie de l'association pour laquelle il travaille et une relation cordiale et sincère avec le président, voire avec tous les responsables de l'association.

c. Les missions du trésorier

Désigné comme l'organe responsable des comptes de l'association, le trésorier assure la gestion de ses comptes, c'est-à-dire :

- Encaisser les cotisations versées par les membres ;
- Faire le suivi des dépenses et classer les pièces justificatives y afférentes ;
- Classer et archiver les documents ;
- Sécuriser les mouvements de fonds et les flux financiers : dépenses, remboursements de frais, investissements, salaires, etc.
- Gérer le compte bancaire (suivi des dépenses de la banque) et jouer le rôle d'interlocuteur auprès de la banque ;
- Gérer les relations financières en interne et avec les tiers ;
- Produire et diffuser l'information financière.
- Participer à l'élaboration des dossiers de demande de subvention, notamment le budget prévu pour chaque activité ;
- Établir les comptes annuels et le rapport financier

d. Droits et obligations du trésorier

Conformément aux statuts de la plupart des associations, le trésorier doit rendre compte de sa gestion et soumettre le bilan à l'approbation de l'assemblée générale. En d'autres termes, le trésorier a l'obligation de :

- Exécuter les travaux hebdomadaires et/ou mensuels qui lui sont attribués (tenue d'un livre journal qui enregistre les dépenses et les recettes) ;
- Arrêter les comptes pour l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O)
- Présenter pour approbation à l'Assemblée Générale le compte de résultat, le bilan et le budget prévisionnel.

e. Quelle responsabilité pour le trésorier ?

Les membres du conseil d'administration dont les membres du bureau, entre autres le trésorier constituent les dirigeants de l'association. À ce titre, il a des responsabilités vis-à-vis de l'association : responsabilité civile, responsabilité morale et responsabilité financière.

❖ Responsabilité civile

La responsabilité civile du trésorier est contractuelle à l'égard des membres de l'association. Ainsi :

- Conformément à l'article 1991 du Code civil, le trésorier doit exécuter le mandat qui lui a été confié ;
- Il est responsable des fautes de gestion commises au sein de l'association (article 1992 du Code civil) ;
- Enfin, il a l'obligation de veiller au respect des statuts et du règlement intérieur.

Par ailleurs, elle est délictuelle. De ce fait, selon les dispositions des articles 1382 et 1383 du Code civil, le trésorier est responsable des préjudices subis par les tiers en raison de ses faits, de sa négligence ou de son imprudence.

La responsabilité civile du trésorier est engagée s'il :

- N'a pas rempli les termes d'un contrat résultant de son mandat ;
- Outrepassé ses missions ;
- Agit en dehors de l'objet social de l'association.

❖ Responsabilité pénale

Depuis le 1er mars 1994, l'association peut être poursuivie sur le plan pénal, au titre de personne morale si la loi le prévoit. Ainsi, la responsabilité pénale du trésorier est engagée en cas de fautes commises dans la gestion financière de l'association, sous réserve que ces fautes aient fait subir un dommage à l'association, et que celle-ci en demande réparation :

- Infractions liées au fonctionnement de l'association : disposition des biens de l'association comme des biens personnels, actes de commerce sous couvert de l'association, usage contraire à l'intérêt de celle-ci à des fins personnelles ou pour favoriser une autre personne morale ou entreprise dans laquelle il était intéressé directement ou indirectement des biens ou du crédit de l'association, poursuite abusive, dans un intérêt personnel, d'une exploitation déficitaire conduisant à la cessation de paiement de l'association, détournement ou dissimulation de tout ou partie de l'actif ou augmentation frauduleuse du passif de l'association (article L651-1 et suivants du Code de commerce) ;
- Infractions réprimées dans le cadre d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Dans ce dernier cas, le trésorier, ainsi que tous les dirigeants de l'association d'ailleurs peuvent être soumis au comblement d'insuffisance d'actif. Ils seront alors tenus de supporter tout ou partie avec ou sans solidarité, des dettes de l'association. Ou déclarés en faillite personnelle.

❖ Responsabilité financière

En principe, le trésorier n'engage pas sa responsabilité financière, qu'elle agisse ou non au nom de l'association, sauf cas spéciaux :

- Redressement judiciaire ;
- Faillite aux obligations fiscales : non-paiement de la taxe habitation, taxe sur les salaires...
- Le trésorier a cautionné à titre individuel une ou des actions de l'association.

4. Le secrétaire

a. Secrétaire d'association : que dit la loi ?

Selon la loi, le poste de secrétaire peut être occupé par :

- Une personne physique ou morale représentée par une personne physique ;
- Un mineur âgé de 16 ans révolus, sous réserve de l'accord de ses parents ou de son tuteur légal (article 2 bis de la loi de 1901) ;
- Un membre de l'association justifiant d'une certaine ancienneté ;
- Une personne qui n'est pas déchue de ses droits civiques, ou occupant un poste de dirigeant dans une société qui réalise des services pour l'association ;
- Un salarié dont les revenus et les avantages en nature représentent moins du $\frac{3}{4}$ du SMIC ;
- Une personne de nationalité étrangère, sauf pour les associations qui publient ou éditent un périodique destiné à la jeunesse.

La fonction de secrétaire d'une association n'est pas compatible avec certaines fonctions : militaire, commissaire aux comptes, certains fonctionnaires et parlementaires (sénateur, député...).

b. Le rôle et les obligations du secrétaire

Ce qui est sûr, c'est que le secrétaire d'une association assume plusieurs rôles :

- Gérer la correspondance de l'association ;
- Gérer le fichier des adhérents ;
- Transmettre toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'association
- Veiller au respect des obligations statutaires ;
- Gérer les réunions : conseil d'administration, assemblée générale ;
- Archiver et classer tous les documents utiles à la vie de l'association (statuts, règlement intérieur, extrait de l'avis de publication de création dans le journal officiel ; récépissés de déclaration délivrés par les services préfectoraux, comptes rendus des assemblées générales, du Comité directeur et du Bureau, baux, factures des travaux ou des réparations importantes, etc.).

Toutes ces fonctions peuvent être assurées par une seule personne, comme d'autres peuvent être déléguées à d'autres membres de l'association (secrétaires adjoints) pour faciliter la passation en cas de démission ou de fin de mandat du secrétaire.

c. Quelles sont les missions du secrétaire ?

Le secrétaire mène plusieurs missions au sein de l'association. Ainsi, il est amené à collaborer étroitement avec le président et le trésorier. Dans les faits, ses missions consistent à :

- Traiter tous les courriers : donner une réponse à toutes les demandes et doléances ;
- Transmettre à l'organe compétent les courriers qui nécessitent une concentration particulière ;
- Lister tous les adhérents (nom, prénoms, coordonnées...)

- Rédiger des notes d'information à destination des adhérents ;
- Déclarer à la préfecture la liste des membres du bureau ainsi que toute modification qui intervient dans la vie de l'association (transfert du siège social, changement de dirigeant...) ;
- Publier au journal officiel — dans les délais impartis — les modifications statutaires ;
- Organiser et planifier les réunions : assemblées générales, conseil d'administration, comité directeur, bureau ;
- Informer tous les membres de la tenue d'une réunion dans un délai raisonnable (par courrier, par voie d'affichage ou par mail) ;
- Veiller au respect du suivi de l'ordre du jour établi et du temps imparti à chaque point abordé ;
- Rédiger les comptes-rendus de réunion ;
- Tenir à jour tous les registres de l'association.

d. Tour d'horizon des responsabilités du secrétaire

En tant que membre dirigeant de l'association, le secrétaire a des responsabilités vis-à-vis de l'association et des tiers. Ses responsabilités sont engagées dès lors qu'il agit en dehors du cadre de ses fonctions à l'égard de l'association (article 1992 du Code civil). En cas de non-respect des règles statutaires ou en cas de cessation de paiement (articles L. 611-1 et suivants du Code de commerce).

Ainsi, si le secrétaire est avéré auteur, co-auteur ou complice d'un acte qui fait subir un dommage à l'association, et que cette dernière en demande réparation, sa responsabilité (civile ou pénale) peut être recherchée devant les tribunaux.

❖ La responsabilité civile

Concrètement, la responsabilité civile du secrétaire est engagée :

- Vis-à-vis de l'association en cas de faute de gestion (article 1992 du Code civil) ;
- Vis-à-vis des membres ou des tiers en cas de faute commise à leur égard dans le cadre d'une action détachable de ses fonctions
- En cas de cessation de paiement : conformément aux dispositions des articles L. 611-1 et suivants du Code de commerce relatives au redressement et à la liquidation judiciaire, le secrétaire peut être sanctionné si la faute qu'il a commise entraîne la mise en redressement ou en liquidation judiciaire de l'association. Dans les faits, il peut être tenu de combler le passif en cas d'insuffisance du passif, frappé de redressement ou de liquidation judiciaire s'il a notamment joui des biens de l'association à des fins personnelles, déclaré en faillite personnelle, ou frappé d'interdiction de gérer.

❖ La responsabilité pénale

Même si la responsabilité pénale de l'association est mise en doute, celle du secrétaire peut être également engagée (Code pénal, art. L. 121-2) en cas d'infractions pénales, sauf s'il s'agit d'un délit non intentionnel.

- Infractions liées au fonctionnement de l'association ;
- Infractions réprimées dans le cadre d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- Infractions liées au non-respect de la législation du travail ou de la sécurité sociale ;
- Manœuvres frauduleuses ou inobservation grave et répétée des obligations fiscales rendant impossible le recouvrement des impositions et des pénalités.

➤ **Article 4 - Indemnités de remboursement.**

Seuls les administrateurs et les membres élus du bureau, peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions sur justificatif et après accord du Président.

- ❖ Tarif maximum par nuitée :
 - Hébergement région Parisienne : 70 €
 - Hébergement Province : 50 €
- ❖ Remboursements repas : 15 € / repas
- ❖ Frais d'Autoroute : 100 % remboursés
- ❖ Frais kilométrique : barème kilométrique des impôts en vigueur

➤ **Article 5 - Commission de travail.**

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du conseil d'administration.

➤ **Article 6 - Communication**

L'association utilisera prioritairement les moyens électroniques pour sa communication avec ses membres, que ce soit pour les tenir au courant de l'actualité de l'association ou pour les convocations aux assemblées générales.

Dans le cadre des convocations aux assemblées, si un problème technique devait survenir, le mail serait renvoyé trois fois avant l'abandon complet. La personne sera alors notifiée par courrier de la tenue de l'assemblée et il lui sera demandé d'agir afin de régler le problème technique rencontré si cela est en son pouvoir.

➤ **Article 7 - Propriété intellectuelle**

L'appellation « NUMYCO » ainsi que les autres appellations dépendant de celle-ci, sont la propriété de l'association. Elles peuvent être utilisées par tous les membres de l'association à jour de leur cotisation sur tout type de support de communication (lettre, plaquette, carte de visite, ...) afin de faire valoir leur qualité de membre de l'association, à condition de respecter l'identité visuelle de NUMYCO. L'utilisation de ces appellations doit respecter les principes et objectifs fondateurs de l'association

➤ **Article 8 - Modification du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur peut être complété ou modifié par le conseil d'administration.

STATUTS NUMYCO – Communauté Numérique du département de l'Yonne

➤ Article 1 – Création et dénomination de l'association

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui y adhéreront ultérieurement, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination NUMYCO

➤ Article 2 - Objet

Cette association a pour objet de fédérer, informer, animer, promouvoir, développer, représenter et structurer la filière numérique du département de l'Yonne, notamment :

- Relayer et promouvoir le cluster numérique de Bourgogne Franche-Comté, BFC Numérique, au niveau du département de l'Yonne ;
- Développer un point d'entrée unique pour la filière numérique du département de l'Yonne ;
- Fédérer les acteurs de la filière numérique du département de l'Yonne, les académiques, les acteurs de l'innovation et de l'entrepreneuriat numérique, les agences de développement, les collectivités territoriales, les consulaires ainsi que les personnes physiques ou morales utilisateurs du numérique ou portant un intérêt pour les infrastructures, usages et services numériques ;
- Animer, promouvoir et développer la filière numérique du département de l'Yonne ;
- Promouvoir et valoriser les acteurs et les compétences du territoire au-delà des frontières départementales ;
- Contribuer au rayonnement de ses membres sur le plan départemental, régional, national et international ;
- Promouvoir les atouts du département et la visibilité des services offerts aux entreprises de la filière numérique pour favoriser l'ancrage et l'installation de talents et d'entreprises ;
- Développer l'intermédiation entre offre et demande locales de produits ou services numériques ;
- Anticiper les tendances à venir dans la filière numérique ;
- Susciter des vocations numériques ;
- Faire émerger des projets collaboratifs et innovants ;
- Encourager les initiatives publiques et privées relatives au développement des infrastructures numériques dans le département de l'Yonne ;
- Favoriser le développement économique des entreprises de la filière numérique du département de l'Yonne ;
- Promouvoir les usages numériques ;
- Favoriser l'intégration des technologies et usages numériques au sein des entreprises du département de l'Yonne en partenariat avec les organismes institutionnels et leurs services dédiés ;
- Favoriser la montée en compétence des acteurs du numérique du département de l'Yonne ;
- Promouvoir l'offre de formation numérique disponible et des débouchés dans ce secteur ;
- Tout autre objet non spécifique permettant la réalisation des objets susmentionnés.

Elle exerce son activité dans le respect de son règlement intérieur, en annexe de ces statuts.

➤ Article 3 – Moyens d'action

Pour réaliser son objet, l'association se donne notamment pour moyens d'action de :

- Relayer les actions et informations du cluster numérique de Bourgogne Franche-Comté auprès des entreprises de la filière numérique de l'Yonne ;
- Remonter les besoins des entreprises de la filière numérique du département de l'Yonne au cluster numérique de Bourgogne Franche-Comté ;
- Elaborer et mettre en œuvre, en partenariat avec les financeurs et tout autre partenaire pertinent, des plans d'actions en conformité avec les principes fondateurs de l'association ;
- Participer ou organiser des salons, conférences, ateliers, formations, concours ou autres événements, en rapport avec le numérique sur le département de l'Yonne mais également en dehors du département ;

- Mener des actions de relations presse, relations publiques et sensibiliser sur le rôle et l'impact du numérique pour les citoyens, professionnels et entreprises ;
- Créer et entretenir une veille communautaire par le biais d'un réseau social professionnel ;
- Créer et entretenir un site Internet intégrant notamment des fonctions d'aide au recrutement, de recensement des professionnels du département, d'échange et de publication d'actualités liées aux infrastructures, usages et services numériques ;
- Concourir au développement économique des entreprises la filière numérique du département de l'Yonne ;
- Accompagner les adhérents dans leur développement technologique, juridique et commercial ;
- Identifier et capter des porteurs de projets innovants issus du département ;
- Créer des liens et synergies entre les acteurs numériques du département de l'Yonne ;
- Relayer les initiatives valorisant le numérique sur le département de l'Yonne ;
- Créer, animer et gérer un espace physique de travail collaboratif, d'échange, d'information et d'accompagnement ;
- Proposer de nouvelles formations adaptées à la filière du numérique ;
- Créer des partenariats ou collaborations autour de projets avec d'autres associations, professionnels, entreprises et structures de formation sur le territoire départemental, régional, national et à l'Etranger ;
- Publier ou contribuer à la publication de tout ouvrage ou périodiques afférents aux infrastructures, usages et services numériques ;
- Observer l'évolution de la filière ;
- Facturer tout produit, service ou prestation entrant dans le cadre de son objet ;
- Gérer son patrimoine mobilier et immobilier ;
- Apporter son soutien ou mener toute action visant à la réalisation de son objet.

➤ **Article 4 – Siège social**

Le siège social est fixé chez CCI de l'Yonne 26 rue Etienne Dolet – 89000 Auxerre
Il pourra être transféré en tous lieux de la même ville par décision du Conseil d'Administration.

➤ **Article 5 - Durée**

La durée de l'association est illimitée.

➤ **Article 6 - Composition**

L'association se compose de personnes physiques ou morales qui ont la qualité de :

Membres fondateurs : Sont considérés ainsi ceux qui ont participé à la création de l'association. Ces membres doivent régler une cotisation. Ils disposent d'une voix délibérative aux assemblées générales et dispose d'un siège permanent au Conseil d'Administration. La liste des membres fondateurs est annexée aux présents statuts. (Annexe 1) :

- Collège A : Entreprises
- Collège B : Académiques
- Collège C : Consulaires
- Collège D : Agences de développement, collectivités territoriales et EPCI
- Collège E : Acteurs de l'innovation et de l'entrepreneuriat numérique (incubateurs, clusters, investisseurs, accélérateurs, pôle de compétitivité...)

Membres de droit : Sont considérés ainsi ceux que l'association s'engage à accepter comme membres de l'association, en les dispensant de la procédure d'admission imposée aux autres catégories de membres. Ces membres doivent régler une cotisation. Ils sont éligibles au Conseil d'Administration et disposent d'une voix délibérative aux Assemblées Générales :

- Les 12 Communautés de Communes du département de l'Yonne

Membres adhérents : Professionnels du numérique reconnus dans leur domaine de compétences, associations ainsi que professionnels utilisateurs du numérique ou portant un intérêt pour les infrastructures, usages et services numériques. Ces membres soutiennent l'association, participent à ses activités et contribuent activement à la réalisation des objectifs de l'association. Ces membres doivent régler une cotisation. Leur adhésion doit être agréée par le Bureau de

l'association. Ces membres doivent être établis obligatoirement dans le département de l'Yonne s'ils relèvent des collèges A, B, C et D. S'ils relèvent du collège E, ils doivent obligatoirement être établis dans une commune de Bourgogne Franche-Comté. Ils sont éligibles au Conseil d'Administration et disposent d'une voix délibérative aux Assemblées Générales :

- Collège A : Entreprises
- Collège B : Académiques
- Collège C : Consulaires
- Collège D : Agences de développement, collectivités territoriales et EPCI
- Collège E : Acteurs de l'innovation et de l'entrepreneuriat numérique (incubateurs, clusters, investisseurs, accélérateurs, pôle de compétitivité...)

Membres d'honneur : Sont considérés ainsi ceux qui rendent ou ont rendu des services importants à l'association et ses adhérents. Les mécènes de l'association sont intégrés dans cette catégorie. Ces membres sont dispensés de cotisations. Le titre de membre d'honneur est décerné par le Conseil d'Administration. Ils disposent d'une voix consultative aux Assemblées Générales.

Membres affiliés : Sont considérées ainsi les associations, syndicats ou organisations non-gouvernementales qui désirent établir une relation de partenariat avec l'association. Ils doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle pouvant être fournie d'aide en nature ou aide supplétive. Ces membres sont représentés lors des activités par leur président / dirigeant ou toute personne désignée/mandatée par celui-ci. Leur adhésion est soumise à approbation du Bureau. Ces membres ne disposent pas de voix consultative ou délibérative aux Assemblées Générales.

➤ **Article 7 - Admission**

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts, appartenir à l'un des 5 collèges précités et payer le montant de la cotisation annuelle. Le barème des cotisations annuelles dont doivent s'acquitter les membres est fixée par le Conseil d'Administration et intégré au règlement intérieur. Il peut être réévalué annuellement. Toute demande d'adhésion est formulée par écrit, adressée au président de l'Association et soumise au Bureau qui doit l'accepter à la majorité de ses membres. Le Bureau statue sans possibilité d'appel et ses décisions ne sont pas motivées. Cet agrément est valable pour une durée indéterminée tant qu'il n'y a pas de rupture de l'adhésion du membre.

➤ **Article 8 - Radiations**

La qualité de membre se perd par :

- La démission notifiée par courrier au président de l'Association, la perte de la qualité de membre intervenant alors à l'expiration de l'exercice en cours. La démission n'entraîne pas remboursement de la cotisation annuelle en cours, versée par la personne physique ou morale concernée ;
- La radiation pour motifs divers (non-paiement de la cotisation, etc..) ;
- La radiation pour motifs graves ;
- Le décès d'un membre, dans le cadre d'une personne physique ;
- La dissolution, pour quelle que cause que ce soit, pour les personnes morales.

Les modalités de radiations sont détaillées dans le règlement intérieur de l'association.

➤ **Article 9 - Affiliation**

La présente association est affiliée à l'association BFC Numérique. Elle peut par ailleurs adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du conseil d'administration.

➤ **Article 10 - Ressources**

Les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des cotisations de ses membres ;
- Les subventions publiques qui pourraient lui être accordées ;
- Les dons ou subventions qui pourraient lui être accordées par des entreprises ou donateurs individuels privés ;
- Les sommes perçues en contrepartie de ventes de biens, de services, ou de prestations fournies par l'association sans but lucratif ;

- Toutes les ressources autorisées par les textes législatifs

➤ Article 11 – Assemblée générale ordinaire

1. Composition

L'assemblée générale comprend tous les membres fondateurs, membres de droits et membres adhérents de l'association à jour de leur cotisation. Des personnes extérieures à l'association, peuvent assister aux assemblées sur invitation du président et des membres fondateurs. En cas de vacances d'un membre représentant une personne morale, celle-ci procède à son remplacement dans les conditions définies par les textes spécifiques qui lui sont applicables.

2. Fonctionnement et attributions

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration par courrier, courriel, ou tout autre moyen, notamment par avis inséré dans le bulletin et/ou site internet de l'association.

Les membres de l'association sont convoqués par les soins du président. L'ordre du jour, fixé par le Conseil d'Administration, est indiqué sur les convocations. Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Le président assisté des membres du Conseil d'Administration, préside l'assemblée générale et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels à l'approbation de l'assemblée. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont établis sans blanc, ni rature, sur des feuillets numérotés. Le rapport annuel et les comptes sont accessibles chaque année à tous les membres de l'association.

L'assemblée générale :

- Confère au Conseil d'Administration toutes autorisations pour accomplir les opérations rentrant dans l'objet de l'association et pour lesquelles les pouvoirs statutaires seraient insuffisants ;
- Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour ;
- Procède, s'il y a lieu, à la désignation du Conseil d'administration selon les modalités fixées aux articles 11.3 et 13.

3. Modalités applicables aux votes

a. Votes des membres présents

Toutes les délibérations sont prises à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le Conseil d'Administration ou 50 % des membres présents. Par exception, l'élection des membres du Conseil d'administration sera votée à scrutin secret.

b. Votes par procuration

Comme indiqué à l'article 13 des statuts, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions indiquées audit article.

4. Délibérations

La présence du tiers au moins du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration prend valablement toute décision à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'assemblée, sur première convocation, l'assemblée sera convoquée à nouveau à quinze jours d'intervalle. Lors de cette nouvelle réunion, elle pourra valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

➤ Article 12 – Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement dans les cas suivants :

- Modification des statuts sur proposition du Conseil d'Administration ;
- Dissolution de l'association et attribution des biens de l'association ;
- Actes portant sur des immeubles.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire. Elle ne pourra délibérer que si le quart au moins des membres de l'association est présent ou représenté. Les membres empêchés pourront se faire représenter par un autre membre de l'association au moyen d'un pouvoir écrit.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Toutefois, les membres fondateurs peuvent à l'unanimité s'opposer à toute décision qui remettrait en cause l'esprit dans lequel NUMYCO a été constituée.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'assemblée, sur première convocation, l'assemblée sera convoquée à nouveau à quinze jours d'intervalle. Lors de cette nouvelle réunion, elle pourra valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

➤ **Article 13 - Vote aux Assemblées Générales**

Le droit de vote des membres est personnel. Un membre peut autoriser exceptionnellement la délégation de vote par le biais d'un pouvoir écrit. Dans ce cas nul ne peut recevoir délégation de plus d'un mandat.

Dans le cas où le nombre de personnes physiques viendrait à excéder celui des personnes morales, ils représenteront 50 % des voix lors des votes ayant trait à la modification des statuts, du règlement intérieur, à une éventuelle fusion ou dissolution de l'association.

➤ **Article 14 - Conseil d'administration**

1. Composition :

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de maximum 19 membres dont les 9 membres fondateurs et jusqu'à 10 élus à bulletin secret par l'Assemblée Générale et choisis parmi les membres adhérents à raison de :

- 2 à 6 membres du Collège A
- 1 à 3 membres du Collège B
- 1 à 2 membres du Collège C
- 3 à 4 membres du Collège D
- 2 à 4 membres du Collège E

Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal ou un représentant permanent pour toute la durée du mandat d'administrateur en exercice.

En cas de vacances, le conseil peut ou non pourvoir provisoirement, à la majorité des membres présents ou représentés, au remplacement de ses membres par cooptation dans le respect de la composition ci-dessus jusqu'à l'Assemblée Générale suivante où il est procédé alors à leur remplacement définitif. Les pouvoirs des membres ainsi désignés ou élus prennent fin à l'expiration du mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du Conseil d'Administration élu a lieu tous les trois ans. Les membres sortants sont rééligibles.

2. Réunion et délibération :

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres. Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par les soins du président par courrier, courriel, ou tout autre moyen mentionnant l'ordre du jour arrêté par le Président ou les membres ayant demandé la réunion. Les convocations sont adressées au moins 7 jours avant la date fixée pour la réunion. La participation en visio-conférence est possible si le président l'accepte.

La présence du tiers au moins du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Le Conseil

d'Administration prend valablement toute décision à la majorité des membres représentés. Toutes les délibérations sont prises à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par au moins 2 membres du Conseil d'Administration. Pour des raisons de commodité, les réunions du Conseil d'administration peuvent notamment se faire par le biais d'internet.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à deux réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire. Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont établis sans blanc, ni rature, sur des feuillets numérotés.

3. Responsabilité et pouvoir :

Le Conseil d'Administration a la responsabilité de la gestion quotidienne de l'association : il vote le budget, décide des orientations et actions à mener au cours de l'année, et prépare les rapports moraux et financiers présentés aux Assemblées générales annuelles.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser les actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée générale et au Bureau. Il surveille la gestion des membres du bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes.

Il peut déléguer ses pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, un Bureau.

➤ Article 15 – Le bureau

1. Composition :

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :

- 1) Un-e président-e issu du collège A ;
- 2) 2 à 5 vice-président-e-s issus d'au moins 2 collèges différents ;
- 3) Un-e secrétaire ;
- 4) Un-e trésorier-e.

Considérés comme des dirigeants de droit, les membres du bureau agissent au nom de l'association conformément aux dispositions statutaires. À noter qu'une même personne peut cumuler plusieurs fonctions, sauf pour les fonctions de président et de trésorier qui ne sont pas cumulables. Par ailleurs, tous les membres du bureau doivent être à jour de leur cotisation. Le renouvellement du Bureau a lieu tous les trois ans. Les membres sortants sont rééligibles.

2. Réunion et délibération :

Le Bureau se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres. Les membres du Bureau sont convoqués par les soins du président par courrier, courriel, ou tout autre moyen mentionnant l'ordre du jour arrêté par le Président ou les membres ayant demandé la réunion. Les convocations sont adressées au moins 7 jours avant la date fixée pour la réunion. La participation en visio-conférence est possible si le président l'accepte.

La présence du tiers au moins du Bureau est nécessaire pour la validité des délibérations. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Le Bureau prend valablement toute décision à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Pour des raisons de commodité, les réunions du Conseil d'administration peuvent notamment se faire par le biais d'internet.

3. Responsabilité et pouvoir :

Les représentants de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

- Président : Le président est doté du pouvoir de représentation de l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation. Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense. Il peut déléguer ce pouvoir, pour un acte précis, à un autre membre du Conseil d'Administration. En cas de représentation en justice,

le président ne peut être remplacé que par un mandat de procuration spéciale.

- Vice-présidents : Ils peuvent seconder le Président en matière de représentation, de relations presse et publiques, d'affaires institutionnelles.
- Trésorier : Le trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association. Il effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du président. Il tient ou fait tenir une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée générale annuelle qui statue sur la gestion.
- Secrétaire : le secrétaire rédige ou supervise la rédaction des Procès-Verbaux d'Assemblée Générale et de Conseil d'Administration. Il s'assure des formalités, notamment de publication.

L'ensemble des propos tenus publiquement par les membres du bureau, notamment lors de prise de parole dans les médias au nom de l'association, doivent au préalable faire l'objet d'un débat avec les membres du Conseil d'Administration qui valideront la position reprise par le bureau. Les fonctions, attributions et pouvoirs respectifs des membres du bureau seront précisés dans le règlement intérieur.

➤ **Article 16 : Prévention des conflits d'intérêt**

Un membre ne peut prendre part à une délibération ou un vote lorsque ceux-ci portent sur une décision relative à une structure dont il est membre, salarié ou avec laquelle il entretient des liens d'intérêts.

Par ailleurs, les membres du bureau et du conseil d'administration ne peuvent pas cumuler cette fonction avec leur présence au conseil d'administration et/ou bureau dirigeant d'une association ou syndicat ayant un objet similaire dans le même département.

➤ **Article 17 : Outils et moyens**

Les administrateurs et les membres peuvent recourir à des outils électroniques tels que les listes de diffusion (courriels) ou les salons de discussion instantanée pour se réunir, délibérer et prendre des décisions. Tout autre moyen numérique agréé par le conseil d'administration pourra également être utilisé.

➤ **Article 18 - Libéralités**

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 11 sont adressés chaque année au préfet du département. L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement des dits établissements.

➤ **Article 19 - Durée des exercices**

Les exercices commencent le 1er janvier et se terminent le 31 décembre de la même année civile. Par exception, le 1er exercice couvrira la période allant de la date de création de l'association au 31 décembre 2021.

➤ **Article 20 - Indemnités**

Toutes les fonctions des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat peuvent être remboursés sur justificatifs et après accord du Président. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation. Ces dispositions sont affinées dans le règlement intérieur (nature des frais, des missions, qualité des bénéficiaires, etc.)

➤ **Article - 21 – Règlement intérieur**

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus

par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'adhésion à l'association. Le conseil d'administration pourra, s'il le juge nécessaire, réviser le texte du règlement intérieur qu'il fera approuver par l'assemblée générale. L'adhésion à l'association emporte l'acceptation sans réserve du règlement intérieur.

➤ **Article - 22 - Dissolution**

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif ayant des buts similaires conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Fait à Auxerre, le/...../..... en autant d'originaux que de parties intéressées, plus un original pour l'association et un destiné au dépôt légal.

L'entreprise BRAINYTECH, représentée par M. Alexandre FOULON,
Directeur

L'entreprise SOCIAL ZEN, représentée par Mme Katia JEANSON,
Directrice

L'organisation patronale MEDEF 89, représentée par
Fonction

L'organisme de formation EPSI Campus d'Auxerre, représenté par
Fonction

L'association BFC Numérique, représentée par M. Christophe BOUTET
Président

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, représentée par M. Alain PEREZ
Président

Le Conseil Départemental de l'Yonne représenté par
Fonction

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois représentée par
Fonction

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais représentée par
Fonction

STATUTS NUMYCO

ANNEXE 1 : Liste des membres fondateurs

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 089-200067114-20211216-2021_250-DE

- L'association BFC Numérique, représentée par Monsieur Christophe BOUTET
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, représentée par Monsieur Thierry CADEVILLE
- Le Conseil Départemental de l'Yonne représenté par Monsieur Pascal HENRIAT
- La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, représentée par Madame Arminda GUIBLAIN
- La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonnais, représentée par
- L'organisation patronale MEDEF 89, représenté par Madame Florence POULAIN
- L'organisme de formation EPSI campus d'Auxerre, représenté par Monsieur Sébastien GUILBERT
- L'entreprise BRAINYTECH, représentée par Monsieur Alexandre FOULON
- L'entreprise SOCIAL ZEN, représentée par Madame Katia JEANSON

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-251

Objet : Décisions prises par délégation du Conseil communautaire - Compte rendu

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 09 h 00 à la salle Vaulabelle à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 37

votants : 53 dont 16 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Francis HEURLEY, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Patrick PICARD, Sylvie PRÉAU, Rémi PROU-MÉLINE, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Stéphane ANTUNES à Patricia VOYE, Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Stéphan PODOR à Nicolas BRIOLLAND, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE à Dominique CHAMBENOIT, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR à Carole CRESSON-GIRAUD, Pascal HENRIAT à Odile MALTOFF, Chrystelle EDOUARD à Christophe BONNEFOND, Mathieu DEBAIN à Rémi PROU-MÉLINE, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Michaël TATON à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Isabelle JOAQUINA, Yves VECTEN, Florence LOURY, Denis ROYCOURT, Frédéric PETIT, Philippe RADET, Lionel MION, Maud NAVARRE, Farah ZIANI, Dominique TORCOL, Raymonde DELAGE, Patrick BARBOTIN, Nicolas BRIOLLAND.

Secrétaire de séance : Philippe VANTHEEMSCHE.

Rapporteur : Crescent MARAULT

Par délibération n° 2020-244 du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a donné délégation au Président pour signer des actes de gestion courante.

Le Conseil communautaire doit être informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation et prend acte des décisions suivantes :

Décisions :

N°	Date	Objet
DIEPP-025-2021	21.10.21	<p>Portant demande de subventions pour les travaux d'assainissement rue de la Banque, rue Bobillot et rue des Boussicats, à hauteur de :</p> <p>Agence de l'eau Seine Normandie : 321 194.75 € HT</p> <p>DETR : 107 064.92 € HT</p> <p>Sur un montant total de 535 324.59 € HT</p>
DIEPP-026-2021	21.10.21	<p>Portant demande de subventions pour le financement des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable – connexion réseaux eau potable de Vincelottes à Irancy à hauteur de :</p> <p>Agence de l'eau Seine Normandie : 116 047.95 € HT</p> <p>DETR : 116 047.95 € HT</p> <p>Sur un montant total de 290 119.88 € HT</p>
DIEPP-027-2021	27.10.21	<p>Portant demande de subvention auprès de l'Etat pour le recours à une solution de téléprocédure dédiée à la réception et à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée, à hauteur de 4 975.00 € HT sur un montant total de 4975.00 € HT.</p>
DIEPP-028-2021	15.11.21	<p>Portant demande de subventions pour financer l'ingénierie du technopole hydrogène de l'auxerrois, à hauteur de :</p> <p>Etat : 552 839.50 € TTC</p> <p>Conseil régional BFC : 331 703.70 € TTC</p> <p>Sur un montant total de 1 105 679.00 € TTC</p>

DIEPP-029-2021	23.11.21	Portant demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour les travaux d'assainissement avenue Haussmann à Auxerre à hauteur de 37 884.60 € HT sur un montant total de 63 141.00 HT.
DIEPP-030-2021	23.11.21	Portant demande de subvention pour les travaux de mise en séparatif rues des Vosves, Ormes, Sentier à Appoigny (domaine public), à hauteur de : Agence de l'eau Seine Normandie : 364 356.88 € HT Sur un montant total de 462 067.39 € HT
DIEPP-031-2021	23.11.21	Portant demande de subvention pour les travaux de mise en séparatif rues des Vosves, Ormes, Sentier à Appoigny (domaine privé), à hauteur de : Agence de l'eau Seine Normandie : 42 619.00 € HT Sur un montant total de 42 619.00 € HT
FB-055-2021	30.09.21	Portant souscription d'un contrat de cartes d'achats auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté.
FB-056-2021	15.11.21	Portant refinancement d'emprunts bancaires auprès de la Caisse française de financement local.

Marchés et avenants :

N°	Date de notification	Objet	Montant (TTC)
21CA11	22/10/2021	Assistance à maîtrise d'ouvrage Service Public d'Eau Potable : Passation d'un contrat de concession Service Public d'Assainissement Collectif – gestion des eaux pluviales : Gestion de fin de contrats d'affermage, passation d'un contrat de concession	13257 472 € TTC
21CA13	09/11/2021	Assistance à maîtrise d'ouvrage - Définition des besoins et passation du contrat de transports	89 715,00 € TTC
200502	09/11/2021	Accord-Cadre multi attributaires n°05 – Travaux d'assainissement avec la création ou la réhabilitation des réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales - Années 2020 / 2021 – Marché subsé-	Pas d'incidence financière

		quent n°2 : Commune d'Auxerre : rues du Viaduc, Bourneil, Biellard, Basse moquette, Larousse - Lot 1 : Assainissement - Avenant 2	
21CA21	25/11/2021	Connexion du réseau d'eau potable de Vincelottes à Irancy - Lot n°1 : Pose de canalisation et reprise des branchements	310 199,28 € TTC
21CA21	25/11/2021	Connexion du réseau d'eau potable de Vincelottes à Irancy - Lot n°2 : Groupe de pompage	37 944,58 € TTC
21CA17	29/11/2021	Gestion du Pôle Environnemental et du Vestiaire Guilliet et accompagnement de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois dans l'émergence d'un technopôle autour de la filière hydrogène - Années 2021 à 2025	1 823 947 € TTC
20CA09	29/11/2021	Anciens vestiaires de l'usine guilliet – Aménagement d'un tiers lieu Lot 05 : Cloisons – Doublage – Isolation – Avenant 2	673,12 € TTC
20CA09	29/11/2021	Anciens vestiaires de l'usine guilliet – Aménagement d'un tiers lieu Lot 11 : Menuiseries extérieures et Serurerie	4 345,92 € TTC
2018-30	29/11/2021	Travaux sur le réseau d'eau potable (conduites, branchements et divers) - Programme 2018 Lot n° 01 – Travaux de renouvellement des canalisations et des branchements sous charte qualité de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Appel à projet) – Avenant 5	Pas d'incidence financière
20CA15	29/11/2021	Travaux sur le réseau d'eau potable (conduites, branchements et sécurisation des ouvrages) - Programme 2020 Lot n°2 : Travaux renouvellement des canalisations de gros diamètre et des branchements – Avenant 2	33 600 € TTC
210510	30/11/2021	Accord-cadre n°5 Travaux d'assainissement avec la création ou réhabilitation des réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales - Marche subséquent n° 10 : commune d'Auxerre – rue de la Banque - Lot 1 : Travaux d'assainissement	71 469,90 € TTC

210510	30/11/2021	Accord-cadre n°5 Travaux d'assainissement avec la création ou réhabilitation des réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales - Marche subséquent n° 10 : commune d'Auxerre – rue de la Banque - Lot 2 : Contrôles et tests des réseaux	1 482,60 € TTC
210511	30/11/2021	Accord-cadre n°5 Travaux d'assainissement avec la création ou réhabilitation des réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales - Marche subséquent n° 11 : commune d'Auxerre – rue des Conches - Lot 1 : Travaux d'assainissement	93 078,30 € TTC
210511	30/11/2021	Accord-cadre n°5 Travaux d'assainissement avec la création ou réhabilitation des réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales - Marche subséquent n° 11 : commune d'Auxerre – rue des Conches - Lot 2 : Contrôles et tests des réseaux	2 802,00 € TTC
210512	30/11/2021	Accord-cadre n°5 Travaux d'assainissement avec la création ou réhabilitation des réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales - Marche subséquent n° 12 : commune d'Appoigny, rues des Voves, Ormes, Sentier - Lot 1 : Travaux d'assainissement	510 147,90€ TTC
21CA20	30/11/2021	Travaux d'assainissement - Mise en conformité en domaine privé - Commune d'Appoigny – Rues des Vosves, Ormes, Sentier - Année 2021	36 901,20 € TTC
210513	30/11/2021	Accord-cadre n°5 Travaux d'assainissement avec la création ou réhabilitation des réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales - Marche subséquent n° 13 : commune d'Auxerre – rue des Boussicats - Lot 1 : Travaux d'assainissement	190 791,71 € TTC
210513	30/11/2021	Accord-cadre n°5 Travaux d'assainissement avec la création ou réhabilitation des réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales - Marche subséquent n° 13 : commune d'Auxerre – rue des Boussicats - Lot 2 : Contrôles et tests des réseaux	2 345,70 € TTC
210514	30/11/2021	Accord-cadre n°5 Travaux d'assainissement avec la création ou réhabilitation des réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales - Marche subséquent n° 14 : commune d'Auxerre – rue Bobillot -	347 485,92 € TTC

		Lot 1 : Travaux d'assainissement	
210514	30/11/2021	Accord-cadre n°5 Travaux d'assainissement avec la création ou réhabilitation des réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales - Marche subséquent n° 14 : commune d'Auxerre – rue Bobillot - Lot 2 : Contrôles et tests des réseaux	4 636,08 € TTC
21CA23	01/12/2021	Réhabilitation de la station d'épuration du bourg de Charbuy	481 140,29 € TTC
20CA16	01/12/2021	Travaux d'assainissement 2020 – Travaux de mise en conformité en domaine privé des rejets d'assainissement sur la Commune d'Auxerre : rues Viellard, Basse Moquette, Bourneil – Avenant 1	13 769,28 € TTC

Vote du conseil communautaire : sans objet

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 21.12.21